THÈSE DE DOCTORAT

de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres
PSL Research University

Préparée à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

L'industrie de la concurrence. Étude des mesures de la compétitivité des États.

Ecole doctorale n°286

ECOLE DOCTORALE DE L'EHESS

Spécialité Économie des institutions

COMPOSITION DU JURY :

M. LONGUET Stéphane
Université de Picardie Jules Verne, Rapporteur

M. GAGNÉ Gilles
Université Laval, Rapporteur

M. PORCHER Thomas
Paris School of Business, Membre du jury

M. SLIM Assen
Institut national des langues et civilisations orientales, Membre du jury

Soutenue par Simon-Pierre **SAVARD-TREMBLAY**
le 26 juin 2018

Dirigée par **Florence WEBER et Jacques SAPIR**

L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES | PSL

La concurrence économique de peuple à peuple et d'individu à individu, l'appétit du gain, le besoin d'ouvrir à tout prix, même à coups de canon, des débouchés nouveaux pour dégager la production capitaliste, encombrée et comme étouffée sous son propre désordre, tout cela entretient l'humanité aujourd'hui à l'état de guerre permanente et latente ; ce qu'on appelle la guerre n'est que l'explosion de ce feu souterrain qui circule dans toutes les veines de la planète, et lui est une fièvre chronique et profonde de toute la vie.

Jean Jaurès, *La paix et le socialisme. Discours aux socialistes allemands,* 9 juillet 1905.

REMERCIEMENTS

Un doctorat est un événement important dans une vie, et ce, sur tous les plans. Permettant d'accéder à la prestigieuse communauté scientifique des docteurs, elle représente aussi une série d'années consacrées à la construction d'une oeuvre qui cherche à apporter une certaine contribution à la connaissance. Mais elle implique aussi, de par l'ampleur de l'effort qui est exigé, une bonne part de dévouement, et de sacrifice. C'est pourquoi mes premiers remerciements vont à ma fiancée, Florence, pour sa grande patience face à ces si nombreuses heures passées devant mon ordinateur. Il me faut aussi remercier mon paternel, avec qui ma pensée s'est progressivement formée depuis mon plus jeune âge, à coup de discussions politiques et sociales, parfois des plus animées.

Une thèse est aussi le résultat de la grande contribution du directeur, ou de la directrice. Je remercie chaleureusement Florence Weber et Jacques Sapir, dont j'admirais les oeuvres bien avant d'avoir l'honneur de compléter mes études sous leur direction. J'ai en effet pu compter sur deux directeurs inspirants, remarquables sur le plan de la rigueur et de la profondeur, et avec lesquels je partage bien des positions et champs d'intérêt.

Je me dois aussi de saluer Gilles Gagné, avec qui j'ai eu de longues et passionnantes discussions qui ne sont pas étrangères à la construction de cette étude.

Finalement, je remercie mes nombreux amis avec lesquels j'ai pu échanger sur les idées qui, indirectement ou directement, traversent cette thèse. Je ne souhaite pas me risquer à les nommer, par crainte d'en oublier, mais ils sauront assurément se reconnaître.

RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

Résumé

S'inspirant de réflexions sociologiques sur la dialectique évaluation-construction qui accompagne les outils de mesures, cette thèse cherche à faire la lumière sur l'utilisation des indices et des palmarès comme instruments disciplinaires du néolibéralisme. La mondialisation témoigne d'une multiplication des mesures, imposant une pression permanente sur une multitude d'entités qui ont le fardeau de la performance dans l'application des normes véhiculées. Le Forum économique mondial (FEM) et l'International Institute for Management Development (IMD) produisent annuellement des rapports sur la compétitivité des États, contribuant à les mettre en concurrence dans la conversion de leur logique interne au modèle colporté par les critères pris en compte dans la construction des indicateurs. Nommant ce modèle, la compétitivité est pourtant un concept assez flou sur le plan scientifique. D'abord appliquée aux entreprises pour désigner leur capacité à affronter la concurrence, elle a ensuite été importée dans l'univers des États. La compétitivité est double, désignant à la fois un projet intérieur et la concurrence existant entre les États pour établir ledit projet. Paradigme d'abord centré sur l'exportation, il est principalement relié aujourd'hui à l'attractivité, assignant à l'État une mission de séduction des capitaux et investissements à une époque d'hypermobilité, où ils sont ainsi particulièrement difficiles à capturer. Le projet de la compétitivité colporte un interventionnisme indirect, où chaque État doit mettre en place le cadre optimal au monde des affaires. Après avoir défini théoriquement le sens de la compétitivité comme projet politique, social et économique, notre thèse déconstruit les critères et méthodologies des grands classements chargés de mesurer son implantation dans chaque pays. Nous aspirons ainsi à faire la lumière sur une institution économique colportant la vision néolibérale du monde, et nous nous inscrivons dans l'étude de traduction quantifiée de la réalité, questionnant la prétendue neutralité normative et scientifique de cette dernière.

Mots clés

Compétitivité ; Concurrence ; Mondialisation ; Libéralisme ; Néolibéralisme ; Libre-échange ; État ; Pouvoir ; Démocratie.

ABSTRACT AND KEYWORDS

Abstract

Inspired by sociological analysis on the evaluation-construction dialectic of measurement tools, our thesis seeks to study the use of charts as disciplinary instruments of neoliberalism. Globalization has shown a important multiplication of measures, imposing permanent pressure on a multitude of entities that bear the burden of performance in the application of the conveyed standards. The World Economic Forum (WEF) and the International Institute for Management Development (IMD) produce annual reports on the competitiveness of States, putting them in competition in the conversion of their internal logic to the model built by the criteria taken into account in the construction of indicators. Competitiveness is a rather vague concept on the scientific level. First applied to companies to designate their ability to compete, it was then applied to the State universe. The competitiveness is twofold, designating both an internal project and the competition existing between the States to establish the said project. As a paradigm initially centered on the export, it is mainly connected today with attractiveness, assigning to the State a seduction mission destined to capital and investments at a time of hypermobility, where they are thus particularly difficult to capture. The competitiveness project can be considered as indirect interventionism, where each state must establish the optimal framework for the business. After theoretically defining the meaning of competitiveness as a political, social and economic project, our thesis deconstructs the criteria and methodologies of the major classifications responsible for measuring its implementation in each country. We thus aspire to shed light on an economic institution promoting a neoliberal vision of the world. Our thesis is part of the study of quantified translation of reality, questioning the alleged normative and scientific neutrality of the latter.

Keywords

Competitiveness; Competition; Globalization; Liberalism; Neoliberalism; Free trade ; State; Power ; Democracy.

TABLE DES MATIÈRES

CITATION D'OUVERTURE 2
REMERCIEMENTS 3
RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS 4
ABSTRACT AND KEY WORDS 5
TABLE DES MATIÈRES 6
INTRODUCTION 8
PROBLÉMATIQUE – L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE COMME PARADIGME CENTRAL 13
OBJET DE LA RECHERCHE 21
PROCÉDURE 23
CHAPITRE I : ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DU CLASSEMENT 27
1.1. LA MESURE EN QUESTION 32
1.2. PIERRE BOURDIEU ET LES SONDAGES 37
1.3. LA GOUVERNANCE PAR LES NOMBRES : L'APPORT DE L'OEUVRE D'ALAIN SUPIOT 43

PARTIE I : L'ÉTAT COMPÉTITIF, UNE NOTION À DÉCONSTRUIRE 52
CHAPITRE II : AUX ORIGINES DU PARADIGME 53
2.1. LA CONCURRENCE : ORIGINES ET LIMITES 56
2.2. LA COMPÉTITIVITÉ COMME PROBLÈME GOUVERNEMENTAL : UN PARADIGME D'ABORD BASÉ SUR L'EXPORTATION 77
CHAPITRE III : LA COURSE AUX INVESTISSEURS COMME POLITIQUE INTÉRIEURE 86
3.1. LES DÉBATS DES ANNÉES 1990 87
3.2. L'ENTREPRISE COMME ENTITÉ SOUVERAINE 107
3.3. LE PARADIGME ATTRACTIVISTE À L'ÈRE MONDIALE 113
CHAPITRE IV : LE LIBRE-ÉCHANGE COMME CONSTITUTIONNALISATION DE L'ÉTAT COMPÉTITIF 134
4.1. CONSTITUTIONNALISME ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ 134
4.2. LE LIBRE-ÉCHANGE COMME CADRE RÉGLEMENTAIRE 141

CHAPITRE V: DE L'ÉTAT POLITIQUE À LA POLITIQUE TECHNICIENNE.....168
5.1. LA TECHNIQUE EN QUESTIONS.....169
5.2. BRÈVE HISTOIRE DOCTRINALE DE LA NEUTRALITÉ AXIOLOGIQUE.....173
5.3. UN ÉTAT ET SES CLIENTS : LE MODÈLE DE LA GOUVERNANCE.....189

PARTIE II: REGARD SUR LES GRANDS CLASSEMENTS.....218
CHAPITRE VII : LE GLOBAL COMPETITIVENESS REPORT DU FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL.....227
7.1. LA COMPÉTITIVITÉ SELON LE RAPPORT.....232
7.2. PILIERS, INDICATEURS ET PONDÉRATION.....233
7.3. UNE MESURE DE L'OPINION DU MILIEU DES AFFAIRES.....254
7.4. MODE DE CALCUL.....257
7.5. VERS UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE.....257
7.6. RÉGIONS FORTES ET RÉGIONS FAIBLES.....275
7.7. NOTE SUR LE RAPPORT DOING BUSINESS DE LA BANQUE MONDIALE.....276
CHAPITRE VIII : LE WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK DE L'INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT.....314
8.1. PILIERS, INDICATEURS ET PONDÉRATION.....317
8.2. LES CRITÈRES ÉTUDIÉS.....319
8.3. MODE DE CALCUL.....345

CONCLUSION.....348
BIBLIOGRAPHIE.....359

INTRODUCTION

Depuis la décennie 1980, le néolibéralisme règne à l'échelle mondiale. Ce « néolibéralisme » est à distinguer du libéralisme issu de l'économie politique classique, encore qu'il prétende puiser dans ce dernier ses principaux préceptes. Le « consensus de Washington » l'illustrait merveilleusement bien par ses dix idées phares : réduction des déficits publics, suppression des subventions et réorientation des dépenses publiques vers l'éducation, la santé et les infrastructures, réforme de la fiscalité, libéralisation des taux d'intérêt, dévaluation compétitive des taux de change, ouverture au commerce mondial et refus du protectionnisme, soutien à l'investissement direct étranger, privatisations d'entreprises publiques, dérégulation et, enfin, renforcement des droits de propriété. Si John Williamson avait défini ledit « consensus de Washington » bien avant[1] son article notoire de 1999,[2] les dix propositions avancées dans ce dernier furent reprises à leur compte par les institutions financières siégeant à Washington que sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, avec le soutien du département du Trésor américain. Les États-Unis avaient pourtant déjà connu leur moment Reagan, le Royaume-Uni avait vécu le thatchérisme et la France avait assisté, sous Mitterrand, à la conversion des socialistes à la rigueur budgétaire. Le « consensus » était plutôt destiné aux pays en développement qui cherchaient à réduire leur dette. Il n'existerait donc, pour rehausser une situation économique et budgétaire qui a besoin de l'être, qu'une seule voie, un seul modèle. Joseph Stiglitz s'est d'ailleurs questionné quant à savoir si l'on pouvait véritablement parler de « liberté de choisir[3] », en plus de pointer du doigt les effets –selon lui- délétères de ces politiques sur les peuples qui s'y sont adonnés. La Guerre froide étant terminée, le bloc soviétique n'étant plus qu'un souvenir alors que la Chine s'était engagée sur la voie du capitalisme, ils furent

[1] Williamson avait consacré, au début des années 1990, trois livres au nouveau contexte économique de l'après-Guerre froide.
Trade and Payments After Soviet Disintegration (1992), *The Political Economy of Policy Reform* (1993), *Economic Consequences of Soviet Disintegration* (1993).

[2] John Williamson, « What Should the World Bank Think about the Washington Consensus? Paper prepared as a background to the World Bank's World Development Report 2000 », 1999.

[3] Joseph Stiglitz, *La grande désillusion*, Le livre de poche, 2002, p. 101-152

nombreux à clamer, avec Francis Fukuyama, qu'il s'agissait de la fin de l'Histoire.[4] Le monde serait néolibéral ou ne serait pas.

Les raisons pratiques de l'avènement de cet ordre néolibéral à l'échelle mondiale sont nombreuses, et les interprétations sont variées. Pour Serge Halimi, qui dénonce ce « Grand Bond en arrière[5] », c'est tout un travail idéologique qui s'est opéré, par le biais de la force concertée des *think tanks* et de doctrinaires ayant œuvré dans les facultés universitaires consacrées aux études économiques. Après un long et patient travail de construction idéologique, médias et classes politiques occidentales en seraient venus à ne lire les aléas – et crises - de l'actualité économique qu'à travers des lunettes néolibérales. Toujours en suivant Halimi, toute solution potentielle ou analyse errant en dehors des préceptes libéraux serait d'emblée écartée par ce qui peut sembler être le discours dominant. Les institutions supranationales, tout logiquement, auront tôt fait de s'imprégner de ces idéaux. « Le système s'appuie sur une non-révolte que produit une machine technocratique et idéologique destinée à démoraliser, à dépolitiser et à détruire[6] », nous dit-il. Selon Michel Freitag, ce mouvement de mondialisation d'essence néolibérale est un projet sociétal réel, c'est-à-dire qu'il est « investi d'une puissance propre de reproduction dans la mesure où il ne s'agit pas non plus d'un simple processus purement objectif, mais d'une réalité sociale fondamentale, socialement engendrée ou produite, et assumée comme telle par les acteurs ou agents sociaux[7] ». La dernière phase en date du capitalisme n'est donc pas autogénérée, comme le voudrait la prétention libérale, mais constitue un programme, un projet, une intention. Pour Dany-Robert Dufour, il faut chercher au chapitre des causes culturelles : par la déconstruction de la morale publique, par l'élimination progressive de tous les tabous, le capitalisme peut pleinement s'émanciper, étant foncièrement une libération intégrale des passions et des pulsions.[8] Le véritable père du libéralisme ne serait donc pas, dans une telle optique, Adam Smith –qui défendait la nécessité d'une morale publique- mais bien plutôt le marquis de Sade, Dufour reprenant à sa manière la conclusion philosophique de l'adaptation des *Cent vingt journées de Sodome*[9] par Pier Paolo Pasolini, le film *Salo*, qui cherchait à démontrer l'existence d'une dialectique libération-domination dans l'œuvre libertaire, en l'appliquant au fascisme italien. Dans ses ouvrages, Sade dévalorise la vertu comme étant un frein au bonheur, reprenant en cela l'idée maîtresse derrière *La Fable des abeilles de Bernard Mandeville*, qui

---

[4] Telle était la thèse principale de
Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 2009. [1992]
[5] Serge Halimi, Le Grand bond en arrière. *Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde*, 2012.
[6] *Ibid.*, p. 454
[7] Michel Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, 2008. (p. 197)
[8] Dany-Robert Dufour, *Le divin marché : la révolution culturelle libérale*, Paris, Gallimard, 2007. [2012]
Dany-Robert Dufour, *La cité perverse : libéralisme et pornographie*, Paris, Gallimard, 2009. [2012]
[9] François Alphonse Donatien de Sade, *Les Cent Vingt Journées de Sodome, ou L'école du libertinage*, dans *Oeuvres*, tome 1, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1990, p. 13-383. [1904]

postulait que l'individu devait assumer pleinement sa part vicieuse pour parvenir à une prospérité d'ensemble. L'œuvre de Sade postule une libération intégrale des passions, impliquant une élimination permanente des tabous sociaux et moraux et en cela une forme d'individualité autocréatrice et déracinée par rapport aux exigences de la collectivité. Christopher Lasch faisait d'ailleurs la même analyse en 1979.[10] Maxime Ouellet n'est pas très loin de cette thèse, voyant dans la révolution culturelle permanente la condition de l'expansion perpétuelle du capitalisme.[11]

Il existe une si grande quantité de lectures de l'évolution de cette phase du capitalisme mondialisé que nous devrions continuer ainsi pendant de longues pages pour les évoquer toutes sans paraître n'en favoriser aucune. Le but de notre enquête n'est cependant pas de faire la lumière sur les causes de la mondialisation du capitalisme ou de proposer une synthèse des explications existantes. Sans nier l'importance des transformations culturelles, sociales et économiques dans les changements inhérents au système économique et à ses répercussions sur le politique, nous nous intéressons, dans le cadre de cette thèse, à des outils très précis de la construction de référents normatifs destinés aux États.

Cela nous amène à nous pencher sur la question de l'État. On pourrait d'emblée s'attendre à ce que, logiquement, ce capitalisme mondialisé soit en lui-même porteur d'un strict effacement des États. Une telle avenue serait explicable et idéologiquement cohérente. On peut aisément imaginer que, en raison du projet d'une libre circulation des capitaux, des marchandises et des personnes qu'elle porte, l'ère de la mondialisation néolibérale implique la disparition des cadres nationaux. L'exercice de la citoyenneté à l'échelle mondiale semble, au premier abord, mener obligatoirement à l'effacement des frontières et de la légitimité de la volonté politique des nations. Et pourtant. Nous laisserons ici la parole à Jean-Claude Michéa :

> [L]es différentes contraintes conduisent […] naturellement un pouvoir libéral à mettre sans cesse en place des politiques interventionnistes […]. On se souvient, d'ailleurs, que sans le concours déterminant des gouvernements de l'époque […] les conditions techniques et politiques à la mondialisation capitaliste n'auraient jamais pu être réunies. […] Il ne fait donc aucun doute que la logique réelle de l'État libéral le conduit toujours à se faire beaucoup plus interventionniste que ses dogmes officiels ne le prétendent. De ce point de vue, on pourrait résumer sa contradiction constitutive en disant qu'il est, en permanence, tenu d'intervenir afin de laisser faire.[12]

Un État qui intervient en permanence pour laisser-faire ? La formule a de quoi étonner au premier abord. Pourtant, le verdict est de plus en plus communément admis : l'État néolibéral contemporain ne se caractérise pas par un laisser-aller quasi doctrinal tel que prôné, par exemple, par le courant

[10] Christopher Lasch, *La culture du narcissisme : la vie américaine à un âge de déclin des espérances*, Paris, Flammarion, 2014. [1979] , p. 105-106.
[11] Maxime Ouellet, *La révolution culturelle du capital*, Montréal, Écosociété, 2016.
[12] Jean-Claude Michéa, *La double pensée. Retour sur la question libérale*, Paris, Flammarion, 2008. (p. 117)

libertarien. Telle est aussi l'observation de Pierre Dardot et Christian Laval, qui percevaient que le néolibéralisme n'était pas un retour au libéralisme classique ou à un capitalisme reposant sur le libre-marché sans interférence institutionnelle. Le néolibéralisme est plutôt une imposition, généralisée à l'ensemble de la société, de la concurrence comme norme universelle.[13]

Une part de ce constat avait déjà été portée par Karl Polanyi en 1944,[14] bien avant que l'idée d'un État voué à la compétitivité ne soit même évoquée. Pour Polanyi, dont la thèse a été absolument marquante, les années qui débutent avec la crise de 1929 pour se terminer avec la fin de la Seconde Guerre mondiale auront eu raison du marché libre. Au cours du siècle précédent, la révolution industrielle avait émancipé le marché dans l'espoir d'en faire un système autorégulateur. Or, au moment où Polanyi écrit, l'Amérique a effectivement connu le New Deal rooseveltien, d'inspiration keynésienne. Les impératifs militaires du grand conflit mondial n'ont pas non plus eu de quoi favoriser une économie fondée sur le marché libre. De fait, les décennies qui suivirent la fin de la guerre en furent d'interventionnisme étatique. Pourtant, d'autres crises se sont produites par la suite, laissant soupçonner que le verdict de Polanyi d'une resocialisation de l'économie n'avait été que temporaire. La spéculation financière, pour ne mentionner que cet aspect, a connu un regain en dépit des leçons de la crise de 1929.[15] La loi Glass-Steagall, qui avait été adoptée après la crise de 1929 pour séparer les activités des banques d'affaires de celles des banques traditionnelles qui géraient l'épargne des particuliers, a été abolie à Washington sous l'administration Clinton en 1999.

Pourtant, les économistes du courant dit hétérodoxe font remarquer, à la manière de Polanyi, que le marché est forcément toujours encadré par des institutions. Si le politique est bien différent de celui qui prévalait à l'époque de Polanyi, il n'en demeure pas moins possible pour James K. Galbraith d'affirmer, en 2008, que le culte du marché pourtant sans cesse martelé n'est qu'un leurre, et que ses bases « ont été remplacées par les structures d'un État prédateur, la capture des administrations publiques par la clientèle privée d'une élite au pouvoir.[16] » L'« État prédateur », si nous reprenons le terme de Galbraith, n'est donc pas un État *laissant agir* les grandes entreprises, mais un État *qui agit pour* les grandes entreprises. Cette collusion entre l'État et les intérêts privés peut certes être prise, comme le démontre Galbraith, comme le résultat des actions de certaines administrations américaines.

Il nous faut ici tenir pour acquis que nous nous inscrivons dans cette lecture, voyant l'État contemporain comme un État foncièrement interventionniste en dépit des démentis officiels, et

[13] Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde*, Paris, La Découverte, 2010.
[14] Karl Polanyi, *La Grande Transformation: Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 2009. [1944]
[15] Charles Kindleberger, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, Hendaye, Valor Éditions, 2005. [1978]
[16] James K. Galbraith, *L'État prédateur. Comment la droite a renoncé au marché libre et pourquoi la gauche devrait en faire autant*, Paris, Seuil, 2009. (p. 13)

posons l'hypothèse que cette lecture est en mesure de fournir un cadre explicatif du phénomène qui fait l'objet de notre étude, la concurrence interétatique. Il ne nous semble pas nécessaire à cette étape de discuter ces choix initiaux puisqu'il appartiendra à notre thèse elle-même de les justifier. Cependant, notre étude ne vise pas à offrir une enquête exhaustive et chronologique des politiques qui ont transformé, à la pièce, l'État. L'éclairage sociologique est fondamental à notre recherche qui doit éviter les pièges d'une négligence des « organisations » au profit des seules lois abstraites du jeu des acteurs ou encore ceux d'un oubli de la restructuration du domaine politique par des organisations qui travaillent aussi bien depuis l'environnement global des États que depuis leur logique interne.

La question institutionnelle est indispensable pour comprendre l'économie dans ses multiples facettes. Cette thèse aspire à approcher une institution importante, mais négligée, de l'économie : le palmarès. Par les normes qu'il véhicule, il travaille à construire une certaine représentation d'une autre institution, l'État, qui se trouve dépolitisé et réduit à une fonction purement économique. Il nous apparait utile d'appliquer un regard sociologique sur cette institution, l'économie des institutions invitant à mobiliser des disciplines connexes, à la manière d'un Adam Smith qui se définissait comme « philosophe moral » bien plus que comme économiste.[17] Le philosophe et économiste indien Amartya Sen, estimait qu'un « des éléments de la démarche intellectuelle entreprise par Smith était sa tentative constante de relier des positions provenant de disciplines différentes.[18] » Nous ne mentionnons pas ici Smith pour paraître inscrire notre thèse dans la continuité de son oeuvre, mais simplement en guise d'exemple de penseur majeur qui avait perçu la nécessité de sortir de la seule étude économique pour comprendre l'économie. Il en va de même de John Maynard Keynes, qui écrivait en 1924, dans le cadre d'un article consacrée à la pensée d'Alfred Marshall, que l'étude de l'économie nécessite d'être à la fois mathématicien, historien, homme d'État et philosophe, de comprendre les symboles, d'aborder l'abstrait et le concret, de contempler le particulier par le général, et d'étudier le présent à la lumière du passé, dans le but de préparer le futur :

> The study of economics does not seem to require any specialised gifts of an unusually high order. Is it not, intellectually regarded, a very easy subject compared with the higher branches of philosophy and pure science? Yet good, or even competent, economists are the rarest of birds. An easy subject, at which very few excel ! The paradox finds its explanation, perhaps, in that the master-economist must possess a rare *combination* of gifts. He must reach a high standard in several different directions and must combine talents not often found together. He must be mathematician, historian, statesman, philosopher-in some degree. He must understand symbols and speak in

[17] Dennis C. Rasmussen, *The Infidel and the Professor David Hume, Adam Smith, and the Friendship That Shaped Modern Thought*, Princeton, Princeton University Presse, 2017, p. 87

[18] Amartya Sen, « Adam Smith and Economic Development » dans Ryan Patrick Hanley (dir.), *Adam Smith, His Life, Thought and Legacy*, Princeton, Princeton Universty Press, 2016, p. 281-301 (p. 286)

> words. He must contemplate the particular in terms of the general, and touch abstract and concrete in the same flight of thought. He must study the present in the light of the past for the purposes of the future. No part of man's nature or his institutions must lie entirely outside his regard. He must be purposefil and disinterested in a simultaneous mood; as aloof and incorruptible as an artist, yet sometimes as near the earth as a politician. [19]

PROBLÉMATIQUE – L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE COMME PARADIGME CENTRAL

La géographe Gillian Bristow résume l'univers de la compétitivité mondialisée comme celui de la « culture de l'évaluation »[20], de la « demande insatiable[21] » en indicateurs économiques, et de l'« obsession de la mesure de la performance[22] ». Les États peuvent ainsi s'adapter en comparant leurs performances, d'où la nécessité d'outils de mesure adéquats, pouvant guider l'action des pouvoirs publics. Le défi des classements de la compétitivité des États est de convertir en donnée chiffrée un concept qui n'est pas aussi clair qu'il n'en a l'air.

Qu'est-ce que la performance dans une optique néolibérale ? Nous nous rallions à la définition synthétique que nous propose Florence Jany-Catrice, qui s'interroge sur ce « nouvel esprit du capitalisme[23] » :

> La définition la plus largement admise, mais aussi contestable […] trouve sa source dans les approches managériales. Elle renvoie à l'idée d'une *comparaison quantifiée d'un résultat à un objectif simple et ciblé*, dans un contexte d'*accountability*. Ce terme anglo-saxon d'accountability englobe à la fois l'idée d'audit et de contrôle. Il véhicule également la norme et l'exigence de « rendre compte » et « rendre des comptes ». Cette définition de l'audit managérial est sous-tendue par une épistémologie réaliste, c'est-à-dire, comme le dit Alain Desrosières (2008), une épistémologie qui prend pour hypothèse que la réalité et la vérité préexisteraient à la mesure et seraient simplement dévoilées par elle. C'est une posture très courante qui traverse les faits et problématiques. Elle est d'autant plus fréquente qu'une partie de ceux qui conscientisent l'idée que les faits sont construits finissent par s'accommoder eux aussi de ces cadres réalistes, pour leur propre efficacité de pensée ou de pratique.[24]

La culture de l'évaluation ne touche pas uniquement les États et les entreprises, mais l'ensemble des agents vus comme des participants à la productivité générale. Des scientifiques ont même conçu des manières de déterminer, dès l'âge de trois ans, si les enfants en bas âge sont appelés à devenir des

---

[19] John Maynard Keynes, « Alfred Marshall (1842-1924) », *Economic Journal*, vol. 34, septembre 1924, p. 311-372. (p. 322)
[20] Gillian Bristow, « Everyone's a 'winner' : problematizing the discourse of regional competitiveness », *Journal of Economic Geography*, 2005, p. 299
[21] Gillian Bristow, *Critical Reflections on Regional Competitiveness, Theory, Policy, Practice*, 2010, p. 68
[22] Gillian Bristow, « Everyone's a 'winner' : problematizing the discourse of regional competitiveness », *op.cit.*, p. 299
[23] Florence Jany-Catrice, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.
[24] *Ibid.*, p. 11

fardeaux pour la société, s'ils seront en prison, s'ils seront obèses ou à la charge des services sociaux.

> Des scientifiques du King's College, à Londres, se sont penchés sur les résultats d'un test de 45 minutes passé à un groupe de quelque 1000 enfants de trois ans il y a 35 ans, rapporte *The Telegraph*. Leur intelligence, leur langage, leurs capacités motrices, de même que leur niveau de tolérance, d'agitation ou d'impulsivité avaient alors été évalués. Trente-cinq ans plus tard, révèle l'étude publiée dans Nature Human Behaviour, le cinquième du groupe était responsable de 81 % des condamnations criminelles commises par le groupe ; il avait reçu 78 % des médicaments prescrits ; il percevait 66 % des prestations sociales ; il avait séjourné 57 % de l'ensemble des nuits passées à l'hôpital ; il portait 40 % des kilos en trop de la cohorte et fumait 54 % de toutes les cigarettes. À l'inverse, 30 % de la cohorte se retrouve en minorité dans huit des catégories étudiées touchant la santé ou les services sociaux. Ce que les scientifiques ont surtout découvert, c'est que ces résultats avaient été largement prédits des décennies plus tôt auprès des enfants qui avaient le moins bien performé durant le test. L'équipe croit que si tous les enfants pouvaient ainsi être testés, il serait possible de déterminer lesquels sont les plus à risque. Cela permettrait ensuite d'intervenir pour éviter que ceux-ci ne deviennent un fardeau pour la société.[25]

Il demeure cependant clair que la course à l'évaluation émane avant tout de la révolution managériale qui a d'abord traversé le monde de l'entreprise. En 1982, Tom Peters et Robert H. Waterman, Jr. de la firme de management McKinsey ont analysé le management des soixante-quatre entreprises les plus performantes dans le monde et ont présenté leur recette pour le succès dans *In Search of Excellence*.[26] Plus qu'un titre accrocheur pour le meilleur vendeur de tous les livres d'affaires publiés à ce jour,[27] la « recherche de l'excellence » est devenue un principe réellement structurant. Être excellent signifie sortir du commun, chercher à outrepasser à la fois la moyenne et un niveau considéré uniquement comme étant satisfaisant. La quête de l'excellence s'inscrit parfaitement dans une culture de concurrence permanente émanant de l'idéologie néolibérale qui la présente comme la clé du succès collectif et de la prospérité. Elle impose une pression considérable aux salariés, chacun devant comparer sa propre rentabilité avec celle de ses collègues de travail tout autant qu'avec ses performances passées, pour constater sa progression. La surveillance des employés est rendue possible par la révolution numérique, permettant de mobiliser logiciels et algorithmes pour en « évaluer » la productivité. L'analyse SWOT nous fournit un bon exemple. SWOT est l'acronyme de « strengths, weaknesses, opportunities, and threats » et se veut une méthode d'évaluation d'un projet, une entreprise nouvellement créée, un produit, et même un

---

[25] Avshalom Caspi, Renate M. Houts, Daniel W. Belsky, Honalee Harrington, Sean Hogan, Sandhya Ramrakha, Richie Poulton et Terrie E. Moffitt, « Childhood forecasting of a small segment of the population with large economic burden », *Nature Human Behaviour 1*, article 0005 (2016). Cité dans Marie-Soleil Desautels, « Savoir dès l'âge de 3 ans si un enfant sera un fardeau pour la société », *La Presse*, 14 décembre 2016. La citation ci-dessus est issue de l'article de journal et non de l'étude elle-même.

[26] Tom Peters et Robert H. Waterman, Jr., *In Search of Excellence. Lessons from America's Best Runned Compagnies*, New York, HarperBusiness Essentials, 2004. [1982]

[27] Patrick McClain, "Top 100 monographic records in OCLC libraries", *OCLC Newsletter*, 227 (May/June) 1997, OCLC Research. Disponible en ligne : http://www.oclc.org/research/top1000/monographs97.html

individu, exigeant d'en préciser l'objectif et d'identifier les facteurs favorables et ceux qui ne le sont pas.

Ces modes d'encadrement ont transformé le monde de la production bien plus qu'ils ne l'ont pris en compte selon des critères objectifs. En somme, ils ont davantage fourni des normes centrées sur les résultats que recensé le travail réellement réalisé.[28]

Le monde de l'entreprise a ainsi depuis longtemps introduit des outils d'évaluation de sa propre performance. Le benchmarking, inventé par la compagnie Xerox en 1979 et popularisé par Toyota, en est un bon exemple. Pour améliorer sa compétitivité, une entreprise doit se comparer à ses concurrentes qui réussissent le mieux, en analyser les pratiques, puis adopter ces dernières. Ces comparaisons sont effectuées à partir d'étalonnages, d'échelles de rentabilité et d'indicateurs de performance. L'accent mis sur les indicateurs de performance favorise la concurrence à l'intérieur même de l'entreprise, et ces statistiques permettent d'établir des besoins et objectifs chiffrés, influençant les affectations des budgets aux différentes unités de l'entreprise et la rémunération des salariés. Il s'agit d'un ensemble de techniques que le nouveau management public a tenté d'implanter au sein de l'administration étatique. Le ranking s'inscrit dans cette logique, n'en faisant cependant plus un outil interne à la disposition de l'entreprise mais un classement à l'objectivité proclamée, permettant à tout un chacun de se comparer. Ce mode de gestion « par palmarès » est parfois même utilisé à l'intérieur des entreprises, alors que les cadres et employés peuvent être classés en fonction de leur productivité, et donc de leur apport au chiffre d'affaires de l'entreprise. Les travailleurs sont alors invités à se convertir aux normes et à l'idéal de productivité véhiculé, si leur survie dans l'entreprise en dépend. Les sociologues Vincent Gaulejac et Fabienne Hanique en dénoncent le caractère pseudo-scientifique ayant pour effet de réduire l'être humain au statut d'agent économique et servant surtout à départager les éléments les plus lucratifs de ceux qui le sont le moins :

> [C]es classements confèrent aux autorités de tutelle, aux instances dirigeantes et aux fournisseurs de ressources un pouvoir de contrôle croissant, légitimé par un indicateur « objectif » donc « indiscutable »… indicateur souvent bien éloigné du travail réel. Qu'importe, la menace est là, brandie : ceux qui n'atteignent pas l'excellence seront repérés, ceux qui sont en bas du classement seront éliminés. Sur ces critères, la compétition entre établissements se généralise, d'autant que la « logique » du système veut que l'on affecte les ressources disponibles aux « meilleurs », à ceux qui servent d'exemples, en récompense des efforts consentis. Dans cette logique, les « mauvais élèves » (expression reprise à l'envi dans le discours politique et médiatique), ceux qui, justement, souffrent d'un manque de moyens pour « réussir », se voient pénalisés, et implicitement « punis », par un retrait partiel ou total de leurs ressources ou dotations.[29]

[28] François Dupuy, *Lost in Management. La vie quotidienne des entreprises au XXIe siècle*, Paris, Seuil, 2011.
[29] Vincent de Gaulejac et Fabienne Hanique, *Le capitalisme paradoxant. Un système qui rend fou*, p. 135.

La mondialisation se présente aussi, entre autres choses, comme une course à la réputation. Il existe aujourd'hui une véritable industrie du classement, la production de palmarès étant devenue un marché propre, détenant le pouvoir d'informer et d'orienter une pléthore d'acteurs régissant l'économie. Il n'y a, bien entendu, pas que les entreprises qui y sont assujetties.

Les palmarès universitaires ont assurément fait couler beaucoup d'encre. Pensons au « classement de Shanghai », réalisé par l'Université Jia Tong, à celui du Times Higher Education, au Ranking Web of World Universities, à Universitas 21 et au Mines ParisTech. Nous n'entrerons pas dans le détail de leurs méthodologies et nous ne discuterons pas de leurs critères, ce travail a déjà amplement été fait, mais nous pourrons néanmoins nous en remettre à la thèse d'Ellen Hazelkorn. L'industrie du classement est particulièrement développée quant au monde universitaire et son essor a contribué à transformer en profondeur l'éducation supérieure. Plus que des outils d'évaluation, ces palmarès sont finalement devenus des guides normatifs, suivant la démonstration d'Hazelkorn.[30]

Les villes sont un bon exemple de la même « tendance ». Le palmarès le plus en vue est celui du Globalization and World Cities Research Network (GaWC), think tank de l'Université de Loughborough, Angleterre.[31] Créé en 1998, sa mission officielle est de catégoriser les villes dites mondiales en leur donnant les cotes alpha, bêta ou gamma, censées offrir une évaluation de l'interconnexion de la ville en question avec le reste du monde. Il est alors question de villes mondiales selon la définition de Peter J. Taylor, c'est-à-dire de systèmes urbains dont le réseau se compose de trois niveaux de structures, les villes comme nœuds, l'économie mondiale comme supra-nœud, et les firmes de production avancée comme sous-nœud. Ces dernières créent l'interconnexion par leurs stratégies d'expansion mondiale et par le positionnement de leurs bureaux. Elles sont donc les principales actrices de la formation de réseaux de villes mondiales.[32]

Les villes alpha++ représentent le summum d'une cote pouvant être attribuée, Londres et New York étant en tête de peloton comme entités les mieux intégrées au réseau international. Les villes alpha+ sont aussi très intégrées, étant présentées comme étant complémentaires à New York et Londres, et spécialisées dans l'offre en services avancés, destinés à l'Asie pacifique. Les villes alpha et alpha- sont aussi très importantes, reliant les régions et États les plus forts économiquement et l'économie mondiale. Les villes beta ont quant à elles un poids plus modéré dans le lien entre leur région ou État et l'économie mondiale, étant utiles sans être indispensables. Les villes gamma relient quant à elles des régions et États plus petits à l'économie mondiale, ou sont des villes mondiales dont la force à l'échelle mondiale ne repose pas sur des services de production avancée. Enfin, les « villes

[30] Ellen Hazelkorn, *Rankings and the reshaping of higher education. The battle for world-class excellence*, 2012.
[31] http://www.lboro.ac.uk/gawc/
[32] Peter J. Taylor, *World City Network: A Global Urban Analysis*, Routeledge, 2003.

avec services suffisants » ne sont pas des villes mondiales selon la définition que s'en fait le GaWC, mais détiennent tout de même assez de services pour ne pas dépendre desdites villes mondiales. Deux sous-catégories en font partie : les petites capitales et les centres de régions manufacturières.

La méthodologie du GaWC est principalement qualitative, s'agissant d'enquêtes dans 315 villes auprès d'entreprises de « services supérieurs aux entreprises ». Parmi ces entreprises, 18 offrent des services en comptabilité, 15 en publicité, 23 dans le domaine bancaire et financier, 11 dans les assurances, 16 dans le domaine juridique et 17 dans la gestion.[33] Un calcul est réalisé, donnant prétendument le niveau d'interconnexion internationale de la ville examinée. La méthodologie ne ment nullement, se basant uniquement sur les services aux entreprises, conformément à l'idéologie de la compétitivité qui fait des firmes les corollaires du développement économique. Au-delà des résultats bruts, le GaWC offre des représentations cartographiques des cotes sur de multiples atlas, où il est possible de visualiser les cotes des différentes villes par des points dont la taille varie. Les villes non évaluées ne sont dès lors pas considérées comme des « villes mondiales », c'est-à-dire qu'elles ne correspondent pas à la définition qu'en fait le GaWC. « The world according to GaWC is a city-centred world of flows in contrast to the more familiar state-centred world of boundaries.[34] » Cette définition est emblématique de la compétitivité mondialisée, fondée sur les réseaux, lesquels transcenderaient les limites nationales.

Nous serions cependant dans le tort de croire que l'État est une entité si dépassée qu'il n'est pas l'objet, lui aussi, de procédures d'évaluation et de classement.

Un exemple classique est celui du classement de la corruption, réalisé par l'organisme non gouvernemental Transparency International. Ce dernier publie annuellement un indice de perception de la corruption (CPI) classant les pays selon le degré de corruption « perçu » dans un pays. L'indice composite est construit par le biais d'enquêtes réalisées auprès d'hommes d'affaires, d'analystes de risques et d'universitaires qui résident dans les différents pays. Lors de sa dernière enquête, le Danemark était considéré comme le pays le moins corrompu au monde.[35]

On pourrait aussi penser aux procédures de rating. Celle-ci relève l'ampleur de l'installation d'une logique financière comme nouvelle normativité. Si d'autres que nous ont documenté et analysé la financiarisation de l'économie, il s'agit ici de retenir l'importance de l'imposition de son imaginaire symbolique, alors qu'une pléthore d'entités sont désormais conçues comme des liquidités. La mondialisation témoigne d'une multiplication d'institutions spécialisées, de banques, de fonds

[33] P.J. Taylor « A Brief Guide to Quantitative Data Collection at GaWC, 1997-2001 », *Globalization and World Cities Research Network*. Disponible en ligne: http://www.lboro.ac.uk/gawc/guide.html
[34] « The World According to GaWC ». Disponible en ligne: http://www.lboro.ac.uk/gawc/gawcworlds.html
[35] Transparency International, *Results*. Disponible en ligne : https://www.transparency.org/cpi2014/results

d'investissement, de cabinets d'audit, d'agences de notation. Le rating vise à donner aux investisseurs une information sur la qualité des produits. Par exemple, les crédits pouvant être échangés sous forme de titres de dettes sont notés. Les notes concernent à la fois les crédits privés (les obligations d'entreprises) que les crédits publics (les dettes souveraines). Les ratings concernent tous les types de produits : les actions, les produits dérivés (adossés à des monnaies, des matières premières agricoles, énergétiques ou minérales), les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, les produits financiers complexes, etc. Tout, ou presque, peut être coté ou noté. Le politologue Joseph Nye, qui classait les technologies d'information comme le socle du pouvoir dans sa nouvelle nature, qu'il appelle « soft power ».[36]

Le propre de la logique financière est de chercher à prédire et à mesurer, et ainsi à faire reposer le fonctionnement du système sur cette anticipation.[37] En contexte d'incertitude, à une ère où les entreprises se détournent des activités productives pour se concentrer sur la gestion du risque, la diffusion –à un rythme effréné- de l'information financière est devenue l'apanage d'une véritable industrie chargée de fournir ses verdicts. Les pays n'y font pas exception. On parle alors de l'étude du risque-pays, le risque étant une notion pouvant avoir de multiples définitions conceptuelles. Bernard Marois le définit comme « le risque de matérialisation d'un sinistre, résultant du contexte économique et politique d'un État étranger, dans lequel une entreprise effectue une partie de ses activités.[38] » Le risque est devenu une donnée structurante au système économique financiarisé contemporain. La note @rating du pays vise à indiquer le niveau d'influence des perspectives économiques, financières et politiques du pays concerné sur un investissement financier. Le risque-pays est donc un indicateur financier, informant les investisseurs du niveau de sécurité de leurs placements, et donc de l'insolvabilité potentielle. Il détermine, notamment, les taux d'intérêt offerts par les créditeurs (notamment les banques). Plus le niveau de risque est élevé, plus le taux d'intérêt sera important. Pour les assureurs, le risque détermine le montant des cotisations. Sur les marchés, le risque a un impact direct sur les fluctuations des titres. Le risque-pays est actuellement évalué par les agences de notation financière et par les sociétés d'assurance-crédit.

Le Fonds monétaire international (FMI) s'intéresse lui aussi aux risques et à la prévention des crises. Le but officiel du FMI est de « promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi, à

---

[36] Joseph Nye, « The information revolution and American soft power », dans :
Joseph Nye (dir.), *Power in the Global Information Age : from Realism to Globalization*, New York, Routeledge, 2004, p. 81-96.

[37] Tel qu'avancé dans :
Joel M. Sters et Donald H. Chew Jr. (dir.), *The Revolution in Corporate Finance*, Maleden, Blackwell Publishing, 2003.

[38] Bernard Marois, *Le Risque-Pays*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, p. 5.

la stabilité économique et faire reculer la pauvreté[39] » et, pour ce faire, un des moyens employés par celui-ci est de fournir des crédits à certains pays en difficulté. Sans entrer dans le détail de la modulation des critères de l'aide qui est accordée, on sait que le FMI construit ce qu'il appelle les « indicateurs de vulnérabilité ». Selon les dires de l'organisation, ces indicateurs jouent un rôle majeur dans la détermination de l'aide financière apportée par le FMI :

> Dans le contexte général des travaux qu'il consacre à la prévention des crises, le FMI améliore son aptitude à déterminer le degré de vulnérabilité de ses pays membres face aux crises financières. Les indicateurs de vulnérabilité forment un volet essentiel de ces travaux. Ils apportent une contribution déterminante à l'exercice de la surveillance et aux opérations de prêts du FMI; ils sont en outre utilisés aux fins de l'analyse et des tests de résistance dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier, ainsi que pour les modèles de systèmes d'alerte précoce (SAP).[40]

Ces indicateurs visent à couvrir les secteurs public, financier, des ménages et des entreprises. Parmi ceux-ci figurent les indicateurs de la dette extérieure et intérieure, qui se penchent notamment sur « le profil des échéances, le calendrier de remboursement, la sensibilité aux taux d'intérêt, et la composition en devises.[41] » Le but est, pour le FMI, d'évaluer les tendances de la capacité d'emprunt et de remboursement du pays évalué. D'autres indicateurs cherchent à évaluer l'adéquation des réserves. Ceux-ci seraient, selon le FMI, « essentiels pour savoir dans quelle mesure un pays est apte à éviter les crises de liquidités[42] ». Les indicateurs dits « de solidité financière[43] », visent à « évaluer les forces et les faiblesses des secteurs financiers des pays membres[44] » et « portent sur l'adéquation des fonds propres des institutions financières, la qualité des actifs et des positions hors bilan des banques, la rentabilité et la liquidité des banques, ainsi que sur le rythme et la qualité de l'expansion du crédit[45] ». Les indicateurs dits « du secteur des entreprises[46] » se penchent, eux, sur « l'exposition au risque de change et au risque de taux d'intérêt des entreprises[47] ».

Le FMI accorde une grande importance à ces études du risque :

> L'inclusion des analyses de vulnérabilité dans les consultations au titre de la surveillance bilatérale a nettement progressé. Les indicateurs de vulnérabilité sont désormais de facto pris en compte dans les conseils de politique économique que le FMI dispense à ses pays membres, et notamment aux économies de marché émergentes. L'institution a par ailleurs élargi la portée de la surveillance multilatérale, qui prévoit un

[39] Fonds monétaire international, *Qu'est-ce que le Fonds monétaire international ?*, 2004, p. 1
[40] FMI, « Fiche technique, indicateurs de vulnérabilité ». Disponible en ligne : http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/vulf.htm
[41] *Ibid.*
[42] *Ibid.*
[43] *Ibid.*
[44] *Ibid.*
[45] *Ibid.*
[46] *Ibid.*
[47] *Ibid.*

> suivi systématique des marchés de capitaux afin de mieux évaluer les risques de crises et leur propagation éventuelle à d'autres pays. Vu l'importance du rôle tenu par le secteur financier lors des crises récentes, le FMI et la Banque mondiale ont lancé en 1999 une initiative conjointe destinée à approfondir les questions liées à la surveillance des secteurs financiers. Le Programme d'évaluation du secteur financier analyse en profondeur les forces et les vulnérabilités des systèmes financiers des pays membres, contribuant ainsi à l'effort global de surveillance du FMI et à informer les recommandations spécifiques de politique économique. Les modèles de systèmes d'alerte précoce (SAP) sont utilisés par les organismes financiers internationaux, les banques centrales et les analystes du secteur privé pour leur permettre d'estimer les probabilités de crises financières. Ces modèles utilisent habituellement des indicateurs basés sur les fondamentaux du pays concerné, l'évolution de la conjoncture économique mondiale et les risques politiques. Le FMI a mis au point ses propres modèles de SAP, qui sont adaptés à ses besoins particuliers - notamment en raison de la nécessité d'envisager des horizons suffisamment lointains pour faire place aux mesures correctives. Or, même si ces modèles offrent une méthode systématique, objective et cohérente pour la prévision des crises, ils laissent quelquefois à désirer sur le plan de l'exactitude et ne constituent donc que l'un des nombreux facteurs pris en considération pour les activités de surveillance du FMI.[48]

Cela pose immédiatement la question du statut d'organisme supranational du FMI. Celui-ci paraît alors plutôt être une instance travaillant pour le capital, émancipé de tout cadre national, et facilitant, au nom du bien des États, leur conformité aux exigences ou aux préférences du capital. Les différents pays sont alors des ensembles de biens voués à la consommation productive qui doivent être correctement publicisés et mis en marché. Notre but n'est pas ici d'étudier les méthodologies qui se trouvent derrière les indicateurs de surveillance du FMI, mais bien celles des mesures de la compétitivité. Le lecteur aura, de toute manière, remarqué que nous nous en sommes tenus à leur présentation officielle par le FMI qui s'adonne à leur production. On les retiendra cependant comme l'expression de cette culture mondiale de l'évaluation des performances des États et de leur capacité à contribuer, ou du moins à ne pas nuire, à la rentabilité des entreprises. Il nous était également utile de les exposer, car les *rankings* reprennent l'idéal du risque-pays, c'est-à-dire qu'ils se présentent comme des approches exprimant le point de vue des firmes, qu'ils coiffent leur évaluation de l'environnement offert aux firmes d'une note, et que cette note est le résultat de données multiples.

Tore Fougner dit de cette culture du classement qu'elle crée une mise en tutelle des États par leur réorientation en fonction de la seule crainte de la surveillance supranationale :

> Knowing that the 'capacity' on the part of capital to move is there, knowing that they and their policies are being scrutinised and surveilled on a continuous basis by a vast array of private-capitalist institutions (firms, banks, credit-rating agencies, political risk analysts, and so on), knowing that each and every 'wrong' move on their part will be

[48] FMI, « Fiche technique - Indicateurs de vulnérabilité », disponible en ligne : https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/vulf.htm

> instantaneously registered and circulated, and thinking and being told that such moves might provoke a negative reaction on the part of capital claimed to be globally footloose – state authorities can easily reach the conclusion that self-restraint is the most feasible policy option.[49]

On pourrait aisément ajouter à l'analyse de Fougner que ces pratiques procèdent d'une représentation cartographique du monde. Peu importe ce que le palmarès concerné cherche, en principe, à démontrer, il résulte généralement, en plus de tableaux présentant les différentes conclusions statistiques de l'enquête, sur une carte avec nuances de couleurs afin de traduire visuellement les différents degrés d'intensité de ce qui est étudié. Il s'agit d'une symbolique imagée des classements qu'on peut supposer incitative : aucune autorité étatique ne souhaite que son pays soit mal colorié. Cela ouvre dès lors la question du nationalisme : tandis que l'idéologie officielle de la mondialisation postule le dépassement des cadres nationaux, ne peut-on pas parler d'une forme de nationalisme concurrentiel par la course effrénée à la position avantageuse dans les palmarès ?

OBJET DE LA RECHERCHE

Au début de l'ère moderne, le mercantilisme a été la stratégie commerciale par laquelle certains États essayaient de procéder à un échange inégal en faveur de leur propre développement, et donc en faveur de leur propre bourgeoisie, valorisant l'exportation au détriment de l'importation et l'encadrement réglementaire des lois du commerce. C'est ce que l'économie politique a mis en doute, postulant que le libre-échange, même à l'interne, donnait des meilleurs avantages compétitifs aux États qui le pratiquaient. Puis, à partir de la fin du XIXe siècle, des États en développement ont voulu attirer les investissements de portefeuille en votant des lois avantageuses pour le capital et en offrant un cadre généreux aux entreprises. Après le recul de la circulation internationale du capital durant l'entre-deux-guerres et pendant les Trente Glorieuses (alors que le capitalisme se déployait avait tout à l'intérieur des frontières nationales), l'effondrement du système de Bretton Woods a libéré à nouveau les capitaux, qui se sont mis à circuler. Les mesures d'attractivité –nous y reviendrons- sont apparues, s'accouplant de dérégulations. L'État compétitif était, au cours de ces décennies 70 et 80, une tactique de la part de pays en développement, mais qui a été généralisé et a été appliqué à tous les pays d'une manière disciplinaire par le consensus de Washington et par les mesures de compétitivité. Tout d'abord utilisée par les pays les uns contre les autres, la compétitivité est devenue une tactique mondiale utilisée par le capital à l'endroit de l'ensemble des pays mis ensemble. Ce fut une normalisation et une généralisation d'une stratégie enlevant tout avantage singulier qu'un pays pouvait espérer obtenir, en transférant les avantages de la compétition

[49] Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation : is there a future beyond 'the competition state? », *Review of International Studies*, 2006, 32, p. 165-185. (p. 179)

généralisée entre les États aux seules entreprises. L'État compétitif est devenu une discipline mondiale permettant au capital de profiter des pouvoirs politiques. Les mesures de compétitivité figurent parmi les instruments qui servent à ce processus.

La concurrence interétatique et interterritoriale est le fait de la plus récente mondialisation. Concept appliqué aux entreprises, la compétitivité s'est ensuite étendue aux États, véhiculant une transformation en profondeur de la nature et de l'action de ceux-ci. La compétitivité, sous différentes déclinaisons, implique une mutation des États à la raison de la circulation du capital et des entreprises, appelant les pouvoirs politiques à être le plus accueillant possible en une ère de mobilité se voulant, officiellement, totale.

Il existe présentement deux grands classements de la compétitivité des États, produits annuellement. Il s'agit des palmarès du Forum économique mondial (FEM) et de l'International Institute for Management Development (IMD). Ces classements, comme on peut s'en douter, fournissent une liste ordonnée des pays qui se voient attribuer une note représentant leur indice de compétitivité.

Notre thèse cherche à démontrer que les grands classements de la compétitivité des États détiennent une fonction normative visant à construire une représentation du monde. Si nous discuterons de la fonction du classement en lui-même, il importe de préciser que nous nous intéresserons spécifiquement aux deux classements portant sur la compétitivité des pays. Nous ne chercherons donc pas à remettre en question toute procédure de classement, ni de contester l'évaluation statistique dans son ensemble, bien qu'il faut questionner ses prétentions scientifiques. Nous souhaitons mettre en lumière les mesures de compétitivité en montrant qui les fait, et comment ils sont faits. Par conséquent, nous pourrons mettre ces instruments de gouverne et de convergence interétatique dans leur contexte. Il nous sera alors possible d'explorer les usages proposés par ces instruments d'influence et de coordination idéologique, qu'il s'agisse d'un idéal à atteindre pour les gouvernements ou d'un véritable guide de l'investissement pour les entrepreneurs.

Nous tenterons de démontrer qu'ils ne constituent pas des outils visant à indiquer des résultats économiques de l'état de la « compétitivité » dans l'ensemble des pays du monde. Plutôt qu'une évaluation du développement économique, ces rankings détaillent la manière de parvenir à une situation dite compétitive. Ils sont ainsi de véritables manuels, contenant leurs préceptes d'application, à destination des gouvernants. Il faut donc, pour s'y positionner adéquatement, appliquer les préceptes précis qui sont véhiculés par les classements. Notre hypothèse de base sera, par conséquent, que ces rankings sont des instruments servant les fins d'une uniformisation des économies fondées sur la mobilité intégrale des capitaux, des marchandises et des entreprises. Notre analyse passe inévitablement par une observation attentive des méthodologies des rapports, de

même que des documents produits par leurs concepteurs afin de bien saisir leurs inspirations. Plus généralement, nous montrerons que nous avons affaire ici à des mesures opérantes. Si les agences prétendent observer le réel et en prendre la mesure selon une méthode adéquate, les résultats de leur observation, le rapport qui est fait, les comparaisons qu'ils autorisent et la publicité qu'on leur fait ont immédiatement pour effet de modifier ce qui a été observé. Comme pour toutes les « évaluations » de ce genre, nous avons donc ici des descriptions opérantes, puisque les États décrits tâcheront de modifier leurs pratiques pour améliorer la description qui sera faite d'eux l'an prochain, d'où l'importance de produire ces bulletins sur une base régulière, ici annuelle. La description d'un État aura donc pour effet d'orienter le changement de ce qui est décrit. Telle est du moins sa destination intime, son intention. Nous nous trouvons donc ici dans le domaine des discours performatifs, où le contrôle de l'évolution historique de la société prend la forme d'une simple description méthodique du réel qui vise à mesurer son degré d'adaptation à l'environnement et, donc, à évaluer ses prétendues chances de succès. Ce genre de discours performatif s'attaque directement aux régulations institutionnelles de la société qui sont basées, elles, sur la poursuite d'idéaux collectifs. Les régulations institutionnelles sont en effet systématiquement désavantagées du fait qu'elles doivent, elles, fournir explicitement leurs justifications normatives et donner leurs raisons dans des doctrines sujettes à débat. Les régulations performatives, elles, n'ont pas besoin de tels déviations, pratiquant l'action directe sur la pratique sociale.

PROCÉDURE

Notre thèse se segmentera alors en deux grandes parties. L'ordre des deux grandes parties est fondamental, si tant est que la première creuse et déconstruise un concept tandis que la seconde traite d'un outil très précis de sa propagation.

Tout d'abord, nous construirons, au cours du chapitre I, un raisonnement sur le recours aux mesures comme instruments normatifs.

Puis, notre première grande partie sera consacrée à la compétitivité en elle-même. Il s'agit ici tout d'abord de dresser l'état de la question, de faire le point sur l'avancement des théories universitaires à son sujet et à observer comment le concept en lui-même s'est développé pour s'imposer de manière dominante. À ce stade-ci de la recherche, nous en comprenons qu'il s'agit d'une vision avant tout centrée sur le bien-être des entreprises, et où le modèle de la « gouvernance » qui s'y rattache implique un passage, pour l'État contemporain, du domaine politique à un univers technique. Cette partie en sera également une de déconstruction de la notion de compétitivité : à travers sa compréhension, les grands concepts clés qui lui sont reliés –libre-échange,

constitutionnalisme économique, attractivité, balance commerciale, innovation- ne sont pas exempts d'incohérences et d'incomplétudes. Si nous ne pouvons résoudre l'ensemble de ces problèmes au sein de cette partie, il importe néanmoins de les questionner, car ce simple fait implique que le concept de compétitivité demeure, à bien des égards, flou malgré son imposition comme paradigme dominant. Théorique et basée sur des sources secondaires, cette partie nous permettra de comprendre en quoi la compétitivité se veut un concept de mutation des États pour les convertir à une logique de mise au service des entreprises, perçues comme les véritables génératrices de croissance économique.

Nous chercherons, au cours de cette partie, à construire un raisonnement sur le paradigme de la compétitivité des États. Notre exposé, s'il n'évacue pas une certaine dimension chronologique et historique, se segmentera principalement sur une base thématique. Notre objectif est ici de livrer un portrait synthétique de la compétitivité, avant d'aborder la question des classements, afin de constater en quoi ces derniers s'inscrivent dans un tel idéal.

Il nous incombera de rappeler les origines conceptuelles et théoriques du concept au cours du chapitre II. La compétitivité provient de la concurrence, mot-clé des théories économiques libérales depuis les débuts de la discipline. Nous chercherons ici à en étudier les origines, les bases, de même que ses limites paradigmatiques. Nous pourrons ainsi dresser l'état de la question, déconstruire la notion et en montrer les zones d'ombre. Il ne s'agit pas ici de creuser en profondeur le modèle de la concurrence, central à de nombreux débats entre spécialistes de l'économie que nous ne souhaitons pas reproduire intégralement dans cette thèse. Notre but sera plutôt d'évoquer les limites d'un paradigme pourtant devenu dominant, à la lumière du scientisme économique discuté au cours du chapitre précédent. S'il n'est pas de notre ressort de déterminer en vertu de quels événements un paradigme aussi discuté et remis en doute a pu acquérir son caractère scientifique, il importe de questionner sa solidité normative, qui n'est peut-être pas aussi incontestable qu'elle le semble au premier regard. Nous traiterons ensuite, au cours de ce même chapitre, de l'installation du concept de compétitivité comme enjeu discuté dans les officines gouvernementales. Cette sous-partie a essentiellement un caractère explicatif, pour les fins de la compréhension historique. Nous traiterons donc des circonstances de l'arrivée de la compétitivité aux États-Unis, des motifs qui l'ont favorisé, de même que la forme que le concept épousait à l'époque.

Le chapitre III cherchera à démontrer que le nouveau paradigme dominant associé à la compétitivité est celui de l'attractivité, c'est-à-dire qu'un État compétitif est forcément celui qui parvient le plus à attirer, et à conserver chez lui, un capital nécessairement de plus en plus mobile, et par conséquent de plus en plus difficile à capturer. Nous reviendrons tout d'abord sur les débats du début des

années 1990, puis nous traiterons de l'attractivité telle que prônée aujourd'hui par les organismes mondiaux.

Le chapitre IV se penchera sur la question du libre-échange, intimement liée à la compétitivité étatique. Le libre-échange contemporain peut s'incarner comme une idéologie prônant le retrait, du débat public, de nombreux enjeux d'ordre économique sous prétexte qu'il faut éviter que ces dernières soient à la merci du pouvoir de l'État. Nous exposerons tout d'abord les bases théoriques du constitutionnalisme économique, puis nous traiterons de ses déclinaisons pratiques à travers les différentes formes de libre-échange. Il s'agit ici de bien comprendre la dimension juridique et contraignante du libre-échange, qui est une forme de constitutionnalisation du modèle de l'État compétitif.

Le chapitre V poussera la réflexion plus loin. Il s'agira ici de montrer en quoi l'essor de la compétitivité procède d'un passage général du politique à un système technicien. Après avoir défini ce que nous entendons par l'idée de « technique », nous aborderons trois volets qui illustrent notre propos. Nous nous pencherons pour commencer sur l'idéologie néolibérale non pas dans son ensemble, mais sur le point précis du couple droit-économie, et en quoi elle soutient la judiciarisation des rapports économiques au nom d'une neutralité axiologique sur le plan politique. Finalement, ce chapitre sera clos par une partie sur la gouvernance, nouveau terme en vogue chargé de désigner la nouvelle nature de l'action étatique.

Ce n'est qu'après ce travail de définition de la compétitivité, de ses origines, de sa théorie et de sa réalité, que nous pourrons aborder la question des classements chargés d'en évaluer l'application aux États. Cette partie est également nécessaire conformément à l'impératif d'établissement du bilan des réflexions et recherches effectuées jusqu'à ce jour, incombant à toute thèse doctorale.

Au cours de la seconde partie, nous nous pencherons sur les deux grands classements faisant généralement office de références centrales. Il s'agit du *Rapport mondial sur la compétitivité*, produit par le Forum économique mondial de Davos et de *l'Annuaire de la compétitivité mondiale* de l'International Institute for Management Development situé à Lausanne, dans ce haut lieu bancaire qu'est la Suisse. Ce sont à travers ces deux documents que les États cherchent à se positionner comme étant les plus *business-friendly*. Ces deux rapports seront l'objet, respectivement, de nos chapitres VI et VII.

Nous creuserons les modes de réalisation et de pondération de ces deux classements et les objectifs de promotion qu'ils recèlent. Nous tenterons de démontrer qu'ils ne constituent pas des outils visant à démontrer des résultats économiques, soit l'état de la croissance dans l'ensemble des pays du monde. Ces *rankings* se centrent sur la manière d'y parvenir, et sont ainsi de véritables manuels,

contenant leurs préceptes d'application, à destination des gouvernants. La formule sera essentiellement la même au cours des chapitres : nous discuterons des critères servant à évaluer la compétitivité et à classer les États dans les palmarès, nous analyserons les mesures de la compétitivité en étudiant qui les fait- nous permettant de mettre ces instruments en contexte- et comment ils sont faits. Nous verrons alors les usages proposés par ceux-ci, qu'il s'agisse du projet proposé aux gouvernements ou des recommandations faites aux entrepreneurs.

Nous estimons que cette seconde partie permettra d'offrir un éclairage essentiel sur la production de ces indices de compétitivité, qui selon Tore Fougner « ont une fonction de repères quant à la capacité relative des États à attirer le capital mobile.[50] »

Au cours de ces deux parties, nous présenterons les représentations des paradigmes dominants. Si nous exposons quelques critiques dont ils ont été l'objet, notre objectif principal n'est pas de les réfuter. Nous visons plutôt à comprendre le projet qu'on vise à construire, tant dans les théories qu'à travers la politique des indices composites.

En conclusion, nous ouvrirons sur deux pistes de réflexion. La première a trait à ce que nous pourrions appeler la « nouvelle question nationale à l'échelle mondiale ». Peut-on y voir un nouveau nationalisme de concurrence, exclusivement basé sur le besoin de performance et de bon positionnement dans les palmarès ? Que peut donc bien signifier, dans ce cas, l'identité d'un peuple quand la définition de la nation est restreinte à la position qu'occupe le territoire qu'elle occupe dans les palmarès ? La seconde est liée à l'avenir du concept de projet de société. Comment est-il possible de penser l'avenir de la collectivité à travers un cadre mondial où tant d'instruments sont mobilisés pour remettre les sociétés dans un chemin déjà tracé d'avance ?

[50] Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation », op. cit., p. 181

CHAPITRE I : ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DU CLASSEMENT

La destitution de l'État dans le néolibéralisme avancé comme instance décisive de régulation de la société s'est matérialisée selon deux grands processus, soit un déplacement des capacités de contrôle comme capacités de régulation effective de la réalité sociale vers le système des organisations transnationales (dont certaines ont pour fonction de reproduire ce système en énonçant les règles « d'évaluation » qui révèlent - sans les expliciter - les rouages de ses puissances hégémoniques), ainsi qu'une fragmentation des niveaux subordonnés de régulation fonctionnelle qui se présentent, sous autant de figures, comme les « sujets » de la gouvernance (États, sociétés publiques, villes, universités, territoires, etc.). Les États contemporains ne sont plus ceux du système westphalien, mais s'inscrivent plutôt dans un autre type de système, principalement régi par des puissances privées, auquel participent aussi des États hégémoniques. Ce système est essentiellement constitué de structures de régulation et de références normatives et disciplinaires directement empruntées à la matrice néolibérale. Ce sont ces outils, mobilisés pour soutenir la dépossession du politique, qu'il faut savoir traiter à travers un appareil théorique convaincant.

La généralisation de l'application sociale des catégories managériales a déjà été l'objet d'ouvrages.[51] Il en va de même de l'importance du langage dans l'entreprise d'établissement de la norme néolibérale comme dominante.[52] L'utilisation politique de la raison statistique a elle aussi été centrale à plusieurs grands travaux.[53] Cela n'enlève rien au fait que la classification était déjà

[51] Maya Beauvallet, *Les Stratégies absurdes. Comment faire pire en croyant faire mieux*, Paris, Points, 2014. [2009]
[52] Claude Hagège, *Contre la pensée unique*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2012.
Corinne Grenouillet et Catherine Vuillermot-Febvet, *La Langue du management et de l'économie à l'ère néolibérale. Formes sociales et littéraires*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2015.
[53] Michael Wheeler, *Lies, Damn Lies, and Statistics. The Manipulation of Public Opinion in America*, New York, Dell Publishing Co., 1977.
Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2006.
Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010. [1993]
Alain Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014.
Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, 2004.

présente, sous certaines formes, dans les sociétés primitives.[54] Cependant, les nouveaux outils d'évaluation directement issus de la culture entreprenariale ont désormais une fonction directrice beaucoup plus grande.

Outre la question des méthodologies employées –donc avant de parler, avec Yves Gingras, de « mauvais usage de faux indicateurs[55] »- dans les différentes évaluations qui forment aujourd'hui cette véritable industrie de la concurrence, on peut s'interroger sur le sens profond de ces procédés, et de la signification de leur prétention à fournir un constat objectif. La valeur présumée de ce qui est étudié est alors le résultat de grilles et de comparaisons entre les uns et les autres. L'évaluation se bâtit nécessairement par le biais de mises en relief de l'objet d'étude avec d'autres objets, que ceux-ci soient théoriquement également analysés. Si l'évaluation est un comportement humain quotidien qui régit les actions, elle peut aussi devenir un objet de marquage social, parfois au fer rouge, comme l'écrivait le psychologue français André Lévy :

> L'évaluation est une pratique quotidienne dans la vie de chacun, mais aussi une pratique organisée, formelle dans toutes les institutions. Elle a pour objet la détermination de la valeur d'échange de biens, d'actions ou de personnes, selon un ordre hiérarchique, se traduisant par une note permettant la comparaison de leurs valeurs relatives. Ces pratiques constituent un élément central de la vie des sociétés dans la mesure où elles sont fondées sur l'échange de biens, de services ou de personnes. Elles contribuent ainsi à la dynamique sociale, en même temps qu'elles confortent et réaffirment l'ordre hiérarchique servant de référence au classement selon lequel les objets et les personnes sont ordonnés. Elles tiennent également une importance considérable dans la vie de l'individu qui s'y inscrit ç la fois comme objet de l'évaluation des autres, et comme consommateur lui-même de services et de biens. Les décisions qu'il est amené à prendre [...] reposent pour la plupart sur des estimations quant aux conséquences de ses choix. De même, le fait d'être lui-même évalué répond à un besoin d'être reconnu à une place (inférieure ou élevée) qui marque son appartenance à la société, son identité. Notons toutefois que la pratique d'évaluation, lorsqu'elle est poussée à l'extrême, peut devenir une manie d'ordre obsessionnel d'ordre pathologique. [...] De même, une société ou une organisation où la totalité des comportements ou des actes est soumise en permanence à un jugement tend à réduire les individus à l'étiquette selon laquelle ils sont classés, et à stériliser ainsi tout échange et toute vie sociale.[56]

L'évaluation peut détenir une autre fonction que celle d'estimer ce qu'est la véritable valeur d'une entité. Elle peut aussi construire cette valeur, offrir, par le choix des critères retenus, un reflet conforme aux valeurs dominantes en guise d'évaluation. Comme le disait Gregory Bateson en 1951 :

---

[54] Marcel Mauss et Émile Durkheim, *De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017. [1903]

[55] Yves Gingras, « Du mauvais usage de faux indicateurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2008/5 (n° 55-4bis), p. 67-79.

[56] André Lévy, « L'évaluation créatrice de valeur », *Nouvelle revue de psychosociologie* 2009/2 (n 8), p. 93-103, p. 94

> Le système de valeurs et le système de codage sont semblables en ce que chacun est un système ayant des ramifications dans la totalité du monde de l'individu. Le système de valeurs, organisé en termes de préférences, constitue le réseau dans lequel certains éléments sont choisis et d'autres négligés ou rejetés… De même, dans le système de codage, tous les événements et tous les objets qui se présentent sont, dans une certaine mesure, classés dans le système complexe qui constitue le système de codage chez l'homme.[57]

Et Lévy d'ajouter :

> D'où l'on peut conclure que l'acte d'évaluation est toujours double. Tout en fixant la valeur de ce qui est jugé, il décide en même temps de l'importance relative accordée aux différents ordres de valeurs qui lui servent de référent. Chaque appréciation traduit et tend à conforter et imposer la lecture particulière propre à l'ordre social existant, soit aux systèmes de codage et de valeurs qui y prévalent. Autrement dit, l'arbitrage ou le compromis qui résulte de l'acte d'évaluation porte non tant sur la valeur de l'objet ou du sujet jugé que le système social en jeu dans lequel il prend place. Tel est l'enjeu masqué de tout jugement évaluatif, qui consiste à imposer une lecture de la vie sociale et des conduites qui soit conforme aux valeurs et aux normes dominantes, qu'il s'agit de faire reconnaître et d'appliquer dans les conduites futures.[58]

Cela nous renvoie au rôle social des outils chargés de fournir une nouvelle normativité, d'accoler les étiquettes valorisant ou dévalorisant l'objet d'étude des instruments de mesure. Traitant des classements des universités, convertis par la force des classements tant à l'idéologie qu'au fonctionnement du néolibéralisme, les psychanalystes Roland Gori et Marie-José Del Volgo parlent de dispositifs de « servitude volontaire[59] » pour désigner la multiplication de directives et de règles, non contraignantes sur le plan légal, qui accompagnent l'ascension des exigences de standardisation.

> Ces normes ne sont pas des produits à proprement parler d'une loi juridico-politique, d'une autorité. Il s'agit plutôt d'un dispositif de capture du vivant qui modèle, fabrique et traque l'humain dans les filets de la normalisation d'un réseau de «tyranneaux» où s'exerce moins le pouvoir d'un seul que la servitude de tous. Le conformisme auquel nous nous plions tous les jours se déploie «dans les petites affaires» et nous asservit de manière toujours plus étendue et douce. Il nous fait perdre l'habitude de nous diriger nous-mêmes et nous accoutume toujours davantage à consentir, dans les marges d'un pouvoir véritablement disciplinaire, à notre propre aliénation, à notre propre mutilation.[60]

Cette dénonciation d'une sélection par les « experts » de ce qui est bon et de ce qui ne l'est pas n'est pas sans renvoyer à ce que Michel Foucault appelait l'« art libéral de gouverner[61] ». Foucault avait

---

[57] Gregory Bateson, « Information and codification, a philosophical approach », dans :
Jurgen Ruesch et Gregory Bateson, *Therapeutic Communication, the Social Matrix of Psychiatry*, New York, W.W. Norton and Company Inc, 1951.
Cité dans André Lévy, « L'évaluation créatrice de valeur », op. cit., p. 95

[58] *Ibid.*, p. 96-97

[59] Roland Gori et Marie-José Del Volgo, « L'idéologie de l'évaluation : un nouveau dispositif de servitude volontaire? », *Nouvelle revue de psychosociologie* 2009/2 (n 8), p. 11-26

[60] *Ibid.*, p. 12

[61] Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Éditions du Seuil, 2004a.

alors traité de l'établissement d'outils non pas d'imposition de croyances, conformément à l'idée d'un libéralisme qui se prétend axiologiquement neutre comme nous le verrons dans un chapitre prochain, mais d'une modélisation de l'opinion qui soit fondée sur une soumission librement consentie.

> Nous sommes entrés dans un type de société où le pouvoir de la loi est en train non pas de régresser, mais de s'intégrer à un pouvoir plus général : celui de la norme. Ce qui implique un système de surveillance, de contrôle tout autre. Une visibilité incessante, une classification permanente des individus, une hiérarchisation, une qualification, l'établissement des limites, une mise en diagnostic. La norme devient le partage des individus.[62]

Il nous est fondamental de construire un raisonnement sociologique sur le classement en tant qu'institution économique, dont les réflexions précédentes en constituent les bases. Le recours au palmarès est un outil véhiculant une conception de l'État que les pays doivent adopter pour bénéficier d'une position enviable. Si notre thèse n'aspire pas à remettre en question le procédé du classement en lui-même, mais bien de discuter des critères employés dans les palmarès consacrés à la compétitivité des États, il importe tout de même de faire le point sur la mobilisation des chiffres dans les démonstrations économiques. Cette dernière fait souvent figure d'instrument de légitimation de bon nombre de théorèmes.

Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, affirmait en 2003 que les mathématiques et la modélisation sont « un espace de laïcité intellectuelle[63] » :

> L'économie est incontestablement une science qui mesure et quantifie. La comptabilité nationale donne des informations importantes et utiles sur la façon dont les économies évoluent. Elles ont un rôle focal dans le débat public. […][I]l m'est arrivé de dire que la modélisation est un espace de laïcité intellectuelle pour les économistes. Laïcité ne veut pas dire démission, refus de prendre parti, mais possibilité d'échange entre points de vue différents. Une des grandes vertus de la mathématisation de la discipline a été de créer un espace de dialogue possible entre des esprits venus d'horizons intellectuels et politiques variés. Pour fréquenter beaucoup de chercheurs d'autres sciences sociales, je suis frappé, par exemple, par les difficultés de dialogue entre sociologues venant de traditions intellectuelles différentes. En dehors de leur efficacité propre, les mathématiques ont une efficacité symbolique qui permet le débat à partir de visions du monde antagonistes. […] Elles [n'effacent pas les différences politiques], elles permettent le dialogue malgré les différences, par l'emploi d'une langue neutre qui améliore la communication, en évitant le heurt frontal sur des sujets qui divisent.[64]

---

[62] Michel Foucault, « L'extension sociale de la norme », dans :
Michel Foucault, *Dits et écrits, tome III*, Paris, Gallimard, 1994, p. 74-79. (p. 75)

[63] Christian Chavagneux, « 'La modélisation est un espace de laïcité intellectuelle'. Entretien avec Roger Guesnerie, titulaire de la chaire de théorie économique et organisation sociale au Collège de France », *Alternatives Économiques*, Hors-série n° 057 - mai 2003, p. 25-27.

[64] *Ibid.*

Autrement dit, le recours aux mathématiques émanerait d'une volonté scientifique de neutralité axiologique, c'est-à-dire d'interdiction, par le scientifique, de tout jugement de valeur. Les dires de Guesnerie sont limpides, assimilant l'usage de formules chiffrées en mathématiques à une manière d'accoler une scientificité à l'étude de l'économie, laquelle s'opérerait donc en dehors des préjugés humains. Mais cette prétention à une neutralité toute scientifique n'est-elle pas, en elle-même, un choix idéologique ? Jacques Sapir rétorque à Guesnerie :

> [E]n réalité, il ne faudrait pas invoquer les mathématiques en général, mais les mathématiques appliquées, celles qu'utilisent les économistes, soit des fragments simplifiés. D'ailleurs, la plupart des modèles canoniques sont fondés sur des relations linéaires. Or, la linéarité – qui est en réalité une négation de la complexité – se construit en économie par une addition d'hypothèses *ad hoc* qui toutes vont dans le sens de l'irréalisme. […] L'économie ne cherche pas dans les mathématiques un langage ou un espace de neutralité intellectuelle, mais une manière d'assimiler l'économie à la mécanique ou la physique. […] Loin d'être l'expression d'un agnosticisme, la pratique actuelle de la modélisation mathématique relève d'un parti pris idéologique.[65]

Des deux positions, nous adhérons à la seconde. Il nous est en effet impossible de nous livrer à notre étude de la fonction d'orientation inhérente aux classements de la compétitivité des États si nous ne tenons pas pour acquise la possible (mais pas systématique, nous insistons sur la distinction) fonction idéologique des chiffres. L'idée qu'une formule mathématique puisse construire une loi économique présuppose que les agents seraient parfaitement rationnels, informés et conscients de leur intérêt. Il s'agit là d'un des débats les plus anciens de l'économie, comme la contribution majeure de Maurice Godelier nous l'indique.[66]

L'école néo-classique a beaucoup contribué à ce positionnement de l'économie en tant que science, menant à penser que les préférences humaines peuvent être prédites par le biais des démonstrations émanant des modèles mathématiques. Les prétendues lois de l'économie, lorsqu'elles sont transformées en règles, incluent donc en principe toutes les possibilités, tous les scénarii, et sont alors soi-disant des contrats parfaits. Ce modèle, qui émane de l'École de Lausanne, de Léon Walras et Vilfredo Pareto, constitue une mise à jour du modèle Arrow-Debreu sur l'équilibre des prix.[67] Pareto, dans son *Manuel d'économie politique*,[68] s'intéresse aux actions répétées par les hommes pour satisfaire leurs goûts. L'équilibre économique est le résultat d'une opposition entre les besoins des hommes et les obstacles à leur satisfaction. La logique mathématique, encore une fois, est alors mobilisée pour comprendre ces phénomènes économiques ou sociaux.

---

[65] Jacques Sapir, *Les trous noirs de la science économique*. *Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*, Paris, Éditions du Seuil, 2003. (p. 16-18).
[66] Maurice Godelier, *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, François Maspero, 1966.
[67] Kenneth J. Arrow et Gerard Debreu, "Existence of an equilibrium for a competitive economy", *Econometrica. Journal of the Econometric Society*, Vol. 22, No. 3, Juillet 1954.
[68] Vilfredo Pareto, *Manuel d'économie politique*, Genève, Droz, 1966.

Il est cependant vrai que l'utilisation de modèles chiffrés n'est pas réservée aux thèses libérales, comme l'affirmait Guesnerie, qui cherche à exempter l'emploi des mathématiques des causes du scientisme économique qui appuierait exclusivement le libre marché :

> Je ne perçois pas les mathématiques comme un instrument apologétique du marché. D'abord, s'il est exact que le soutien aux politiques économiques d'inspiration libérale s'est accru au cours de la dernière décennie, c'est, disons pour caricaturer, d'abord l'effet de la chute du mur de Berlin et d'un système de planification centralisé, et non celui de la mathématisation de la théorie économique! Ensuite, dans la pratique, on ne voit pas de corrélation claire entre la quantité de mathématiques mobilisée par un économiste et sa proximité avec les thèses libérales. Lisez les travaux de Joseph Stiglitz! Ou ceux d'un autre prix Nobel, comme Kenneth Arrow, qui serait catalogué, avec notre vocabulaire européen, comme social-démocrate. Au temps du grand antagonisme entre plan et économie de marché, les mathématiques économiques recrutaient souvent chez les agnostiques, plutôt que chez les militants de l'un ou l'autre camp. Il est vrai que les économistes de la jeune génération me semblent accepter plus facilement le discours qualifié de néolibéral que les gens de ma génération. Encore une fois, c'est plus un effet mur de Berlin que celui de l'utilisation des mathématiques.[69]

C'est pourquoi nous insisterons à nouveau sur le fait que nous ne rejetons pas en bloc l'emploi des mathématiques. Nous n'avons tout simplement pas la prétention de remettre en question des siècles de recherche économique et nous ne cherchons pas à trancher, formule par formule, de celles qui sont périmées ou inadéquates, et de celles qui sont justes. Ceci ayant été dit, il nous faut néanmoins contester la pertinence de la mobilisation, à certaines occasions, d'indices et de statistiques.

Notre recherche passe par une réflexion sur l'emploi des statistiques en sciences sociales. Les travaux de Bourdieu sur les sondages nous amènent également un cadre intéressant pour les fins de notre thèse. Nous reviendrons aussi sur certains pans de l'œuvre d'Alain Supiot, lesquels traitent de l'émergence des nombres comme mode de gouvernance.

1.1. LA MESURE EN QUESTION

Dans son *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*,[70] Normand Baillargeon consacre une partie à la manipulation des chiffres et de la nécessité d'être en mesure de contre-calculer pour protéger l'esprit critique. Baillargeon racontait avoir déjà entendu un étudiant répéter devant un auditoire que l'embargo anglo-américain contre l'Irak causait la mort de 2000 enfants irakiens par heure. Cela signifie donc que 17 520 000 enfants seraient morts par année, dans un pays de 20 millions d'habitants.[71] Cet exemple peut faire sourire, mais est évocateur. Le professeur Baillargeon mettait

[69] *Christian Chavagneux, « 'La modélisation est un espace de laïcité intellectuelle'. Entretien avec Roger Guesnerie, titulaire de la chaire de théorie économique et organisation sociale au Collège de France »*, op. cit. (p. 25-27)
[70] Normand Baillargeon, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, Montréal, Lux Éditeur, 2005.
[71] *Ibid.*, p. 91

en garde contre plusieurs types de manipulations pouvant émaner de l'utilisation de chiffres, découlant de méthodes visant à accoler des étiquettes de scientificité et de rigueur aux données présentées. Nous ne les énumérerons pas toutes, mais certaines méritent d'être mentionnées, directement rattachables à notre objet.

On reprendra tout d'abord la manipulation liée au « terrorisme » mathématique. Elle consiste à « utiliser le prestige des mathématiques dans le but de confondre, tromper ou autrement embrouiller les gens à qui l'on s'adresse.[72] » Le sociologue anglo-polonais Stanislav Andreski ironisait ainsi :

> [L]a recette est aussi simple que payante ; prenez un manuel de mathématique, copiez-en les parties les moins compliquées, ajoutez-y quelques références à la littérature traitant d'une ou deux branches des études sociales, sans vous inquiéter outre mesure de savoir si les formules que vous avez notées ont un quelconque rapport avec les actions humaines réelles, et donnez à votre produit un titre bien ronflant qui suggère que vous avez trouvé la clé d'une science exacte du comportement collectif.[73]

Outre le caractère amusant de la déclaration, on en comprendra qu'il s'agit de cette propension à employer des formules extravagantes pour imposer une forme de domination.

Une autre manipulation par les nombres mentionnée par Baillargeon est celle de la donnée « détachée » ou « semi-détachée ».[74] Il s'agit de données avancées sans référents clairs. Par exemple, lorsqu'un produit est présenté par le biais de la publicité comme étant « le préféré de 80 pour cent des gens » sans préciser qui sont ces gens et en comparaison de quoi il serait à prioriser. Il s'agit donc d'un chiffre totalement ou partiellement décontextualisé. Les classements que nous étudierons sont en grande partie fondés sur des sondages auprès des dirigeants d'entreprises, et qu'aucune discrimination n'existe entre leurs points de vue. Les chefs d'entreprises ayant des filiales dans vingt pays, étant donc en mesure de réellement comparer la situation de ceux-ci, s'en trouvent à détenir la même importance que ceux qui se trouvent dans un seul pays, n'ayant donc aucun point de comparaison.

Un autre type de manipulation digne d'intérêt est celui du changement de définition (et par conséquent de méthodologie) pouvant, lorsque non justifié ou non expliqué, donner l'impression que la réalité a évolué alors ce sont plutôt les critères d'évaluation qui ne sont plus les mêmes.[75] Ce type de manipulation implique que les critères peuvent être trafiqués pour servir des objectifs politiques et idéologiques, comme de modifier la définition du chômage pour en changer la statistique officielle sans que la réalité ait changé.

---

[72] *Ibid.*, p. 93.
[73] Stanislav Andreski, *Les Sciences sociales, sorcellerie des temps modernes*, Paris, Presses universitaires de France, 1975., p. 143.
[74] Normand Baillargeon, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, op. cit., p. 105-106
[75] *Ibid.*, p. 107-109

Finalement, le dernier type de manipulation par les chiffres avancé par Baillargeon est celui des données par habitant.[76] Il s'agit ici d'une mise en garde contre la prise en compte textuelle de statistiques brutes. Pour prendre un exemple simplifié, si nous prenons une ville A qui aurait eu 8 crimes en un an et une ville B qui aurait connu 22 crimes pendant cette même année, nous pourrions conclure que le taux de criminalité est plus élevé dans la ville B que dans la ville A. Ce serait cependant oublier que la population de la ville B est de 30 fois supérieure à celle de la ville A.

On ne peut pas textuellement parler d'errements méthodologiques, les conclusions avancées étant techniquement justes, mais bien de termes de présentation sciemment sélectionnés pour se mettre au service d'objectifs précis. Ces exemples et ces règles d'« autodéfense intellectuelle » sont bien évidemment simplifiés à l'extrême, mais livrent néanmoins des mises en garde que nous garderons en tête au moment de procéder à notre analyse des classements. Ils nous font également réfléchir sur la fonction idéologique des diverses utilisations des indices statistiques. Nous ne pouvons remettre tous les indicateurs économiques en question, ce qui n'est de toute manière pas l'objet de notre travail, mais nous citerons le produit intérieur brut (PIB) en guise d'exemple, censé mesurer la création de richesse. Nous mettons d'emblée en garde que nous n'avons pas la prétention de régler en quelques pages la question de cet indicateur, qui ne cesse, encore à ce jour, d'être débattue. Exposer certaines de ses remises en question nous permet néanmoins de montrer que la contestation d'un paradigme demeuré dominant n'est pas dénuée de fondements.

Le PIB a plusieurs méthodes de calcul.[77] Nous ne discuterons pas de la pertinence de chacune d'entre elles, pas plus que nous n'expliquerons leurs tenants et aboutissants. Cependant, nous nous devons d'en exposer certaines critiques. Jacques Généreux soulève d'emblée le problème du niveau tangible du produit intérieur, mal cerné par le PIB :

> L'amortissement pose un problème pour l'évaluation du produit intérieur. En effet, une mesure exacte de la valeur ajoutée devrait déduire de la production la totalité des

[76] *Ibid.*, p. 109-111

[77] Le PIB cherche à mesurer la valeur des biens et services produits sur un territoire donné au cours d'une période donnée, nonobstant la nationalité des agents productifs. Plusieurs méthodes de calcul existent, à notre connaissance. La première additionne les valeurs ajoutées des agents économiques à la part de valeur ajoutée prélevée par l'État, à laquelle les subventions sont soustraites. La formule est la suivante : PIB = Somme des valeurs ajoutées + TVA + Droits et taxes sur les importations – Subventions sur les produits. La valeur ajoutée permet de mesurer la production à l'échelle nationale, étant une addition de la valeur comptable de la production des agents, en plus de compter les dépenses en consommation. Ces dernières sont observées dans la valeur de production des entreprises qui les consommant et dans celle des entreprises les produisant. Les producteurs ne peuvent ainsi augmenter le PIB qu'en augmentant leur valeur ajoutée.
D'autres méthodes visent à calculer le PIB à travers des angles plus précis. Celui « par les dépenses » se lit comme suit : PIB = C + G + I + (X – M) où C représente les dépenses de consommation, G les dépenses gouvernementales, I les investissements privés et publics, X les exportations et M les importations. Celui dit « par les revenus » est : PIB = Sal + RM + EBE + TIN, où Sal équivaut à la rémunération des travailleurs, RM le revenu mixte net des entreprises non incorporées, EBE les excédents bruts d'exploitation et TIN les « taxes indirectes nettes » sur la production et les importations. Quant à l'approche « par valeur ajoutée », elle est surtout employée pour évaluer le PIB par secteur ou par industrie : PIB = Coût final– Prix des matières premières et des étapes intermédiaires + Taxes.

> consommations intermédiaires, y compris la consommation du capital fixe. Mais l'amortissement comptable pratiqué par les entreprises ne mesure pas la consommation effective du capital. Son montant est en effet fortement influencé par des critères de gestion ou des contraintes fiscales. Dans la mesure où les évaluations de la consommation annuelle des équipements à l'échelle nationale restent délicates et imprécises, la comptabilité nationale préfère ne pas déduire la consommation du capital qui ne constitue pas une production, mais une charge. Ainsi, le PIB n'indique pas correctement le niveau du produit intérieur.[78]

Jacques Sapir renchérit d'un exemple :

> Imaginons un pays dont les habitants, à la période initiale, produisent deux biens. Le premier sert à leur consommation alimentaire, et il est produit dans le cadre d'exploitations familiales et non commercialisé. Le second est entièrement vendu à l'étranger et sert à payer les autres dépenses. Supposons que, dans une seconde période, les habitants de ce pays, considérant les prix relatifs de ces deux biens sur le marché mondial, décident de ne plus produire que le second, et d'acheter aussi à l'étranger leur consommation alimentaire. Si on calcule le PIB de ce pays, on mesurera une forte croissance de la première à la seconde période, sans que cela implique que la richesse réelle du pays ait augmenté dans les faits.[79]

Nous pouvons cependant, à la lumière de ce même exemple, aller encore plus loin. Il est non seulement possible qu'une hausse du PIB s'opère sans amélioration de la richesse dans un pays, mais il se peut qu'une hausse du PIB se réalise au prix d'un affaiblissement de la richesse réelle dudit pays. Cet exemple illustre le problème des statistiques économiques et de leur tendance à ne prendre en compte que ce qui est marchandise, même si la qualité de vie en venait objectivement à se dégrader. « Les statistiques ne sont pas la réalité, mais une traduction normalisée de la réalité[80] », comme le dit Sapir, et comme en témoigne le fait que la hausse du PIB est bien souvent une marchandisation d'un secteur à la base non marchand. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont jadis agi considérablement auprès des pays en développement pour que ceux-ci pratiquent la monoculture, c'est-à-dire dans les cultures exportables sans rotation dans le modèle d'exploitation agricole. Les PIB de plusieurs des pays en question ont augmenté, malgré l'échec de la politique.[81] Dans les pays développés, la fameuse « tertiarisation », qui aurait prétendument éliminé l'économie industrielle, est aussi en partie le résultat du passage de plusieurs activités qui existaient auparavant, mais qui allaient désormais être considérées comme marchandes, et donc être comptabilisées dans le PIB. On pense ici aux activités domestiques urbaines, à l'extériorisation d'une partie des consommations intermédiaires des grandes entreprises et au recours considérablement accru à la sous-traitance. Autrement dit, si le développement des services est bien

---

[78] Jacques Généreux, *Introduction à la politique économique*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 17
[79] Jacques Sapir, *Les trous noirs de la science économique*, op. cit., p. 48
[80] *Ibid.*
[81] Peter Evans, "Development as institutional change: The pitfalls of monocropping and the potentials of deliberation", dans *Studies in Comparative International Development*, décembre 2004, Volume 38, numéro 4, p. 30-52

réel, il ne faut pas non plus oublier l'augmentation de la part des services à être désormais prise en compte et qui existait déjà auparavant. Si la hausse de la production et la transformation de l'économie ne constituent pas des supercheries et sont bien réelles, les effets statistiques nous pointent vers un certain gonflement artificiel.

De tels indicateurs ne présentent apparemment que peu de difficulté avec des pays se ressemblant dans leurs structures sociales, économiques et démographiques. La question se pose surtout lorsqu'il s'agit de comparer des pays aux structures fortement différentes. Il faut alors se demander si les calculs statistiques sont adéquats pour traduire les réalités des pays sans faire fi des contextes et des proportionnalités. Outre le niveau de la production, le PIB ne prend pas en compte l'espérance de vie, la structure des consommations des ménages, le taux de scolarisation, qui pourraient pourtant être considérés comme des indicateurs de la richesse d'une nation. On peut ainsi dès lors se demander, d'ailleurs, ce que la richesse peut signifier en dehors du simple périmètre de l'économisme. Le 18 mars 1968, le candidat aux primaires présidentielles démocrates aux États-Unis, Robert Kennedy, s'est livré à une critique beaucoup plus radicale du PIB, estimant qu'il calculait tout sauf ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue :

> Too much and for too long, we seemed to have surrendered personal excellence and community values in the mere accumulation of material things. Our Gross National Product, now, is over $800 billion dollars a year, but that Gross National Product - if we judge the United States of America by that - that Gross National Product counts air pollution and cigarette advertising, and ambulances to clear our highways of carnage. It counts special locks for our doors and the jails for the people who break them. It counts the destruction of the redwood and the loss of our natural wonder in chaotic sprawl. It counts napalm and counts nuclear warheads and armored cars for the police to fight the riots in our cities. It counts Whitman's rifle and Speck's knife, and the television programs which glorify violence in order to sell toys to our children. Yet the gross national product does not allow for the health of our children, the quality of their education or the joy of their play. It does not include the beauty of our poetry or the strength of our marriages, the intelligence of our public debate or the integrity of our public officials. It measures neither our wit nor our courage, neither our wisdom nor our learning, neither our compassion nor our devotion to our country, it measures everything in short, except that which makes life worthwhile. And it can tell us everything about America except why we are proud that we are Americans.[82]

Forte en image, inusitée de la part d'un aspirant sérieux à la candidature présidentielle de l'un des deux grands partis politiques de la première puissance mondiale, la déclaration de Kennedy -le sénateur allait être assassiné deux mois plus tard- soulève un problème de définition : qu'est-ce

[82] Robert Kennedy, «Remarks at the University of Kansas, March 18, 1968 », *John F. Kennedy Presidential Library and Museum*, disponible en ligne : https://www.jfklibrary.org/Research/Research-Aids/Ready-Reference/RFK-Speeches/Remarks-of-Robert-F-Kennedy-at-the-University-of-Kansas-March-18-1968.aspx

réellement que la richesse ? Le PIB en offrirait donc une définition tronquée, même si sa croissance annuelle est généralement présentée comme étant en corrélation avec son augmentation.

À ces réflexions s'ajoute la question des coûts sociaux et environnementaux de la « croissance » telle que calculée par le PIB. Ceux-ci sont éclipsés de l'agrégat statistique, surtout en ce qui a trait à l'enjeu environnemental, la pollution était difficilement calculable, et les coûts de « réparation » des effets délétères de la croissance étaient mal évaluables dans des pays en développement ne disposant pas de services de comptabilité nationale très avancés. Il est de surcroît quasi impossible d'en évaluer quantitativement les conséquences humaines. On ajoutera aussi le facteur de la temporalité, l'évaluation de ces conséquences est d'autant plus ardue que les effets néfastes peuvent survenir plusieurs années plus tard.

Nous avons donc vu ici que la mobilisation des mathématiques et des données économiques n'est pas à strictement parler un gage de scientificité, et que la prétendue mesure dépend largement de la sélection des critères. Les choix liés à la pondération ne sont pas exempts d'erreurs et de motivations tactiques ou idéologiques.

1.2. Pierre Bourdieu et les sondages

Le sociologue Pierre Bourdieu est bien connu pour ses travaux concernant les sondages, ayant semé le début d'une prise de conscience sur ce recours aux enquêtes censées brosser quantitativement le portrait de l'état de l'opinion publique. Comme le titre (« L'opinion publique n'existe pas[83] ») de son célèbre article l'indique, Bourdieu récuse la notion d'une position commune pouvant être captée statistiquement par les outils de sondage. Sa critique se situait à plusieurs niveaux. Avant de s'y intéresser, il faut préciser que le parallèle, que nous expliquerons au cours de cette partie, entre les sondages d'opinion et les classements des États est astreint à des limites conceptuelles aisément compréhensibles : l'un se penche officiellement sur les prises de position de la population et l'autre est une analyse contenant de multiples variables. Une partie importante des classements que nous étudierons est cependant fondée sur des sondages auprès du monde des affaires. Pour cette unique raison, l'attention que nous accordons à Bourdieu nous semble parfaitement justifiable, bien que ce ne soit pas la raison principale, nous intéressons ici surtout à la dialectique évaluation-construction. Une autre précision s'impose : il ne faut pas oublier que tous les sondages ne sont pas des sondages d'opinion. Des questions comme l'âge, le salaire et le dernier parti politique pour lequel le sondé a voté portent certainement sur des faits. Ce n'est donc pas sur ce type de sondage que nous nous

[83] Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », dans Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2003, p. 222-235. [1972]

penchons. Le recours à la théorie bourdieusienne des sondages et de l'opinion publique a principalement pour intérêt d'alimenter une réflexion sur la relation entre l'évaluation d'une situation et sa construction effective, par ce fait même. Le rapport entre notre objet de recherche et l'analyse bourdieusienne est donc double : les réflexions de Bourdieu peuvent à la fois s'appliquer au classement en lui-même qu'à, bien entendu, la part relevant directement du sondage dans leur méthodologie.

> Toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion ; ou, autrement dit, que la production d'une opinion est à la portée de tous. […] Deuxième postulat : on suppose que toutes les opinions se valent. […] Troisième postulat implicite : dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées.[84]

Tant le palmarès que le sondage aspirent officiellement à être des enquêtes. Nous dirons ainsi avec Bourdieu que ces procédés d'évaluation supposent d'emblée que tous soient dotés d'une opinion, d'où la méthode de la répartition des indécis, pas directement mentionnée par Bourdieu mais que nous soumettons à la réflexion. L'idée de répartir les indécis signifie en effet qu'il faut recadrer les résultats pour faire comme s'il n'y avait pas d'indécis, supposant donc que ceux-ci finiront soit par s'insérer dans les autres blocs d'« opinions » prédéfinis ou autrement être exclus du processus. Ce traitement, par Bourdieu, du processus consistant à ignorer les non-réponses nous renvoie d'emblée à une certaine pratique concernant les palmarès des États. Dans les classements que nous étudierons, certains pays ne sont pas classés, faute d'effectifs pour pouvoir jauger adéquatement. On le devinera : cette absence d'effectifs est généralement le fait de pays au niveau de vie très bas. Être mal classé équivaut à un statut encore pire que celui d'être mal classé. Cette exclusion contribue elle aussi à la construction d'une représentation du monde.

Quant à la fiction statistique dénoncée voulant que toutes les opinions se valent, il s'agit de cette idée d'une mise sur un pied d'égalité de toutes les sensibilités, où chaque répondant est réduit à sa réponse pour être fondu dans un verdict statistique, nonobstant son niveau d'information, sa motivation pour l'enjeu, etc. Autrement dit, il s'agit d'une confiscation intégrale du qualitatif par le quantitatif. Dans le cas des classements des États, comme nous le verrons, les cadres des plus importantes entreprises (« *top business executives* ») d'un pays donné sont invités à compléter un questionnaire afin d'indiquer leurs perceptions concernant leur expérience sur le territoire en question, et ce, même dans le cas où ils n'auraient pas connu d'expérience ailleurs, ne pouvant donc pas avoir de point de comparaison. Ainsi, le cadre d'une multinationale, fort de son expérience dans une vingtaine de pays, étant donc en mesure de comparer les situations d'un territoire à l'autre, se

[84] *Ibid.*, p. 222

retrouve sur le même pied que le cadre d'une compagnie située dans un seul pays. Nous n'impliquons nullement que le point de vue de ce dernier soit illégitime, d'autant plus que les questionnaires dans un pays donné n'exigent pas de comparer avec l'extérieur. Cependant, dans la mesure où les classements visent ultimement à montrer la supériorité compétitive d'un pays sur l'autre, cela peut fausser les résultats. Nous en reparlerons plus tard.

Le « troisième postulat implicite » de Bourdieu peut sembler être le corollaire du précédent. Si le fait de poser certaines questions implique un consensus artificiel sur les enjeux à mettre de l'avant, cela renforce l'idée d'une exclusion des « indécis » ou de ceux qui refusent de se prêter au jeu, bien que Bourdieu ne mette pas explicitement les deux en relation.

Bourdieu traite du biais dans les formulations des questions, incluant parfois la réponse souhaitée par un libellé suggestif. « [T]ransgressant le précepte élémentaire de la construction d'un questionnaire[85] », certaines réponses sont absentes des choix, tandis qu'il arrive parfois que la même réponse soit offerte sous plusieurs formes. Le sondage peut donc être un outil éminemment politique : « [L]es problématiques que fabriquent les instituts de sondages d'opinion sont subordonnées à une demande d'un type particulier. […] Cela signifie que les problématiques qui s'imposent à ce type d'organisme sont profondément liées à la conjoncture et dominées par un certain type de demande sociale. »

Pour Boudieu, l'analyse des questions posées indique que la grande majorité d'entre elles sont liées aux préoccupations du « personnel politique[86] ». Les problématiques soumises lors des sondages relèvent ainsi d'intérêts politiques, et

> cela commande très fortement à la fois la signification des réponses et la signification qui est donnée à la publication des résultats. Le sondage d'opinion est, dans l'état actuel, un instrument d'action politique ; sa fonction la plus importante consiste peut-être à imposer l'illusion qu'il existe une opinion publique comme sommation purement additive d'opinions individuelles ; à imposer l'idée qu'il existe quelque chose qui serait comme la moyenne des opinions ou l'opinion moyenne. […] [C]ette opinion publique est un artefact pur et simple dont la fonction est de dissimuler que l'état de l'opinion à un moment donné du temps est un système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un pour centage.[87] […] L'analyse scientifique des sondages d'opinion montre qu'il n'existe pratiquement pas de problème omnibus ; pas de question qui ne soit réinterprétée en fonction des intérêts des gens à qui elle est posée, le premier impératif étant de se demander à quelle question les différentes catégories de répondants ont cru répondre. […] [U]n des effets de l'enquête

[85] *Ibid.*
[86] *Ibid.*, p. 223
[87] *Ibid.*, p. 224

> consiste à transformer des réponses éthiques en réponses politiques par le simple effet d'imposition de problématique.[88]

On peut d'abord percevoir ces dernières citations comme étant caduques de par la différence fondamentale entre sondage et classement des États. Les « rankings » d'États ne sont pas traduits en pourcentages, comme nous le verrons en observant les critères d'évaluation de ces palmarès dans la seconde partie de la thèse. L'objet d'étude de ces classements n'est pas non plus l'opinion publique. Cependant, les remarques susmentionnées de Bourdieu ne sont pas dénuées de pertinence pour nous, formulant à la fois une critique de la mobilisation de données censées traduire une réalité objective par et pour des intérêts élitaires, de même qu'une réflexion sur des choix méthodologiques qui n'ont rien d'anodin.

C'est ainsi un véritable « rapport de force » que les dirigeants politiques viennent chercher par la réalisation d'une enquête d'opinion, leur offrant la caution pour prétendre s'appuyer sur la volonté populaire :

> On sait que tout exercice de la force s'accompagne d'un discours visant à légitimer la force de celui qui l'exerce ; on peut même dire que le propre de tout rapport de force, c'est de n'avoir toute sa force que dans la mesure où il se dissimule comme tel. […] Tel est l'effet fondamental de l'enquête d'opinion : constituer l'idée qu'il existe une opinion publique unanime, donc légitimer une politique et renforcer les rapports de force qui la fondent ou la rendent possible.[89]

Si les sondages peuvent bâtir des « rapports de force », ils peuvent aussi, logiquement, en défaire. S'il est ardu de démontrer précisément que la publication d'un grand sondage montrant la désapprobation populaire par rapport à une politique en particulier est directement reliée à son abandon par un gouvernement, force est d'admettre que les coïncidences temporelles sont parfois frappantes. L'impact des sondages sur les politiques est à tout le moins à soupçonner, comme en témoigne l'expression consacrée « gouverner par sondages ».

Bourdieu ajoute à cette réflexion la notion de compétence politique, qui varie d'un répondant à l'autre, et qui serait assimilable à la capacité effective à répondre à ces questions, la réponse étant obligatoire pour ne pas être déclassé par l'exclusion des non-réponses : « Cette compétence politique n'est pas universellement répandue. Elle varie grosso modo comme le niveau d'instruction. Autrement dit, la probabilité d'avoir une opinion sur toutes les questions supposant un savoir politique est assez comparable à la probabilité d'aller au musée.[90] » Le concept de « compétence politique » est surnommé « sophistication » dans plusieurs théories des sondages. Pour refléter une prétendue « opinion publique », il va de soi qu'aucun tri n'est fait afin de

[88] *Ibid.*, p. 226
[89] *Ibid.*, p. 224
[90] *Ibid.*, p. 226

départager ceux qui sont aptes, donc détenant le niveau de compétence politique adéquat, à répondre aux questionnaires, de ceux qui ne le sont pas.

Bourdieu décrit l'éthos de classe comme un des principes les plus fondamentaux pour permettre aux gens de produire une opinion, s'agissant d'un « système de valeurs implicites que les gens ont intériorisées depuis l'enfance et à partir duquel ils engendrent des réponses à des problèmes extrêmement différents[91] » :

> Une foule de réponses qui sont considérées comme des réponses politiques, sont en réalité produites à partir de l'ethos de classe et du même coup peuvent revêtir une signification tout à fait différente quand elles sont interprétées sur le terrain politique. […][L]e premier ensemble de questions, qui concerne un certain type de novation dans les rapports sociaux, dans la forme symbolique des relations sociales, suscite des réponses d'autant plus favorables que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale et dans la hiérarchie selon le niveau d'instruction ; inversement, les questions qui portent sur les transformations réelles des rapports de force entre les classes suscitent des réponses de plus en plus défavorables à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie sociale.[92]

Or, dans le cas des classements, les gens questionnés sont issus de la bourgeoisie d'affaires. Nous pouvons, pour la définir, nous en remettre à la définition marxienne classique : « Par bourgeoisie, on entend la classe des capitalistes modernes, qui possèdent les moyens de la production sociale et emploient du travail salarié. » Pour l'adapter au XXe siècle, Jacques Ellul a décrit le successeur légitime du bourgeois à une ère qu'il qualifie de technicienne et que nous définirons au cours du chapitre IV :

> Le Technicien a recueilli les caractères essentiels de tout ce que le bourgeois a créé […]. Mais, à la différence du bourgeois, il peut être tout d'une pièce, il n'est plus divisé. Il n'est plus un être trouble. Il n'est plus enraciné dans aucun passé. Il n'est plus tiré en arrière. Il n'est jamais réactionnaire. […] Il a intégré dans le Tout de sa vie la valeur du progrès. Et, sans en savoir rien, il est libéré de tout scrupule, de tout déchirement par les bulldozers de l'époque bourgeoise, tels Marx ou Freud. Il peut enfin être lui-même, tout simplement, ce que le bourgeois n'a jamais pu tout à fait accomplir. Il n'éprouve plus aucune des contradictions de la conscience bourgeoise, il sait maintenant clairement ce qu'il a à faire, il ne se laisse encombrer ni par des sentiments ni par des jugements moraux.[93]

Revenons-en à Bourdieu. Celui-ci va encore plus loin dans sa critique, faisant du sondage un outil de propagande de la classe dominante pour imposer les thématiques qui lui sont chères et que toute contre-offensive appuyée sur des faits scientifiques en vient à être diluée dans un cadre public formaté à l'avance. C'est ce que Bourdieu appelle l'imposition de la problématique, dont le procédé

---

[91] *Ibid.*, p. 228
[92] *Ibid.*, p.228-229
[93] Jacques Ellul, *Métamorphose du Bourgeois*, 1998, p. 222-224

consiste à poser des questions qui ne sont pas réellement pertinentes aux yeux de tous, mais où tous sont néanmoins forcés de se prononcer :

> L'effet d'imposition de problématique, effet exercé par toute enquête d'opinion par toute interrogation politique […] résulte du fait que les questions posées dans une enquête d'opinion ne sont pas des questions qui se posent réellement à toutes les personnes interrogées et que les réponses ne sont pas interprétées en fonction de la problématique par rapport à laquelle les différentes catégories de répondants ont effectivement répondu. Ainsi la problématique dominante, dont la liste des questions posées depuis deux ans par les instituts de sondage fournit une image, c'est-à-dire la problématique qui intéresse essentiellement les gens qui détiennent le pouvoir et qui entendent être informés sur les moyens d'organiser leur action politique, est très inégalement maîtrisée par les différentes classes sociales. […] La contre-problématique peut exister pour quelques intellectuels mais elle n'a pas de force sociale bien qu'elle ait été reprise par un certain nombre de partis, de groupes. La vérité scientifique est soumise aux mêmes lois de diffusion que l'idéologie. Une proposition scientifique, c'est comme une bulle du pape sur la régulation des naissances, ça ne prêche que les convertis.[94]

Les prétentions d'objectivité des instituts de sondage, qui rendent publiques leurs méthodologies et par conséquent les questions posées, n'y changent rien. Pour Bourdieu, le problème d'objectivité ne se situe pas dans la neutralité des termes employés dans la formulation des questions :

> On associe l'idée d'objectivité dans une enquête d'opinion au fait de poser la question dans les termes le plus neutres afin de donner toutes les chances à toutes les réponses. En réalité, l'enquête d'opinion serait sans doute plus proche de ce qui se passe dans la réalité si […] on donnait aux gens les moyens de se situer comme ils se situent réellement dans la pratique réelle, c'est-à-dire par rapport à des opinions déjà formulées ; si […] on énonçait une série de prises de positions explicites de groupes mandatés pour constituer les opinions et les diffuser, de façon que les gens puissent se situer par rapport à des réponses déjà constituées. On parle de « prises de position » ; il y a des positions qui sont déjà prévues et on les prend. Mais on ne les prend pas au hasard. On prend les positions que l'on est prédisposé à prendre en fonction de la position que l'on occupe dans un certain champ. Une analyse rigoureuse vise à expliquer les relations entre la structure des positions à prendre et la structure du champ des positions objectivement occupées. […] [L]'enquête d'opinion traite l'opinion publique comme une simple somme d'opinions individuelles, recueillies dans une situation qui est au fond celle de l'isoloir, où l'individu va furtivement exprimer dans l'isolement une opinion isolée. Dans les situations réelles, les opinions sont des forces et les rapports d'opinions sont des conflits de force entre des groupes.[95]

Pour Bourdieu, il y a donc addition d'opinions individuelles et construites socialement. Le sondage donne cependant l'impression qu'il existerait une opinion publique, camouflant qu'il s'agit d'une question d'intérêts.

Notre recours à Bourdieu ne vise pas à remettre en question tout procédé d'enquête, ni même l'idée du classement. Ce n'est pas l'objet de notre thèse. Notre but n'est pas de traiter de celui-ci dans son

[94] Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », op. cit., p. 230
[95] *Ibid.*, p. 230-231

ensemble mais bien des critères qui sont mobilisés dans le cas des deux classements des États qui seront traités. Mais l'analyse bourdieusienne représente toutefois un apport important à notre réflexion sur de tels outils, lesquels prétendent traduire une réalité objective par le biais de méthodes mathématiques, mais qui ne sont pas exempts d'imprégnations idéologiques.

On peut cependant aisément penser qu'un tel emploi d'outils statistiques répond aussi à une réceptivité sociale, que le recours aux nombres est une tradition trouvant des points d'ancrage réels. C'est ici que l'œuvre d'Alain Supiot nous sera des plus utiles.

1.3. La gouvernance par les nombres : L'apport de l'oeuvre d'Alain Supiot

Dans *La gouvernance par les nombres*,[96] le spécialiste du droit du travail et professeur au Collège de France Alain Supiot pose une pierre essentielle à l'édifice de la compréhension de la domination sociale de la statistique en retraçant l'histoire de cette idée d'une société gouvernée par le calcul, en plus de souligner à gros traits plusieurs aspects du capitalisme libéral. La représentation sociale d'une « gouvernance par les nombres » serait inscrite dans l'histoire, bien que l'ère libérale contemporaine ait radicalisé ce mythe ancien dans un objectif d'atteinte d'un optimum par la libération des agents économiques.

Si Supiot voit dans la Chine d'av. J.-C. certaines bases de l'ultralibéralisme, la pensée chinoise accordant une attention à « la valeur emblématique des nombres[97] », la construction du règne de la loi n'a connu de renversement que récemment. Jusqu'à l'époque récente, la loi a été érigée en principe central de régulation de la cité : « Pour se libérer de tout lien de dépendance personnelle, les hommes doivent se soumettre au règne des mêmes lois générales et abstraites[98] » C'est aussi la conception que Jean-Jacques Rousseau véhiculait, ici mobilisé par Supiot : « Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes.[99] » Le droit romain restreignait les dangers d'une domination individuelle en étant un instrument de pouvoir des gouvernants tout en s'imposant à ceux-ci.[100] L'ère grégorienne a ensuite poussé ce rapport entre droit et gouvernement

[96] Alain Supiot, *La gouvernance par les nombre*, Paris-Nantes, Institut d'Études avancées de Nantes et éditions Fayard, 2015.
[97] *Ibid.*, p. 104
[98] *Ibid.*, p. 51
[99] *Ibid.*
[100] *Ibid.*, p. 66

plus loin, faisant de la loi l'« élément constitutif » du pouvoir souverain, ce dernier ne pouvant, par conséquent, la violer sans « disqualifier par là même sa souveraineté.[101] »

Comment, dès lors, s'est déployée l'idée d'une « gouvernance par les nombres » ? La gouvernance par les nombres se veut une

> recherche des principes ultimes qui président à l'ordre du monde combinant depuis longtemps la loi et le nombre au travers de la physique et des mathématiques, s'agissant de l'ordre de la nature ; et du droit et de l'économie, s'agissant de l'ordre social. La situation est comparable dans l'ordre religieux, où la soumission à la loi divine et la contemplation mystique de vérité absolue ont été reconnues comme deux voies différentes d'accès au divin. La gouvernance par les nombres n'emporte pas du reste la disparition des lois, mais la soumission de leur contenu à un calcul d'utilité, en sorte qu'elles servent les « harmonies économiques » qui présideraient au fonctionnement des sociétés humaines.[102]

Son essor, ajoute Supiot, « n'est pas un accident de l'histoire.[103] » C'est dans le monde occidental que l'importance des mathématiques n'a cessé d'augmenter jusqu'à devenir un paradigme social dominant. En occident, les nombres « sont devenus des moyens de connaissance puis de prévision, avant d'être dotés d'une force proprement juridique avec la pratique contemporaine de la gouvernance par les nombres.[104] » Est née chez Pythagore l'idée que l'univers a été déterminé et mis en accord avec le nombre, dont la contemplation serait la clé d'accès à l'ordre divin. Sur cette question, Pythagore a eu une foulée de disciples au fil des âges, dont Platon et Galilée, pour qui le monde ne se comprend qu'à travers le langage des mathématiques et les figures géométriques.[105] Mais les mathématiques visaient à comprendre et à expliquer le monde, pas à l'orienter selon leur logique propre.

Supiot traite de l'apparition des outils de quantification des faits économiques et sociaux. Ses recherches en la matière nous sont tout particulièrement utiles. La statistique en est une, bien que le terme allemand original (Staatistik) renvoie à l'État, signifiant qu'il s'agit d'un procédé dont le but est de donner au pouvoir la mesure de sa population et de ses richesses. Mais la Staatistik allemande n'offrait qu'une image d'ensemble, sans recourir à la quantification. L'arithmétique politique, en Angleterre, recourait, en revanche, systématiquement à des recensements chiffrés.[106] L'usage de l'évaluation chiffrée n'a cependant pas débuté dans les officines de l'État, mais au sein des entreprises. La comptabilité en est un instrument névralgique. À l'époque médiévale, l'obligation de

[101] *Ibid.*, p. 68
[102] *Ibid.*, p. 104
[103] *Ibid.*, p. 103
[104] *Ibid.*, p. 104
[105] *Ibid.*, p. 104-105
[106] *Ibid.*, p. 119

tenir des livres de comptes a été le résultat des règlements des corporations de marchands.[107] Les Cités-États italiennes l'ont ensuite imposé à leurs marchands, notamment pour éviter les faillites, nous indiquant que dès les débuts le fait de tenir des états financiers était considéré comme garant d'une saine gestion.

> La comptabilité est ensuite un mode d'accréditation par l'image. […] L'image comptable a donc un statut qu'on pourrait dire iconique : de même que les icones religieuses soudent une communauté de fidèles autour d'une vérité religieuse, l'image comptable soude une communauté de marchands autour d'une vérité légale. […] Si l'image comptable s'avère trompeuse, si l'on cesse de pouvoir y croire, la communauté se disloque.[108]

Les exemples sont nombreux, tant pour les entreprises que les États. Supiot cite celui d'Enron, alors que l'on a appris que les succès apparents se sont finalement avérés être le résultat de manipulation comptable. C'est pourquoi l'État américain a renforcé les normes comptables en plus d'imposer une certification sous serment par les présidents de sociétés cotées et leurs directeurs financiers. C'est ce qui fait dire à Supiot que la « normalisation comptable reposant sur une certaine représentation de la justice n'est donc pas une pure technique, politiquement neutre[109] » et que la « comptabilité est aussi la première institution moderne à avoir conféré une vérité légale à des nombres[110] », les chiffres étant admis en justice. L'aspect qualitatif des décisions prises pour en arriver aux bilans comptables s'en trouve évacué au profit des seuls résultats quantitatifs. Contrairement à une loi ou un contrat, les conflits d'interprétation ne sont pas possibles avec des rendus chiffrés, lesquels se trouvent donc assimilés à des vérités incontestables.

La comptabilité, à l'époque des Cités-États italiennes, répondait surtout au problème des entrées et sorties entre marchands. Ces derniers ne pouvaient inscrire dans leurs livres les opérations de crédit réalisées avec les fournisseurs ou les clients. C'est ainsi que, pour répondre à cette lacune, des comptes clients et des comptes fournisseurs ont été mis sur pied pour enregistrer les opérations de crédit, de même que des comptes ventes et des comptes achats pour noter les transferts de biens correspondants. On parle dès lors de « deux inscriptions comptables.[111] » Cette « comptabilité en partie double » a été inventée en même temps que d'autres techniques juridiques comme la lettre de change, l'escompte, l'endossement et le trust, en plus d'être liée à l'arrivée de l'algèbre en Europe. L'historien et sociologue Werner Sombart, inventeur du mot « capitalisme », fait de cette double

[107] *Ibid.*, p. 121
[108] *Ibid.*, p. 122
[109] *Ibid.*, p. 123
[110] *Ibid.*
[111] *Ibid.*, p. 125-226

comptabilité un élément indissociable du système capitaliste, se comportant « l'un vis-à-vis de l'autre comme la forme et le contenu.[112] »

Cette nouvelle comptabilité a une importance centrale dans l'ascension du nombre comme force normative, ayant étendu le calcul à « des entités qui lui étaient antérieurement étrangères[113] » :

> non seulement l'argent dont on dispose, mais aussi l'ensemble des ressources mobilisées pour les besoins du commerce ; non seulement les biens actuels, mais aussi une estimation des biens futurs. Et d'autre part, elle confère au principe d'égalité une puissance ordonnatrice nouvelle. Elle est la première en effet à avoir donné à un système juridique la forme d'un tableau chiffré soumis à un rigoureux principe d'équilibre des droits et des obligations. L'invention d'un tel tableau n'est pas sans évoquer celle faite à la même époque des lois de la perspective conférant à l'image peinte une objectivité comparable.[114]

La comparaison avec l'image peinte n'est pas anodine, c'est-à-dire qu'elle projette des velléités d'objectivité qui sont en réalité trompeuses, la neutralité du regard posé étant construite de toute pièce. Les remarques suivantes rejoignent tout particulièrement le sens de notre thèse concernant les classements :

> La composition du tableau diffère selon le spectateur à qui l'on s'adresse et l'effet que l'on souhaite produire. Les normes comptables anglo-américaines (aujourd'hui dominantes) ont toujours privilégié le point de vue des investisseurs financiers. C'est d'abord à eux que la comptabilité s'adresse, pour susciter leur confiance et autoriser leur contrôle. Dans la tradition d'Europe continentale en revanche, c'est le point de vue de l'État, et plus précisément celui du fisc, qui se trouvait privilégié. C'est à ses yeux d'abord que la comptabilité devait rendre l'entreprise transparente. Une comptabilité qui privilégierait le point de vue de ceux qui font vivre l'entreprise par leur travail devrait être conçue différemment. Actuellement, le personnel salarié est compté comme un passif et une charge. C'est l'une des raisons des licenciements boursiers qui font apparaître mécaniquement de la «création de valeur» alors même qu'ils amoindrissent les forces vives de l'entreprise, comme les victimes de vampires trop gloutons.[115]

Il ne s'agit donc pas d'évaluation au sens d'une simple comptabilisation de données mais au contraire d'un large éventail de possibilités pour orienter les conclusions du tableau, permettant ainsi de jouer allègrement avec les couleurs. On parle dès lors de « comptabilité créatrice » :

> Mais tout cela ne se verra pas dans le tableau final qui, s'il est bien fait, aura la force et l'évidence de la vérité. À la différence des vérités scientifiques, qui sont des approximations sans cesse révisables de l'état du monde, les vérités légales fixent une certaine représentation du monde et continuent de produire leurs effets normatifs tant qu'on continue d'y croire. Leur force ne dépend pas des données fluctuantes de l'expérience, mais de la foi qu'elles sont capables de susciter : en l'occurrence, la foi dans l'image que la comptabilité offre de la situation économique d'une entreprise. Si

[112] Cité par Supiot, *La gouvernance par les nombres*, op. cit., p. 126.
[113] *Ibid.*, p. 127
[114] *Ibid.*
[115] *Ibid.*, p. 128

> cette foi vient à manquer, soit pour de bonnes raisons (l'écart trop grand entre l'image comptable de la réalité), soit pour de mauvaises (une rumeur, une panique boursière), le crédit de l'entreprise va s'effondrer d'un coup, comme on a pu le voir dans l'affaire Enron.[116]

Au-delà de l'objectif de « rendre compte », la statistique a pour but de faciliter l'administration. La relation entre administration et évaluation statistique trouve son origine dans la racine du terme « recensement », c'est-à-dire dans le mot « cens ». Dans la Rome républicaine, les censeurs avaient à la fois pour mandat de dénombrer les citoyens et de nommer les sénateurs tout en s'assurant du respect des coutumes. Cette double mission en est une d'information (permettre au souverain de connaître l'état des ressources de son pays) et d'orientation, lui permettant d'agir.

> [L]'institution des censeurs s'inscrit dans le projet d'une économie politique qui, effaçant la frontière tracée par Aristote entre l'*oikos* et la *polis*, conduit à envisager selon les mêmes catégories de pensée l'administration de l'État et celle de l'entreprise ou d'une famille. Ce que doivent en particulier permettre les censeurs, c'est de connaître la distribution des richesses entre les hommes. Cette connaissance est dès le Moyen-Âge conçue comme un «miroir du Prince», l'équivalent pour lui du «miroir du marchand» que constitue la comptabilité. Elle lui permet de s'instruire de sa grandeur et de celle de son Royaume. […] Tandis que le miroir des lois renvoie au souverain et à ses sujets l'image d'un ordre idéal, celui des censeurs vise à leur montrer le royaume tel qu'il est. Ce «miroir du prince» deviendra quelques siècles plus tard le «miroir de la nation» que des institutions comme l'Insee en France ou Eurostat au niveau européen ont pour mission d'entretenir. Sur la base de cette connaissance, le Souverain pourra *agir* sur deux fronts. D'une part, il sera en mesure de *corriger* les trop grandes inégalités de fortune. La pensée politique et juridique de l'époque est particulièrement sensible au fait que de telles inégalités sont une source de troubles et de séditions, et donc une menace pour le bon ordre.[117]

Cette fonction normative serait incomplète si elle ne permettait pas de pointer du doigt les éléments fautifs, ceux qui ne sont pas à la hauteur des objectifs de production. De telles pratiques, d'abord réservées aux humains, ne sont pas sans nous renvoyer à ce que les grands classements feront en plaçant en queue de peloton ou en excluant purement et simplement certains pays :

> D'autre part, il sera possible de *distinguer* les pauvres mendiants de ceux que Montchrétien nomme «les importuns mendiants» et, plus généralement, selon le mot de Bodin, de «bannir les vagabonds, les faineans, (Sic) les voleurs, les pipeurs, les rufiens». Bannir, c'est mettre au ban de la société, c'est-à-dire rendre public (on publie les bans d'un mariage). Une telle publication est à la fois une sanction et un moyen de rendre la société transparente à elle-même. À l'époque de Bodin, cette mise au ban ne concernait que les individus, tandis qu'elle s'étend aujourd'hui à des nations toute entières, dégradées par des agences de notation et remises au pas par le FMI et la Troïka européenne. Le projet d'une société rendue transparente à ceux qui la dirigent, trouve aujourd'hui dans les outils informatiques des moyens de réalisation dont ni Bodin, ni les

[116] *Ibid.*, p. 129
[117] *Ibid.*, p. 131-132

> légistes chinois n'auraient osé rêver. Faut-il craindre, se demandait tout de même Bodin, qu'une telle transparence conduise à la tyrannie ?[118]

La force normative du recensement trouve même ses racines divines dans la Bible. Il y était affirmé que Dieu seul tenait le registre des âmes. « En rendant la société transparente, on incite chacun à se conformer spontanément aux règles qui la gouvernent. Le censorat contient déjà en germe toutes les recettes du management participatif.[119] » Suivant Supiot, il ne alors manque « aux censeurs que cette image «objective» que les statistiques et les indicateurs, tels que perfectionnés depuis deux siècles, sont censés nous donner l'action de chacun[120] ». C'est dans la fiscalité que la statistique s'est d'abord imposée parmi les domaines légaux. La statistique s'est ensuite imposée comme référent central aux sociétés quand l'État a développé des outils puissants de recensement, de comparaison et de calcul de données quantifiées. Les deux types de moyennes ont alors connu un rapprochement : les moyennes objectives, « qui résultent d'une pluralité d'observations imparfaites d'un même objet[121] », et les moyennes subjectives, « qui procèdent de l'agrégation d'objets hétérogènes.[122] » Au XIXe siècle, Adolphe Quételet, astronome considéré comme l'un des pères de la statistique et de la sociologie, en était venu à la conclusion, travaillant sur des données exhaustives sur les naissances, les décès, les mariages et la criminalité, a, par exemple, montré qu'à un certain âge le taux de fécondité était plus élevé. Quételet accordait dès lors une caution scientifique à ce que le pasteur prussien Johann Peter Süßmilch avait qualifié, un siècle plus tôt, d'« ordre divin ». Quételet a alors cru montrer l'existence d'un « homme moyen » à partir duquel les écarts peuvent être constatés. Un idéal ou un modèle, en somme.

Supiot se penche aussi sur le concept de qualification statistique. Celle-ci n'a pas été soumise à des règles procédurales similaires à celles de la qualification juridique, laquelle nécessite une forme d'évaluation qualitative. « Le juge qui doit décider, par exemple, si le suicide d'un salarié à son domicile peut être qualifié d'accident du travail, est conduit à interroger et, donc éventuellement à faire évoluer, la notion d'accident de travail.[123] » Mais la qualification statistique demeure un élément majeur de « l'établissement de l'image statistique des faits sociaux, car on ne peut quantifier que ce qu'on a d'abord qualifié[124] », afin de pouvoir qualifier ce que l'on dénombre, définir ce qu'est une pomme, et ce qui la distingue des poires et des prunes, avant de pouvoir compter les pommes, pour reprendre l'exemple de Supiot. Si l'objectif est ensuite de les revendre, distinguer les pommes comestibles des pommes pourries devient nécessaire. C'est là que la

[118] *Ibid.*, p. 132
[119] *Ibid.*, p. 133
[120] *Ibid.*
[121] *Ibid.*, p. 143
[122] *Ibid.*
[123] *Ibid.*, p. 139
[124] *Ibid.*, p. 140

qualification est un processus de jugement, et que ce jugement peut varier d'un individu à l'autre (le consommateur sera peut-être plus strict sur les pommes qu'il mange que le vendeur), et que le calcul ne peut intervenir ici pour trancher de la question.

> Dans certains cas, la statistique se borne à reprendre à son compte la qualification juridique : par exemple, pour dénombrer les accidents de travail ou la population française. Dans d'autres cas, elle se dote de ses propres catégories qui peuvent ensuite essaimer dans le domaine juridique. […] Cependant, ce travail de qualification diffère sur deux points essentiels de celui d'un juge. Tout d'abord, étant censée relever d'une expertise technique, la qualification statistique n'est pas soumise au principe du contradictoire. Il n'y a donc pas de procédure réglée permettant de la contester. En second lieu, cette qualification une fois opérée sert non pas à juger mais à dénombrer, c'est-à-dire à fixer les faits en cause dans des chiffres et non dans des lettres. Autrement dit, la statistique élabore des énoncés qui échappent à la réflexivité du langage et acquièrent par là même une puissance dogmatique particulière.[125]

Supiot traite de la quantification des faits sociaux sous l'égide des probabilités,[126] véritable établissement d'un système cherchant à comprendre les régularités. Ainsi, si un individu fume, on estime que son espérance de vie risque d'être moins élevée que s'il ne fume pas. Il ne fallait qu'un pas pour que cette évaluation chiffrée du risque « déborde alors le domaine de l'être pour investir celui du devoir-être[127] » et que les probabilités ne servent plus seulement à décrire mais à prescrire. Rien n'illustre mieux ce fait qu'une assurance-vie, alors qu'un questionnaire est soumis au demandeur, cherchant à évaluer ses chances de vivre à court, à moyen ou à long terme, et à quantifier le coût de sa mort potentielle. La multiplication des assurances, en général, peut aussi être mentionnée pour témoigner de cette hégémonie du nombre, alors qu'on questionne le demandeur sur les chances potentielles que sa voiture ou sa maison soit endommagée. Mais les calculs de probabilités ont d'abord été appliqués aux questions d'ordre sanitaire et physique. Cet emploi des probabilités vis-à-vis des faits sociaux n'a pas fait, au cours de l'histoire, que des satisfaits. Au XXe siècle, Karl Polanyi dénonçait qu'« un dogmatisme immature montait la garde aux portes des statistiques morales à travers lesquelles la réalité de la société avait annoncé son entrée sous les apparences de la précision mathématique.[128] » Mais la critique n'est pas que récente. Le mathématicien royal Pierre de Montmort la condamnait en son temps (1678-1719) comme étant hasardeuse pour l'inadaptabilité de l'action humaine aux lois fixes et invariables qui gouvernent la nature et pour l'incapacité de l'esprit humain à comprendre la totalité des facteurs qui déterminent son action.[129] Auguste Comte s'en prenait quant à lui à « la vaine prétention d'un grand nombre de

[125] *Ibid.*, p. 140-141
[126] *Ibid.*, p. 142-148
[127] *Ibid.*, p. 148
[128] Cité par Supiot, *La gouvernance par les nombres*, op. cit, p. 155
[129] Mentionné par Supiot, *ibid.*, p. 154

géomètres à rendre positives les études sociales d'après une subordination chimérique à l'illusoire théorie mathématique des chances :

> Serait-il possible d'imaginer une conception plus radicalement irrationnelle que celle qui consiste à donner pour bases philosophique, ou pour principal moyen d'élaboration finale, à l'ensemble de la science sociale, une prétendue théorie mathématique, où, prenant habituellement des signes pour des idées, suivant le caractère usuel des spéculations purement mathématiques, on s'efforce d'assujettir au calcul la notion nécessairement sophistique de la probabilité numérique, qui conduit directement à donner notre propre ignorance réelle pour la mesure naturelle du degré de vraisemblance de nos diverses opinions ?[130]

Les usages normatifs étaient ainsi, dès les débuts, l'objet de critiques mais n'en sont pas moins devenus des paradigmes dominants. La référence au nombre s'est muée en point d'appui à divers modes d'organisation sociale. Le XXe siècle représente une franche accélération de ce mouvement. Les régimes communistes et le régime nazi ont rejeté l'idée d'une autonomie du système juridique.

> L'un des traits caractéristiques des expériences totalitaires du XXe siècle a été de reposer sur des idéologies scientistes qui ne reconnaissaient justement aucune place à cette autonomie.[131] […] [L]a construction du communisme n'a pas été placée sous l'égide de la loi, mais sous celle du plan et de la planification [système] dans lequel le droit n'est plus qu'un instrument de mise en œuvre d'un calcul d'utilité collective.[132] […] La planification soviétique et l'ultralibéralisme se rejoignent ainsi pour asservir le droit à des calculs d'utilité. Ils diffèrent en revanche quant à la façon de réaliser cet asservissement. Là où l'ultralibéralisme use de la contractualisation, le communisme tablait sur la planification.[133] […] [L]e propre de l'ultralibéralisme […] consiste à envisager la loi et le droit non plus comme des cadres stables de la vie en société, mais comme de purs instruments, comme des produits.[134]

La mondialisation a notamment entraîné la mise en concurrence des systèmes juridiques, notamment lorsqu'il sera question de l'environnement légal offert aux firmes comme outil marketing d'attractivité territoriale.

Cette sociologie du classement nous était essentielle pour cerner la fonction idéologique du recours aux chiffres, aux indices et aux statistiques. Si nous accordons donc, à la lumière des auteurs mobilisés ici, un pouvoir symbolique de grande ampleur au nombre comme instrument de positionnement, d'intégration ou d'exclusion, on peut tout de même se demander sans contradiction si les critères employés, dans le cas précis des *rankings* étudiés, sont justes et adéquats. Ce serait, à ce stade-ci de la thèse, déplacer le problème. Il faut se souvenir que ces palmarès cherchent à ordonner les performances des États en matière de compétitivité. Or, avant de réfléchir à

---

[130] Cité par Supiot, *ibid.*, p. 154
[131] *Ibid.*, p. 79
[132] *Ibid.*, p. 162
[133] *Ibid.*, p. 165
[134] *Ibid.*, p. 172

l’objectivité des éléments d’évaluation, il nous faut nous questionner sur celle –prétendue- du concept qui est étudié, c’est-à-dire la compétitivité.

PARTIE I : L'ÉTAT COMPÉTITIF, UNE NOTION À DÉCONSTRUIRE

Tel qu'annoncé dans le chapitre d'introduction de cette thèse, cette partie sera dédiée à la construction d'un raisonnement sur le paradigme de la compétitivité des États. Celui-ci nous est essentiel avant d'attaquer directement la question des critères employés pour l'évaluer. Si nous avons décrit sommairement les chapitres à venir au cours de l'introduction, il nous apparaît utile de les rappeler. Tout d'abord, au cours du chapitre II, nous rappellerons les origines conceptuelles et théoriques du concept. Le chapitre III situera l'arrivée de l'État compétitif en relation avec le développement du marché mondial, et expliquera le paradigme attractiviste. Le chapitre IV traitera de la constitutionnalisation du modèle à travers le libre-échange. Puis, le chapitre V se penchera sur la nouvelle gouvernance technicienne. Si cette introduction à cette première partie expose son portrait global pour saisir le fil conducteur de notre recherche, les justifications de nos angles d'analyse seront plus détaillées au début de chaque chapitre. Nous y décrypterons le dispositif de neutralisation des États que le concept de compétitivité représente, nous permettant ensuite d'aborder les instruments conçus pour mesurer sa prétendue application concrète.

CHAPITRE II : AUX ORIGINES DU PARADIGME

L'objectif principal de ce chapitre est de comprendre les origines du paradigme de la compétitivité. Il se veut un survol historique. Nous repasserons tout d'abord sur une notion assez connue, soit sur le positionnement de la concurrence comme mode de fonctionnement de la société par les premiers penseurs libéraux. Nous en survolerons les tenants et aboutissants. Puis, nous reviendrons sur les premières apparitions du concept de la compétitivité en tant qu'enjeu gouvernemental. Ces dernières ont tout d'abord été intimement liées à la puissance exportatrice des États-Unis, dont on craignait l'essoufflement. Cependant, il importe de préciser que la nécessité conceptuelle d'un tel retour historique est principalement le résultat de l'absence de consensus sur le sens du mot « compétitivité ».

« Concurrence » et « compétitivité » sont des termes omniprésents dans l'espace public. Termes d'abord réservés aux agents dans les bases de la théorie économique libérale, la littérature entrepreneuriale s'en est emparée pour en faire des notions dominantes de l'entreprise. Puis, le vocabulaire managérial qui s'y rattache s'est peu à peu appliqué aux États, faisant miroiter à ces derniers leur devoir de relever le défi de la compétitivité.

L'objectif est cependant porteur en lui-même de trajectoires précises pour y arriver. On entend par là qu'il ne s'agit pas d'un objectif économique qui laisse place à un certain nombre de moyens, parfois divergents, pour y parvenir. Dans le cas de la compétitivité, il s'agit d'un projet détenant des bases normatives fermes, promues par les grands classements, porteur d'une recette bien tranchée quant à son exécution. On se demandera cependant ce que la compétitivité, en elle-même, signifie plus concrètement.

La compétitivité sert de grille d'évaluation afin de juger de la performance d'une entité. Ce dernier terme, celui d'« entité », semblera à juste titre plutôt flou. C'est qu'auparavant, cette « entité » n'était généralement qu'une entreprise : on évaluait ainsi la capacité d'une institution à but lucratif d'être en mesure d'affronter la concurrence venant de ses semblables. Ce vocable entrepreneurial a peu à peu commencé à s'imposer à des instances dont le profit n'est, au départ, pas l'objectif premier. Ainsi, suivant la logique néolibérale voulant que l'équilibre entre les intérêts de tout un

chacun serait la voie universelle vers la prospérité générale, États et territoires se devaient donc de muter en profondeur en fonction de cette même compétitivité. Bon nombre de ressources et institutions composant la vie interne d'une société allaient ainsi être transformées et mobilisées pour servir les fins concurrentielles des institutions communes. Les États avaient désormais pour défi central d'assurer le caractère enviable de leur place dans le classement concurrentiel des pays, laquelle équivaut ipso facto au bon et au juste.

Au-delà du seul facteur rhétorique, on pourra se demander de bon droit ce qu'est cette « compétitivité ». L'omniprésence du concept pourrait nous laisser entendre qu'il dispose de fondements théoriques solides. Pourtant, on ne trouve aucune définition universitaire claire et tranchée qui fasse consensus. On sait tout d'abord que le mot provient du mot latin *competitio*, signifiant tout simplement « rivalité ».

Quant au mot contemporain de « compétitivité », le dictionnaire Larousse se contente d'un maigre « Caractère de produits compétitifs, d'une entreprise compétitive[135] », compétitif renvoyant à ce « [q]ui est susceptible, grâce à ses qualités, à ses caractéristiques, de supporter la concurrence » et ce « [q]ui offre ses produits à un prix tel qu'ils peuvent faire concurrence aux autres produits similaires sur le marché ».[136] On remarque ici une définition qui est à la fois strictement réservée à l'entreprise et qui limite la compétitivité à la seule question du prix du produit. Comme on le verra, les deux éléments sont inexacts.

Sur Wikipédia, que nous citons ici bien entendu non pas en vertu d'une quelconque crédibilité scientifique mais par l'unique volonté de témoigner de la perception commune de la compétitivité, cette dernière est définie comme « la capacité d'un secteur économique, d'un territoire (pays, bassin économique...), d'une entreprise, à vendre et fournir durablement un ou plusieurs biens ou services marchands sur un marché donné en situation de concurrence. Elle s'évalue au travers de la dynamique des parts de marché. Elle résulte de la capacité à être compétitif sur les prix, à proposer régulièrement des innovations et des services additionnels.[137] »

Le « dictionnaire de sciences économiques & sociales[138] » la définit quant à lui comme ce qui désigne, « pour un produit donné, la capacité d'une entreprise ou d'une économie à préserver ou à

---

[135] « Compétitivité », *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible en ligne : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/comp%c3%a9titivit%c3%a9/17654?q=comp%c3%a9titivit%c3%a9#17523

[136] « Compétitif », *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible en ligne : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/comp%C3%A9titif_comp%C3%A9titive/17652

[137] Compétitivité économique, *Wikipédia*. Disponible en ligne : https://fr.wikipedia.org/wiki/Comp%C3%A9titivit%C3%A9_%C3%A9conomique

[138] Serge d'Agostino, Philippe Deubel, Marc Montoussé et Gilles Renouard, *Dictionnaires des Sciences économiques & sociales*, Rosny-sous-Bois, Bréal éditions, 2002.

augmenter sa part de marché.[139] » Ici, on constatera que les termes d'« économie » et d'« entreprise » sont présentés côte-à-côte, sur un pied d'égalité, comme si les réalités qui s'y rattachent étaient identiques. Si la définition –contrairement à la précédente- ne limite pas la compétitivité à l'angle exclusif du prix du produit, l'enfermer dans la seule caractéristique de la quête d'une part de marché accrue ou de la protection de celle-ci est, une fois de plus, incomplet.

Pour le MATAF, site financier indépendant des courtiers, la

> compétitivité est l'aptitude pour une entreprise, un secteur ou l'ensemble des entreprises d'une économie à faire face à la concurrence effective ou potentielle. Au niveau microéconomique, la compétitivité d'une entreprise désigne sa capacité à occuper une position forte sur un marché. […] Au niveau macroéconomique, la compétitivité d'une économie nationale est la capacité de son secteur productif à satisfaire la demande intérieure et étrangère, avec en arrière-plan l'objectif de permettre une progression du niveau de vie des résidents du pays concerné.[140]

La double approche de la part de marché -pointée ici en tant que donnée microéconomique- et de la capacité de satisfaire la demande tout en améliorant le niveau de vie des citoyens, qualifiée de macroéconomique, ne prennent encore une fois pas l'ensemble des paramètres en compte.

La « compétitivité », et c'est là le plus étonnant, ne bénéficie donc d'aucune définition scientifique consensuelle. Le géographe Gilles Ardinat la qualifie ainsi de « ventre mou des sciences économiques[141] », pour se désoler ensuite que l'objet ait été également négligé par la discipline géographique. Dans leurs rapports *Pour une compétitivité européenne*, Alexis Jacquemin et Lucio Pench -du *Groupe consultatif sur la compétitivité* mis sur pied par l'Union européenne- admettent que la notion est « complexe » et « qu'aucune définition tranchée ne [fait] l'unanimité.[142] »

La seule caractéristique pouvant aisément être retenue est celle qui place l'entité « compétitivité » en relation de concurrence face à une autre. La définition la plus consensuelle est celle de Marcus Dejardin à l'effet que « la compétitivité désigne initialement la qualité de ce qui est compétitif, c'est-à-dire capable de faire face à la concurrence.[143] » Que cette « compétitivité » s'opère au niveau prix, hors-prix, des exportations ou de l'attractivité des capitaux relève d'efforts de caractérisation qui ne sont pas toujours conformes les uns aux autres dans leurs conclusions.

À ce flou s'ajoute celui de la méthodologie : il n'existe aucun « indice de la compétitivité » qui soit consensuel, comme nous le montre la multitude de classements chargés d'en produire les

---

[139] *Ibid.*, p. 194
[140] Mataf.net
[141] Gilles Ardinat, *Géographie de la compétitivité*, op.cit., p. 17
[142] Alexis Jacquemin et Lucio Pench, *Pour une compétitivité européenne. Rapports du Groupe consultatif sur la compétitivité*, Paris, De Boeck, 1997, p. 4
[143] Marcus Dejardin, « Compétitivité structurelle », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2006/1, XLV, p. 5-13 (p. 5)

évaluations. Plusieurs s'opposent aussi sur la nature de l'indicateur optimal pouvant caractériser statistiquement la compétitivité : parts de marché, balance commerciale, niveau de l'investissement étranger, etc.

L'objectif de ce chapitre II, à la lumière du flou conceptuel venant d'être présenté, est néanmoins de nous indiquer les origines et les premières évolutions du paradigme. Pour ce faire, nous allons tout d'abord traiter de la question de la concurrence, centrale aux débats entre économistes. Notre but n'est pas ici de refaire ou de régler ce débat, qui est déjà l'objet de nombreux ouvrages et de plusieurs thèses. Le point 2.1. visera à synthétiser les origines et caractéristiques du paradigme concurrentiel, creuset de la vision libérale des rapports économiques. L'objectif est ici de mettre en relief comment la société est perçue à travers de telles théories. Nous présenterons également les principales objections et nuances à l'égard de ce modèle, et ce afin de ramener la question du scientisme économique. Le modèle de la concurrence soulevait suffisamment d'interrogations et d'oppositions pour que l'on se questionne sur la pertinence de l'avoir élevé en principe immuable.

Notre point 2.2. sera quant à lui consacré à l'essor de la compétitivité en tant que problème gouvernemental, c'est-à-dire pris en compte par les pouvoirs publics et érigé au stade de priorité politique. Les commissions américaines créées au cours de la décennie 1980 seront tout particulièrement au cœur de notre démonstration. À l'époque, la compétitivité était essentiellement centrée sur la balance commerciale et la force des entreprises américaines à l'étranger. La pertinence de s'attarder à ces commissions (et à leurs rapports) est inhérente au moment de leur arrivée, étant la première prise en charge de la compétitivité en tant que problème politique d'une telle envergure.

2.1. LA CONCURRENCE : ORIGINES ET LIMITES

Il nous importe de revenir tout d'abord sur les origines du précepte de la concurrence comme principe structurant des rapports sociaux qu'elle entrevoit chez les êtres humains. Précisons tout d'abord que nous éviterons sciemment de nous intéresser aux causes de l'émergence des idéaux libéraux : ce travail serait fort différent de ce à quoi nous nous apprêtons à nous livrer. Ainsi, le contexte socio-économique et philosophique, et par conséquent bon nombre de considérations liées à l'évolution du capitalisme, sera évacué pour éviter l'éparpillement. Avant d'aborder sa transposition sur le terrain politique (qui sera l'objet de la prochaine sous-partie), nous souhaitons offrir ici une synthèse –qui n'a aucune prétention à être exhaustive- des théories de la concurrence.

Avant de devenir un modèle économique fondé sur l'efficience, il a d'abord fallu que soit définie philosophiquement la nécessité de fonder un ordre sur ce qui était perçu comme la nature humaine, laquelle devait assumer pleinement ses égoïsmes et ses passions premières. Ce constat apparent sera à la base tant du libéralisme que du néolibéralisme, malgré des différences assez marquées dans la dimension prescriptive des deux idéologies. Par conséquent, un projet d'organisation politique accompagne nécessairement l'ordre économique qui y est véhiculé. Nous le laisserons cependant de côté pour le moment, pour mieux y revenir au cours du chapitre V. Nous nous concentrerons donc ici uniquement sur l'idéal de la concurrence comme mode d'organisation sociale prétendument optimal.

Aristote distinguait, dans *L'Éthique à Nicomaque*[144] et dans *La politique*,[145] la chrématistique de l'oiknomia. En s'en tenant à l'étymologie grecque, on imaginera spontanément qu'oïkonomia est l'ancêtre de ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie. Or, bien au contraire, c'est plutôt la chrématistique qui présente des similitudes avec le système économique contemporain. Oïkonomia vient de oïkos, signifiant en grec ancien la maison ou la maisonnée. L'oïkonomia renvoie à la bonne gestion de la maison, et donc de la vie commune. Son fonctionnement était essentiellement autonome, où les échanges avec l'extérieur ne se réalisent que de manière modérée et dans une logique de prospérité pour la communauté de vivants plutôt que de recherche d'accumulation des richesses. Le bien-être des membres de la communauté y était érigé en objectif et la solidarité faisait office de valeur centrale. Aristote la théorisait comme reposant sur les réalités sociales concrètes, ne visant donc pas un idéal sociétal aspirant à une concurrence illimitée et intemporelle. On y percevra plutôt une réalité et un projet où les communautés conservent le contrôle sur leurs relations économiques, lesquelles visent non pas à servir les desseins d'une croissance qui serait sa propre finalité, mais à ce que les peuples puissent avoir les moyens de soutenir leur développement. La chrématistique, opposée dans ses principes à l'oïkonomia, désigne l'art individuel de s'enrichir. On y reconnaît les préceptes qui fonderont plus tard la pensée néolibérale. La chrématistique transcende un monde d'échanges marchands se détachant des règles décidées par la communauté et des rapports de solidarité. Aristote estimait dès lors que les commerçants professionnels, ceux qui aspirent à l'enrichissement et aux activités qui le sous-tendent, devaient être des étrangers et non pas des membres issus de la communauté. Le commerce tourne à la « profession qui roule tout entière sur l'argent, qui ne rêve qu'à lui, qui n'a d'autre élément ni d'autre fin, qui n'a point de

[144] Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Flammarion, 2008, 512 p. [249 av. JC]
[145] Aristote, *La politique*, Paris, Gonthier, 1971, 294 p. [quatrième siècle av. JC]

terme où puisse s'arrêter la cupidité[146] » : « Quoi de plus odieux, surtout, que le trafic de l'argent, qui consiste à donner pour avoir plus, et par là détourne la monnaie de sa destination primitive?[147] »

Aristote distinguait par ailleurs la chrématistique nécessaire de sa forme commerciale. La chrématistique nécessaire sert tout bonnement à approvisionner la maison, donc l'oïkos. Les échanges régulés par la monnaie sont alors perçus par Aristote comme ayant une importance réelle, mais il faut éviter l'accumulation de monnaie, qui n'est qu'un moyen de favoriser les transactions. La chrématistique commerciale, qu'Aristote dénonce, consiste précisément en une recherche de l'abondance de monnaie comme but en soi. Celle-ci serait même « contre-nature » et déshumanisante. Pour Aristote, l'être humain est un animal politique, et donc un citoyen, membre d'une organisation sociale publique. Par conséquent, les ruses individuelles et le goût du profit qui accompagnent la chrématistique ne peuvent qu'être une corruption de la nature humaine telle qu'elle l'est fondamentalement. Comme on le verra, Adam Smith n'en pensait pas moins. Cette conception de l'être humain qui sera renversée par les idéaux néolibéraux.

Vers la fin du Moyen-Âge, la chrématistique deviendra paradoxalement dominante tout en s'appropriant le nom de ce qu'elle avait supplanté : l'économie. La chrématistique existait bien avant l'existence du capitalisme, comme son traitement par Aristote en témoignait. L'institution de la monnaie en Asie mineure –en Lydie- 2000 ans avant Jésus-Christ le montre également. Ce royaume était contrôlé par des monarchies tributaires avec des organes centralisées. Elles prélevaient l'impôt sur l'ensemble des tribus. Lorsque le Roi avait besoin de ressources pour faire la guerre, il devançait le prélèvement des tribus et émettait des preuves sur les taxes payées à l'avance. Autrement dit, il procédait à une reconnaissance de dette à l'aide de ces jetons. Cette reconnaissance de dette commence peu à peu à circuler entre les individus, à être transférée entre eux. Cette circulation horizontale est reconnue comme le début de l'argent. L'existence d'une possibilité d'accès à la richesse passant par un symbole plutôt que par le travail était née, symbole permettant un prélèvement sur l'économie réelle. La monnaie n'a d'abord été qu'un moyen et non un objectif propre, et la reconnaissance que la chrématistique n'a pas toujours été hégémonique a été ignorée par l'analyse néolibérale de l'être humain, prompte à fonder la nature humaine sur la concurrence et l'égoïsme.

Au début du XXe siècle, l'anthropologie de Marcel Mauss remontera encore plus loin dans l'Histoire pour déceler que l'humanité ne repose pas, dans ses bases propres, sur le pur calcul d'intérêt. Mauss s'est intéressé aux sociétés primitives ou archaïques et a démontré qu'elles n'étaient pas des économies marchandes avant l'heure. Si le troc y a eu une certaine place, c'est le

[146] Aristote, *La politique*, op. cit, p. 32
[147] *Ibid.*, p. 34-35

don qui est au cœur du fonctionnement de ces communautés. Le don n'est pas qu'un mode d'échange économique visant l'atteinte du bien des parties qui s'y livrent, il régit en profondeur les rapports sociaux. Le cycle consistant à donner, recevoir et rendre se veut un code réglementaire extrêmement strict, et son non-respect revient à une rupture du lien social. Il faut certes mentionner, à la suite de Florence Weber, que ces prestations sans marché étaient d'une grande complexité, qu'il « n'y a pas une forme de don, mais plusieurs[148] », et qu'il faut éviter d'y voir une « opposition binaire entre don et marché ». Mauss a étudié ses différentes formes, qu'il n'est pas de notre ressort d'analyser en détail ici, mais il demeure clair que cette anthropologie s'inscrit en porte-à-faux avec l'interprétation néolibérale de la genèse de l'humanité. Au moment où Mauss publie son *Essai sur le don*, soit au début du XXe siècle une véritable mondialisation est en cours, laquelle a été enfantée par la révolution industrielle. Si le marché ne provient pas de lois naturelles, il faut conclure qu'il est nécessairement une construction sociale. La contribution de Mauss allait clairement à contre-courant des productions intellectuelles de son époque. L'anthropologue clôt par ailleurs son *Essai sur le don* par une dénonciation de l'économie capitaliste se déployant alors, comme pour démontrer que son étude avait une valeur contemporaine indéniable :

> Ce sont nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme un « animal économique ». Mais nous ne sommes pas encore tous des êtres de ce genre. Dans nos masses et dans nos élites, la dépense pure et irrationnelle est de pratique courante ; elle est encore caractéristique des quelques fossiles de notre noblesse. L'*homo oeconomicus* n'est pas derrière nous, il est devant nous ; comme l'homme de la morale et du devoir, comme l'homme de la science et de la raison. L'homme a été très longtemps autre chose ; et il n'y a pas bien longtemps qu'il est une machine, compliquée d'une machine à calculer. [...] [À] notre sens, ce n'est pas dans le calcul des besoins individuels qu'on trouvera la méthode de la meilleure économie. Nous devons, je le crois, même en tant que nous voulons développer notre propre richesse, rester autre chose que de purs financiers, tout en devenant de meilleurs comptables et de meilleurs gestionnaires. La poursuite brutale des fins de l'individu est nuisible aux fins et à la paix de l'ensemble, au rythme de son travail et de ses joies et — par l'effet en retour — à l'individu lui-même.[149]

Mauss souligne par ailleurs que la notion même d'intérêt individuel, si elle a pu être érigée en principe suite à la victoire du mercantilisme, a réellement triomphé après *La Fable des abeilles* de Bernard Mandeville.[150] *La Fable des abeilles*, une œuvre bien connue du XVIIIe siècle, a construit de manière évocatrice l'idée que les égoïsmes individuels ne devaient pas être réprimés au nom du bien commun, mais qu'ils devaient au contraire, au nom de ce même idéal, être pleinement assumés et libérés. Son auteur, Bernard Mandeville, était un médecin et un calviniste hollandais d'origine

[148] Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012. [1923-1924], p. 54.
[149] *Ibid.* p. 231-232
[150] *Ibid.*, p. 230

française qui émigra à Londres en 1691. Il sera connu pour ses réflexions sur l'économie et souvent présenté comme le grand précurseur de la science économique moderne.

Peu après la première version –qui portait alors un autre titre- de la *Fable*, dont nous parlerons au cours des prochains paragraphes, Mandeville a publié en 1711 le *Traité des passions hypocondriaques et hystériques*.[151] Le contenu se déclinait sous la forme d'un dialogue entre un médecin et deux patients. S'agissant d'une analyse des causes des maladies qu'on qualifiera de manière anachronique de psychologiques, Mandeville en conclut que le meilleur remède repose dans la libération des passions plutôt que dans leur répression. Refuser cette libération maintiendrait le malade dans sa condition. Sur le plan de la méthodologie médicale, Mandeville, bien avant la psychanalyse freudienne, prônait l'établissement d'un dialogue entre le médecin et le patient, afin que ce dernier parvienne à bien saisir ses passions refoulées.

Outrepassant le seul domaine de la méthodologie médicale, cette idée d'une émancipation des contraintes pesant sur les passions individuelles allait être appelée à se transformer en projet pour le monde. En 1704, Mandeville a publié, sous le couvert de l'anonymat, *The Grumbling Hive or Knaves Turn'd Honest*, « La ruche bourdonnante ou les crapules devenues honnêtes », parue anonymement. De réédition en réédition, elle finit par prendre le titre de *Fable des abeilles. Les vices privés font le bien public*. Il s'agit, comme son nom l'indique, d'une fable philosophique sur le modèle de celles de Jean de La Fontaine.

L'histoire met en scène une société corrompue, mais prospère, regrettant pourtant son absence de vertu, réclamant cette dernière à Jupiter :

> Chaque ordre était ainsi rempli de vices, mais la Nation même jouissait d'une heureuse prospérité. Flattée dans la paix, on la craignait dans la guerre. Estimée chez les étrangers, elle tenait la balance des autres ruches. Tous ses membres à l'envi prodiguaient pour sa conservation leurs vies et leurs biens. Tel était l'état florissant de ce peuple. Les vices des particuliers contribuaient à la félicité publique. Dès que la vertu, instruite par les ruses politiques, eut appris mille heureux tours de finesse, et qu'elle se fut liée d'amitié avec le vice, les plus scélérats faisaient quelque chose pour le bien commun. Les fourberies de l'Etat conservaient le tout, quoique chaque citoyen s'en plaignît. L'harmonie dans un concert résulte d'une combinaison de sons qui sont directement opposés. Ainsi les membres de la société, en suivant des routes absolument contraires, s'aidaient comme par dépit. La tempérance et la sobriété des uns facilitait l'ivrognerie et la gloutonnerie des autres. L'avarice, cette funeste racine de tous les maux, ce vice dénaturé et diabolique, était esclave du noble défaut de la prodigalité. Le luxe fastueux occupait des millions de pauvres. La vanité, cette passion si détestée, donnait de l'occupation à un plus grand nombre encore. L'envie même et l'amour-propre, ministres de l'industrie, faisaient fleurir les arts et le commerce. Les

[151] Bernard Mandeville, *Un traité des passions hypocondriaques et hystériques*, Grenoble, Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble, 2012, 500 p. [1711]

> extravagances dans le manger et dans la diversité de mets, la somptuosité dans les équipages et dans les ameublements, malgré leur ridicule, faisaient la meilleure partie du négoce.[152]

Jupiter accorda aux abeilles la vertu réclamée. Les conséquences furent rapides et violentes : après une perte de prospérité, négligée par la société vertueuse, des milliers d'abeilles vont vers la mort. N'étant plus portées sur l'enrichissement sans fin, les abeilles auront pour seule obsession leur survie. La conclusion est limpide, condamnant l'altruisme et posant l'action guidée par l'égoïsme comme une contribution au bien de tous. La morale est la suivante :

> Quittez donc vos plaintes, mortels insensés ! En vain vous cherchez à associer la grandeur d'une Nation avec la probité. Il n'y a que des fous qui puissent se flatter de jouir des agréments et des convenances de la terre, d'être renommés dans la guerre, de vivre bien à son aise et d'être en même temps vertueux. Abandonnez ces vaines chimères. Il faut que la fraude, le luxe et la vanité subsistent, si nous voulons en retirer les doux fruits. La faim est sans doute une incommodité affreuse. Mais comment sans elle pourrait se faire la digestion d'où dépend notre nutrition et notre accroissement. Ne devons-nous pas le vin, cette excellent liqueur, à une plante dont le bois est maigre, laid et tortueux ? Tandis que ses rejetons négligés sont laissés sur la plante, ils s'étouffent les uns les autres et deviennent des sarments inutiles. Mais si ces branches sont étayées et taillées, bientôt devenus fécondes, elles nous font part du plus excellent des fruits. C'est ainsi que l'on trouve le vice avantageux, lorsque la justice l'émonde, en ôte l'excès, et le lie. Que dis-je ! Le vice est aussi nécessaire dans un Etat florissant que la faim est nécessaire pour nous obliger à manger. Il est impossible que la vertu seule rende jamais une Nation célèbre et glorieuse. Pour y faire revivre l'heureux Siècle d'Or, il faut absolument outre l'honnêteté reprendre le gland qui servait de nourriture à nos premiers pères.[153]

En 1714, vingt « Remarques » sont ajoutées. Le titre long était désormais *La Fable des abeilles ou Les vices privés font le bien public*. En 1723, Mandeville fait ajouter une « Recherche sur la nature de la société » et un « Essai sur la charité et les écoles de charité » dans lequel il dénonce les institutions charitables et vante les maisons closes, lesquelles seraient source de prospérité. Mandeville sera alors traité comme un véritable hérétique.

Cette invitation à l'égoïsme, à l'avidité, à la dépense et à la jouissance personnelle comme moteur du bien commun fit de Mandeville, pour reprendre Friedrich Hayek, un véritable « master mind[154] » du libéralisme à venir. Comme l'affirme Dany-Robert Dufour, cet ordre où « le mal entraîne le bien[155] » n'est pas exempt de finalités théologiques :

> la ruche est une illustration parfaite du génie du Créateur de la nature qui réussit à construire une organisation très complexe, impliquant la division du travail entre les

[152] Bernard Mandeville, *La fable des abeilles* suivi de *Recherches sur l'origine de la vertu morale*, Institut Coppet, Paris, janvier 2011, p. 8 Disponible en ligne : www.institutcoppet.org
[153] *Ibid* p. 13
[154] Friedrich A. Hayek, "Lecture on a Master Mind: Dr Bernard Mandeville", dans *New Studies in Philosophy, Politics, Economics and the History of Ideas*, Londres et Chicago, 1978.
[155] Dany-Robert Dufour, *La cité perverse : libéralisme et pornographie*, Paris, Gallimard, 2009, p. 136

> hommes, à partir d'une seule cause très simple : l'amour-propre (dit *self-liking* par Mandeville). En utilisant au mieux ce simple, voire stupide, amour-propre, générant toutes les libidos possibles, on peut donc parvenir, sans avoir à intervenir par les lois juridiques ou par des règles morales, à une métaforme «admirable», aussi parfaite que celle de la ruche. Il y a là comme une ruse du Créateur, qui utilise les défauts des hommes pour créer, en dépit d'eux-mêmes, un ordre parfait, qui les dépasse.[156]

Si cette explication d'une œuvre qui a été amplement étudiée peut sembler encore loin de la compétitivité appliquée aux États, on en retiendra néanmoins une conception centrée sur une pleine assomption des rapports concurrentiels entre êtres humains, la base même du marché, qui serait bénéfique à la collectivité toute entière. C'est cette même logique qui sera appliquée aux entreprises, puis, tardivement, aux États. Les États, eux aussi, seront invités à concourir pour leur seul bien, mais à travers une recette où il faut impérativement permettre, sans entraves, aux entreprises d'en faire autant.

À l'aube de la Révolution français, le marquis de Sade a conçu une utopie en apparence libertaire où régnait la concurrence dans les rapports de domination. C'est à travers la perversité sexuelle que s'incarnait ce régime fantasmé de guerre entre les êtres humains, car Sade perçoit ces derniers de manière à les résumer à leur organisme. Par conséquent, imposer des sévices sexuels revient à affirmer sa domination. Sade a ainsi construit un monde où la notion d'héritage, avec ses repères et ses règles, était appelée à se dissoudre. C'est à travers les récits romanesques que la philosophie sadienne se lit en filigrane, laquelle repose sur une transgression permanente des tabous et des interdits. La société, parce qu'elle véhicule des normes, y est conspuée par Sade comme une structure foncièrement oppressante. Comme l'évoque avec éloquence le titre de son roman *Justine, ou les malheurs de la vertu*, la pensée sadienne prescrit un immoralisme radical. La jeune et innocente Justine sera, de fait, violée, battue, capturée, et finalement tuée par un orage. Comme l'évoque Sade en introduction du livre, son intention est de démontrer, de manière iconoclaste, la supériorité du vice sur la vertu :

> Le dessein de ce roman (pas si roman que l'on croirait) est nouveau sans doute ; l'ascendant de la Vertu sur le Vice, la récompense du bien, la punition du mal, voilà la marche ordinaire de tous les ouvrages de cette espèce ; ne devrait-on pas en être rebattu ! Mais offrir partout le Vice triomphant et la Vertu victime de ses sacrifices, montrer une infortunée errante de malheurs en malheurs ; jouet de la scélératesse ; plastron de toutes les débauches ; en butte aux goûts les plus barbares et les plus monstrueux ; étourdie des sophismes les plus hardis, les plus spéciaux ; en proie aux séductions les plus adroites, aux subornations les plus irrésistibles ; n'ayant pour opposer à tant de revers, à tant de fléaux, pour repousser tant de corruption, qu'une âme sensible, un esprit naturel et beaucoup de courage : hasarder en un mot les peintures les plus extraordinaires, les maximes les plus effrayantes, les coups de pinceau les plus énergiques, dans la seule vue d'obtenir de tout cela l'une des plus sublimes leçons de

[156] *Ibid.*

> morale que l'homme ait encore reçue ; c'était on en conviendra, parvenir au but par une route peu frayée jusqu'à présent.[157]

Dans son film *Salo*, Pier Paolo Pasolini appliquait le récit du roman *Les Cent Vingt journées de Sodome*[158] à la petite république fasciste fondée par Benito Mussolini après son départ de Rome, de façon à démontrer le potentiel hautement autoritaire d'un fantasme reposant apparemment sur la libération totale des pulsions. L'histoire originale du roman inachevé de Sade présentait, vers la fin du règne de Louis XIV, quatre aristocrates se livrant, dans un château de la Forêt-Noire, en Allemagne, à leurs fantasmes auprès de leurs épouses, tenues prisonnières, et auprès d'une quarantaine d'enfants ayant été ravis à leurs parents. Les actes continus de violence sanguinaire, de scatologie et d'agressions sexuelles qui constituent le récit ne sauraient y être considérés de manière anecdotique comme de simples choix littéraires visant la controverse, mais représentent plutôt l'expression philosophique la plus aboutie de la pensée sadienne. Sade exprimait par ailleurs que la fonction de l'être humain est d'être perpétuellement soumis à ses désirs et par conséquent de les alimenter par une émancipation constante vis-à-vis des contraintes du monde commun : « Il y a un proverbe (et c'est une fort bonne chose que les proverbes), il y en a un, dis-je, qui prétend que l'appétit vient en mangeant. Ce proverbe, tout grossier qu'il est, a pourtant un sens très étendu : il veut dire qu'à force de faire des horreurs, on en désire de nouvelles, et que plus on en fait plus on en désire.[159] »

Depuis 2001, un Prix Sade vise à récompenser annuellement un auteur qui « aura su dépasser toute censure et toute oppression politique ou morale[160] » dans le milieu de la littérature érotique, et ce, dans le but d'honorer Sade, « [u]n authentique libéral qui sera parvenu, par-delà les vicissitudes de la Révolution et l'emprise de l'ordre moral, à défaire les carcans de la littérature comme ceux de la politique[161] ». L'univers sadien se rapproche ainsi du capitalisme néolibéral dans son traitement des êtres humains comme étant les simples acteurs d'une compétition féroce, comme le souligne Christopher Lasch :

> Sade a imaginé une utopie sexuelle dans laquelle chacun a droit à tout le monde, où les êtres humains, réduits à leurs organes sexuels, sont devenus absolument anonymes et interchangeables. Sa société idéale a ainsi réaffirmé le principe capitaliste selon lequel les êtres humains sont finalement réductibles à des objets interchangeables. Il a également incorporé et conduit à une nouvelle conclusion surprenante la découverte de Hobbes que la destruction du paternalisme et la subordination de tous les rapports sociaux au marché avaient dépouillé les contraintes restantes et les illusions atténuantes de la guerre de tous contre tous. Dans l'état d'anarchie organisée qui en découle, comme

---

[157] Sade, *Justine ou Les Malheurs de la vertu*, Paris, Librairie Générale Française, 1973. [1791] (p. 27-28)
[158] Sade, *Les Cent Vingt journées de Sodome*, Op. cit.
[159] *Ibid.*, p. 291
[160] « Prix Sade ». Source : site Le Marquis de Sade. http://marquis-de-sade.com/2011-05-19-prix-sade/
[161] *Ibid.*

> Sade fut le premier à le réaliser, le plaisir devient le seul métier de la vie, un plaisir pourtant indiscernable du viol, du meurtre, de l'agression débridée. Dans une société qui a réduit la raison au simple calcul, la raison ne peut imposer aucune limite à la poursuite du plaisir - à la satisfaction immédiate de tout désir, aussi pervers, fou, criminel ou simplement immoral qu'il fut. […] Dans sa misogynie, Sade s'aperçut que l'illumination bourgeoise, portée à ses conclusions logiques, condamnait même le culte sentimental de la femme et de la famille, que la bourgeoisie elle-même avait porté à des extrêmes sans précédent.[162]

Les « vices » de Mandeville et Sade seront remplacés, dans la doctrine économique néolibérale, par les « intérêts ». Là où la démonstration médicale de Mandeville portait sur les passions, l'économie la transformera en rationalité. Cela ne signifie pas, bien entendu, que l'économisme néolibéral sera exempt de toute référence à des envies spontanées et à toute forme de sentimentalité. Cependant, une certaine théorie économique ajoutera à la démonstration de Mandeville l'idée que l'individu a conscience de la nature de son intérêt et des moyens à employer pour que celui-ci se réalise de manière optimale. Si Adam Smith dénonçait la tendance du système mandevillien, consistant à « se débarrasser entièrement de la distinction du vice et de la vertu[163] », comme étant « entièrement pernicieuse[164] », on le considérera néanmoins –à tort, selon nous- comme le premier à adapter une vision mandevillienne exorcisée de son contenu sulfureux. Traitant de l'analyse sociale des deux penseurs, Marcel Gauchet croyait déceler dans la vision smithienne du marché concurrentiel une forme d'ordre imputable à la nature :

> Ce n'est que dans une société qui pose le primat, l'antériorité, l'autosuffisance originaire de l'individu que devient concevable le déchirement du social comme objet spécifique, doté d'une consistance propre, relevant de lois internes sans commune mesure avec ce que spontanément chacun aperçoit du fonctionnement collectif. Il est vrai qu'en l'occurence, chez Mandeville ou chez Smith […] cette particularité n'apparaît pas le moins du monde conceptuellement, la tendance étant plutôt, à l'opposé, à l'assimilation des mécanismes sociaux à des mécanismes non sociaux et à la limite non humains : la nature.[165]

Si nous n'avons mentionné qu'avec prudence la filliation entre Mandeville et Smith, c'est que la pensée smithienne a été tout autant récupérée fallacieuse qu'elle a été analysée. Les représentations de l'oeuvre de Smith ont été extrêmement marquantes, si bien qu'en pleine révolution néolibérale à la Maison Blanche, les conseillers de Ronald Reagan portaient des cravates à l'effigie de l'intellectuel écossais.[166] Rappelons brièvement les idées clés ayant marqué la mémoire de la pensée smithienne.

---

[162] Christopher Lasch, *La culture du narcissisme*, op. cit., p. 105
[163] Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014. [1759] p. 411
[164] *Ibid.*
[165] Marcel Gauchet, *La condition politique*, Paris, Gallimard, 2005, p. 422
[166] Peggy Noonan, *What I Saw at the Revolution : A Political Life in the Reagan Era*, New York, Random House, 1990.

L'expression même de « main invisible », si associée à l'œuvre de Smith, renverrait elle-même à l'idée de mécanismes transcendantaux. L'historien Jean-Claude Perot a ainsi montré que les idées smithiennes sont davantage des énoncés que de véritables démonstrations.[167] La prétendue « théorie de la main invisible » attribuée à Adam Smith, telle que nous l'avons retenue, est trop connue pour que nous l'exposions en dehors du domaine du simple rappel: l'ensemble des acteurs économiques doivent agir selon leur intérêt propre pour permettre la création de richesse à l'échelle collective. Nous nous intéressons ici, rappelons-le, à l'idée de rapports sociaux fondés sur la concurrence entre les acteurs prenant la forme de cette prétendue « main invisible ». Que chacun, par égoïsme, veuille maximiser le rendement de ses facteurs de production, et tous les individus –qu'ils le veuillent ou non- maximiseront le rendement de la société dans son ensemble et contribueront au bonheur commun par pur intérêt.

On notera au passage l'analyse de Stephen Jay Gould[168] selon laquelle Charles Darwin s'est inspiré de Smith pour son idée de la sélection naturelle des espèces, établissant un parallèle entre une théorie se penchant sur les animaux et une autre s'intéressant aux rapports au sein du genre humain. A priori, on peut croire que la « main invisible » de Smith a été empruntée à David Hume. Par sa théorie du *price-specie flow*, l'idée d'un échange marchand libéré des contraintes trouvait ses premières bases. Pour Hume, les mouvements de marchandises entre deux pays s'équilibrent de facto. Un excédent ou un déficit commercial est alors impensable sur une longue durée.[169] Chez Hume, on retrouve donc déjà cette idée d'un équilibre spontané et socialement efficace pour tous.

Mais cette philosophie d'un être humain qui assume ses intérêts égoïstes dans une dynamique conflictuelle mène à une logique strictement basée sur l'efficience. La renonciation à la « vertu », chez Mandeville, est justifiée par le fait qu'il faut s'en tenir à ce qui fonctionne, à ce qui aurait le mérite d'être efficace. Nous y verrons les débuts d'une idéologie technicienne de par la vision d'un ordre naturel censément évident, c'est-à-dire d'une croyance tranchée quant à ce qu'est l'humanité et où celle-ci s'accomplira. Nous reviendrons sur cette dimension au chapitre IV lorsqu'il sera question de la neutralité axiologique de l'État libéral.

Cette présentation de la pensée d'Adam Smith mérite d'importantes nuances et mises en contexte, qui en viennent à transformer totalement l'interprétation que nous en faisons. Le fait que Smith écrivait dans l'Europe des Lumières, qui tournait la page sur l'obscurantisme, et non à l'époque du capitalisme financier, devrait constituer un avertissement suffisant quant à une transposition

[167] Jean-Claude Perrot, « La Main invisible et le Dieu caché », dans J-C Galley (dir.), *Différences, valeurs, hiérarchie. Textes offerts à Louis Dumont*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1984, p. 151-181 (p. 154)

[168] Stephen Hay Gould, *Comme les huit doigts de la main. Réflexions sur l'histoire naturelle*, Seuil, Paris, 2000, 608 p. (p. 211)

[169] David Hume, *On the balance of trade*, New York, Wallachia Publishers, 2015, 28 p. [1742]

intégrale de l'appel smithien à la libération du capital. La fortune et le pouvoir du petit propriétaire qui découvrait la liberté étaient sans communes mesure avec ceux des banques et de la haute finance du XXIe siècle. La mise en garde doit cependant être encore plus précise, car une certaine lecture de Smith nous permet de constater que le père de l'économie politique ne prônait tout simplement pas de libération inconditionnelle du capital.

Smith, comme philosophe moral, a proposé une véritable « éthique de la complexité[170] », selon l'expression de Thiery C. Pauchant, professeur de management à l'école des Hautes études commerciales (HÉC). Dans *La théorie des sentiments moraux*,[171] Smith insistait sur la nécessité de limites morales, c'est-à-dire des sentiments altruistes, pour que la société puisse fonctionner. L'égoïsme existait dans les sentiments moraux tels que pensés par Smith. S'il ne devait pas être nié ou réprimé, il n'était pas pour autant central à l'humanité et serait nettement dangereux si l'individu devait se contenter d'y donner libre cours sans encadrement. Smith offrait alors une critique virulente des sentiments pouvant mener à ce qu'on appelait, en Grèce antique, l'hybris. Même dans *La richesse des nations*, oeuvre communément citée comme écrit fondateur du laissez-faire, Smith affichait sa sympathie face à l'idée d'un impôt proportionnel à la fortune, soutenait qu'un pays civilisé doit dépenser convenablement dans ses services publics, s'opposait aux compagnies à charte, et faisait l'éloge des petits marchands (artisans, vignerons, fermiers, etc.) contre les grands monopoles.. Ceci explique l'enthousiasme de John Maynard Keynes pour l'oeuvre d'Adam Smith. Keynes, s'il a été très critique de David Ricardo, d'Arthur Cecil Pigou et d'Arthur Marshall, a toujours défendu Smith.[172]

Même en ce qui a trait à la « main invisible », elle n'est mentionnée que trois fois dans une oeuvre qui compte cinq ouvrages, et est davantage une métaphore qu'une doctrine transcendantale. Ou, devrions-nous dire, il s'agit de trois métaphores qui renvoyaient, dépendamment de l'oeuvre où elles se trouvent, à des réalités conceptuelles différentes les unes des autres. On ne peut donc tirer aucune « théorie de la main invisible » qui résumerait ses quelques emplois, fort différents les uns des autres, chez Smith.

La première mention de la « main invisible » est apparue dans un texte de jeunesse de Smith, *De l'histoire de l'astronomie*,[173] qui étudiait les systèmes politiques depuis la Grèce antique. Smith suggérait alors que l'établissement de la loi, l'ordre et la sureté avaient permis la subsistance de l'humanité, et que cette dernière, étant alors moins préoccupée par sa survie, pouvait se permettre la

---

[170] Thierry C. Pauchant, *Manipulés. Se libérer de la main invisible d'Adam Smith*, Montréal, Fides, 2018. (p. 15)
[171] Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, op. cit.
[172] Gilles Dostaler, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, 2005. (p. 107)
[173] L'essai a été inclu dans un recueil de manuscrits de Smith publié cinq ans après sa mort :
Adam Smith, *Essays on Philosophical Subjects*, Indianapolis, Liberty Fund et Oxford University Press, 1982. [1795]

curiosité qui la menait à développer ses connaissances quant à l'astronomie. Smith mentionnait que les religions polythéistes accordaient la paternité des phénomènes irréguliers (pluie, tempêtes, météores) aux interventions divines, mais qu'on ne souçonne jamais « la main invisible de Jupiter[174] » dans les événements conventionnels. Cette première « main invisible » n'avait donc aucun lien avec un quelconque appel à l'égoïsme des Hommes, et renvoyait clairement à une intervention divine, traitée non pas comme une réalité mais, avec distance, comme une croyance non-partagée par l'auteur.

La « main invisible » revient une seconde fois dans *La théorie des sentiments moraux*[175] en 1759. Dans la partie où l'expression est employée, Smith traitait de l'imagination démesurée et de ses dangers. S'il estimait que la recherche de l'amélioration individuelle est inscrite dans la nature humaine et qu'elle peut effectivement mener à l'amélioration des conditions de vie, Smith mettait en garde contre l'abus dans le fantasme de la richesse, de la réputation et du pouvoir. Parlant des seigneurs féodaux, Smith affirmait qu'ils étaient « conduits par une main invisible à accomplir presque la même distribution des nécessités de la vie que celle qui aurait eu lieu si la terre avait été divisée en portions égales entre tous les habitants[176] ». Extraite hors de son contexte, cette phrase laisse effectivement penser que Smith affirme que la richesse des mieux nantis sera naturellement réinvestie pour le bien-être de tous. Il faut dès lors préciser qu'il était question de la redistribution, par les seigneurs, à leurs serviteurs, et que le riche est « tenu » (et non pas naturellement incité) de procéder ainsi. Si la subsistance est un réflexe humain, nous dit Smith, les grands seigneurs sont guidés des ambitions démesurées.[177] Smith présente la « disposition à admirer, et presque à vénérer, les riches et les puissants, ainsi qu'à mépriser, ou du moins à négliger, les personnes pauvres et d'humble condition[178] » comme « la cause la plus grande et la plus universelle de la corruption de nos sentiments moraux[179] ».

> Les qualités qui nous sont les plus utiles sont, avant tout, la supériorité de raison et de compréhension, qui nous rend capables de discerner les conséquences éloignées de toutes nos actions et de prévoir l'avantage ou le détriment qui est susceptible d'en résulter ; ensuite, la maîtrise de soi qui nous rend capables de nous abstenir d'un plaisir présent ou d'endurer une douleur présente, pour gagner un plaisir plus grand ou éviter une plus grande douleur à venir. Dans l'union de ces deux qualités consiste la vertu de prudence, celle qui, de toutes les vertus, est la plus utile à l'individu.[180]

[174] *Ibid.*, p. 48-50
[175] Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, op. cit.
[176] *Ibid.*, p. 257
[177] *Ibid.* p. 256-259.
[178] *Ibid.*, p. 103
[179] *Ibid.*
[180] *Ibid.*, p. 263

La seconde « main invisible » de Smith n'est donc pas un appel avant l'heure à la croissance illimitée du capital détenu par la minorité la plus riche, et les sentiments moraux qui s'y rattachent sont bien éloignés des « vices privés [qui] font la vertu publique » de Mandeville. Smith estimait d'ailleurs que la lecture mandevillienne de la nature humaine était foncièrement fausse, mais que l'éloquence de l'auteur saurait donner à son projet à une certaine légitimité artificielle, ce que le philosophe écossais déplorait :

> Quoique les opinions de cet auteur soient sur presque tous les points erronées, il existe toutefois quelques apparences dans la nature humaine qui, lorsqu'elles sont considérées d'une certaine manière, paraissent à première vue les conforter. Décrites et exagérées par l'éloquence vive et piquante, quoique grossière et fruste, du Dr Mandeville, elles ont donné à sa doctrine un air de vérité et de probabilité très susceptible d'en imposer aux esprits inexpérimentés.[181]

La troisième mobilisation de la « main invisible » est aussi celle qui a été l'objet du plus grand nombre de récupérations, étant censément la plus explicite. Voici la citation la plus illustre concernant la « main invisible », ayant justifié l'appel à un capital libéré des entraves et soumis à la seule volonté de ceux qui le possèdent :

> [L'individu] ne cherche que sa propre sécurité ; en orientant cette activité de telle manière que son produit ait la plus grande valeur, il ne cherche que son propre gain et, dans ce cas comme dans bien d'autres, c'est une main invisible qui le conduit à promouvoir une fin qui n'était nullement dans ses intentions. Qu'elle n'ait pas été dans ses intentions n'est d'ailleurs pas nécessairement plus mauvais pour la société. En poursuivant son propre intérêt, il promeut fréquemment celui de la société plus efficacement que lorsqu'il a réellement l'intention de le promouvoir. Je n'ai jamais entendu dire que ceux qui prétendaient commercer pour le bien génératl avaient fait beaucoup de bien. C'est une prétention qui, en vérité, n'est pas très commune chez les négociants et il n'est pas besoin de longs discours pour les en dissuader. Il est évident que tout individu, là où il se trouve, est beaucoup plus à même qu'aucun homme d'État ou aucun législateur de discerner le genre d'activité que son capital peut soutenir dans son pays et dont le produit aura sans doute la plus grande valeur. L'homme d'État qui se risquerait à orienter les particuliers sur la manière dont ils devraient employer leurs capitaux se chargerait de préoccupations tout à fait inutiles ; de plus, il s'arrogerait une autorité qu'on ne pourrait confier sans risque, non seulement à une seule personne, mais à un aucun [sic] sénat ni à aucun conseil, et qui ne serait nulle part aussi dangereuse que dans les mains d'un homme assez fou présomptueux pour se croire capable de l'exercer.[182]

Une mise en contexte s'impose immédiatement quant à cette citation, extraite de l'enquête de Smith sur la nature et les causes de la richesse des nations. L'ouvrage est paru à l'ère du capitalisme industriel, alors que le mercantilisme était le modèle dominant. Les pouvoirs publics tentaient de pousser les entreprises à conquérir les marchés extérieurs. Or, la présence abondante des pirates sur

---

[181] *Ibid.*, p. 411

[182] Adam Smith, *Recherche sur la Nature et les Causes de la La Richesse des nations, Livres III et IV, Paris, Economica*, 2002. [1776] p. 468-469

les eaux –et rappelons que l'Écosse, d'où vient Smith, est une île- poussait les marchands à craindre de prendre la voie marine et à plutôt investir dans le marché intérieur, Smith jugeant que le commerce intérieur fournit plus d'avantages (emplois, industries, revenus) qu'un pareil capital employé à l'étranger. Smith exprimait ainsi que, dans ce cas précis, les industriels servaient les intérêts de la collectivité en écoutant leurs propres certitudes et leur besoin de sécurité, plutôt que les orientations politiques et les règlementations étatiques. Voici, par ailleurs, ce qui précède le paragraphe cité ci-haut incluant la référence à la main invisible :

> [Le commerçant] s'épargne le risque et les tracs de l'exportation lorsqu'il transforme ainsi, autant qu'il le peut, son commerce de bien de consommation à l'étranger en commerce intérieur. [...] [U]n capital employé dans le commerce intérieur [...] met nécessairement en oeuvre une activité plus grande dans le pays et donne un revenu et un emploi à un plus grand nombre de ses habitants qu,un capital égal employé dans le commerce de bien de consommation avec l'étranger ; un capital employé dans le commerce de biens de consommation avec l'étranger a un avantage équivalent sur un capital égal employé dans le commerce de fret. Donc, pour un profit égal ou seulement presque égal, tout individu est naturellement enclin à employer son capital de la manière qui est suceptible d'apporter le plus grand soutien à l'activité du pays et de donner des revenus et des emplois au plus grand nombre de gens dans son pays. [...] [N]ous savons que le revenu annuel de toute nation est toujours exactement égal à la valeur échangeable du total du produit annuel de son activité, ou plutôt est exactement la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent, puisque chaque individu s'efforce, autant qu'il le peut, à employer son capital à soutenir l'activité du pays et ainsi orienter cette activité de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il oeuvre nécessairement pour rendre le revenu de la nation aussi grand que possible.[183]

La concurrence smithienne, comme le constate Pauchant, « n'est pas en premier une volonté d'élimination, mais surtout une dynamique d'émulation réciproque, génératrice de progrès matériel et d'innovation[184] ». John Kenneth Galbraith insistait quant à lui, comme nous le faisions précédemment, sur les traits particuliers inhérents à l'époque à laquelle Smith livre ses productions intellectuelles : le capitalisme industriel n'est ni le capitalisme marchand qui le précède, ni le capitalisme financier qui s'imposera dans le dernier quart du XXe siècle. Qui plus est, la concurrence smithienne est largement pensée contre les grandes entreprises monopolistiques :

> La concurrence consistuait un frein nécessaire au pouvoir industriel mais, pour Smith, elle signifiait un équilibre instable. On ne l'acceptait que si on ne pouvait la limiter ni l'éviter.Une fois supprimée la concurrence, la main invisible n'était plus là. Cette précision devait causer un embarras considérable dans les deux siècles suivants, notamment aux États-Unis. Les grandes firmes, justifiant leur action au nom de la main invisible, durent soutenir, contre une évidence souvent criante, que l'indispensable concurrence continuait à jouer. L'efficacité de l'entreprise idéologique de Smith tient pour une bonne part à son refus obstiné de concéder quoi que ce fût à ceux dont il soutenait et grandissait la puissance. C'était manifestement un homme indépendant ; et

[183] *Ibid.*, p. 467-468
[184] Thierry C. Pauchant, *Manipulés*, op. cit, p. 59

> nul ne pouvait le soupçonner d'être la créature de gens dont il servait le sintérêts et inventait l'idéologie. L'effort de persuation qui soutenait le pouvoir industriel n'était pas nécessairement artificieux ni manifestement mercenaire. Mais le service qu'il rendait à l'intérêt économique n'en constituait pas moins la condition de son acceptation.[185]

En dépit de sa préférence pour le marché intérieur, Smith considérait qu'il serait erroné de produire nationalement un produit qu'il serait moins coûteux d'importer, et ce, au nom de la « prudence[186] ». Cependant, Smith maintenait que la majorité des capitaux devraient être investis localement. La concurrence selon Smith est un agencement de libre-marché (lorsqu'un produit coûte trop cher à produire localement), de coopération, d'innovation et de réglementations. Et, rappelons-le, elle doit avant-tout être encadrée par des sentiments moraux altruistes. Il nous faudra donc dire, avec Joseph Stiglitz, que Smith n'est pas un apôtre du laissez-faire.[187] Le prix lauréat du prix Nobel d'économie en 2005, Angus Deaton, de son côté, affirmait quant à lui que « la "main invisible" fait partie de notre compréhension du fonctionnement du capitalisme alors que [...] Smith était sceptique sur les bénéfices personnels de la richesse.[188] » Il demeure que, au chapitre des représentations, la concurrence smithienne a été réduite à la seule libération des agents de toute contrainte publique. Smith n'a pourtant jamais pensé de modélisation des échanges sous la forme d'un système d'offre et de demande tendant vers l'équilibre.

La théorie de la concurrence s'est ensuite transposée sur le terrain scientifique. L'école néo-classique inspirée de Léon Walras s'attellera à faire de la concurrence un paradigme scientifique aux bases prétendument indiscutables. Au moins deux autres écoles de pensée en feront autant, tout en la situant néanmoins à d'autres niveaux, c'est-à-dire l'école autrichienne et le courant schumpétérien. Les trois écoles s'en remettent toutes au paradigme tiré des thèses de Mandeville selon laquelle la concurrence entre agents, par effet d'agrégation, aura une utilité certaine à l'ensemble de la société. L'idée de la concurrence accorde donc une place prépondérante aux actions non intentionnelles. La « main invisible » se trouve intégrée au paradigme, que celle-ci soit néo-classique, autrichienne ou schumpétérienne. Cependant, elle s'incarne dans le premier cas comme une loi naturelle, dans le second comme un processus et dans le troisième comme une évolution. Pour les néoclassiques, le mécanisme de la concurrence mènerait à un équilibre. Leur « théorie de l'équilibre générale » implique que les agents détiennent une information parfaite avant de prendre leurs décisions.

---

[185] John Kenneth Galbraith, « Anatomie du pouvoir », dans John Kenneth Galbraith, *Économie hétérodoxe*, Paris, Seuil, 2007 [1983], p. 21-195 (p. 128)
[186] Adam Smith, *Recherche sur la Nature et les Causes de la La Richesse des nations*, p. 469
[187] Joseph Stiglitz, *Making Globalization Work*, New York, W.W. Norton, 2006. (p. 190-191)
[188] Angus Deaton, *The Great Escape. Health, Wealth and the Origins of Inequality*, Princeton, Princeton University Press, 2013.

Dans les années 1980, la théorie des marchés contestables ira dans ce sens, faisant de la concurrence un processus dynamique où les agents apprennent continuellement et procèdent en fonction de conditions données. La théorie des marchés contestables se penchait sur une autre dimension, insistant sur le fait qu'un concurrent peut prendre le contrôle du marché de l'autre. Le nom accordé à la théorie se justifie par cet accent mis sur le fait qu'un marché, pour être concurrentiel, doit ainsi être sujet à contestation.[189] Pour être contestable, il faut que le marché rassemble deux éléments, c'est-à-dire la libre entrée et la libre sortie. La libre sortie renvoie à l'absence de coûts durables en cas d'échec d'un investisseur sur un nouveau marché. Par conséquent, toute position sur le marché est donc contestable. De la décennie 1920 à la décennie 1950, la théorie économique elle-même traitera des défaillances potentielles d'un marché de concurrence soi-disant pure et parfaite, remettant en question l'idée selon laquelle la concurrence aurait un effet contraignant et bénéfique sur les producteurs afin que ceux-ci améliorent en permanence la qualité de leurs produits.

Pour les schumpétériens, il s'agit d'un processus de destruction créatrice, reprenant l'idée maîtresse de Joseph Schumpeter. Le paradigme de la compétitivité interétatique s'inspire directement, comme on le verra plus loin, des thèses de Schumpeter faisant de l'entrepreneur l'acteur central et de l'innovation son moteur. Notons que Schumpeter accordait une place prépondérant à la rationalité, tant à celle de l'entrepreneur qu'au chapitre de la prise de décision publique.[190] L'entrepreneur et la concurrence déstabilisent l'économie par l'innovation. L'analyse de Schumpeter est donc marquée par l'idée qu'il existe des cycles en économie,[191] rejetant ainsi toute vision stationnaire de cette dernière. Ces cycles sont menés par les innovations, qui ne sont pas uniquement le résultat d'avancées technologiques, mais peuvent aussi être de nouvelles formules améliorant la productivité. Elles peuvent ainsi émaner d'un bien nouveau, de méthodes de production inusitées, de nouvelles sources de matières premières, etc.

> [N]o therapy can permanently obstruct the great economic and social process by which businesses, individual positions, forms of life, cultural values and ideals, sink in the social scale and finally disappear. In a society whith private property and competition, this process is the necessary complement of the continual emergence of new economic and social forms and of continually rising real incomes of all social strata. The process would be milder if there were no cyclical fluctuations, but it is not wholly due to tlhe latted and it is completed independently of them. Theses changes are theoretically and practically, economically and culturally, much more important than the economic stability upon which all analytical attention has been concentrated for so long. And in their special way both the rise and the fall of families and firms are much more characteristic of the capitalist economic system, of its culture and its results, than any of

[189] William J. Baumol, John C. Panzar et Robert D. Willig, *Contestable Markets and the Theory of Industry Structure*, New York, Harcourt Brace Jovanovitch, 1982.
[190] Odile Lakomski-Laguerre et Stéphane Longuet, « De l'approche subjectiviste de la démocratie : l'analyse de J.A. Schumpeter », *Cahiers d'économie politique*, Paris, L'Harmattan, 2004/2 n. 47, p. 29-52.
[191] Joseph Schumpeter, *Business Cycles*, New York, Mac Graw Hill, 1939, 2 vol.

> the things that can be observed in a society which is stationary in the sense that its processes reproduce themselves at a constant rate.[192]

Schumpeter décrit les entrepreneurs comme étant « les agents économiques dont la fonction est d'exécuter de nouvelles combinaisons et qui en sont l'élément actif. » Il distingue cependant l'entrepreneur qui se concentre sur la gestion quotidienne de celui qui, acceptant les risques, sera le véritable innovateur et qui saura bouleverser l'économie. L'innovation peut tout autant résulter de la découverte de nouveaux marchés que de celle d'un nouveau produit ou d'une nouvelle technique. Les différentes formes d'innovation peuvent donc entraîner plusieurs types de changements. Schumpeter suppose donc que seule l'expérience réelle fournira l'information aux agents, et donc, en quelque sorte, que les agents tireront nécessairement le bon bilan des expériences passées et que les décisions futures ne seront pas remises en cause par les contextes momentanés. Maurice Godelier a traité en 1966 de la difficulté foncière de l'entrepreneur à agir en toute rationalité pour maximiser les profits de l'entreprise et garder les coûts au plus bas niveau.[193] La conception schumpétérienne accordant la responsabilité de la croissance aux entreprises sera au cœur de nombreuses analyses académiques de la compétitivité.

En 1921, Franck Knight[194] exposait les cinq conditions nécessaires au jeu « parfait » de la concurrence, lesquelles constituent la base de la compréhension de la théorie économique orthodoxe : atomicité des agents, liberté d'entrée sur le marché, homogénéité des produits, information parfaite, parfaite mobilité des facteurs.[195] L'atomicité renvoie à la présence d'un grand nombre d'offreurs et de demandeurs de taille réduite face au marché. Aucun vendeur ou acheteur ne représente un poids suffisant pour influencer les conditions du marché et notamment le prix d'équilibre. Chacun détient un poids minime de la production totale. Ses décisions sur le volume de production, quelle que soit leur ampleur, n'affectent pas vraiment l'offre totale et le prix du marché. Donc pas de monopole, de conglomérat ou de meneur dans le domaine. Le prix d'équilibre est donc fixé par le marché.

La libre entrée signifie l'absence de toute entrave à l'accès des offreurs ou des demandeurs sur le marché. Cela exclut tout droit d'entrée et toute réglementation imposant des conditions préalables à l'exercice d'une activité.

Quant à l'homogénéité des produits, cela veut dire que sur un marché donné les utilisateurs considèrent chacune des unités proposées par les différents offreurs comme totalement

---

[192] Joseph Schumpeter, *The theory of economic development : an inquiry into profits, capital, credit, interest, and business cycle*, New York, Oxford University Press, 2011. [1934] p. 255
[193] Maurice Godelier, *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, François Maspero, 1966. (p. 35-39)
[194] Franck Knight, *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston, Houghton Mifflin, 1957. [1921]
[195] Jacques Généreux, *Introduction à l'économie*, Paris, Éditions du Seuil, 2001. [1992] (p. 117-119)

interchangeables. Les acheteurs sont donc indifférents à l'identité du producteur des biens, tout autant que les employeurs le sont quant à la personnalité des travailleurs, etc. L'homogénéité fait en sorte que les offreurs et les demandeurs ne discutent que des quantités et des prix des produits. Si le marché n'est pas homogène, la loi du marché concurrentiel est remise en question parce que l'offre et la demande ne sont plus seulement fonction du prix, mais de toutes les caractéristiques qui sont susceptibles de différencier chaque unité échangée sur le marché. Plus tard, la théorie de la concurrence de Michael Porter n'exigera pas l'homogénéité des produits ni, à l'inverse, l'avantage comparatif. Autrement dit, deux commerces pourraient sur papier être issus de la même branche d'activités, mais être si spécialisés qu'ils en viendraient à représenter des offres très différentes, dont la distinction ne reposerait pas, avant tout, sur les prix.

L'exigence d'information parfaite implique que tous les offreurs et tous les demandeurs connaissent en même temps, instantanément et sans coût, toutes les informations utiles concernant les échanges sur le marché. En effet, la concurrence ne joue que si, à chaque instant, tout le monde connaît les prix proposés et les quantités offertes ou demandées par tous les autres agents. Tout événement susceptible de modifier les conditions d'échange est connu aussitôt par tout le monde. Cette hypothèse est des plus contestées et sujette à de nombreux débats chez les économistes.

La perfection de la mobilité des facteur postule, quant à elle, qu'aucun obstacle à la circulation des capitaux et des travailleurs entre les producteurs et secteurs d'activité. Le processus concurrentiel suppose en effet que les entreprises puissent déplacer continuellement les facteurs d'un produit à un autre pour s'adapter aux variations de la demande. Mais Généreux, qui synthétisait les conditions du modèle de concurrence pure et parfaite précédemment exposé, mentionnait de nombreuses variables à prendre en compte, portant atteinte au mythe de la concurrence :

> Si une firme décide d'accroître sensiblement sa capacité de production pour prendre des parts de marché aux autres, elle gonfle l'offre totale de produits, et cela risque de faire baisser les prix de vente. Cette stratégie agressive peut être très profitable pour elle, si les autres entreprises ne développent pas, elles aussi, leurs capacités. En revanche, si toutes les entreprises adoptent la même attitude conquérante, les prix et les profits risquent de baisser fortement, du coup les investissements réalisés se révéleront non rentables. […] [A]fin de préserver la concurrence, les ententes explicites et contractuelles entre producteurs sont interdites ; les entreprises ne peuvent pas constituer un "cartel", c'est-à-dire une organisation qui coordonne les choix de toute l'industrie. Les producteurs auraient collectivement intérêt à imiter la compétition, à éviter une surcapacité de production. Mais ce résultat optimal ne peut être atteint que si chaque compétiteur […] aboutit à la conclusion qu'il doit coopérer. Or, la conclusion rationnelle est au contraire qu'il ne doit pas coopérer.[196]

[196] Jacques Généreux, *explique l'économie à tout le monde*, Éditions du Seuil, 2014, 331 p. (p. 289-290)

Mais les effets néfastes de la concurrence ne touchent pas uniquement les entreprises elles-mêmes et peuvent avoir des conséquences plus générales :

> En premier lieu, il faut tenir compte du coût humain de la compétition – un coût ignoré par le raisonnement économique standard, parce que celui-ci traite le travail comme une marchandise ordinaire, une énergie qui se loue à l'heure. En second lieu, on doit noter qu'une concurrence illimitée pour la conquête des marchés entraîne des investissements inutiles dans des capacités de production excédentaires, des dépenses considérables, de publicité et de marketing, une frénésie d'innovation de produits, l'obsolescence programmée et accélérée des produits… Tout cela mobilise du temps de travail, des capitaux, des matières premières, de l'énergie, qui pourraient être employés autrement si les entreprises se livraient à une compétition plus modérée. Ajoutez à mésusage des ressources l'impact écologique de la surproduction, des déchets, de la surconsommation d'énergie, etc., et vous constatez que le gaspillage induit par une concurrence excessive devient vite colossal.[197]

Généreux mentionnait également la spéculation financière comme une forme de jeu concurrentiel à cet énoncé rejoignant ce que nous avons traité au cours du chapitre I sous le nom de « coûts cachés ».

À ces considérations s'ajoutent celles de Jacques Sapir :

> Tout d'abord, l'efficacité de la concurrence ne provient pas d'elle-même, mais de conditions particulières dont il faut au préalable démontrer qu'elles sont réunies avant de promouvoir la concurrence. Ensuite, ces conditions sont bien particulières et non-générales. On constate que, dans nombre d'activités, on est en présence de ce que l'on a appelé la sous-additivité des coûts ou de comportements stratégiques qui peuvent rendre l'effet de la concurrence néfaste. La présence de fortes externalités, positives ou négatives, dont la probabilité est bien souvent proportionnelle à la densité socio-économique de la société, peut contribuer à exacerber des effets pervers de la concurrence. Enfin, quand les effets positifs de la concurrence peuvent être démontrés, la cohérence des dynamiques de court terme qu'ils induisent avec des impératifs de long terme.[198]

Quant à l'argument équilibrant de la concurrence, on se permettra de rappeler la thèse de Mordecai Ezechiel à l'effet que la concurrence pouvait être nettement déséquilibrante lorsque l'offre et la demande ne parviennent pas s'ajuster au même rythme.[199] Ezechiel démontrait, s'appuyant sur l'exemple de l'agriculture, que l'offre ne pouvait suivre la demande selon les évolutions des prix. Si le prix d'une denrée agricole, se fixant par le marché, devait exiger que les agriculteurs se concentrent sur une production accrue de maïs, il deviendra très difficile de changer rapidement la nature de la plantation si les prix en venaient à exiger que l'on favorise le blé plutôt que le maïs. En contexte canadien, c'est cette question du contrôle des prix pour éviter le gaspillage et favoriser les petites et moyennes entreprises agricoles qui est au cœur du débat concernant ce qui porte le nom de

---

[197] *Ibid*, p. 291
[198] Jacques Sapir, *Souveraineté, démocratie, laïcité*, Paris, Michalon Éditeur, 2016, p. 263
[199] Morceai Ezechiel, « The Cobweb Theorem », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 52, n 1, 1937-1938, p. 255-280

« gestion de l'offre ». Si ce « théorème de la toile d'araignée » d'Ezechiel est né entre les deux guerres mondiales, on voit difficilement en quoi l'exemple donné, tiré du domaine agricole, serait dépassé aujourd'hui. Malgré toutes les avancées technologiques qui ont pu s'opérer depuis sa formulation en 1937, il n'existe encore aucun moyen de changer instantanément un champ de maïs en champ de blé si c'est ce que la demande en venait à commander. Si cette réalité est d'autant plus criante lorsqu'il s'agit de l'enjeu agricole, elle n'est pas pour autant absente d'autres domaines de la sphère économique : après le lancement d'un processus de production, il n'est pas aisé de revenir en arrière.

Le modèle de la « concurrence pure et parfaite » a été contesté par Friedrich A. Hayek, pour qui il ne saurait même être considéré comme une quelconque forme de concurrence.[200] Pour les Autrichiens, il s'agit d'un processus où l'information est plutôt découverte au fur et à mesure.[201] Stéphane Longuet a montré en quoi l'école autrichienne se distinguait, entre autres choses, par son attention portée aux questions cognitives, laquelle « n'est sans doute guère étonnante de la part d'un courant qui s'est lui-même défini comme subjectiviste[202] », et ce subjectivisme « s'associe dans cette tradition, le plus souvent, à la méthode individualiste, mais il ne lui est pas nécessairement lié. Le processus d'évaluation peut avoir une dimension sociale.[203] » Si Ludwig Von Mises présentait l'entrepreneur comme le moteur du moteur du marché, Hayek en faisait l'agent qui opérait la transmission de l'information, il nous faut néanmoins conclure, avec Longuet, n'existe pas, « à l'heure actuelle, de véritable théorie autrichienne de l'entrepreneur[204] », de par le fait que les Autrichiens ne constituent pas un bloc uniforme et que leurs théories de l'entrepreneur ne sont pas exemptes de faiblesses.[205] Cependant, la perception qu'il existe une théorie autrichienne unitaire, qui serait indispensable de par son intérêt pour l'entrepreneur alors que ce dernier était auparavant négligé par les études économiques.[206]

Une telle perspective assume que l'incertitude puisse exister en économie, ce qui n'est pas compatible avec la théorie de l'école néo-classique. Pour Hayek, les marchés se caractérisent par l'imperfection permanente de l'information. Par conséquent, la concurrence hayekienne est un

---

[200] Friedrich A. Hayek, *Individualism and Economic Order*, Chicage, University of Chicago Press, 1980. [1948] p. 92

[201] Israel Kirzner a, notamment, beaucoup travaillé sur cette idée de la concurrence comme cadre d'apprentissage. « Uncertainty, Discovery and Human Action », dans I.M. Kirzner, Method, Process and Austrian Economics: Essays in Honor of Ludvig von Mises, Lexington, Lexington Books & DC Health and Co, 1982.

[202] Stéphane Longuet, « Les economistes autrichiens (1870-1940) », *Cahiers d'économie politique*, Paris, L'Harmattan, 2006/2 n° 51, p. 7-25. (p. 15)

[203] *Ibid.*, p. 14

[204] Stéphane Longuet, « L'entrepreneur et la coordination. Les limites paradoxales des approches autrichiennes », *Revue Française de Socio-Économie* 2011/1 (n° 7), p. 103-121. (p. 117)

[205] *Ibid.*, p. 103

[206] *Ibid.*, p. 104

processus d'apprentissage permanent, où les agents les moins efficients se font progressivement exclure.

> If we can agree that the economic problem of society is mainly one of rapid adaptation to changes in the particular circumstances of time and place, it would seem to follow that the ultimate decisions must be left to the people who are familiar with these circumstances, who know directly of the relevant changes and of the resources immediately available to meet them. We cannot expect thet this problem will be solved by first communicating all this knowledge to a central board which, after integrating all knowledge, issues its orders. [...] [The] "man on the spot" cannot decide solely on the basis of his limited but intimate knowledge of the facts of his immediate surroundings. There still remains the problem of communicating to him such further information as he needs to fit his decisions into the whole pattern of changes of the larger economic sysem. How much knowloedge does he need to do so successfully ? Which of the events which happen beyond the horizon of his immediate knowledge are of relevance to his immediate decision, and how much of them need he know ? [207]

Maurice Lagueuxexpliquait que le néolibéralisme se construisit en tant qu'opposition au modèle classique de la « concurrence pure et parfaite », et cette contestation puisa ses racines dans la défense du laissez-faire.[208] Comme le souligne Lagueux,

> ce n'est plus forcément à *laisser faire* que peuvent s'estimer conviés ceux qui concluent ainsi que le marché constitue un excellent modèle d'organisation sociale (pour peu que soient réalisées un certain nombre de conditions bien spécifiées), c'est plutôt à *faire en sorte* que ces conditions soient satisfaites le plus possible dans le monde réel tout comme elles le sont par hypothèse dans les modèles théoriques où sont dérivés des résultats si éclatants. Comme les économistes parlent généralement de «concurrence parfaite» pour caractériser un marché où toutes ces conditions seraient remplies, on peut penser que si la fascination exercée par le marché peut inciter les uns à favoriser le *laissez faire*, elle peut également inciter les autres à faire en sorte que le monde réel se rapproche autant que faire se peut d'un état de *concurrence parfaite*. Par exemple, la concurrence parfaite suppose, entre autres choses, l'extrême multiplicité et l'égale importance des agents économiques qui se présentent sur chaque marché. De ce fait, elle exclut la présence de monopoles ou d'entreprises qui, comme nos grandes compagnies multinationales, auraient une influence sensible sur le cours d'un marché donné.[209]

Le problème fondamental, d'un point de vue néolibéral, réside dans le fait que les conditions de la concurrence parfaite, dans la manière dont elles sont définies, finissent par devoir être mises en place par des mesures étatiques. La concurrence suppose de facto l'idée d'une rivalité économique vertueuse, c'est-à-dire encadrée par des règles. Supposons une compétition commerciale entre deux vendeurs de sel ; si l'un met du plâtre dans le sien, il n'y a pas homogénéité des produits, donc pas de concurrence parfaite. Il faut donc que l'État institutionnalise des standards. Et ainsi de suite pour

---

[207] Friedrich A. Hayek, *Indivudalism and Economic Order*, op. cit, p. 83-84

[208] Maurice Lagueux, « Qu'est-ce que le néo-libéralisme ? », édition électronique réalisée à partir du texte de Maurice Lagueux, « Qu'est-ce que le néo-libéralisme ? », Montréal, Département de philosophie de l'Université de Montréal, *Les Cahiers virtuels*, janvier 2004, p. 10-12

[209] *Ibid.*, p. 11

chacune des autres conditions à l'atteinte de la concurrence pure et parfaite. Autrement dit, cette notion de la concurrence finit par exiger des interventions systématiques de l'État pour la faire respecter, les « lois » prétendument scientifiques de l'économie tendant donc à devenir des lois, dans un tout autre sens, de l'État. On peut donc percevoir, d'une certaine manière, *La Fable des abeilles* de Mandeville comme l'anticipation du rejet néolibéral du modèle de la concurrence pure et parfaite. Comme les partisans du laissez-faire, Mandeville proposait de sortir des normes de la saine concurrence et de bouleverser le jeu en rendant caduques les règles insitutionnelles, à l'instar de la vertu dans *La Fable des abeilles*. Cette forme de concurrence ne se joue pas *sur* un marché, mais *pour* un marché. Par exemple, quand une entreprise souhaite vendre des téléphones en attirant l'argent que les gens dépensaient auparavant pour faire des voyages, il s'agit d'un phénomène basé sur la puissance et l'effectivité, notamment médiatique et communicationnelle.

L'État néolibéral présuppose une intervention en faveur du laissez-faire. Mais la nature de l'institutionnalisation de la concurrence n'est pas figée dans le temps. La polarité hayekienne entre laissez-faire et concurrence réglée et idéalement « pure et parfaite » est conceptuellement valable et parlante historiquement. Au cours de la décennie 1970, le passage des Trente Glorieuses fordistes au néolibéralisme représente dans un premier temps un passage de la concurrence au laissez-faire. Les années 2000 représenteront plutôt le passage de l'ère des dérégulations à celle du nouveau libre-échange visant à régir par la gouvernance le fonctionnement interne des États politiques. Il s'agit donc d'un retour à la concurrence régulée et encadrée, mais au niveau mondial. Le néolibéralisme des années 1970 représente une période d'émancipation des puissances multinationales à l'égard des États qui étaient en train de tourner la page sur keynésianisme, tandis que le néo-libre-échange des années 2000, trente ans plus tard, se veut une régulation juridique de la concurrence des États eux-mêmes par les puissances multinationales, disposant d'une souveraineté beaucoup plus imposante qu'auparavant.

2.2. La Compétitivité comme problème gouvernemental : un paradigme d'abord basé sur l'exportation

Tore Fougner estime que de parler d'un « problème gouvernemental » signifie qu'un enjeu devient un problème lié à la manière de gouverner, induisant donc des questionnements tout autant sur l'atteinte d'un but que sur la manière d'y parvenir.

> More fundamentally, what constitutes a problem is in itself never given, as nothing can be claimed to constitute a problem in and of itself. In order for something to constitute a problem, it unavoidably has to be constituted as such by somebody. In other words, a problem can best be conceived as a product of problematisation – that is, the practice in and through which something is rendered problematic or constituted as a problem. To

> talk about a *governmental* problem, then, becomes a question of something being constituted as a problem within reflections on how to govern.[210]

Nous nous intéressons, au cours de cette section, aux premières étapes de l'émergence de la compétitivité comme donnée structurante des actions étatiques, alors que celle-ci représentait avant tout une considération liée à l'exportation et à la place d'un pays sur le marché mondial.

Au-delà de l'intérêt historique de la chose, nous permettant de mieux situer dans le temps l'ascension du paradigme, ce rappel nous aide à comprendre les premières définitions du terme de « compétitivité ». Ulrich F.W. Ernst décrivait la compétitivité, étant si fondamentale aux firmes, comme un défi insurmontable pour les États :

> Overuse (and sometimes abuse) of the term, how-ever, does not make competitiveness any less important to business and government. In a market environment, any firm must be competitive to survive. Unless financiers are willing to sustain chronic losses, or protection or outright subsidies make others—consumers or taxpayers—pay for poor performance, the firm must be at least as efficient as its competitors to stay in business. It must be able to meet competitive standards of productivity—that is, the efficiency with which it converts resources into value for customers. For countries, achieving prosperity and eradicating poverty remain elusive goals without competitive performance at all levels. Governments therefore have a fundamental obligation to create the environment and provide the support for competitive performance to flourish. At the level of the firm, competitive strategy of course is not so much concerned with staying level with competitors but with creating superior value for the firm and achieving competitive advantage. Competitive advantage means doing better than your competitors. A firm builds competitive advantage by offering customers goods and services that are better or cheaper—or at least perceived to be— than those offered by its competitors, in existing or new markets. Because competitors do not stand till, sustained competitive advantage depends on the firm's capacity to maintain a swift and steady pace of innovation.[211]

Selon le Groupe de Lisbonne, l'intérêt répandu pour la compétitivité a émergé vers la fin de la décennie 1960 et au début de la décennie 1970.[212] Au cours de la première moitié de la décennie 1980, la littérature sur la compétitivité internationale deviendra abondante dans les écoles de commerce, les think tanks, les instituts de recherche, les officines gouvernementales, ainsi que dans les départements d'économie.

S'il est encore trop tôt pour affirmer qu'il s'agissait alors de l'application d'une logique d'entreprise à l'État, le mot « compétitivité » ayant d'abord été réservé aux firmes, il nous est néanmoins possible de parler de transposition du vocabulaire consacré. Deux hypothèses peuvent expliquer,

---

[210] Traduction libre.
Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation: is there a future beyond 'the competition state' ? », op. cit., p. 170

[211] Erik S. Reinert, « Competitiveness and Its Predecessors – a 500-year Cross-National Perspective », *Structural Change and Economic Dynamics*, 6:1 (1995), p. 23-42. (p. 25)

[212] The Group of Lisbon, *Limits to competition*, Londres, The MIT Press, 1995, p. 154

selon Fougner, le passage d'une réflexion sur les firmes à un questionnement sur la gouvernance de l'État.

La première se situe dans la recherche des sources et des remèdes par rapport aux mauvaises performances micro-économiques –on blâmait les autorités étatiques pour celles-ci ou au contraire on leur accordait le mérite de leur amélioration. Autrement dit, l'État était responsable des bonnes comme des mauvaises fluctuations économiques. La deuxième hypothèse, a contrario, rappelle que la recherche macro-économique faisait du secteur privé la cause principale ou unique des mauvaises performances, ou encore de l'amélioration de ces dernières. Les firmes sont, de fait, demeurées centrales aux réflexions concernant la compétitivité. Bruce R. Scott et George C. Lodge coiffaient ainsi leur texte de 1985 consacré à la compétitivité américaine : « Although this volume addresses the competitive problems of the United States as a state, plainly it is American companies that do the competing; they are in the front lines[213] ». La considération centrale, pour l'État, est donc de soutenir la capacité entreprises nationales à affronter la concurrence des compagnies étrangères. On en comprendra, de surcroît, que le champ d'études de la compétitivité couvre, à l'époque, l'orientation internationale des entreprises nationales.

Voyons comment ce problème a été traité aux États-Unis lorsque furent créés les premiers groupes gouvernementaux chargés d'étudier la compétitivité. Déplaçons-nous à l'époque où Jimmy Carter était président, c'est-à-dire, plus précisément, en 1980. On s'inquiète soudainement de la montée des nouvelles puissances asiatiques, et tout particulièrement de la Chine. En 1980, Mao Zedong était mort depuis quatre ans et, depuis deux ans, les réformes libéra les commençaient à être mises en place et plaçaient la « croissance économique » comme priorité. Toujours en 1980, la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan, surnommés les « dragons d'Asie », se mirent à imiter le modèle japonais –en plus de lui faire concurrence- et à se consacrer à des activités industrielles sophistiquées telles que l'automobile et l'électronique. Cette montée en puissance de l'Asie du Sud-est a suscité l'inquiétude des Américains.

L'*Office of Foreign Economic Research*, sous la responsabilité du Département fédéral du travail, a produit le premier rapport[214] sur la compétitivité américaine. Le nom de l'Office l'indique d'emblée : la compétitivité sera traitée sous un angle international. L'introduction du document justifie la pertinence de la recherche par l'inquiétude grandissante concernant la capacité des États-Unis à affronter la concurrence sur les marchés internationaux et même dans son marché

[213] Bruce R. Scott et George C. Lodge, "Introduction", *US Competitiveness in the World Economy*, Cambridge, MAL Harvard Business School, 1985, p. 3

[214] United States, Jimmy Carter, *Report of the President on U.S. competitiveness : together with the study on U.S. competitiveness : transmitted to the Congress September 1980*., Washington : Office of Foreign Economic Research, U.S. Dept. of Labor, 1980, 110 p.

domestique.[215] Le rapport affirme que les États-Unis n'ont pas un niveau adéquat de compétitivité dans les marchés outre-mer.

La problématique de la compétitivité est liée au fait que « plusieurs questionnent la capacité des États-Unis à pouvoir concurrencer sur les marchés mondiaux et même à domicile[216] ». Le rapport part du constat de base que de nombreux déficits commerciaux sont en hausse, à l'instar de l'inflation domestique, tandis que l'investissement privé est insuffisant et la croissance de la productivité en déclin. Les États-Unis auraient perdu leur compétitivité outre-mer.

La réalisation du rapport comble aussi l'exigence du *Trade Agreements Act* de 1979, dont la section 1110 (b) exige du président qu'il se rapporte devant le Congrès au sujet de la compétitivité américaine. Le rapport affirme que les exportations sont affectées par des facteurs clés tels que les changements dans le capital et les ressources de travail, l'innovation technologique, l'investissement, le coût unitaire du travail, les investissements étrangers, les mesures fiscales, les barrières tarifaires et non tarifaires, les relations de travail, etc. Ce premier document gouvernemental se penchant explicitement sur la compétitivité, un concept qui n'est pas encore prédominant, donne néanmoins le ton à l'esprit général qui s'ensuivra : attention accrue sur les exportations et recherches sur les facteurs domestiques pouvant influer sur celles-ci. En se penchant sur autant de sphères internes au nom des objectifs en matière d'exportations, on voit bien que le cap sur la compétitivité est appelé à réorienter la vie des nations autour de ce but.[217]

Au niveau des solutions, le rapport recommande l'expansion de l'investissement intérieur, des ajustements au monde du travail et au capital afin de renforcer la compétitivité industrielle, ainsi que le renforcement des politiques commerciales. Le rapport insiste sur la nécessité d'augmenter la part d'investissement privé dans les installations et l'équipement. On estime que cette augmentation réduirait l'inflation, augmenterait la croissance de la productivité et de l'innovation, tant dans les modes de production que dans les produits eux-mêmes. La baisse de l'inflation, affirme-t-on, augmenterait les investissements américains en amenant, selon la logique économique libérale, une baisse des taux d'intérêt qui soutiendrait les emprunts financiers pour les entreprises. Le rapport estime aussi que l'amélioration projetée et souhaitée des exportations entraînera une hausse des importations. Faudra-t-il envisager des politiques restrictives par rapport aux produits importés entrant en compétition avec des produits similaires domestiques ? Le rapport tente de décourager une telle avenue, ou n'envisage celle-ci qu'en dernier recours, démontrant une aversion envers le protectionnisme. Les accords commerciaux liés à la ronde de Tokyo sont également salués. Plus

[215] US, *Report of the President on U.S. competitiveness* , 1980, p. I-1.
[216] *Ibid.*, p. I-1
[217] *Ibid.*, p. I-1-I-3

encore, le rapport indique que le succès de l'objectif d'une compétitivité accrue dépendra des efforts mis par les États-Unis dans l'application des traités. On va encore plus loin, estimant qu'il sera important qu'un maximum de produits et de nouveaux pays soient soumis à ces accords. Le rapport affiche le souhait d'une production subséquente d'études supplémentaires sur les voies à emprunter afin de libéraliser encore davantage les barrières commerciales. Aucun doute n'existe sur la nature intrinsèquement libre-échangiste du paradigme de la compétitivité.

Le successeur de Carter, Ronald Reagan, a maintenu ce même intérêt pour la compétitivité, annonçant en 1983 la création de la *President's Commission on Industrial Competitiveness*. Au moment d'en annoncer la création, Reagan a insisté sur certains points précis. Le choix des membres en reflète, logiquement, les objectifs : l'expertise des membres de la Commission doit particulièrement porter sur les facteurs technologiques ayant un impact sur la compétitivité internationale et domestique ; les membres provenant du secteur privé doivent représenter les parts des industries, du commerce et du monde du travail qui sont les plus affectés par les hautes technologies, tandis que ceux qui sont issus du milieu académique doivent également être spécialisés dans les hautes technologies. Quant à la fonction officielle de la Commission, elle est de revoir les moyens visant à augmenter la compétitivité à long terme des industries américaines, chez elles et à l'étranger, en mettant précisément l'emphase sur les hautes technologies, et de livrer ses conclusions et recommandations au Président et au Département du Commerce.

> The Commission shall review means of increasing the long-term competitiveness of United States industries at home and abroad, with particular emphasis on high technology, and provide appropriate advice to the President, through the Cabinet Council on Commerce and Trade, and the Department of Commerce.[218]

Un changement législatif suivit de peu. L'*Omnibus Foreign Trade and Competitiveness Act* a d'abord débuté comme amendement proposé par le représentant démocrate Dick Gephardt visant à ordonner au gouvernement américain de s'intéresser aux pays contractant des surplus commerciaux excessifs avec les États-Unis. L'amendement amenait un certain nombre de propositions afin de réduire le déficit commercial américain. Ronald Reagan a transformé l'amendement en loi, *l'Omnibus Foreign Trade and Competitiveness Act*,[219] en 1988. La section 301 de la loi américaine sur le commerce, modifiée par l'article 1301 de la loi Omnibus, exigeait qu'en 1989 et en 1990, les représentants commerciaux américains soient chargés d'identifier les pratiques portant atteinte à un échange commercial honnête, leur élimination devant théoriquement améliorer les exportations

[218] En majuscules dans le texte.
Ronald Reagan, *Executive Order 12428 - President's Commission on Industrial Competitiveness*, 28 juin 1983. Disponible en ligne : http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=41529

[219] *Omnibus Foreign Trade and Competitiveness Act*. Public Law 100-418, 100th Congress. An Act to enhance the competitiveness of American industry, and for other purposes. Aug. 23, 1988.
Disponible en ligne : https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/STATUTE-102/pdf/STATUTE-102-Pg1107.pdf

américaines. Lesdits représentants commerciaux devaient aussi identifier les pays avec les plus hautes barrières commerciales et ceux qui seraient les meilleurs marchés potentiels pour les exportations américaines. La loi impliquait aussi que les États-Unis exigeraient une réduction de 10 pour cent du surplus commercial pour tout pays avec lequel les États-Unis seraient en situation de déficit commercial important.

La loi expira en 1991, pour être renouvelée en 1994 par l'administration Clinton. Elle expira à nouveau en 1997, pour être reconduite en 1999 sous la même présidence. La loi impliquait la création d'un Conseil de la politique de la compétitivité, le *Competitiveness Policy Council*. Le Conseil a produit quatre rapports : *Building Competitive America*[220] en 1992, *A Competitiveness Strategy for America*[221] en 1993, *Promoting Long-Term Prosperity*[222] en 1994 et *Saving More and Investing Better*[223] en 1995. L'approche du Conseil visait à ce que la production de biens et services soit conforme aux exigences des marchés internationaux tout en augmentant le niveau de vie des citoyens américains,[224] une fois de plus, ne limitant donc pas la compétitivité à la seule question de la balance commerciale. Le Conseil a cessé ses activités en 1997.

Tous ces éléments de définition sembleront diffus et épars, et ils le sont. On en retiendra donc, pour les fins de notre recherche, que les définitions initiales de la compétitivité divergeaient, oscillant entre succès des exportations et production de biens et services conforme aux exigences mondiales et comblant les besoins des citoyens. Cela sous-tend deux conclusions. La première est une confirmation de l'absence de définition claire et consensuelle de la compétitivité. La seconde nous indique qu'en dépit d'une différence marquée entre les conceptions elles se rejoignent toutes sur un aspect précis et majeur, soit la relation étroite entre le succès d'une économie nationale et l'économie mondiale. L'interdépendance avec le cadre global est désormais présentée comme paradigme dominant. La perspective de l'attractivité territoriale, que nous verrons au cours du troisième chapitre, s'inscrira également dans une telle dynamique.

Qu'en est-il, en 2017 ? L'exportation est toujours associée à la compétitivité aujourd'hui.

Dans son discours sur l'état de l'union, le 25 janvier 2011, le président américain Barack Obama a fait de la « guerre au chômage[225] » le message central à son allocution. Pour y parvenir, les

[220] Competitiveness Policy Council, "Building A Competitive America," First Report to the President and Congress, March 1992.
[221] Competitiveness Policy Council, "A Competitiveness Strategy for America," Second Report to the President & Congress, March 1993.
[222] Competitiveness Policy Council, "Promoting Long-Term Prosperity," Third Report to the President & Congress, May 1994.
[223] Competitiveness Policy Council, "Saving More and Investing Better: A Strategy for Securing Prosperity," Fourth Report to the President & Congress, September 1995.
[224] Competitiveness Policy Council, 1992, op. Cit, p. 2
[225] Claude Lévesque, « Discours sur l'état de l'Union - Obama déclare la guerre au chômage

Américains doivent être « plus compétitifs », disait alors le président. Obama reprenait alors les principaux principes théoriques de la compétitivité, à commencer par celui de l'innovation : « C'est notre système de libre entreprise qui nourrit l'innovation. Mais parce qu'il n'est pas toujours rentable pour les compagnies d'investir dans la recherche fondamentale, notre gouvernement a toujours fourni aux inventeurs et aux scientifiques de pointe le soutien dont ils avaient besoin.[226] » En toute cohérence avec les préceptes de la compétitivité, Obama a alors promis aussi plus de professeurs en science, en technologie et en mathématiques, de même que davantage d'investissements dans la recherche et dans les infrastructures. Mais le président a aussi ajouté que, pour aider les entreprises à vendre davantage leurs produits à l'étranger, les exportations devaient être doublées, établissant de surcroît un clair lien de corrélation entre l'exportation et la création d'emplois.

La loi des débouchés, ou loi de Say, du nom de l'économiste Jean-Baptiste Say, postule que l'offre crée sa propre demande. Mordecai Ezechiel, s'appuyant sur l'exemple agricole, comme nous l'avons vu dans la sous-partie précédente, a contesté cette version en montrant le potentiel déstructurant de cette théorie. Pour éviter un déséquilibre offre/demande en contexte de compétitivité, l'exportation est devenue la solution, permettant d'écouler sur des nouveaux débouchés les fruits naturels d'une production accrue. Cette transposition du rapport entre offre et demande à l'échelle laisse croire en une polarisation entre les pays qui produisent et ceux qui consomment, ou, autrement dit, entre ceux qui réussissent et ceux qui sont en position moins avantageuse. Le discours d'Obama l'indiquait, l'exportation est valorisée comme vecteur de développement économique, le chômage étant le signe d'une compétitivité défaillante.

On peut parler ici de néomercantilisme, en référence à ce régime encourageant les exportations et décourageant les importations, à la différence qu'il n'est pas question de contrôler les mouvements de capitaux. Cette dernière nuance n'est pas négligeable, et, comme le soulignait Fougner, ne relève pas à proprement parler d'une logique protectionniste :

> In this connection, and with regard to responses calling for greater state involvement in the economy in the form of industrial policy and/or strategic trade policy, it is important to note that they tended not to be protectionist in conventional terms. Even if it was the case that protectionism rose during the 1970s, so-called neomercantilist invocations of international competitiveness came together with calls not so much for protection against competition, as for positive, offensive or proactive policies aimed at prevailing in that competition.[227]

Les Américains doivent être plus compétitifs, fait valoir le président », *Le Devoir*, 26 janvier 2011.

[226] *Ibid.*

[227] Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation: is there a future beyond 'the competition state'? », op. cit, p. 173

Le commerce extérieur est ainsi perçu comme central à la compétitivité, un pays compétitif étant un pays qui l'emporte dans les échanges de biens et de services. Le commerce international se présente comme le théâtre d'un affrontement entre les pays. Le défi de ces pays n'est cependant pas évident, l'OMC s'imposant d'empêcher qu'un pays favorise les siens au détriment des autres :

> Les produits importés et les produits de fabrication locale doivent être traités de manière égale, du moins une fois que le produit importé a été admis sur le marché. Il doit en aller de même pour les services, les marques de commerce, les droits d'auteur et les brevets étrangers et nationaux. Ce principe du "traitement national" (accorder à d'autres le même traitement que celui qui est appliqué à ses propres nationaux) figure aussi dans tous les trois principaux Accords de l'OMC (article 3 du GATT, article 17 de l'AGCS et article 3 de l'Accord sur les ADPIC), même si, là encore, il est énoncé en des termes légèrement différents d'un accord à l'autre.[228]

C'est dans cet esprit que l'OMC a interdit, en 2015, les subsides aux exportations agricoles ou qu'elle est appelée à se prononcer sur les pratiques considérées comme déloyales par le biais de son Organe de règlement des différends.

Certains indicateurs servent à évaluer les succès, dans l'exportation, des pays. La balance commerciale est probablement l'un des plus employés d'entre eux. La balance commerciale renvoie à la différence, en valeur monétaire, entre les exportations et les importations de biens ou de biens et services pour un pays donné, et pendant une période donnée. Un solde positif renvoie immédiatement, officiellement du moins, à une bonne performance, tandis qu'un déficit serait le résultat d'une compétitivité insuffisante. Le calcul est généralement opéré par les États, parfois selon des méthodes différentes. Si cet indicateur s'inscrit en apparence dans la lignée néo-mercantiliste, de par le fait qu'elle indique un excédent lorsque les exportations sont supérieures aux importations et un déficit lorsque le ratio est inversé, une observation soutenue permet aussi d'invalider le mythe néo-mercantiliste. Le géographe français Gilles Ardinat a démontré que les grands exportateurs sont aussi de grands importateurs, indiquant ainsi qu'il n'y a nul besoin de conclure qu'un pays est forcément fort lorsqu'il exporte et faible lorsqu'il importe. Ardinat explique aussi cette réalité par le fait que l'importation de matières premières et de produits intermédiaires est nécessaire au fonctionnement de nombreuses économies exportatrices.[229] La balance commerciale, si elle a pour utilité d'offrir le portrait des échanges, paraît bien peu en mesure de nous renseigner sur la compétitivité telle qu'elle est attendue par les organisations supranationales. Les pays avec la meilleure balance commerciale ne sont pas nécessairement les plus « compétitifs » selon les grands classements.

---

[228] À propos de l'OMC. Comprendre l'OMC : éléments essentiels. Les principes qui inspirent le système commercial. Disponible en ligne : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact2_f.htm

[229] Gilles Ardinat, *Géographie de la compétitivité*, op. cit, p. 73

Une autre mesure en vogue est celle de la part de marché. Le terme vient directement du vocabulaire des entreprises. La part de marché d'un produit, d'un service, ou d'une entreprise représente le pourcentage de ses ventes sur ce marché par rapport au total des ventes dans le même domaine. Il s'agit d'un indicateur clé pour évaluer la compétitivité, au niveau de l'entreprise. Au niveau politique, cette transposition -outre le fait qu'elle applique à l'État une notion normalement consacrée à la firme et témoigne d'une vision managériale du politique- implique que les États se battent pour le contrôle des marchés à l'échelle mondiale. La part de marché, comme indicateur, implique que la performance se mesure en fonction de la capacité à être au-dessus de la moyenne. Si on se fie encore une fois aux travaux d'Ardinat, on constate alors que les puissances exportatrices importantes ont une propension à exporter qui dépasse de loin leur démographie, et que le commerce mondial est assuré par une part très restreinte de la population et nous montre d'importantes inégalités dans la compétitivité.[230]

Ces deux mesures nous permettent de relativiser l'idée d'une compétitivité fondée sur les exportations. Si la compétitivité requiert des actions très précises de la part de l'État pour bien servir les besoins de ses entreprises et être à la hauteur des normes mondiales, si la mondialisation favorise la multiplication d'outils chargés d'évaluer la « qualité » des États en ces matières, comment peut-on considérer qu'un État qui n'aurait pour lui que les avantages de sa géographie, due à la chance, est véritablement « compétitif » ? On entend par là qu'un pays qui serait un exportateur massif de produits bruts et de ressources naturelles ne peut d'aucune manière être considéré comme aussi compétitif qu'un pays qui serait spécialisé, par exemple, dans l'exportation de produits transformés. Si le premier pays, dont les succès n'ont nécessité aucun développement d'expertise ni aucun effort particulier, bat en exportations le second pays, serait-il dès lors considéré comme plus compétitif ? Cela nous semble bien imager le problème de l'approche de l'étude par l'exportation.

Il était important, au cours de ce chapitre, d'exposer la genèse théorique et conceptuelle derrière le paradigme d'un État qui se trouve à la fois voué à la compétitivité des entreprises et en concurrence avec ses pairs sur ce premier point. La compétitivité se veut ainsi un idéal englobant, nécessitant une réorientation profonde de l'État, de l'usage de ses fonctions comme de sa mission, tendant vers une mise en conformité de ses institutions et de ses ressources, humaines et matérielles, avec les besoins du secteur privé. D'abord liée à la position de l'État face au marché mondial dans une option exportatrice, elle se centrera progressivement, à partir des débats des années 1990, sur une logique attractiviste, qui est centrale aux deux grands classements que nous étudierons dans la seconde partie de cette thèse.

[230] *Ibid.*, p. 74-76

CHAPITRE III : LA COURSE AUX INVESTISSEURS COMME POLITIQUE INTÉRIEURE

Guy Debord disait de la société capitaliste qu'elle donnait aux nouvelles souffrances les noms des anciens plaisirs. Pour George Orwell, la construction du langage est un élément fondamental de la mise en place des conditions mentales d'un nouveau régime. Dans son œuvre phare *1984*, il est clair aux yeux des maîtres de l'Océania, grand ensemble totalitaire fictif, que « la Révolution ne sera complète que le jour où le langage sera parfait. Le novlangue est l'angsoc et l'angsoc est le novlangue […].[231] » Sachant que l'« angsoc » désigne l'idéologie officielle d'Océania, on en comprend que l'imposition idéologique d'un certain vocabulaire vise de manière directe à orienter les consciences. Cette construction publique de la pensée individuelle exige pour Orwell une compréhension de ce qui a été perverti. Par ce fait même, la dissidence elle-même devient littéralement impensable. Pour l'auteur « la relation entre la manière totalitaire de réfléchir et la corruption du langage est un problème important qui n'a pas suffisamment été étudié.[232] » Orwell pointait ainsi du doigt quelques méthodes mobilisées pour cette corruption du langage, à l'instar de l'emploi du latin pour camoufler les vérités les moins agréables et la manipulation des syntaxes pour rédiger des phrases dénuées de sens.[233] Dans 1984, il devient même question d'imposer un dictionnaire où les mots acquièrent la définition de leur opposé, où la guerre devient la paix, l'ignorance représente la force et la liberté se mute en esclavage. La construction et modification constante de la manière de parler et de s'exprimer est l'un des aspects centraux à l'édification d'un univers totalitaire.

> Le but du novlangue était, non seulement de fournir un mode d'expression aux idées générales et aux habitudes mentales des dévots de l'angsoc, mais de rendre impossible tout autre mode de pensée. Il était entendu que lorsque le novlangue serait une fois pour toutes adopté et que l'ancilangue [langue ordinaire] serait oublié, une idée hérétique [...] serait impensable, du moins dans la mesure où la pensée dépend des mots. Le vocabulaire du novlangue était construit de telle sorte qu'il pût fournir une expression

[231] George Orwell, *1984*, Paris, Gallimard, 1972. [1948] (p. 80)
[232] Traduction libre.
« Editorial to Polemic », n 3, mai 1946, dans
George Orwell, *Collected Essays, Journalism And Letters Of George Orwell, Volume 4, In Front of Your Nose, 1945-1950*, Londres, Martin Secker and Warburg Limited, 1968, p. 188.
[233] *Ibid.*, p. 156-157

> exacte, et souvent très nuancée, aux idées qu'un membre du Parti pouvait, à juste titre, désirer communiquer. Mais il excluait toutes les autres idées et même les possibilités d'y arriver par des méthodes indirectes. L'invention de mots nouveaux, l'élimination surtout des mots indésirables, la suppression dans les mots restants de toute signification secondaire, quelle qu'elle fût, contribuaient à ce résultat. [...] En dehors du désir de supprimer les mots dont le sens n'était pas orthodoxe, l'appauvrissement du vocabulaire était considéré comme une fin en soi et on ne laissait subsister aucun mot dont on pouvait se passer. Le novlangue était destiné non à étendre, mais à diminuer le domaine de la pensée, et la réduction au minimum du choix des mots aidait indirectement à atteindre ce but.[234]

Si nous acceptons cette lecture orwellienne, faisant du langage une composante centrale des constructions systémiques politiques et économiques, cela explique les choix de formules opérées par les agences de communications dans l'univers partisan. Le vocabulaire est donc le frère siamois de l'utilisation des chiffres, tel que vu au chapitre I, dans la manipulation des consciences et dans la modélisation de l'espace public, de ses positions prétendument communes et de ses soi-disant priorités. La théorie orwellienne nous fait dès lors également réfléchir sur le rôle des idées dans la mise en place du régime. C'est pourquoi, dans la même lignée que celle du chapitre précédent, nous poursuivons notre entreprise de déconstruction conceptuelle de la compétitivité étatique. Alors que nous l'abordions principalement d'un point de vue théorique, nous allons désormais tenter de comprendre les tenants et aboutissants pratiques des grands termes associés à la compétitivité.

Ce chapitre est nécessaire à notre recherche, car il nous permet de bien comprendre ce qui est attendu, vis-à-vis du reste du monde, de la part d'un État voué à la compétitivité. Autrement dit, il nous permet de dresser un portrait plus clair de ce qui est prétendument mesuré par les classements.

Nous reviendrons tout d'abord sur les débats des années 1990. Alors que la mondialisation connaissait un essor et que le bloc soviétique venait tout juste de disparaître, on se questionnait sur le pourquoi du succès de certains États et territoires par rapport à d'autres. Se dessinera alors le portrait d'un État devant construire un environnement favorable au monde des affaires, sans toutefois qu'il ne pratique un interventionnisme direct. Puis, nous traiterons, dans une seconde sous-partie, de la manière dont ce paradigme se déploie dans les orientations des organismes mondiaux.

3.1. Les débats des années 1990

Dès les années 1990, on emploiera le vocable de la compétition entre entreprises pour désigner celle qui se dessine entre les États. Cette analogie a été contestée, notamment par Paul Krugman qui écrivait en 1994 que la compétitivité était dénuée de sens lorsqu'elle est appliquée aux économies nationales et que l'obsession pour elle était dangereuse.

[234] George Orwell, *1984*, op. cit., p. 422-423

> Unfortunately, those economists who have hoped to appropriate the rhetoric of competitiveness for good economic policies have instead had their own credibility appropriated on behalf of bad ideas. And somebody has to point out when the emperor's intellectual wardrobe isn't all he thinks it is. So let's start telling the truth: competitiveness is a meaningless word when applied to national economies. And the obsession with competitiveness is both wrong and dangerous.[235]

Et Krugman de comparer la compétitivité avec la construction d'abris anti-bombes pendant la Guerre froide : ils étaient rassurants, mais, au final, inutiles. La compétitivité est tout de même passée de notion entrepreneuriale à projet politique. Bertrand Bellon estimait plutôt que la « compétitivité se définit comme la capacité d'un acteur économique à produire, à vendre et à se développer dans le temps, en valorisant ses propres acquis ou potentialités, dans un environnement ouvert et complexe.[236] » Le terme d'« acteur économique » paraît alors pouvoir s'employer invariablement, qu'il s'agisse d'une entreprise ou de l'État.

Pour l'économiste anglais d'origine indienne Sanjaya Lall « le concept vient de la littérature des écoles de commerce[237] », avant tout centré sur des considérations stratégiques. L'intérêt grandissant de la classe politique pour la concurrence accompagnait son installation comme domaine d'étude dans le milieu universitaire.

En 1986 le *Council of Competitiveness* a été fondé à Washington. Officiellement non-partisan, il rassemble des présidents-directeurs généraux d'entreprises, des présidents d'universités, des chefs syndicaux et des gestionnaires de laboratoires. Son objectif est de « faire avancer la compétitivité américaine dans l'économie mondiale et augmenter le niveau de vie des Américains.[238] » Le site internet du *Council*[239] revient d'ailleurs sur les raisons initiales de sa création :

> The roots of the Council trace back to 1986 during the Reagan-era Commission on Industrial Competitiveness, chaired by Hewlett-Packard CEO John Young. At the end of the Commission's work, Young created the private sector U.S. Council on Competitiveness. At the time, U.S. competitiveness was being challenged by the rise of international competition from countries such as Japan and Germany. While the country names may have changed, today's threats to our economy have only grown through

---

[235] Paul Krugman, "Competitiveness: A Dangerous Obsession", *Foreign Affairs*, mars-avril 1994, p. 28-44. (p. 44)

[236] Bertrand Bellon, « La compétitivité », dans Arena, *Traité d'économie industrielle*, Paris, économica, 1991, p. 482.

[237] Traduction libre.
Sanjaya Lall, "Competitive Indices and Developing Countries: an Economic Evaluation of the Global Competitiveness Report", *World Development*, 29:9, 2001, p. 1503

[238] « About the Council ». Site internet du *Council on Competitiveness*.
Disponible en ligne : http://www.compete.org/about
Consulté le 19 mai 2017.

[239] Poursuivant dans une telle direction et vantant son bilan, le Conseil se targue d'avoir, pendant près de trente ans, influencé les priorités politiques de Washington : « Together, we work to ensure U.S. prosperity by advancing a pro-growth policy agenda in Washington, DC, and then we take action ourselves convening program initiatives across the country aimed at creating public-private partnerships where new technologies are born. These member-led initiatives are shaped around the areas of innovation frontiers, CTO policy advocacy, advanced computing, and energy and manufacturing. »
Ibid.

> globalization. Today's competition is a race to see who will innovate and develop key technologies in artificial intelligence (AI), The Internet of Things (TIoT) and 3D printing, to name a few. Future prosperity and an increased standard of living is in the balance.[240]

L'importance du secteur privé était ainsi réaffirmée dans cette conception typiquement libérale établissant un lien bétonné entre les succès lucratifs des uns et l'enrichissement de la collectivité dans son ensemble. L'État, quant à lui, voit sa vocation transformée alors qu'il a désormais pour objectif de créer un environnement favorable aux entreprises. On notera ainsi que la vision de la concurrence ne condamne pas l'action de l'État dans son principe, mais la réserve plutôt à une mission très précise.

L'essentiel des théories, recherches et débats des années 1990 porteront sur le pourquoi du succès de certains États et territoires. On cherchait, en somme, à déterminer quels États étaient les plus à même de favoriser les réussites du secteur privé.

En 1992, en France, un collectif universitaire important parut, s'interrogeant sur les « régions qui gagnent[241] ». Autrement dit, pourquoi, à l'ère de la concurrence entre territoires, certains parviennent à tirer plus facilement leur épingle du jeu que d'autres. Est-ce lié à l'application d'un modèle particulier, ou la situation avantageuse des territoires les plus dynamiques est liée à des facteurs particuliers, inhérents aux contextes locaux ?

L'ouvrage est emblématique de l'état des débats en ce début de mondialisation triomphante, à peine deux ans après la fin du bloc soviétique et la victoire apparente du modèle néolibéral. À ce moment précis, les régions qui gagnent sont des espaces urbains. Or, au cours des décennies précédentes, la campagne et ses usines formaient plutôt le lieu par excellence d'une production dynamique. Ces milieux agricoles en modernisation avaient des taux de syndicalisation très faibles et des salaires plus bas qu'en ville. Comme le soulignent, en préface, les directeurs de l'ouvrage, deux révolutions sont survenues dans l'organisation du processus de production.[242] La première a trait aux relations professionnelles, et plus particulièrement au rapport capital-travail. Le taylorisme, qui a été le système dominant au sein de l'entreprise depuis la fin du XIXe siècle, était en crise. On a alors accentué la mobilisation des ressources humaines des localités. Il s'agissait d'un essor d'une culture technique devait être enracinée dans un bassin précis afin que le savoir-faire puisse circuler de manière localisée. La seconde se rapporte aux rapports entre firmes au sein de l'organisation industrielle. Les firmes spécialisées ont eu tendance à se constituer en réseaux, par le biais de partenariats et par un recours accru à la sous-traitance. C'est ainsi que le modèle du district

[240] *Ibid.*
[241] Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
[242] *Ibid.*, p. 13-17.

industriel a semblé, à l'aube du XXe siècle, être la clé du succès pour les territoires. Par la proximité géographique qu'elles offrent, ces petites régions favorisent la recherche commune pour les entreprises, et de plus grands échanges entre ouvriers et ingénieurs.

Tel que résumé dans le chapitre introduction des *Régions qui gagnent*, l'étude des succès des entités géographiques a connu différentes grandes phases. Avant la Seconde Guerre mondiale, elle reposait sur l'orthodoxie dite des hiérarchies urbaines.[243] Les productions urbaines tendraient donc à s'organiser en réseaux de lieux centraux. Au centre de ces réseaux, il y a une ville centrale, puis d'autres de moindre importance. Il faut retenir quelques éléments de ce paradigme. Tout d'abord, que la gamme d'activités d'un lieu central dépendrait de sa place dans le réseau urbain hiérarchique supérieur. Puis, d'aucuns ont également souligné que les réussites d'une agglomération peuvent mener à des difficultés dans sa périphérie. Il faut également retenir que ces districts ne sont pas à proprement parler des lieux où règnent des monopoles, et ce, malgré l'apparence d'uniformité des activités. Il est en effet fréquent que plusieurs entreprises distinctes et en concurrence offrent le même service et choisissent de s'installer dans la même localité dans le but d'être là où les clients recherchent certains services précis, ou certaines marchandises bien ciblées. Il est encore plus important, à la lumière de notre objet de recherche, de mentionner que cette première orthodoxie verra dans la répartition hiérarchique des activités le résultat non pas de la « main invisible du marché », mais d'une planification bien organisée. Il y aurait, ainsi, une formule pouvant être appliquée universellement, où l'État fournit les clés du succès aux entités locales, mais où ces dernières ont la responsabilité de les utiliser adéquatement. Cette dernière idée sera au coeur de l'imaginaire de la compétitivité telle que véhiculée par les instances de classification, à la différence près que ce sont les entreprises et non les entités administratives publiques comme les villes qui sont chargées de prendre le relais avec les moyens offerts par l'État.

> [L]a théorie spatiale la plus structuraliste, inspiratrice des gestions administratives du territoire les plus fonctionnalistes, repose sur un impondérable, un non-mesurable, un principe d'organisation non-marchand, spécifique à l'agglomération elle-même, qui peut tout au plus être amorcé et stimulé par des décisions administratives supérieures. En somme : certaines villes réussissent mieux que d'autres parce qu'elles le méritent, parce que la vie économique (ou culturelle) y est plus active, parce que les citadins y adoptent une attitude plus coopérative ou mieux concertée. Dès lors, la hiérarchie spatiale est résultat et non pas cause : toutes les villes pourraient être aussi prospères, si elles s'y prenaient aussi bien.[244]

Après la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles orthodoxies s'imposeront.[245] Dans la décennie 1960, on estimait que chaque aire géographique connaissait les mêmes étapes au sein d'un schéma

[243] *Ibid.*, p. 17-20
[244] *Ibid.*, p. 19-20
[245] *Ibid.*, p. 20-24

d'évolution linéaire. Chaque territoire passerait tout d'abord du stade préindustriel à industriel, puis à l'étape post-industrielle. Dans cette vision évolutionniste, les inégalités de développement seraient une question de retard des zones par rapport aux autres, et s'expliqueraient tout simplement par le fait que les zones n'ont pas décollé au même moment, car chaque pays a ses particularités politiques, économiques et culturelles.

À l'opposé du spectre figure une théorie voyant plutôt dans la cause du sous-développement de certaines régions un rapport de dépendance par rapport aux plus avancées. On fait valoir ici qu'il existe une division internationale du travail, où les activités se séparent entre un centre manufacturier et tertiaire dominant, et une périphérie dominée condamnée à exporter des biens primaires, agricoles et miniers. Les inégalités dans les échanges empêchent les périphéries de se développer. Cette relation de concurrence et de domination s'applique tout autant au niveau mondial qu'à l'échelle interrégionale, au sein de chaque pays. Les multinationales détiennent un rôle névralgique, délocalisant vers des régions plus pauvres des activités de main d'oeuvre dont la destination ultime est celle de leur propre marché.

Au cours des années 1980, un nouveau paradigme théorique s'installe, tranchant avec ceux qui précèdent et qui semblent oublier le rôle du palier local et ne considérer les régions que comme les victimes des choix qui s'opèrent au niveau global. À contrario, on croira donc désormais que la croissance des régions industrielles est plutôt le résultat de leur dynamisme interne.[246] On parle ici d'un développement régional endogène, où les réseaux sont centraux et régulent les entrepreneurs. C'est dans ce contexte que paraît le collectif *Les régions qui gagnent* au début de la décennie suivante, laissant la parole à des chercheurs partisans ou adversaires des théories en vogue. Pour certains, il faut faire attention aux modèles, car les succès sont ciblés plutôt que le résultat d'une formule unique.

Le début de la décennie 1990, alors que le monde s'urbanise de plus en plus, laisse effectivement croire que le monde est entré dans l'ère du district industriel. Son principal laboratoire, qui peut également être considéré comme sa vitrine, est ce qui a été surnommé la Troisième Italie. Alors qu'on résume généralement l'Italie comme étant divisée entre un « nord riche » et un « sud pauvre », la Troisième Italie présente des villes et des vallées reposant sur des industries spécifiques, où la coopération côtoie la concurrence entre les petites et moyennes entreprises qui y agissent. La spécialisation et la flexibilité y ont été les sources de la réussite. Si la Troisième Italie a été emblématique de ces grappes d'activités localisées, ces districts industriels sont nombreux dans le monde : Silicon Valley pour les technologies et l'informatique ; la formule de cette dernière répétée

[246] *Ibid.*, p. 24-26

en Suisse le long du lac Léman ; la banlieue de Montréal, métropole du Québec, où l'industrie aéronautique s'est figée avec la multinationale Bombardier, etc. Cependant, leur nombre est encore plus considérable si on suit la typologie des *Régions qui gagnent*, stipulant qu'« un district industriel c'est d'abord un district industrieux[247] », et est donc une région productrice de biens exportables, manufacturés ou de services facturables. Dans une telle mesure, les activités industrielles tertiaires sont à prendre en compte. Il faudrait donc aussi considérer le quartier de la finance de Wall Street à New York, la Défense à Paris, de même que les éditeurs de St-Germain-des-Prés, également dans la capitale française, comme des districts industriels.

Le regroupement par les grappes d'activités, aussi appelées *clusters*, formera un des éléments de marque de la compétitivité en tant qu'objectif gouvernemental. Il s'agit ici de favoriser certaines activités dans certains territoires donnés. La théorie en la matière est loin d'être négligeable, étant même en partie antérieure au paradigme de la compétitivité. Alfred Marshall s'intéresserait déjà, en 1890, au niveau impressionnant jusqu'où les économies peuvent aller grâce à la concentration d'un grand nombre de petites entreprises d'un même genre dans la même localité. Marshall y voyait des avantages quant à l'uniformité des qualifications :

> When an industry has thus chosen a locality for itself, it is likely to stay there long: so great are the advantages which people following the same skilled trade get from near neighbourhood to one another. The mysteries of the trade become no mysteries; but are as it were in the air, and children learn many of them unconsciously. Good work is rightly appreciated, inventions and improvements in machinery, in processes and the general organization of the business have their merits promptly discussed: if one man starts a new idea, it is taken up by others and combined with suggestions of their own; and thus it becomes the source of further new ideas. And presently subsidiary trades grow up in the neighbourhood, supplying it with implements and materials, organizing its traffic, and in many ways conducing to the economy of its material. Again, the economic use of expensive machinery can sometimes be attained in a very high degree in a district in which there is a large aggregate production of the same kind, even though no individual capital employed in the trade be very large. For subsidiary industries devoting themselves each to one small branch of the process of production, and working it for a great many of their neighbours, are able to keep in constant use machinery of the most highly specialized character, and to make it pay its expenses, though its original cost may have been high, and its rate of depreciation very rapid. Again, in all but the earliest stages of economic development a localized industry gains a great advantage from the fact that it offers a constant market for skill. Employers are apt to resort to any place where they are likely to find a good choice of workers with the special skill which they require; while men seeking employment naturally go to places where there are many employers who need such skill as theirs and where therefore it is likely to find a good market. The owner of an isolated factory, even if he has access to a plentiful supply of general labour, is often put to great shifts for want of some special skilled labour; and a skilled workman, when thrown out of employment in it, has no easy refuge. Social forces here co-operate with economic: there are often strong friendships between employers and employed: but neither side likes to feel that in case of any

[247] *Ibid.*, p. 16

> disagreeable incident happening between them, they must go on rubbing against one another: both sides like to be able easily to break off old associations should they become irksome. These difficulties are still a great obstacle to the success of any business in which special skill is needed, but which is not in the neighbourhood of others like it: they are however being diminished by the railway, the printing-press and the telegraph.[248]

Mais Marshall y percevait aussi des atouts fondamentaux pour le consommateur, lui faisant aisément savoir que certaines zones seront propices à ses besoins.

> So far we have discussed localization from the point of view of the economy of production. But there is also the convenience of the customer to be considered. He will go to the nearest shop for a trifling purchase; but for an important purchase he will take the trouble of visiting any part of the town where he knows that there are specially good shops for his purpose. Consequently shops which deal in expensive and choice objects tend to congregate together; and those which supply ordinary domestic needs do not.[249]

Puis, l'économiste français François Perroux en est arrivé à la conclusion que la croissance était localisée et qu'il existait une unité motrice produisant des effets d'enchaînement sur les autres activités du même espace géographique.[250] Cette idée de pôle a ensuite été développée par bon nombre de chercheurs.[251]

Mais ces travaux étaient principalement composés d'observations et d'analyses de ces pôles comme réalités et non comme objectifs. Une théorie programmatique s'est constituée au début de la décennie 1990. Ces regroupements régionaux ne seront alors plus seulement constatés, mais encouragés, nécessitant un soutien par les politiques publiques. Les clusters sont alors vus comme des lieux favorisant l'innovation et la circulation d'informations, qui en viennent à améliorer la productivité générale du pays. Pour Michael Porter, dont nous reparlerons, les entreprises transnationales sont « non seulement fréquemment implantées dans la même nation, mais souvent aussi dans la même agglomération ou région[252] » et « l'avantage concurrentiel s'obtient et se conserve grâce à un processus fortement localisé [253] » : « Une concentration géographique fonctionne comme un puissant aimant, attirant à lui les talents ainsi que d'autres facteurs[254] […] La

---

[248] Alfred Marshall, *Principles of Economics. An introductory volume*, Londres, Macmillan and Co., 1920. [1890], p. 159

[249] *Ibid.*, p. 160

[250] François Perroux, « Note sur la notion de pôle de croissance ». *Économie appliquée*, 8, 1955, p. 307-320 ; François Perroux, *Dialogue des monopoles et des nations: équilibre ou dynamique des unités actives ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1982.

[251] Nous citerons en exemple les trois titres suivants, le premier étant un chapitre de livre et les deux autres des ouvrages à part entière : Denis Maillat, Michel Quévit, et Lanfranco Senn, « Réseaux d'innovation et milieux innovateurs », dans Denis Maillat, Michel Quévit et Lanfranco Senn (dir.). *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs: un pari pour le développement régional*, Neuchâtel, EDES, 1993, p. 1-13 ; Arnaldo Bagnasco et Carlo Triglia, *La Construction sociale du marché. Le défi de la troisième Italie*, Paris-Cachan, ENS, 1993. ; Paul Krugman, *Geography and trade*, Louvain-Cambridge, Leuven University Press et MIT Press, 1991.

[252] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, Paris, InterÉditions, 1993, p. 11

[253] *Ibid.*, p. 20

[254] *Ibid.*, p. 173

taille et le prestige de la grappe augmentent son pouvoir d'attraction sur les personnes les plus talentueuses. La réputation internationale du pays croît.[255] »

Base localisée de réseaux, les *clusters* représentent bien le dépassement géographique de l'échelle de l'État-nation. Il ne faudrait cependant pas retenir de cette synthèse des courants voués à l'analyse des *régions qui gagnent* que la question des grappes d'activités. Ces recherches ont surtout réhabilité l'importance de l'État ou de la planification pour favoriser la concurrence entre les territoires. La doctrine de la compétitivité, telle que formulée par les institutions vouées à la mesurer, récupérera divers éléments. De l'avant-Seconde Guerre mondiale, elles reprendront l'idée d'une formule unique et universelle pouvant s'appliquer à tous. Des années 1960, elles conserveront la conception évolutionniste des étapes de développement que doit traverser, successivement, un territoire. Des districts industriels, la doctrine de la compétitivité retiendra que l'innovation doit être une cible centrale pour les investissements, étant la prétendue clé du dynamisme des entreprises. Enfin, elle généralisera à l'entreprise la fonction de fournisseur de l'État, alors qu'il était auparavant question surtout des villes qui ne devaient recevoir que des moyens et se débrouiller avec ceux-ci.

Du côté américain, Michael Porter renchérira, un an plus tard, sur l'importance de l'État dans l'avantage concurrentiel des nations, soit d'un État qui intervient activement, mais indirectement, sur les entreprises. À l'instar des classements que nous étudierons au cours de la seconde partie de cette thèse, les études de Porter passeront rapidement du statut d'analyse à celui de manuel pratique. Nous avons consacré un sous-chapitre à la compétitivité selon Porter, et au rôle bien précis de l'État dans son fonctionnement, dans un ouvrage de 2016.[256] Nous en reprendrons ici la démonstration tout en la détaillant davantage.

Académicien le plus important de la concurrence entre nations, Michael Porter était professeur de stratégie d'entreprise à la Harvard Business School. En 1986, Porter publia *L'avantage concurrentiel*,[257] un ouvrage se penchant sur l'entreprise. Le quatrième de couverture nous l'indique explicitement : l'avantage concurrentiel n'est pas à confondre avec le fait de détenir une position dominante sur le marché. La démonstration de Porter se construit autour de ce précepte. Ainsi, la création d'une valeur qui la distingue de sa concurrente n'est pas synonyme pour l'entreprise de l'écrasement de cette même concurrente. Le but de l'entreprise, selon Porter, devrait ainsi être son caractère unique et non sa position de « meilleure » dans la liste. La théorie libérale classique de la concurrence pure et parfaite postule que le consommateur est gagnant dans une situation où

[255] *Ibid.*, p. 167
[256] Simon-Pierre Savard-Tremblay, *L'État succursale. La démission politique du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2016, p. 16-24.
[257] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel. Comment devancer ses concurrents et maintenir son avance*, Paris, Dunod, 1999, 647 p. [1986]

l'ensemble des concurrents présentent des offres identiques, débouchant sur une baisse des prix. Porter approuve ce constat : des offres identiques ne limitent le consommateur qu'au choix du produit le moins dispendieux, faisant effectivement baisser les prix, car les entreprises n'ont plus qu'à se centrer sur l'offre la plus abordable possible. Porter affirme cependant qu'un tel cas de figure créera une situation où le secteur en question ne sera plus rentable et où, au final, le consommateur sera perdant, car les offres se ressembleront trop, n'ayant plus aucune diversité. Dans un manuel expliquant l'approche de Porter, Joan Magretta résume ainsi le paradigme stratégique de Porter : course à l'unicité, quête du meilleur rendement, accent mis sur les profits, réponse aux besoins diversifiés de clients cibles, innovation vis-à-vis des concurrents. Autrement dit, il y aurait plusieurs gagnants, et plusieurs situations gagnantes. À l'inverse, la course à la meilleure position, visant à être le premier au niveau des rendements, mettant l'accent sur les parts de marchés et cherchant à offrir des meilleurs produits aux meilleurs clients, serait un mauvais cadre stratégique, et les concurrents seraient identiques.[258] La compétitivité est donc une politique de l'offre, contrairement à la politique keynésienne de relance centrée sur la demande. Donc, plutôt que de soutenir la consommation, la compétitivité cherche plutôt à améliorer l'offre en biens et services.

On se doutera que les préceptes et stratégies avancés par Porter sont nombreux, à commencer par sa célèbre « chaîne des valeurs[259] », et pourraient être l'objet d'un développement plus détaillé. Nous arrêterons cependant ici notre traitement de la pensée entreprenariale de Porter, pour passer à son analyse du rôle de l'État. On se demandera cependant dès lors comment un tel regard stratégique, porté sur des entités aux finalités lucratives, peut s'appliquer à l'État ou entretenir des filiations de vocation avec ce dernier.

À peine quatre ans après la sortie de *L'avantage concurrentiel*, Porter publie un livre au titre presque identique, dans sa traduction française du moins : *L'avantage concurrentiel des nations*.[260] Comme son nom le laisser allègrement entendre, Porter tente d'appliquer le vocable et l'univers conceptuel qu'il consacrait aux entreprises aux territoires nationaux. En parlant d'avantage concurrentiel des nations, le clin d'œil à Smith et à sa « richesse des nations » est évident. L'objectif du livre est aussi d'offrir une analyse du rôle de l'environnement économique, institutionnel et politique d'une nation dans la compétitivité mondiale.

« La question essentielle à élucider est la suivante : pourquoi les entreprises basées dans certaines nations se placent-elles en tête de la concurrence mondiale dans des segments et secteurs d'activités

[258] Joan Magretta, *La méthode Michael Porter. Déjouer la concurrence et élaborer les meilleures stratégies d'affaires avec le plus expert en compétitivité de Harvard*, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 2012, 234 p. (p. 39)
[259] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel*, op. cit, p. 49-82
[260] Michael E. Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, op. cit.

particuliers ?[261] ». En somme, pourquoi certains territoires sont plus compétitifs que d'autres. Par conséquent, il serait faux de croire que la délimitation entre les États a perdu toute pertinence :

> La mondialisation des activités industrielles et l'internationalisation des compagnies nous confrontent à un paradoxe. Il serait tentant de conclure que la nation a perdu son rôle dans la réussite internationale de ses entreprises. […] Lorsque les firmes de différents pays forment des alliances, celles dont le pays d'origine offre les conditions d'un véritable avantage concurrentiel finiront par s'imposer. L'avantage concurrentiel s'obtient et se conserve grâce à un processus fortement localisé. Les différences nationales en matière de structure économique, de valeurs, de culture, d'institutions et d'histoire contribuent profondément au succès économique. Le rôle du pays d'origine semble plus important que jamais, alors que la mondialisation de la concurrence aurait pu l'amoindrir.[262]

Les nations sont donc un cadre important pour l'épanouissement des entreprises. Si une entreprise prospère ou décline, ce sera principalement une conséquence de l'environnement national. Donc, plutôt que l'effacement complet des États, ceux-ci ont pour mission de réaménager la vie intérieure de leur nation dans le but de rendre le capital qu'elle abrite plus rentable.

Le rôle de l'État détient ainsi une place névralgique dans les recherches de Porter, mais peut-être pas celle que l'on croit au premier regard. Après avoir énoncé les quatre déterminants de l'avantage concurrentiel des nations que sont les facteurs de production[263] (main-d'œuvre, terre arable, ressources naturelles, capital, infrastructure, etc.), la demande[264] (intérieure, modulant « le rythme et la qualité des progrès et des innovations accomplis par les entreprises d'un pays[265] »), l'existence d'industries amont et apparentées compétitives sur le plan international[266] et la stratégie et la structure des entreprises[267] (« contexte dans lequel les firmes sont créées, organisées et dirigées, ainsi que la nature de la concurrence domestique[268] »), Porter pose la question de l'inclusion –ou non- de l'État comme cinquième déterminant. Le faire ne serait cependant « ni pertinent[…] ni très utile pour appréhender le rôle de l'État dans la concurrence internationale[269] », car la puissance publique exerce en réalité une influence sur les quatre déterminants, en plus de pouvoir être influencée par chacun d'entre eux. La relation avec les quatre déterminants est donc multidirectionnelle. L'État « joue sur les facteurs par les subventions, les politiques financières, l'éducation, etc.[270] ». Son intervention dans la demande est, quant à elle, plus subtile, se traduisant par des normes ou des réglementations induisant ou orientant les besoins formulés par les acheteurs.

---

[261] *Ibid.*, p. 19
[262] *Ibid.*
[263] *Ibid.*, p. 82-95
[264] *Ibid.*, p. 95-111
[265] *Ibid.*, p.95
[266] *Ibid.*, p. 111-119
[267] *Ibid.*, p. 119-137
[268] *Ibid.*, p. 119
[269] *Ibid.*, p. 140
[270] *Ibid.*

L'État est aussi souvent un client important pour bon nombre de produits (domaine militaire, télécommunications, etc.). Auprès des industries amont et apparentées, l'État agit de nombreuses façons : contrôle des médias, réglementation des services annexes, etc. La politique gouvernementale « oriente aussi la stratégie, la structure et la rivalité des entreprises à travers la réglementation des marchés de capitaux, la politique fiscale et la législation sur la concurrence[271] ». Inversement, les déterminants ont aussi un impact potentiel sur les gouvernements.

Porter établit neuf préalables à toute politique industrielle émanant de l'État. Premièrement, ce sont les entreprises qui se concurrencent et non les pays.[272] Les industries sont donc responsables elles-mêmes de créer et de préserver leur avantage. C'est ici que l'on peut parler d'une conception de descendance schumpétérienne. L'État ne doit se voir confier de rôle stratégique dans la sélection des industries à avantager, n'étant pas en mesure de le faire avec cohérence : « Il est évident qu'un gouvernement ne sera jamais en phase avec les forces du marché comme peuvent l'être les acteurs réels des diverses industries, et qu'il ne saurait prendre des décisions totalement exemptes de distorsions d'ordre politique[273] », les politiques fonctionnelles étant d'aide et non d'intervention directe. Deuxièmement, l'avantage concurrentiel national dans une industrie n'est que relatif.[274] Un pays doit donc déterminer ses objectifs en les campant dans des critères mondiaux. Troisièmement, l'avantage vient du dynamisme, et non des avantages de coût à court terme.[275] L'avantage concurrentiel d'une nation dépend de la capacité de ses entreprises à maintenir de constantes progressions et innovations, car les avantages anciens finissent par être reproduits ou dépassés par un concurrent. Encore ici, les origines schumpétériennes nous semblent évidentes. Quatrièmement, la prospérité d'un pays exige que ses industries se valorisent.[276] L'État doit alors cesser ses politiques pensées pour préserver les acquis et doit plutôt mettre en place les bases qui permettent aux industries nationales de développer leur avantage concurrentiel, et ainsi engager les entreprises à agir dans ce sens. Cinquièmement, l'avantage concurrentiel national dans une industrie est souvent concentré géographiquement.[277] Par conséquent, les échelles locale et régionale ont autant – sinon plus- d'importance que le pouvoir central. Sixièmement, on ne peut espérer construire un avantage concurrentiel dans une industrie donnée en moins d'une décennie.[278] C'est là une dimension problématique pour le monde politique : l'État opte plutôt pour les choix ayant des effets perceptibles à court terme (subventions, protectionnisme, etc.), ignorant selon Porter que de telles

[271] *Ibid.*
[272] *Ibid.*, p. 597
[273] *Ibid.*, p. 598
[274] *Ibid.*, p. 599
[275] *Ibid.*, p. 599
[276] *Ibid.*, p. 600
[277] *Ibid.*, p. 601
[278] *Ibid.*

mesures mènent souvent à l'abaissement de la productivité moyenne de l'économie et affectent l'innovation. Les bonnes politiques, celles qui impliquent une certaine patience, -création de facteurs, politique concurrentielle, amélioration de la demande- entraîneront plutôt des effets négatifs à court terme. Par exemple, la déréglementation d'une industrie protégée sera déstabilisante et entraînera plusieurs faillites.[279] Septièmement, l'avantage d'un pays est affaire de différences et non de similitudes,[280] tel qu'expliqué précédemment. Huitièmement, la plupart des critères qui visent à classer ou à identifier les industries prioritaires sont souvent dénués de fondement. Autrement dit, il vaut éviter de les hiérarchiser qualitativement.[281] Neuvièmement, la préservation de l'avantage concurrentiel peut se révéler ardue.[282] Plusieurs entreprises seront attirées par une certaine stabilité, demandant –par exemple- d'être protégées de la concurrence étrangère. L'immobilisme s'installerait, portant préjudice aux consommateurs et aux industries dépendant de l'industrie protégée.[283]

De la même manière que nous évoquions le parallèle fait entre les thèses de Smith et celles de Darwin, Porter mentionne explicitement l'évolution biologique pour la relier à son analyse de l'innovation entrepreneuriale. On en comprendra donc qu'il est logique –ressemblant encore là à la destruction création de Schumpeter- que seules les plus performantes survivent et que ce soit là facteur de dynamisme. Cependant, Porter indique que certains territoires sont dès lors plus favorables que d'autres aux entrepreneurs et à l'innovation :

> Il est possible de tracer un parallèle avec l'évolution biologique. La théorie de l'évolution met l'accent sur le taux de survie des espèces confrontées à un environnement donné. Dans la concurrence internationale, cependant, la réussite est issue de l'aptitude des firmes à innover ; les entreprises efficaces peuvent préserver leurs avantages concurrentiels pendant des décennies. Il existe des "sous-environnements" dans différents pays (ou régions ou villes) qui sont plus favorables à d'autres que l'innovation. En termes biologiques, certains habitats forgent des espèces plus fortes et plus résistantes, capables de mobilité, que d'autres. L'évolution biologique privilégie le rôle de la diversité dans le développement des espèces. La diversité, dans le sens de la nouveauté et de la variété des approches concurrentielles, joue également un rôle important dans la compétition.[284]

Porter ne peut être soupçonné de voir dans l'État le moteur du développement économique, à tout le moins pas dans une perspective d'interventionnisme direct. L'auteur met en garde contre les effets délètères de l'État si, par la réglementation ou la dépense publique, il « en vient à soutenir une

[279] *Ibid.*, p. 602
[280] *Ibid.*
[281] *Ibid.*
[282] *Ibid.*, p. 603
[283] *Ibid.*, p. 604
[284] *Ibid.*, p. 192

demande atypique ou anachronique qui détourne les entreprises des marchés internationaux[285] ». Les inspirations de Porter ne sont donc pas keynésiennes. Mais même la plus positive des interventions étatiques ne saurait avoir des effets, au mieux, que partiels :

> L'action gouvernementale ne saurait demeurer la seule source de l'avantage concurrentiel national sans finir par échouer. Les politiques d'intervention publique réussissent dans les industries où les déterminants de l'avantage concurrentiel national sont présents et où l'intervention de l'État vient en renfort. Il semble que l'action gouvernementale puisse hâter ou favoriser l'acquisition d'un avantage concurrentiel, mais qu'elle n'ait pas le pouvoir d'en créer elle-même.[286] » Le rôle de l'État est donc de savoir « déployer les ressources du pays (capital et travail) avec la productivité maximale[287] », laquelle dépend de l'innovation constante des industries existantes et du développement d'industries nouvelles. Le but d'un gouvernement est « d'instaurer un environnement permettant aux entreprises d'enrichir leurs avantages concurrentiels dans les industries existantes en introduisant des technologies et des méthodes plus sophistiquées et en pénétrant des segments plus complexes. Une politique industrielle ne doit pas aider les entreprises à s'assurer des positions dans des industries ou des segments peu productifs et délaissés ailleurs ; elle doit les aider à pénétrer des industries nouvelles offrant des perspectives de productivité supérieure.[288]

L'intervention de l'État n'a pas vocation à être directe, mais à soutenir les facteurs. Ainsi, son but est de s'assurer de la formation de ressources humaines qualifiées, de fournir l'infrastructure, d'offrir l'information économique nécessaire, etc.[289]

L'État doit alors investir suffisamment dans l'enseignement et la formation pour que les savoir-faire progressent constamment : « Une économie ne peut s'enrichir que si le niveau de qualité de ses ressources humaines augmente régulièrement.[290] » L'enseignement serait même « le levier le plus puissant[291] » pour enrichir l'industrie. Pour garder un niveau général élevé pour l'éducation, la réussite et la compétition entre étudiants doivent être mises de l'avant,[292] la profession d'enseignant doit être valorisée,[293] les institutions d'enseignement doivent recevoir une formation pratique. Les instituts techniques et écoles professionnelles sont aussi prônés par Porter en tant qu'alternatives. On constate bien qu'il s'agit d'une réorientation de l'enseignement pour servir les besoins de l'économie. On peut y voir des bribes du fameux débat entre connaissances et compétences. Porter écrit d'ailleurs que le fait « qu'une grande proportion de l'élite étudiante choisisse les disciplines scientifiques et techniques semble être des plus profitablement à l'enrichissement d'une économie

[285] *Ibid.*, p. 141
[286] *Ibid.*, p. 142
[287] *Ibid.*, p. 595
[288] *Ibid.*
[289] *Ibid.*, p. 605
[290] *Ibid.*, p. 607
[291] *Ibid.*
[292] *Ibid.*
[293] *Ibid.*, p. 608

nationale[294] ». Dans plusieurs branches, la collaboration entre entreprises et universités est présentée comme étant essentielle, Porter nous donnant les exemples de l'aérospatiale et de l'industrie pharmaceutique américaine.

Ce projet d'État tourné vers les besoins en compétences des entreprises fait écho à la question de l'économie du savoir, qui se veut un besoin –prétendu ou réel- de qualification massive pour les populations. Cette économie du savoir porte aussi parfois les noms d'économie de la connaissance, d'économie de l'immatériel, de capitalisme cognitif, de nouvelle économie ou d'économie post-industrielle. En 1962, l'économiste autrichien Fritz Machlup en a jeté les bases, que la production d'information avait acquis une place si prépondérante qu'elle surpassait la croissance du produit national brut.

> We strongly suspect that the share of knowledge-production in GNP has been increasing over the years. Indeed we can show that in recent years knowledge-production has been growing faster than GNP, and this implies that its share in GNP has increased. […] The most plausible relationship that suggests itself in this context is that greater knowledge leads to increased productivity of given resources and hence to faster economic growth. [295]

En 1978, le rapport Nora-Minc, du nom de Simon Nora et Alain Minc, paraît.[296] Chargés par le président français Valéry Giscard d'Estaing de faire état de l'informatisation de la société, les auteurs font des nouveaux modes de télécommunications le principal point d'appui à ce nouveau capitalisme. Il s'agira ainsi d'offrir aux entreprises de secteurs considérés comme stratégiques une main-d'œuvre bien formée afin de favoriser la différentiation par l'innovation.

La théorie de la compétitivité ne fait pas nécessairement du meilleur prix possible le facteur dominant de réussite comme cette différentiation de l'offre. C'est là que résiderait le véritable avantage concurrentiel. La formation par l'éducation revêt dès lors une importance névralgique dans l'idéal de l'État compétitif, et plus précisément une éducation orientée dans le but de répondre aux besoins du marché, et donc de ceux des entreprises qui cherchent à améliorer leur productivité. L'OCDE adhère pleinement à ce paradigme qu'elle a largement contribué à diffuser :

> L'emploi, dans une économie fondée sur le savoir, se caractérise par un accroissement de la demande de travailleurs qualifiés. Les secteurs de haute technologie et à forte intensité de savoir dans les économies de l'OCDE sont généralement les plus dynamiques en termes de croissance de la production et de l'emploi. Les progrès de la technologie, et en particulier l'avènement des technologies de l'information, rendent la main-d'œuvre qualifiée et instruite plus précieuse, au détriment de la main-d'œuvre non qualifiée. Il serait bon que les pouvoirs publics, dans leur action, s'emploient

[294] *Ibid.*
[295] Fritz Machlup, *The Production and Distribution of Knowledge in the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1972. [1962] p. 362.
[296] Simon Nora et Alain Minc, *L'informatisation de la Société*, Paris, La Documentation française, 1978.

> davantage à valoriser le capital humain en facilitant l'accès à tout un éventail de qualifications, en particulier la capacité à apprendre ; à renforcer la capacité de l'économie de faire partager le savoir par le biais de réseaux de coopération et par la diffusion de la technologie ; et à mettre en place des conditions favorables à une évolution de l'organisation au niveau de l'entreprise de façon à tirer le maximum d'avantages de la technologie au profit de la productivité.[297]

Cela nous mène à l'importance du volet scientifique et technologique. L'État a, pour Porter, un certain nombre de responsabilités. Le niveau technologique doit augmenter régulièrement pour

> gagner en efficacité, […] afficher des prix supérieurs en proposant une meilleure qualité, et […] pénétrer de nouveaux segments et de nouvelles industries.[298] » Science et technologie se voient, elles aussi, réorientées au nom des exigences de l'économie, le savoir ne constituant plus un but de la recherche s'il est dénué d'utilité concrète : « [L]e principe de toute politique devrait être de promouvoir l'innovation et non pas seulement de favoriser des découvertes de laboratoire. Dans la perspective de l'amélioration de l'avantage concurrentiel national, la science et la technologie ne doivent pas être dissociées de leur application.[299]

Porter avance sept éléments devant faire office d'objectifs sous-tendant l'intervention de l'État : 1) viser l'adéquation de la politique scientifique et technologique aux types d'avantages concurrentiels engendrés par l'industrie nationale. Autrement dit, la recherche doit être ciblée sur les secteurs où la nation détient un avantage concurrentiel ; 2) accorder la priorité à la recherche universitaire sur la recherche en laboratoires relevant directement de l'État. L'État a alors pour fonction de financer directement la recherche universitaire ou de subventionner des contrats de recherche entre entreprises et universités ; 3) privilégier les technologies à vocation commerciale ; 4) arranger une étroite liaison entre les divers organismes de recherche et l'industrie ; 5) encourager la recherche au sein de l'entreprise. 6) accélérer le rythme de l'innovation ; 7) limiter le champ de la coopération interentreprises en matière de recherche.[300] L'État se voit alors confier la mission de mettre en place une organisation d'agents décentralisés afin de favoriser l'éclosion et le soutien à un environnement avantageux pour que les entreprises puissent innover, produire et prospérer.

L'infrastructure se veut également un champ central à l'État compétitif. On le verra, la plupart des classements lui accordent une place prépondérante pour évaluer la force qu'a une entité politique de favoriser les compagnies sur son territoire. Ainsi, l'enrichissement « des industries nationales est fonction de la modernité de l'infrastructure et en particulier de la qualité des moyens de transport, des moyens logistiques et des télécommunications[301] ». L'infrastructure implique aussi toutes les

---

[297] OCDE, *L'économie fondée sur le savoir*, 1996b, p. 7.
[298] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, 1993, p. 610
[299] *Ibid.*, p. 611
[300] *Ibid.*, p. 611-617
[301] *Ibid.*, p. 617

activités culturelles et de loisir lorsque celles-ci attirent des « individus talentueux dans un lieu pour y vivre et travailler[302] ».

En 2005, dans un esprit de tertiarisation de l'économie, l'OCDE y allait de plusieurs prescriptions pour que les États rassemblent les conditions d'une profitabilité accrue des entreprises par la mobilisation du secteur des services. L'objectif avoué était l'adaptation à la « mondialisation économique[303] ». Sans surprise, la réorientation de l'éducation et de la formation vers ces mêmes besoins en matière de qualification est présente dans le programme de l'OCDE :

> Étant donné que la plupart des services impliquent un contact direct avec la clientèle, les ressources humaines sont cruciales pour la performance de ce secteur. Les politiques d'éducation sont importantes pour aider les travailleurs à s'adapter à la mondialisation et au changement structurel, et elles devraient dispenser les qualifications requises dans les services. Toutefois, elles doivent être complétées par des actions, des partenariats et des cofinancements par les entreprises, les travailleurs et les gouvernements en vue de favoriser l'apprentissage continu. À cet effet, on devra améliorer les incitations au financement privé de l'apprentissage continu et prendre des mesures pour assurer un accès équitable à la formation institutionnelle et en entreprise.[304]

Emboîtant encore une fois le pas aux travaux de Porter, la question de l'information et des télécommunications sont elles aussi dans la ligne de mire de l'OCDE, souhaitant les ériger en priorités pour les États, à qui il incombe de fournir une recherche constamment mise à jour pour soutenir l'innovation des entreprises.

> Les politiques d'innovation sont encore inadaptées eu égard à l'importance grandissante de l'innovation dans les services, et aux nouvelles possibilités d'innovations de produits et de procédés offertes par les technologies de l'information et des communications (TIC). Les décideurs publics devraient examiner comment la R-D[305] publique actuelle pourrait mieux répondre aux besoins du secteur des services, et améliorer les liens entre les entreprises de services et la recherche publique. En modifiant les politiques à l'égard de la propriété intellectuelle dans les services, les pouvoirs publics doivent prendre soin de maintenir un équilibre entre l'innovation et la diffusion des innovations des services vers d'autres branches d'activité. Pour une mise à profit optimale des TIC dans le secteur des services, les gouvernements devraient continuer d'encourager une concurrence efficace dans l'infrastructure des TIC, les services de réseau et les applications, notamment pour le haut débit. Ils devront aussi affermir la confiance dans le commerce électronique, par exemple en créant des cadres réglementaires efficaces. Les barrières réglementaires, par exemple les régimes de la prestation par voie électronique et du contenu numérique, exigent également des réformes, dans la mesure où elles ne sont pas adaptées au nouveau potentiel offert par le commerce électronique.

---

[302] *Ibid.*

[303] Organisation de coopération et de développement économique, *Les services et la croissance économique. Emploi, productivité et innovation. Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel de 2005*, OCDE, 2005. Disponible en ligne : https://www.oecd.org/fr/economie/34752900.pdf (p. 3)

[304] *Ibid.*, p. 3

[305] Recherche et développement.

> Les gouvernements peuvent aussi donner l'exemple en développant les services et le contenu numérique dans le secteur public.[306]

Quant au capital, l'État

> est en mesure de peser à la fois sur l'offre et sur le coût du capital ainsi que sur les marchés financiers qui le proposent. L'offre de capital au niveau national dépend essentiellement du taux d'épargne des ménages, de l'excédent ou du déficit des finances publiques et des flux de capitaux étrangers. L'État est en mesure de jouer sur les trois facteurs.[307]

Porter met néanmoins en garde, une fois de plus, contre un interventionnisme étatique direct dans la distribution de capitaux, car c'est au marché de prendre le relais.[308] La compétitivité, selon Porter, paraît alors être un nouveau type d'interventionnisme anti-keynésien.

Pour améliorer la quantité et la qualité de l'information, détenant une importance croissante dans le « jeu concurrentiel moderne », l'État contribue par la publication de statistiques et en réglementant la publication d'informations confidentielles. Il devrait également faire plus, soit attirer l'attention des entreprises sur les informations et enjeux importants. Les entreprises seront ainsi alertées « sur les tendances et les menaces » et incitées à réagir. Elles sont néanmoins, bien entendu, libres de procéder ou non.[309]

Il faut aussi prendre en compte la distinction entre compétitivité prix et compétitivité hors prix. Porter expliquait pourquoi se concurrencer sur le prix n'était pas l'unique manière de procéder, et même en quoi la différenciation sur des facteurs hors prix était préférable : « il existe deux grands types d'avantages : par les coûts et par la différenciation […] la différenciation permet à l'entreprise de demander des prix élevés, ce qui aboutit à une rentabilité supérieure.[310] »

L'important est que chaque entreprise trouve sa niche et soit en mesure d'offrir des biens et services qui fassent son originalité. Même dans une même branche, la différenciation devra aller jusqu'à dans les nuances les plus précises pour offrir une large palette de choix au consommateur. Marcus Dejardin n'en dit pas moins :

> On distingue alors schématiquement deux types de compétitivité, qui par ailleurs peuvent être mis en rapport l'un avec l'autre. Le premier type repose sur les prix. L'entité économique est en mesure de répondre à la concurrence en ajustant ses prix […] La compétitivité peut être d'un second type. Ainsi, la compétitivité structurelle ou

---

[306] *Ibid.*
[307] *Ibid.*, p. 618
[308] *Ibid.*, p. 619
[309] *Ibid.*
[310] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, op. cit, p. 40

> compétitivité hors prix indique la capacité d'une entité économique à se démarquer de la concurrence et ce, par d'autres moyens que le prix.[311]

Cette approche se trouve appliquée aux États. Certains pays sont performants au niveau de la compétitivité-prix, d'autres au niveau de la compétitivité hors prix. En compétitivité-prix, on a d'emblée l'impression que les pays en développement –où les normes de travail, sanitaires et environnementales sont faibles- sont favorisés. La Chine, par exemple, malgré des coûts de production extrêmement bas, est loin d'être bien positionnée dans les classements, comme on le verra plus tard. Cela construit immédiatement une représentation cartographique, où il y a les pays avancés et ceux qui ne le sont pas. Par conséquent, cette impression que les pays en développement sont imbattables sur le terrain de la compétitivité-prix mène à celle que les pays développés devront se consacrer exclusivement à la compétitivité hors prix. Les aspects recherchés seront dès lors la qualité, l'image de marque, les délais de livraison, le niveau d'adaptation à la demande, etc. Les salaires pourraient alors demeurer intacts. La compétitivité comme principe gouvernemental, tel que prôné dans les pays développés, réduirait l'importance des prix. L'innovation, la recherche et le développement ne peuvent avoir pour résultat que la différenciation, donc la compétitivité hors prix. Cette compétitivité repose sur de nouvelles découvertes : « Il a été jugé indispensable d'investir dans ces technologies pour acquérir une compétitivité à l'échelle[312] », disait l'OCDE en 1996.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) traitait elle aussi de cette nécessité d'outrepasser la compétitivité-prix, marquant la distinction entre une compétitivité statique qui y serait confinée et une compétitivité dynamique qui embrasserait une plénitude d'aspects hors prix :

> In the context of international trade, competitiveness is traditionally defined in terms of exchange rates, costs and prices. Nowadays a distinction is drawn between static competitiveness and dynamic competitiveness. In the former, the emphasis is on price competition whereby firms compete on the basis of received endowments such as low-cost labour and natural resources. Under these circumstances, retaining competitiveness is dependent on maintaining or lowering production costs. This is the basis on which many developing country firms compete. Dynamic competitiveness is associated with the changing nature of competition, which places a premium not only on the relationship between costs and prices but also on firm-level ability to learn, rapidly adjust to new market conditions and innovate (where innovation is defined in the broadest terms and is not necessarily confined to radical technological innovation). In this framework, competitiveness refers to the ability of firms to produce goods and services that stand the test of international competition, while upgrading technological capabilities.[313]

---

[311] Marcus Dejardin, « Compétitivité structurelle », op. cit, p. 5-6
[312] OCDE, *La Compétitivité industrielle*, op. cit, p. 32
[313] United Nations Conference on Trade and Development, *The relationship between competition, competitiveness and development. Issues note prepared by the UNCTAD Secretariat*, New York, United Nations, 2009, p. 4-5

Cette vision nous semble caricaturale, et cherche surtout à imposer une représentation du monde séparant la planète entre les pays avancés et ceux qui ne le sont pas. La pondération du classement du Forum économique mondial nous le montre bien, comme nous le verrons dans la seconde partie de cette thèse. La réalité est cependant tout autre, comme nous l'indique le l'édition 2015 du *World Economic Outlook*, document biannuel du FMI cherchant à offrir un portrait de l'économie mondiale, de même que des prédictions pour les quatre années à venir. Le troisième chapitre,[314] consacré aux taux de change et aux flux commerciaux, démontre clairement que les considérations liées aux prix sont très loin d'avoir disparu. S'il est vrai que la relation entre les taux de change et le commerce de certains produits n'est plus aussi claire qu'avant, elle demeure toujours bien réelle pour la plus grande partie des échanges, soit le commerce conventionnel. Le document montrait également que la dépréciation monétaire avait un impact accru sur les exportations des pays ayant de systèmes financiers qui fonctionnent bien.

> Recent exchange rate movements have been unusually large, triggering a debate regarding their likely effects on trade. Historical experience in advanced and emerging market and developing economies suggests that exchange rate movements typically have sizable effects on export and import volumes. A 10 percent real effective depreciation in an economy's currency is associated with a rise in real net exports of, on average, 1.5 percent of GDP, with substantial cross-country variation around this average. Although these effects fully materialize over a number of years, much of the adjustment occurs in the first year. The boost to exports associated with currency depreciation is found to be largest in countries with initial economic slack and with domestic financial systems that are operating normally. Some evidence suggests that the rise of global value chains has weakened the relationship between exchange rates and trade in intermediate products used as inputs into other economies' exports. However, the bulk of global trade still consists of conventional trade, and there is little evidence of a general trend toward disconnect between exchange rates and total exports and imports.[315]

Il demeure, toutefois, que l'interventionnisme étatique en contexte concurrentiel n'en est donc pas un qui se situe dans la lignée keynésienne, mais un d'intervention sur les facteurs et les externalités qui auront un impact sur la performance des firmes.

Le concept d'externalité n'est, par ailleurs, pas inhérent à l'ère de la concurrence interétatique, mais n'en est pas moins fondamental à celle-ci. On le doit à l'économiste Arthur Cecil Pigou, désignant la conséquence positive ou négative d'une activité économique qui n'est pas prise en compte par le marché. Pigou l'a introduit en proposant en 1920 d'imposer une taxe aux pollueurs dont le niveau équivaudrait au coût du dommage causé.[316] Les externalités jugées négatives –comme c'est le cas

---

[314] Fonds monétaire international, « Exchange rates and trade flows: disconnected ? », dans Fonds monétaire international, *World Economic Outlook. Adjusting to Lower Commodity Prices*, Washington, FMI, octobre 2015, p. 105-142.
[315] *Ibid.*, p. 105
[316] Arthur Pigou, *The Economics of Welfare*, Londres, Macmillan, 1932. [1920]

dans ce dernier exemple- doivent être internalisées, les entreprises devant payer pour les nuisances qu'elles ont occasionnées. Dans le cas d'une externalité négative, le coût n'est donc pas assumé par celui qui la cause.

Selon la même logique, une externalité positive n'est pas financée par celui qui en profite. Dans le cas de la compétitivité nationale, les externalités sont vues comme positives. Signe de l'intérêt porté par les organisations supranationales vouées à la concurrence interétatique, Thomas Helbling, conseiller au Département des études du FMI, les définit ainsi dans le magazine trimestriel du Fonds :

> Il existe aussi des externalités positives, qui concernent l'écart entre le gain privé et le gain social. Par exemple, on considère généralement que les activités de recherche et développement (R&D) ont des effets positifs dont le producteur — en principe la société qui finance les recherches — n'est pas le seul à bénéficier. En effet, la recherche ajoute à la somme globale des connaissances et contribue ainsi à d'autres découvertes et avancées. Pourtant, le gain privé qu'obtient la société en vendant les produits issus de ses propres activités de R&D ne tient pas compte en général du gain qu'en tirent indirectement d'autres personnes. En cas d'externalité positive, le gain privé est donc inférieur au gain social.[317]

Les externalités positives sont donc, dans une option de compétitivité, l'ensemble des ressources fournies aux entreprises par les pouvoirs publics, lesquelles pourront aider les entreprises à être compétitives, sans que celles-ci aient à en assumer les coûts. Nous utilisons délibérément le mot « pourront », car, rappelons-le, le bréviaire de l'avantage concurrentiel laisse aux entreprises la responsabilité de leurs succès et de leurs échecs, bien qu'il incombe aux États de mettre en place les conditions optimales à leur développement. Si Helbling mentionne précédemment les activités de recherche et développement en guise d'exemple, ce ne sont pas là les seules « externalités positives » que l'État est appelé à fournir, si on suit les prescriptions de Porter telles que vues précédemment. Les infrastructures revêtent alors une importance prépondérante, alors que leur manque est considéré par l'OCDE comme un handicap majeur à la compétitivité de plusieurs pays, surtout en développement.[318] Dans ce cas de figure, les États sont appelés à garantir aux entreprises que les infrastructures offertes seront à la hauteur de leurs attentes et besoins. Les « externalités positives » sont aujourd'hui au centre de la concurrence entre les États, alors que ceux-ci se doivent de mettre en valeur celles qu'elles peuvent apporter aux entreprises qui décideraient de s'installer sur leur territoire.

---

[317] Thomas Helbling, « Qu'entend-t-on par externalités ? Ce qui se produit quand les prix n'intègrent pas complètement les coûts », *Finances et développement*, Fonds monétaire international, décembre 2010, p. 48-49. (p. 48)

[318] Daniel Cohen et Orsetta Causa, *The Ladder of Competitiveness. How to Climb it*, OECD Development Centre, 2006, p. 160

L'OCDE soutient cette nécessaire offre étatique en atouts proposés aux entreprises, qu'elle appelle les « conditions-cadres[319] » :

> La performance des entreprises se mesure aussi à leur capacité de se procurer à l'extérieur les intrants qui leur sont indispensables (compétences spécialisées, infrastructures de recherche spécialisées, matériel et composants de haute technologie, services de conseil, méthode de gestion, modes d'organisation et de sous-traitance préétablis, etc.) […] Les pouvoirs publics, ainsi que les collectivités, ont un rôle important -mais pas exclusif- à jouer pour améliorer ces paramètres clés.[320]

3.2. L'ENTREPRISE COMME ENTITÉ SOUVERAINE

Nous reviendrons ici sur l'évolution de l'entreprise comme institution, dont les changements ont eu un impact sur la nature de la souveraineté politique.

Une entreprise transnationale est considérée comme telle lorsqu'elle a au moins un site à l'étranger, c'est-à-dire dans un autre pays que celui où son siège social se trouve, et ce, peu importe sa fonction, qu'il s'agisse de distribution, de production, etc.). Elles représentent aujourd'hui des blocs riches et puissants. Pour pouvoir produire en masse, la multiplication des marchés était nécessaire. Il ne sert à rien, par exemple, de produire un million de voitures par année pour un marché de 500 000 personnes. La recherche, par les entreprises, de marchés de plus en plus étendus a accompagné la multiplication des traités sur la libre circulation des capitaux et des marchandises et ce, depuis l'essor de la mondialisation.

Le paradigme de l'attractivité est le corollaire de l'ascension de l'entité corporative. La corporation est devenue une nouvelle entité souveraine, dont l'expansion passait nécessairement par son émancipation d'une autre souveraineté, celle du politique. Les corporations ont profondément transformé le monde occidental. Avec l'avènement de la corporation au XXe siècle, le destin de la société ne se règle plus dans les Parlements et de plus en plus par des puissances privées. Le pouvoir politique a été ébranlée par l'ascension de puissances privées, impliquant un lien de subordination du premier aux secondes. Les corporations ont même acquis la capacité de transformer les modes de vie, ne se contentant pas de redessiner les dynamiques économiques. Notre lecture de la corporation suit celle du sociologue François L'Italien, qui a consacré un ouvrage et une thèse de doctorat à l'histoire de ce type d'organisation capitaliste.[321]

---

[319] Organisation de coopération et de développement économique, *La Compétitivité industrielle*, Paris, OCDE, 1996a., p. 21

[320] *Ibid.*, p. 14

[321] François L'Italien, *Béhémoth Capital. Genèse, développement et financiarisation de la grande corporation*, Montréal, Nota Bene, 2016.

La corporation est une institution capitaliste. Dans sa première phase, avant la financiarisation de l'économie du XXe siècle, elles relevaient d'une logique managériale planificatrice. La manufacture du XIXe siècle réunissait des individus en fonction de leur capacité à produire. Les artisans, produisant de manière autonome avec un savoir-faire propre, ont alors été convertis en salariés, les coupant ainsi des liens sociaux traditionnels. Ces employés devenaient ainsi dépendants du salariat. La manufacture était orientée vers la production de biens commerciaux. Le management sera alors un art d'organiser l'exploitation du savoir-faire d'autrui.

Comme forme juridique et politique, la corporation a une histoire très ancienne. Toutefois, celle qui s'est imposée au XXe siècle provient de la « corporation commerciale » du XVII et XVIIIe siècle. La Couronne anglaise cherchait alors des capitaux afin de financer ses grandes expéditions à travers le monde. Les capitalistes étaient alors intéressés par les opportunités de développement. Il s'agissait d'une entité juridique permettant d'accumuler des capitaux et ayant une existence indépendante des individus qui la composent, soit les actionnaires. La corporation commerciale est limitée par une charte, soit un document juridique, émis par le Roi et ses représentants, qui détermine le cadre dans lequel la corporation peut opérer. C'est par la charte qu'une dépendance politique de l'acteur privé se créer. Il s'agit aussi d'une façon, pour la Couronne, d'orienter le développement du monde des affaires. L'Angleterre a refusé d'abandonner la charte comme moyen de subordination, mais d'importantes fraudes sont survenues.

Aux États-Unis, ce système de corporations fortement encadrées par le domaine public a été mis en place jusqu'aux années 1950. Les États de l'est ont mis ces corporations au service de l'État dans le but d'accomplir des tâches précises, comme la construction de canaux, de ports, de ponts, etc. Après la guerre de Sécession, les capitalistes ont demandé de revoir la formule juridique de la charte. Les assemblées législatives ont obtempéré, délaissant leur emprise sur les chartes des corporations. Ces dernières sont passées de pièces législatives à des détails administratifs au cours des années 1880.

Pour des raisons historiques –les États-Unis ayant été fondés par des élites puritaines fuyant la tyrannie de « l'État »- la Constitution américaine assure que les institutions politiques se contraignent et se bloquent mutuellement, dans le but de prémunir les citoyens contre les abus potentiels des pouvoirs publics. Les seuls à bénéficier d'une véritable concentration de pouvoir sont les juges, les seuls habilités à interpréter la Constitution américaine quitte à invalider les lois votées si cela s'avère nécessaire. Les grands changements, dans l'histoire américaine, ont souvent été amenés par les décisions des juges. Le système américain penche donc davantage en faveur de la souveraineté individuelle que de la souveraineté collective. Or, en 1886, une décision judiciaire est venue inverser les rapports de pouvoir entre le public et le privé. Une compagnie de chemin de fer de Santa Clara a poursuivi les autorités locales, refusant de payer davantage d'impôts que les

simples citoyens, évoquant pour cela le statut de « personne morale ». Le quatorzième amendement de la Constitution américaine a été invoqué, garantissant l'égale protection de tous les citoyens sur le territoire. Ledit amendement a été introduit en 1868 dans le but de permettre aux anciens esclaves du sud des États-Unis de jouir des mêmes droits que l'ensemble des Américains. Le plaidoyer des avocats de la corporation s'appuyait sur la prétention que la compagnie a les mêmes droits qu'une personne physique, en chair et en os. Les juges se prononcèrent en faveur de l'entreprise. Dès cet instant, les corporations ont cessé de dépendre des orientations politiques. Le jugement a entériné l'obligation de protection de la personne morale par la Constitution américaine, de même que l'impuissance institutionnelle à réguler une puissance privée.

Au XXe siècle, et jusqu'aux années 1970, la corporation sera d'abord une entité managériale où la planification régnait, et où la direction collégiale était composée de techniciens tournant de plus en plus le dos aux désirs des propriétaires et actionnaires, ce que Galbraith appelait la « technostructure », qui aurait fait de la croissance un objectif propre outrepassant même la recherche du profit.[322] Mais elle sera d'abord une alliance entre les salariés et les managers. Le revenu discrétionnaire était mis dans des fonds de pension afin d'assumer les dépenses des retraités. Les fonds de pension devenaient actionnaires des compagnies afin d'assurer un revenu aux retraités, afin de continuer à encourager la consommation. À ce titre, l'obsolescence programmée[323] a été inventée en 1925[324] les fabricants d'ampoules électriques pour créer un cycle de rachats continuels. La plus vieille ampoule du monde rougeoie dans une caserne de pompiers de Livermore, en Californie depuis 1901. Il a alors été demandé aux scientifiques de penser des manières de faire en sorte que les produits soient remplacés à court terme, venant à expiration plus rapidement que prévu. Des technologies durables à coût égal ont même été refusées par les marchands. La corporation du XXe siècle produisait des biens, était une machine au service des salariés, mais contrôlait aussi la consommation, et régulant la production de masse afin d'augmenter ladite consommation. Le marketing a été créé pour stimuler le désir de consommer, et la télévision a été indispensable à une telle entreprise depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.[325] Keynes prédisait en 1930 que le monde se transformerait en « société de l'abondance » où les besoins de chacun seraient faciles à combler.[326] Keynes anticipait d'une certaine manière les embûches présentes sur un tel chemin, en distinguant les besoins

---

[322] John Kenneth Galbraith, *Le nouvel État industriel. Essai sur le système économique américain*, Paris, Gallimard, 1989. [1989]

[323] Cosima Dannoritzer, *Prêt à jeter*, documentaire allemand produit par Arte France, Radio Televisión Española, Televisió de Catalunya, en coproduction avec Article Z, Media 3.14, 2010.

Assen Slim & Marc Prieto, *Consommer moins pour vivre mieux, idées reçues sur la décroissance*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2010.

Serge Latouche, *Bon pour la casse. Les déraisons de l'obsolescence programmée*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

[324] 1925 ne fait cependant pas l'unanimité chez ceux qui se penchent sur la question. La Chevrolet 1923 est citée comme l'un des premiers exemples, entraînant un carrossage annuel.

[325] Jean Baudrillard, *La société de consommation*, Paris, Gallimard, 1996.

[326] John Maynard Keynes, *Lettre à nos petits enfants*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017. [1930]

qualifiés d'absolus de ceux qu'on peut considérer comme relatifs, c'est-à-dire que nous éprouvons « pour l'unique raison que leur satisfaction nous élève au-dessus de nos semblables, nous donne un sentiment de supériorité sur eux[327] ». Mais Keynes a négligé un facteur déterminant, soit que les compagnies bâtissent en permanence ces besoins pour maintenir en vie le cycle éternel de la consommation. Galbraith avait perçu dès 1958 que l'entreprise est certes très performante pour produire des biens, mais que ceux-ci sont très souvent inutiles, et que les soi-disant préférences du consommateur sont elles-mêmes pré-construites par les mêmes compagnies qui chercheront à vendre un produit pseudo-essentiel, déconstruisant le mythe de la palette de choix offerts par le marché à un consommateur prétendument souverain.[328] Le marketing télévisuel a été indispensable à une telle entreprise depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis la décennie 1970, on assiste à un recul des salaires et une dissolution des régimes de retraite. La structure de la corporation a été modifiée pour que les salariés ne puissent plus être également actionnaires. Pour les remplacer au niveau de l'actionnariat, les fonds de pension ont alors pris une place hégémonique dans les entreprises. Les décisions quant aux corporations se prennent désormais au sein des institutions financières. C'est donc pourquoi François L'Italien désigne la corporation contemporaine sous le nom de Behemoth Capital plutôt que de Behemoth Inc, en référence à cette créature biblique dont la taille n'a d'égal que la puissance. La croissance et l'accumulation du capital passent désormais par la filière financière. Sa logique a donc changé, ne reposant plus sur une production réelle, mais sur la valeur anticipée d'un capital fictif. La financiarisation de l'économie[329] a accompagné la déréglementation bancaire et financière qui s'est mise en place depuis 1980 aux États-Unis, avec le Depository Institutions Deregulation and Monetary Control Act, jusqu'à l'abolition, par l'administration Clinton, de la loi Glass Steagal, qui séparait les activités bancaires de façon à empêcher que les investissements risqués puissent mettre en danger les avoirs des petits épargnants. Les banques et le monde des assurances ont alors pu se fusionner. Les banques tendent ainsi à se livrer moins aux rapports avec leurs clients qu'à la spéculation financière. Aux activités des banques s'ajoutent celles des fonds d'investissement et des fonds spécialisés dans les opérations spéculatives. Et les produits financiers sont extrêmement nombreux et imaginatifs. Si plusieurs banques d'affaires rachètent bon nombre d'entreprises,

---

[327] *Ibid.*, p. 41
[328] John Kenneth Galbraith, *L'Ère de l'opulence*, Paris, Calmann-Levy, 1970. [1958]
[329] Charles Kindleberger, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, op. cit.
John Kenneth Galbraith, *Brève histoire de l'euphorie financière*, paris, Seuil, 1992.
Ernst Lohoff et Norbert Trenkle, *La Grande Dévalorisation*, Paris, Post-éditions, 2014, 350 p. [2012]
Cédric Durand, *Le capital fictif : Comment la finance s'approprie notre avenir*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2014.
Frédéric Lordon, *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

d'autres parmi ces dernières se livrent par elles-mêmes à ces activités à travers les grands placements. Plusieurs compagnies doivent aujourd'hui une plus grande part de leur rendement à la spéculation financière qu'à leurs activités industrielles et productives qui sont pourtant leur raison d'être, laquelle ne représente plus qu'un département à l'importance de plus en plus minime. Pour faire le lien avec le questionnement précédent concernant la robotisation et les pertes d'emplois, il est clair que le nombre d'employés n'a plus l'incidence qu'elle avait hier à une ère où le travail réel a une importance proportionnelle beaucoup moins importante. Le profit –fictif- repose sur l'anticipation d'une création infinie d'argent imaginaire plutôt que sur la production réelle. Au départ, le capital financier ne servait que de mode de financement aux activités productives des entreprises. Différents chiffres sont avancés et ne sont pas consensuels chez les analystes, tant sur le volume des transactions financières par rapport au PIB mondial, sur le volume des échanges de dérivés par rapport au PIB mondial, que sur celui des transactions de change par rapport au commerce mondial des biens et services.[330] Cependant, il demeure clair que la nouvelle donne financière a transformé le fonctionnement du système économique.

Les entreprises détiennent aujourd'hui un pouvoir financier très important. Si on se fie aux données rendues publiques en 2016 par *Le Journal du Net*, site français d'informations économiques édité par CCM Benchmark, les chiffres d'affaires, les bénéfices, le nombre de salariés et la capitalisation boursière des plus grosses entreprises au monde sont impressionnants.[331] Pour ne mentionner que certaines données évocatrices, la plus grande entreprise au monde, au niveau du chiffre d'affaires, en a un de 482, 130 milliards de dollars. Il s'agit de Walmart. Au niveau des bénéfices, la plus grande entreprise, Apple, a pu compter 53,394 milliards de dollars. En nombre de salariés, celle qui arrive en tête de peloton (Walmart), en compte 2 300 000. Au chapitre de la capitalisation boursière, Apple, qui arrive au premier rang, s'évalue à 604 milliards de dollars. C'est peu dire que ces entités détiennent un pouvoir financier plus fort que bon nombre de gouvernements, en plus d'employer plus de salariés que ceux-ci. En 2016, selon une étude de l'ONG britannique Global Justice Now,[332] la liste des 100 premières entités économiques dans le monde compte 69 multinationales contre seulement 31 États. Les 10 principales entreprises au monde sont aussi plus riches que les 180 pays les plus pauvres. Walmart aurait un poids financier plus important que l'Espagne, l'Australie et les Pays-Bas.

---

[330] Jean Gadrey, « La finance pèse-t-elle 100 fois plus que l'économie réelle ? 10 fois plus ? Bien moins ? » blogue pour la revue *Alternatives économiques*, 13 septembre 2014. Disponible en ligne : https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/09/13/la-finance-pese-t-elle-100-fois-plus-que-l-economie-reelle-10-fois-plus-bien-moins

[331] Lélia De Matharel, « Classement d'entreprises : les plus riches, les plus profitables », *Le Journal du Net*, 26 août 2016.

[332] Aisha Dodwell, « Corporations running the world used to be science fiction - Now it's a reality », *Global Justice Now*, 12 septembre 2016. Disponible en ligne : http://www.globaljustice.org.uk/blog/2016/sep/12/corporations-running-world-used-be-science-fiction-now-its-reality

Ces géants du secteur privé en sont venus à vouloir s'émanciper de leur cadre national respectif pour plusieurs raisons. Selon l'économiste français Charles-Albert Michalet, la transnationalisation d'une entreprise se veut la réponse à cinq objectifs : recherche d'un accès direct aux matières premières, contournement de plusieurs entraves au commerce, quête de débouchés extérieurs en cas d'intensification de la concurrence sur le marché intérieur, recherche d'un avantage technologique à l'étranger dans le cas de sa perte au niveau national, recherche de coûts du travail plus faibles.[333]

Pour Porter, la dispersion technologique des entreprises est possible par les avancées technologiques, alors que le transport d'énergie et de matières premières est plus aisément opérable que jadis. Porter parle d'un « nivellement des dotations en facteurs.[334] » Cela signifie que les facteurs, que l'État doit favoriser selon lui, tel que nous avons pu l'observer au cours de la sous-partie précédente, sont désormais accessibles ailleurs que dans le seul territoire de localisation de l'entreprise. « La mondialisation libère l'entreprise de sa dépendance en matière de dotation en facteurs de production de son seul pays[335] », nous dit Porter, indiquant implicitement que la concurrence entre les États transforme le monde en affrontement entre différentes offres, où les États proposent leurs facteurs aux entreprises et où celles-ci sont appelées à faire les choix les plus avantageux.

Pour l'économiste britannique John Harry Dunning, les entreprises se transnationalisent pour éviter les imperfections du marché. Il est difficile de pénétrer des marchés étrangers à partir d'une base exclusivement domestique, comme le serait une stratégie d'affaires exclusivement basée sur les exportations. La transnationalisation de l'économie serait ainsi le résultat d'une chasse aux clients étrangers et d'une volonté d'amélioration de l'efficacité de l'entreprise.

> Such impurities are of two kinds. The first is structural market failure, which arises from the actions of participants in or outside the market to distort the conditions of demand or supply. The second is endemic or natural market failure, where either, given the conditions of supply and demand, the market qua market is unable to organize transactions in an optimal way, or it is difficult to predict the behaviour of the participants. Such endemic market failure essentially reflects the presence of uncertainty, externalities, and the inability of producers to capture fully increasing returns to scale in conditions of infinite demand elasticity. It also accepts that bounded rationality, information asymmetries and opportunism are more realistic principles governing economic conduct […] than perfect cognition and profit- or utility-maximizing behaviour on the part of the transactors in the market. It is partly to avoid or circumvent such market imperfections, and partly to recoup the gains of a unified governance of interrelated activities, that single-activity firms choose to internalize intermediate product markets and, in so doing, become diversified firms. To co-ordinate these different activities, the administrative system takes on the guise of a hierarchy,

[333] Charles-Albert Michalet, *Le Capitalisme Mondial*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.
[334] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, op. cit, p. 15
[335] *Ibid.*

> […] as US firms internalized more markets in the last quarter of the nineteenth century, so hierarchical capitalism came to replace 'arm's length' capitalism.[336]

3.3. LE PARADIGME ATTRACTIVISTE À L'ÈRE MONDIALE

Comment, dès lors, l'État contemporain réagit-il, ou s'adapte-t-il, à cette transnationalisation de l'économie constituant à la fois une réalité et un projet inhérent à la compétitivité ? Toujours selon Dunning, l'ensemble des repères traditionnels sont désormais hors-jeu :

> Once upon a time, there was the firm, and the boundaries of its economic jurisdiction were clearly demarcated by its ownership. There were few intrafirm transactions, and all interfirm transactions were conducted between independent parties at arm's length prices. This is no longer the case. Once upon a time, there were identifiable and autonomous markets, the confines of which were unambiguously delineated by the particular assets, goods and services being traded, and by the parties to the exchange. This is no longer the case. Once upon a time, there were nation states, whose political domain largely corresponded with their economic domains, and whose governments produced largely independent macro-economic and macro-organizational policies. This is no longer the case.[337]

Il faut préciser d'abord que l'idée d'une universalisation du politique à travers un cadre mondial n'est pas exclusivement liée à la dernière vague de libéralisme remontant à la décennie 1980. Comme tradition intellectuelle, ce véritable projet trouve ses racines dans diverses idéologies et théories, qu'il s'agisse –notamment- des idéaux des Lumières, dans le marxisme et dans le cosmopolitisme. Au XXe siècle, il a connu son essor dans divers utopismes.[338] Si le communisme avait su en véhiculer le rêve, c'est son écroulement, dans la dernière décennie du XXe siècle, qui a donné ses lettres de noblesse au paradigme de la gouvernance mondiale, comme l'a bien décrit le juriste Jeremy A. Rabkin.[339] Strobe Talbott, assistant au Secrétaire d'État sous l'administration Clinton, prédisait en 1992 dans le Time Magazine l'avènement d'une citoyenneté mondiale : « In fact I'll bet that within the next hundred years […], nationhood as we know it will be obsolete; all states will recognize a single, global authority. A phrase briefly fashionable in the mid-20th century -- "citizen of the world" -- will have assumed real meaning by the end of the 21st[340] ».

Ce n'est toutefois pas d'un effacement pur et simple des États-nations dont il est question. Diverses formules ont été avancées, qu'il s'agisse d'une forme de fédéralisme mondial où les États-nations se contenteraient des fonctions relatives à la sous-intendance, ou d'une forme d'unification des

---

[336] John Harry Dunning, *Alliance Capitalism and Global Business*, Londres-New York, Routeledge, 1997, p. 69-70
[337] *Ibid.*, p. 99
[338] Armand Mattelard a consacré un ouvrage à ses diverses manifestations.
Armand Mattelard, *Histoire de l'utopie planétaire. De la cité prophétique à la société globale*, Paris, La Découverte, Poche, 2000.
[339] Jeremy A. Rabkin, *Law Without Nations ?*, New Haven, Princeton University Press, 2005 , p.l8-24.
[340] Strobe Talbott, « The Birth of the Global Nation », *Time Magazine*, 20 juillet 1992.

sociétés civiles du monde entier pour opérer un dépassement des États-nations sans mener à leur abolition formelle, ou encore d'amplifier la confiance envers les instances supranationales. Ces dernières ont fait la promotion active de l'idée d'une conversion des vies politiques nationales aux défis du reste du monde.

L'OCDE définit la compétitivité comme étant « la latitude dont dispose un pays, évoluant dans des conditions de marché libre et équitable, pour produire des biens et services qui satisfont aux normes internationales du marché, tout en maintenant et en augmentant simultanément les revenus réels de ses habitants dans le long terme.[341] »

L'Organisation internationale du travail (OIT) parle même plutôt de « société compétitive », pour mieux rendre compte de sa nature englobante et de la nature totalisante des transformations qui sont exigées aux États, bien loin de se limiter aux seuls changements politiques. On en comprend qu'une société compétitive en est une sachant s'adapter aux normes mondiales :

> La question est de savoir combien de changements sont nécessaires pour un pays ou une entreprise qui veut survivre dans ce nouveau monde de la compétitivité généralisée. La réponse est fortement liée à la capacité d'un pays à créer ce que l'on pourrait appeler une société compétitive. La société compétitive, c'est celle qui a pu établir un équilibre dynamique entre la création de richesse d'une part et la cohésion sociale de l'autre […] Une société compétitivité est une société qui identifie et gère de façon active toutes les facettes de sa compétitivité, depuis les infrastructures jusqu'à l'éducation. L'une des méthodes de gestion d'une telle société consiste à asseoir un parfait équilibre entre les économies de proximité et de mondialisation. Si une économie de proximité fournit des biens et services proches de l'objectif final de l'utilisateur, une économie de mondialisation quant à elle est caractérisée par une gestion de la chaîne de valeur à l'échelle mondiale. L'économie de proximité englobe les activités à valeur ajoutée locale et sociale (plombiers, bouchers, boulangers, employés du bâtiment, agriculteurs et logiciels sur commande) et se caractérise par une mobilité limitée, une protection contre les investisseurs étrangers ou des interférences issues des mécanismes du marché (participation à des accords, fixation de prix, passation de marchés publics et monopoles).[342]

On remarquera ainsi, dans ces deux définitions, que la compétitivité est considérée à la lumière de la relation entretenue entre l'économie, et même la société, et la dynamique mondiale.

L'OCDE, dans son rapport de 1996 sur la compétitivité industrielle, présente la concurrence entre nations comme étant foncièrement positive et invite ses États membres à se convertir aux principes qu'elle sous-tend : « Le fait que l'intégration mondiale génère une émulation systémique et une concurrence globale entre les pays [ne] porte pas tort. Dans la mesure où elles ont cet effet de jeu à

---

[341] Walter, E.: "Closing the UK's competitiveneSS gap" in Europe Productiviy Ideas (European Association of National Productivity Centres, Brussels), 2/95, p. 1, cité dans:
Joseph Prokopenko, *La mondialisation, la compétitivité et les stratégies de productivité. Document préparé pour le Séminaire national sur la Productivité au Sénégal*, Bureau international du Travail, Genève, 1997, p. 2

[342] *Ibid.*, p. 4

somme positive, les mesures en faveur de la compétitivité méritent de bénéficier d'un soutien multilatéral et d'une coopération internationale [au sein des pays membres].[343] »

Si on s'en tient au rapport présenté en 1997 au Bureau international du Travail, secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail, le défi de la concurrence internationale est une nécessité :

> Il s'agit d'une autre tendance montrant qu'en la matière le centre d'intérêt de la compétitivité se déplace progressivement du niveau sectoriel et national vers le niveau international. C'est ce qui explique le nombre important de pays qui descendent dans l'arène de la compétitivité. Pour éviter une érosion des salaires de leurs travailleurs, les États seront obligés de réaliser les mêmes gains de productivité que leurs concurrents.[344]

Porter n'en pense pas moins :

> Dans la concurrence internationale actuelle, aucune entreprise ne saurait reposer uniquement sur son cadre national pour défendre durablement son avantage concurrentiel. Il faut judicieusement conforter les avantages –et compenser les handicaps- d'origine intérieure par l'implantation d'activités à l'étranger. C'est tout l'objet d'une stratégie globale.[345]

Pour les plus sévères, le prétendu défi de la compétitivité mondiale n'est qu'un prétexte pour réduire les cotisations sociales. C'est le cas d'Éric Verhaeghe, ancien président de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) en France :

> Alors que l'efficience de ces allégements de charges reste largement à prouver, on nous remet le couvert au nom, cette fois, de la compétitivité. Pour retrouver cette fameuse compétitivité, il faudrait en effet diminuer de nouveau et de manière significative les cotisations sociales. Mais de façon révélatrice, plus personne n'ose dire que ce serait là un remède au chômage : aucun employeur ne se risque à évoquer des embauches massives si le coût du travail diminue. Il s'agirait d'être " compétitif " pour simplement avoir une chance de conserver les emplois existants. Et quelles seraient les conséquences pour les salariés et le bien-être collectif ? Si on veut diminuer les cotisations sociales de façon significative, il n'y a pas 36 solutions. Soit on privatise une partie de la sécurité sociale et les salariés devront amputer leur pouvoir d'achat à hauteur des nouveaux allégements qui seront consentis aux employeurs, pour s'assurer eux-mêmes sur le marché concurrentiel qui se substituera à la Sécu. Et cette ponction pèsera encore un peu plus sur la consommation et sur la reprise. Soit l'Etat (sic) prend à sa charge le cadeau fait aux employeurs. Cela peut se faire par le biais d'un endettement accru, mais celui-ci pèserait aussi sur la croissance dans les conditions actuelles de défiance des acteurs financiers. Soit par d'autres prélèvements supplémentaires qui nous ramèneraient immédiatement au premier cas de figure.[346]

Le jeu n'en vaudrait même la chandelle :

---

[343] OCDE, *La Compétitivité industrielle*, op. cit, p. 23

[344] Joseph Prokopenko, *La mondialisation, la compétitivité et les stratégies de productivité. Document préparé pour le Séminaire national sur la Productivité au Sénégal*, op. cit, p. 4

[345] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, op. cit, p. 15.

[346] Éric Verhaeghe, « Compétitivité, un pari risqué », *Alternatives économiques*, mars 2011, n 300, p. 22.

> Dans tous les cas, ce gain de compétitivité serait d'ampleur beaucoup trop faible pour engendrer un boom spectaculaire des exportations compte tenu des écarts de coûts du travail avec la Chine ou la Roumanie. Il se paiera donc… par une baisse de la croissance. Et par un malaise social accru. Car la sécurité sociale, rappelons-le, ce n'est pas qu'un coût pour les employeurs. C'est aussi, et surtout, un formidable stabilisateur de l'activité économique et des rapports sociaux, par la sécurité qu'elle apporte à tous.[347]

Outre les points de vue des acteurs impliqués, comment cette transnationalisation de la fonction de l'État est-elle analysée ?

Selon Tore Fougner,[348] la notion d'État compétitif a été inventée par Philip G. Cerny, spécialiste de l'économie politique globale, dans le cadre de ses analyses sur les transformations de l'intervention de l'État. Cerny voulait alors conceptualiser la réalité de plus en plus imposante de l'interdépendance économique mondiale, de même que celle de l'ascension des structures transnationales.[349] Pour Cerny, la crise pétrolière du début de la décennie 1970 a forcé de nombreux changements dans la politique gouvernementale. Il en énumérait quatre :

> (1) a shift from macroeconomic to microeconomic interventionism, as reflected in both deregulation and industrial policy; (2) a shift in the focus of that interventionism from the development and maintenance of a range of 'strategic' or 'basic' economic activities in order to retain minimal economic self-sufficiency in key sectors to one of flexible response to competitive conditions in a range of diversified and rapidly evolving international marketplaces, i.e. the pursuit of 'competitive advantage' as distinct from 'comparative advantage'; (3) an emphasis on the control of inflation and general neoliberal monetarism – supposedly translating into non-inflationary growth – as the touchstone of state economic management and interventionism; and (4) a shift in the focal point of party and governmental policies away from a general maximisation of welfare within a nation (full employment, redistributive transfer payments and social service provision) to the promotion of enterprise, innovation and profitability in both private and public sectors.[350]

Cerny estimait que ce passage de l'État-providence à l'État compétitif[351] forçait l'État à agir de plus en plus comme un agent du marché, qui façonnerait désormais ses politiques en fonction des exigences et des retombées potentielles du marché mondial.[352] Cerny estimait par ailleurs que trois formes –dirigiste, néolibérale et néo-corporatiste- de l'État compétitif existaient, mais qu'elles

---

[347] *Ibid.*

[348] Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation : is there a future beyond 'the competition state'? », *Review of International Studies*, 2006, 32, p. 165-185 (p. 166)

[349] Philip. G. Cerny, *The Changing Architecture of Politics : Structure, Agency, and the Future of the State*, London, Sage, 1990. (p. 205)

[350] Traduction libre.
Philip. G. Cerny, « Paradoxes of the Competition State : The Dynamics of Political Globalization », *Government and Opposition*, 32 :2 (1997), pp. 251-274. (p. 260)
Cité dans Fougner, 2006, p. 167

[351] Philip G. Cerny, *The Changing Architecture of Politics*, op. cit., p. 167

[352] *Ibid.*, p. 230

seraient appelées à disparaître au-delà du moyen terme sous la pression de l'homogénéisation.[353] On s'en doutera : c'est le modèle néolibéral qui était appelé à devenir dominant.[354]

Pour Susan Strange, la concurrence interétatique représente une mutation de l'objectif effectif de l'État. De sa traditionnelle recherche du contrôle territorial, l'État en est plutôt venu à embrasser une quête vers la possession de parts du marché mondial.[355] Nous adhérons à cette lecture de Strange, tout en étant bien conscients qu'il ne faut pas s'y limiter si tant est que l'enjeu des parts de marché ne représente qu'un aspect de la compétitivité mondiale. Nous y reviendrons plus loin.

Pour Ronen Palan et Jason Abbot, l'État compétitif se définit par la croyance que la compétitivité nationale entraînera la croissance économique et la hausse du niveau de vie, de même que par le cap mis sur l'offre plutôt que sur la demande.[356] Palan ajoutera deux ans plus tard cette troisième caractéristique que serait l'érosion de la barrière entre les politiques mondiales et nationales.[357] Estimant qu'il n'y a aucune preuve qu'il y a bel et bien un établissement hégémonique d'un seul modèle à l'échelle mondiale,[358] Palan et Abbot affirment plutôt qu'il existe un large éventail de stratégies auxquelles se livrent les pays visant à améliorer l'environnement offert aux firmes, nationales ou transnationales, et ciblent plus spécifiquement sept options s'offrant aux États : 1) se regrouper en grands blocs régionaux ; 2) adopter le modèle du capitalisme d'État comme l'incarne l'Asie de l'Est ; 3) opter pour la social-démocratie, soit l'intégration à géométrie variable aux préceptes de l'économie mondiale ; 4) établir un rapport hégémonique sur une économie régionale ou mondiale ; 5) exploiter maximalement une main-d'œuvre abondante et bon marché pour attirer le capital étranger ; 6) profiter d'une brèche dans le système-monde, tel que l'évasion fiscale ; 7) être dans l'impossibilité structurelle de rejoindre le jeu compétitif mondial.[359] Ces sept stratégies ne sont, logiquement, pas toutes mutuellement exclusives si tant est que plusieurs puissent même au contraire se renforcer entre elles. On comprend ainsi que l'important n'est pas, pour les auteurs, qu'un pays se conforme à un modèle unique, mais qu'il développe plutôt sa niche particulière.

Nous nous en tiendrons certainement à Palan et Abbot lorsqu'ils situent la mondialisation non pas comme une élimination de l'État, mais comme une transformation de celui-ci.[360] Cette position se situe à mi-chemin des deux approches extrêmes, que ce soit celle qui voit dans la mondialisation

---

[353] Philip G. Cerny, « Paradoxes of the Competition State : The Dynamics of Political Globalization », op. cit, p. 251
[354] *Ibid.*, p. 265
[355] Susan Strange, "The Name of the Game", dans Nicholas S. Rizopoulos (dir.), *Sea-Changes: American Foreign Policy in a World Transformed,* New York: Council on Foreign Relations Press, 1990, pp. 238–73;
[356] Ronen Palan et Jason Abbot, *State Strategies in the Global Political Economy,* Londres, Pinter, 1996, p. 4.
[357] Ronen Palan, "Luring Buffaloes and the Game of Industrial Subsidies: A Critique of National Competitive Policies in the Era of the Competition State", *Global Society,* 12:3 (1998), p. 326.
[358] Palan et Abbot, *States Strategies in the Global Political Economy*, p. 5
[359] *Ibid.*, p. 6
[360] *Ibid.*, p. 3

une fiction pure et simple, ou encore celle qui croit que cette dernière a tout bonnement éliminé la puissance étatique. Les États sont désormais les fournisseurs de l'infrastructure institutionnelle permettant la mondialisation des marchés,[361] faisant écho à ce que nous avons vu pu voir précédemment. Anthony McGrew qualifie d'ailleurs cette position de « transformiste[362] », l'État existant toujours, intervenant et agissant, mais sa nature et sa vocation ne sont plus les mêmes. Comme l'indique Fougner, les États font face à une drôle de situation, n'ayant plus le choix d'être de la concurrence mondiale sous peine d'en être exclus.[363] Nous verrons d'ailleurs, lorsque nous traiterons plus spécifiquement des pratiques de *rankings*, que plusieurs États ne sont carrément pas considérés lorsque vient le moment de les traiter pour les hiérarchiser.

L'attractivité, lorsque ce concept est compris comme un défi pour l'État compétitif, signifie la capacité de ce dernier –peu importe son niveau à l'échelle hiérarchique et géographique- à attirer et/ou à retenir les activités économiques, le capital et le travail alors que le niveau de mobilité internationale de ceux-ci va de manière croissante. Les États sont alors en concurrence pour obtenir des capitaux, pour que les entreprises s'installent chez elles, ou tout simplement pour les garder à domicile et éviter des délocalisations coûteuses au niveau de l'emploi et de la création de richesse et sur la réputation du pays touché. On s'en remettra à la définition de l'OCDE concernant les délocalisations :

> [L]a cessation totale ou partielle de la production de certains biens ou services dans le pays du siège de l'entreprise considérée, parallèlement à la création d'une filiale ou à l'expansion d'une filiale existant à l'étranger et produisant les mêmes biens ou services. Il s'agit en fait de transférer à l'étranger certaines étapes du processus de production, les biens et services résultant de ces activités étant ensuite exportés du pays d'accueil vers le pays du siège.[364]

Par ce besoin d'adaptation à la mobilité du capital et des firmes et de séduction permanente de ces derniers, le paradigme de l'attractivité implique une priorisation des entreprises transnationales au détriment d'acteurs moins mobiles, même si, en théorie, il s'agit d'un traitement ne prenant pas en compte les origines nationales des entreprises. Joseph Stiglitz, qui a connu les institutions supranationales de l'intérieur en tant qu'économiste en chef et vice-président de la Banque mondiale, rappelle que l'attractivité est le but fondamental du programme néolibéral :

> Si l'investissement étranger n'est pas l'un des trois piliers du consensus de Washington, c'est un élément clef de la nouvelle mondialisation. Suivant le consensus de Washington, la croissance se crée par la libéralisation en « libérant les marchés ». La

[361] *Ibid.*, p. 202
[362] Anthony McGrew, "The Globalisation Debate: Putting the Advanced Capitalist State in Its Place", *Global Society*, 12:3 (1998), pp. 299–321.
[363] Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation », op. cit., p. 169
[364] OCDE, *Comment rester compétitif dans une économie mondiale: progresser dans la chaîne de valeur*, 2007, p. 19.

> privatisation, la libéralisation et la macrostabilité sont censées instaurant un climat qui attire les investissements, dont ceux venus de l'étranger.[365]

Nous n'aborderons pas en détail l'ensemble des exigences, au niveau de moyens, de cette attractivité pour l'État car nous y reviendrons lorsque nous traiterons des classements. Retenons simplement, pout le moment, la question de l'environnement juridique, soit –entre autres- d'une fiscalité avantageuse, un droit du travail flexible et des droits de propriété peu contraignants et propices au milieu des affaires. Comme nous le verrons, le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale se penche exclusivement sur cette dimension juridique. Et, comme l'OCDE l'écrit,

> Il y a un rapport étroit entre la nécessité de déréglementer ou d'alléger les réglementations excessives et le problème de la compétitivité[366] […] La déréglementation favorise la compétitivité, et ce parce qu'elle atténue la rigidité des marchés de produits, mais aussi des marchés du travail[367] ». Outre ces éléments, ceux que nous avons précédemment pu observer sont toujours au rendez-vous, alors que l'on s'attend à ce que l'État ait mis en place les conditions favorisant le bien-être des entreprises, c'est-à-dire en infrastructures, en main d'œuvre humaine, en besoins technologiques, etc. Toujours selon l'OCDE : « Le coût des facteurs influe directement sur la compétitivité du secteur des entreprises […] Les pouvoirs publics s'efforcent de favoriser un environnement qui minimise ces coûts.[368]

Cette attractivité a un rôle prépondérant dans la mondialisation. La mondialisation a été présentée comme une stratégie où les firmes nationales peuvent améliorer leur compétitivité. Mais l'essor des structures internationales et des accords mondiaux a contribué à changer les termes du problème. Le passage d'une conception internationaliste de l'économie à une conception globalisée de l'économie mondiale a transformé la signification de la compétitivité internationale. Le cadre ne sera plus tant considéré comme international, mais comme global. International évoque des relations entre nations, percevant les économies comme étant relativement autonomes les unes des autres et les agents économiques privés et le capital comme étant encadrés nationalement.[369] La compétitivité, dans une telle perspective, se limite à la fois à la capacité des firmes à affronter leurs concurrentes à l'international ainsi qu'au rôle de l'État quant à l'aide pouvant leur être apportée.

La compétitivité d'un État est donc aujourd'hui irréductible à la seule question de la domination du pays dans les exportations mondiales ou à la part de son économie nationale qui en dépend. Stéphane Garelli, de l'International Institute for Management Development de Lausanne, réalisant un des classements que nous étudierons, estimait qu'avec le temps, la compétitivité était passée

---

[365] Joseph Stiglitz, *La Grande Désillusion*, Paris, Fayard, 2002, p. 121
[366] OCDE, *La Compétitivité industrielle*, op. cit., p.34.
[367] *Ibid.*, p. 35
[368] *Ibid.*, p. 17
[369] Paul Hirst and Grahame Thompson, *Globalization in Question: The International Economy and the Possibilities of Governance*, 2nd edn. (Cambridge: Polity Press, 1999), p. 115.

d'un paradigme centré sur l'agressivité (dont l'exportation en est une composante) à un paradigme fondé sur l'attractivité :

> Nations vary in the way they manage their relationship with the world business community. Traditionally, competitiveness was linked to the international aggressiveness of countries, that is, exports and foreign direct investment (FDI). Germany, Japan and Korea followed this strategy. On the other hand, and more recently, some nations manage their competitiveness by being attractive. For example, Ireland and Singapore have increased, through incentives, direct investment. Aggressiveness generates income in the home country, but not necessarily jobs. Attractiveness creates job in the FDI host countries, but can be short on income because of the incentives. This means that even wealthy nations cannot ignore the importance of attractiveness, especially because of its impact on employment. Therefore, countries must consider both attractiveness and aggressiveness in order to compete today. Generally, a nation focuses on one approach or the other. Ireland is not very aggressive in international markets. Korea is not very attractive to foreign investments. Great Britain used to be aggressive and has now become attractive. Switzerland has followed the opposite trend, and has moved from attractiveness to aggressiveness. The United States seems to be the only country that is able to be both very attractive and very aggressive.[370]

Dans une conception mondialisée, l'économie mondiale présente des relations autonomes des économies nationales tout autant qu'elles se situent au-dessus d'elles, à l'instar des agents privés et du capital. Pour certains, il est impossible de parler de compétitivité internationale si tant est qu'il soit impossible de penser l'économie en des termes nationaux.[371] Pour d'autres, la notion a encore sa valeur tant qu'il existera une force de travail, des citoyens et une société qui resteront immobiles, donc géographiquement situés au sein des territoires nationaux délimités. C'est la manière de penser l'international, soit en relation avec les transnationales. Les États n'ont cependant plus de contrôle sur une part grandissante de l'activité économique :

> [Nation-states] occupy a territorial space, but they no longer control what takes place in that space (. . .). Where they can compete for the investments of transnational corporations – their own and others – is in providing large and growing markets for goods and services, but also in assuring the investors that their space has all the facilities, services and qualities necessary to business and to pleasure.[372]

On notera, avec Fougner, un glissement conceptuel quant à l'entité à laquelle se réfère la compétitivité à travers ce paradigme de l'attractivité, ne traitant plus de la capacité des entreprises nationales à affronter les autres, mais des États à s'affronter dans l'obtention des investissements.

> Conceived in terms of 'attractiveness', international competitiveness refers not to the capacity of 'national' firms to compete with foreign firms for shares of international or

[370] Stéphane Garelli, « Competitiveness of Nations: The Fundamentals » dans IMD, *The World Competitiveness Yearbook 2005*, Lausanne, IMD, 2005, p. 610-619 (p. 48).
[371] Leslie Sklair, *The Transnational Capitalist Class*, Oxford, Blackwell, 2001. (p. 142)
[372] Susan Strange, « Who are EU? Ambiguities in the Concept of Competitiveness », *Journal of Common Market Studies*, 36:1 (1998), p. 113

> global product and service markets, *but rather to the capacity of a state to compete with other states for shares of so-called footloose investment capital*.[373] In other words, the primary subjects of the competition in relation to which the concept of international competitiveness is increasingly used have changed from firms to states. In accordance with this, the primary governmental problem on the part of state authorities is no longer to make firms more competitive, but to make the state itself more competitive – this, irrespective of how a so-called competitive state can subsequently be claimed to make firms located on its territory more competitive.[374]

Pierre Veltz, ne juge pas ce glissement différemment, estimant que l'espace globalisé fait en sorte que « les territoires, les nations, les villes sont de plus en plus explicitement mis en concurrence. Leur compétitivité dans le "marché" de la localisation exprime in fine la compétitivité des firmes dans les marchés des biens et services.[375] » À l'instar de Roberto Camagni : « Les territoires sont en compétition directe entre eux, aussi bien dans l'attraction d'investissements directs étrangers (ou extérieurs) que dans la définition de leur rôle productif, qui n'est ni automatique ni garanti, à l'intérieur de la division spatiale du travail.[376] »

Cela nous ramène à l'idée d'un capital « apatride », terme que nous n'employons pas à des fins militantes, mais dans son sens littéral, c'est-à-dire un capital qui ne soit pas lié à un lieu ou un pays particulier, exempt d'attaches nationales, pouvant facilement se relocaliser en cas de transformation des conditions économiques du pays donné. Pierre Jacquet, chef économiste de l'Agence française de développement, parle quant à lui d'un nouveau « nationalisme économique fondé sur [l]'attractivité, c'est-à-dire sur la capacité pour un pays de maintenir et d'attirer une activité productive à forte valeur ajoutée, soutenable dans la durée et créatrice d'emplois bien rémunérés[377] » : « La vraie concurrence dans la mondialisation se joue sur la localisation géographique de l'activité beaucoup plus que sur la nationalité du capital ou des dirigeants.[378] »

L'État lui-même devient une entité compétitive au sein de ce processus de constitution d'un marché mondial, soit comme acteur de ce marché. L'État se mute en en vendeur et offreur. C'est alors que se développe un fort marketing territorial où les territoires se représentent comme des réceptacles à entreprises. Il ne s'agit donc pas d'un marketing tourné vers l'extérieur, où les firmes, les produits ou les services nationaux seraient promus sur les marchés extérieurs, ce qui serait conforme à une

---

[373] L'italique est de nous.
[374] Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation : is there a future beyond 'the competition state? », op. cit,, p. 175
[375] Pierre Veltz, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris, PUF, 2005, p. 161 [1996]
[376] Roberto Camagni, « Compétitivité territoriale : la recherche d'avantages absolus », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 1/2006, t. XLV, p. 95-115 (p. 97)
[377] Pierre Jacquet, « Pour une mondialisation keynésienne », *L'Économie politique* 2006/3 (no 31), p. 39-50 (p. 47)
[378] *Ibid.*

vision commerciale traditionnelle, mais bien la promotion du territoire comme d'un lieu pouvant abriter le capital mobile et les entreprises.[379]

L'État est alors conçu comme un véritable promoteur à l'échelle mondiale. Ce concept de marketing territorial a été étudié par Philip Kotler, professeur de stratégie marketing, Donald Haider, professeur d'économie et de management, et Irving Rein, professeur en stratégie de communication.[380] Les théoriciens du marketing ont convaincu de nombreux hommes politiques de l'importance de l'image de marque dans les décisions de localisation.[381] Comme les entreprises, les territoires préparent un plan de promotion basé sur une logique communicationnelle.[382] Ensuite, l'image doit être diffusée.[383] Mais le marketing en question ne peut seulement être basé sur du néant, devant plutôt accompagner de réels avantages concurrentiels développés par les États. Les critères d'établissement des entreprises étant en évolution, les territoires ont à s'adapter et à le faire savoir.[384]

On peut aussi qualifier, à la suite de Maxime Ouellet, ce *State branding* de spectacle comme « pratique de régulation au cœur du régime d'accumulation [qui] prend forme à travers la production d'images de marque qui visent à augmenter la «crédibilité» des politiques gouvernementales et des firmes, afin d'attirer ultimement une masse critique de capitaux.[385] » L'État, à l'instar des entreprises, cherche à fidéliser ses clientèles. Si le tourisme a toujours été au centre du message publicitaire des États, celui-ci ne suffit plus et laisse place à un éventail marketing beaucoup plus large où le lien avec les investisseurs étrangers devient d'autant plus imposant, comme l'expliquait Thomas L. Friedman.[386]

L'OCDE fait de la « construction d'image » un élément fondamental pour attirer les investisseurs étrangers, d'autant plus fondamental pour les pays en développement, pouvant même avoir un effet boule de neige en faveur des pays voisins :

> Image building is a foundation block in the process of attracting FDI. Its role is primarily that of focusing investor interest on the location and overcoming negative perceptions rather than directly persuading a multinational company to invest. Indeed, it has been argued that "the perceived investment climate is as important as the actual one

[379] Gilles Ardinat, *Géographie de la compétitivité*, op. cit, p. 83-99.
[380] Philip Kotler, Donald H Haider, Irving Rein, *Marketing Places : Attracting Investment, Industry and Tourism to Cities, States and Nations*, New York, Free Press, Toronto, Maxwell Macmillan, New York, Maxwell Macmillan International, 1993.
[381] *Ibid.*, p. 33-37
[382] *Ibid.*, p. 139-161
[383] *Ibid.*, p. 162-193
[384] Andrea Paracchini, « Communauté d'agglomération, faire d'un nom une marque, les criètres changent, la nécessité de plaire persiste », *Le Nouvel Économiste*, du 9 au 15 juin 2011, n 1570, p. 19
[385] Maxime Ouellet, *La révolution culturelle du capital*, op. cit., p. 173
[386] Thomas L. Friedman, *The Lexus and the Olive Tree : Understanding Globalization*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 1999. p. 244

> and so addressing negative perceptions is an important part of encouraging investment." As with any brand, the Agency needs to create an image of the host country in the eyes of investors. This is particularly important for countries with little track record in attracting foreign investment, those undergoing rapid political or economic reform or emerging from a period of civil unrest, and those countries which are too small to attract the attention of home country media and hence are not even on the map for multinational investors. In this context, regional promotion can play an important complimentary role to country-level promotion since many prospective investors think in regional terms (e.g. "should we invest in South East Europe or in the Baltic?"). The recognition of this fact has motivated the growing interest in regional promotion networks. […]While neighbouring countries often see themselves as competitors for FDI, it is more likely that successful promotion in one country will enhance the prospects for investment in neighbouring countries, especially in those regions which are less well known by investors. […]The evidence suggests that such image building can be expensive but that, with a good deal of persistence, host countries can succeed in overcoming negative perceptions.[387]

Pour l'OCDE, la construction de l'image peut aussi se fonder sur des enjeux inhérents à la qualité de vie, telle que la qualité des services offerts par les autorités en immigration et les agences responsables d'offrir des visas,[388] nous indiquant par ce fait même que l'idéal de la mobilité sans-frontières devrait aussi théoriquement s'appliquer aux êtres humains.

Nous nous permettrons deux exemples pour imager notre propos.

En 2012, le gouvernement du Québec, alors dirigé par le premier ministre Jean Charest, a tenu le salon du Plan Nord, présentant à un millier de gens d'affaires son projet de développement du Nord québécois en des termes dithyrambiques :

> Il y a maintenant près d'un an que le Plan Nord a été présenté et depuis, ce projet de société prend forme, se concrétise et permet ainsi aux Québécois d'en réaliser l'ampleur. Le Plan Nord est une aventure humaine sans égale dans notre histoire, le chantier d'une génération. Par les besoins qu'il générera en main-d'œuvre, en savoir et en expertise, ses bienfaits se répercuteront dans toutes les régions du Québec. Le Salon Plan Nord constitue un rendez-vous incontournable pour en apprendre davantage sur les opportunités qu'il a à offrir ainsi que pour échanger avec des passionnés qui connaissent et aiment ce territoire aux richesses humaines, économiques et environnementales immenses.[389]

Outre le volet rhétorique servant le message gouvernemental, le salon avait alors pour but de rassembler tant des « donneurs d'ouvrage, des fournisseurs de produits et de services désireux de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nord[390] ». Plus encore, il s'agissait d'aider à pourvoir 500 postes, au bénéfice d'une centaine d'entreprises, situées sur le territoire du Plan Nord ou légèrement

---

[387] OCDE, *A policy framework for investment: investment promotion and facilitation*, dans le cadre de la conférence « Investment for development: making it happen », 25-27 Octobre 2005, Rio de Janeiro, p. 7.
[388] *Ibid.*
[389] Gouvernement du Québec, « Le salon Plan Nord : plus de 500 postes à combler! », Communiqué de presse. Montréal, le 20 avril 2012.
[390] *Ibid.*

au sud de celui-ci. Pour être pleinement attractif, le gouvernement du Québec a alors misé –outre sur les richesses naturelles en elles-mêmes- sur le peu de redevances minières qui seraient exigées aux compagnies, sur la participation d'Hydro-Québec, puissante société d'État consacrée au développement des ressources naturelles, et sur les investissements gouvernementaux dans les infrastructures et dans les technologies favorisant le travail des compagnies.[391] En 2015, le gouvernement a aussi rétabli l'opacité minière, c'est-à-dire que les minières n'allaient plus être obligées de divulguer nombre de renseignements sur la quantité et la valeur des richesses naturelles extraites du sous-sol québécois.[392] En appelant à soumettre les curriculum vitae pour combler les besoins des compagnies impliquées, le gouvernement procédait aussi d'un engagement, comme Porter le prônait, à offrir une main-d'œuvre qualifiée, et donc formée pour répondre aux exigences des « marchés ». Tous ces éléments composent une posture intégralement conforme aux exigences de la compétitivité attractiviste, l'État québécois rassemblant les conditions d'un cadre favorable à l'action des entreprises. Jacques Parizeau, premier ministre du Québec de 1994 à 1995, avait alors qualifié le Plan Nord de « bar ouvert[393] » :

> Auparavant, les compagnies examinaient un projet en se disant qu'elles devraient tout payer. Elles décidaient ensuite si ça les intéressait ou non. Par exemple, la mine Nunavik Nickel, qui appartient aux Chinois, a dû construire un port de mer dans la baie d'Ungava, et ils l'ont payé, entièrement. Cette mine s'est aussi partagé (sic) avec une autre entreprise les coûts de construction d'un aéroport, et elle se fournit sa propre électricité et construit ses routes. Puis le Plan Nord apparaît et le gouvernement annonce à qui veut l'entendre qu'il est prêt à aider les minières. […] [A]vec le Plan Nord, on leur dit: on est prêt à vous fournir plein de services. Ça n'a pas pris de temps. Ils ont demandé à être raccordés au réseau d'Hydro-Québec et à se faire payer un port de mer. Ils ne sont pas fous ![394]

Dans l'ombre comme en politique active, Jacques Parizeau a été l'un des importants bâtisseurs de l'État et de l'économie québécoise modernes, ayant été formé à l'école du keynésianisme. Sa réaction n'était pas anodine, témoignant de la surprise face à une transformation fondamentale de la fonction de l'État à l'ère de l'attractivité.

Nous mobiliserons également un exemple français. En 2014, le président François Hollande a lancé une opération séduction destinée aux entreprises étrangères, leur assurant que le gouvernement « n'avait pas peur des capitaux qui viennent s'investir en France » et que « nous ne voulons pas nous protéger ». Hollande s'est rendu aux États-Unis et au Royaume-Uni, puis a reçu une trentaine de patrons à l'Élysée dans une rencontre qualifiée de « conseil stratégique de l'attractivité ». Le Journal du Dimanche d'Europe 1 affirmait alors avec humour que le président s'était transformé en

[391] Jean-Philippe Décarie, « Plan Nord et régime minceur », *La Presse*, 9 avril 2015.
[392] Philippe Orfali, « Projet de loi 28 sur le budget. Québec rétablit l'opacité minière », *Le Devoir*, 30 janvier 2015.
[393] Paul Journet, « Le Plan Nord devient un «bar ouvert», dénonce Jacques Parizeau », *La Presse*, 5 mai 2012.
[394] *Ibid.*

« voyageur, représentant et placier », en référence à la fonction de représentant de commerce.[395] La comparaison est cependant beaucoup moins humoristique quand on connaît les parallèles, voulus par la doctrine de la compétitivité, entre le fonctionnement de l'entreprise et celui de l'État. Mais le marketing territorial accompagnant l'attractivité ne saurait s'en remettre à de seules paroles exemptes d'engagements. Hollande a alors fait part de sa « décision la plus attendue », soit que les entreprises (incluant les étrangères) puissent valider avec l'administration française les normes et mécanismes fiscaux –avec garantie qu'ils n'évolueront pas- qui viennent avec leurs investissements. Les rapports avec l'administration allaient aussi être allégés. Hollande promettait aussi que les visas soient plus faciles à obtenir. D'un côté, les jeunes diplômés et travailleurs qualifiés, les investisseurs et les chercheurs pourraient bénéficier d'une durée de séjour en France de quatre ans. De l'autre, les entrepreneurs venant fréquemment en France pour des raisons d'affaires auraient droit à des visas de cinq ans.[396]

Pourquoi le président Hollande a-t-il ressenti le besoin de favoriser l'implantation d'entreprises étrangères en sol français et de le signifier à l'international ? À cause du baromètre sur l'attractivité de la France, publié annuellement par le cabinet d'audit financier Ernst and Young. L'attractivité de la France était alors prétendument en recul, les projets d'implantations d'entreprises étrangers étant en baisse.[397] Pour évaluer l'attractivité française, EY (nouveau nom d'Ernst and Young) procède à partir d'un recensement des implantations internationales et des créations d'emplois, ainsi que d'une enquête auprès des dirigeants. Le premier volet, réalisé en partenariat avec le cabinet Oxford Intelligence, consiste en un recensement du nombre d'implantations de projets d'investisseurs étrangers sur chaque territoire en incluant exclusivement les annonces publiques d'investissements impliquant la création de nouveaux emplois. Le second aspire à saisir « la perception et les attentes des décideurs internationaux » par le biais d'une recherche menée par l'institut CSA, entreprise française spécialisée dans les études de marché et les enquêtes d'opinion. Environ 200 dirigeants d'entreprises sont interrogés, dans 25 pays et en 3 langues.

> La structure de l'échantillon est représentative des investissements internationaux. Les entreprises interrogées sont de diverses origines géographiques, mais en grande partie issues d'Europe occidentale, et offrent un reflet pertinent du tissu économique français et de ses grands secteurs d'activité. Les entreprises sont de taille variée sur le plan du chiffre d'affaires, et les interlocuteurs occupent différentes fonctions.[398]

Pensons aussi à la rencontre annuelle des chefs d'État à Davos, organisée par le Forum économique mondial, qui représente un important moment annuel de réseautage entre la classe politique globale

[395] Europe 1, « Comment Hollande veut attirer des investisseurs étrangers », Le Journal du Dimanche, 17 février 2014.
[396] *Ibid.*
[397] *Ibid.*
[398] EY, *Baromètre de l'attractivité du site France 2015. Le grand écart*, 2015. p. 33

et le milieu des affaires. Pour l'occasion, le président français Emmanuel Macron a vanté les réformes ayant eu lieu sous sa gouverne, comme la baisse de fiscalité des entreprises et les investissements en innovation, citant aussi l'Allemagne en modèle pour la France. Cette portion de son discours, destinée au milieu des affaires des autres pays, a été prononcée en langue anglaise, alors que les dirigeants s'expriment généralement dans la langue de leur nation.[399]

Comme ces trois exemples le montrent, il s'agit d'une véritable marchandisation de la logique de mise en valeur des États. Ceux-ci s'en trouvent forcés à embarquer dans cette lutte mondiale sous peine d'être exclus de ses bénéfices promis et promus. Les territoires ne sont plus simplement des bases de soutien à l'activité des entreprises. Ils en viennent plutôt à vendre des biens et services. Comme l'ont démontré Kotler, Haider, Rein, les territoires sont devenus des produits, dont l'identité et les valeurs doivent être conçues et commercialisées, et ceux qui ne parviennent pas à se mettre en valeur risquent de stagner économiquement, et de décliner.[400]

Horst Siebert, issue de l'école du choix public, appelle ce processus de mise en concurrence des territoires pour l'attractivité la « locational competition[401] ». D'une certaine manière, ce terme est peut-être plus juste, faisant ressortir la culture concurrentielle existant dans la quête à la localisation du capital et des entreprises mobiles plutôt que la simple recherche d'un visage attrayant. Un des paradoxes de cette recherche de différenciation est qu'elle stimule les similitudes, alors que les autorités étatiques se comparent aux autres, évaluant les succès et ratés de leurs politiques et institutions par rapport à celles des pays compétiteurs. C'est ce que plusieurs auteurs appellent la « convergence », c'est-à-dire le développement de politiques similaires ou même identiques, de pays en pays.[402] Kerr décrivait la convergence comme « la tendance des sociétés de croître de la même manière, de développer des structures, des processus et des performances similaires[403] ». Plusieurs mécanismes peuvent jouer pour mener à la convergence, porteurs de logiques différentes. La compétitivité, parmi ces mécanismes, y est présentée comme menant à une forme d'ajustement

---

[399] Jean-Baptiste Duval et Matthieu Balu, « À Davos, Macron ne tient pas le même discours en français qu'en anglais (et même les Américains ne sont pas dupes). Lost in translation. », *Huffpost*, 25 janvier 2018.

[400] Philip Kotler, Donald H Haider, Irving Rein, *Marketing Places : Attracting Investment, Industry and Tourism to Cities, States and Nations*, op. cit, p. 10.

[401] Horst Siebert (dir.), *Locational Competition in the World Economy: Symposium 1994*, Kiel, Kiel Inst of World Economics, 1996.

[402] Les travaux suivants se sont penchés sur la question :
Christoph Knill, "Introduction: Cross-national policy convergence: concepts, approaches and explanatory factors", *Journal of European Public Policy*, 12:5 Octobre 2005: 764–774
Xun Cao, "Global Networks and Domestic Policy Convergence: A Network Explanation of Policy Changes", *World Politics*, Volume 64, numéro 03, Juillet 2012, p. 375 – 425.
Katharina Holzinger & Christoph Knill, "Causes and conditions of cross-national policy convergence", Journal of European Public Policy, 2005, 12:5, p. 775-796.

[403] Traduction libre.
Clark Kerr, *The Future of Industrial Societies: Convergence or Continuing Diversity?*, Cambridge, Harvard University Press, 1983, p. 3.

mutuel. Ce serait cependant oublier que les autres mécanismes présentés ne nous semblent pas dissociables de la compétitivité, qui ne peut être réduite à sa seule dimension non contraignante.

Christoph Knill rappelait aussi les concepts voisins de transfert de politiques, de diffusion de politiques, ainsi que d'isomorphisme.[404] Le transfert de politique correspond à l'application d'éléments provenant d'un système politique dans un autre. La diffusion de politiques, quant à elle, émane davantage des communications et de procédés d'influence, menant à la convergence, qui ne peut donc pas être le fruit du hasard, mais d'un apprentissage gouvernemental. L'isomorphisme, quant à lui, est défini comme un processus d'homogénéisation qui mène les organisations à se ressembler de plus en plus les unes avec les autres. Knill perçoit cinq facteurs centraux derrière la convergence transnationale. Premièrement, il peut s'agir uniquement de réponses similaires, mais indépendantes des pays par rapport à des problèmes semblables. Deuxièmement, la convergence peut être le résultat d'une imposition de politiques aux États par d'autres pays ou par les organisations internationales. Troisièmement, elle peut émaner du droit international ou d'une loi supranationale, lesquelles forcent l'adaptation des pays qui sont soumis au règlement commun. Quatrièmement, la convergence serait la conséquence de la concurrence entre les pays en contexte d'intégration aux marchés mondiaux. Cinquièmement, la convergence peut aussi émaner de la communication et de l'échange d'informations entre les pays.[405]

Comme l'affirment Frank Dobbin, Beth Simmons et Geoffrey Garrett, les théoriciens de l'État compétitif voient dans la convergence le résultat non pas tant de l'action d'acteurs puissants (qu'ils soient supranationaux ou qu'ils agissent depuis l'intérieur de la vie des États) comme du poids de la concurrence[406] : « Some kinds of policies diffuse when countries compete for capital and export markets. Governments have little choice but to choose market-friendly policies to attract global investment and keep exports competitive, the thinking goes, when their direct competitors have done so.[407] » Tant chez les pays développés que dans les pays en développement, la théorie d'une convergence des politiques comme effet de la concurrence interétatique perçoit nécessairement les États comme étant foncièrement bien informée sur l'identité et les choix de leurs compétiteurs, ainsi que sur la part d'investissements visée. Les études montrent que ce sont principalement les politiques centrées sur les effets à court terme (telles des baisses de taxes ou des mesures de libéralisation) qui influencent le plus les investisseurs. Qui plus est, les observations de cas précis montrent que les concepteurs des politiques prennent véritablement en compte les changements

[404] Christoph Knill, « Introduction: Cross-national policy convergence », op. cit., p. 766.
[405] *Ibid.*, p. 769-770
[406] Frank Dobbin, Beth Simmons et Geoffrey Garrett, « The Global Diffusion of Public Policies: Social Construction, Coercion, Competition, or Learning? », *Annual Review of Sociology*, 2007, No. 33, p. 449–472.
[407] *Ibid.*, p. 457.

dans leur environnement compétitif avant de procéder.[408] Les États doivent alors être très attentifs aux fluctuations et besoins du marché, cherchant la meilleure attitude pour conserver une place de choix dans la concurrence pour l'attraction. Ce dernier point n'est pas sans faire écho à ce que Bob Jessop avance –nous y reviendrons- sur le maintien de l'État sur un pied de guerre permanent, en venant parfois à court-circuiter ses processus démocratiques normaux, lesquels sont trop lents pour permettre aux pouvoirs publics de suivre le rythme mondial. La concurrence pour l'attraction stimule certes aussi la divergence, impliquant dans sa théorie même que les États aient intérêt à être différents et meilleurs, selon l'idée même de l'avantage concurrentiel. Cependant, la norme libérale mondiale rend la divergence entre les États ardue.

S'il n'y a pas d'autorité supranationale chargée de réguler la compétitivité attractiviste entre États, plusieurs acteurs travaillent néanmoins à ce que les États se conçoivent comme des agents du marché, c'est-à-dire avec la flexibilité nécessaire à son adaptation perpétuelle. C'est le cas des grands classements, bien entendu, mais aussi d'organismes internationaux.

L'attraction de l'investissement étranger occupe tout particulièrement une place névralgique dans les instances supranationales. C'est le cas, notamment, de l'OCDE, qui prétend fournir un cadre politique pour la promotion de l'investissement,[409] lequel aspire à être des plus englobants : « The *Framework* covers investment policy; competition policy; trade policy; tax policy corporate governance and responsibility, and market integrity; human resource development; infrastructure development; and public governance.[410] » L'OCDE soumet une série de questions aux dirigeants pour y parvenir, et les autorités étatiques sont invitées à y répondre par la création des structures suggérées, et dès lors à intérioriser l'impératif de compétitivité :

> 1. Does the government have a clear strategy for developing a sound, broad-based business environment within which investment promotion and facilitation measures will be effective? 2. Has an investment promotion agency been established? To what extent has the structure, mission, and legal status of the IPA [Investment Promotion Agencies] been informed by best practice in countries with a longer history of strategic investment promotion? 3. Has the IPA been given sufficient resources and funding? Does it enjoy adequate political support? Is the structure and role of the IPA regularly reviewed with a view to ensuring its continued relevance in the face of new economic challenges and opportunities? 4. Has the government sought to streamline administrative procedures or considered the one-stop shop approach? In its capacity as a facilitator for investors, does the IPA place sufficient emphasis on the needs of established investors? 5. Does the IPA have a mandate to promote the benefits of investment within government and civil society? To what extent does it maintain effective dialogue mechanisms with investors? Is it consulted by government authorities on regulations having an impact on investment? 6. What mechanisms have been established for the evaluation of the costs

[408] *Ibid.*, p. 458
[409] OCDE, *A policy framework for investment: investment promotion and facilitation*, op. cit.
[410] *Ibid.*, p. 2

> and benefits of investment incentives, their appropriate duration, their transparency, and their extrajurisdictional consequences? 7. What steps has the government taken to promote linkages, in particular between foreign affiliates and local enterprises? What measures or programmes have been put in place to address the specific capacity constraints faced by SMEs [small and medium-sized enterprises], including with respect to access to credit? 8. […]Has the IPA joined regional and international networks? 9. Have the various initiatives aimed at promoting investment through linkages […] been fully taken advantage of ?[411]

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement distingue quant à elle trois grandes sources d'influence sur l'attraction des investissements étrangers. La première repose sur les facteurs économiques, signifiant plus précisément les marchés (taille, niveau d'urbanisation, perspectives de croissance, stabilité, accès aux marchés régionaux), les ressources (naturelles), la compétitivité (disponibilité de la main-d'œuvre, coût, qualifications, infrastructures, soutien technologique, marchés financiers). La seconde relève des politiques gouvernementales, soit la politique macroéconomique, le soutien au secteur privé (promotion de la propriété privée, politique favorisant la mobilité), la politique industrielle et commerciale (stratégie commerciale, intégration régionale et accès aux marchés, politiques de concurrence internationale) et les politiques en matière d'investissement étranger (facilité d'entrée, incitatifs). Le troisième est inhérent aux stratégies des compagnies transnationales, c'est-à-dire à leur perception du risque que représente le pays visé, et à leurs tactiques d'intégration.[412]

Porter avançait quant à lui deux logiques. D'une part, le pays doit offrir un potentiel de vente pour les entreprises, soit la présence de clients et l'accès au marché mondial, tout en étant un espace de production performant:

> Au-delà du facteur coût, la motivation des entreprises pour implanter leurs activités à l'étranger se fonde de plus en plus sur d'autres considérations : avantage au niveau de la R&D, accès à des compétences spécifiques de tel ou tel pays, présence de clients tenant une place prépondérante dans un secteur […] L'implantation d'une activité peut aussi être la condition sine qua non de l'accès au marché national.[413]

Une question surgit désormais : qu'est-ce que cet investissement étranger, portant le plus souvent le nom d'investissement direct à l'international ?

« Foreign direct investment » (FDI) se traduit génération par « investissement direct international » (IDI) ou « investissement direct étranger » (IDE). L'OCDE a consacré plusieurs documents visant à définir ces IDI, lesquels « permettent d'évaluer l'attractivité de l'économie déclarante au sein du marché mondial et la compétitivité des agents économiques concernés, c'est-à-dire les investisseurs

---

[411] *Ibid.*, p. 17

[412] United Nations Conference on Trade and Development, *The competitiveness challenge : transnational corporations and industrial restructuring in developing countries*, New York, United Nations, 2000, p. 19.

[413] Michael Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, op. cit, p. 63

directs et les entreprises d'investissement direct[414] ». On notera au passage que l'OCDE emploie indistinctement les termes d'IDI et d'IDE. Voici, sommairement, ce dont il s'agit :

> L'investissement direct est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« l'investisseur direct ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« l'entreprise d'investissement direct ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct. L'investissement direct peut également permettre à l'investisseur d'accéder à l'économie de résidence de l'entreprise d'investissement direct, ce qui pourrait lui être impossible en d'autres circonstances. Les entreprises d'investissement direct sont des sociétés qui peuvent être des filiales dont l'investisseur détient plus de 50 % des droits de vote ou des entités associées, dans lesquelles l'investisseur détient entre 10 % et 50 % des droits de vote ou encore des quasi-sociétés, comme des succursales (qui sont effectivement détenues à 100 % par leurs sociétés-mères respectives). Le lien entre l'investisseur direct et ses entreprises d'investissement direct peut être complexe, l'entreprise pouvant n'avoir qu'un rapport limité, voire n'avoir aucun lien avec les structures de direction. [415]

Il s'agit donc d'une définition hautement financière de l'investissement, où le capitalisme redevient formel et transactionnel. L'investissement peut donc théoriquement, selon cette définition, se résumer à une simple transaction, et s'inscrit dès lors dans ce phénomène appelé financiarisation. Les définitions –comme les dimensions- en étant multiples, nous nous contenterons de nous en tenir à la plus rassembleuse, faisant de la financiarisation une amplification du rôle des motifs financiers, des marchés financiers, des acteurs financiers et des institutions financières dans la gestion de l'économie, sur le plan domestique comme au niveau international.[416] Si on s'y arrête, la promotion d'une telle signification des IDI par l'OCDE en fait résolument partie.

On constatera que les IDI sont salués par l'OCDE comme étant hautement bénéfiques, favorisant la mobilité et l'interdépendance mondiale :

> L'investissement direct international (IDI) joue un rôle déterminant dans ce processus d'intégration économique mondiale rapide, également appelé mondialisation. L'IDI est un moyen de tisser des liens directs, stables et durables entre les économies. S'il bénéficie d'un contexte favorable en termes d'action publique, il peut constituer un vecteur important de développement des entreprises locales et contribuer à améliorer la compétitivité du pays destinataire (« pays d'accueil ») et du pays investisseur (« pays d'origine »). L'IDI favorise notamment le transfert de technologie et de savoir-faire entre les économies et permet au pays d'accueil de promouvoir ses produits plus largement sur les marchés internationaux. Par ailleurs, en plus de son impact positif sur

---

[414] OCDE, *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*. *Quatrième édition*, Paris, OCDE, 2008, p. 36

[415] *Ibid.*, p. 17

[416] Nous la devons à :
Gerard Epstein, *Financialization and the World Economy*, Edward Elgar Publishing, 2006, Camberley, p. 3

> le développement du commerce international, il représente une source de capitaux majeure pour bon nombre d'économies, tant d'accueil que d'origine.[417]

L'OCDE publie également des données pour rendre compte des indicateurs en encours d'IDI et en flux d'IDI, imagés par des tableaux, diagrammes et cartes. Encore une fois, les définitions sont éloquentes. Les encours d'IDI se veulent une mesure du niveau total de l'investissement direct étranger :

> L'encours d'IDI sortant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs résidents d'un pays dans les entreprises de pays étrangers et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés. L'encours d'IDI entrant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs étrangers dans les entreprises résidentes de l'économie déclarante et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés. Les encours d'IDI sont exprimé (sic) en USD et en pourcentage du PIB. L'IDI crée des liens stables et durables entre les économies.[418]

Les flux d'IDI, c'est-à-dire la valeur des opérations internationales liées à l'investissement direct pendant une période donnée, généralement un trimestre ou une année,

> regroupent les acquisitions ou cessions de participations, le réinvestissement de bénéfices et les prêts interentreprises. Les flux sortants représentent les opérations qui accroissent l'investissement que les investisseurs de l'économie déclarante ont réalisé dans les entreprises d'un autre pays, par exemple en procédant à des prises de participations ou au réinvestissement de bénéfices, moins les opérations qui font régresser l'investissement que les investisseurs de l'économie déclarante ont réalisé dans les entreprises d'un autre pays, comme les cessions de participations ou les emprunts souscrits par les investisseurs résidents auprès d'entreprises de l'autre pays. Les flux entrants représentent les opérations qui accroissent l'investissement que les investisseurs étrangers ont réalisé dans les entreprises résidentes de l'économie déclarante moins les opérations qui font régresser l'investissement que les investisseurs étrangers ont réalisés (sic) dans les entreprises résidentes. Les flux d'IDI sont exprimés en USD et en pourcentage du PIB. L'IDI crée des liens stables et durables entre les économies.[419]

Mais ce n'est pas tout. L'OCDE fournit également un indicateur dit de « restrictivité de l'IDE[420] », « mesurant le caractère restrictif des règles d'un pays en matière d'investissement direct étranger, en fonction de quatre types de restrictions : seuils autorisés pour les participations étrangères, mécanismes de filtrage ou d'autorisation, restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés et restrictions à l'exploitation.[421] » À titre indicatif, en 2015, les Philippines étaient considérées comme le pays le plus restrictif en matière d'IDI, avec un indice de 0,410 (0 étant intégralement ouvert, 1 étant fermé), tandis que le Luxembourg était le pays le moins restrictif, avec un indice de 0,004. La moyenne des pays de l'OCDE était alors de 0,068.

---

[417] OCDE, *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*, op. cit, p. 14
[418] OCDE, Données, Encours d'IDI. https://data.oecd.org/fr/fdi/encours-d-idi.htm#indicator-chart
[419] OCDE, Donnée, Flux d'IDI. https://data.oecd.org/fr/fdi/flux-d-idi.htm#indicator-chart
[420] OCDE, Données, Restrictivité de l'IDE. https://data.oecd.org/fr/fdi/restrictivite-de-l-ide.htm#indicator-chart
[421] *Ibid.*

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement publie aussi annuellement un volumineux rapport sur l'investissement mondial.[422] Le rapport document quant à lui les « modes » (*trends*) en matière d'investissement, c'est-à-dire sur les régions, les secteurs et les industries qui sont dans l'air du temps. Il documente également les récents développements dans les politiques, de par le monde, qui peuvent toucher l'investissement. S'il peut faire office de guide à l'attention des investisseurs et qu'il offre des statistiques, s'il destine certaines mises en garde aux décideurs politiques sur ce qu'ils doivent faire et de ne pas faire, le rapport de la CNUCED ne va pas jusqu'à accorder une note aux pays, par le biais d'un indice, comme le fait l'OCDE. Fait plus surprenant : le rapport ne se risque pas à définir l'IDI.

Avant de clore le sujet des IDI et IDE, nous y ajouterons deux derniers points de précision. Tout d'abord, c'est celle de la distinction entre les « IDE horizontaux » des « IDE verticaux ». Les premiers sont motivés par la capacité à distribuer les produits, l'accès au marché, et par la présence de clientèles nombreuses et avec un bon pouvoir d'achat. Les seconds sont plutôt orientés par le choix optimal du territoire, impliquant une certaine distinction géographique dans la production.[423] Les entreprises s'internationalisent donc pour améliorer leur processus de production. Dans ce cas, un IDE est guidé par une logique de moindre coût et d'efficacité productive. Cela peut alors entraîner de nombreuses délocalisations d'industries ou de services, lorsque ceux-ci ne nécessitent pas de relation de proximité avec les clients. On pense ici, par exemple, aux services de comptabilité, aux centres d'appels, au service à la clientèle et à l'entretien informatique, que les grandes compagnies placent souvent dans des pays en développement. On retombe alors dans la compétitivité-prix, pouvant mener à des compressions salariales.

Finalement, l'ajout du calcul du « principe directionnel » de l'OCDE a permis de nuancer grandement l'idéal de l'IDI, prenant en compte les flux circulaires, c'est-à-dire le fait qu'un flux financier peut avoir une origine nationale, c'est-à-dire provenir du pays recevant l'investissement. Comment un investissement d'origine national peut-il être considéré comme un investissement étranger ? En ayant transité avec une société financière étrangère. Les paradis fiscaux y sont alors souvent employés comme territoires de transition. On verra, au cours du prochain chapitre, comment les accords de libre-échange favorisent ces territoires de transition.

> [L]a présentation des données sur l'IDI selon le principe directionnel a vocation à donner aux utilisateurs des informations sur la direction dans laquelle s'exerce l'influence qui sous-tend l'investissement direct. L'économie déclarante doit donc

[422] UNCTAD, *World Investment Report 2016. Investor nationality: policy challenges*, New York, United Nations, 2016.
[423] L'article suivant en fournit l'explication:
James R. Markusen, Anthony J. Venables, Denise Eby Konan, Kevin H. Zhang, « A Unified Treatment of Horizontal Direct Investment, Vertical Direct Investment, and the Pattern of Trade in Goods and Services », *National Bureau of Economic Research*, Cambridge, NBER Working Paper No. 5696, août 1996.

> déterminer si l'investissement était entrant (dénommé investissement direct international entrant), en d'autres termes lié à une influence s'exerçant depuis l'étranger, et s'il a entraîné l'établissement, par un investisseur non résident, d'une entreprise d'investissement direct résidente ou s'il était sortant (dénommé investissement direct international sortant), en d'autres termes lié à une influence s'exerçant à partir de l'économie déclarante, et s'il a entraîné l'établissement, par un investisseur direct résident, d'une entreprise d'investissement direct à l'étranger. Ce principe était déjà recommandé dans la précédente édition de la Définition de référence. La nouvelle édition étend toutefois sont application aux opérations et positions entre entreprises sœurs couvertes par le SIRID. Dans ce contexte, l'économie déclarante détermine la direction des opérations et positions d'investissement (investissement entrant ou sortant) entre une entreprise sœur résidente et une entreprise sœur non résidente d'après la résidence de la société-mère de contrôle ultime (qu'elle soit, ou non, résidente) des entités sœurs. Si la société-mère exerçant le contrôle ultime est résidente de l'économie déclarante, les opérations et positions entre les deux entreprises sœurs sont classées dans l'investissement direct international sortant ; si cette société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente de l'économie déclarante, les opérations et positions entre les deux entreprises soeurs sont classées dans l'investissement direct international entrant. Lorsqu'il y a investissement inversé ou investissements entre des entreprises sœurs, il est vraisemblable que la position globale de l'investissement direct entrant d'une économie, obtenus en appliquant ce traitement, seront inférieurs à la position globale des engagements d'investissement direct obtenus en utilisant le principe des actifs et des passifs. Ce constat pour l'investissement direct entrant vaudra également pour les données relatives à la position globale de l'investissement direct sortant par rapport aux créances globales d'investissement direct. Selon les conditions spécifiques d'investissement qui peuvent exister au cours d'une période de référence, on peut aboutir à des effets analogues ou au contraire opposés lorsque l'on compare les deux présentations des données relatives aux opérations d'IDI.[424]

Le culte de l'investissement étranger et de l'accueil d'entreprises venant d'ailleurs est le signe que l'attractivité a été érigée en principe auquel doivent se vouer les États. Celle-ci est considérée comme étant bonne par définition. Le paradigme de l'attractivité n'est cependant pas sans effets négatifs. Les conséquences des fusions-acquisitions et de la spéculation financière sont connues, les délocalisations peuvent entraîner d'importantes pertes d'emplois, et les États se privent de recettes fiscales pour accommoder le capital momentanément installé. Il demeure que les États sont tout de même voués à cette grande concurrence mondiale sous peine d'en être exclus.

[424] OCDE, *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*, op. cit, p. 64-65

CHAPITRE IV : LE LIBRE-ÉCHANGE COMME CONSTITUTIONNALISATION DE L'ÉTAT COMPÉTITIF

Les fondements théoriques du système commercial mondial sont nombreux, variés et complexes.[425] Nous nous bornerons ici à démontrer en quoi le libre-échange, tel que véhiculé par les traités et instances mondiales, rejoint les postulats de l'État compétitif et porte sa mise en place comme système socio-politique.

Le monde contemporain, à l'ère du néolibéralisme, a vu la position du droit comme jonction entre le politique et l'économique se transformer, amplifiant radicalement le rôle que lui prescrivaient les libéraux classiques. Le rôle contraignant du droit pour limiter les actions du politique a pris une place de plus en plus grande. Or, le droit est aussi mobilisé pour favoriser une supplantation du politique par l'économique. Nous verrons, au cours de ce chapitre, ce qu'est l'idéologie du « constitutionnalisme économique », puis nous observerons la question du libre-échange comme système de contraintes légales. Cette dernière relève à la fois dudit constitutionnalisme que d'une volonté d'imposer, sur le plan réglementaire, le modèle de l'État compétitif.

4.1. CONSTITUTIONNALISME ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ

L'idée d'une politique de la concurrence, telle que vue au chapitre précédent, est ainsi présentée au niveau supranational comme devant obligatoirement se conjuguer avec un véritable droit de la concurrence. Cette note de l'OMC, déjà citée au cours du premier chapitre, cherche à synthétiser l'ensemble des critères d'une « politique de la concurrence ». Si la concurrence dépend de l'ouverture des barrières tarifaires, elle est très loin de s'y limiter. Elle doit être érigée en principe politique permanent, incluant un volet légal :

> Au cours de la dernière réunion en date du Groupe de travail (tenue les 19 et 20 avril 1999), des observations ont été formulées touchant non seulement la pertinence des principes fondamentaux de l'OMC pour la politique de la concurrence, mais aussi les principes de la politique de la concurrence qui pourraient se révéler pertinents pour la politique commerciale. À ce propos, Hong Kong, Chine a défini dans sa

[425] Farid El Alaoui et Assen Slim, « Le cadre théorique de l'économie internationale », *Economie internationale*, Paris, Ellipse, 2006.

> communication […] trois "grands principes" de la politique de la concurrence, à savoir la promotion de l'ouverture des marchés, l'absence de discrimination dans l'exercice de la concurrence et le bien-être des consommateurs. La Communauté européenne et ses États membres ont mentionné dans leur communication […] en plus d'un certain nombre de facteurs connexes, trois éléments à prendre en considération dans les travaux futurs d'élaboration de principes fondamentaux pour la politique de la concurrence, soit l'adoption d'une législation complète en matière de concurrence, l'administration et l'application de cette législation, et les droits des particuliers. Cette approche vise à centrer l'attention sur les aspects du droit et de la politique de la concurrence qui sont considérés comme particulièrement liés au système commercial multilatéral, compte dûment tenu de la dimension développement et des différences qui séparent les cadres juridiques et institutionnels nationaux. Le Japon […] a posé le principe dit "de l'orientation proconcurrentielle" comme concept fondamental du droit de la concurrence. Ce principe, explique le Japon, "est fondé sur l'idée qu'il ne faut pas entraver les mécanismes du marché. Cela implique qu'il faut interdire les pratiques anticoncurrentielles qui faussent le jeu du marché (ententes, boycotts) et les dispositions qui exemptent certains secteurs ou domaines de l'application de la loi sur la concurrence et donc les soustraient aux forces du marché".[426]

On voit ainsi se dessiner différentes formes de prise en charge, par les systèmes légaux nationaux, de l'objectif de la concurrence perçu comme un enjeu politique. L'OMC produit également des normes quant au caractère optimal d'un « droit de la concurrence » :

> La promotion de l'efficience économique est un objectif explicite de la politique de la concurrence dans un grand nombre, sinon la plupart, des juridictions pourvues d'une telle politique. Le concept d'efficience, appliqué au droit de la concurrence, englobe en général trois notions distinctes, soit l'"efficience de la répartition des ressources", l'"efficience productive" et l'"efficience dynamique". L'efficience de la répartition des ressources est atteinte lorsque les ressources nécessairement limitées de la collectivité sont affectées à la production des biens et des services les plus demandés par les consommateurs. Il faut pour cela que les prix soient égaux aux coûts marginaux de la production et de la distribution du point de vue social. L'efficience productive consiste à produire des biens au moyen de la combinaison la plus rentable des ressources productives disponibles compte tenu des techniques existantes. Quant à l'efficience dynamique, elle est le résultat d'un rythme optimal d'invention, de mise au point et de diffusion de nouveaux produits et procédés de production.[427]

Jusqu'à présent, on remarque dans la description précédente des orientations davantage que des directives. Nous y comprenons qu'il est vital, suivant ces indications, pour les États d'inscrire légalement les dispositions favorables à la compétitivité dans leur vie politique interne. La place du droit dans le néolibéralisme ne saurait cependant se limiter à cette dimension, et revêt aussi un caractère foncièrement contraignant. Pour l'économiste allemand Roland Vaubel, la compétitivité passe nécessairement par des limitations réglementaires à l'action des États :

> Horizontal competition among governments not only requires the removal of barriers to trade, capital movements, and migration and the enforcement of private contracts in

[426] OMC, *Les principes fondamentaux de la politique de la concurrence*, op. cit., p. 5
[427] *Ibid.*, p. 6-7

> inter-state commerce and finance. State governments must not only be prevented from protecting their territorial tax and regulatory monopolies against interjurisdictional substitution by the market. They must also be prevented from setting up tax and regulatory cartels among themselves. Moreover, if horizontal competition is not to be distorted, the competing governments must not be permitted to impose negative non-market externalities – like war, pollution, claim-jumping or cost-raising majority decisions – on each other.[428]

L'État est donc aussi connecté avec le capital mobile qu'avec des normes et des règles internationales, résultant sur une surveillance par les cosignataires et par les entités responsables de les appliquer. Ces pratiques s'inscrivent dans une doctrine, portant le nom de constitutionnalisme économique. Celle-ci se veut une prétention à établir un ensemble de lois et de règles hors d'atteinte de l'État, qu'il s'agisse du pouvoir exécutif ou du niveau législatif. On peut concrètement qualifier le constitutionnalisme économique de dépolitisation d'une part des décisions liées au domaine économique. La référence à la constitution l'indique : il s'agit de préciser légalement les limites du pouvoir de l'État dans une logique claire de partage des pouvoirs. Le partage des pouvoirs visant historiquement à éviter une trop forte concentration de prérogatives entre les mains de quelques-uns, le constitutionnalisme économique implique alors que plusieurs juridictions pourraient être mal employées lorsqu'elles se trouvent entre les mains de l'État. Le constitutionnalisme économique paraît alors récupérer, d'un certain libéralisme, la crainte que l'État soit soumis aux intérêts d'une minorité, comme le dénonçait l'économiste et homme politique français Frédéric Bastiat, ou encore –au contraire- qu'il soit à la merci de la tyrannie de la majorité. Le fonctionnement des marchés, pourtant présenté comme devant être autogéré, serait donc plus efficient s'il était soumis à un cadre non modifiable pour ses acteurs. Les partisans du constitutionnalisme économique estiment par ailleurs qu'il offre un contrepoids nécessaire aux groupes protectionnistes dans les décisions étatiques, permettant prétendument de passer d'une approche centrée sur l'État à une approche portée sur les droits de la personne.[429] A contrario, il nous est possible de dire, avec le politologue Stephen Gill, que ce nouveau constitutionnalisme représente aussi une manière antidémocratique de verrouiller les réformes néolibérales dans la vie interne des États.[430]

Ce constitutionnalisme économique peut porter de multiples habits. Les accords de libre-échange relèvent d'une forme de constitutionnalisme économique, comme nous y reviendrons au cours de la

---

[428] Roland Vaubel, « Enforcing Competition among Governments: Theory and Application to the European Union », *Constitutional Political Economy*, 10:4 (1999), p. 32.

[429] Dennis C. Mueller, "A Global Competition Policy for a Global Economy", dans :
Herbert Giersch (dir.), *Merits and Limits of Markets*, Berlin, Springer, 1998, p. 211–235;
Ernst-Ulrich Petersmann, "Constitutionalism and WTO Law: From a State-Centered Approach towards a Human Rights Approach in International Economic Law", dans :
Daniel L. M. Kennedy et James D. Southwick (dir.), *The Political Economy of International Trade Law: Essays in Honor of Robert E. Hudec*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 32–67.

[430] Stephen Gill, "Constitutionalizing Inequality and the Clash of Globalizations", *International Studies Review*, 4:2, 2002, p. 47–65.

prochaine sous-partie. Généralement associés à un allègement des règlements commerciaux entre les pays, les traités sont pourtant de véritables pavés de nouvelles lois que les États doivent respecter sous peine d'être soumis à des autorités d'arbitrages créées pour l'occasion.[431] Certaines figures du courant libertarien, philosophiquement favorable au libre-échange, estiment ainsi qu'il est plus cohérent de s'opposer aux traités commerciaux se prétendant de libre-échange que de les appuyer.[432]

Nous mobiliserons un autre exemple, celui des banques centrales indépendantes, chargées de diriger la politique monétaire,[433] s'inscrivent elles aussi dans une logique de partage des pouvoirs visant à retirer du contrôle politique d'importantes décisions économiques. Si plusieurs modèles existent et qu'ils ne sont pas également dépolitisés, l'idée d'une banque centrale indépendante renvoie à cette mutation technique des affaires publiques, confiant un enjeu aussi névralgique que celui de la monnaie à une commission composée d'« experts ».

Notre troisième exemple a trait aux lois interdisant aux gouvernements de contracter un déficit. De telles lois sont courantes en Occident, bien qu'elles ne soient pas toujours respectées.[434] L'exemple de l'Autriche est éclairant quant aux conséquences potentielles de telles mesures. Dans les années 1920, l'Autriche a tenté de renforcer la confiance défaillante dans sa monnaie, en situation d'hyperinflation. Le gouvernement a alors introduit l'interdiction constitutionnelle de contracter un déficit budgétaire. Malgré les succès initiaux, la première crise bancaire à secouer le pays a forcé l'État autrichien à violer sa Constitution pour dépenser à peine plus que la limite légale. Pour ne pas contourner la Constitution, la décision a été gardée secrète. Lorsqu'elle a été découverte, la réputation et l'économie de l'Autriche ont été ruinées[435]. Comme tout contrat, une règle constitutionnalisée n'est que difficilement révocable ou modifiable et nécessite donc, avant sa constitutionnalisation, qu'elle ait anticipé toutes les possibilités et qu'elle soit, en somme, parfaite.

Outre ces exemples –peut-être les plus importants- du constitutionnalisme économique comme pratique, ce dernier s'appuie aussi sur des bases intellectuelles variées, à savoir l'école du *Public choice* et la pensée hayékienne.

---

[431] Nous avons déjà consacré un livre à la question du libre-échange comme système réglementaire visant la limitation du politique :
Simon-Pierre Savard-Tremblay, *Despotisme sans frontières. Les ravages du nouveau libre-échange*, Montréal, VLB Éditeur, 2018.

[432] C'est notamment le cas de l'ancien représentant républicain du Texas, Ron Paul, pour qui il faut baisser unilatéralement les tarifs douaniers sans se préoccuper des choix des autres nations et sans s'enfermer dans des traités contraignants.
Ron Paul, *On the issues, Free Trade*. Disponible en ligne : http://www.ronpaul.com/on-the-issues/free-trade/

[433] Michel Aglietta, « Genèse des banques centrales et légitimité de la monnaie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1992, Volume 47, Numéro 3, p. 675-698.

[434] Denis-Martin Chabot, « Les lois interdisant les déficits sont-elles efficaces? », *Radio-Canada*, mercredi 8 avril 2015.

[435] Aurel Schubert, *The Credit-Anstalt Crisis of 1931*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

James Buchanan en a été l'un des premiers théoriciens,[436] qualifiant les règles de « droits indirects[437] ». Le nom de la revue qu'il fonda en 1990, *Constitutional Political Economy*, est sans équivoque. Pour l'école du *Public choice*, le constitutionnalisme économique sur justifie par le fait que l'électeur n'est pas soumis à un choix rationnel.[438] À la différence d'un Milton Friedman[439] pour qui l'avènement du néolibéralisme n'est qu'affaire de déréglementations et de privatisations, Buchanan et ses collaborateurs soutiennent une intervention de l'État qui favorise l'efficience des marchés et qui impose les principes du marché à la société, les règles étant un pan essentiel de l'arsenal mobilisé pour y parvenir.[440]

Le néolibéralisme regroupe plusieurs courants et auteurs qui n'estiment pas cohabiter sous un même chapeau idéologique. Il est donc ardu de les associer aveuglément. Certains font remonter le néolibéralisme aux idées d'Hayek, et ce, dès les années 1930, ayant érigé le néolibéralisme en système remettant radicalement en question les barrières traditionnelles qui existaient entre le politique et l'économique. Cette interprétation, si elle n'est pas la seule à être valable, nous semble crédible. L'aversion d'Hayek pour l'interventionnisme étatique est bien connue, lui qui estimait que la social-démocratie était séparée du communisme par une différence de degré et non de nature.[441] Hayek faisait de la liberté individuelle un fondement du libéralisme en condamnant le constructivisme, critiquant à la fois les économistes néoclassiques que les keynésiens.

Dans un article de 1939, l'économiste autrichien prônait la nécessité d'un mouvement d'internationalisation devant se doubler d'une dénationalisation afin de contrer tant le socialisme que le nationalisme.[442] Hayek, dont nous avons vu précédemment les considérations pour les limitations au monopole étatique de la coercition, affirmait que « si la démocratie entreprend une tâche qui nécessite l'usage d'un pouvoir qui ne saurait être guidé par des règles fixes, elle devient nécessairement un pouvoir arbitraire[443] ». L'idée de « règles fixes » qui échapperaient au pouvoir politique dans le but de l'encadrer était liée pour lui à la nécessaire coordination des agents sous ce qu'il appelait l'« ordre spontané » qu'était le marché libéralisé. « Sous le régime de la loi, les règles

---

[436] James Buchanan et Gordon Tullock, *The Calculus of Consent. Logical Foundations of Constitutional Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 1962.
James Buchanan, *Freedom in Constitutional Contract*, College Station, Texas A&M University Press, 1977.
[437] James Buchanan, *The Limits of Liberty*, Chicago, Chicago University Press, 1975.
[438] Bryan Caplan, *The Myth of the Rational Voter : Why Democracies Choose Bad Policies*, Princeton, Princeton University Press, 2007.
[439] Tel qu'exposé dans son œuvre-phare :
Milton Friedman, *Capitalisme et liberté*, Paris, Éditions Leduc.s., 2010. [1962]
[440] James Buchanan et Geoffrey Brennan, *The Reasons of Rules : Constitutional Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
[441] Friedrich A. Hayek, *La route de la servitude*, Paris, Presses universitaires françaises, 1985. [1946]
[442] Friedrich A. Hayek, « Economic conditions of interstate federalism », dans F.A. Hayek, *Individualism and Economic Order*, op. cit., p. 255-272.
[443] Friedrich A. Hayek, *La route de la servitude*, op. cit, p. 57

sont conçues a priori sous forme de règles fixes ne tenant pas compte des préoccupations et des besoins d'une catégorie quelconque de gens.[444] »

> L'exercice du pouvoir d'une démocratie de représentation, dans les questions où les électeurs ne sont pas en mesure de comprendre la portée des décisions prises, ne peut correspondre à l'opinion de la majorité du peuple (ou être contrôlée par lui) que si, dans toutes ses mesures contraignantes, le gouvernement est endigué par des règles qui s'appliquent également à tous les membres de la communauté.[445]

Wolfgang Streeck accordait d'ailleurs la paternité des restrictions institutionnelles pesant sur les États à Hayek au chapitre de l'idéologie, et voit dans la construction européenne comme premier laboratoire de son application pratique :

> Il est vrai que [l'objectif de la révolution néolibérale] était de tailler autant que possible dans le vif des États du capitalisme de l'après-guerre ; de les ravaler sur le plan fonctionnel à une activité d'autorisation et d'extension des marchés ; de les rendre institutionnellement incapables d'intervenir, au prétexte de la corriger, dans la mise en œuvre autorégulatrice d'une justice de marché. Celle-ci a, dans un premier temps, triomphé aisément, au fil de l'internationalisation de l'économie politique européenne, et de la transformation du système étatique européen en un régime multiniveaux : la démocratie y fut circonscrite au niveau national tandis que les marchés financiers et autorités de contrôle organisés s'activaient désormais à l'échelon multinational. Cette configuration a prouvé de longue date qu'elle était l'instrument idéal d'une neutralisation de la pression politique exercée d'en bas. Pour ce faire, il fut procédé à l'extension, mise en œuvre par le haut, de la liberté contractuelle privée vis-à-vis des contrôles étatiques. Le passage actuel de l'État débiteur national à l'État de consolidation internationale constitue la dernière phase, provisoire, de cette évolution. Avec ce passage, le projet hayékien d'une économie de marché capitaliste libéralisée et immunisée contre toute pression politique est sur la voie de sa concrétisation toujours plus complète.[446]

Dans une œuvre tardive de sa vie, Hayek a même imaginé, pour les déterminer, une assemblée d'élite où la Cour constitutionnelle détiendrait un pouvoir prépondérant[447] tout en affichant sa volonté de détrôner la politique[448] tout en qualifiant le pouvoir illimité de « conséquence fatale de la forme établie de démocratie[449] » et la souveraineté de « superstition constructiviste[450] ». Avant d'en arriver là, Hayek avait souhaité la mise en place d'un fédéralisme qui serait arrivé, dans les faits, à une libéralisation générale par l'élimination des pouvoirs monétaires des États dans un texte de 1939 intitulé *The Economic Conditions of Interstate federalism*.[451] Si Hayek voyait dans le

---

[444] *Ibid.*, p. 59
[445] Friedrich A. Hayek, *Droit, législation et liberté*, Presses Universitaires de France, 2007. [1980] p. 842
[446] Wolfgang Streeck, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2014. [2012] p. 160-161
[447] « L'ordre politique d'un people libre » est disponible dans :
Friedrich A. Hayek, *Droit, législation et liberté*, op. cit., p. 615-874
[448] *Ibid.*, p. 831
[449] *Ibid.*, p. 620
[450] *Ibid.*, p. 674
[451] Friedrich A. Hayek, « Economic conditions of interstate federalism », op. cit.

fédéralisme politique une manière d'arriver à la paix, supprimant les défenses nationales et les politiques étrangères de chaque pays pour les concentrer dans un seul gouvernement commun, il estimait néanmoins qu'il fallait aller encore plus loin et y inclure un régime économique commun, et donc de retirer les outils monétaires, financiers et tarifaires du contrôle des États membres. Une planification économique centralisée serait cependant difficile à concevoir étant donné l'hétérogénéité de peuples encore envoûtés par le « mythe de la nationalité[452] », on se doutera bien qu'Hayek ne répugnait pas à l'idée d'un gouvernement maximalement limité, même au niveau de son palier fédéral.

> The conclusion that, in a federation, certain economic powers, which are now generally wielded by the national states, could be exercised neither by the federation nor by the individual states, implies that there would have to be less government all round if federation is to be practicable. Certain forms of economic policy will have to be conducted by the federation or by nobody at all.[453]

Le constitutionnalisme économique mène donc à penser, dans une logique purement technicienne, que les pouvoirs publics doivent se voir confisquer des parts de souveraineté pour les confier à des entités soi-disant qualifiées. Ce poids réglementaire devant peser sur l'État repose alors sur l'idée qu'un déroulement précis peut être assigné aux collectivités en faisant appel aux certitudes scientifiques. Nous opposerons à ce point de vue les dires de Stephen Holmes, professeur de droit à l'Université de New York au sujet de ces « Gag-Rules[454] ». Ce dernier y voit uniquement une apparence de neutralité, servant en fin de compte des intérêts bien précis, en plus de ne pas être en mesure d'assurer la stabilité prévue :

> While substantial, especially in divided societies, the benefits of agenda narrowing are almost always accompanied by significant drawbacks. Democracy is not only made possible but also made imperfect by a systematic winnowing of the issues placed under majoritarian control. In a majoritarian democracy within a unified nation, bowdlerizing the legislative agenda may trivialize public life and drain it of human significance. To remove all issues of outstanding moral importance and assign them to individual conscience or even to the courts, some commentators argue, may make democratic politics unbearably bland and useless as an arena for «national self-education.» Gag rules, moreover, are seldom neutral: they implicitly support one policy and undermine alternatives. Suppressing a theme may surreptitiously insure the victory of one party over its rivals. Finally, the strategy of avoidance can exacerbate pent-up social tensions, eventually engendering terrorism or a revolutionary explosion by denying legitimate expression to deeply felt beliefs.[455]

---

[452] *Ibid.*, p. 264
[453] *Ibid.*, p. 266
[454] Stephen Holmes, "Gag-Rules or the Politics of Omission", dans :
Jon Elster et Rune Slagstad (dir.), *Constitutionalism and Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 19-58.
[455] *Ibid.*, p. 58

Autrement dit, le choix des thèmes qui ne peuvent être traités par le débat démocratique n'est pas, contrairement à ce que le constitutionnalisme économique laisse entendre, neutre. Fougner rappelait lui aussi que le constitutionnalisme en question n'en est pas un comme les autres, mais résolument néolibéral.[456] Cet ordre réglementaire, chargé de protéger les marchés en mettant les États en tutelle, est bien un « néolibéralisme disciplinaire[457] » comme l'écrivait le politologue Stephen Gill au sujet du « Nouvel ordre mondial ».

4.2. LE LIBRE-ÉCHANGE COMME CADRE RÉGLEMENTAIRE

Nous visons ici à montrer en quoi les déclinaisons pratiques du libre-échange visent dans les faits à mettre en place le cadre réglementaire, destiné aux États, de la compétitivité mondialisée.

Résumons ce que nous vu jusqu'à présent. L'État compétitif est une entité qui doit se transnationaliser et appartenir à un marché mondial et être attrayante au maximum pour un capital et des entreprises de plus en plus mobiles. Telle est la formule à laquelle le politique doit se convertir, en appliquer les préceptes et réaménager sa vie interne pour en combler les exigences. Nous avons évité d'entrer dans trop de détails programmatiques, que nous aborderons plutôt dans les classements, quand nous verrons les modes d'évaluation de la compétitivité des États. Nous nous sommes plutôt attelés à livrer un portrait d'ensemble des attentes globales à l'égard d'un État pour que celui-ci soit suffisamment compétitif. Ce tableau serait cependant incomplet si nous omettions un dernier aspect, celui selon lequel cet État compétitif que l'on veut complètement intégré à un marché mondialisé doit assurer que la circulation des marchandises et des capitaux soit la plus libre possible par le biais de frontières les moins fermes possibles. Gilles Gagné, qui parle quant à lui d'« État commercial ouvert », est de ceux qui ont perçu cette complémentarité entre ces trois dimensions :

> Pour boire il faut vendre ; la situation n'est pas nouvelle, mais il est nouveau qu'elle se présente sous une forme purement négative, c'est-à-dire comme anticipation de ce qui arrivera aux pays qui ne feront pas ce que tous les autres feront, quelle que soit la valeur propre de la stratégie en question. Le problème est simple : il y a maintenant trop de biens qui parcourent la planète à la recherche d'une demande et seuls les pays qui sauront en offrir encore davantage auront accès à ce marché et, en conséquence, à des revenus propres à assurer leur consommation. Et puisque, par définition, un tel système produit du chômage et de la désindustrialisation proportionnellement à son efficacité globale, c'est du chômage et de la désindustrialisation que devront se partager les retardataires. Le problème n'est donc plus de réussir à consommer l'abondance nationale, mais de faire partie des pays qui produisent la surabondance mondiale, c'est-

[456] Tore Fougner, «The state, international competitiveness and neoliberal globalisation: is there a future beyond 'the competition state'», op. cit, p. 178.
[457] Stephen Gill, *Power and resistance in the New World Order*, Londres et New York, Macmillan-Palgrave, 2003.

> à-dire de ceux qui mettent les autres en chômage et envoient leurs machines à la casse. Le rôle des gouvernements dans cette affaire est assez simple : il doit prendre les moyens d'assurer le meilleur branchement possible de l'économie nationale au marché mondial, de réduire par cette intégration l'autonomie de la première et d'accélérer, au total, l'effritement de la communauté politique et du sentiment communautaire qui l'a présumément poussé dans cette voie. On assume comme une donnée de fait que ce n'est plus le commerce international qui se déploie entre les communautés politiques nationales, mais l'action politique nationale qui a lieu au sein du marché mondial. La formule de l'État commercial ouvert tient donc elle aussi dans un dé : ouverture maximum à l'extérieur, flexibilité adaptative maximum à l'intérieur. Dans cette entreprise, l'État commercial ouvert a à sa disposition toute la batterie des interventions keynésiennes à réinterpréter comme moyens d'un nouveau but : aider ce qui marche et laisser tomber ce qui tombe.[458]

L'idée du libre-échange est à ne pas confondre avec celle de l'ouverture au commerce international, bien qu'elle en est une formulation. On s'en remettra à une distinction qu'en fait l'économiste français Jacques Généreux :

> [L]'ouverture d'un pays aux échanges avec le reste du monde présente pour lui de nombreux avantages : la fourniture de biens qu'il ne sait pas ou ne peut pas produire lui-même, l'accès à de nouvelles technologies, les débouchés étendus qu'offre un marché, les économies d'échelles rendues possibles par l'extension de la taille des entreprises, etc. Mais ouverture ne signifie pas libre-échange : ce dernier, au sens strict, implique l'absence de toute réglementation sur les importations et les exportations (droits de douane, quotas, normes qualitatives, sanitaires, sociales, environnementales, etc.). Le libre-échange n'est donc pas un simple «laissez-passer». En effet, l'entrée des produits étrangers pourrait être libre sans pour autant être gratuite ou sans conditions. Le véritable libre-échange implique donc le «laisser-faire» -c'est-à-dire que les produits étrangers entrent dans le pays sans la moindre restriction, quelles que soient les modalités de leur fabrication en termes de coûts, de qualité, d'impact écologique, de conditions de travail, de respect des droits de l'homme, quelle que soit aussi leur incidence sur l'équilibre économique et social du pays d'accueil.[459]

Il fallait préciser la chose, car les éléments précédents n'en étaient aucunement garants. L'intégration au commerce mondial, comme le présupposent les points précédents, n'est donc pas automatiquement une question d'abaissement des barrières, tarifaires ou non. Mais la compétitivité mondialisée, comme voulue par les organismes internationaux et par ses penseurs, est étroitement liée au libre-échange.

Le libre-échange a d'abord été une théorie présentant, depuis des siècles, ce dernier comme étant bénéfique pour tous. Outre la main invisible, c'est la théorie classique des avantages comparatifs de David Ricardo qui est fréquemment mobilisée pour soutenir le libre-échange.[460] Cette dernière stipulait que chaque pays devait se spécialiser dans la production des biens où il est le moins

---

[458] Gilles Gagné, « L'État commercial ouvert », *Conjonctures et politique. Revue québécoise d'analyse et de débat*, no 6 (La politique en excursion), printemps 1985, Études et documents. (pp. 51 à 81), Montréal, Les Éditions Saint-Martin.
[459] Jacques Généreux, *explique l'économie à tout le monde*, Paris, Éditions du Seuil, 2014, p. 310.
[460] David Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1999. [1817]

désavantagé. Elle fut retravaillée par Eli Heckscher en 1919, par Bertil Ohlin en 1930, et par Paul Samuelson dans les années 1940-1950, d'où le fait qu'on l'appela le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS).[461] Ledit modèle HOS a été académiquement très largement remis en question au fil des temps.[462] Nous éviterons ici de discuter du bien-fondé, ou non, de ces critiques, ou de nous prononcer sur le fond des choses. Nous y reviendrons dans la partie, au prochain chapitre, sur le constitutionnalisme économique. Nous évacuerons également la question de savoir si le libre-échange prôné officiellement par les organisations supranationales est véritablement appliqué, et s'il est conforme aux théories à son origine, si, en somme, « le libre-échange s'est dissocié de sa pratique » comme le prétend James K. Galbraith.[463] Il est vrai que l'historiographie officielle du libre-échange a plusieurs angles morts.[464] Notre but ici est plutôt d'indiquer que le libre-échange est conçu comme indissociable de la compétitivité, et que la définition de cette dernière paraît bien souvent inspirée par les promesses du premier.

Qu'il s'agisse de l'OCDE, de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale, la libre circulation des marchandises et des facteurs de production est toujours présentée comme une condition indispensable, et le démantèlement des frontières comme un prérequis à une véritable concurrence entre États.

L'OCDE préconise l'ouverture des marchés des services dans une perspective de création de « nouvelles possibilités d'emploi[465] » et de promotion de « l'innovation et la productivité[466] » :

> Une réforme réglementaire plus poussée offrira aux entreprises des possibilités inédites de développer de nouveaux services, de répondre aux demandes mondiales émergentes et d'accroître l'emploi. De plus, les entreprises seront davantage incitées à innover et à accroître leurs gains de productivité. Tandis que des progrès considérables ont été accomplis dans l'ouverture des marchés de services, de nouvelles actions sont nécessaires notamment pour réduire la présence de l'État dans des secteurs concurrentiels tels que les transports aériens, combattre les pratiques anticoncurrentielles dans les services professionnels et réduire les freins à l'entrepreneuriat.[467]

---

[461] Bertil Ohlin, *Interregional and International Trade*, Cambridge, Harvard University Press, 1933.
Wolfgang F. Stolper et Paul A. Samuelson, « Protection and Real Wages », *Review of Economic Studies*, n° 9, novembre 1941, p. 58-67.
[462] Faye Duchin, « International Trade: Evolution in the Thought and Analysis of Wassily Leontief », 19 août 2000. Disponible en ligne : www.wassily.leontief.net/PDF/Duchin.pdf, p. 3.
Liêm Hoang-Ngoc, *Les théories économiques. Petit manuel hétérodoxe*, Paris, La Dispute, 2011, p. 79-82.
[463] James K. Galbraith, *L'État prédateur. Comment la droite au marché libre et pourquoi la gauche devrait en faire autant*, Éditions du Seuil, 2009, 312 p. [2008]
[464] Thomas Porcher, *Traité d'économie hérétique*, Paris, Fayard, 2018. (p. 180-186)
[465] *Ibid.*, p. 2
[466] *Ibid.*, p. 2
[467] *Ibid.*, p. 2

L'OCDE prône aussi des mesures visant l'ouverture des marchés internationaux au commerce et à l'investissement dans les services, invitant même les États à le faire unilatéralement si nécessaire, donc sans promesse de contrepartie de la part d'un quelconque partenaire :

> Les travaux de l'OCDE montrent que les échanges et les investissements internationaux dans le secteur des services ont des retombées positives très substantielles, à la fois pour les économies de l'OCDE et pour les pays en développement. Les décideurs publics peuvent prendre des initiatives unilatérales pour ouvrir les marchés à la concurrence internationale, par exemple en atténuant les obstacles à l'investissement direct étranger. Parallèlement, une action multilatérale est nécessaire pour assurer une grande ouverture des marchés et une large répartition des avantages. Les membres de l'OCDE devraient donc saisir l'occasion aujourd'hui offerte par les négociations de Doha à l'OMC pour ouvrir leurs marchés de services.[468]

Il est à noter que l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP), qui a été renégocié pour la dernière fois en 2014, a pour but « l'ouverture mutuelle des marchés publics entre ses Parties[469] ». Il ne suffit cependant pas de favoriser, pour l'OCDE, un accès au marché des services, mais d'adapter ceux-ci aux besoins des entreprises :

> Des politiques de main-d'œuvre et sociales efficaces sont indispensables pour aider les économies de l'OCDE à s'adapter à la mondialisation, au changement structurel et à la montée des services. Afin d'intensifier la création d'emplois dans les services, les décideurs publics devraient s'attaquer aux impôts sur le travail élevés qui compromettent les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés et le développement de services à la personne dans les économies de l'OCDE. Il faut réformer la législation relative à la protection de l'emploi dans les pays où elle est excessivement rigoureuse, de manière à améliorer la capacité de ces économies de créer des emplois et d'accélérer la croissance de la productivité dans les services.[470]

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une des principales structures supranationales vouées à la création d'un marché planétaire libéré de ses obstacles. Sur le site de l'OMC, « plus d'ouverture » et « plus de compétitivité » figurent à la page « ce que nous défendons[471] ». L'abaissement des obstacles au commerce est présenté comme « l'un des moyens les plus évidents d'encourager les échanges ; ces obstacles comprennent les droits de douane (ou tarifs) et les mesures telles que les interdictions à l'importation ou les contingents, qui limitent les quantités de façon sélective[472] ». L'énoncé de mission, également sur le site de l'OMC, nous dit ceci : « L'OMC offre une enceinte où sont négociés des accords destinés à réduire les obstacles au commerce

---

[468] *Ibid.*
[469] Organisation mondiale du commerce, *L'Accord sur les marchés publics*. Disponible en ligne : https://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/gp_gpa_f.htm. Consulté le 19 mai 2017.
[470] OCDE, *Les services et la croissance économique*, op. cit., p. 2-3
[471] Organisation mondiale du commerce, « Ce que nous défendons ». https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/what_stand_for_f.htm.
[472] *Ibid.*

international, à garantir des conditions égales pour tous et à contribuer ainsi à la croissance économique et au développement.[473] »

Cette OMC, née officiellement le 1er janvier 1995, aspirait à être l'institution, de même qu'à fournir un droit commun, à une économie globale en pleine transformation. Cependant, un autre chemin aurait pu être emprunté après la Seconde Guerre mondiale. Ce chemin a commencé à Bretton Woods en 1944, alors que le système monétaire pour les trente années suivantes a été décidé. Le Fonds monétaire international a été créé et servit, selon la volonté américaine, d'instrument de libéralisation des flux financiers. Il s'agissait du résultat d'un compromis entre les États-Unis et le Royaume-Uni, l'équilibre ayant penché du côté des premiers au détriment du second. John Maynard Keynes, du côté britannique, a été grandement épuisé par ce processus qui mena à sa mort prématurée trois ans plus tard. Si nous ne souhaitons pas nous étendre sur la question monétaire, on retiendra qu'une idée fondamentale de Keynes sur le commerce international a été écartée, celle de pénaliser tout autant les excédents commerciaux que les déficits. Malgré la volonté américaine d'y imposer le libre-échange, la discussion des futures règles commerciales a été remise à la conférence de La Havane trois ans plus tard.

Du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948, ladite conférence a mené à l'adoption d'une charte.[474] À la lecture du document de 180 pages, il est très clair que son but était une concertation mondiale en matière d'emploi, d'amélioration du niveau de vie, de développement industriel et économique et de normes de travail équitables. On y promouvait la libéralisation du commerce et l'abaissement des droits de douane, mais uniquement dans les situations où les orientations en matière de développement seraient appuyées par de tels choix. La suspension du libre-échange, si celui-ci va à l'encontre de ces objectifs, est admise. Pour favoriser certaines industries, les mesures protectionnistes et subventions publiques sont acceptées. Le protectionnisme est donc accepté lorsque nécessaire, tandis qu'on prônait le libre-échange quand sa mise en place est plus utile. Certaines conditions auxquelles les pays sont en mesure de restreindre les importations y étaient également mentionnées. Chaque État avait, de surcroît, la capacité de déterminer ses conditions propres quant aux investissements étrangers. La charte de La Havane est morte à la suite du refus des États-Unis de la ratifier. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) prendra sa place. Quand l'OMC a remplacé le GATT en 1995, ce fut en vertu d'un mandat de renforcement du libre-échange. L'OMC sera, de fait, beaucoup plus ferme, sur les principes comme sur la manière de les appliquer, que le GATT. Contrairement au FMI ou à la Banque mondiale,

[473] OMC, Énoncé de mission, https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/wto_dg_stat_f.htm

[474] Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, Conférence des Nations-Unies sur le commerce et l'emploi tenue à La Havane, Cuba, du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948, *Acte final et documents connexes*, Lake Success, New-York, États-Unis, avril 1948.

l'OMC ne fait pas partie de l'organigramme de l'ONU, et n'est pas liée par la Charte des Nations unies ou par des conventions ou des déclarations (comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

La création même de l'OMC, en 1994, est considérée comme la mise en place d'une constitution économique mondiale,[475] parfois critiquée pour son déficit de légitimité.[476] Outre sa création en elle-même, les suites de l'OMC soulèvent aussi certaines interrogations quant à la légitimité de ses décisions. La mise en place de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC en est une. Pour l'économiste Élie Cohen, appuyant cette « innovation institutionnelle majeure[477] », « [d]épolitiser la politique commerciale et les enjeux qu'elle comporte, voilà la stratégie que, de fait, les gouvernements assemblés ont choisie pour mettre le point final aux Accords de Marrakech[478] ». Or, la question suivante peut alors se poser : en vertu de quel mandat ce tribunal mondial est-il créé ? Comme l'écrit Sapir :

> Les juges n'écrivent pas les lois. Son mode d'exercice renvoie aux conditions de contrôle sur ses modalités d'interprétation. Même les juges doivent être contrôlés Supposer que l'ORD, organisme dépendant de l'OMC, puisse être l'équivalent d'une Cour international de justice, supposeraient que les Accords de Marrakech aient été une constitution mondiale. Mais les délégations gouvernementales qui y ont participé d'étaient nullement mandatées en ce sens. Par ailleurs, quel est le souverain ?[479]

Se pose aussi alors la question de l'interprétation évolutive. Ce principe de droit permet de statuer sur un différend actuel en transposant l'intention originelle du législateur à un contexte qui n'existait pas nécessairement au moment où la règle a été édictée. Les juges doivent alors trancher en fonction de ce qui relève selon eux de l'esprit premier des ententes, même si le domaine sur lequel ils se prononcent n'était pas couvert par le texte réglementaire auquel ils doivent se référer. Le droit devient alors autoréférentiel, n'ayant plus pour norme que lui-même.

Pour l'OMC, compétitivité et libéralisation des échanges vont de pair. On remarquera d'ailleurs la proximité des bénéfices affichés (promotion de l'efficience économique et bien-être des consommateurs) des deux :

> Au sujet des objectifs de la politique de la concurrence, un certain nombre de membres ont fait remarquer qu'ils sont pour l'essentiel les mêmes que ceux de la libéralisation des échanges, c'est-à-dire qu'ils sont liés à la promotion de l'efficience économique et du

---

[475] Tore Fougner, *The state, international competitiveness and neoliberal globalisation: is there a future beyond 'the competition state'*, op. cit, p. 178

[476] Robert Howse et Kalypso Nicolaidis, "Legitimacy and Global Governance: Why Constitutionalizing the WTO is a Step Too Far", dans :
Roger B. Porter, Pierre Sauvé, Arvind Subramanian et Americo Beviglia-Zampetti (dir.), *Efficiency, Equity, and Legitimacy: The Multilateral Trading System at the Millennium*, Washington, Brookings Institution, 2001, p. 227–52.

[477] Élie Cohen, *L'ordre économique mondial, Essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 2000. p. 124

[478] *Ibid.*

[479] Jacques Sapir, *Les économistes contre la démocratie*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 129.

> bien-être des consommateurs. À ce propos, il a également été fait observer que la politique de la concurrence aussi bien que la politique commerciale peuvent contribuer directement à assurer l'égalité effective des chances en matière de concurrence pour les Membres sur les marchés mondiaux – laquelle égalité constitue un but fondamental du système commercial multilatéral considéré dans son ensemble. Il a été aussi noté qu'un certain nombre d'autres buts de cette nature trouvent leur expression, à des degrés divers, dans la conception et l'application des politiques nationales de la concurrence. Il en va par exemple ainsi de la mise en place de conditions favorables pour les petites et moyennes entreprises, de l'intégration des marchés et (dans certains cas) des buts de la politique industrielle liés à l'emploi local et à d'autres questions.[480]

L'investissement apparaît également comme une corde essentielle à l'arc de la compétitivité et du commerce, les trois éléments devant être coordonnés :

> Il est reconnu depuis longtemps que le commerce et les politiques en matière d'investissement et de concurrence sont étroitement liés. D'ailleurs, lorsque le GATT a été rédigé à la fin des années 40, il était notamment prévu que des règles sur les politiques en matière d'investissement et de concurrence seraient établies parallèlement aux disciplines régissant le commerce des marchandises.[481]

Du côté du FMI, on fait allègrement le lien entre l'ouverture des frontières et le développement économique et humain :

> L'intégration dans les marchés mondiaux peut contribuer à l'accélération de la croissance économique, à la création d'emplois bien rémunérés et à la réduction de la pauvreté. L'ouverture des marchés n'est certes pas suffisante en soi, mais les réussites enregistrées au cours des dernières décennies dans le domaine du développement étaient généralement liées à une ouverture vers l'extérieur.[482]

Les barrières tarifaires sont présentées comme des freins à la croissance économique des pays. Nous remarquerons d'ailleurs que l'adéquation, centrale au paradigme de la compétitivité, entre le bon roulement des entreprises et celui de la collectivité en général est aussi mobilisée dans la condamnation des barrières tarifaires :

> Les exportations d'un pays en développement type se heurtent, aussi bien sur le marché des pays industrialisés que sur celui d'autres pays en développement, à des barrières plus élevées que les produits des pays industrialisés. Ces barrières prennent diverses formes. […] Cependant, les droits de douane *moyens* ne représentent qu'une partie du problème. Les «*crêtes*» tarifaires existant parmi les catégories de produits et atteignant souvent des taux supérieurs à 50 % -- ou même 100 % dans l'agriculture -- sont concentrées dans les produits à fort coefficient de main d'œuvre, qui représentent un potentiel d'exportation important pour les pays en développement, en particulier les

---

[480] Organisation mondiale du commerce, Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, *Les principes fondamentaux de la politique de la concurrence. Note d'information du Secrétariat*, 7 juin 1999, p. 4

[481] Organisation mondiale du commerce, *Comprendre l'OMC : questions transversales et nouvelles. Investissement, concurrence, marchés publics, procédures simplifiées*, disponible en ligne : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/bey3_f.htm#investment Consulté le 20 mai 2017.

[482] FMI, *Améliorer l'accès au marché : pour une plus grande cohérence entre l'aide et le commerce*, Services du FMI, mars 2002.

> pays les moins avancés (PMA). […] La «*progressivité*» tarifaire -- selon laquelle les droits de douane imposés sur les produits finis sont plus élevés que les tarifs sur les produits bruts -- peut réduire de façon significative les revenus des entrepreneurs des pays en développement qui pratiquent des activités à forte valeur ajoutée. Ce phénomène freine la diversification des exportations, limite l'accumulation des compétences et des capitaux et contribue donc à perpétuer la dépendance de ces pays vis-à-vis d'un nombre limité de produits non transformés, dont la demande augmente peu au niveau mondial et dont les cours se caractérisent par une grande instabilité. De ce point de vue, la structure tarifaire des importateurs des pays en développement diffère peu de celle des pays du «quadrilatère» (Canada, UE, Japon et États-Unis).[483]

Le FMI s'en prend aussi aux barrières non tarifaires, ciblant même directement les mesures antidumping et les normes techniques et sanitaires :

> Les mesures non tarifaires renforcent les barrières auxquelles se heurtent les exportateurs des pays en développement et réduisent la transparence des conditions d'accès au marché. […] Le protectionnisme a montré qu'il tendait à réapparaître sous de nouvelles formes, lorsqu'il se heurtait aux accords multilatéraux. Les échappatoires préférées sont les «recours commerciaux», en particulier les mesures antidumping. […] Les mesures antidumping sont devenues aussi de plus en plus populaires auprès des pays en développement eux-mêmes, un tiers de ces mesures visant d'autres pays en développement. Les normes techniques, sanitaires et phytosanitaires sont de plus en plus complexes. De surcroît, elles sont généralement élaborées sans véritable participation des pays en développement et mettent à rude épreuve les capacités des pays en développement qui s'efforcent de les respecter. […] Collectivement, les mesures non tarifaires peuvent aggraver considérablement l'incertitude pesant sur l'accès au marché : un marché qui paraît accessible au moment de la mise en œuvre d'un investissement centré sur l'exportation peut se fermer quand cette activité réussit «trop» bien.[484]

Sur les services, dont l'importance est majeure dans la compétitivité, le FMI prescrit leur libre circulation pour assurer leur plus grand accès :

> Les barrières aux échanges de services restent considérables dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. En général, les pays industrialisés ont pris des engagements de plus grande portée que les pays en développement en ce qui concerne l'accès aux services. Le degré de restriction des barrières aux échanges de services varie suivant les secteurs et les types de prestations de services, mais ces barrières sont plus restrictives en ce qui concerne les services nécessitant le mouvement transfrontalier temporaire d'individus, une forme d'exportation qui intéresse particulièrement les pays en développement, et moins restrictives dans les secteurs, tels que les télécoms et les services financiers, auxquels les pays industrialisés s'intéressent le plus. En même temps, les régimes de services restrictifs sont en partie responsables de l'inefficacité de l'infrastructure à vocation commerciale et, de ce fait, des coûts de transaction élevés dans les pays en développement.[485]

Un pays compétitif doit alors accroître sa production et sa situation par des frontières commerciales et financières totalement ouvertes. Jan Fagerber désigne la compétitivité comme étant « la capacité

---

[483] *Ibid.*
[484] *Ibid.*
[485] *Ibid.*

d'un pays à atteindre ses objectifs économiques centraux, notamment la croissance du revenu et de l'emploi, sans pour autant subir des difficultés sa balance des paiements.[486] » Elle devient donc un moyen d'améliorer la situation d'une population par l'ouverture des marchés et par l'adaptation aux normes des marchés mondiaux. La performance commerciale est alors la condition d'une croissance du niveau de vie et un facteur de développement. L'OCDE parle alors du « nombre d'emplois » comme du « rendement des investissements générés par le secteur national des entreprises dans des conditions de concurrence mondiale.[487] » Comme le veut la théorie du libre-échange mutuellement bénéfique, la compétitivité peut alors être présentée comme un avantage pour tous.

Un autre point de rapprochement et d'interdépendance entre la compétitivité et le libre-échange mérite d'être mentionné, et celui-ci n'est pas tant lié à la théorie et aux promesses du libre-échange. Il faut plutôt observer la question des traités.

Un accord de libre-échange de première génération visait l'abaissement des droits de douane et le laisser-faire, soit que les restrictions soient les plus faibles possible quant à l'entrée des produits étrangers. Seules les marchandises sont couvertes. Le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce, en était un.

Un accord de libre-échange de seconde génération s'intéresse, quant à lui, aux barrières non tarifaires pouvant nuire à la circulation d'un bien une fois la frontière franchie. Outre les marchandises, la libre circulation des services, les investissements, les marchés publics, la propriété intellectuelle et l'agriculture sont généralement touchés. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en est un, à l'instar de traités sectoriels ciblant plus expressément certains pans précédemment nommés, comme l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP) ou l'Accord sur le commerce des service (ACS), actuellement en négociation. L'ACS nous offre un bon exemple de transformation sociale amenée par un traité, aspirant à transformer la vocation du service public pour la convertir à la logique de marché, si nous nous fions aux informations rendues disponibles par WikiLeaks. Les professions réglementées, regroupées en ordres (comme les avocats, comptables, médecins et pharmaciens), y sont considérés comme des vendeurs de services, appelés à suivre les lois du commerce.[488] Si nous classons l'Accord économique et commercial global (AÉCG ou CETA) entre l'Union européenne et le Canada comme un accord de troisième génération, il nous faut ici mentionner qu'il touche aussi aux achats et contrats publics des

---

[486] Jan Fagerberg, « International competitiveness », *The Economic Journal*, juin 1988, n. 98, p. 355-374 (p. 355)
[487] OCDE, 1996a, p. 40-41
[488] « Press Release – Secret Trade Agreement (TISA) – Financial Services Annex 2014-06-09 », *WikiLeaks*, 19 juin 2014.
Scott Sinclair et Hadrian Mertins-Kirkwood, « Rapport special de la PSI : L'Accord sur le commerce des services (ACS) et l'agenda corporatiste. L'ACS contre les services publics », *Internationale des services publics*, 28 avril 2014.

gouvernements, municipalités, entreprises publiques et parapubliques (à l'instar des hôpitaux et universités), forçant leur ouverture aux multinationales[489] et abaissant le seuil des montants nécessitant des appels d'offre internationaux.

Un accord de libre-échange de troisième génération va encore plus loin dans son champ d'application. Bien loin d'alléger les charges réglementaires, comme ce qui est pourtant prétendu, ces traités constituent plutôt de véritables pavés réglementaires. Ces accords sont généralement extrêmement volumineux, faisant des milliers de pages. On y intègre encore plus d'enjeux, comme l'environnement, les normes du travail, et même des questions aussi précises que la liberté d'expression sur le web[490] et le prix des médicaments[491]. Ils visent une transformation en profondeur de la vie interne des États pour tendre vers une uniformisation de leurs politiques. Pour que le capital puisse pleinement se déployer et être entièrement mobile, il ne suffit donc plus d'amoindrir les restrictions frontalières, pas plus que de stimuler le commerce entre les pays. L'AÉCG (ou CETA) entre l'Union européenne et le Canada est un accord de ce type, tout comme feu le Partenariat transpacifique (PTP).[492] Ces accords surviennent alors que les droits de douane sont déjà presque inexistants. Il ne s'agit donc plus, à proprement parler, de simple commerce entre les pays, mais de transformation de la vie interne des États. Mentionnons aussi que les exceptions au commerce se trouvent amoindries. Prenons, en guise d'exemple, le cas de la culture. Le Québec et la France ont réussi à faire adopter la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles par l'Unesco en 2005, entrée en vigueur en 2007. Par cette Convention, les industries culturelles peuvent être exclues de tout accord de libre-échange, et ainsi ne pas être soumises aux lois du commerce et pouvoir bénéficier d'un traitement particulier par les différents pays. Or, l'AÉCG ne reconduit pas cette exemption globale mais applique plutôt une exemption par chapitre, signifiant que la culture est exclue de la logique du libre-échange seulement là où il est mentionné qu'elle l'est.[493]

Joseph Stiglitz disait, à propos du défunt Partenariat transpacifique, qu'il portait sur bien des choses, mais pas beaucoup sur le libre-échange. Une telle remarque vaut a fortiori d'être généralisée

---

[489] Alexandre L. Maltais, « AÉCG Canada-Union européenne: les offres finales », Montréal, *Institut de recherché en économie contemporaine*, note d'intervention du 28 novembre 2013.

[490] Deirdre Fulton, « Groups Issue Warning: Pro-Corporate TPP Could Kill the Internet. "What we're talking about here is global Internet censorship" », *Common Dreams*, 6 octobre 2015.

[491] « Les répercussions négatives sur la santé seront énormes » : Déclaration de MSF sur la conclusion des négociations du Partenariat Transpacifique à Atlanta », *Médecins Sans Frontières*, 5 octobre 2015.

Daniel Thibeault, « Le libre-échange pourrait faire grimper le prix des médicaments », *Radio-Canada*, 28 septembre 2014.

[492] Voir, par exemple, la série de six articles de Joseph Stiglitz consacrés au Partenariat transpacifique pour la Roosevelt Institute :

Joseph Stiglitz, « Tricks of the Trade Deal: Six Big Problems with the Trans-Pacific Partnership », New York, *Roosevelt Institute*, 28 mars 2016.

[493] Alexandre Matlais, « AECG Canada-Union européenne : les offres finales », op. cit.

à l'ensemble de ces nouveaux types de traités. « [It] is about many things, but free trade ? Not so much.[494] » Le sociologue Jacques B. Gélinas marque quant à lui la différence entre le libre-échange et le néolibre-échange.[495] Il y aurait un « ancien » et un « nouveau ». Le premier, en vigueur selon lui de 1948 à 1994, celui du GATT, n'est pour Gélinas qu'une question d'abotion des tarifs douaniers, avec exclusion de certains produits, notamment agroalimentaires. Le second, de 1994 à aujourd'hui, que Gélinas associe à l'ALÉNA, à l'OMC et à l'AÉCG (ou CETA), viserait la suppression des barrières non tarifaires, « c'est-à-dire l'élimination des normes et législations adoptées par chaque État en fonction de sa vision de la société et de l'environnement.[496] » L'autre nouveauté, c'est que ce néolibre-échange est « planétaire et total[497] », englobant services, investissements, achats publics et produits agricoles.

Si notre distinction entre les trois générations de libre-échange nous semble plus claire et plus précise que celle de Gélinas, nous ne rejetons pas pour autant sa séparation entre libre-échange et nouveau libre-échange, ayant nous-mêmes utilisé ces derniers termes comme sous-titre à un livre.[498] Nous ne souhaitons pas trancher sur le nombre de générations traversées historiquement par le libre-échange, tout comme nous ne voulons enquêter sur les motifs et les racines de ces transformations. Il importe aussi de noter que les traités bilatéraux, régionaux et multilatéraux n'ont, évidemment, pas totalement les mêmes tenants et aboutissants. Il nous importait surtout, ici, de montrer que la distinction entre ses différentes formes, dont l'ampleur varie en fonction de l'évolution chronologique, est reconnue et qu'il nous faut la reconnaître pour penser le libre-échange, sous sa déclinaison contemporaine, comme la mise en place d'une politique permanente aux pouvoirs publics, qui est extrêmement similaire au modèle de l'État compétitif.

Rappelons que l'État compétitif est sur un pied de guerre permanent pour capturer investisseurs et capitaux à une ère de mobilité totale, et qu'en aucun cas il ne doit remettre en question cette mobilité. Les clauses de protection des investisseurs étrangers des accords de libre-échange sont ici à mentionner, constituant un outil légal pour neutraliser la capacité d'agir de l'État en laissant planer au-dessus de lui la menace perpétuelle de recours judiciaires par les entreprises étrangères. Ces dispositions, généralement regroupées sous le nom d'« arbitrage investisseur-État », visent à réduire les risques qu'évaluent les détenteurs de capital avant d'investir à tel ou tel endroit en limitant la capacité de nuisance du politique à leur endroit.

---

[494] Blayne Haggart, "TPP is about many things, but free trade? Not so much", *The Globe and Mail*, 9 novembre 2015.
[495] Jacques B. Gélinas, *Le néolibre-échange. L'hypercollusion business-politique*, Montréal, Écosociété, 2015.
[496] *Ibid.*, p. 96
[497] *Ibid.*, p.97
[498] Simon-Pierre Savard-Tremblay, *Despotisme sans frontières. Les ravages du nouveau-libre-échange*, Montréal, VLB Éditeur, 2018.

La tentative la plus emblématique d'établir un droit supranational reposant sur l'idée d'un investissement libéré des contraintes géographiques, temporelles et politiques est l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).[499] En 1998, l'AMI, résultat de négociations secrètes entre les vingt-neuf pays membres de l'OCDE, a finalement échoué de peu de par le retrait de la France. L'AMI visait à favoriser la libre circulation des capitaux et obligeait les États signataires à respecter plusieurs conditions vis-à-vis des investisseurs. Ces derniers étaient définis comme des détenteurs d'actifs, incluant donc tous les investisseurs financiers (spéculateurs, détenteurs de titres et de droits de propriété intellectuelle, etc.), n'obligeant nullement à ce que l'investissement soit nécessairement productif, n'exigeant donc aucune création d'emplois ou d'usines ou un quelconque projet de développement économique. On notera également que les investisseurs sont présentés, dans l'AMI, comme de simples personnes privées, ignorant le poids des multinationales. Le capital était donc restreint à la seule obtention et croissance du profit. Comme l'écrivait Michel Freitag, la « loi que voulait instaurer l'AMI, ce n'est pas seulement que les marchés voulaient être libérés, c'est que tout ce qui pouvait être techniquement susceptible d'être approprié et transformé en marchandise devait pouvoir l'être sans limitation[500] ». Les États signataires n'avaient presque que des obligations à l'endroit des investisseurs, s'engageant à éviter toute activité portant atteinte aux investissements. L'application de l'Accord était soumise à une instance supranationale ayant préséance sur les systèmes juridiques des pays signataires. Les États n'étaient représentés directement dans le tribunal arbitral, n'ayant pas le pouvoir d'en désigner les membres.

L'AMI remettait donc en question la souveraineté nationale en menaçant de renverser plusieurs lois, touchant notamment aux régions les moins développées, à l'emploi et à l'environnement. L'AMI permettait aussi à l'« investisseur » de poursuivre les gouvernements quand ceux-ci se trouvent coupables de « protectionnisme ». L'État pouvait aussi être tenu pour responsable par l'entreprise de toute pratique nuisant à l'activité de cette dernière. Plusieurs chercheurs s'inquiétèrent du caractère flou de cette prescription, craignant qu'il n'ouvre la porte à des abus de tous les genres, estimant que l'AMI démontrait bien que la mondialisation était au final une politique de domination permettant aux grandes entreprises transnationales de se cacher sous le concept impersonnel du marché.[501] Il est clair que l'AMI aurait garanti une puissante légitimité aux grandes entreprises, au détriment de la souveraineté de l'État westphalien.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser au départ, l'abandon de l'AMI n'enterrait cependant pas les dispositifs de protection des investisseurs étrangers. On a rapidement constaté que l'AMI n'était

[499] Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement, « L'Accord multilatéral sur l'investissement. Projet de texte consolidé », *Organisation de Coopération et de Développement Économiques*, 24 avril 1998.
[500] Michel Freitag, *L'impasse de la globalisation*, op. cit., p. 216
[501] En 2000, Michel Freitag et Éric Pineault dirigèrent un collectif défendant cette thèse.
Michel Freitag et Éric Pineault (dir.), *Le monde enchainé*, Montréal, Nota Bene, 2000.

qu'un projet de généralisation à l'ensemble des pays de l'OCDE d'un pan de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), imité dans presque tous les traités par la suite. Le chapitre 11 de l'ALÉNA, signé par les États-Unis, le Canada et le Mexique en 1994, érigeait juridiquement la protection des investisseurs étrangers contre l'intervention de l'État. L'article 1110 le prévoit textuellement : « Aucune des Parties ne pourra, directement ou indirectement, nationaliser ou exproprier un investissement effectué sur son territoire par un investisseur d'une autre Partie, ni prendre une mesure équivalant à la nationalisation ou à l'expropriation d'un tel investissement.[502] ». Les termes « équivalant à l'expropriation » sont juridiquement l'objet de différentes interprétations, laissant entendre que toute loi démocratiquement adoptée peut potentiellement être conçue comme relevant de cette définition, qui renvoie au final à tout frein à la recherche du profit. C'est en vertu du chapitre 11 de l'ALÉNA qu'Ethyl Corporation a pu renverser la décision du gouvernement canadien de restreindre l'importation et le transfert de l'additif à carburant MTM, soupçonné d'être toxique.[503] Le Canada a finalement offert des millions de dollars et des excuses à la société américaine. C'est aussi en mobilisant cet article du traité que Lone Pine Resources a pu, en 2013, poursuivre Ottawa à cause du moratoire québécois sur les forages sous les eaux du fleuve St-Laurent.[504]

Ces clauses ont, suite à l'ALÉNA, été incluses sous différentes formes dans la plupart des accords de libre-échange et s'appliquent donc, malgré certaines variantes, à l'échelle mondiale. Un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement datant de 2013 a évalué que les États avaient gagné ces poursuites dans 42 pour cent des cas, contre 31 pour cent pour les entreprises. Les autres différends ont été l'objet d'un règlement à l'amiable entre les deux parties.[505] En somme, les poursuivants ont pu faire reculer les États, partiellement ou en totalité, dans 58 pour cent des cas. On ne peut cependant se limiter exclusivement à cette donnée quantitive, car elle néglige un facteur important, celui du renoncement en amont des États à certaines politiques, par crainte de se retrouver devant les tribunaux. La pression que les clauses de protection des investisseurs font peser sur les pouvoirs publics est presque impossible à évaluer statistiquement, mais elle demeure réelle. Un rapport pour la Direction générale des politiques externes de l'Union européenne soulevait en 2014 l'effet de dissuasion des mécanismes investisseurs-États sur le choix

[502] Secrétariat de l'ALÉNA, Accord de libre-échange nord-américain, Chapitre 11 : Investissement, Partie V : Investissement, services et questions connexes, Section A – Investisssement, Article 1110 : Expropriation et indemnisation.
[503] Sunny Freeman, « NAFTA's Chapter 11 Makes Canada Most-Sued Country Under Free Trade Tribunals », *The Huffington Post Canada*, 14 janvier 2015.
[504] Fannie Olivier, « Dommages réclamés pour le moratoire du Québec sur le gaz de schiste », *La Presse*, 3 octobre 2013.
[505] Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, « Recent Developments in Investor-State Dispute Settlement (ISDS) », UNCTAD *IIA Issues Note*, N. 1, Avril 2014.

des politiques publiques.[506] Dans une conférence donnée en 2017, Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles au sein du gouvernement du Québec de 2012 à 2014, confiait que « dans les ministères, ils s'empêchent de faire des choses par peur d'être poursuivis [...] ils s'autocensurent à cause des accords ».[507] Un exemple illustre ici notre propos. En 2012, l'Australie a imposé le paquet de cigarettes neutre, interdisant qu'on y appose un logo. La compagnie de produits de tabac Philip Morris International, qui a poursuivi l'Uruguay en 2010 pour ses politiques en matière de tabac, a alors attaqué l'État australien en se basant sur un traité entre Hong-Kong et l'Australie.[508] Par crainte d'être elle aussi victime de tels recours, la Nouvelle-Zélande a suspendu l'entrée en vigueur de la politique du paquet neutre.[509] Au Royaume-Uni, le premier ministre David Cameron a, quant à lui, reporté le débat sur la question, attendant que le verdict de la poursuite contre l'Australie soit connu. Faisant également écho à cette affaire, les cigarettières ont menacé la France de réclamer 20 milliards de dollars advenant une politique similaire à celle de l'Australie.[510]

Le ralentissement des ententes multilatérales n'a pas empêché la conclusion de 3000 traités bilatéraux sur la protection des investissements.[511] Il faut noter au passage que le Partenariat transpacifique, rapidement éliminé par le président Trump après son entrée fonction, proposait de pousser à un nouveau niveau le mode d'arbitrage. Le PTP mettait sur pied un système d'arbitrage privé où il était impossible d'aller en appel, et où, sur les trois arbitres, un était choisi directement par la compagnie poursuivante, l'autre nécessitait le consentement de celle-ci, tandis que le troisième était nommé par l'État poursuivi. Deux personnes sur trois auraient ainsi aisément pu infirmer une décision gouvernementale.

Ces pans des traités commerciaux procèdent donc d'une judiciarisation du politique déplace le pouvoir décisionnel normalement réservé aux États à l'« expert », ici rattaché à l'univers juridique. Dans le cas présent, il faut aussi mentionner que les litiges sont des processus longs et par conséquent lucratifs. Il y a une véritable industrie du litige. Un document des organisations non gouvernementales Corporate Europe Observatory et Transnational Institute a montré que les grands

---

[506] Direction générale des politiques externes de l'Union européenne, *Investor-State Dispute Settlement (ISDS) Provisions in the EU's International Investment Agreements. Volume 1 – Workshop, Parlement européen*, septembre 2014.

[507] Discours de clôture de Martine Ouellet, Université d'été du Bloc québécois, d'Option nationale et de la Ligue d'Action nationale, 26 août 2017. Disponible en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=7Gz80koaOEg

[508] Daniel Hust, «Australia wins international legal battle with Philip Morris over plain packaging. Tobacco giant fails in its bid to overturn laws using clause in 1993 Hong Kong bilateral trade deal after arbitration court rules it does not have jurisdiction », *the guardian*, 17 décembre 2015.

[509] The Dominion Post, « Editorial : Revive plain packaging law for cigarettes », *The Dominion Post*, 28 décembre 2015.

[510] Ivan Letessier, « Paquet neutre : les cigarettiers prêts à réclamer 20 milliards », *Le Figaro*, 25 septembre 2014.

[511] Claude Vaillancourt, *L'empire du libre-échange*, Montréal, M éditeur, 2014. (p. 72)

cabinets spécialisés dans le droit commercial avaient intérêt à se lancer dans de longs et complexes litiges.[512]

Ces clauses servent la doctrine de la compétitivité sur le plan de l'attractivité, encourageant la circulation du capital et garantissant la sécurité aux investisseurs. En protégeant les investisseurs étrangers contre d'éventuels aléas émanant des décisions politiques pouvant survenir, cette forme de « droit au profit » immunise les entreprises contre les risques potentiels d'un investissement en sol étranger. Percy Barnevik, ancien président du conseil d'administration de la firme ABB, définissait la mondialisation comme « la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant en vendant où il veut, et en ayant à supporter le moins de contraintes possible en matière de droit du travail et de conventions sociales.[513] » Or, on voit que cette protection supranationale des investisseurs en est une caution judiciaire. Puisque le libre-échange de troisième génération va beaucoup plus loin que ses moutures précédentes sur le plan des champs d'application, l'accaparement d'importants secteurs actuellement couverts par le domaine public s'inscrit désormais dans les droits des investisseurs.

En revanche, on peut dès lors percevoir une contradiction apparente avec le paradigme de compétitivité. Si ce dernier prône la mise en place d'un environnement des affaires favorable aux entreprises, pourquoi favoriser ainsi le capital étranger au détriment des entreprises locales, qui ne bénéficient pas de telles garanties contre leur propre État ? Les accords de libre-échange, comme la compétitivité mondialisée, reposent généralement sur le principe de non-discrimination entre ce qui émane du domaine national et ce qui provient de l'étranger. Parmi les principes les plus importants de l'Organisation mondiale du commerce figurent celle dite du « traitement national », faisant que les produits étrangers soient traités de la même manière que les locaux par les États, de même que celle de la « nation la plus favorisée », interdisant toute discrimination commerciale entre les partenaires. L'arbitrage investisseur-État ne vient-il pas s'inscrire en porte-à-faux avec cette égalité projetée entre les nations ? Dans les faits, il est très facile pour les entreprises locales de se présenter comme des investisseurs étrangers, par le biais de l'incorporation à l'étranger ou par l'utilisation de filiales. Un exemple vient ici l'illustrer. En 2010, la papetière AbitibiBowater[514] a fermé certaines de ses installations situées à Terre-Neuve et mis à pied des centaines d'employés. Le gouvernement de la province a alors repris l'actif hydro-électrique. N'acceptant pas la chose, AbitibiBowater a alors intenté une poursuite pour 500 millions de dollars. Afin d'éviter un long conflit juridique, Ottawa a

[512] Pia Eberhardt et Cecilia Olivet, avec la contribution de Tyler Amos et Nick Buxton, « Les profiteurs de l'injustice : comment les cabinets juridiques, les arbitres et les financiers alimentent un boom de l'arbitrage d'investissement », *Corporate Europe Observatory* et *Transnational Institute*, novembre 2012.

[513] Cité dans :
Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard, 2002, p. 181.

[514] AbitibiBowater porte aujourd'hui le nom de Produits forestiers Résolu.

offert 130 millions de dollars à l'entreprise. Comment AbitibiBowater, dont le siège social est à Montréal, a-t-elle donc pu se présenter comme un investisseur étranger lésé par l'État canadien ? En s'incorporant au Delaware, un paradis fiscal, aux États-Unis.

L'Organe de règlement des différends de l'OMC sert aussi d'outil pouvant mener au renversement de politiques adoptées par les États, mais offre un mécanisme qui diverge dans sa forme de celui des traités commerciaux. L'ORD se penche sur les litiges entre pays. Une compagnie ne peut pas, en son sein, poursuivre directement l'État, mais doit passer par son propre gouvernement. On l'a vu, par exemple, en 2017 avec les tarifs douaniers de 219,63 pour cent appliqués par Washington sur les avions de Bombardier. Le Canada portera vraisemblablement la cause à l'OMC.[515] À l'instar de la protection des investisseurs garantie par la plupart des traités de libre-échange, l'ORD a aussi servi à démanteler des choix politiques. Dans la province canadienne d'Ontario, le Programme de développement des énergies renouvelables, aspirant à soutenir l'éolien et le solaire, devait inclure respectivement un minimum de 25 et 50 pour cent de travailleurs et d'entreprises locaux. Plus de 20 000 emplois ont été alors créés. On imagine aisément la suite : le Japon et l'Union européenne ont poursuivi le programme devant l'ORD, laquelle a jugé que la règle du « traitement national » n'avait pas été respectée. Cette dernière oblige, tel que vu précédemment, un gouvernement à offrir les mêmes conditions aux entreprises étrangères qu'aux compagnies domestiques. Idem pour les produits. En mai 2013, l'ORD a finalement rendu sa décision finale : les règles de l'OMC ont été violées. L'Ontario a alors dû abandonner son programme.[516]

À l'intérieur de l'ORD, en cas de plainte, un groupe spécial (composé de trois membres déterminés par l'organe) doit d'abord rendre ses recommandations, dans le cas où il considérait que la politique étant l'objet de la plainte n'est effectivement pas conforme aux règles de l'Organisation. Ledit groupe peut aussi suggérer des moyens pour le faire, comme par exemple l'annulation de la politique visée, ou le retrait d'une subvention. Les recommandations doivent impérativement être adoptées par l'ORD pour qu'elles puissent obtenir l'autorité de la chose jugée. Puis, l'État condamné doit proposer un délai pour les mettre en œuvre, à moins que les deux parties s'entendent sur l'échéancier à respecter. S'il n'y a pas d'entente, ou que l'État ne s'engage pas à mettre en oeuvre les recommandations de l'ORD, un arbitrage contraignant est mis en place dans les trois

[515] Si l'OMC en venait à donner raison au Canada plutôt qu'aux États-Unis, le mal serait fait : après des années de surtarification à la frontière, l'industrie aéronautique échappera difficilement à la faillite. Les Américains utilisent la même stratégie par rapport au bois d'œuvre. Si, à l'inverse, l'OMC donne raison à Washington, cela représenterait une énième condamnation du modèle de l'État stratège. Le principe même d'une intervention étatique pour soutenir une industrie, en pleine restructuration et lors d'une période de turbulence, deviendra de plus en difficile à concevoir. Ici, une acquisition de parts d'une société en commandite se trouve au banc des accusés.

[516] Organisation mondiale du commerce, « DS412 : Canada – Certaines mesures affectant le secteur de la production d'énergie renouvelable » et « DS426 : Canada – Mesures relatives au programmes de tarifs de rachat garantis », Disponible en ligne : www.wto.org

mois suivant l'adoption des recommandations, lequel mène à l'établissement du délai. Si le pays fautif refuse toujours d'obtempérer et de se conformer aux règles de l'OMC, le pays plaignant est officiellement autorisé à appliquer des mesures compensatoires ou une suspension de concessions.[517] Il existait, du temps du GATT, un mécanisme de plaintes, mais il ne disposait pas de l'efficacité de celui de l'ORD, car il n'imposait pas de délai et n'était qu'un traité, ne bénéficiant pas d'un forum permanent.

La libre circulation des capitaux inclut nécessairement celle du capital humain. Les frontières doivent être ouvertes autant que possible pour favoriser la mobilité des personnes. Une entreprise cherche à avoir des travailleurs qualifiés prêts à alimenter ses besoins en innovation, ou encore des employés à bas salaires. Il s'agit d'un système à coûts variables, en distribuant la masse salariale en fonction des objectifs du moment. Il peut parfois être utile pour l'entreprise de pouvoir compter sur une main-d'œuvre étrangère. L'État compétitif, conformément au néo-libéralisme qui minimise le concept de société et conçoit plutôt une collectivité comme un agrégat d'individus, se veut foncièrement antidiscriminatoire et salue la diversité culturelle. Conséquemment, l'État compétitif n'est alors pas, comme l'ont montré Bob Jessop, Philip Cerny et Neil Lunt, un État national.[518] La cohésion sociale, l'identité commune et la direction économique y font grandement défaut. C'est pourquoi Cerny qualifie son modèle national d'« association pragmatique à des fins communes[519] ».

En 2017, en marge du sommet du G20, un groupe d'économistes et de patrons ont appelé les États à « résister au nationalisme » en plus de présenter la mondialisation comme une « bonne chose pour le monde », amenant la « prospérité au service de tous » et une « croissance plus inclusive », ainsi qu'une « opulence inédite », le tout pour prôner un « ordre international économique ouvert ».[520] La condamnation du nationalisme au nom d'un accroissement du libre-échange n'est pas étonnante. L'érosion des communautés politiques de citoyens par la promotion politique de la diversité diminue, selon Slavoj Zizek, leur capacité d'intervenir dans l'économie en surmontant leurs différents et leurs conflits internes. Le philosophe slovène voit dans le modèle du multiculturalisme un processus de dépolitisation généralisé, l'érigeant au rang d'idéologie hégémonique du capitalisme mondialisé, rendant impossible les accords minimaux que nécessite l'intervention de

---

[517] Organisation mondiale du commerce, *Accord du cycle d'Uruguay, Annexe 2. Mémorandum d'Accord sur les Règles et Procédures Régissant le Règlement des Différends*, avril 1994.

[518] Bob Jessop, *The Future of the Capitalist State*, Cambridge, Polity, 2002, p. 173–181.
Philip. G. Cerny, « Paradoxes of the Competition State : The Dynamics of Political Globalization », *Government and Opposition*, 32 :2 (1997), p. 6.
Neil Lunt, « Winning Hearts and Minds for the Competition State », *Policy Studies*, 31 (1), p. 28.

[519] Traduction libre.
Philip. G. Cerny, « Paradoxes of the Competition State : The Dynamics of Political Globalization », p. 255.

[520] Amel Saadi et Valentin Bontemps, « Économistes et patrons appellent le monde à "résister au nationalisme" », *Agence France-Presse*, 9 juillet 2017.

l'État, immunisant l'économie contre le politique.[521] C'est aussi la thèse de Michéa, qui postule que le « libéralisme culturel » est la principale arme du libéralisme économique, menant à la fragmentation du sujet commun en promouvant un individu déraciné de sa société.[522]

Cela nous mène aussi à la question des grands ensembles fédératifs voués à la libre-circulation du capital, par l'unification de territoires en un seul grand marché commun, et impliquant le plus souvent une monnaie unique. Ceux-ci poussent la logique de la constitutionnalisation encore plus loin par la création réelle d'un gouvernement central.

Le premier de ce genre est le Canada, dont la création officielle comme entité politique remonte à 1867. Si nous achetons la thèse du sociologue Stéphane Kelly à l'effet que le Canada est un régime fondé par des élites coloniales au nom du maintien de leur domination économique,[523] il ne faut pas s'étonner que les symboles de l'unification du marché d'un océan à l'autre –le chemin de fer et aujourd'hui les oléoducs- soient des marqueurs identitaires importants.[524] Le développement économique canadien a toujours été fondé sur l'extraction des matières premières, et la création du marché commun devant unir les colonies, nommé « Confédération », aura constitué une tentative de favoriser la circulation des marchandises d'un océan à l'autre. Un tel paradigme était présent depuis les débuts de l'expérience canadienne et a été popularisé avec la théorie dite des « staples ». Le terme staple réfère littéralement à « produit de base ». Ces marchandises de base en vrac, provenant de l'agriculture et des matières extractibles, sont destinées à l'exportation. Elles nécessitent donc peu de transformations, leur marché se base en grande partie sur le commerce international. Pour Harold Innis, de l'Université de Toronto, qui a rédigé plusieurs ouvrages importants sur l'évolution des industries des ressources naturelles, l'économie canadienne se base sur l'inféodation de son élite locale à celle de sa métropole :

> The economic history of Canada has been dominated by the discrepancy between the centre and the margin of western civilization. Energy has been directed toward the exploitation of staple products and the tendency has been cumulative. […] Large-scale production of raw materials was encouraged by improvement of technique of production, of marketing, and of transport as well as by improvement in the manufacture of the finished product. […] Agriculture, industry, transportation, trade, finance, and governmental activities tend to become subordinate to the production of the staple for a highly specialized manufacturing community.[525]

---

[521] Slavoj Žižek, *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Paris, Climats, 2007. [2004]

[522] Jean-Claude Michéa, *Impasse Adam Smith : Brèves remarques sur l'impossibilité de dépasser le capitalisme sur sa gauche*, Paris, Flammarion, 2010.

[523] Stéphane Kelly, *La Petite Loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, éditions du Boréal, 1997.

[524] Telle est la thèse d'Éric Pineault, sociologue de l'Université du Québec à Montréal.
Emiliano Arpin-Simonetti et Catherine Caron, « Extractivisme et nation-building. Entrevue avec Éric Pineault », Dossier : « 150e du Canada : ce qu'on ne fêtera pas », *Revue Relations*, no 791, juillet-août 2017.

[525] Harold A. Innis, *Essays in Canadian economic history*, Toronto, University of Toronto Press, 1956, 418 p.

Le territoire canadien n'est plus dès lors qu'une base arrière, dont la fonction est de fournir les produits bruts qui seront transformés par les industries de transformation, un état de fait bénéficiant au développement économique des pays industrialisés et des compagnies canadiennes impliquées, mais nuisible à la diversification économique canadienne. Pour Innis, l'incapacité technique à s'occuper de ces transformations à domicile explique le besoin de les exporter. Le Canada était contraint d'importer des biens de consommation en provenance des pays industrialisés, et les ressources devant être consacrées aux exportations étaient appelées à s'accroître sans cesse. Le chemin de fer à l'origine de la création du Canada a alors été rentabilisé, contribuant aussi par conséquent à éviter d'explorer de nouvelles voies technologiques. Ainsi, le résultat n'a été que de renforcer encore davantage la dépendance aux produits non transformés. La dépendance accrue aux exportations de matières premières entraîne de plus importants besoins en investissements dans les infrastructures de transports, représentant des sommes qui pourraient et qui devraient être injectées dans d'autres domaines de l'économie. On peut alors oublier, selon Innis, la nécessaire construction d'une économie industrielle au Canada. Après la confédération de 1867, le Canada s'est industrialisé sans toutefois cesser d'accorder une grande place aux ressources naturelles. Comme l'affirment Howlett et Brownsey, le Canada est désormais un « État staples avancé » et, dans plusieurs régions urbaines ou rurales, une société « post-staples[526] ». Emblématique de l'industrie de l'évaluation inhérente au monde compétitif contemporain, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface)[527], agence spécialisée dans l'assurance-crédit, agissant contre les défauts de paiement d'emprunteurs, à l'exportation, fait de l'abondance des ressources énergétiques un des principaux points forts de l'économie canadienne, tout en pointant du doigt la fragilisation des exportations énergétiques et l'insuffisance des dépenses en recherche et développement comme de réels talons d'Achille.[528] Le Canada est encore considérablement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles qui était à l'origine de sa création.

Il est donc logique que, comme bloc pratiquant le libre-échange interne, le Canada ait été le premier État, au siècle suivant, à adopter la valorisation du « multiculturalisme » comme politique officielle et à réduire, pour ce faire, le pouvoir des parlements au profit des tribunaux. Dans ce « premier pays postmoderne[529] » de l'Histoire que serait le Canada, pour reprendre les termes de l'ancien premier

---

[526] Michael Howlett et Keith Brownsey (dir.) , *The Post-Staples State: The Political Economy of Canada's Primary Industries*, UBC Press, 2005, 618 p.

[527] La COFACE a pour mission de « conseiller, […] orienter, […] accompagner et sécuriser [les] transactions » des entreprises qui la consultent, « en les protégeant contre les risques de défaillance de leurs clients. Sur son site internet, la Coface résume pays par pays les avantages et inconvénients d'investir dans un pays donné, soit le risque d'impayé en fonction de facteurs macroéconomiques, financiers et politiques.
Coface. Notre mission. Disponible en ligne : http://www.coface.com/fr/Le-groupe/Notre-mission

[528] Disponible en ligne : http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Canada

[529] Cité dans :
Mathieu Bock-Côté, « Le multiculturalisme champêtre », *Le Devoir*, 1er juin 2010.

ministre Paul Martin, l'expression « gouvernement des juges[530] » désigne le pouvoir qu'a un juge d'interpréter les lois et de les invalider au nom de la protection des individus contre le pouvoir des masses. Plusieurs intellectuels ont analysé la vision contractualiste de la société qu'entretenait le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, père du rapatriement de la Constitution canadienne, qui a initié cette montée en puissance des tribunaux et cette tentative d'absolutisation des droits individuels, que d'aucuns analysent comme étant une manière de mater l'affirmation nationale au Québec.[531] L'État canadien s'est décolonisé de Londres pour mieux coloniser les provinces, pour reprendre l'historien Charles-Philippe Courtois.[532] La Cour suprême du Canada, dans un de ses plus célèbres renvois, écrivait textuellement que la « légitimité de nos lois repose aussi sur un appel aux valeurs morales dont beaucoup sont enchâssées dans notre structure constitutionnelle. Ce serait une grave erreur d'assimiler la légitimité à la seule « volonté souveraine » ou à la seule règle de la majorité, à l'exclusion d'autres valeurs constitutionnelles[533] » :

> L'essence du constitutionnalisme au Canada est exprimée dans le paragraphe 52(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 : « La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada ; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit ». En d'autres mots, le principe du constitutionnalisme exige que les actes de gouvernement soient conformes à la Constitution. Le principe de la primauté du droit exige que les actes de gouvernement soient conformes au droit, dont la Constitution. Notre Cour a souligné plusieurs fois que, dans une large mesure, l'adoption de la Charte (Charte canadienne des droits et libertés) avait fait passer le système canadien de gouvernement de la suprématie parlementaire à la suprématie constitutionnelle. La Constitution lie tous les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, y compris l'exécutif […]. Ils ne sauraient en transgresser les dispositions : en effet, leur seul droit à l'autorité qu'ils exercent réside dans les pouvoirs que leur confère la Constitution. Cette autorité ne peut avoir d'autre source. Pour bien comprendre l'étendue et l'importance des principes de la primauté du droit et du constitutionnalisme, il est utile de reconnaître explicitement les raisons pour lesquelles une constitution est placée hors de la portée de la règle de la simple majorité. Trois raisons se chevauchent. Premièrement, une constitution peut fournir une protection supplémentaire à des droits et libertés fondamentaux qui, sans elle, ne seraient pas hors d'atteinte de l'action gouvernementale. Malgré la déférence dont font généralement preuve les gouvernements démocratiques

---

[530] Le concept provient cependant d'un juriste français, Édouard Lambert, pour traiter de la situation américaine.

[531] L'historien Éric Bédard parle quant à lui d'« hypermodernisme », de « société d'individus » et de volonté de liquidation du passé pour désigner le trudeauisme.
Éric Bédard, « Souveraineté et hypermodernité. La trudeauisation des esprits », *Revue Argument*, vol. 10 no. 1, Automne 2007 - Hiver 2008.

[532] « L'idéal trudeauiste recherche le dépassement des nationalismes canadien-anglais et canadien-français pour forger une nouvelle identité canadienne, bilingue, multiculturelle et cosmopolite. L'attachement aux États provinciaux peut être un obstacle sur cette voie, surtout dans le cas du Québec, État national de ceux qu'on appelait alors les Canadiens français. L'État central doit s'imposer comme partenaire senior de la fédération. En fait, il est appelé à s'immiscer dans les champs de compétence provinciaux pour unifier les conditions de vie des Canadiens, en matière de droits linguistiques d'éducation, de services de santé, de services sociaux et d'économie généralement au profit des centres ontariens. »
Charles-Philippe Courtois, « Qu'est-ce que le trudeauisme », note de recherche, *Institut de recherche sur le Québec*, octobre 2011.

[533] Cour suprême du Canada, *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 RCS 217, 1998 CanLII 793 (CSC), <http://canlii.ca/t/1fqr2>, consulté le 2016-12-19, paragraphe 67

> envers ces droits, il survient des occasions où la majorité peut être tentée de passer outre à des droits fondamentaux en vue d'accomplir plus efficacement et plus facilement certains objectifs collectifs. La constitutionnalisation de ces droits sert à garantir le respect et la protection qui leur sont dus. Deuxièmement, une constitution peut chercher à garantir que des groupes minoritaires vulnérables bénéficient des institutions et des droits nécessaires pour préserver et promouvoir leur identité propre face aux tendances assimilatrices de la majorité. »[534]

Un verdict similaire prévaut quant à l'Union européenne. Si elle n'était au départ qu'un traité instituant un marché commun sur le charbon et l'acier entre six pays, elle compte aujourd'hui vingt-huit pays membres et des institutions politiques avancées, dont un Parlement, un Conseil et une Commission, en plus d'être unifiée par une monnaie, l'euro, qui a remplacé les devises nationales dans la quasi-totalité des pays membres.

L'Union européenne a développé un appareil politique en faisant une véritable « machine à libéraliser[535] », pour reprendre l'expression du sociologue allemand Wolfgang Streeck, faisant de l'anti-interventionnisme libre-échangiste un principe constitutionnalisé. La Communauté européenne de charbon et d'acier de 1951 et le Traité de Rome de 1957 incluaient déjà des règles précises et sévères pour éviter que des pratiques discriminatoires et les aides d'État n'interfèrent dans la concurrence et ne viennent fausser celle-ci. Ces outils réglementaires se veulent la concrétisation légale de la philosophie libre-échangiste. Depuis, la Commission européenne, avec le soutien de la Cour de justice européenne, a établi une véritable « constitution économique », comme le confirme l'OCDE : « L'encouragement donné par la Cour à la Commission à propos de la fixation par cette dernière des conditions de l'intégration du marché a conféré aux règles de concurrence du Traité une nature quasi constitutionnelle[536] ». La réglementation de l'Union européenne dans le domaine de la concurrence cherche à favoriser l'harmonisation des normes.[537] La législation interdit aux entreprises d'abuser de positions dominantes pour se départir des plus petits concurrents, de faire des ententes sur les prix et se répartir les marchés, et même de fusionner si cela devait déboucher sur un monopole. La Commission européenne a donc une fonction préventive, de même qu'un pouvoir répressif, dont celui d'infliger des amendes. Mais la Commission peut également enquêter sur des « pratiques anticoncurrentielles » se produisant au sein d'ordres professionnels comme les médecins et les avocats, de même que dans le secteur des services. L'article 107, fidèle au libre-échange, interdit les aides accordées par l'État à certaines

[534] *Ibid.*, p. 72-74
[535] Wolfgang Streeck, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2014. [2012] p. 149-158
[536] Organisation de coopération et de développement économiques, *Droit et politique de la concurrence en Europe*, Paris, OCDE, 2005, p. 12.
[537] Commission européenne, « Concurrence. La politique de concurrence de l'Union européenne vise à garantir une concurrence juste et équitable entre les entreprises dans le marché intérieur européen », *Comprendre les politiques de l'Union européenne*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2016.

entreprises ou à certaines productions, « les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence[538] ». Par conséquent, la Commission surveille les « aides d'État » sous les formes les plus diverses (prêts, dons, allègements fiscaux, garanties publiques, etc.) et y détient un pouvoir d'interprétation large. Cette puissance d'arbitrage juridique et ce positionnement de la concurrence comme principe central sont célébrés comme la cause du bon fonctionnement de l'économie par ceux qui soutiennent le modèle de l'Union européenne. C'est le cas, notamment, de l'ancienne ministre française Noëlle Lenoir qui attribuait dans une lettre ouverte, aux actions de la Commission le succès du marché commun :

> [L]es outils mis à la disposition de la Commission pour sauvegarder la libre concurrence sont inchangés. Et il n'est pas question de les remettre en cause. Chacun reconnaît qu'en contrôlant les aides d'Etat aux entreprises, en s'assurant que les opérations de concentration ne risquent pas de restreindre la concurrence, en pourchassant les ententes illicites et les abus de position dominante la Commission européenne a jeté les bases d'un véritable marché intérieur qui n'aurait jamais pu exister sans son action. Le bilan des commissaires successifs à la Concurrence n'est pas mince.[539]

Au nom de la concurrence libre et non faussée, la Commission européenne et la Cour de justice européenne ont travaillé à démanteler les monopoles publics dans les télécommunications à partir des années 1980. Puis, en 1988, la Commission, généralisant ses objectifs de lutte contre la distorsion de la concurrence, a lancé une directive visant à abolir les monopoles publics si la concurrence est entravée.[540] La Cour de justice européenne a aussi remis en question le droit de grève et de participation des salariés au nom du libre-échange des services.[541] Un ancien élu écologiste belge, Paul Lannoye, racontait en 2015 une série d'événements auxquels il avait pu assister et participer à titre de député européen. Constatant que le parlement européen refusait d'entériner des règlements en matière de résidus de pesticide dans les aliments, il concluait alors que l'Union européenne avait intériorisé les contraintes commerciales de l'OMC au détriment de la santé publique.[542]

Les systèmes, que les régimes constitutionnels aspirent à les faire converger, se mettent en concurrence les uns avec les autres. Un État membre peut-il en venir à se battre pour aller plus vite et plus en profondeur dans son application des préceptes libéraux que son voisin ? Les menaces de

---

[538] Union européenne, « Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (Journal officiel de l'Union européenne n° C-115 du 9 mai 2008 », *Journal officiel de l'Union européenne*, C 115/91.
[539] Noëlle Lenoir, « Concurrence et compétitivité : les ruptures de Lisbonne », *La Tribune*, 12 janvier 2010.
[540] Pierre Dardot et Christian Laval ont traité de ces étapes dans :
La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale, Paris, La Découverte, 2010, p. 328-346.
[541] *Ibid.*
[542] Paul Lannoye, « Le libre-échange contre l'écologie et la santé », dans Inès Trépant et Paul Lannoye (dir.), *Commerce mondial : La démocratie [confisquée]. Le rouleau compresseur du libre-échange*, Gap, Éditions Yves Michel, p. 57-78. (p. 65-67)

désinvestissement et de délocalisations peuvent-elles faire office d'instruments disciplinaires destinés aux politiques ? La question du dumping se pose dès lors. L'Union européenne favorise les « travailleurs détachés », dont le statut a été défini par la directive européenne du 16 septembre 1996[543] et qui consiste en la mobilisation d'un employé travaillant dans un État membre de l'Union dans un autre État membre. Les cotisations sociales en vigueur sont celles du pays d'origine, permettant aux employeurs d'embaucher des travailleurs à un coût moins élevé que les cotisations sociales prévues dans le pays où ils se trouvent. Par contre, le salaire de l'employé relève des règles du pays où il se trouve. Le travail détaché devait prétendument combler, de manière temporaire, un besoin de main-d'œuvre spécialisée. L'employeur doit donc théoriquement être un prestataire de services, un groupe d'entreprises ou une entreprise de travail temporaire. Dans les faits, les contournements aux règles sont nombreux et problématiques, résultant sur un dumping social d'envergure, comme l'avait dénoncé en 2013 le ministre du Travail de France, Michel Sapin, qui pointait du doigt des « montages frauduleux de plus en plus sophistiqués ».[544] Comme l'écrivent Dardot et Laval, cet exemple, parmi d'autres, nous montre la dialectique existante entre tentative de différenciation et harmonisation effective :

> La délocalisation, les migrations de travailleurs, les déplacements de résidence sont les vecteurs de la nouvelle intégration européenne par la concurrence. Le critère du « pays d'origine » opposé à celui de destination apparaît fondamental. Car c'est par ce biais que l'on peut mettre en concurrence les réglementations nationales et aboutir à une harmonisation non plus préalable, mais postérieure à lui, harmonisation qui vient non pas d'en haut, mais d'en bas, par le libre jeu des marchés. C'est le consommateur de règlements et d'institutions, si l'on peut dire, qui est l'arbitre final.[545]

Le programme de l'Union européenne avait été exposé en 2000 devant une importante fondation ordolibérale. Frits Bolkestein, homme politique néerlandais qui fut Commissaire européen au marché intérieur et aux services entre 1999 et 2004, synthétisa dans une conférence intitulée « Construire l'Europe libérale du XXIème siècle[546] » le 10 juillet 2000 à l'Institut Walter-Eucken à Fribourg les grands objectifs de la construction européenne : flexibilité des prix et des salaires par la libéralisation des marchés du travail (« La mobilité du travail constitue un autre mécanisme permettant d'atténuer les chocs asymétriques éventuels. […] L'un de nos principaux défis est donc d'améliorer la flexibilité du marché du travail et du marché des capitaux.») ; réforme des retraites pour encourager l'épargne individuelle (« Les fonds de pension doivent pouvoir profiter des

[543] Parlement européen, « Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailIleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services », *Journal officiel des Communautés européennes*, 21 janvier 1997, N° L 18/1- N° L 18/6.

[544] Anna Villechenon, « Six questions autour du statut de « travailleur détaché ». Les ministres du travail européens tentent, lundi, de s'accorder sur l'épineux dossier de ces salariés low cost. », *Le Monde*, 2 décembre 2013.

[545] Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde*, op. cit., p. 350

[546] Frits Bolkestein, « Construire l'Europe libérale du XXIe siècle », *Institut Walter Eucken*, Fribourg, le 10 juillet 2000. Disponible en ligne : http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-00-260_fr.htm

nouvelles possibilités d'investissement offertes par l'euro ») ; promotion de l'esprit entrepreneurial et d'un changement de mentalité (« Les réformes structurelles doivent donc aller de pair avec un changement de mentalité chez le citoyen ») ; promotion pédagogique des valeurs libérales dans l'enseignement officiel

> L'avènement de l'Europe libérale de demain risque d'être ébranlé par la formation transmise aujourd'hui aux jeunes Européens dans les écoles et les universités. […]La tâche des universitaires est donc de transmettre, par leur travail, les valeurs fondatrices de la société libre ou, en tous les cas, de combattre les idées qui visent à mettre en péril ce type de société.[547]

L'Union européenne applique la recette allemande de l'ordolibéralisme, pensée par Walter Eucken et l'école de Fribourg en opposition à l'Allemagne nazie. Nous n'avons pas prétention ici à expliquer en profondeur ce courant de pensée riche et complexe, mais nous le résumerons comme une idéologie anti-keynésienne percevant l'État comme une entité importante, fixant les règles du marché et protégeant le bon fonctionnement de ce dernier, sans toutefois opérer d'intervention directe en son sein. L'ordolibéralisme rejette le laisser-faire du libéralisme classique, estimant que les pouvoirs publics ont un rôle fondamental à jouer pour assurer que le jeu de la concurrence se déroule bien. L'une de ses missions est de compenser les externalités négatives et de soutenir celles qui sont positives. Le parallèle avec le modèle de l'État compétitif est évident.

Il y a des racines historiques dans cette adhésion à l'ordolibéralisme en Allemagne, puis en Europe. Au centre de l'ordolibéralisme allemand se trouve l'une des formes du constitutionnalisme économique les plus importantes, soit celle d'une dépolitisation de la politique monétaire, confiée à une banque centrale dite indépendante, la Bundesbank. «

Tous les Allemands ne croient pas en Dieu, mais tous croient en la Bundesbank[548] », déclarait, en 1992, le président de la Commission européenne, Jacques Delors. Jörg Bibow, professeur d'économie au Skidmore College, explique cette mythologie persistance par la force d'un récit officiel sélectif.[549] Un récit qui omet, par exemple, que la banque centrale allemande de l'entre-deux-guerres, la Reichsbank, était elle-aussi indépendante, et qu'elle n'a empêché ni l'hyperinflation des années 1922-1923, ni la déflation et la Grande Dépression qui suivirent. En 1948, les Alliés ont créé la Bank deutscher Länder avant même de mettre sur pied le gouvernement de la République fédérale allemande. Après la renonciation à la banque par les occupants en 1951, la loi de 1957 a décidé de son indépendance. Le premier gouvernement d'Allemagne de l'Ouest

---

[547] *Ibid.*

[548] Cité dans :
« Allemagne - La Bundesbank, modèle de la BCE, fête ses cinquante ans », *Le Devoir*, 6 août 2007.

[549] Jörg Bibow, « Comment l'anti-keynésianisme allemand a mis l'Europe à genoux », *L'Économie politique*, numéro 75, juillet 2017, p. 84-103.

comptera sur la présence, à titre de ministre, de Ludwid Erhard, partisan notoire de la libéralisation économique. Ce dernier remplaça Konrad Adenauer à la chancellerie du pays en 1963. Il y eut des succès rapides dans les politiques ordolibérales, qui laissent une impression positive durable. Le récit officiel, encore une fois, évacuera cependant que le keynésianisme a, dans la seconde moitié des années 1960 et au début de 1970, relancé l'économie à travers la stimulation de la demande. Sous le chancelier Willy Brandt, et sous le ministre de l'Économie Karl Schiller, auparavant professeur à l'Université de Hambourg, la République fédérale allemande pratiqua l'assouplissement de la politique monétaire et des achats d'obligations d'État par la Bundesbank. Schiller démissionna en 1972 au milieu de conflits importants avec la banque centrale. La politique de l'offre, ou Angebotspolitik, est elle aussi centrale à l'ordolibéralisme allemand, comme à l'État compétitif. Dès 1948, étant donné le régime des changes fixes issus de Bretton Woods, l'Allemangne de l'Ouest avait tout intérêt à exporter en cette période de hausse des échanges internationaux. En 1950 et 1951, la crise de la balance des paiements de a fait de l'augmentation des exportations une obligation. L'Allemagne de l'Ouest en dégagea des excédents extérieurs durables, pendant que le gouvernement s'assurait de maintenir l'équilibre budgétaire. La Bundesbank est devenue, au fil du temps, une actrice centrale. À la fin du régime de Bretton Woods et des changes fixes, la situation a été plus difficile. La politique monétaire se mit à viser la stabilité des prix et l'équilibre des finances publiques, une situation renforcée par la révolution néolibérale mondiale, pilotée par Reagan et Thatcher, au début de la décennie 1980.

En 1979, le système monétaire européen a été créé sous l'impulsion du chancelier Helmut Schmidt. La Bundesbank y exerçait un rôle de meneur, tandis que les monnaies européennes pratiquaient la parité vis-à-vis du deutschemark. Alors que l'Allemagne de l'Ouest perdait peu à peu ses excédents commerciaux avec les États-Unis de par la baisse du dollar, elle pouvait compenser en en obtenant avec l'Europe. En 1991, le traité de Maastricht a certes causé l'abandon du pouvoir direct de la Bundesbank, mais sa philosophie monétaire est devenue dominante. La Banque centrale européenne, qui fut créée en 1998, reprendra les méthodes et le fonctionnement de la Bundesbank, pratiquant une totale indépendance vis-à-vis des gouvernements dans ses taux directeurs ou ses opérations de change. Comme le dit Holger Schmieding, chef économiste de la Bank of American, « [l]a BCE a adopté toutes les caractéristiques essentielles de la Bundesbank, elle a poursuivi sa politique prospère sans avoir à changer grand-chose[550] ». La crise de la dette grecque a mené à un retour de l'austérité dans la zone euro, position défendue ardemment par l'Allemagne. Comme l'écrit Bibow, « [l]a tragédie de l'Europe est due au fait que sous l'épais brouillard de sa mythologie

[550] Cité dans :
« Allemagne - La Bundesbank, modèle de la BCE, fête ses cinquante ans », *Le Devoir*, 6 août 2007.

monétaire, l'Allemagne ne réussit pas à comprendre que le succès de son modèle suppose que d'autres se comportent différemment d'elle.[551] »

La restriction des souverainetés nationales par le pouvoir européen, que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, résumait à sa manière en affirmant qu'il ne pouvait « y avoir de choix démocratique contre les traités européens[552] », n'est donc pas une déviation, mais une application du constitutionnalisme économique. Comme l'écrit Žižek :

> La récente orientation politique de l'Union européenne n'est qu'une tentative désespérée pour la rendre conforme au nouveau capitalisme mondial. La critique habituelle émanant de la gauche modérée – l'Union européenne est dans le fond satisfaisante, bien que marquée par une sorte de "déficit démocratique" – montre la même naïveté que les critiques des anciens pays communistes qui soutenaient foncièrement l'URSS tout en déplorant son manque de démocratie. Dans les deux cas, cependant, ces critiques complaisantes ont échoué à saisir que le "déficit démocratique" était une part inhérente et nécessaire de la structure.[553]

Par des traités, des ensembles fédératifs et des organismes supranationaux appelés à transformer de plus en plus la vie interne des États, ce véritable juridisme libre-échangiste contribue dès lors tout autant à harmoniser les systèmes légaux et politiques des pays signataires qu'à les mettre en concurrence. À l'instar de la compétitivité, les pays en viennent alors à se conformer à une recette qui se veut victorieuse et qui a vocation à être appliquée universellement tout en cherchant à être les plus rapides et les plus profonds dans leur mise en place. La compétitivité et le libre-échange s'entrecoupent alors et partagent objectifs, promesses et réalités. Les accords commerciaux, surtout les plus récents, contribuent à instituer d'importants pans du modèle de l'État compétitif comme cadre réglementaire devant être respecté par les pays assujettis, institutionnalisant la circulation des capitaux et accentuant en quantité et en intensité les sphères pouvant être considérées comme des marchandises. Tout cela est conforme à la doctrine néolibérale la plus élémentaire, voulant que l'on doive libérer au maximum la capacité à faire du profit et que cette course mène à la paix universelle et à l'unification du genre humain. Pour que le capital soit intégralement mobile, il faut que les investisseurs détiennent une étroite protection légale. Par conséquent, il va de soi qu'on doit désigner aux souverainetés nationales un paramètre d'action précis et limité, et que des mesures disciplinaires sont prévues si elles excèdent les limites imposées. Si les États doivent converger dans leurs lois et politiques, la compétition entre eux se situe dès lors au niveau de la rapidité et de l'ampleur de leur transformation en fonction des normes compétitives. Le libre-échange

---

[551] Jörg Bibow, « Comment l'anti-keynésianisme allemand a mis l'Europe à genoux », op. cit, p. 103.

[552] Michel Soudais, « Juncker dit « non » à la Grèce et menace la France. « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens », affirme notamment le président de la Commission européenne », *Politis*, 29 janvier 2015.

[553] Slavoj Žižek, *La nouvelle lutte des classes. Les vraies causes des réfugiés et du terrorisme*, Paris, Fayard, 2016, p. 18.

contemporain consacre donc un nouveau droit supranational établissant la concurrence entre les territoires et protégeant le capital mobile des contraintes politiques.

CHAPITRE V : DE L'ÉTAT POLITIQUE À LA POLITIQUE TECHNICIENNE

Au XIXe siècle, en France, l'« expert est seulement celui qui juge de la qualité d'une marchandise[554] ». De cette phrase de Claire Lemercier, dans sa recherche sur l'histoire de la chambre de commerce de Paris,[555] on retiendra deux choses. Premièrement, le statut d'« expert » était lié à une fonction d'évaluation, rationnelle, « objective », selon une méthodologie claire et présentée comme étant immuable. Deuxièmement, que si l'« expert » a -aujourd'hui- de loin dépassé la seule sphère marchande, son rôle relève encore du même esprit que celui observé au premier point.

Quel lien perçoit-on entre l'expertise et la mutation du politique ? Ce dernier est fort simple. Alors que la compétitivité a été érigée en vérité intrinsèque, il devient alors presque impossible d'en remettre en question les grands fondements, lesquels se trouvent érigés en vérités scientifiques absolutisées. Par conséquent, l'espace de décision politique se retrouve confiné à un périmètre de moins en moins étendu, les gouvernants étant alors tenus de gérer et d'administrer à l'intérieur d'un cadre prédéfini, et pouvant aller dans une seule direction.[556] Les organismes transnationaux et les commissions sur la compétitivité créées par l'État sont là pour rappeler continuellement les grands principes devant soi-disant être nécessairement appliqués pour parvenir au bien-être de tous, en fonction de la productivité des entreprises. Les instances démocratiques sont alors dépossédées.

Jacques Sapir est de ceux qui combattent ce culte de l'expertise des économistes qui cherchent « à imposer une représentation de l'ordre social non à travers sa participation au débat démocratique mais par [une] prétention à détenir les lois naturelles de l'organisation des sociétés humaines[557] » et qui « mènent le combat du savant contre le politique[558] » :

> [L]a politique économique s'est imposée puis affirmée comme une forme majeure de l'action politique. Cela se vérifie que l'on regarde à l'échelle nationale ou

[554] Claire Lemercier, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, La Découverte, 2003, p. 9

[555] Lemercier démontre aussi comment l'« expert » en économie s'est peu à peu imposé comme éminence grise des pouvoirs publics.

[556] À ce sujet :
Frédéric Lordon, *Les Quadratures de la politique économique*, Paris, Albin Michel, 1997.

[557] Jacques Sapir, *Les économistes contre la démocratie. Pouvoir, mondialisation et démocratie*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 13

[558] *Ibid.*, p. 15

> internationale. Peut-être est-ce à cette échelle d'ailleurs, celle des grandes organisations comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC que s'affirme de la manière la plus voyante cette évolution. Nous sommes confrontés à la double tendance qui voit l'économie s'imposer comme forme privilégiée de l'action politique tout en se dépolitisant et se réduisant à une technique.[559]

Cette dénonciation d'une certaine position sociale des économistes peut s'appliquer a fortiori aux juristes. Qui n'a pas entendu, au Canada, l'expression « gouvernement des juges » pour désigner la judiciarisation du politique, c'est-à-dire la confiscation de certaines décisions, normalement réservées aux élus, au profit des tribunaux, comme nous en parlions précédemment ? Comme nous le verrons, droit et économie peuvent être appelés à composer un couple parfait. Ces deux catégories socioprofessionnelles ne sont probablement pas les seules à bénéficier de cet « expertisme » en vogue. Quoi qu'il en soit, si nous revenons à la citation précédente de Sapir, le mot « technique », qui la clôt, nous est évocateur.

5.1. LA TECHNIQUE EN QUESTIONS

Cela nous renvoie immédiatement à la Technique telle qu'elle a été discutée et théorisée au XXe siècle, faisant du développement scientifique continu un moteur transcendant, corollaire d'une neutralité philosophique absolue. Comme l'écrit Michéa, « un objet technique n'est jamais rien d'autre qu'un simple ensemble rationnel de rouages et de composants neutres, agencés selon des procédures strictement fonctionnelles.[560] » La Technique peut nous sembler dès lors n'être qu'une réalité reliée à l'enjeu technologique. Ce n'est pas le cas. Si ce sont deux réalités étroitement liées, la Technique ne saurait se réduire à la seule dimension de l'évolution de la machine et des gadgets. Il s'agit plutôt, dans le cadre de notre sujet, de l'application d'une logique scientifique à des objets qui ne lui sont normalement pas inhérents. Nous rappellerons quelques éléments de l'œuvre, incontournable sur la question de la Technique, de Jacques Ellul.

> Lorsque tout a été mesuré, calculé, que la méthode déterminée est, au point de vue intellectuel, satisfaisante, et qu'au point de vue pratique elle se révèle efficiente, plus efficiente que tous les autres moyens employés jusqu'ici ou mis en concurrence au même moment, la direction technique se fait d'elle-même. L'automatisme est le fait que l'orientation et les choix techniques s'effectuent d'eux-mêmes. Il n'y a pas à proprement parler de choix, quant à la grandeur, entre 3 et 4 : 4 est plus grand que 3. Cela ne dépend de personne ; personne ne peut le changer ni dire le contraire ni y échapper personnellement. La décision, quant à la technique, est actuellement du même ordre. Il n'y a pas de choix entre deux méthodes techniques : l'une s'impose fatalement parce que ses résultats se comptent, se mesurent, se voient et sont indiscutables. […] Nous tenons ici le premier aspect de l'automatisme technique : c'est maintenant la

[559] *Ibid.*, p. 14
[560] Jean-Claude Michéa, *Orwell éducateur*, 2009, Paris, Climats. [2003] p. 64

> technique qui opère le choix «ipso facto», sans rémission, sans discussion possible, entre les moyens à utiliser.[561]

Cela n'est pas sans faire écho au concept de Supiot d'une « gouvernance par les nombres », c'est-à-dire d'une illusion de libre-choix alors que, dans les faits, seule la démonstration prétendument rationnelle est maîtresse à bord. L'application du procédé technique au domaine politique n'est alors pas différente du fonctionnement de la science qu'on dira conventionnelle. De la même manière que l'économie, telle qu'elle est pensée comme science, la politique est absorbée par la logique de la technique :

> L'activité technique élimine automatiquement, sans qu'il y ait effort en ce sens ni volonté directrice, toute activité non technique ou la transforme en activité technique. Du point de vue qui intéresse le plus l'homme moderne, celui du rendement, toute activité technique est supérieure à toute activité non technique, puisque l'on se propose le même but par cette forme d'action. Dès lors l'activité non technique est considérée comme inférieure. Ainsi la «politique», dont on disait qu'elle est un art, qu'elle est faite de finesse, d'à-propos, d'une sorte d'habileté et au besoin de génie –en bref, de qualités individuelles- apparaît comme livrée au hasard. Il faut supprimer le hasard. Il faut être certain des résultats que l'on va obtenir ; il faut aussi éliminer ce facteur d'imprévision qui est la plus ou moins grande habileté d'un homme. Il convient d'établir des règles de ce jeu particulièrement et d'être certain du résultat. La difficulté est grande, mais pas plus, sans doute, que d'utiliser l'énergie atomique.[562]

La politique n'est plus alors un lieu de conflit entre des projets sociaux différents, mais un objet désincarné centré sur une unique méthode optimale et efficiente dont les résultats seraient incontestables. Il va de soi que la politique se doit alors d'être confisquée aux passions populaires qui, en s'imposant au sein du cadre démocratique, pourraient s'avérer contraires aux verdicts pourtant techniquement calculés comme étant la recette à suivre.

> La technique est un moyen, avec une règle du jeu, avec une «manière de s'en servir», une manière unique qui n'est pas laissée à notre libre choix parce que nous ne tirerons rien de la machine ou de l'organisation si on ne s'en sert pas comme il faut. […] En fait, il n'y a rigoureusement aucune différence entre la technique et son usage. Nous formulerons donc le principe suivant : l'homme est placé devant un choix exclusif, utiliser la technique comme elle doit l'être selon les règles techniques, ou ne pas l'utiliser du tout ; mais impossible d'utiliser autrement que selon les règles techniques.[563]

Au moment où Ellul écrit, l'État-nation est le modèle dominant. C'est pourquoi il peut sembler difficile de récupérer certains de ses verdicts, tels que celui voulant que l'État en vienne, notamment par le biais de nationalisations, à accaparer des techniques normalement réservées au privé et à se transformer en vaste appareil technique.[564] Le retour du libéralisme après la fin de la Guerre froide

---

[561] Jacques Ellul, *La Technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Economica, 1990, p. 74
[562] *Ibid.*, p. 77
[563] *Ibid.*, p. 90-91
[564] *Ibid.*, p. 226

indique effectivement une forte technicisation du domaine politique, mais cette « longue marche des technocrates[565] » -pour reprendre l'expression de Jean-Jacques Simard- ne s'est pas réalisée par une imposition du contrôle de l'État, mais plutôt, au contraire, par la décentralisation de la fonction publique en unités entrant en concurrence l'une avec l'autre, par des privatisations et par la montée d'un fort secteur paraétatique supplantant le poids des choix démocratiques. Ellul laissait néanmoins entendre qu'un dilemme serait inévitable : « ou bien, l'homme politique va rester ce qu'il est dans la démocratie – mais alors son rôle est appelé à s'effacer de plus en plus devant celui des techniciens de toutes catégories, c'est un fait bien visible dans le domaine financier par exemple- ou bien l'homme politique s'engagera dans la voie de la technique politique.[566] »

Si les élus constituent désormais un « comptoir de service à la clientèle[567] », comme nous l'avons affirmé dans un essai antérieur pour pointer du doigt cette technicisation de la fonction gouvernementale, l'appareil étatique n'en a pas moins été déconstruit pour retirer du contrôle collectif plusieurs décisions pour confier à des experts. La culture technicienne a donc tout autant été appelée à transformer l'élu –le confinant à l'objectif de servir les préceptes de la compétitivité- qu'à lui retirer bon nombre de prérogatives. « [E]n définitive, il ne s'agit pas tellement d'un conflit entre politiciens et techniciens qu'entre techniciens de catégories différentes.[568] »

> Pour se maintenir en face des techniciens, les politiques ont entrepris la réorganisation du gouvernement en vue d'obtenir une plus grande efficience. […] Dans la même direction, on se préoccupe aux États-Unis d'établir un véritable statut du technicien politique, en face du politicien. L'on cherche à séparer de plus en plus l'organe de décision que serait le politique, et l'organe de préparation que serait le technicien. L'expert doit fournir les éléments d'appréciation en fonction desquels il y a une décision à prendre. À cette division des fonctions répond évidemment une différence dans les responsabilités : l'expert n'est pas responsable. […] Malheureusement, les Américains ne considèrent pas le problème inverse, qui devient objectivement plus important : lorsque l'expert a bien fait son travail, qu'il a mis en œuvre les voies et moyens nécessaires, il ne reste le plus souvent qu'une seule solution logique et admissible. Le politicien se trouvera, dès lors, obligé de choisir entre la solution du technicien, seule raisonnable, et d'autres qu'il peut toujours tenter à ses risques et périls, mais qui ne sont pas raisonnables.[569]

Acceptant la lecture d'Ellul, le but de ce chapitre est de montrer à la fois les racines et la réalité contemporaine du passage du politique au technique inhérente à l'État compétitif.

Il s'agit de la suite logique de ce qu'on a vu auparavant. Le paradigme de la concurrence a été érigé en vérité technique, voire scientifique, puis appliqué non seulement aux entreprises, mais aux États.

---

[565] Jean-Jacques Simard, *La Longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979.
[566] *Ibid.*, p. 237
[567] Simon-Pierre Savard-Tremblay, *L'État succursale. La démission politique du Québec*, op cit., p. 111
[568] Jacques Ellul, *La Technique ou l'enjeu du siècle*, op. cit, p. 235
[569] *Ibid.*, p. 236

Or, s'il y a un « manuel » précis pour assurer une gestion parfaite de l'État, il va de soi qu'une certaine classe d'experts est chargée d'en appliquer les préceptes incontestables.

Nous traiterons tout d'abord de la signification du pouvoir libéral, qui se constitue sous le chapeau de la neutralité axiologique voulue d'une communauté sociale. Puis, nous aborderons la question du constitutionnalisme économique. Pour terminer, nous parlerons du concept de gouvernance, corollaire et conséquence de la dogmatisation de la compétitivité incarnant la nouvelle mission et le nouveau mode de fonctionnement de l'État.

Nous pouvons nous demander si la technique économique n'est pas, au final, une forme de légitimation d'une politique servant les intérêts d'une classe bien précise, celle de la bourgeoisie internationale réunie autour des multinationales et du capital financier. Cette classe avait été qualifiée de classe capitaliste transnationale par Leslie Sklair, sociologue à la London School of Economics. Dans son livre *The Transnational Capitalist Class*,[570] Sklair avait réalisé une recherche empirique composée d'entrevues avec des dirigeants issus des 500 plus grandes corporations, et avait démontré qu'il s'agissait en grande partie d'une lutte de pouvoir à l'échelle gouvernementale et au sein des médias. Saskia Sassen, sociologue et économiste néerlando-américaine, parlait quant à elle de « classes globales émergentes » dans son analyse sociologique de la mondialisation en 2007.[571] Celles-ci se trouvent principalement dans les réseaux industriels et financiers, et se composent d'experts et de techniciens. L'établissement de la gouvernance supranationale leur permet une libre circulation quant à leurs activités financières et technologiques. David Rothkopf, politologue, journaliste et professeur de relations internationales, parlait, en 2008, de « superclasse ».[572] Pour Rothkopf, le monde est sous l'emprise de l'influence gigantesque d'une élite de six mille individus. Jusqu'à la fin du XXe siècle, la superclasse a été alimentée par les gouvernements des grandes puissances, de même que par quelques mouvements internationaux et grands entrepreneurs (comme les Rothschild et les Rockefeller). Depuis le XXIe siècle, la superclasse est plutôt une engeance issue du commerce mondial et de l'intensification des communications. Roger Martelli, professeur d'histoire et essayiste, estimait qu'au sein de cette élite supranationale, « [c]hez les uns comme chez les autres, l'exaltation de la mobilité comme de la compétence experte tend à occuper une place stratégique, supérieure en légitimité à celle de l'intérêt général ou de la représentation

[570] Leslie Sklair, *The Transnational Capitalist Class*, op. cit.
[571] Saskia Sassen, *A Sociology of Globalization*, New York, W.W. Norton, 2007.
[572] David Rothfopf, *Superclass : The Global Power Elite and the World They Are Making*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2008.

démocratique[573] ». La technique mobilisée pour réduire le pouvoir du politique parait donc être un instrument de la classe supranationale.

Nous ajouterons à ces réflexions que la technicisation des recettes économiques revient à la mise en place d'une alternance politique de pur apparat où le débat a été confisqué au profit d'un affrontement entre différentes équipes de gestionnaires chargées d'appliquer la seule et même formule.

5.2. BRÈVE HISTOIRE DOCTRINALE DE LA NEUTRALITÉ AXIOLOGIQUE

Il nous faut ici revenir sur le libéralisme classique, dont le néolibéralisme prétend s'inspirer. L'État tel que pensé par les pionniers de l'idéologie libérale se voulait une construction devant être neutre et gouvernée par la science.

La neutralité axiologique renvoie communément à une science libre de jugements de valeur. Max Weber en avait amplement traité dans *Le Savant et le politique*,[574] estimant que les valeurs politiques étaient naturelles au chercheurs en sciences sociales, mais que ce dernier se devait de ne pas les faire interférer dans ses travaux, lesquels doivent relever d'une méthodologie scientifique, bien que l'objet d'étude en sciences sociales soit lui-même souvent fondé sur des valeurs. Il s'agirait donc, dans ce cas, d'étudier ses valeurs sans les juger. Weber distingue alors le « rapport aux valeurs », lesquelles sont des réalités que le chercheur analyse, du « jugement de valeur » qui pourrait teinter cette analyse.

Cette neutralité axiologique, visant d'abord le chercheur, a aussi connu son application au domaine politique. L'extension de la logique scientifique à l'État accompagne la dépolitisation des décisions. S'il y a une vérité, scientifiquement démontrable, il devient alors inutile de se perdre dans d'interminables débats publics, et surtout pas dans des questions inhérentes à de quelconques valeurs, par définition subjectives et collectives. La neutralité axiologique voulue dans l'univers politique ne suppose pas l'existence des passions, valeurs et prises de positions au niveau individuel. C'est à l'individu, érigé en sujet dominant, que l'idéologie libérale prétend offrir une totale liberté d'affirmation dans cette « société des identités[575] », pour reprendre le titre d'un livre du sociologue québécois Jacques Beauchemin, qui délégitime toute action collective comme pouvant être aliénante pour l'individu et oppressante pour l'exercice de ses volontés personnelles. C'est

[573] Roger Martelli, *La Bataille des mondes. "Pour la démondialisation, tapez 1 ; pour la mondialité, tapez 2"*, Paris, Éditions François Bourin, 2013, p. 78

[574] Max Weber, *Le savant et le politique : une nouvelle traduction. La profession et la vocation de savant : la profession et la vocation de politique*, Paris, La Découverte, 2003.

[575] Jacques Beauchemin, *La société des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna Éditions, 2007.

pourquoi cette même capacité d'agir collectivement doit être encadrée le plus étroitement possible afin d'empêcher la « tyrannie de la majorité[576] », pour reprendre les termes d'Alexis de Tocqueville. Le libéralisme, comme courant intellectuel, rompt avec la tradition philosophique de la recherche de la meilleure société possible, laquelle est par définition teintée par des conceptions morales. Dans son œuvre la plus importante, Carl Schmitt estimait en 1928 qu'il n'y a avait ainsi pas de politique libérale, mais uniquement une critique libérale de la politique.[577] Jean-Claude Michéa accole l'étiquette d'« empire du moindre mal[578] » à la « civilisation libérale », en accordant à Winston Churchill la meilleure définition conceptuelle du libéralisme politique :

> Winston Churchill disait de la démocratie qu'elle était le pire des régimes « à l'exception de tous les autres ». Il serait difficile de trouver une formulation plus appropriée de l'esprit libéral. Autant ce dernier, en effet, manifeste un optimisme sans faille quant à la capacité des hommes de se rendre « maîtres et possesseurs de la nature », autant il fait preuve d'un pessimisme profond dès qu'il s'agit d'apprécier leur aptitude morale à édifier par eux-mêmes un monde décent. […] [C]e pessimisme trouve son origine dans l'idée, éminemment moderne, selon laquelle c'est précisément la tentation d'instituer, ici-bas, le règne du Bien et de la Vertu, qui constitue la source ultime de tous les maux qui n'ont cessé d'accabler le genre humain. Cette critique de la « tyrannie du Bien » a, naturellement, un prix. Elle oblige à considérer la politique moderne comme un art purement négatif : celui de définir, en somme, la moins mauvaise société possible. C'est en ce sens que le libéralisme doit être compris, et se comprend lui-même, comme la politique du moindre mal.[579]

Pierre Manent, qui a rédigé l'histoire intellectuelle du libéralisme, décrivait l'État libéral comme l'institution où l'on a renoncé à « penser la vie selon son bien ou selon sa fin [...] dès lors que, partant, le pouvoir dans le corps politique ne peut plus être pensé comme le pouvoir de la fin ou du bien, [...] l'homme ne peut se comprendre qu'en se "créant"[580] » :

> [C]ette souveraineté est [...] fort humble: elle ignore ce que l'homme fera de sa liberté naturelle reconquise. Elle veut l'ignorer: il est libre ; et elle est obligée de l'ignorer, sinon elle serait le pouvoir d'une opinion particulière. [...] Comment l'homme peut-il se « créer » ? C'est il n'a aucun « opinion », aucune « idée du bien » pour guider cette création : ce serait reconduire la situation religieuse dont il veut se libérer, ce serait ramener le pouvoir d'une « opinion particulière ». Il imagine : que serait-il hors de toute société, hors de toute religion, simplement homme, que serait-il s'il n'avait encore aucune opinion sur lui-même ? Et que ferait-il ? [...] En « créant » la souveraineté –s'il ne peut pas se créer, il peut créer la souveraineté, *sa* souveraineté- l'homme se divise: il est l'auteur de celle-ci et son sujet.[581]

Il ne nous est pas utile de retourner dans les productions intellectuelles du XVIIe siècle ou d'analyser les œuvres des Lumières, lesquelles constituent la base du libéralisme, sauf pour

---

[576] Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, Paris, Flammarion, 1981. [1835]
[577] Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, Paris, Presses universitaires de France, 2008. [1928]
[578] Jean-Claude Michéa, *L'empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Paris, Climats, 2007.
[579] Jean-Claud Michéa, *L'empire du moindre mal*, op. cit., p. 11.
[580] Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Fayard, 2012, p. 244.
[581] *Ibid.*, p. 244-245.

comprendre les motivations de base de l'idéologie. Au sortir des sanglantes guerres de religions, qui avaient ruiné et divisé l'Europe, il semblait alors urgent de penser un nouvel ordre humain où les États seraient moins portés à s'entredéchirer pour des motifs de morale publique, comme la religion en constitue un. Les Lumières ont aussi eu à réfléchir à une manière de combattre tant l'obscurantisme que l'absolutisme, avec des solutions différentes, mais qui convergent dans le but d'offrir une dignité accrue à l'individu.

On retiendra tout de même que le libéralisme connaîtra, en France, ses premières applications politiques seulement après la Révolution française, et qu'il eut à attendre l'éclosion de la modernité.

À la même époque, Auguste Comte a inventé l'école de pensée du « positivisme », doctrine de progrès prétendant que la sociologie -dont le mot provient de Comte- finira par remplacer la théologie et la métaphysique. Le positivisme s'est, étant donné cette motivation, traduit par une obsession méthodologique : étant une science nouvelle, il allait de soi que les tenants de la sociologie devaient lui accoler une véritable étiquette de crédibilité savante. Ainsi, cette sociologie pourrait en venir à succéder à la théologie et à la métaphysique comme science maîtresse (et laïque) et aspirerait à une véritable fonction de science centrale entre toutes les branches du savoir. La sociologie y parviendrait par une loi immuable, soit celle des « trois états ». À travers le prisme de cette philosophie de l'histoire -intellectuelle de surcroît- Comte estimait qu'à l'état théologique -successivement fétichiste, polythéiste et monothéiste- avait succédé l'état métaphysique (et en première ligne les Lumières, qui théorisaient un « Contrat social » trop abstrait donc inobservable), auquel finirait par succéder l'état scientifique (ou positif). Ainsi, la connaissance serait un véhicule nécessaire pour accéder au pouvoir. Mais quelle est-elle exactement, cette sociologie positiviste? Le positivisme réduit la réalité aux seuls aspects qu'on peut étudier scientifiquement et ne reconnaît le vrai que dans les faits étudiés par les appareils théorico-scientifiques. Le positivisme semble délaisser les causes à proprement parler d'un fait social (lesquelles relèvent de la spéculation) pour se concentrer sur la compréhension des lois qui les articulent. Ainsi, il s'agit somme toute d'une recherche des rapports entre les phénomènes au sein de l'univers social. Autrement dit, on ne peut expliquer un fait social (uniquement lorsqu'il est observable) que par un autre, et la récurrence de ces derniers permet de conclure en l'existence d'une « loi » qui les codifierait. On croit ainsi à l'autonomie des processus sociaux. Si nous nous gardons bien d'établir une corrélation –faute de pouvoir la démontrer- entre le libéralisme gouvernemental et le positivisme comtien, nous sommes néanmoins en mesure de constater que le second offre un cadre scientifique à un libéralisme dont les postulats sont des plus compatibles. Comte ouvrait ainsi la voie à une l'arrivée d'une classe

d'experts s'appuyant sur une méthodologie qui prétend séparer « les opinions et les désirs[582] » et ainsi enfin offrir un traitement scientifique –et donc impartial- de la politique :

> En un mot, quand la politique sera devenue une science positive, le public devra accorder aux publicistes et leur accordera nécessairement la même confiance pour la politique qu'il accorde actuellement aux astronomes pour l'astronomie, aux médecins pour la médecine, etc. […] Cette confiance qui a eu les inconvénients les plus graves, tant que la politique a été vague, mystérieuse, injugeable, en un mot théologique, n'en aura pas plus, quand la politique sera une science positive, c'est-à-dire d'observation, que la confiance que nous accordons journellement et sans crainte à un médecin, et dans laquelle néanmoins il y va souvent de notre vie. Dans cet état des choses, la soumission que l'on doit à la raison, et les précautions qui doivent être prises contre l'arbitraire, seront parfaitement conciliées.[583]

Émile Durkheim prit le relais du positivisme comtien en décrivant l'appareil scientifique permettant de cerner le fait social : « La première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses[584] », donc, comme ce qui est observable uniquement. Ainsi, les modes de son observation relèvent également de la logique positiviste, très portée par les considérations méthodologiques dans le but de faire de la sociologie une science humaine à part entière : il existerait un premier corollaire selon lequel il faut écarter toutes les prénotions. Durkheim soulève d'ailleurs qu'il s'agir de la base de toute méthode scientifique.[585] Le second corollaire insiste sur l'importance de bien définir l'objet d'étude ; définir scientifiquement évidemment, par des caractéristiques extérieures. Puis, à travers le troisième corollaire, Durkheim reconnaît la subjectivité de la sensation[586] pour mieux justifier qu'elle soit écartée : « Aussi est-il de règle dans les sciences naturelles d'écarter les données sensibles qui risquent d'être trop personnelles à l'observateur, pour retenir exclusivement celles qui présentent un suffisant degré d'objectivité ».[587] Cela peut sembler aller de soi, dans la mesure où cela constitue une règle fondamentale, soit la séparation des valeurs et préjugés du regard savant. Cependant, il faut selon lui appliquer cette règle également en mettant de côté les motivations individuelles des acteurs du fait social.

Le positivisme est devenu un mouvement de grande envergure, donnant notamment naissance à une doctrine juridique faisant du droit une norme propre. L'aspiration à une rationalité scientifique chez les intellectuels a été de grande ampleur. Cette dernière se traduisait notamment par le regard porté sur le sens de l'histoire. Adam Smith entretenait une vision historique composée de stades de développement de l'humanité, dont la croissance économique en est le moteur. Son récit entrevoyait

---

[582] Le texte de juillet 1819, « Séparation générale entre les opinions et les désirs », est trouvable en appendice dans : Auguste Comte, *Système de politique positive ou Traité de sociologie, Instituant la Religion de l'HUMANITÉ*, Tome quatrième et dernier, Paris, Chez l'auteur, 1854. (p. 1-3),
[583] *Ibid.*, p. 3
[584] Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 1968. [1895] (p. 15)
[585] *Ibid.*, p.19
[586] *Ibid.*, p. 43
[587] *Ibid.*, p. 43-44

d'abord l'univers des chasseurs, peu nombreux et nomades, puis celui du pastoralisme, celui de l'agriculture, et finalement celui du commerce. Il y aurait progrès de stade en stade, bien que chacun d'entre eux plafonne et que le manque suscite un renouveau de la production, et donc un nouveau stade. Le dernier, celui du commerce, est celui qui permet la richesse des nations par la division du travail. L'idée que le monde ait été conduit par ses besoins accorde un caractère incontournable à la croissance.[588] À l'opposé du spectre, le marxisme orthodoxe présentait aussi une vision de l'humanité menée par un moteur de l'histoire (la lutte des classes) aboutissant à la fin de l'histoire (la fin des classes lors de l'atteinte du stade final, le communisme). Maxime Ouellet va jusqu'à affirmer que le « marxisme, dans sa version traditionnelle, s'est constitué comme une philosophie matérialiste vulgaire qui prétendait proposer une version plus scientifique de l'économique politique que l'économie bourgeoise[589] », ayant intégré la lecture positiviste libérale.

Chez Durkheim, la division sociale du travail est vue comme le corollaire de la différenciation, et donc comme la direction de l'histoire. Ainsi, sous les communautés primitives, nous dit Durkheim, prévalait une solidarité dite mécanique, dans la mesure où elle se basait sur la similitude entre ses membres. Les sociétés modernes se complexifient à mesure que la division du travail social augmente. Ainsi, si l'individualisme grandissant, accompagnant le développement d'un capitalisme alors bien peu régulé, incitait les membres de la société à être portés vers leurs propres intérêts égoïstes, ces derniers se sont vite tournés vers un nouveau type de solidarité. Ainsi, le développement de la solidarité dite organique accompagne celui de la division du travail social. Le renforcement du capitalisme a entraîné un certain nombre de transformations au sein de l'entreprise, soit celle de la séparation des tâches et de la spécialisation de ceux qui les opèrent dans une seule tâche répétitive, au nom d'un plus grand rendement économique. Cette division économique s'accompagnait d'une nouvelle forme de division du travail social (laquelle est passée progressivement de famille à corporation, puis à Cité et à État), d'où provient la solidarité organique, basée désormais sur la différenciation, la spécialisation, la complémentarité et l'interdépendance, comme des organes au sein d'un corps social.[590]

Les œuvres d'antan ont souvent fait écho à une habitude commune aux auteurs modernes, celle d'offrir des postulats sur la nature humaine, prétendant offrir alors une compréhension de l'être humain comme il l'est et non pas forcément comme il devrait être. Baruch Spinoza était de ceux qui

---

[588] Christian Marouby a analysé en détail les nombreuses défaillances de l'anthropologie smithienne, démontrant notamment que les Amérindiens, pris par Smith en exemple du premier stade, n'étaient pas condamnés à l'insuffisance et au nomadisme, mais bénéficiaient de l'agriculture, de ressources et de loisirs, rendant la thèse du « manque » difficilement défendable.
Christian Marouby, *L'économie de la nature*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.
[589] Maxime Ouellet, *La révolution culturelle du capital*, op. cit, p. 40
[590] Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires françaises, 2007. [1893]

estimaient pouvoir décortiquer, par la raison, « à la manière des Géomètres », ce qu'était une nature humaine fondée sur les affects :

> Ceux qui ont écrit sur les Affections et la conduite de la vie humaine semblent, pour la plupart, traiter non de choses naturelles qui suivent les lois communes de la Nature, mais de choses qui sont hors de la Nature. En vérité, on dirait qu'ils conçoivent l'homme dans la Nature comme un empire dans un empire. Ils croient, en effet, que l'homme trouble l'ordre de la Nature plutôt qu'il ne la suit, qu'il a sur ses propres actions un pouvoir absolu et ne tire que de lui-même sa détermination. Ils cherchent donc la cause de l'impuissance et de l'inconstance humaines, non dans la puissance commune de la Nature, mais dans je ne sais quel vice de la nature humaine et, pour cette raison, pleurent à son sujet, la raillent, la méprisent ou le plus souvent la détestent : qui sait le plus éloquemment ou le plus subtilement censurer l'impuissance de l'Ame humaine est tenu pour divin. [...] A ceux-là certes, il paraîtra surprenant que j'entreprenne de traiter des vices des hommes et de leurs infirmités à la manière des Géomètres et que je veuille démontrer par un raisonnement rigoureux ce qu'ils ne cessent de proclamer contraire à la Raison, vain, absurde et digne d'horreur. Mais voici quelle est ma raison. Rien n'arrive dans la Nature qui puisse être attribué à un vice existant en elle ; elle est toujours la même en effet [...]. Les lois et les règles de la Nature conformément auxquelles tout arrive et passe d'une forme à une autre, sont partout et toujours les mêmes. Les affections donc de la haine, de la colère, de l'envie, etc., considérées en elles-mêmes, suivent de la nécessité et de la même vertu de la Nature que les autres choses singulières ; par conséquent, elles reconnaissent certaines causes, par où elles sont clairement connues, et ont certaines propriétés aussi dignes de connaissance que les propriétés d'une autre chose quelconque dont la seule considération nous donne du plaisir. Je traiterai donc de la nature des Affections et de leur force, du pouvoir de l'Ame sur elles, suivant la même méthode que dans les parties précédentes de Dieu et de l'Ame, et je considérerai les actions et les appétits humains comme s'il était question de lignes, de surfaces et de solides.[591]

Par conséquent, il fallait assumer que cette humanité n'était pas foncièrement bonne par nature. Après les guerres de religions, la protection de la vie et de la paix apparaissait comme la grande priorité.[592] L'assomption d'une nature humaine qui n'était pas nécessairement bonne offrait donc les bases d'un nouveau projet d'organisation sociale. C'était notamment le cas de Thomas Hobbes, qui cherchait à comprendre l'être humain dans ses deux œuvres maîtresses[593] pour offrir sa conception contractualiste d'un ordre politique fondé sur un pacte entre les individus plutôt que sur la religion ou la tradition. Pour Hobbes, « c'est donc une chose tout avérée, que l'origine des plus grandes et des plus durables sociétés, ne vient point d'une réciproque bienveillance que les hommes se portent,

[591] Baruch Spinoza, *Éthique. Tome premier*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1977. [1677] p. 241-243

[592] La fin d'un long et sanglant conflit mène généralement à la révision des façons de faire. Après la Seconde guerre mondiale, qui constituait le troisième conflit entre la France et l'Allemagne en moins de cent ans, ces deux pays ont alors opté pour le marché commun comme mode de réconciliation et de paix assurée par l'interdépendance économique.

[593] Thomas Hobbes, *Le Citoyen ou les Fondements de la politique*, Paris, Flammarion, 1993. [1642]
Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Folio, 2000. [1651]

mais d'une crainte mutuelle qu'ils ont les uns des autres[594] », laquelle sera, après avoir été assumée comme partie prenante de la nature humaine, prescrite comme moteur d'un nouvel ordre social.

> En sorte qu'on trouve dans la nature humaine trois causes principales de conflit: premièrement, la compétition ; deuxièmement, la défiance ; troisièmement, la gloire. La première pousse les hommes à attaquer pour le profit, la seconde pour la sécurité et la troisième pour la réputation. Dans le premier cas ils utilisent la violence pour se rendre maîtres de la personne d'autres hommes, femmes, enfants, et du bétail ; dans les econd, pour les défendre ; dans le troisième, pour des détails, comme un mot, un sourire, une opinion différente et tout autre signe qui les sous-estime, soit directement dans leur personne, soit, par contrecoup, dans leur parenté, leurs amis, leur nation, leur profession ou leur nom. Par cela il est manifeste que pendant ce temps où les humains vivent sans qu'une puissance commune ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est ce qu'on appelle la guerre ; et celle-ci est telle qu'elle est la guerre de chacun contre chacun.[595]

Hobbes est l'un des fondateurs de la philosophie politique moderne. Sans en être au stade de penser la démocratie moderne, Hobbes a pensé le politique en construction contre l'autorité du Pape, laquelle ne reconnaissait pas les nations. Le *Léviathan* est sans contredit une œuvre marquante de la philosophie politique, ayant fourni toute une théorie de la souveraineté. La vision hobbesienne est généralement associée à une conception ténébreuse de l'être humain à son « état de nature ». Les humains seraient ainsi foncièrement agités par des passions naturelles qui les pousseraient à la guerre, ce pourquoi ils nécessiteraient une puissance visible qui les contraigne au respect par la menace de châtiments. Autrement dit, la souveraineté serait le résultat d'un contrat, les êtres humains comprenant qu'il leur est impératif de déléguer une partie de leur liberté à une entité commune afin d'éviter de nouveaux déchirements. Nous lui laisserons ici la parole :

> Le seul moyen d'établir pareille puissance commune, capable de défendre les humains contre les invasions des étrangers et les préjudices commis aux uns par les autres et, ainsi, les protéger de telle sorte que, par leur industrie propre et les fruits de la terre, ils puissent se suffire à eux-mêmes et vivre satisfaits, est de rassembler toute leur puissance et toute leur force sur un homme ou sur assemblée d'hommes qui peut, à la majorité des voix, ramener toutes leurs volontés à une seule volonté ; ce qui revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée d'hommes, pour porter leur personne è et chacun fait sienne et reconnaît être lui-même l'auteur de toute action accomplie ou causée par celui qui porte leur personne, et relevant de ces choses qui concernent la paix commune et la sécurité ; par là même, tous et chacun d'eux soumettent leurs volontés à sa volonté, et leurs jugements à son jugement. […] Cela fait, la multitude, ainsi unie en une personne une, est appelée un État, en latin Civitas.[596]

Cette idée d'un « état de nature » deviendra ensuite, dans le néolibéralisme, la base d'un système où l'individu, déraciné de sa société, est motivé par ses seules préférences individuelles. Cependant,

---

[594] Cité dans
Victor Cousin, *Œuvres. Tome deuxième. Cours histoire de la philosophie morale. Fragments philosophiques*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1841. p. 432
[595] Thomas Hobbes, *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, op. cit., p. 224.
[596] *Ibid.*, p. 287-288

chez Hobbes, il s'agit d'une menace réelle de guerre de tous contre tous qui plane en permanence sur les collectivités, bien loin la terre promise du néolibéralisme. Si le concept d'« état de nature » a pu alimenter le néolibéralisme, c'est au niveau de l'analyse de l'être humain et non sur la part prescriptive de l'oeuvre de Hobbes. À la différence d'un Mandeville, Hobbes estime que cet état de nature doit être, au maximum, refoulé pour éviter que les sociétés ne sombrent dans la violence et dans l'anomie. Hobbes défend plutôt ardemment la pertinence des institutions et des espaces politiques alors que le néolibéralisme tant à les nier ou à les présenter comme des nuisances.

Jean-Jacques Rousseau estimait que le genre humain pouvait en venir à son extinction s'il ne modifiait pas ses comportements, offrant lui aussi un « contrat social[597] ». Rousseau croyait que la liberté politique était révolue, et que le développement du parlementarisme britannique indiquait que la modernité libérale érigeait l'intérêt de l'individu en principe dominant. En 1785, Condorcet traitait du « paradoxe du vote », indiquant qu'il est possible que les choix individuels ne se traduisent pas directement par une décision collective. Cette approche a été reprise en 1951 par l'économiste américain Kenneth Arrow,[598] qui a pensé le « théorème d'impossibilité », lequel postulait la non-existence d'un procédé démocratique qui entérine le passage des choix individuels au niveau collectif. Le choix collectif s'opère donc inévitablement à la discrétion du décideur. Benjamin Constant, philosophe franco-suisse, était clair sur la nécessaire primauté de la liberté individuelle sur la liberté collective :

> Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie : c'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances. […] La liberté individuelle, je le répète, voilà la véritable liberté moderne. La liberté politique en est la garantie ; la liberté politique est par conséquent indispensable. Mais demander aux peuples de nos jours de sacrifier comme ceux d'autrefois la totalité de leur liberté individuelle à la liberté politique, c'est le plus sûr moyen de les détacher de l'une et quand on y serait parvenu, on ne tarderait pas à leur ravir l'autre.[599]

Le cadre politique, en régime libéral, est ainsi un pouvoir neutre sur le plan philosophique où le débat public est tranché par la raison. Chacun y vit comme il le souhaite, dans une société régie par l'adage voulant que « la liberté de l'un s'arrête là où commence celle de l'autre ». Pour transformer cette volonté en réalité, pour assurer que la concurrence entre ces libertés ne cesse pas d'être pacifique, la judiciarisation, tant du politique que des rapports entre humains, est appelée à s'accroître. L'objectif du droit d'équilibrer les libertés doit s'accomplir dans un régime faisant de

[597] Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2011. [1762]
[598] Kenneth J. Arrow, *Social Choice and Individual Values*, Yale University Press, 2012. [1951]
[599] Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes. Discours prononcé à l'Athénée royal à Paris en 1819*. Disponible en ligne : http://www.catallaxia.org/wiki/Benjamin_Constant:De_la_libert%C3%A9_des_Anciens_compar%C3%A9e_%C3%A0_celle_des_Modernes

l'individu un agent libre de procéder comme bon lui semble, mais également responsable de déterminer la nature de son intérêt et la meilleure manière d'y parvenir. Spinoza présentait alors une conception de la tolérance des divers comportements individuels comme substitut à un idéal moral commun n'étant plus souhaité :

> Dans cette florissante République et ville splendide, des hommes, de toute origine nationale et appartenant à toutes sortes de sectes religieuses vivent dans la concorde la plus parfaite ! Au moment de faire un placement, les citoyens s'inquiètent seulement de savoir si l'homme à qui ils ont affaire est riche ou pauvre, si l'on peut se fier à lui ou si sa réputation est celle d'un trompeur. Une fois fixés là-dessus, ils ne s'inquiètent pas du tout de savoir à quelle religion, ou à quelle secte l'autre partie adhère, car, à supposer qu'on dût un jour aller devant le juge, cette considération ne servirait ni à faire gagner, ni à faire perdre le procès.[600]

Par conséquent, pour protéger la liberté individuelle, il importe de bâtir un ordre où l'exercice du pouvoir est maximalement encadré et astreint à ne pas dépasser ses bornes prédéfinies. Comme le disait également Constant : « Prions l'autorité de rester dans ses limites ; qu'elle se borne à être juste. Nous nous chargerons d'être heureux[601] ». L'individu devient alors responsable de sa propre réussite au sein d'un système où le cadre collectif doit s'interdire autant que possible de poser les bases d'un quelconque jugement des us de chacun. En 1980, Milton et Rose Friedman radicaliseront le paradigme en ajoutant à cette analyse que la solidarité –forcée, selon eux- entre les êtres humains est à la fois inutile et inefficace :

> Si un échange entre deux parties est volontaire, il n'aura lieu que si les deux parties croient tirer profit. […] Il est […] difficile de comprendre comment l'échange peut permettre à des gens disséminés d'un bout à l'autre de la Terre de coopérer, alors qu'ils n'ont en vue que leurs intérêts particuliers. Le système des prix est le mécanisme qui accomplit cette tâche sans direction centrale, sans exiger que les gens se parlent ou se plaisent. […] L'éclat de génie d'Adam Smith a été de reconnaître que les prix résultant des transactions de gré à gré entre acheteurs et vendeurs – bref dans le cadre du marché libre – pouvaient coordonner l'activité de millions de personnes ne recherchant que leur propre intérêt, de façon que chacun en retire un avantage. Le fait qu'un ordre économique puisse naître des conséquences involontaires d'actions de nombreuses personnes ne cherchant que leur propre intérêt était à l'époque une idée stupéfiante, et elle le demeure aujourd'hui.[602]

Un ordre où il n'est aucune obligation que les gens se parlent ou se plaisent ? Il apparaît clair, sous la plume des Friedman, que la restriction souhaitée du politique va nécessairement de pair avec une conception purement contractuelle des liens entre les uns et les autres. Le commerce et le marché se voient désormais confiés une fonction directrice, tandis qu'on confine l'État à ne pas sortir de ses bornes fixées à l'avance. Il n'est guère surprenant que Milton Friedman soit considéré comme un

---

[600] Baruch Spinoza, « Traité des autorités théologiques et politiques », chapitre XX, dans *Œuvres*, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1954, p. 906.
[601] Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparées à celle des Modernes*, op. cit.
[602] Milton et Rose Friedman, *La liberté du choix*, Paris, Pierre Belfond, 1980., p. 26

des penseurs ayant eu le plus d'impact sur les décisions prises par Margaret Thatcher, à la tête du Royaume-Uni de 1979 à 1990, qui considérait que la société n'existait pas.

> I think we have been through a period when too many people have been given to understand that when they have a problem it is government's job to cope with it. 'I have a problem, I'll get a grant. I'm homeless, the government must house me.' They are casting their problems on society. And, you know, there is no such thing as society. There are individual men and women and there are families. And no governments can do anything except through people, and people must look to themselves first. It is our duty to look after ourselves and then, also, to look after our neighbours. People have got their entitlements too much in mind, without the obligations. There is no such thing as an entitlement, unless someone has first met an obligation.[603]

La nécessité de développement du commerce entre les nations comme manière de conserver la paix existe cependant dans les productions intellectuelles depuis le XVIIe siècle, ajoutant alors la dimension économique à la dynamique voulue de l'addition des intérêts individuels de tous et chacun. En 1623, *Le Nouveau Cynée*[604] d'Émeric Crucé ou Émeric de la Croix posait les bases d'une association entre paix et liberté du commerce. Son projet pacifiste, aspirant à être une valeur suprême de l'ordre international voulu, repose sur une instance politique centralisée, soit une Assemblée permanente des Princes, qui siégerait à Venise et qui a pour but de régler les conflits. En dépit du statut de moine de son auteur, l'ouvrage ne prône pas le christianisme comme facteur d'unification du grand ensemble politique voulu. En plus de la structure politique commune et de la neutralité morale et religieuse, Crucé prescrit un système de libre-échange agrémenté d'une monnaie commune et d'une harmonisation des poids et des mesures. Le sous-titre du livre est sans équivoque : *Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté de commerce par tout le Monde.*

Dès 1795, Emmanuel Kant voyait dans le droit la voie vers la « paix perpétuelle[605] ». Kant partait du constat que les États étaient en guerre ou dans une paix précaire, donc appelée à être brisée au moindre soubresaut. Kant souhaitait alors que le politique quitte son état de nature, soit la conflictualité. Pour lui, c'est la guerre –et non la paix- qui est naturelle. Par conséquent, la paix doit être mise en place, instituée et institutionnalisée, résidant dans l'état de droit. A contrario, la guerre repose sur l'état de nature, c'est-à-dire sur les rapports entre les États qui ne sont pas encadrés par le juridique, n'existant pas d'instance d'arbitrage. Il s'agit d'une application de la logique du contrat social aux États. Le projet de Kant en était alors un d'association fédérale entre les États. Pour ce

---

[603] Prononcée en 1987 par Margaret Thatcher et citée dans :
Samuel Brittan, « Thatcher was right – there is no 'society'. Aid for the poor, or distressed regions, must come from the citizens of the country concerned », *Financial Times*, 18 avril 2013.

[604] Nous nous sommes basés sur la réédition de 2004 par Alain Fenet et Astrid Guillaume.
Emeric Crucé, *Le Nouveau Cynée ou Discours d'Etat : Représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale et liberté du commerce par tout le monde*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. [1623]

[605] Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1970. [1795]

faire, les États devaient se transformer de l'intérieur, adoptant un régime de droit. La paix devient alors un idéal vers lequel l'ensemble des efforts internes se tournent :

> Or, la raison moralement pratique énonce en nous son veto irrésistible : *il ne doit y avoir aucune guerre* ; ni celle entre toi et moi dans l'état de nature, ni celle entre nous en tant qu'États, qui, bien qu'ils se trouvent intérieurement en état légal, sont cependant extérieurement (dans leur rapport réciproque) dans un état dépourvu de lois — car ce n'est pas ainsi que chacun doit rechercher son droit. Aussi la question n'est plus de savoir si la paix perpétuelle est quelque chose de réel ou si ce n'est qu'une chimère et si nous ne nous trompons pas dans notre jugement théorique, quand nous admettons le premier cas, mais nous devons agir comme si la chose qui peut-être ne sera pas devait être, et en vue de sa fondation établir la constitution (peut-être le républicanisme de tous les États ensemble et en particulier) qui nous semble le plus capable d'y mener et de mettre fin à la conduite de la guerre dépourvue de salut, vers laquelle tous les États sans exception ont jusqu'à maintenant dirigé leurs préparatifs intérieurs, comme vers leur fin suprême. Et si notre fin en ce qui concerne sa réalisation, demeure toujours un vœu pieux, nous ne nous trompons certainement pas en admettant la maxime d'y travailler sans relâche, puisqu'elle est un devoir.[606]

Cette réforme étant faite, le rapprochement entre les États peut s'opérer, sur la base d'une interdépendance par le commerce. En 1758, Montesquieu n'en disait pas autrement en théorisant l'idée d'un « doux commerce » qui mènerait de manière naturelle à la paix.[607] L'uniformisation des systèmes légaux et l'interdépendance économique par le commerce comme garants de l'harmonie internationale n'est pas sans évoquer l'ère contemporaine, bien que le néolibéralisme mondialisé soit tout de même différent du modèle alors prôné par les premiers penseurs libéraux. Le congrès de Vienne de 1815 s'inscrivait dans une telle ligne : au-delà des seules discussions sur les frontières territoriales, la circulation navale y fut discutée par les puissances européennes comme un des outils employés pour parvenir à la paix universelle par le commerce, les articles 108 à 117 statuent sur la libre navigation fluviale.[608] L'article 111 stipule d'ailleurs que « [l]es droits sur la navigation seront fixés d'une manière uniforme, invariable, et assez indépendante de la qualité différente des marchandises pour ne pas rendre nécessaire un examen détaillé de la cargaison, autrement que pour cause de fraude et de contravention[609] » et l'article 115 qu'« [o]n empêchera, par des dispositions réglementaires, que l'exercice des fonctions des douaniers ne mette pas d'entraves à la navigation[610] », le tout sous des règles communes non modifiables sans le consentement de tous les pays, anticipant les accords commerciaux du XXe siècle.

---

[606] Emmanuel Kant, *Métaphysique des mœurs. Première partie. Doctrine du droit*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1971. [1785] p. 237-238
[607] Charles-Louis Montesquieu, *Esprit des lois, livres I-V*, Paris, Hachette Livres BNF, 2012. [1758]
[608] Congrès de Vienne, Articles 108 à 117 (Liberté de navigation fluviale). Actes du Congrès de Vienne, Imprimerie royale, 1816 (pp. 72-75).
[609] *Ibid.*
[610] *Ibid.*

Alors que la révolution industrielle battait son plein et menait le capitalisme à une nouvelle phase marquée par la machination, l'économiste français Frédéric Bastiat postulait lui aussi en 1848 la nécessité d'un système politique particulier pour servir les besoins du libéralisme économique. Pour Bastiat, l'intervention de l'État s'oppose à la liberté, car elle outrepasse sa seule mission de justice pour tous. Elle n'est que le résultat de « publicistes » qui spéculent sur la faillite de la liberté :

> À l'aspect des souffrances qui accablent un grand nombre de nos frères, ces publicistes ont pensé qu'elles étaient imputables à la liberté qui est la justice. Ils sont partis de cette idée que le système de la liberté, de la justice exacte, avait été mis légalement à l'épreuve, et qu'il avait failli. Ils en ont conclu que le temps était venu de faire faire à la législation un pas de plus, et qu'elle devait enfin s'imprégner du principe de la fraternité. De là, ces écoles saint-simoniennes, fouriéristes, communistes, owénistes ; de là ces tentatives d'organisation du travail ; ces déclarations que l'État doit la subsistance, le bien-être, l'éducation à tous les citoyens ; qu'il doit être généreux, charitable, présent à tout, dévoué à tous ; que sa mission est d'allaiter l'enfance, d'instruire la jeunesse, d'assurer du travail aux forts, de donner des retraites aux faibles ; en un mot qu'il a à intervenir directement pour soulager toutes les souffrances satisfaire et prévenir tous les besoins, fournir des capitaux à toutes les entreprises, des lumières à toutes les intelligences, des baumes à toutes les plaies, des asiles à toutes les infortunes, et même du secours et du sang français à tous les opprimés sur la surface du globe.[611]

Si Bastiat estimait que le marché devait mécaniquement s'autoréguler par la libre concurrence et que l'État ne devait pas s'ingérer dans celui-ci, quel était le rôle de la puissance publique, qui est pour Bastiat une « grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde ?[612] ». Essentiellement de garantir l'égalité des droits, c'est-à-dire d'assurer l'équilibre entre les libertés :

> Les économistes croient à l'harmonie naturelle, ou plutôt à l'harmonisation nécessaire et progressive des intérêts. Tout est là. […] Mais si la Providence ne s'est pas trompée, si elle a arrangé les choses de telle sorte que les intérêts, sous la loi de justice, arrivent naturellement aux combinaisons les plus harmoniques ; si, selon l'expression de M. de Lamartine, ils se font par la liberté une justice que l'arbitraire ne peut leur faire ; si l'égalité des droits est l'acheminement le plus certain, le plus direct vers l'égalité de fait, oh ! alors, nous pouvons ne demander à la loi que justice, liberté, égalité, comme on ne demande que l'éloignement des obstacles pour que chacune des gouttes d'eau qui forment l'Océan prenne son niveau.[613]

Bastiat assumait pleinement qu'il accordait à l'État une fonction de gendarme et un rôle de juge, détenant donc une fonction d'arbitrage et non d'orientation :

> Veiller à la sécurité publique, Administrer le domaine commun, Percevoir les contributions ; Tel est, je crois, le cercle rationnel dans lequel doivent être circonscrites

[611] Frédéric Bastiat, « Justice et fraternité », *Journal des Économistes*, n° du 15 juin 1848. Disponible en ligne : http://bastiat.org/fr/justice_fraternite.html
[612] Frédéric Bastiat, *L'État*, Paris, Institut Coppet, 2011. [1848] p. 11
[613] Frédéric Bastiat, « Justice et fraternité », op. cit.

> ou ramenées les attributions gouvernementales. Cette opinion, je le sais, heurte beaucoup d'idées reçues. « Quoi ! dira-t-on, vous voulez réduire le gouvernement au rôle de juge et de gendarme ? Vous le dépouillez de toute initiative ! Vous lui interdisez de donner une vive impulsion aux lettres, aux arts, au commerce, à la navigation, à l'agriculture, aux idées morales et religieuses ; vous le dépouillez de son plus bel attribut, celui d'ouvrir au peuple la voie du progrès ! »[614]

Le néolibéralisme contemporain appliquera ce couple économie-droit. Il s'agira ainsi d'une véritable théorie de régulation sociale où le marché et le droit se renforcent mutuellement dans une même dynamique au sein de laquelle « ce qui est calculable, ce qui relève de la négociation et des échanges marchands, relève historiquement du domaine du contrat [et] d'une qualification juridique incertaine, sans sanctions judiciaires prévues, contraignantes parle poids de leurs auteurs ou par des mécanismes ad hoc[615] », et dont le respect est « fortement conseillé pour être crédible dans le jeu mondial[616] », pour reprendre Robert Charvin. Puis, comme l'écrit Claude Revel :

> L'irruption des économistes libéraux dans le droit a en effet accentué une tendance déjà présente dans l'environnement des affaires anglo-saxon, qui consiste à mettre en place une sorte de marché du droit. Des producteurs de normes créent des textes, plus ou moins efficaces, plus ou moins bien présentés. Il appartient au consommateur, institution internationale, État, entreprises, de faire son choix. Du droit économique l'on passe à l'économie du droit […] Le droit devient un produit, plus ou moins attractif, qui va s'acheter et se vendre, selon l'offre et la demande. […] Dans un monde dominé par l'information et ses dérivés, intelligence, influence, image, ce sont les modes de pensée des plus actifs en ces domaines qui vont s'imposer. Jusqu'à présent, il s'agit incontestablement des acteurs publics et privés américains, et plus généralement d'origine anglo-saxonne, beaucoup plus présents qu'on ne le croit dans les enceintes internationales normatives.[617]

Le droit revêt une place particulière dans les sociétés libérales notamment par sa vocation à protéger l'individu contre les décisions politiques. La perception d'une majorité qui puisse être foncièrement opprimante, et qui doit par conséquent être limitée par des bornes légales tranchées de manière limpide, n'est pas nouvelle. Benjamin Constant la mettait de l'avant dès 1806 :

> L'erreur de ceux qui, de bonne foi dans leur amour de la liberté, ont accordé à la souveraineté du peuple un pouvoir sans bornes, vient de la manière dont se sont formées leurs idées en politique. Ils ont vu dans l'histoire un petit nombre d'hommes, ou même un seul, en possession d'un pouvoir immense, qui faisait beaucoup de mal ; mais leur courroux s'est dirigé contre les possesseurs du pouvoir, et non contre le pouvoir même. Au lieu de le détruire, ils n'ont songé qu'à le déplacer.[618]

---

[614] Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques*, 1850. Disponible en ligne : http://bastiat.org/fr/harmonies.html
[615] Robert Charvin, *Vers la postdémocratie ?*, op. cit, p. 113.
[616] *Ibid.*, p. 25
[617] Claude Revel, *La Gouvernance mondiale a commencé. Acteurs, enjeux, influences… et demain ?*, op. cit., p. 5-6 et p. 137-138.
[618] Benjamin Constant, *Principes de politique*, Paris, Édition Guillaumin, 1872, [1806] p.9

Tocqueville a appelé ce danger la « tyrannie de la majorité », ou encore le « despotisme de la majorité », l'inscrivant dans un paradigme de guerre de tous contre tous motivée par le conflit entre les intérêts –divergents- de chacun :

> Les démocraties sont naturellement portées à concentrer toute la force sociale dans les mains du corps législatif. Celui-ci étant le pouvoir qui émane le plus directement du peuple, est aussi celui qui participe le plus de sa toute-puissance. On remarque donc en lui une tendance habituelle qui le porte à réunir toute espèce d'autorité dans son sein. Cette concentration des pouvoirs, en même temps qu'elle nuit singulièrement à la bonne conduite des affaires, fonde "le despotisme de la majorité".[619] […] Mais la majorité elle-même n'est pas toute-puissante. Au-dessus d'elle, dans le monde moral, se trouvent l'humanité, la justice et la raison ; dans le monde politique, les droits acquis. La majorité reconnaît ces deux barrières, et s'il lui arrive de les franchir, c'est qu'elle a des passions, comme chaque homme, et que, semblable à eux, elle peut faire le mal en discernant le bien.[620] […] Qu'est-ce donc qu'une majorité prise collectivement, sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu qu'on nomme la minorité ? Or, si vous admettez qu'un homme revêtu de la toute-puissance peut en abuser contre ses adversaires, pourquoi n'admettez-vous pas la même chose pour une majorité ? Les hommes en se réunissant, ont-ils changé de caractère ? Sont-ils devenus plus patients dans les obstacles en devenant plus forts ? Pour moi, je ne saurais le croire ; et le pouvoir de tout faire, que je refuse à un seul de mes semblables, je ne l'accorderai jamais à plusieurs.[621]

Tocqueville offrait, en guise de solution, de judiciariser une part du processus politique pour en limiter le potentiel d'excès : « Le pouvoir accordé aux tribunaux de se prononcer sur l'inconstitutionnalité des lois, forme encore une des plus puissantes barrières qu'on ait jamais élevée contre la tyrannie des assemblées politiques.[622] » Herbert Spencer, philosophe et sociologue anglais, ne faisait pas un constat très différent :

> Des superstitions politiques auxquelles il a été fait allusion précédemment, aucune n'est aussi universellement répandue que l'idée selon laquelle les majorités seraient toutes-puissantes. Sous l'impression que le maintien de l'ordre exigera toujours que le pouvoir soit dans la main de quelque parti, le sens moral de notre temps juge qu'un tel pouvoir ne peut être convenablement conféré à personne sinon à la plus grande moitié de la société. Il interprète littéralement le dicton : « La voix du peuple es la vois de Dieu » et, transférant à l'un la sainteté attachée à l'autre, il conclut que la volonté du peuple – c'est-à-dire de la majorité – est sans appel. Cependant, cette croyance est entièrement fausse. Supposez un instant que, frappée de quelque panique malthusienne, une puissance législative représentant dûment l'opinion publique projetât d'ordonner que tous les enfants à naître durant les dix années futures soient noyés. Personne pense-t-il (sic) qu'un tel acte législatif serait défendable ? Sinon, il y a évidemment une limite au pouvoir d'une majorité. Supposez encore que de deux races vivant ensemble – Celtes et Saxons par exemple, – la plus nombreuse décidât de faire des individus de l'autre race ses esclaves. L'autorité du plus grand nombre, en un tel cas, serait-elle valide ? Sinon, il y a quelque chose à quoi son autorité doit être subordonnée. Supposez, une fois encore,

[619] Tocqueville, 2010, p. 230
[620] *Ibid.*, p. 518
[621] *Ibid.*, p. 349
[622] *Ibid.*, p. 172

> que tous les hommes ayant un revenu annuel de moins de 50 livres sterling résolussent de réduire à ce chiffre tous les revenus qui le dépassent et d'affecter l'excédent à des usages publics. Leur résolution pourrait-elle être justifiée ? Sinon, il doit être une troisième fois reconnu qu'il est une loi à laquelle la voix populaire doit déférer. Qu'est-ce donc que cette loi, sinon la loi de pure équité, – la loi d'égale liberté ? Ces limitations, que tous voudraient mettre à la volonté de la majorité, sont exactement les limitations fixées par cette loi. Nous nions le droit d'une majorité d'assassiner, d'asservir ou de voler, simplement parce que l'assassinat, l'asservissement et le vol sont des violations de cette loi, – violations trop flagrantes pour être négligées. Mais si de grandes violations de cette loi sont iniques, de plus petites le sont aussi. Si la volonté du grand nombre ne peut annuler le premier principe de moralité en ces cas-là, non plus elle ne le peut en aucun autre. De sorte que, quelque insignifiante que soit la minorité et minime la transgression de ses droits qu'on se propose d'accomplir, aucune transgression de se (sic) genre ne peut être permise.[623]

John Stuart Mill, éminent penseur libéral d'une société où l'un ne nuit pas à autrui, n'y allait pas, en 1859, d'un verdict bien différent :

> La volonté du peuple signifie en pratique la volonté du plus grand nombre [...] Il est donc possible que les « gens du peuple » soient tentés d'opprimer une partie des leurs ; aussi est-ce un abus de pouvoir dont il faut se prémunir au même titre qu'un autre. C'est pourquoi il demeure primordial de limiter le pouvoir du gouvernement sur les individus [...] Ainsi range-t-on aujourd'hui, dans les spéculations politiques, la tyrannie de la majorité au nombre de ces maux contre lesquels la société doit se protéger.[624]

Hayek s'est lui aussi avancé sur la nécessité de restreindre autant que possible le « monopole de la coercition » concédé à l'État afin de protéger l'individu :

> [L]a coercition ne saurait être totalement évitée, dans la mesure où le seul moyen de l'empêcher consiste à menacer de l'employer. La société libre s'est attaquée à ce problème en conférant le monopole de l'emploi de la coercition à l'État, et en essayant de limiter ce pouvoir de l'État aux cas où il s'agit d'empêcher des particuliers d'en user. Pour que cela devienne possible, il faut que l'État protège des sphères reconnues comme privées, où les individus soient à l'abri d'immixtions d'autres personnes ; il faut que ces sphères privées soient délimitées, non par assignations spéciales, mais par la création d'une situation où l'individu puisse déterminer sa propre sphère en se fondant sur des règles connues ; et ces règles doivent lui dire ce que le pouvoir fera dans les divers types de conjonctures. La coercition, dont les pouvoirs publics doivent disposer dans le but ainsi défini, se trouve réduite au minimum et rendue aussi peu dangereuse que possible par le fait qu'elle est enserrée dans des règles générales clairement connues. De la sorte, dans la plupart des cas un individu ne s'expose à la subir que s'il s'est mis lui-même dans une situation où il sait pertinemment qu'il la subira. Même là où la coercition ne peut être évitée, elle est débarrassée de ses conséquences les plus nuisibles en se trouvant réduite à des obligations limitées et prévisibles ou, au moins, indépendantes de la décision arbitraire de tiers. Rendue impersonnelle et dépendante de règles générales abstraites dont l'effet sur les individus ne pouvait être prévu au moment où elles ont été établies, l'action coercitive du gouvernement devient une donnée sur

---

[623] L'Institut Coppet, *think tank* libéral français, a publié sur son site internet le texte datant de 1850 : Herbert Spencer, *Le Droit d'ignorer l'Etat*, Institut Coppet, 17 mars 2012. [1850] Disponible en ligne : http://www.institutcoppet.org/2012/03/17/herbert-spencer-le-droit-dignorer-letat-1850

[624] John Stuart Mill, *De la liberté*, Paris, Éditions Gallimard, 1990. [1859] p. 65-66

> laquelle l'individu peut baser ses propres plans. La coercition conforme à des règles connues, et qui généralement ne pèse que sur ceux qui s'y sont exposés sciemment, devient alors un instrument au service des individus à la recherche de leurs propres fins, et non plus un moyen de les obliger à servir les fins d'autrui.[625]

L'historien des idées et philosophe politique britannique Isaiah Berlin en venait à voir le poids du collectif comme étant si étouffant que la liberté de l'individu était davantage garantie en cas de défaillance du politique qu'en situation de bon fonctionnement de celui-ci, fut-il totalement démocratique :

> Certains de mes critiques protestent avec indignation à l'idée qu'un homme puisse, en ce sens, avoir une plus grande liberté "négative" sous la férule d'un despote tolérant ou inefficace que sous une intraitable démocratie égalitariste. Mais assurément, Socrate aurait eu plus de liberté — d'expression et même d'action — si, comme Aristote, il avait fui Athènes et sa démocratie, au lieu d'en accepter les lois, bonnes et mauvaises, édictées et appliquées par lui et ses concitoyens. De même, un homme peut se sentir étouffé dans une démocratie authentiquement et vigoureusement "participative" à cause des pressions sociales ou politiques qu'elle engendre et choisir de vivre sous un climat où il y a peut-être moins de participation à la vie publique, mais plus de place pour la vie privée, des formes d'organisation sociale moins dynamiques, moins grégaires, mais aussi moins de surveillance. Cela peut paraître inadmissible pour ceux qui considèrent qu'avoir peu de goût pour la chose publique ou la société est le signe d'un malaise ou d'une profonde aliénation, mais les tempéraments diffèrent, et trop d'enthousiasme pour des normes collectives peut conduire à l'intolérance et au mépris de la vie intérieure de chacun.[626]

Des régimes constitutionnels divers ont tenté de s'inspirer de ces postulats pour protéger, du moins en théorie, les minorités et individus contre la potentielle dérive du pouvoir majoritaire par la judiciarisation du politique. Le constitutionnalisme économique, vu précédemment, en est une manifestation.

La mécanique d'un droit harmonisateur s'accouplant du marché autogéré peut certes relever du mythe, et surtout peut sembler ne pas s'accorder avec le néolibéralisme mondialisé ou avec la perspective de l'État compétitif. Si on admet d'emblée que le néolibéralisme est en réalité beaucoup plus interventionniste qu'il ne le prétend officiellement –et que cette constatation est même essentielle à notre traitement de l'État compétitif- le retour aux productions intellectuelles libérales classiques ne nous est pas pour autant inutile. Le néolibéralisme n'est pas né de lui-même et y puise bien ses racines idéologiques, bien qu'elles y soient tronquées. La perspective libérale classique d'un État -certes pas directement voué aux intérêts des entreprises comme le promeut la compétitivité- mais néanmoins dépassionné, dépolitisé, soumis à une volonté d'organisation scientifique de l'humanité et restreint à des fonctions de gestion et d'arbitrage nous paraît être en lien direct avec les normes néolibérales contemporaines. Ce bref survol historique ciblé sur la

[625] Friedrich A. Hayek, *La constitution de la liberté*, Paris, Litec, 1994. [1960] p. 24-25
[626] Isaiah Berlin, *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1969. [1988] P. 53-54

neutralité axiologique de l'État selon le bréviaire libéral nous permet aussi de saisir les racines de l'idéal de la « gouvernance compétitive », qui en récupérera l'apparence de neutralité pour masquer la nouvelle fonction réelle de l'État : transformer en profondeur la société pour en faire une « société compétitive ».

5.3. UN ÉTAT ET SES CLIENTS : LE MODÈLE DE LA GOUVERNANCE

L'histoire doctrinale de la neutralité axiologique de l'État tel que porté par le courant libéral se résume ainsi par un rabattement de la liberté sur la liberté individuelle, de la liberté individuelle sur la propriété privée, puis de la propriété privée sur sa condition d'existence. La neutralité axiologique deviendra ainsi, sous le néolibéralisme, une neutralisation du politique. Le néolibéralisme a récupéré l'apparence de neutralité du politique en renforçant sa dimension technicienne et prétendument scientifique. Si le néolibéralisme ne rompt pas avec un enfermement du politique dans des bornes prédéfinies pour l'empêcher d'empiéter sur les libertés individuelles et commerciales, il sera en revanche beaucoup plus interventionniste en acquérant une vocation de transformation sociale radicale.

Le paradigme d'un État voué à une fonction bien précise, celle de travailler perpétuellement à rendre la société qu'il administre plus à même d'être compétitive, peut sembler étonnant et mystérieux. Une telle mutation semble ardue à percevoir en ayant recours à la science économique, qui tend à négliger les « organisations » pour se concentrer sur les lois du jeu des acteurs, de même qu'à travers la science politique, qui peut aisément omettre la restructuration du domaine politique étatique et national par des organisations qui travaillent aussi bien depuis leur environnement global (par l'idéologie et la production de normes) que depuis leur logique interne. Bien qu'ils contestent la thèse d'une mutation de l'État vers la compétitivité, Philipp Genschel et Laura Seelkopf ont su cristalliser celle-ci autour de trois grandes assertions. Premièrement, l'économie mondiale force les États à se concurrencer pour le capital mobile mondial. Deuxièmement, le pouvoir de la norme érige l'agenda néolibéral comme seule bonne politique pour répondre à la concurrence interétatique. Troisièmement, le déclin de l'État-providence est enclenché et ne peut que se poursuivre à mesure que la concurrence mondiale, dont les préceptes dévalorisent ce modèle étatique, se poursuivra.[627]

En découlent ainsi quatre éléments de compréhension, suivant toujours la synthèse de Genschel et Seelkopf.

[627] Philipp Genschel et Laura Seelkopf, « The Competition State. The Modern State in a Global Economy », dans: Stephan Leibfried, Evelyne Huber, Matthew Lange, Jonah D. Levy et John D. Stephens (dir.), *The Oxford Handbook of Transformations of the State*, New York, Oxford University Press, 2015, p. 234-249.
p. 235

Tout d'abord, l'État compétitif ne peut être considéré comme un État keynésien, ayant des priorités politiques non keynésiennes, étant tourné vers l'efficacité micro-économique plutôt que vers le cadre macroéconomique, étant orienté vers l'offre plutôt que vers la demande, optant pour un encadrement réglementaire de l'action de l'État plutôt que vers son pouvoir discrétionnaire, préférant le contrôle de l'inflation sur le plein emploi, choisissant la réduction des charges fiscales plutôt que leur extension, promouvant l'innovation et la croissance.[628]

L'État compétitif n'est pas non plus un État-providence, puisqu'il cherche à augmenter la dépendance aux aléas du marché des citoyens et des industries plutôt qu'à la restreindre. L'État compétitif préfère les incitatifs au travail, les politiques soutenant le marché du travail et des services privatisés au filet social et aux programmes publics de soutien.[629] Il ne s'agit pas non plus d'un État national, le territoire qu'il gouverne et la population qui l'habite n'ayant pas l'unité nécessaire –qu'il s'agisse la cohérence économique ou de l'identité commune- pour pouvoir lui offrir un tel qualificatif. L'État compétitif en est un voué à l'ouverture au commerce international et à la circulation des capitaux, connectant l'économie nationale au marché mondial. L'État compétitif, au final, n'est pas un État au sens communément admis de ce mot, lié à la souveraineté nationale. La souveraineté y est doublement contrainte, tant par les règles des régimes économiques internationaux que par la menace perpétuelle d'une fuite des capitaux, de plus en plus mobiles, poussant les États à bannir toute pratique allant à l'encontre des intérêts des milieux d'affaires.[630] Il n'y a pas d'alternative, pour paraphraser Margaret Thatcher, vis-à-vis des recettes néolibérales. L'État compétitif pose ainsi les bases d'un nouveau régime, tournant la page sur la démocratie telle que connue jusque-là.

Pour Gillian Bristow, le contexte néolibéral global est fondamental dans l'arrivée de la compétitivité.[631] Ce n'est toutefois pas d'un effacement pur et simple des États-nations dont il est question. Diverses formules ont été avancées, qu'il s'agisse d'une forme de fédéralisme mondial où les États-nations se contenteraient des fonctions relatives à la sous-intendance, ou d'une forme d'unification des sociétés civiles du monde entier pour opérer un dépassement des États-nations sans mener à leur abolition formelle, ou encore d'amplifier la confiance envers les instances supranationales. Ces dernières ont fait la promotion active de l'idée d'une conversion des vies politiques nationales aux défis du reste du monde.

---

[628] *Ibid.*, p. 236
[629] *Ibid.*
[630] Philipp Genschel et Laura Seelkopf, « The Competition State. The Modern State in a Global Economy », op. cit., p. 236-237.
[631] Gillian Bristow, « Everyone's a 'winner' : problematizing the discourse of regional competitiveness », *Journal of Economic Geography*, juin 2005, vol. 5 (3), p. 285-304 (p. 298)

La compétitivité se veut alors une condition d'aménagement de la mondialisation. Pour Jacques Lévy, la compétitivité d'un territoire est le résultat des « effets positifs de son inscription dans un marché d'échelle supérieur[632] ». La réalisation d'un marché mondial dépend non seulement du démantèlement, par les États, des barrières à la libre circulation des biens, des services et des capitaux, mais aussi par la mise en place des bases politiques, légales et institutionnelles à un cadre permettant le plein épanouissement dudit marché. L'État, étant responsable des droits de propriété, des droits de contrat, des politiques de compétitivité et autres, a ainsi un rôle à jouer.

Comment peut-on penser une « politique de compétitivité » qui soit le relais des besoins portés par l'interaction entre l'économie nationale et la concurrence mondiale ? L'OMC l'a mise à l'ordre du jour durant la conférence de Singapour en 1996, créant pour l'occasion un Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence. Une note d'information de 1999 la présente ainsi :

> Conformément au point de vue adopté dans les travaux antérieurs du Groupe sur des questions apparentées, l'expression "politique de la concurrence" s'entend, aux fins de la présente note, de toute la gamme des mesures gouvernementales qui peuvent être employées pour promouvoir des structures et un comportement concurrentiels sur les marchés, y compris, mais sans exclure d'autres éléments, les lois de portée générale s'appliquant aux pratiques anticoncurrentielles des entreprises. […] Il y aurait peut être lieu de s'arrêter un moment pour préciser ce que nous entendons par "principe fondamental" de la politique de la concurrence. […] Ce que nous avons voulu dégager en établissant la présente note, ce sont plutôt les principes de conception et d'application des politiques, y compris, mais sans exclure d'autres éléments, les objectifs énoncés dans les lois nationales sur la concurrence, dont l'effet dépasse les dispositions légales et les secteurs spécifiques et s'exerce sur des juridictions nombreuses et diverses pourvues de politiques de la concurrence. […] Conformément à cette orientation, trois grandes catégories de principes ont été définies dans la présente note. La première réunit les principes entendus dans le sens des buts ou objectifs primordiaux de la politique de la concurrence (par exemple la promotion de l'efficience économique et du développement, la promotion du bien être des consommateurs et, hypothétiquement, d'autres objectifs). Ces objectifs remplissent une fonction importante d'orientation pour les pouvoirs publics dans l'application de divers aspects des lois et politiques en question. La deuxième catégorie regroupe les principes, de nature plus opérationnelle, de la conception et de l'application des politiques, par exemple la promotion de mesures d'ouverture des marchés et le repérage des situations où un pouvoir de marché risque d'être exercé. Un autre principe de cette catégorie serait la distinction, établie dans pratiquement toutes les législations relatives à la concurrence, entre les arrangements de nature principalement horizontale (c'est à dire à effet de restriction sur la concurrence entre des entreprises qui se trouveraient autrement en concurrence directe) et les arrangements de nature principalement verticale (c'est à dire limitant la concurrence relativement à la chaîne de production et de distribution d'un produit particulier). La troisième grande catégorie de principes se rapporte aux institutions et aux procédures par le moyen desquelles la politique de la concurrence est appliquée. Le respect des

[632] Jacques Lévy, « La mondialisation est un phénomène géographique », *L'Information géographique*, 2007, no. 2, p. 6-31 (p. 26)

> formes régulières dans l'application du droit et de la politique de la concurrence est un exemple important des principes fondamentaux de cette troisième catégorie.[633]

Le rapport va même jusqu'à ériger la « rivalité » entre entreprises comme le but de toute politique de la concurrence :

> On dit communément que le but primordial de la politique de la concurrence est de promouvoir et de maintenir une saine rivalité entre les entreprises sur les marchés, partout où cette rivalité est viable. Il y a deux moyens principaux d'atteindre ce but: premièrement, il est possible de s'attaquer aux structures anticoncurrentielles du marché et aux pratiques défavorables à la concurrence des entreprises par l'application, dans les cas qui la justifient, d'une loi sur la concurrence et/ou d'une réglementation proconcurrentielle; deuxièmement, les mesures publiques qui créent des obstacles inutiles au commerce et à la concurrence peuvent être réduites ou supprimées. L'objectif général consistant à promouvoir une saine rivalité sur le marché n'est cependant pas le seul à retenir l'attention: la politique de la concurrence est souvent examinée relativement à des buts économiques plus particuliers, qui orientent sa mise en œuvre et auxquels celle-ci peut être expressément rapportée. Nous mentionnerons deux de ces buts qui semblent constituer des principes fondamentaux de la politique de la concurrence dans de nombreuses juridictions en ce sens qu'ils guident les pouvoirs publics dans l'application de divers aspects des lois et politiques nationales: i) l'efficience économique et ii) le bien-être des consommateurs. En favorisant la réalisation de ces objectifs, la politique de la concurrence peut aussi contribuer au développement économique dans son ensemble. En outre, les lois et politiques nationales se fondent sur un certain nombre d'autres buts qui peuvent influer sur leur application dans diverses circonstances.[634]

L'État détient un rôle clé, mais les entreprises possèdent le pouvoir d'orienter le développement économique. Un rapport du même Groupe de travail de l'OMC est aussi clair sur le fait que la priorité est de favoriser la performance des entreprises :

> The very rationale for discussing competition policy in the context of the WTO was, in fact, the concern that once government policy induced restrictions were removed through the implementation by Members of the Uruguay Round commitments, the vacated space might be occupied by private enterprise practices of an anticompetitive nature.[635]

Si l'État se voit aussi chargé de limiter les imperfections du marché, il en va de même des structures supranationales. Eduardo Aninat, du FMI, estimait que les efforts supranationaux étaient irremplaçables sur ce plan :

> Ultimately, it is up to the international community as a whole to ensure that globalization works for all. This requires stepping up technical assistance to developing countries, and decisively opening up the markets of industrial and emerging market

---

[633] Organisation mondiale du commerce, Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, *Les principes fondamentaux de la politique de la concurrence. Note d'information du Secrétariat*, 7 juin 1999, WT/WGTCP/W/127., p. 1-3

[634] *Ibid.*, p. 6

[635] Report of the Working Group on the Interaction between Trade and Competition Policy to the General Council, WT/WGTCP/4, Genève, OMC, 2000, p.5

> economies to low-income countries' exports. Furthermore, there can be no substitute for supranational efforts to tackle those aspects of globalization—financial contagion, global warming, or marginalization and social exclusion—that markets can still only imperfectly deal with.[636]

On remarquera l'emploi du « à ce jour », laissant entendre que les marchés puissent, éventuellement, être en mesure de régler par eux-mêmes les grandes difficultés mondiales. Les structures transnationales paraissent donc, à l'instar de l'État compétitif, chargées d'intervenir pour laisser-faire et de corriger les difficultés rencontrées par le marché, s'agissant ainsi d'une véritable fonction d'adaptation temporaire de ce dernier en attendant sa pleine émancipation des interventions publiques.

Le frein à cette transnationalisation, au-delà des discours officiels, réside dans l'absence de véritable cadre multilatéral. L'OMC se trouve, dans les faits, bloquée. Dans *Des anthropologues à l'OMC. Scènes de la gouvernance mondiale*,[637] Marc Abélès s'étonne de trouver une organisation, pourtant jeune en âge, autant à bout de souffle et à la recherche d'un dynamisme en apparence introuvable. Qui plus est, de nombreux accords à vocation universelle, comme l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), ont échoué. Cela n'empêche bien entendu pas la multiplication des accords bilatéraux et régionaux, mais cela indique néanmoins une certaine incapacité à imposer franchement, de manière supranationale, une façon unique de faire. Malgré cette nuance, la transnationalisation n'est bien entendu pas qu'un mythe. La production de normes n'est pas sans effets.

Nous nous en remettrons ici aux analyses du sociologue Bob Jessop,[638] qui estime que l'État joue un rôle prépondérant dans la concurrence mondialisée et que sa gouvernance s'en trouve profondément transformée. Pour Jessop, il s'agit essentiellement, pour l'État, d'un contexte de transferts des pouvoirs vers le bas, vers le haut, et même sur les côtés. Tout d'abord, les échelles d'action passent du local à l'urbain, du régional au transfrontalier, puis à la coopération continentale et aux diverses entités supranationales. Puis, nous assistons aussi au passage du gouvernement à la gouvernance par réseaux, connectant les activités à des échelles similaires à travers plusieurs États. Une telle transition nous montre que les États nationaux continuent à jouer un rôle important dans l'établissement des conditions optimales de la compétitivité, conformément à sa théorie de base. Le maintien de cette forme d'État indique des relations de pouvoir asymétriques dans des ordres géoéconomiques et géopolitiques plus étroits, de manière à ce que les capitaux les plus puissants et les États en viennent à choisir d'exercer leur influence sur le politique à travers l'équilibre des forces interne et externe plutôt que par la force.

---

[636] Eduardo Aninat, "Countries Can't Go It Alone", *OECD Observer*, 228, 2001, p. 5
[637] Marc Abélès, *Des anthropologues à l'OMC. Scènes de la gouvernance mondiale*, CNRS Éditions, Paris, 2011.
[638] Bob Jessop, *The State. Past, Present, Future*, Cambridge, Polity, 2016, p. 189-210

> Some paradigms predicted the imminent demise of the national territorial level, but such forecasts have not yet been realized. This debate is linked to two others. One is growing interest in a rescaling of the state system, as state powers are transferred upwards, downwards, and sideways from the national territorial level. This process is reflected in the proliferation and density of institutionalized scales at which significant state activities occur – from local through urban and regional to cross-border and continent-wide cooperation, and on to diverse supranational entities. The other debate concerns claims about the transition from government at different scales to networked forms of governance that connect activities at similar scales across several states. This kind of transition reflects the adaptability of states managers and apparatuses, the continued importance of national states in securing the conditions for economic competitiveness, political legitimacy, and social cohesion, and a greater role for national states in coordinating states activities at several scales, including their own.[639]

La souveraineté politique fait face à des contraintes temporelles inédites. Cela est encore plus vrai pour les États territoriaux qui ont gagné une autonomie nationale et une indépendance formelle dans le siècle dernier, mais qui sont des « États faibles », avec un bas niveau de développement.

Mais Jessop soulève les problèmes du postulat de l'élimination de l'État-nation par la mondialisation. Pour commencer, une telle conception est centrée spécifiquement sur les impacts sur les États métropolitains, oubliant que ceux-ci ont affecté les autres États économiquement, politiquement et socialement avec l'impérialisme et le colonialisme. On perçoit donc la mondialisation et l'État-nation comme une réaction des pays du Nord, alors que nous assisterions à la revanche des espaces libérés du colonialisme ou d'un contrôle impérial direct, de la montée des économies de l'Est et du capitalisme développemental, prenant leur place dans le marché mondial. La mondialisation serait le résultat d'efforts des forces économiques et politiques du Nord pour reprendre leur position dominante, promouvant les réformes néolibérales dans le monde, imposant des conditions structurelles aux États endettés ou en crise, et poussant les régimes économiques internationaux dans une direction néolibérale.

Deux autres difficultés sont à pointer du doigt, si nous suivons la lecture de Jessop. Tout d'abord, il s'agirait d'une vision dés historicisée et appauvrie de la mondialisation, qui ne prend pas en compte la dimension spatiotemporelle. À la suite de Jessop, il faut ajouter que la mondialisation n'est pas un mécanisme à une seule cause, avec une logique universelle et unitaire. Elle constitue un phénomène hypercomplexe, en évolution constante et résultant de plusieurs événements, processus et transformations. Le résultat est multiforme, présentant plusieurs temporalités, plusieurs centres et plusieurs échelles. Il est clair qu'il est plus facile d'opérer en temps réel à une échelle mondiale, mais il y a aussi des continuités par rapport aux phases précédentes d'intégration aux marchés mondiaux. Les États territoriaux et les réseaux urbains étaient déjà intégrés au marché mondial avant la dernière phase de la mondialisation des années 1970 et 1980. Cette phase ne se distingue

[639] *Ibid.*, p. 189

pas tant par l'étendue planétaire du capitalisme, mais par la vitesse des liens et de ses répercussions en temps réel. La pression prétendue des managers de l'État face à la mondialisation vient plus de la compression temporelle que de l'expansion spatiale.

Le pouvoir structurel du capital, enraciné dans une logique impersonnelle des circuits du capital, et le pouvoir stratégique des capitaux mobiles et compétitifs augmentent à mesure que le marché mondial devient plus intégré en temps réel dans de nouvelles formes d'exploitation économique et de domination politique, alors que leurs institutions et leurs régimes de gouvernance deviennent de plus en plus interdépendants. Ce phénomène génère des développements géographiques inusités, affectant la division scalaire et spatiale du travail, altérant la portée du réseautage et réorganisant les aspects spatiaux de la domination économique. Elle intensifie les pressions concurrentielles sur le capital et le travail à travers l'intensification de la compétition mondiale et soumet de surcroît les managers des États à différentes pressions. Ces complexités sont ignorées lorsque la question est traitée en tant que relation État-marché, laquelle ne serait pensée qu'en fonction d'une dynamique où l'un progresse nécessairement au détriment de l'autre.

Puis, concernant l'État-nation, l'erreur serait de négliger la diversité des formes d'États et de régimes politiques pouvant être affectés par la mondialisation. Cela suppose que les États ne sont que des entités dotées de pouvoir et de richesse. Les États sont effectivement utilisés comme connecteurs de pouvoir dans les réseaux d'États et des formes non territoriales d'organisation politique, réseaux reflétant l'équilibre des forces dans leur espace politique respectif. Une telle connectivité signifie que les États locaux, régionaux et nationaux étaient déjà intégrés à des degrés divers au marché mondial avant d'être touchés par la mondialisation.

Les États ne doivent pas être vus comme des entités distinctes de leur économie, comme s'ils existaient dans des sphères séparées et avaient uniquement des relations externes entre eux. Au contraire, les États normaux sont, typiquement, très impliqués dans la conception des institutions et pratiques constituant l'économie. C'est l'idée même de l'État compétitif, expliqué par Porter. Mais il y a plus. Cette implication inclut la promotion active ou l'acceptation passive de l'intégration au marché mondial, que cela se fasse directement au niveau global ou à travers des formes d'intégration régionale. La mondialisation est liée à des processus de diverses échelles (régionalisation, triadisation, réseautage entre villes mondes, régions intercontinentales, localisation internationale, etc.). Même les formes néolibérales de la mondialisation économique continuent à dépendre des institutions politiques et des initiatives politiques pour protéger le néolibéralisme devant les crises et les échecs du marché. Il n'y a qu'à penser, pour ajouter à la thèse de Jessop, aux plans de sauvegarde du système bancaire qui ont suivi la crise de 2008.

Alors que certaines élites politiques essaient de résister aux forces et processus associés à la mondialisation pour conserver une certaine souveraineté formelle ou pour protéger des secteurs de leur économie contre les soubresauts du marché mondial, d'autres élites promeuvent activement la mondialisation comme une partie prenante de leur intérêt national, un défi à relever et une véritable opportunité. Ils espèrent alors au contraire y améliorer les capacités de leur État. Mais la mondialisation modifie tout de même l'équilibre des forces économiques et politiques, de même que la relation entre marché et État.

Comment interpréter l'évolution commune du marché mondial et des États ? Il existe deux théories opposées. La première les perçoit comme étant distincts, chacun détenant ses propres logiques engagées dans des relations purement externes. La seconde les traite comme s'ils étaient pleinement interdépendants, chacun détenant son propre rôle dans le but de favoriser l'accumulation de capital.

Or, pour Jessop, l'intégration croissante au marché mondial ne met pas de pression sur l'État en tant que forme générale transhistorique d'organisation politique. Les nombreuses forces sociales et mécanismes qui causent la mondialisation ne peuvent exercer une pression que sur des formes particulières de l'État avec des passifs et des capacités particulières. La mondialisation modifie aussi l'équilibre des forces au sein des États. Chaque perte ou renforcement de capacités favorisera certaines forces économiques, politiques et sociales plutôt que d'autres ; elle créera aussi un espace pour des conflits réorganisant les formes de l'État ainsi que les capacités visant à relever ces défis. Les États varient dans leurs capacités à exploiter, à absorber, à résister ou à contrer les pressions de la mondialisation sous toutes ses formes. Même les États les plus puissants subissent des pressions extérieures venant d'autres États, des centres de pouvoir, des logiques du marché mondial, sans compter l'impact interne de leurs propres politiques et les retombées et résistances auxquelles ces dernières font face.

Les nombreuses forces sociales et mécanismes générant la mondialisation mettent de la pression sur des formes particulières d'État, qui ont des capacités particulières et présentent un équilibre instable des forces en présence. Tous ces États territoriaux ne sont pas nécessairement nationaux. Il y a aussi les cités-États et les petits pays offshore qui jouent un rôle clé dans l'accumulation du capital. D'autres sont contrôlés par des seigneurs de la guerre ou soumis au narcotrafic.

Le marché mondial modifie aussi l'équilibre des forces au sein des États. La dynamique de la mondialisation a différents impacts sur les États compte tenu de leur nature propre, qu'il s'agisse d'État métropolitains capitalistes, d'États orientés vers l'exportation, d'États pétroliers-rentiers, ou d'États postcoloniaux ou postsocialistes. Jessop synthèse alors trois conclusions : premièrement, la dynamique du marché mondial est irréductible aux flux –que ce soit de marchandises, de capital

productif ou de capital variable. Il y a d'importantes dimensions territoriales. Deuxièmement, les États représentent plus que des « connecteurs de pouvoir ». Troisièmement, on ne peut dire que la mondialisation diminue les pouvoirs de l'État.

La logique grandissante du capital, comme l'appelle Jessop, a divers effets. Le marché mondial affaiblit la capacité du travail organisé à résister à l'exploitation économique à travers l'action concertée subalterne dans les champs économique, politique et idéologique. Il mine aussi la capacité des États-nations à réguler les activités économiques à l'intérieur de cadres principalement nationaux. Les mesures néolibérales visant à améliorer l'intégration au marché privilégient la valeur en mouvement (le capital liquide), le traitement des travailleurs comme facteurs de production remplaçables, le salaire comme coût de production, la monnaie comme devise internationale, la nature comme une marchandise, le savoir comme une propriété intellectuelle. Plus encore, alors que le capital est considérablement libéré des contraintes des pouvoirs nationaux et de plus en plus désencastré d'autres systèmes, la compétition sans restriction pour réduire à la fois le temps de travail socialement nécessaire, le temps de rotation socialement nécessaire, ainsi que le temps de production naturellement nécessaire, devient une force encore plus directrice dans la dynamique de l'accumulation de capital.

Cela force l'État à essayer, à différentes échelles, de gérer la tension entre le capital potentiellement mobile qui a intérêt à réduire la dépendance à sa localisation et à se libérer lui-même des contraintes temporelles, et l'intérêt de l'État à fixer le capital dans son propre territoire et à rendre les horizons temporels du capital et les rythmes compatibles avec les routines politiques. L'« État compétitif » est précisément le régime politique devant en représenter la réponse conciliatrice de ces deux paradigmes difficilement compatibles. Ces États promeuvent la compétitivité économique selon une définition étroite, mais visent également à subordonner plusieurs secteurs « extra-économiques » aux exigences de l'accumulation. La consolidation de ces États s'accompagne d'une extension des réseaux de pouvoir parallèle qui connectent le pouvoir de l'État aux intérêts capitalistes.

On peut aussi parler, avec Jessop, de dénationalisation de l'État. Cela affecte essentiellement la réarticulation des frontières territoriales des États et mène à un rôle diminué des frontières nationales. Cette tendance implique que des capacités de l'État situées au niveau national soient relocalisées à des paliers pan-régionaux, suprarégionaux, plurinationaux ou internationaux. D'autres passent au contraire « vers le bas », à des sous-entités locales ou régionales situées à l'intérieur du cadre national. D'autres ne vont ni vers en bas ni vers en haut, mais en dehors, c'est-à-dire vers les réseaux émergents de pouvoir horizontal qui outrepassent le niveau national. C'est le cas des villes-mondes, évaluées en fonction de leur interconnexion entre elles.

Il est aussi question des cas, plus complexes, de la gouvernance à plusieurs niveaux. Ces nouvelles formes d'autorité publique ne lient pas seulement les différentes échelles territoriales, en dessous et au-dessus du niveau national, mais mobilisent aussi des acteurs fonctionnels dont les opérations ne coïncident pas avec les limites territoriales, de même que des acteurs ayant des attaches avec une ou plusieurs échelles territoriales. Les nouveaux pouvoirs de l'État ont aussi été distribués à plusieurs échelles politiques. Cela est parfois justifié par le besoin de refondre les pouvoirs de l'État pour être conforme à l'échelle globale de l'économie de marché.

La relation du capital nécessite à peine une certaine forme de séparation entre une économie de marché orientée vers le profit, et une forme juridico-politique qui protège les conditions économiques clés de l'accumulation et de la cohésion sociale. C'est un peu là l'idée du constitutionnalisme économique, dont nous venons de parler au chapitre précédent.

La désétatisation de la politique redessine les frontières entre les appareils et activités de l'État et ceux qui n'en font pas partie. Cela altère la division entre public et privé et réduit l'autorité de l'État souverain sur le terrain politique. Il y a un processus qui retire les enjeux de la compétence de l'État territorial (national ou non) –peu importe qu'il s'agisse de politiques électorales, de délibération législative, de décision exécutive, l'administration bureaucratique ou le choix judiciaire- et les transfère dans une sphère politique mal définie dans laquelle les « partenaires sociaux », les « parties prenantes » ou des forces sociales délibèrent et négocient le pilotage social dans des secteurs d'intérêt mutuel.

Cette tendance est un glissement de la prédominance du gouvernement vers la gouvernance, ou l'auto-gouvernance à plusieurs échelles territoriales et à travers plusieurs domaines fonctionnels qui outrepassent le pouvoir de l'État. Ce glissement reflète les demandes de forces sociales insatisfaites par rapport aux échecs de l'État et du marché, ou d'initiatives par les managers de l'État pour supplanter ou remplacer les formes plus traditionnelles du gouvernement hiérarchique du haut vers le bas pour mieux servir les différents publics. Nous en arrivons ainsi à un État qui offre des services, conformément à l'idéal de la gouvernance.

Les nouvelles formes de gouvernance sont tout spécialement importantes dans la gestion des flux. Ces arrangements outrepassent les États à travers de nouvelles formes de régime international et des réseaux extraterritoriaux. Certaines des fonctions (technique, économique, fisco-financier, juridico-politique, idéologique, etc.) gérées par les États (peu importe l'échelle) sont transférées entièrement, ou partagées, avec des acteurs paraétatiques, non gouvernementaux, privés, ou commerciaux. Ce processus occulte la division entre le public et le privé, augmente et renforce le principe de subsidiarité, renforce le secteur informel, tout comme l'entreprise privée (tout spécialement dans la

livraison de l'aide sociale et la consommation collective), et renforce les mécanismes tels que l'autorégulation et le gouvernement d'intérêt privé.

Jessop n'est pas le seul à avoir observé que la gouvernance était appelée à être profondément transformée en fonction de la nécessaire adaptabilité de l'État aux aléas mondiaux, et donc que la souveraineté politique est menacée par l'accélération du temps. Le sociologue Hartmut Rosa[640] distingue l'accélération technologique, l'accélération sociale ancrée dans la différentiation fonctionnelle et la spécialisation, et le rythme de vie plus rapide et l'apparente rareté du temps. Cette typologie omet l'influence de la logique spatiotemporelle de l'accumulation différentielle, qui façonne l'innovation technologique et son impact social étroit. Les États font de plus en plus face à des pressions temporelles dans la conception de leurs politiques et leur mise en place par les nouvelles formes de distanciation espace-temps, la compression et la différentiation. Par exemple, alors que les rythmes temporels de l'économie accélèrent vis-à-vis ceux de l'État, l'État a moins de temps pour déterminer et coordonner les réponses politiques aux événements économiques, les chocs et les crises, et ce, que ces réponses soient formulées par l'État national, par des partenariats public-privés ou par les régimes internationaux. Les États abandonnent les tentatives de contrôler le calcul économique à court terme, laissé au marché. La dérégulation et la libéralisation sont des exemples de cette réponse. En libérant le mouvement du capital hyper mobile et ultra-rapide, cette réponse renforce l'impact déstabilisant des marchés financiers dérégulés et des crises économiques, comme on l'a vu lors des crises financières globales. C'est là un doux paradoxe : le néolibéralisme exige que l'État compétitif intervienne vite en cas de crise, alors qu'il a miné la souveraineté temporelle et territoriale des États lui permettant de combattre ces difficultés.

Le modèle du *high frequency trading*, où les algorithmes informatiques exécutent les transactions financières en quelques microsecondes, semble apporter de l'eau au moulin de cette thèse. Ce sont les algorithmes mathématiques qui prennent la décision d'acheter ou de vendre. On choisit de s'en remettre à ces ordinateurs car leur rapidité écrase sans nuance celle d'un être humain pour réaliser une transaction.

Une solution être d'améliorer la rapidité des décisions, permettant aux États d'intervenir plus vite. Cela pose cependant de nombreuses difficultés, qu'il s'agisse de l'information, de la consultation et de la participation. Comment assurer des décisions optimales et transparentes dans un climat d'exception et de dépassement du processus démocratique, lequel prend naturellement du temps ? Ce nouveau type de gouvernance, qui ne pourrait reposer que sur un pouvoir exécutif fort,

[640] Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010. [2005]
Hartmut Rosa, *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris, La Découverte, 2014. [2010]

favoriserait naturellement la finance sur le capital industriel et la consommation sur l'investissement à long terme, s'agissant d'une politique permanente du court-terme.

L'autre solution potentielle serait, au contraire, de créer un temps en ralentissant la circulation des capitaux. La Taxe Tobin l'incarne, proposant de taxer les transactions financières pour en réduire le rythme et permettre ainsi au pouvoir politique d'avoir davantage de temps pour assimiler les informations et prendre les décisions adéquates.

Si l'État est désormais une entité mise en marché, devant faire bonne figure devant ses concurrents, et que pour ce faire il doit transformer en profondeur la vie interne de la société qu'il dirige, il va de soi que l'État, lui-même, doit se transformer pour embrasser une culture managériale. « S'il existe un indiscutable symptôme de la transformation du rapport au politique, c'est bien celui qui est fourni par l'abandon progressif du terme moderne de gouvernement au profit de celui, postmoderne, de gouvernance[641] », écrivait Dany-Robert Dufour. On parle donc ainsi de gouvernance à défaut de parler de gouvernement ou de souveraineté. L'État est lui-même soumis à l'évaluation permanente de ses capacités à être performant et productif.

Theodor W. Adorno disait en 1951 que l'« objectivité dans les relations entre les hommes, qui fait place nette de toute enjolivure idéologique, est déjà devenue elle-même une idéologie qui nous invite à traiter les hommes comme des choses.[642] » Le modèle de la gouvernance se veut l'aspiration à un pouvoir neutre, mené par la rationalité technique et scientifique. L'idéal de la gouvernance promeut ouvertement un État sans valeurs ni idées au nom de sa prétention à l'action objective. La gouvernance se veut le corollaire de la compétitivité. Se pencher sur elle nous permet de faire ressortir une donnée très importante, celle de la nouvelle nature officielle de l'État, juste avant de passer au traitement des classements comme outils de dépolitisation de l'action publique.

Un survol historique de l'idée est important, bien que nous ne cherchions pas à offrir une synthèse exhaustive de l'évolution du concept.

Jessop a synthétisé les cinq interprétations en vogue depuis les années 1970 sur le passage du gouvernement à la gouvernance.[643]

Premièrement, il y a la tendance à la dé-hiérarchisation de l'État. Les États et leurs gestionnaires veulent conserver ou restaurer en se tournant vers de nouvelles formes de contrôle du territoire et des populations, lesquelles incluent de nouveaux agents. Il s'agit donc d'établir une collaboration

[641] Dany-Robert Dufour, *Le divin marché : la révolution culturelle libérale*, Paris, Gallimard, 2007, 340 p. [2012]
[642] Theodor W. Adorno, *Minima Moralia. Réflexions sur la vie mutilée*, Paris, Payot, 2003. [1980]
[643] Bob Jessop, *The State*, op. cit. p. 174-176

plus étroite avec eux, d'avoir des partenariats avec eux dans la définition et la livraison des projets et politiques de l'État.

Deuxièmement, il y a un recalibrage du pouvoir étatique s'appuyant désormais sur les réseaux pour conserver l'efficacité devant la complexification de la société. L'accent est désormais mis sur les arrangements décentralisés et pluralistes plutôt que sur le fait que l'État repose moins sur sa définition wébérienne, bien que Jessop ne fasse pas référence à Weber.

Troisièmement, l'interprétation la plus commune, celle de la désétatisation de la politique. L'attention est portée sur l'organisation politique générale. On passe de l'État hiérarchique à la politique par réseaux. Un tel virage implique une gouvernance hybride marquée par une coordination verticale et horizontale, l'intervention d'agents venant des secteurs public et privé, l'utilisation de ressources provenant de différents fournisseurs en fonction de leurs compétences respectives, mais aussi de leurs intérêts matériels.

Quatrièmement, la dépolitisation du pouvoir. Il ne s'agit pas seulement du processus du retrait de l'État de l'espace politique alors que l'État invite d'autres forces à jouer un rôle plus important, mais aussi à définir un bon nombre de problématiques comme nécessitant des réponses apolitiques. La marchandisation de pans entiers du politique s'inscrit dans cette tendance, tout comme la montée de la gouvernance par réseaux en dehors du politique (à ne pas confondre avec le point précédent qui traitait plutôt de la montée des réseaux à l'intérieur du politique). On met aussi l'accent sur l'interdépendance entre les ressources inhérentes à l'État (monopole de la coercition, pouvoir de taxation, etc.) et celles qui sont attribuables à d'autres sous-systèmes sociaux, ordres institutionnels, organisations ou acteurs collectifs (par exemple, les mouvements sociaux).

Cinquièmement, l'analyse foucaldienne suggère qu'il s'agit de formes avancées de gouvernance néolibérale, utilisant plusieurs méthodes gouvernementales pour mobiliser et pour discipliner les énergies de la société civile et, par ce fait même, gouverner les relations sociales à distance plutôt que par un contrôle direct et souverain.

Il nous apparaît également utile, pour en comprendre les tenants et aboutissants, d'en connaître les racines idéologiques.

Le mot « gouvernance » renvoie à l'art de gouverner dans la langue française aux XIIIe et XIVe siècles. En 1937, le terme revient à l'avant-plan dans l'article The *Nature of the firm*, écrit par l'économiste Ronald Coase et ne s'appliquait alors qu'aux entreprises.[644] Dans le cadre de sa recherche sur le pourquoi de la constitution d'organisations capitalistes, Coase y préconisait une

[644] Ronald H. Coase, « The Nature of the Firm », *Economica*, volume 4, numéro 16, Novembre 1937, p. 386–405

méthode de gestion non-hiérarchique tournant partiellement la page sur le modèle tayloro-fordiste du travail. S'il n'était pas encore question de son application politique, nous y percevrons les racines de la réorganisation qui y sera préconisée lors de sa transposition sur ce terrain.

Notons aussi que, deux ans plus tôt, et sans employer explicitement le mot, le polémiste américain Walter Lippmann posait clairement que la polarisation réelle n'opposait pas simplement l'interventionnisme étatique au libre marché.[645] Pour Lippmann, au contraire, un État moderne digne de ce nom devrait formellement instituer le libre-marché. Il était donc clair, chez lui, que l'État n'avait pas à s'effacer, il avait plutôt à transformer en profondeur la nature de l'action publique en fonction des principes de concurrence. L'influence de Lippmann a été monumentale, peut-être en partie malgré lui, et nous éviterons ici de débattre de la fidélité de ceux qui se réclamèrent de lui. Un an plus tard, soit en 1938, un grand colloque parisien a rassemblé vingt-six intellectuels d'obédience libérale, dont plusieurs économistes, à la suite de la publication d'un autre ouvrage de Lippmann, *The good society*.[646] Ledit livre mettait en garde contre la foi abusive en l'État, porteur de tendances totalitaires, et appelait à une inévitable renaissance du libéralisme. Dans cet essai, Lippmann rappelait cependant que le libéralisme ne devait pas s'identifier à un laisser-faire qui fasse fi de l'importance des politiques étatiques. Le « colloque Walter Lippmann », comme la postérité le retiendra,[647] sera le premier où les participants s'interrogèrent sur un « néo-libéralisme » qui pourrait être appelé à succéder au libéralisme plutôt que d'être présenté comme le simple retour dans la continuité de ce dernier. Les participants ne constituaient pas un bloc uniforme, les tendances y étaient variées, mais il demeure que fut l'un des premiers événements de grande envergure où le néolibéralisme, dans toute son originalité, a pu être exposé d'une manière aussi limpide. De là émana l'idée que l'État libéral doit être fondamentalement actif. Neuf ans plus tard, d'autres intellectuels libéraux de grande importance, dont Hayek, Friedman et Ludvig von Mises, se réunirent au Mont-Pèlerin, en Suisse. Si les penseurs présents s'entendaient sur les principes, mais divergeaient sur le détail, comme en témoigneront les différentes « écoles » qui en sortiront, l'architecture stratégique de ce qui devint un grand réseau libéral y fut pensé, à commencer par la création et la diffusion de think tanks dans le monde entier.

Vers la fin des années 1960, marquée par une forte agitation sociale (guerre du Vietnam, agitation sur les campus, mai 68, etc.), l'interrogation grandissante quant au caractère gouvernable des sociétés démocratiques a commencé à germer chez les intellectuels. Robert A. Dahl, politologue à l'Université Yale, le pluralisme politique n'est envisageable que si les groupes sociaux ont des

[645] Walter Lippmann, *The New Imperative*, Londres, Macmillan, 1935, p. 42-44.
[646] Walter Lippmann, *The Good Society*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2005. [1937]
[647] Pierre Dardot et Christian Laval, « Le colloque Walter Lippmann ou la reinvention du libéralisme », dans Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde*, op. cit., p. 157-186.

intérêts compatibles permettant l'obtention d'un compromis. Le politique y est donc vu non pas comme un lieu de tensions mais de consensus. Chacun a alors intérêt à contribuer à une solution commune pour éviter d'être exclu du jeu.[648]

En 1973, Samuel P. Huntington, Michel Crozier et Jojo Watanuki ont produit un rapport sur la gouvernabilité des démocraties pour la Commission Trilatérale, organisation comptant environ 300 membres influents défendant une doctrine de mondialisation des leviers de pouvoir. Le rapport présentait les sociétés démocratiques comme étant ingouvernables, abritant des peuples qui se comportent de manière irrationnelle en voulant naïvement vivre en démocratie, étant aussi le théâtre d'excès multiples de démocratie. Il fallait dès lors tourner la page sur les débats « idéologiques » visant à obtenir une société bonne pour plutôt se concentrer à restreindre la démocratie au nom de l'efficience et de la gestion technique.[649]

Au cours de la décennie 1990, alors même que le paradigme de la compétitivité est apparu, la « bonne gouvernance » l'a accompagné pour ne plus viser le désengagement de l'État, mais plutôt attribuer à ce dernier la mission de construire un cadre attrayant pour les investisseurs étrangers. L'État est traité comme un acteur flexible de l'économie mondiale et une entité juridico-politique. L'efficacité des schémas internationaux dépend de la capacité des États de les appliquer sur leur propre territoire. Gillian Bristow parle ainsi de « marchandisation[650] » des États. Les organisations supranationales ont alors su offrir les éléments normatifs pour imposer la gouvernance.

La Commission sur la gouvernance globale, qui définit son concept phare comme étant la « somme des manières diverses dont les individus et les institutions, publiques ou privées, gèrent leurs affaires communes[651] », affirme que la collaboration étroite des institutions publiques avec le secteur privé et la société civile est fondamentale dans un grand projet de citoyenneté globale. La Commission suggère aussi de libéraliser les économies, d'adapter les cadres législatifs aux besoins des firmes et de transformer les États pour soutenir la circulation des capitaux. Pour y parvenir, l'uniformisation des règles mondiales est nécessaire, sans lesquelles il y aura inévitablement des frictions systémiques en plus d'incompréhensions et d'injustices.[652]

---

[648] Robert A. Dahl, *Pluralist Democracy in the United States: Conflict and Consent*, Chicago, Rand McNally, 1967.
[649] Michel Crozier, Samuel P. Huntington et Jojo Watanuki, *Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, New York, New York University Press, 1973.
[650] Gillian Bristow, « Everyone's a 'winner' : problematizing the discourse of regional competitiveness », op. cit., p. 299
[651] Traduction libre.
Commission on Global Governance, *Our Global Neighborhood : The Report of the Commission on Global Governance*, 1995. Disponible en ligne : http://www.gdrc.org/u-gov/global-neighbourhood/
[652] Commission on Global Governance, *Our Global Neighborhood : The Report of the Commission on Global Governance*, op. cit.

Justifiant en quelque sorte leur existence, les instances supranationales ont fait miroiter la nécessité d'une gouvernance à l'échelle mondiale. En 2005, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, appelait à plus de « gouvernance mondiale » en contexte de mondialisation, laquelle devra émerger d'un changement de culture institutionnelle :

> Qu'est-ce que j'entends par gouvernance mondiale? Pour moi, la gouvernance mondiale désigne le système que nous mettons en place pour aider la société humaine à atteindre son objectif commun de manière durable, c'est-à-dire dans l'équité et la justice. L'interdépendance croissante "signifie que nos lois, nos normes et valeurs sociales et les autres mécanismes qui structurent le comportement humain — la famille, l'éducation, la culture, la religion, pour n'en citer que quelques-uns — doivent être analysés, compris et articulés de la manière la plus cohérente possible pour constituer le fondement d'un développement durable effectif". Elle implique donc nécessairement la reconnaissance du rôle et des responsabilités des nouveaux acteurs, l'ouverture des processus, la participation authentique et effective, l'obligation de rendre des comptes de la part des responsables et la cohérence. […] À mon avis, trois éléments doivent étayer cette recherche: en premier lieu, les valeurs. Les valeurs sont nécessaires pour que notre sentiment d'appartenir à une communauté mondiale, même embryonnaire, puisse coexister avec les spécificités nationales. Deuxièmement, nous avons besoin d'acteurs qui aient une légitimité suffisante pour intéresser l'opinion publique au débat, qui soient capables d'assumer la responsabilité de son résultat et qui soient tenus de rendre des comptes. Et troisièmement, nous avons besoin de mécanismes de gouvernance qui soient véritablement efficaces et qui permettent, entre autres, d'arbitrer de manière légitime entre les valeurs et les intérêts. Je ne propose pas une révolution institutionnelle, mais plutôt une combinaison d'ambition mondiale et de suggestions pratiques. Édifier une gouvernance mondiale est un processus graduel, qui suppose que l'on modifie des pratiques anciennes, des intérêts bien établis, des habitudes culturelles et des normes et valeurs sociales.[653]

Pour Lamy, l'OMC fait office de bien public international :

> Pourquoi le système commercial multilatéral est-il un bien public international? La libéralisation des échanges sans discrimination entre les Membres de l'OMC présente les caractéristiques d'un bien public mondial: tout le monde bénéficie à moyen terme de l'efficience accrue qui résulte de la suppression des distorsions mondiales en matière de prix et qui encourage les pays à produire en fonction de leur avantage comparatif. Selon Ernesto Zedillo, l'OMC est le seul instrument qui peut être utilisé pour fournir ce bien public mondial qu'est le commerce multilatéral non discriminatoire. Et comme sa consommation est essentiellement publique, tout le monde devrait en retirer des avantages. Mais nous savons que les riches pays industrialisés ont retiré plus d'avantages du système commercial multilatéral que les pays en développement. C'est pourquoi j'insiste toujours sur le fait que l'ouverture des marchés doit se traduire par des avantages réels dans la vie quotidienne des pays concernés — ce qui n'est possible que si nous avons des règles du jeu identiques pour tous, qui assurent un renforcement des capacités techniques et permettent aux Membres d'améliorer leur gouvernance intérieure, de façon que cette ouverture des marchés soit véritablement bénéfique pour tous. L'ouverture des marchés stimulée par l'OMC apporte donc des avantages à

[653] Pascal Lamy, « Vers une gouvernance mondiale? », allocution à l'Institut d'Études Politiques de Paris, Organisation mondiale du commerce, 21 octobre 2005. Disponible en ligne : https://www.wto.org/french/news_f/sppl_f/sppl12_f.htm

> beaucoup, mais elle a aussi un coût, dont la répartition échappe largement au contrôle de l'OMC. D'où la nécessité de coopérer de façon plus cohérente en vue d'une gouvernance mondiale plus efficace.[654]

Ces paroles qui, rappelons-le, remontent à 2005 témoignent bien de la volonté de justifier l'existence d'un cadre global organisé alors que la mondialisation était une création relativement récente et contestée. Dans un discours plus récent, en 2012, Lamy n'en était plus à défendre la pertinence de l'OMC et de la gouvernance mondiale, mais de postuler la nécessité d'arrimer les décisions inhérentes la vie locale aux défis mondiaux. Le paradigme avait changé et la légitimité de ce dernier n'était plus à asseoir :

> Au cours des 70 dernières années, nous avons établi le cadre juridique et institutionnel permettant de gérer une intégration économique plus étroite aux niveaux régional et mondial. L'OMC fait bien sûr partie de ce dispositif, car elle est responsable de la gouvernance des relations commerciales internationales. Cependant, alors que le monde est de plus en plus interconnecté et que les défis revêtent une dimension véritablement mondiale, la gouvernance reste très largement locale. Il existe un décalage frappant entre la réalité de l'interdépendance actuelle, les défis qui en résultent et la capacité des gouvernements de convenir, au niveau politique, de la manière d'y faire face. En effet, le système international repose sur le principe et la politique de la souveraineté nationale: l'ordre westphalien de 1648 reste très présent dans l'architecture internationale actuelle. En l'absence d'un gouvernement véritablement mondial, la gouvernance mondiale résulte de l'action des États souverains. Elle est inter-nationale. Elle se fait entre les nations. En d'autres termes, la gouvernance mondiale, c'est la mondialisation de la gouvernance locale. Mais, il ne suffit pas de créer des groupements informels ou des organisations internationales spécialisées, tous "pilotés par les Membres", pour réussir à résoudre, d'une manière cohérente et efficace, les problèmes mondiaux actuels. En fait, l'ordre westphalien constitue lui-même un défi, comme la récente crise l'a démontré de manière brutale. La politique locale a pris l'ascendant sur la résolution des problèmes mondiaux. Les gouvernements sont trop occupés à traiter les problèmes nationaux pour consacrer suffisamment d'attention et d'énergie aux négociations multilatérales, qu'il s'agisse des négociations commerciales ou des négociations sur le climat.[655]

C'est pourquoi les instances supranationales en sont venues à développer la « bonne gouvernance », fournissant les clés d'un modèle unique de gestion et de développement. Le FMI a offert plusieurs précisions sur la « bonne gouvernance », d'autant plus que l'organisation module son soutien financier aux pays en développement en fonction de leur volonté d'en adopter les principes. Le FMI est souvent la seule organisation qui accepte de prêter aux pays pauvres, car les banques refusent souvent d'en courir le risque. Ne pouvant que difficilement exiger des garanties financières à ces pays, le FMI demande alors, en échange de son soutien, des « ajustements structurels » comme la spécialisation dans les produits d'exportation (souvent dans les matières premières) pour lesquels ils disposent d'un avantage comparatif, l'ouverture vers la concurrence mondiale et des

---

[654] *Ibid.*

[655] Pascal Lamy, « La gouvernance mondiale exige de rapporter les problèmes mondiaux à l'échelle locale », allocution à la Oxford Martin School de l'Université d'Oxford, Organisation mondiale du commerce, 8 mars 2012.

privatisations.[656] Le projet de la gouvernance accompagne donc ce modèle économique, conformément au néolibéralisme qui ébranle les rapports traditionnels entre économique et politique.

> La gouvernance est une vaste notion qui englobe tous les aspects de la gestion des affaires d'un pays, notamment la politique économique, le cadre réglementaire et l'état de droit. La corruption –l'abus d'autorité ou de confiance dans l'exercice de la puissance publique détournée à des fins d'enrichissement personnel – y est étroitement liée, la mauvaise gouvernance ouvrant la voie aux abus et incitant davantage à la corruption. La corruption mine la confiance de l'opinion publique à l'égard des pouvoirs publics. Elle menace aussi l'intégrité du marché, fausse la concurrence et nuit au développement économique. La mauvaise gouvernance nuisant manifestement à l'activité et au bien-être économique, le FMI a adopté, en 1997, une politique sur les méthodes de gouvernance économique […].[657]

Partant de cette tâche de combattre la corruption, les activités de surveillance, de prêt et d'assistance technique sont modulées en fonction des préceptes de la « bonne gouvernance ».

> La mission de surveillance du FMI consiste à procéder chaque année à un réexamen des politiques économiques menées par les pays membres, dans le cadre du processus dit des consultations au titre de l'article IV. C'est dans ce cadre que le FMI peut donner des avis de politique générale, le cas échéant, sur les questions de gouvernance. Le FMI entend aussi promouvoir la bonne gouvernance dans le cadre de ses concours financiers. Lorsqu'un pays sollicite l'aide financière du FMI, les autorités décrivent la politique économique nationale dans une lettre d'intention. Si cela se justifie, il est possible d'ajouter des mesures spécifiques d'amélioration de la gouvernance qui feront ainsi partie de la conditionnalité des programmes appuyés par le FMI. Un grand nombre des conditions structurelles incluses dans les programmes appuyés par le FMI portent sur des mesures d'amélioration de la gouvernance, notamment le renforcement du contrôle des dépenses budgétaires, la publication des comptes audités des organismes publics et des entreprises publiques, la rationalisation et le retrait des mesures arbitraires de l'administration des recettes, l'amélioration de la transparence de la gestion des ressources naturelles, la publication des comptes audités de la Banque centrale, et l'application plus stricte de la supervision bancaire. Dans tous ces domaines, le FMI apporte aussi une assistance technique qui contribue à la bonne gouvernance. Il aide aussi les pays à renforcer leurs moyens de lutte contre la corruption en offrant des conseils sur la mise en place de dispositifs juridiques à cet effet.[658]

Le FMI s'est donné les moyens concrets de surveiller et d'influencer la vie des États en exigeant d'eux, au final, des redditions de comptes et une transparence totale.[659] L'étude qu'elle fait des comptes publics et de la gestion interne des pays n'est pas sans rappeler les procédés des institutions financières qui en étudient la solvabilité et le degré de risque. Selon le FMI, les

---

[656] Thomas Porcher, *Traité d'économie hérétique*, op. cit., p. 193-202

[657] Fonds monétaire internationale, « Le FMI et la bonne gouvernance ». Fiche Technique. Le 14 mars 2016. Disponible en ligne : http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/govf.htm

[658] *Ibid.*

[659] Fonds monétaire international, « Good Governance. The IMF's Role », Washington, FMI, 1997.

institutions publiques doivent être responsables de leurs actions et soumise à un contrôle supranational. Même chose pour la Banque mondiale, pour qui

> [i]l existe une forte corrélation entre, d'une part, le respect de principes de bonne gouvernance, d'autre part le PIB par habitant d'un pays. Il est essentiel de disposer de systèmes de gouvernance efficaces (fiscalité, budgets, gestion des ressources humaines, intégrité) pour canaliser les ressources publiques vers les populations pauvres. Lorsqu'elles sont saines, les institutions donnent aux citoyens la possibilité de se faire entendre et leur garantissent une protection pour pérenniser les progrès. Autrement dit, ce qui est bon pour la gouvernance est bon pour l'économie.[660]
>
> Selon le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), la Banque mondiale, depuis les années 80, porte une vision non-interventionniste et minimaliste de l'Etat et [une] conception strictement fonctionnaliste et instrumentaliste qui le réduit à la question de la gestion technique des ressources publiques, laissant en marge la sphère du politique comme lieu de la détermination d'un projet de société, au profit d'une approche en termes de procédures, de règles et de création d'institutions de régulation des marchés.[661]

La définition que le FMI et la Banque mondiale font de la « bonne gouvernance » la pointe un fait purement économique dans le but d'offrir un cadre stable aux investisseurs. En 2015, après avoir accordé une aide financière au Mali dont il saluait les efforts en matière de bonne gouvernance, le FMI n'en a pas moins incité le pays à améliorer son climat interne quant aux affaires et à surmonter les faiblesses du secteur financier et bancaire.[662] Les ajustements structurels exigés dans les pays en développement n'ont ainsi jamais exigé de transition vers la démocratie comme régime politique.

Se limitant également à une définition purement économique, l'OCDE observe la « gouvernance publique » à travers les critères de la « budgétisation et des dépenses publiques », du « gouvernement numérique », de la « lutte contre la corruption dans le secteur public », de « l'emploi et la gestion publics », des « finances publiques et la politique budgétaire », du « développement régional », de la « politique réglementaire », de la « gestion des risques », de l'« administration innovante » et des « institutions responsables et efficaces ».[663] On pourra se demander, dans la mesure où la gouvernance est surtout présentée comme une saine gestion de l'État, quelle « politique réglementaire » peut être considérée comme étant nécessairement associée à celle-ci. L'OCDE produit des « Indicateurs de la politique réglementaire et de la gouvernance[664] » offrant des indices composites sur la gouvernance régulatoire, en plus de compiler les niveaux de

---

[660] La Banque mondiale, « Gouvernance - Vue d'ensemble », 28 mars 2016. Disponible en ligne : http://www.banquemondiale.org/fr/topic/governance/overview

[661] Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), « Gouvernance démocratique et coopération internationale », avis du Haut Conseil de la coopération internationale, adopté le 24 septembre 2002, p. 6

[662] RFI Afrique, « Le FMI salue les efforts de bonne gouvernance du Mali », 6 décembre 2015. Disponible en ligne : http://www.rfi.fr/afrique/20151205-fmi-mali-efforts-bonne-gouvernance-aide

[663] OCDE, « Gouvernance publique ». Disponible en ligne : http://www.oecd.org/fr/gouvernance/

[664] OCDE, Indicators of Regulatory Policy and Governance. Disponible en ligne : http://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/indicators-regulatory-policy-and-governance.htm

taxation, de décentralisation fiscale et de régulation des marchés des États, ouvertement dans un but d'orienter les preneurs de décisions.[665] Sans entrer dans le détail de la méthodologie employée, il est utile de connaître les angles observés par l'OCDE en vue de produire les indicateurs. Le rapport de 2015 nous fournit quelques précisions. Nous y apprenons notamment qu'une régulation, pour être considérée de qualité, doit correspondre à neuf critères, dont ceux de mener à des bénéfices qui en justifient les coûts, de minimiser ces coûts et les distorsions du marché, de promouvoir l'innovation par des mesures incitatives et des approches centrées sur les résultats, et d'être compatible avec des principes de compétition, de commerce et d'ouverture aux investissements, tant au niveau national qu'international.[666] Il est aussi suggéré de mettre sur pied des organes indépendants de l'État pour « superviser » les choix faits par le gouvernement.[667] Pour l'OCDE, la gouvernance est clairement pensée à travers une matrice néolibérale.

La Banque mondiale a aussi ses « indicateurs de gouvernance », dont elle a été la pionnière, liant « le processus, les institutions et les coutumes par lesquels la fonction de gouvernement est exercée[668] » à la « capacité des gouvernements à gérer efficacement les ressources, ainsi qu'à formuler, mettre en œuvre et faire appliquer des politiques et des réglementations saines[669] », selon une conception des réglementations similaire à celle de l'OCDE, c'est-à-dire favorisant le secteur privé. Le processus repose principalement sur trois enquêtes, menées auprès des ménages, des entreprises et des fonctionnaires, par des questions reposant sur l'« expérience et les perceptions[670] », admettant implicitement l'absence d'objectivité dans la conception des indicateurs, donnant pour résultat « un plan d'action pour la réforme des politiques[671] ». La Banque mondiale procède aussi, en parallèle de ses enquêtes sur la gouvernance, à une « évaluation des politiques et des institutions nationales » de ses pays emprunteurs. Plus connu sous l'acronyme CIPA (Country Policy and Institutional Assessment), le système de notation emploie vingt critères rassemblés en quatre catégories, que sont la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'inclusion sociale et la qualité de la gestion et des institutions du secteur public. La partie gestion économique comprend la gestion de l'inflation et du compte courant, la politique fiscale, la gestion de la dette extérieure et le programme de développement. La section des politiques structurelles inclut la politique commerciale et le régime de changes (où l'ouverture aux mouvements de

---

[665] "Government at a Glance provides a dashboard of indicators assembled to help decision makers and the public analyse and benchmark governments across OECD members and partner countries."
Disponible en ligne: http://stats.oecd.org/Index.aspx?QueryId=69796

[666] OCDE, *OECD Regulatory Policy Outlook 2015*, Paris, OECD Publishing, 2015. p. 23-24

[667] *Ibid.*, p. 35

[668] Équipe Gouvernance, « Indicateurs de gouvernance, diagnostics par pays et assistance technique pour la gouvernance » *Institut de la Banque mondiale*, Octobre2005. Disponible en ligne : http://siteresources.worldbank.org/INTWBIGOVANTCOR/Resources/Presentation_MADA_10_19_WBI.pdf p. 6

[669] *Ibid.*, p. 7

[670] *Ibid.*, p. 9

[671] *Ibid.*

capitaux est évaluée), la stabilité financière (où l'appui à la diversification des services financiers est vérifié), l'efficience du secteur bancaire, l'environnement compétitif offert au secteur privé (l'accès des entreprises des produits et secteurs y est traitée), les marchés de facteurs et des produits (il est incité à éviter tout contrôle des prix, des salaires et du travail), ainsi que les politiques et institutions pour la viabilité écologique.[672] Le choix des « bonnes politiques » fait donc totalement fi des désaccords et débats démocratiques les concernant, sur le rythme ou l'ordre de leur mise en place. Les impacts sont aussi très peu pris en compte quant à ce volet. Le FMI et la Banque mondiale ont ainsi incité les pays les plus faibles à adopter des règles commerciales n'ayant pas été négociées, un pouvoir de pression inenvisageable face aux pays les plus riches.

Pour l'Organisation internationale de normalisation (ISO), « [u]ne norme est un document qui définit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services.[673] » L'ISO est un des organismes dont la fonction est d'« [é]laborer des normes pertinentes pour le marché, répondant aux besoins des entreprises, des autorités réglementaires, des consommateurs et des autres groupes de parties prenantes[674] » et qui a conçu plus de 21000 normes internationales dans le but explicite d'atteindre leur utilisation universelle, soit leur uniformisation mondiale autour de ses préceptes. « Les Normes internationales sont des rouages indispensables. Elles établissent des spécifications de premier ordre pour les produits, les services et les systèmes dans une optique de qualité, de sécurité et d'efficacité. Elles jouent un rôle prépondérant pour faciliter le commerce international.[675] »

L'ISO se veut une mise en commun des réseaux d'experts, comptant, en guise de membres, 163 organismes nationaux de normalisation, un par pays, supposément le plus représentatif. La « quasi-totalité des secteurs de l'industrie – des technologies à la sécurité des denrées alimentaires, et de l'agriculture à la santé[676] » est couverte par leurs normes et publications. L'uniformisation normative voulue est par ailleurs présentée comme une manière de favoriser le commerce supranational :

> Les Normes internationales garantissent des produits et services sûrs, fiables et de bonne qualité. Pour les entreprises, elles sont des outils stratégiques permettant

[672] Le CPIA a été analysé dans ses méthodologies et ses tenants et aboutissants par le Citizens' Network on Essential Services :
Nancy Alexander, « Juge et jury : la fiche d'évaluation de la Banque mondiale pour les gouvernements emprunteurs », *Citizens' Network on Essential Services*, 2004. Disponible en ligne : http://www.socialwatch.org/sites/default/files/pdf/en/2thematiques2004_fran.pdf
[673] Organisation internationale de normalisation. *Normes*. Disponible en ligne : http://www.iso.org/iso/fr/home/standards.htm
[674] Organisation internationale de normalisation, *Stratégie de l'ISO. 2016-2020*. p. 7
Disponible en ligne : http://www.iso.org/iso/fr/home/iso_strategy_2016-2020_en_-_lr.pdf
[675] Organisation internationale de normalisation, *À propos de l'ISO*. Disponible en ligne : http://www.iso.org/iso/fr/home/about.htm
[676] *Ibid.*

> d'abaisser les coûts, en augmentant la productivité et en réduisant les déchets et les erreurs. Elles ouvrent l'accès à de nouveaux marchés, établissent des règles du jeu équitables pour les pays en développement et facilitent le libre-échange et le commerce équitable dans le monde.[677]

On y retrouve ainsi la recette de la gouvernance, portant une prétention d'objectivité dans un modèle qui se veut rationalisé, mais dont l'objectif avoué demeure de favoriser le commerce. L'apparence de neutralité viserait donc à camoufler ces objectifs de transformation sociale profonde. Le benchmarking, dont nous avons parlé dans l'introduction à cette thèse, est largement mobilisé pour exercer cette « pression statistique[678] » qui pèse sur l'État. Les pratiques pensées chez Xerox sont des instruments de gouvernance de premier ordre, se déployant au sein de l'administration publique et dans les services publics tels que les hôpitaux, les universités et les services policiers. À titre d'exemple, la France a mis en place un « Programme de médicalisation des systèmes d'information » au début des années 1980, mesurant la productivité des unités médicales à l'hôpital. Les actes médicaux se voient attribués des points (indice synthétique d'activité), et les unités les rapportent dans leur budget. La direction, de son côté, compare les unités entre elles et observer celles qui sont les plus coûteuses.[679] La quantification ne s'applique pas toujours de la même manière d'un secteur à l'autre, mais la culture reste la même, celle d'imposer des standards de performance par le biais d'objectifs chiffrés et par l'évaluation permanente de ceux qui s'y adonnent. Le benchmarking est, au final, le corollaire des palmarès de la compétitivité car ils s'assurent à ce que la concurrence soit bel et bien le principe central aux structures politiques et publiques.

« Nos dirigeants politiques n'incarnent pas nécessairement les valeurs communes : ils défendent des projets particuliers[680] », affirmait Gilles Paquet. Il n'est donc pas d'intérêt général, mais des intérêts particuliers ciblés par des politiques non moins particulières. Il s'agit, en somme, de l'idée libérale voyant une addition d'intérêts privés comme la formule résultant sur l'intérêt général, celle d'une société civile réduite à une fonction où chacun se voit comme sa propre fin.[681] L'État n'est ainsi plus appelé à fournir une vision d'ensemble, mais à se fragmenter en de multiples entités, chacune étant chargée de s'occuper de « secteurs divers de la société[682] ». Alain Caillé désignait cette nouvelle

---

[677] Organisation mondiale de normalisation, Normes, op. cit.
[678] Isabellle Bruno et Emmanuel Didier, *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, Éditions Zones, 2013.
[679] *Ibid*., p. 161-162
[680] Gilles Paquet, *Gouvernance collaborative. Un antimanuel*, Montréal, Liber, 2011, p. 30.
[681] Le rapport Our Global Neightborhood mentionnait aussi qu'au-delà des élection, les gens commençaient à affirmer leur droit de participer à leur « propre gouvernance ».
Commission on Global Governance, *Our Global Neighborhood*, op. cit., p. xiv.
[682] Traduction libre.
Laura Edgar, Claire Marshall et Michael Basset, « Partnerships : Putting Good Governance Principles in Practice », Ottawa, *Institut sur la gouvernance*, 2006, p. 1.

réalité par le terme de « parcellisation[683] », qui peut aussi être considérée comme l'extension politique de la fragmentation du sujet collectif que Jacques Beauchemin étiquetait « société des identités[684] ».

C'est pourquoi la gouvernance assumera pleinement ces présuppositions en concevant l'État comme étant foncièrement décentralisé et composé d'un ensemble de sous-unités au sein desquels prévalent des rapports de concurrence. La gouvernance se fonde sur les négociations entre les acteurs sociaux, appliquant la logique libérale de l'offre et de la demande aux institutions publiques. Elle cherche à implanter une culture de la performance, de l'effort, du mérite. Elle se veut un modèle de gestion autonome, mettant fin au modèle wébérien qui faisait de l'administration une structure vouée à l'application des politiques publiques votées après avoir été débattues. Alain Deneault la désigne comme étant la « souveraineté autoproclamée de l'expert en matière de décisions politiques[685] ».

Dans une telle optique, la gouvernance est le résultat d'efforts pour diriger, selon la vision néolibérale de la rationalité gouvernementale. L'utilisation politique du vocabulaire managérial l'illustre : « efficience », « virage client », « flexibilité », « propriété », « liberté », « choix ». Les autorités publiques deviennent alors garantes des conditions politiques, légales et institutionnelles de l'efficience du marché.[686] La responsabilité de l'économie revient néanmoins à des entités animées par une volonté concurrentielle et entrepreneuriale, c'est-à-dire les agents privés. Le postulat libéral d'une supériorité du marché et de rapports sociaux fondés sur l'intérêt individuel assumé comme tel s'impose donc dans la reconversion du politique à une mission de mise en place du cadre optimal à offrir aux firmes, mais aussi par une mutation interne de son fonctionnement et de sa structure pour embrasser une culture d'entreprise.

Née dans la décennie 1970 pour connaître un essor dans les années 1980, ce nouveau management public précède d'une dizaine d'années l'ascension de la « gouvernance », dont il est le frère aîné. Elle connaîtra ses premières applications au pays de Margaret Thatcher, puis s'installera dans les institutions de l'Union Européenne suite au traité de Lisbonne. La nouvelle gestion publique, derrière les apparences d'une analyse froide des procédés ratés de l'État, cachait en réalité la volonté d'un remplacement pur et simple de sa mission originelle, laquelle était centrée sur l'intérêt collectif. Elle nie la distinction entre la gestion publique et la gestion privée, appelant de ses vœux la création d'un marché des biens publics. Il s'inspire du fonctionnement du travail de l'entreprise

[683] Alain Caillé, « Démocratie, totalitarisme et parcellisation », *Revue du MAUSS*, 1ère semaine, 2005.
[684] Jacques Beauchemin, *La société des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna Éditions, 2007.
[685] Alain Deneault, *Gouvernance. Le management totalitaire*, Montréal, Lux Éditeur, 2013, p. 24
[686] Tore Fougner, «The state, international competitiveness and neoliberal globalisation: is there a future beyond 'the competition state'», op. cit, p. 176

privée contemporaine, de ce « management désincarné » qui joint le plus souvent « l'inutile au désagréable »[687] par des pratiques parfois inhumaines de gestion « par objectifs ». Là où l'administration publique classique favorisait la promotion par l'ancienneté, cette véritable révolution managériale fait de la performance le critère d'ascension. Le recrutement, jadis par voie de concours, s'opérera plutôt par contrat. Le budget ne sera plus décidé en fonction des moyens mais par rapport aux objectifs, ceux qui relèvent de la satisfaction du client. Les indicateurs de performance remplaceront les indicateurs de suivi au chapitre de l'évaluation des politiques. Conformément à l'impératif de flexibilité, la sous-traitance succède à la promotion des compétences internes.

Le benchmarking, dont nous avons parlé dans l'introduction à cette thèse, est largement mobilisé pour exercer la « pression statistique[688] » qui pèse sur l'État. En préface à un collectif faisant office de guide sur le benchmarking, Alexandre Jardin insistait sur le fait que « les problèmes des entreprises ressemblent diablement –dans le détail opérationnel- à ceux auxquels l'action publique doit faire face[689] ». Les pratiques pensées chez Xerox sont devenues des instruments de gouvernance de premier ordre, se déployant au sein de l'administration publique et dans les services publics tels que les hôpitaux, les universités et les services policiers. À titre d'exemple, la France a mis en place un « Programme de médicalisation des systèmes d'information » au début des années 1980, mesurant la productivité des unités médicales à l'hôpital. Les actes médicaux se voient attribuer des points (indice synthétique d'activité), et les unités les rapportent dans leur budget. La direction, de son côté, compare les unités entre elles et observe celles qui sont les plus coûteuses.[690] La quantification ne s'applique pas toujours de la même manière d'un secteur à l'autre, mais la culture reste la même, celle d'imposer des standards de performance par le biais d'objectifs chiffrés et par l'évaluation permanente de ceux qui s'y adonnent. Le benchmarking est, au final, le corollaire des palmarès de la compétitivité car ils s'assurent à ce que la concurrence soit bel et bien le principe central aux structures politiques et publiques.

Dans le cas des services policiers, ils constituèrent même l'un des principaux terrains d'expérimentation de l'établissement de cibles et d'indicateurs.[691] À New York, le maire républicain Rudolph Giuliani a mis en place, au sein du NYPD, un mode de comptabilisation de la délinquance

---

[687] Marie-Anne Dujarier, *Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*, Paris, La Découverte, 2017. [2015]
[688] Isabellle Bruno et Emmanuel Didier, *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, Éditions Zones, 2013.
[689] Jacques Gautron, *Le Guide du benchmarking*, Paris, Éditions d'Organisation, 2003, p. VII-VIII.
[690] *Ibid*., p. 161-162
[691] Notre descriptif des pratiques de benchmarking au sein des services policiers et du système de santé est grandement inspiré de
Isabellle Bruno et Emmanuel Didier, *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, op. cit., p. 122-156.

et des agents de police qui reposant sur l'idée que les infractions les plus insignifiantes (en commençant par la fraude dans le métro), si elles étaient tolérées, pouvaient mener à permettre l'éclosion de crimes plus graves. Si le droit pénal a alors été considérablement renforcé pour couvrir encore plus de comportements fautifs, on amplifiait par ailleurs le pouvoir discrétionnaire des policiers, invités à faire preuve de créativité sur le terrain. Le NYPD a donné davantage d'autorité aux commandants locaux, leur permettant d'utiliser à leur guise les ressources humaines. Sans surprise, d'étroits et détaillés dispositifs d'évaluation accompagnaient la réforme policière. Tous les deux mois, les commandants devaient présenter leurs statistiques, leurs stratégies, et prouver leurs succès. La police était alors divisée en sous-unités entrant en concurrence les unes avec les autres, comme le veut la doctrine de la nouvelle gestion publique, pour obtenir les meilleurs résultats, mériter des promotions et éviter les punitions. Ce modèle a été imité un peu partout dans le monde. En 2001, le préfet de police de Paris a été enjoint par le premier ministre français Lionel Jospin d'aller voir ce qui se passait ailleurs pour en importer les recettes victorieuses. Puis Nicolas Sarkozy s'en est grandement inspiré pour l'appliquer à la police nationale française alors qu'il était ministre de l'Intérieur.

Dans l'univers de la santé, c'est également des États-Unis qu'émane la course à la performance.[692] Elle s'est d'abord manifestée dans différentes institutions de santé. En 1993, l'American Hospital Association publiait, dans le cadre de sa revue, un numéro spécial sur les *Best Practices*.[693] Celui-ci s'intéressait surtout aux procédures administratives, à l'admission des patients et au système de facturation. Deux ans plus tôt, le Columbia Medical Center comparait le processus de formation de son personnel avec celui de Disney World, lequel était prétendument bien plus efficace. Un an plus tard, le St Joseph's Medical Center s'inspirait quant à lui de plusieurs entreprises comme American Airlines, Marriott Corporation et Prudential Insurance, quant aux formulaires que devaient remplir les patients. Lesdites compagnies étaient réputées pour leurs pratiques en matière de réservation et d'enregistrement, et l'étude réalisée par l'hôpital se vendait à 1 250 dollars américains. Puis, les documents faisant la promotion du benchmarking dans le réseau de la santé se multiplieront, en répandant les préceptes dans les institutions. En 1993, un décret présidentiel qui obligeait les institutions étatiques à opérer un « virage-client » forçait également ces dernières à avoir une qualité égale ou supérieure aux organisations privées offrant des services du même ordre. Or, en 1987, le président Reagan a créé le prix Baldridge, visant à souligner la « qualité » et l'« orientation client » des institutions publiques. En 1998, le Congrès américain a voté en faveur de l'inclusion des

[692] *Ibid.*, p. 156-175
[693] « Benchmarking. Learning from the best », *The Healthcare Forum Journal*, vol. 36, n 1, janvier-février 1993.

fournisseurs en soins de santé dans les lauréats potentiels dudit prix. L'application au système de santé de la valeur de la performance était désormais officiellement reconnue par le monde politique. En France, où les soins de santé reposent beaucoup moins sur le secteur privé, le Programme de médicalisation des systèmes d'information, mentionné précédemment, a été créé au début des années 1990. En 1995, le magasine *Sciences et avenir* a construit un palmarès des hôpitaux, semblable à ce qui se fait aux États-Unis, et a entraîné une trentaine de procès venant de petits établissements mécontents de leur place dans le classement. Une pratique était néanmoins née. En 2004, le ministère de la Santé a annoncé la création de son propre classement des succès des différents hôpitaux contre les infections. Deux ans plus tôt, la France a adopté la logique de la tarification en fonction de l'activité, c'est-à-dire du financement des hôpitaux en fonction d'une estimation de leur activité, elle aussi calculée par un système de points. Une Mission nationale d'expertise et d'audit hospitaliers (MEAH), créée pour l'occasion, est chargée d'encadrer et de surveiller tout ça, s'intéressant surtout au temps passé, par le patient, dans les services.[694] La qualité du personnel y est évaluée en fonction de critères tels que la disponibilité et le temps passé en pause, et corrélée avec le temps d'attente du patient. Le nombre de patients en attente est affiché en permanence sur le système information, comme pour rappeler au médecin l'ampleur de sa tâche. Le défi devient alors quantitatif, et touche au nombre de patients. Si le temps d'attente a effectivement été réduit, le taux de retour a augmenté ; les cas de diagnostics manqués, où l'état du patient ne s'est pas amélioré après son renvoi prématuré chez lui, sont donc nombreux. Sans surprise, l'OCDE encense cette idée de « performance des systèmes de santé[695] ».

La gouvernance se décrit également par une prétention à favoriser l'intégration de la « société civile » -que l'on voit et que l'on veut mondiale- au processus décisionnel. Les autorités européennes, dans leur *Livre blanc sur la Gouvernance*, indiquaient qu'il « convient d'impliquer de façon plus systématique les citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.[696] » Un militant anonyme de l'organisme ATTAC résumait la posture participative de la gouvernance ainsi :

> La gouvernance se réfère à des formes de gestion des affaires publiques dans lesquelles on fait appel à l'intervention de la « société civile » en réduisant parallèlement le rôle des instances politiques. Cela peut se produire à tous les niveaux : local, régional, national, mondial, militaire… Il s'agit de faire en sorte qu'un gouvernement réduit à son expression minimale coordonne ou oriente une .société civile » qui acquiert un rôle prépondérant dans l'élaboration, l'application et le contrôle des différentes politiques. Idéalement, la gouvernance devrait conduire à une disparition de l'État comme instance

[694] MEAH, « Temps d'attente aux urgences », *Rapport de synthèse*, mai 2005.
[695] Jeremy Hurst (dir.), *Être à la hauteur. Mesurer et améliorer la performance des systèmes de santé dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2002.
[696] Communication de la Commission, du 25 juillet 2001, « Gouvernance européenne - Un livre blanc » [COM(2001) 428 final - Journal officiel C 287 du 12.10.2001].

> de détermination de l'intérêt public et à la substitution des normes légales par des formes flexibles de régulation. On peut utiliser le titre d'une œuvre déjà classique dans la défense de la gouvernance pour synthétiser l'ensemble de ce vaste programme politique : *governing without government.*[697]

Cette prétention ne peut avoir pour résultat qu'une ascension des organismes non gouvernementaux, comme l'affirme l'économiste et politologue turc Ahmet Insel :

> Avec la primauté du droit, la « bonne gouvernance » devient une conditionnalité de premier rang imposée par les pays riches pour venir en aide aux pays pauvres. L'introduction des ONG dans la gestion publique devient le gage de la bonne gouvernance en raison de leur caractère purement apolitique, non bureaucratique et surtout purement désintéressé. On retrouve leur équivalent dans la démocratie de marché sous la forme d'autorités de marché et d'autorités sectorielles de régulation indépendantes de l'État. Ainsi la gouvernance participe à l'affaiblissement de la hiérarchie entre ce qui est public et qui relève du privé, et crée les conditions favorables à la privatisation de la démocratie libérale.[698]

Cette gestion apolitique, ce véritable ordre où le gouvernement se voit confié des fonctions d'intendance incarne bien le passage du politique au technique. De nombreux intellectuels l'ont dénoncé, dont Supiot :

> Selon cette doctrine managériale, les États doivent être soumis aux mêmes règles de fonctionnement que les entreprises opérant sur des marchés concurrentiels. C'est-à-dire qu'ils doivent réagir à des signaux chiffrés qui, à la manière des prix du marché, seraient une image vraie du monde où ils opèrent.[699]

Pour Claude Revel, conseillère à la Cour des comptes, « [l]a culture majoritaire des acteurs est une culture du *process*, de la règle-type, de la grille d'analyse, de l'indicateur, du modèle, de la référence à des pratiques, bref elle ressemble à s'y méprendre à de nouvelles règles de management.[700] » Or, le management est, si nous suivons le juriste Pierre Legendre, la « version technologique du politique[701] », une réalité que le sociologue Thierry Brugvin pointait lui aussi du doigt :

> Dans la gouvernance, observe une «normalisation technique envahissante» qui tente d'évacuer la dimension politique sous le discours de la neutralité, en se cachant derrière le langage de la gouvernance des entreprises. La gouvernance conduit à remplacer les

---

[697] John Brown est un pseudonyme pour un auteur souhaitant garder l'anonymat.
John Brown, « De la gouvernance ou la constitution politique du néolibéralisme », *ATTAC-France*. Disponible en ligne : http://hack.tion.free.fr/mvtsoc/Attac/www.attac.org/fra/list/doc/brown.htm

[698] Ahmet Insel, « La postdémocratie. Entre gouvernance et caudillisme », *Revue du MAUSS*, 2e semaine, 2005. p. 129

[699] Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché global*, Paris, Seuil, 2010, p. 10.

[700] Claude Revel, *La Gouvernance mondiale a commencé. Acteurs, enjeux, influences… et demain?*, Paris, Ellipses, 2006, p. 128

[701] Pierre Legendre, « Communication dogmatique », dans :
Lucien Sfez (dir.), *Dictionnaire critique de la communication*, vol 1, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 40.

> normes juridiques (décidées par les pouvoirs publics représentant le peuple) par des normes techniques (créées par des intérêts privés).[702]

Le professeur de droit Robert Charvin a, quant à lui, placé cette soumission du domaine politique aux experts sous le chapeau de la post-démocratie :

> Les décideurs politiques et économiques s'efforcent d'imposer l'idée que la société se gère selon la même logique qu'une entreprise […] Cette osmose désirée entre le politique et la gestion se fait en réalité au détriment du politique qu'il s'agit de tuer. Au débat contradictoire qu'implique la politique démocratique se substitue la mise en œuvre d'un ensemble de recettes gestionnaires jugées indiscutables par les «experts». Aux fluctuations politiques inévitables de la démocratie politique succèdent la stabilité des techniques gestionnaires et l'efficacité des méthodes de marketing. Conformément à l'idéologie libérale, il s'agit de séparer au maximum le politique de l'économique, en ne laissant au politique la part congrue et résiduelle.[703]

Le technicisme de la gouvernance se lit dans sa prétention à être exempte d'idéologie et à n'être fondée que sur l'efficience. Celle-ci n'est que l'extension de la « guillotine de Hume[704] ». Tony Blair, ancien premier ministre britannique, disait qu'il n'y avait pas de politique économique de gauche ou de droite, mais seulement des politiques qui fonctionnent et d'autres qui ne fonctionnent pas. Slavoj Zizek conteste cette soi-disant absence de valeurs et d'idéologie dans la conception des choix communs :

> Le propre de l'acte politique n'est pas simplement de bien fonctionner au sein de la trame des relations existantes, mais de modifier la trame même qui détermine la façon dont fonctionnent les choses. Affirmer que les bonnes idées sont « les idées qui marchent » signifie que l'on accepte par avance la constellation (capitaliste planétaire) qui détermine ce qui marche (si, par exemple, il est dépensé trop d'argent pour l'éducation ou les soins de santé, cela « ne marche pas » dans la mesure où cela enfreint trop les conditions de la profitabilité capitaliste.[705]

Cette logique de calcul voulant qu'il existe une « solution optimale » revient alors, dans les faits, à une suppression des choix qui peuvent s'offrir au politique. Les normes de la mondialisation sont adoptées alors qu'il est à normativement mal vu d'y déroger. La gouvernance substitue alors le pouvoir politique tout autant par en haut que par en bas. Daniel Bourmaud, professeur en droit et science politique, la voit comme entrant en confrontation nette avec la démocratie :

> Tout problème politique [se] réduit à un problème technique. Il en découle une conception globalement unique, par définition rationnelle et donc désirable, à laquelle il convient de donner force obligatoire […] La démocratie représentative repose sur une incertitude quant aux orientations politiques. C'est le suffrage universel qui décide […]

---

[702] Thierry Brugvin, « La gouvernance par la société civile : une privatisation de la démocratie ? », dans : Alain Caillé (dir.), Quelle démocratie voulons-nous? Pièces pour un débat, Paris, La Découverte, 2006, p. 74.

[703] Robert Charvin, *Vers la post-démocratie?*, Montreuil, Le Temps des cerises, 2006, p. 65-66

[704] David Hume, empiriste, essayait de démonter les jugements de valeurs dans les disciplines scientifiques. Il combattait à l'époque l'obscurantisme religieux et cherchait donc à ce que la science ne soit pas influencée par des jugements de valeur.

[705] Slavoj Žižek, *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Paris, Climats, 2004, p. 41.

> Toute l'économie de la gouvernance est fondée sur la clôture du système politique dont il convient d'écarter les effets non désirables.[706]

La gouvernance est « l'autre nom du modèle technolibéral de gouvernement[707] » qui « s'offre spontanément comme l'instrument d'évaluation, mais aussi comme la solution aux nouveaux défis de la démocratie[708] », pour citer à nouveau Bourmaud :

> Elle puise dans cette double fonction une légitimité presque naturelle. […] Sous les oripeaux de la démarche scientifique, elle substitue une conception technicienne du pouvoir au détriment des acteurs et des règles de la démocratie représentative. Nouvelle idéologie d'autant plus prégnante qu'elle est inavouée, elle voile la mutation d'une société intrinsèquement régentée par les rapports marchands. Ce faisant, la gouvernance constitue la forme post-moderne de l'autoritarisme aujourd'hui à l'œuvre.[709]

Le philosophe Jacques Rancière exprime la dynamique de la gouvernance technicienne comme une intériorisation des normes mondiales, dont l'application à l'échelle nationale est présentée comme le chemin incontournable, sous peine de subir de lourdes conséquences :

> Un gouvernement expert intériorise la loi d'une sorte de gouvernement planétaire imaginaire qui, quotidiennement, répartirait, selon les indices du jour, les infirmes marges de possibilité de redistribution des charges et des profits. Il nous dit aussi, bien sûr, que ces infirmes marges sont également celles qui séparent la prospérité optimale de la catastrophe généralisée. Donc, la politique, en ce sens, s'identifie à la gestion, et à l'autodémonstration infinie que l'on fait ce qui seul est possible. Ce qui généralement, d'ailleurs, s'accompagne d'une sorte de rage à démontrer que l'impossible est impossible, par évidence tautologique, mais aussi par le rappel indéfini de ce que coûte la volonté de réaliser l'impossible.[710]

La mobilisation du droit, le constitutionnalisme économique et la gouvernance se présentent ainsi comme les frères siamois de la compétitivité, astreignant un seul déroulement, un seul modèle, celui de la destitution de l'État au nom de la supériorité de la recette néolibérale.

---

[706] Daniel Bourmaud, « La gouvernance contre la démocratie représentative ? Concept mou, idéologie dure », dans : Rafaâ Ben Achour, Gicquel et Slobodan Milacic (dir.), *La Démocratie représentative dans un défi historique*, Bruxelles, Bruylant, 2006, p. 88-91.

[707] Ahmet Insel, « La postdémocratie. Entre gouvernance et caudillisme », art. cit., p. 128.

[708] Daniel Bourmaud, « La gouvernance contre la démocratie représentative ? Concept mou, idéologie dure », art. cit., p. 78

[709] *Ibid.*

[710] Jacques Rancière, « Politique/Polémique/Possible », dans : Rencontres de Châteauvallon, *Pour une utopie réaliste. Autour d'Edgar Morin*, Paris, Arléa, 1996, p. 55.

PARTIE II : REGARD SUR LES GRANDS CLASSEMENTS

Nous avons posé les bases d'une compréhension théorique du modèle de la compétitivité telle qu'appliquée à l'État. Nous avons vu qu'il s'agissait d'un projet très précis, en rupture avec le paradigme keynésien, où l'État pratique un interventionnisme indirect, devant réunir les conditions d'un environnement optimal pour les entreprises, l'attraction des investisseurs étrangers étant présentée comme la voie optimale vers le développement.

Nous allons maintenant observer de plus près comment, concrètement, cette compétitivité se mesure, comment un État peut être considéré comme étant performant et ce qui oriente son rang dans les classements.

Nous traiterons donc successivement des rapports du Forum économique mondial, et de celui de l'International Institute for Management Development. Pour les prochains chapitres, la formule sera essentiellement la même. Après avoir présenté l'organisme derrière le rapport étudié, de même que ses orientations, nous reproduirons les définitions avancées de la compétitivité afin de prendre connaissance ce qu'on tente de mesurer. Puis, nous observerons ensuite les méthodologies, les critères employés, la pondération et le calcul menant aux indices composites.

Une des parts les plus importantes du concept de compétitivité tel que véhiculé par les instances mondiales et les auteurs qui l'encensent est, comme on l'a vu, celle de l'attractivité. Être compétitif signifie être en mesure d'attirer un maximum d'investissements étrangers. Comme on le verra avec les rapports du Forum économique mondial et de l'International Institute for Management Development, l'attractivité est le paradigme central des évaluations officielles de la compétitivité par les organismes qui se livrent à ces pratiques de classement. Certains rapports se penchent exclusivement sur cette attractivité des différents territoires sans prétendre en évaluer la compétitivité.

En premier lieu, le *World Investment Report*[711] de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Cet organe de l'Assemblée générale des Nations unies a été créé en 1964 dans une optique d'intégration économique des pays en développement. La CNUCED prétend soutenir les effets bénéfiques perçus de la mondialisation tout en tentant d'en amoindrir les méfaits.

> Globalization, including a phenomenal expansion of trade, has helped lift millions out of poverty. But not nearly enough people have benefited. And tremendous challenges remain. We support developing countries to access the benefits of a globalized economy more fairly and effectively. And we help equip them to deal with the potential drawbacks of greater economic integration. To do this, we provide analysis, consensus-building, and technical assistance. This helps them to use trade, investment, finance, and technology as vehicles for inclusive and sustainable development.[712]

Le rapport annuel, dont la dernière édition compte environ 250 pages, documente dans le détail les grandes tendances au niveau de l'investissement mondial. Grosso modo, l'attractivité apparaît comme se déclinant en deux grands éléments, soit la performance réelle en termes d'investissements internationaux entrants, ainsi que le potentiel d'attraction de ces mêmes investissements internationaux. Le premier est le résultat d'un calcul mathématique où l'on multiplie les IDI entrants par le PIB du pays, et qu'on divise ce résultat par celui d'une multiplication des IDE mondiaux par le PIB mondial. Quant au potentiel d'attractivité, il s'agit d'une moyenne –normalisée entre 0 et 1- entre douze indicateurs : le PIB par habitant, la part des exportations dans le PIB, le taux de croissance sur dix ans, le nombre de lignes téléphoniques, les dépenses en recherche et développement, le risque-pays, la consommation énergétique dans le secteur privé, la part de marché dans les exportations de matières premières, dans les importations d'automobiles, dans les exportations de services, ainsi que la part du pays dans les IDI entrants. Les sources proviennent de diverses institutions. On peut donc dire que la CNUCED mesure à la fois les effets et les causes de l'investissement étranger.[713]

La firme EY, résultat de la fusion d'Ernst & Young et d'Arthur Young & Co, publie régulièrement des rapports d'enquête sur l'attractivité de pays et régions.[714] Basée à Londres, la multinationale EY offre des services professionnels multiples. Elle fait partie du « Big Four », c'est-à-dire du groupe des quatre plus grands cabinets d'audit financier au monde, avec Deloitte Touche Tohmatsu,

---

[711] United Nations Conference on Trade and Development, *World Investment Report 2017. Investment and the digital economy*, Genève, United Nations, 2017.

[712] Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, « About UNCTAD », disponible en ligne : http://unctad.org/fr/Pages/aboutus.aspx

[713] United Nations Conference on Trade and Development, *Methodological Note. World Investment Report 2017*, Genève, United Nations, 2017.

[714] La liste téléchargeable des rapports et enquêtes se trouve ici :
EY, « Regional and country surveys/reports », disponible en ligne :
http://www.ey.com/gl/en/issues/business-environment/ey-attractiveness-surveys-country-surveys

KPMG et PricewaterhouseCoopers.[715] Selon les plus récentes informations, son chiffre d'affaires global était de 29,6 milliards de dollars américains. Elle compte 231 000 collaborateurs et agit dans les Amériques, en Europe, au Moyen-Orient, en Inde, en Afrique, en Extrême-Orient, au Japon et en Océanie.[716] Les recherches d'EY sur l'attractivité des pays et régions se penchent principalement sur l'investissement direct étranger, sans évacuer, pour certaines enquêtes, des sondages d'opinion. Par exemple, le plus récent travail concernant l'Europe se base sur des entrevues auprès de 505 dirigeants d'entreprises, dont 81 pour cent sont présents sur le continent étudié, tandis que 34 pour cent des compagnies non européennes interrogées font affaire avec l'Europe.[717] L'équipe d'EY marque une différence entre l'attractivité réelle, qui se mesure par le niveau d'IDE, et l'attractivité telle que perçue. « We define the attractiveness of a country or area as the combination of its image, investors' level of confidence in it as an investment destination and the perception of its ability to provide the most competitive benefits for FDI.[718] »

Cette confiance des investisseurs étrangers, AT Kearney tente elle aussi de la mesurer. Du nom de son fondateur Andrew Thomas Kearney, l'entreprise est un cabinet de conseil en stratégie auprès des multinationales.[719] Elle produit une évaluation de l'attractivité nommée « indice de confiance des IDE ». L'indice est le résultat d'un calcul fondé sur des enquêtes auprès des entreprises les plus importantes au monde, soit celles qui engrangent un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de dollars. Les questionnaires interrogent les compagnies sur la probabilité d'investir dans un pays donné. La probabilité peut aller de 0 à 3. Dans la dernière édition de l'indice, vingt secteurs étaient étudiés, soit les suivants : l'environnement sécuritaire général ; l'efficacité des procédés légaux et régulatoires ; les niveaux de taxation et la facilité à payer ; les possibilités en innovation et en technologie ; la transparence des régulations gouvernementales et l'absence de corruption ; la taille du marché intérieur ; la performance économique intérieure ; la facilité, pour le capital, à entrer et sortir du pays donné ; la puissance de l'investisseur et les droits de propriété ; les incitatifs gouvernementaux à l'endroit des investisseurs ; la participation du pays donné aux accords commerciaux ; le coût du travail ; la disponibilité du capital financier dans le marché intérieur ; la disponibilité des terres et de l'immobilier ; le niveau de talent et de compétence du bassin de travail ; les capacités en recherche et développement ; la disponibilité des matières premières et d'autres

[715] Benjamin Polle, « Auditeurs : des ambitions de croissance « à deux chiffres » dans le conseil en stratégie », *Consultor*, 21 janvier 2013.
[716] EY, « Chiffres et données clés », disponible en ligne : http://www.ey.com/fr/fr/newsroom/facts-and-figures
[717] EY, « EY's Attractiveness Survey Europe », Mai 2017, disponible en ligne : http://www.ey.com/gl/en/issues/business-environment/ey-attractiveness-survey-europe-may-2017
[718] *Ibid.*
[719] « Depuis 1926, les multinationales, issues de tous les secteurs de l'industrie et des services, font confiance à A.T Kearney afin de collaborer avec elles à l'élaboration de réponses concrètes, appropriées et durables pour faire face aux enjeux auxquels elles sont confrontées. »
AT Kearney, « Who We Are », disponible en ligne : http://www.atkearney.fr/about-us/who-we-are

intrants ; la qualité des infrastructures de transport ; la qualité des infrastructures en télécommunications ; la qualité des infrastructures électriques.[720]

L'indice de globalisation produit par Foreign Policy en collaboration avec AT Kearney, organisation que nous venons tout juste de présenter, aspirait quant à lui à calculer l'ouverture des pays, qu'elle soit économique, politique ou technologique. Quatre variables étaient couvertes et prises en compte : l'intégration économique, les aspects personnels, la connectivité technologique et l'intégration politique. L'intégration économique se voulait un agrégat de données sur le commerce et les IDE ; les « aspects personnels » couvrent la quantité d'appels téléphoniques, de voyages réalisés à l'étranger et les transferts d'argent à l'international ; l'utilisation de technologies comptabilise le nombre d'utilisateurs d'internet, de serveurs d'internet, ainsi que le nombre de serveurs cryptés ; l'intégration politique évalue les ressources investies dans les opérations de maintien de la paix faites par l'ONU, les traités signés avec d'autres pays, ainsi que le nombre et la valeur des transferts monétaires et financiers internationaux réalisés par le pays évalué. Sans entrer dans les détails méthodologiques, les IDE représentent la moitié de l'indice.[721] Cet indice est donc basé sur des données quantifiables et non sur des perceptions.

Il existe également des indices se penchant strictement sur la situation fiscale des pays. Le magazine économique Forbes, basé à New York et fondé en 1917 par Bertie Charles Forbes, publie annuellement un Tax Misery & Reform Index. Le titre de l'indice en indique les orientations idéologiques, assimilant l'imposition à une forme de misère. Il s'agit d'une somme des taux d'imposition sur les entreprises, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur la fortune, des charges sociales des employeurs, de celles des employés, et de la taxe sur les ventes. Plus le résultat est élevé et moins le pays est considéré comme attirant pour les capitaux. « It's our best proxy for evaluating whether policy attracts or repels capital and talent.[722] »

L'*Index of economic freedom* du Wall Street Journal et de la Heritage Foundation est aussi l'un des plus en vue. Le Wall Street Journal (WSJ) est ce célèbre quotidien américain fondé en 1889 par Dow Jones and Company. Le WSJ est le journal économique et financier le plus vendu au monde. En 2007, il a été racheté par le groupe News Corporation de Rupert Murdoch. Ce dernier utilise le WSJ pour alimenter Fox Business Channel et les sites internet tenus par le conglomérat.[723] Le WSJ

[720] AT Kearney, « The 2017 A.T. Kearney Foreign Direct Investment Confidence Index », disponible en ligne : https://www.atkearney.com/foreign-direct-investment-confidence-index/article?/a/glass-half-full-2017-foreign-direct-investment-confidence-index-article

[721] Brad Amburn, « How the Index is Calculated », *Foreign Policy*, 29 octobre 2009.

[722] Jack Anderson, « 2009 Tax Misery & Reform Index », site internet de Forbes, 4 mars 2009. Disponible en ligne : https://www.forbes.com/global/2009/0413/034-tax-misery-reform-index.html

[723] Richard Siklos et Andrew Ross Sorkin, « Murdoch on owning the Wall Street Journal », *The New York Times*, 4 mai 2007.

se veut le porte-parole du point de vue du monde des affaires, et, selon l'une de ses anciennes éditorialistes, son équipe est composée de « radicaux[724] ». Quant à la Heritage Foundation, il s'agit d'un think tank officiellement voué à la promotion du libre-marché et de la limitation de l'action de l'État : « The mission of The Heritage Foundation is to formulate and promote conservative public policies based on the principles of free enterprise, limited government, individual freedom, traditional American values, and a strong national defense.[725] » La fondation assume clairement que sa fonction en est aussi une d'influence, résumant sa mission en trois étapes : « 1. Effective Research – Provide timeley, accurate research on key policy issues. 2. Superb Communications — Effectively market our findings to primary audiences. 3. First-rate Advocacy — Pursue conservative policies to help Americans build a better life.[726] » Sa mission n'est, en cela, pas très éloignée d'autres groupes similaires tels que l'American Enterprise Institute, la Hoover Institution ou la Cato Institute. La nature de son action ne diverge pas non plus foncièrement de ces dernières, cherchant à recruter des chercheurs et à favoriser leur ascension comme influenceurs dans l'espace médiatique et auprès des décideurs politiques.[727] Parmi ses 141 employés, dix sont –à temps plein- assignés à des tâches liées aux relations publiques.[728] Le *Think Tanks and Civil Societies Program* de l'Université de Pennsylvanie, chargé d'évaluer l'influence de ce type de groupe d'intervention, estimait en 2016 que la Heritage Foundation était le douzième think tank le plus important au monde, et le septième aux États-Unis. La fondation est aussi classée cinquième au monde dans l'utilisation des réseaux sociaux, treizième dans les think tanks les mieux gérés, troisième pour la meilleure utilisation des médias, et huitième pour l'influence la plus importante sur les politiques publiques.[729] La Heritage Fondation a eu une certaine influence pendant la transition politique suivant l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, s'assurant que des individus issus de leur courant de pensée soient embauchés dans la nouvelle administration.[730]

Le classement de la « liberté économique », qui a débuté en 1994, se veut un moyen de promouvoir les orientations du Wall Street Journal et de la Heritage Foundation à travers l'évaluation des

---

[724] Karen Elliott House, « A report to The Wall Street Journal's world-wide readers. Letter form the publisher. », *The Wall Street Journal*, 8 janvier 2004.
[725] The Heritage Foundation, *About Heritage*, disponible en ligne : http://www.heritage.org/about-heritage/mission
[726] *Ibid.*
[727] Serge Halimi a traité de la place de la Heritage Foundation dans la coalition des think tanks néolibéraux. Serge Halimi, *Le Grand bond en arrière*, op. cit, p. 322-323
[728] The Heritage Foundation, *About Heritage*, *Meet our Leaders and Experts*, disponible en ligne : http://www.heritage.org/about-heritage/staff/other
[729] James G. McGann, « 2016 Global Go To Think Tank Index Report », Think Tanks and Civil Societies Program, Université de Pennsylvanie, 2017. Disponible en ligne : http://repository.upenn.edu/think_tanks/12/?utm_source=repository.upenn.edu%2Fthink_tanks%2F12&utm_medium=PDF&utm_campaign=PDFCoverPages
[730] Katie Glueck, « Trump's shadow transition team. The Heritage Foundation has emerged as a driving force as Trump tries to staff up the federal government », *Politico*, 22 novembre 2016.

pays.[731] Nous n'analyserons pas ici la méthodologie détaillée, mais nous présenterons les critères étudiés.

Catégories	Sous-catégories	Critères
1. État de droit	Droits de propriété	Droits de propriété physique
		Droits de propriété intellectuelle
		Importance de la protection des investisseurs
		Risques d'expropriation
		Qualité de l'administration des terres
	Efficacité judiciaire	Indépendance du système judiciaire
		Qualité du processus judiciaire
		Chances d'obtenir des faveurs
	Intégrité gouvernementale	Confiance de la population envers les politiciens
		Paiements irréguliers et pots-de-vin
		Transparence dans l'élaboration des politiques
		Absence de corruption
		Perceptions de corruption
		Transparence du gouvernement et de la société civile
2. Taille du gouvernement	Fardeau fiscal	Taux marginal d'imposition le plus élevé sur le revenu individuel
		Taux marginal d'imposition le plus élevé sur le revenu des sociétés
		Charge fiscale totale en pourcentage du PIB
	Dépenses gouvernementales	Mode de calcul particulier
	Santé fiscale	Déficits moyens en pourcentage du PIB pour les trois dernières années

[731] The Heritage Foundation, *2017 Index of Economic Freedom*, disponible en ligne : http://www.heritage.org/index/

		Dette en pourcentage du PIB
3. Efficacité réglementaire	Liberté du monde des affaires	Nombre de procédures pour lancer une entreprise
		Nombre de jours pour lancer une entreprise
		Coût (en pourcentage du revenu par habitant)
		Nombre de procédures pour obtenir un permis
		Nombre de jours pour obtenir un permis
		Coût (en pourcentage du revenu par habitant) pour obtenir un permis
		Nombre d'années pour fermer une entreprise
		Coût (en pourcentage de succession) pour fermer une entreprise
		Taux de récupération (en cents sur un dollar) pour fermer une entreprise
		Nombre de procédures pour obtenir le service d'électricité
		Nombre de jours pour obtenir le service d'électricité
		Coût (en pourcentage par habitant) pour obtenir le service d'électricité
	Liberté du monde du travail	Ratio du salaire minimum à la valeur ajoutée moyenne par travailleur
		Entrave à l'embauche de travailleurs supplémentaires
		Rigidité des heures de travail
		Difficulté à licencier
		Période de préavis obligatoire
		Indemnité de départ
		Taux d'activité
	Liberté monétaire	Taux d'inflation moyen pondéré pour

		les trois dernières années
		Contrôle des prix
4. Ouverture des marchés	Liberté du commerce	Barrières non tarifaires
		Taux tarifaire moyen pondéré sur le commerce
	Liberté des investisseurs	Mode de calcul particulier
	Restrictions sur les investissements	Traitement national de l'investissement étranger
		Règles sur l'investissement étranger
		Restrictions à la propriété foncière
		Restrictions sectorielles
		Expropriations sans compensations justes
		Contrôle des échanges étrangers
		Contrôles des capitaux
	Liberté financière	Étendue de la réglementation gouvernementale sur les services financiers
		Degré d'intervention étatique dans le secteur bancaire et dans les autres entreprises financières à travers la propriété directe et indirecte
		Influence du gouvernement dans l'allocation de crédit
		Étendue du développement financier et du marché des capitaux
		Ouverture à la concurrence étrangère

Il existe même un outil pour mesurer l'image des pays, une donnée importante comme nous en avons parlé précédemment. Celui-ci est réalisé par GfK en collaboration avec Simon Anholt. GfK est un institut d'études de marché et d'audit basé à Nuremberg, en Allemagne, et fondé en 1934. Simon Anholt est quant à lui un conseiller stratégique indépendant britannique. Le National Brand Index cherche à mesurer l'image d'un pays en interrogeant, par le biais de sondages, 20 000 participants par rapport aux six domaines suivants : la gouvernance (« Public opinion about national

governement competency and fairness, as well as its perceived commitment to global issues ») ; les exportations (« The public's image of products and services from each country ») ; le tourisme (« The level of interest in visiting a country and the draw of natural and man-made tourist attractions ») ; les investissements et l'immigration (« The power to attract people to live, work or study in each country and how people perceive a country's quality of life and business environment ») ; la culture (« Global perceptions of each nation's heritage and appreciation for its contemporary culture ») ; ainsi que la population (« The population's reputation for competence, openness and friendliness and other qualities such as tolerance »).[732] Les 20 000 participants aux sondages ont nécessairement plus de dix-huit ans et proviennent de vingt pays qualifiés de « panel countries ». Ceux-ci doivent faire part de leurs impressions face à d'autres pays que le leur. En 2016, cinquante pays ont été étudiés. Le poids des données est ajusté pour représenter adéquatement les réalités démographiques de tous les pays étudiés.[733] Seul le « top 10 » est disponible sur le site internet. L'ensemble des résultats n'est disponible qu'à ceux qui payent pour les obtenir, ce qui nous laisse entendre que leur clientèle cible, pour être assez fortunée pour y avoir accès, est surtout issue des milieux des affaires et des rangs des décideurs publics. Il faut aussi dire que GfK, comme entreprise à but lucratif, a officiellement pour vocation de vendre ses services. Par conséquent, il est normal qu'une telle enquête, fournissant tant des informations au monde des affaires sur les pays les mieux réputés qu'aux décideurs publics sur leurs points forts et leurs points faibles, soit considérée comme un service destiné à leurs clients.

On remarque immédiatement que ces classements émanent donc d'organismes supranationaux, d'un institut de recherche universitaire, et d'un journal économique en collaboration avec un think tank. Dans *Le Grand bond en arrière*,[734] Serge Halimi démontrait que l'ordre libéral s'était justement peu à peu imposé à travers ces institutions. Pour en arriver aux transformations économiques s'étant produites sous Reagan, Thatcher et Mitterrand, il a fallu que le discours économique libéral s'installe dans les lieux d'influence, que ceux-ci agissent sur l'opinion publique ou sur la pensée des décideurs. La production des classements censés mesurer la compétitivité et offrir un ordre des meilleurs élèves aux pires se présente comme un moyen efficace de produire des normes et de s'assurer de leur application à travers une mise en tutelle du politique.

On verra, au cours des deux prochains chapitres, que les rapports se penchant sur la notion de compétitivité ont des critères et des orientations très similaires à celui-ci, chargé de mesurer la « liberté économique », même si ce dernier est produit par un think tank aux positions assumées.

---

[732] GfK, *About NBI. Place Branding*. Disponible en ligne : http://nation-brands.gfk.com/

[733] The Editorial Team, « Country Reputation: Key Findings Anholt-GfK Nation Brands Index 2016 », *The Place Brand Observer*, 8 décembre 2016. Disponible en ligne: http://placebrandobserver.com/results-anholt-gfk-nation-brands-index-2016/

[734] Serge Halimi, *Le Grand bond en arrière*, op. cit.

CHAPITRE VII : LE *GLOBAL COMPETITIVENESS REPORT* DU FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL

Situé dans ce haut-lieu bancaire qu'est Genève, le Forum économique mondial est une des composantes les plus illustres de l'actuel système international, principalement connu pour son sommet annuel à Davos, où dirigeants d'entreprise, responsables politiques, penseurs et hauts-placés du monde médiatique se réunissent officiellement pour « améliorer l'état du monde[735] ». C'est également en marge de cette rencontre que le rapport annuel sur la compétitivité mondiale est généralement lancé.

Le Forum est dirigé par un « bureau des curateurs », et par un comité exécutif qui relève de ce dernier. Le bureau des curateurs prétend rassembler des figures de proue tant du monde des affaires que des milieux politique, académique et de la société civile. Les membres du bureau des curateurs sont divisés de manière égale entre ceux qui sont issus du monde des affaires et ceux qui proviennent d'autres sphères. Le Forum prétend diviser ainsi statutairement les vingt-quatre membres de son bureau des curateurs pour refléter la multitude d'intervenants s'y faisant entendre,[736] omettant ainsi que, de facto, le milieu des affaires s'y trouve très nettement surreprésenté, même s'il n'y est pas en majorité absolue. Ce bureau des curateurs est composé d'« individus exceptionnels qui jouent aux gardiens de la mission et des valeurs [du Forum] et supervisent son travail de promotion d'une véritable citoyenneté mondiale.[737] » Quant aux tâches de gestion, elles sont confiées au comité exécutif, dirigé par le fondateur du Forum, Karl Schwab. Ledit comité est composé de quarante-deux individus, provenant de « plus de soixante nationalités[738] ».

Son fondateur, Karl Schwab, est d'origine allemande et a fait ses études à l'Institut fédéral de technologie à Zurich, à l'Université de Fribourg et à Harvard, détenant plusieurs doctorats, dont en ingénierie mécanique et en économie. De 1972 à 2003, il a été professeur en politiques d'affaires à

---

[735] Traduction libre.
World Economic Forum, *World Economic Forum Annual Meeting, About*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/events/world-economic-forum-annual-meeting-2017/about
[736] World Economic Forum, *Leadership and Governance*, Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/leadership-and-governance
[737] Traduction libre.
Ibid.
[738] Traduction libre.
Ibid.

l'Université de Genève. En 1971, Schwab a invité 444 dirigeants d'entreprises européens à participer à un symposium consacré au management, organisé à Davos et soutenu financièrement, entre autres, par la Commission européenne alors que Raymond Barre était commissaire aux affaires économiques. L'objectif visé était de sensibiliser les entreprises européennes aux méthodes managériales américaines. Schwab aurait été très impressionné par le livre *Le Défi américain*,[739] très gros vendeur publié par Jean-Jacques Servan Schreiber en 1967, et qui se penchait tant sur la domination économique américaine que sur le retard de la France, les défaillances de la construction européenne et le caractère soi-disant incontournable de la mondialisation. Le symposium de 1971 avait été organisé par l'European Business Leaders, organisme fondé par Schwab pour bâtir une classe d'affaires et une dynamique économique aussi redoutables que celle que les États-Unis faisaient miroiter. La tradition d'une réunion annuelle a alors été instaurée.

Klaus Schwab a prôné la « stakeholder management approach », estimant que la réussite d'une entreprise dépend de l'étendue de la vision de ses dirigeants, devant se pencher non seulement sur les intérêts de ses actionnaires et de ses clients, mais aussi sur ceux de ses employés et, et ce dernier fait est non négligeable, sur ceux des communautés à l'intérieur desquelles la compagnie opère, incluant donc les gouvernements dans l'équation.[740] Il est donc clair qu'une entreprise ne saurait exister d'elle-même, de manière strictement indépendante de toute considération externe et en ignorant les pouvoirs publics. On décèlera ici, en filigrane de cette philosophie managériale, un pan entier de ce qui deviendra la raison d'être du Forum et de son sommet annuel à Davos : permettre le réseautage des dirigeants des plus puissantes entreprises avec les responsables politiques, et, corollairement, de favoriser la concertation entre ces acteurs lors des prises de décisions à l'échelle mondiale.

En 1973, justement, suite à l'abolition du système de Bretton Woods et de son système de taux de change fixe, et après le conflit israélo-arabe, il est décidé que la rencontre annuelle de l'European Management Forum ne portera plus uniquement sur les enjeux managériaux, mais étendra sa sphère de réflexion pour englober les problèmes sociaux et économiques. Cela semble s'inscrire tout naturellement dans la philosophie de la « stakeholder management approach ». On peut aussi y voir un lien direct avec le paradigme –pas encore dominant- de la compétitivité, qui souligne à gros trait le lien entre une certaine forme d'action publique et le succès du secteur privé, ainsi que celui, à l'inverse, entre la prospérité des entreprises et le bien commun. En toute cohérence, des dirigeants politiques ont alors été invités à Davos pour la première fois en 1974, et l'European Management

[739] Jean-Jacques Servan-Schreiber, *Le Défi américain*, Paris, Éditions Denoël, 1967.
[740] World Economic Forum, *History*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/history

Forum a été rebaptisé World Economic Forum en 1987, témoignant davantage de sa fonction officielle et de cette volonté affichée de dépasser la seule question des entreprises privées.

Les décisions politiques qui y ont été prises sont effectivement loin d'être négligeables. Comme le Forum les fait lui-même miroiter,[741] des événements comme la signature de la Déclaration de Davos en 1988 par la Grèce et la Turquie alors que les deux pays étaient au bord de la guerre, la première rencontre ministérielle entre les deux Corées en 1989, la discussion entre les chefs d'État des deux Allemagnes en vue de la réunification cette même année, l'apparition conjointe du président sud-africain de Klerk avec Nelson Mandela, s'y sont produites. Il n'est pas de notre ressort d'évaluer des réussites ou des échecs du Forum, mais il nous fait néanmoins souligner ici que cela est conforme au projet libéral, accouplant l'atteinte de la paix internationale au développement d'un commerce unificateur. Depuis 2015, le Forum économique mondial a le statut d'organisme international.

Organisme non gouvernemental sans but lucratif, le Forum économique mondiale est financé par les cotisations des mille entreprises membres, lesquelles sont considérées comme les mille premières entreprises au monde.[742] Deux types de membres existent, les « membres institutionnels » et les « membres du Forum ». Les « membres institutionnels font partie des compagnies les plus reconnues et les plus respectées dans le monde [et] s'engagent activement dans les initiatives et les programmes du Forum[743] » tandis que les « membres du Forum sont parmi les firmes les plus innovantes au monde, des façonneurs de marché, des meneurs dans des secteurs donnés et des champions régionaux[744] ». Le Forum est aussi une véritable nébuleuse, organisée en un très grand nombre de comités et de réseaux.[745]

Il apparaît clair, à la lumière d'une telle histoire, d'une telle structure et d'un tel constat selon lequel « le progrès arrive en mettant ensemble des gens d'horizons divers qui ont la volonté et l'influence de faire des changements positifs[746] », que le Forum économique mondial est une vaste instance de réseautage pour la classe supranationale. Par conséquent, les différents rapports publiés annuellement par le Forum semblent au premier regard être des documents destinés uniquement aux

---

[741] *Ibid.*

[742] Frédéric Lemaître, « Forum économique mondial : des élites en quête de sens. Le 38ème sommet de Davos réunit 2 400 dirigeants économiques, politiques et religieux, du mercredi 23 au dimanche 27 janvier. Ce symposium est le principal événement d'une fondation devenue un véritable réseau mondial », *Le Monde*, 22 janvier 2008. Disponible en ligne : http://www.lemonde.fr/economie/article/2008/01/22/forum-economique-mondial-des-elites-en-quete-de-sens_1002232_3234.html

[743] Traduction libre.
World Economic Forum, *Our Members and Partners*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/our-members-and-partners

[744] Traduction libre.
Ibid.

[745] World Economic Forum, *Communities*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/communities

[746] World Economic Forum, *Our Mission*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/world-economic-forum

entrepreneurs pour leur offrir un guide des bonnes destinations pour investir et des lieux à éviter. En plus du rapport sur la compétitivité, le Forum publie annuellement le *Global Information Technology Report*[747] (depuis 2001), qui étudie la propension des États à employer les technologies de l'information, le *Global Gender Gap Report*[748] (depuis 2005), qui traite de l'inégalité entre les hommes et les femmes, le *Global Risks Report*[749] (depuis 2006), qui se penche sur les risques mondiaux, le *Travel and Tourism Competitiveness Report*[750] (depuis 2007), qui évalue le tourisme dans les pays étudiés, ainsi que le *Global Enabling Trade Report*[751] (depuis 2008), qui propose un regard international sur les mesures pouvant s'appliquant au commerce entre pays. On remarquera, au passage, que seul le rapport sur la compétitivité est antérieur aux années 2000, et que la multiplication de ces études annuelles accompagne l'essor des technologies de l'information, des modes de communications et du « big data », à l'ère où la mondialisation était présentée comme toute puissante et irréversible. L'impression de base, écrivions-nous, est que ces outils ont une mission d'information auprès d'un public bien précis, lequel serait la classe d'affaires. Or, toujours en conformité avec l'idéal du stakeholder management approach, dont se réclame toujours le Forum économique mondial, on peut se demander si ces rapports n'ont pas également une fonction de mode d'emploi à destination des décideurs publics. Le *Global Competitiveness Report*, dans sa dernière version,[752] explicite la fonction officielle de l'exercice comme devant montrer l'état des progrès dans la construction d'un environnement favorable à l'innovation entrepreneuriale, et y mentionne explicitement qu'un des objectifs est de faire comprendre la voie à suivre aux décideurs publics :

> Competitiveness Index (GCI) shows, to date, progress in building an enabling environment for innovation remains the advantage of only a few economies. Last but not least, future growth will also depend on the ability of economies to safeguard the benefits of openness to trade and investment that has led to record reductions in poverty rates in recent decades. Against this background, this Report serves as a critical reminder of the importance of competitiveness in solving both our international macroeconomic challenges and laying the ground for future prosperity. Recovering growth in the context of the Fourth Industrial Revolution *will require the recognition that policymakers need a shared assessment and understanding of the future sources of competitiveness*.[753] By reducing complexity and providing a tool to identify strengths and weaknesses and track progress, the Report serves as a means to inform this

[747] Silja Baller, Soumitra Dutta et Bruno Lanvin (dir.), *The Global Information Technology Report 2016. Innovating in the Digital Economy*, World Economic Forum, Genève, 2016.
[748] World Economic Forum, *The Global Gender Gap Report 2016*, World Economic Forum, Genève, 2016.
[749] World Economic Forum, *The Global Risks Report 2016. 11th Edition*, World Economic Forum, Genève, 2016.
[750] World Economic Forum, *The Traval & Tourism Competitiveness Report 2015. Growth through Shocks*, World Economic Forum, Genève, 2015.
[751] World Economic Forum et Global Alliance for Trade Facilitation, *Global Enable Trade Report 2016*, World Economic Forum, Genève, 2016.
[752] Klaus Schwab, *The Global Competitiveness Report. 2016-2017*, Genève, World Economic Forum, 2016.
[753] L'italique est de nous.

> conversation and to support policymakers, businesses, and civil society in their development of a shared long-term vision.[754]

La fonction de mode d'emploi pour atteindre un niveau adéquat de compétitivité est assumée, proposant les clés incontournables de la prospérité et de la croissance, laissant entendre qu'il ne peut y avoir qu'une seule formule pour y parvenir. On vise aussi à juger, au fur et à mesure, des bons élèves comme des mauvais, érigeant les premiers en modèles et les seconds en repoussoirs. Le public cible est aussi explicité, aspirant à rejoindre tant les décideurs publics que les entreprises et la société civile. Le Rapport compte environ 400 pages d'année en année, étant très détaillé en pronostics, offrant des portraits des tendances. Au-delà du constat, le Rapport a aussi une forte dimension prescriptive, véhiculant le programme de la compétitivité qui doit être observé par les États.

Tiré de l'édition 2016-2017 du rapport, une certaine contextualisation s'impose pour que le passage cité soit encore plus révélateur. Les mois qui précèdent la publication du Rapport ont indiqué une montée, à l'échelle occidentale, d'un certain scepticisme à l'endroit du libre-échange. L'événement le plus marquant est sans doute l'élection de Donald Trump à la présidence américaine. Martelant le slogan « America First » pour témoigner de sa volonté de se concentrer principalement sur les enjeux internes et non sur les questions internationales, Trump s'inscrit en porte-à-faux avec le postulat de la nécessité d'abattre les douanes. Le président américain a sermonné les grandes compagnies optant pour la délocalisation, menaçant de taxer les produits que ces entreprises renvoient aux États-Unis à hauteur de 35 pour cent, en plus d'avoir éliminé le Partenariat transpacifique et de vouloir renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain. Son adversaire démocrate, Hillary Clinton, avait aussi été talonnée lors des primaires de son parti par Bernie Sanders, également très critique des accords commerciaux dans lesquels les États-Unis se trouvent. En 2016, la Wallonie a aussi fait la manchette pour avoir bloqué pendant une semaine l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et avoir même menacé le traité d'être purement et simplement éliminé.

Or, on constate, dans l'extrait du Rapport sur la compétitivité mondiale pour 2016 et 2017, une volonté de répondre à la conjoncture et d'exprimer une inquiétude face à une tendance qui dévie de la recette prônée. S'éloigner de l'« ouverture » est donc foncièrement nuisible à la compétitivité. Le Rapport a alors nettement pour mission de mettre en garde contre les égarements des pays vis-à-vis de ses orientations. Le libre-échangisme du Rapport est réitéré dans la partie consacrée aux résultats de l'enquête :

[754] *Ibid.*, p. 4

> An open, trading economy generates incentives to innovate and invest in new technologies because firms are exposed to competition and new ideas and can benefit from the technology transfer that comes from imports and foreign investment. At the same time, firms can benefit from larger markets abroad. However, the benefits of openness are at risk: protectionist measures, especially non-tariff barriers, have increased and global trade has not recovered since the global trade slowdown following the financial crisis.[755]

Les barrières non tarifaires, rappelons-le, désignent les pratiques des États qui cherchent à protéger leurs marchés nationaux sans toutefois opter pour un système de taxation à l'entrée des produits et entreprises étrangères. Il peut s'agir de lois favorisant les entreprises nationales, de normes sanitaires ou techniques, de contingents, pour ne nommer que ces exemples.

7.1. La compétitivité selon le Rapport

En 1996, le Rapport se contentait de définir la compétitivité comme « la capacité d'un pays à obtenir et à soutenir des taux élevés de croissance du PIB par habitant[756] ». Or, vingt ans plus tard, le *Global Competitiveness Report* pour 2016 et 2017 définit la compétitivité comme une architecture institutionnelle, politique, économique et de facteurs :

> We define competitiveness as the set of institutions, policies, and factors that determine the level of productivity of an economy, which in turn sets the level of prosperity that the country can achieve. […]The GCI combines 114 indicators that capture concepts that matter for productivity and long-term prosperity […]. These indicators are grouped into 12 pillars […]: institutions, infrastructure, macroeconomic environment, health and primary education, higher education and training, goods market efficiency, labor market efficiency, financial market development, technological readiness, market size, business sophistication, and innovation. These pillars are in turn organized into three subindexes: basic requirements, efficiency enhancers, and innovation and sophistication factors.[757]

La définition est somme toute conforme à celle qui a été vu dans la première partie de cette thèse, faisant de l'État le constructeur du cadre adéquat de la compétitivité des entreprises, non pas par une intervention directe mais à travers la construction des facteurs qui leur viennent en appui. Quant aux douze piliers, ils sont eux aussi en totale adéquation avec ce qui a été vu jusqu'à maintenant, et plus particulièrement avec la pensée de Porter. Le FEM revendique par ailleurs ouvertement « adapter les théories de Michael Porter[758] » pour la production de ses mesures.

---

[755] *Ibid.*, p. 10
[756] Traduction libre.
World Economic Forum, *Global Competitiveness Report*, Genève, World Economic Forum, 1996, p. 19.
[757] Klaus Schwab, *The Global Competitiveness Report. 2016-2017*, op. cit., p. 4
[758] Traduction libre.
Klaus Schwab, *The Global Competitiveness Report. 2016-2017*, op. cit., p. 41.

Les économies sont segmentées selon trois catégories (ainsi que deux catégories intermédiaires entre elles) : les pays centrés sur les facteurs, ceux qui sont tournés vers l'efficience, et ceux qui visent l'innovation, chacun ayant ses critères pour les soutenir. Bien que segmentés de la sorte, ces trois types d'économie ne sont, bien entendu, pas mutuellement exclusifs et les combiner représente même l'idéal à atteindre. Cependant, on constate que la définition de la compétitivité est perçue comme une échelle temporelle d'évolution et d'avancement. Les économies centrées sur les facteurs sont présentées comme étant la première étape, les économies centrées sur l'efficience en sont le second stade et celles qui sont tournées vers l'innovation en sont le troisième, lequel est considéré comme le niveau optimal de compétitivité. Ainsi, une économie innovante est nécessairement aussi efficiente et centrée sur les facteurs. Cependant, on ne peut en dire autant des deux stades qui précèdent.

Dans la dernière édition du Rapport, trente-cinq pays étaient classés comme étant au stade 1, dix-sept comme étant en transition entre le premier et le second stade, trente comme étant au second stade (dont la Chine), dix-neuf comme étant en transition entre le second et le troisième stade, et trente-sept comme en étant au troisième stade (incluant tous les pays du G7).

7.2. PILIERS, INDICATEURS ET PONDÉRATION

La définition avancée de la compétitivité par les producteurs du Rapport serait incomplète sans exposer la définition présentée des douze piliers, nous donnant une idée plus claire de ce qui est recherché. Nous verrons tout d'abord quels sont ces douze piliers, qui nous permettent aussi de saisir quelles sont les normes qui sont véhiculées par le Rapport, ainsi que les indicateurs qu'ils regroupent.

Ces douze piliers sont aussi eux-mêmes regroupés en trois catégories. Tout d'abord, les quatre premiers piliers (institutions, infrastructure, environnement macroéconomique, santé et éducation primaire) font partie du sous-index des besoins de base, étant la clé pour des économies centrées sur les facteurs. Les six piliers suivants (éducation supérieure et formation, efficience du marché des biens, efficience du marché du travail, développement du marché financier, préparation technologique, taille du marché) font partie du sous-index des améliorateurs d'efficience, étant la clé pour les économies centrées sur l'efficience. Les deux derniers (sophistication des affaires et innovation), forment le sous-index « facteurs d'innovation et de sophistication », constituant la clé à une économie centrée sur l'innovation.

Sous-index	**Besoins de base**	**Améliorateurs**	**Facteurs d'innovation et**

		d'efficience	**de sophistication**
Centraux à ce type d'économie :	Tournée vers les facteurs (Stade 1)	Tournée vers l'efficience (Stade 2)	Tournée vers l'innovation (Stade 3)
Piliers pris en compte	-Institutions -Infrastructures -Environnement macroéconomique -Santé et éducation primaire	-Éducation supérieure et formation -Efficience du marché des biens -Efficience du marché du travail -Développement du marché financier -Préparation technologique -Taille du marché	-Sophistication des affaires -Innovation

Il apparaît clair que tous les critères ne peuvent être évalués de la même manière si les pays n'en sont pas au même stade d'évolution. Ainsi, les stades de développement sont distingués –sauf exception- par le PIB par habitant, changeant la pondération et la part des sous-indexes pris en compte :

	Stade de développement				
	Stade 1 (Facteurs)	En transition du stade 1 à 2	Stade 2 (Efficience)	En transition du stade 2 à 3	Stade 3 (Innovation)
PIB par habitant	Moins de 2000	2000 à 2999	3000 à 8999	9000 à 17000	Plus de 17000
Poids des besoins de base	60 pour cent	40-60 pour cent	40 pour cent	20-40 pour cent	20 pour cent
Poids des améliorateurs d'efficience	35 pour cent	50 pour cent	50 pour cent	50 pour cent	50 pour cent
Poids de l'innovation et de la sophistication	5 pour cent	5-10 pour cent	10 pour cent	10-30 pour cent	30 pour cent

Voici la liste des pays compris dans chaque bloc :

Stade 1 : Pays tournés vers les facteurs	**En transition du stade 1 au stade 2**	**Stade 2 : Pays tournés vers l'efficience**	**En transition du stade 2 au stade 3**	**Stade 3 : Pays tournés vers l'innovation**
35 économies	*17 économies*	*30 économies*	*19 économies*	*37 économies*
Bangladesh	Algérie	Afrique du Sud	Arabie Saoudite	Allemagne
Bénin	Azerbaïdjan	Albanie	Argentine	Australie
Burundi	Bhoutan	Arménie	Barbade	Autriche
Cambodge	Bolivie	Bosnie-Herzégovine	Chili	Bahreïn
Cameroun	Botswana	Brésil	Costa Rica	Belgique
Congo	Brunei	Bulgarie	Croatie	Canada
Côte d'Ivoire	Gabon	Cap-Vert	Hongrie	Chypre
Éthiopie	Honduras	Chine	Lettonie	Corée
Gambie	Kazakhstan	Colombie	Liban	Danemark
Ghana	Koweït	Égypte	Lituanie	Émirats arabes unis
Inde	Mongolie	Équateur	Malaisie	États-Unis
Kenya	Nigéria	Géorgie	Maurice	Espagne
Kirghizistan	Philippines	Guatemala	Mexique	Estonie
Laos	Russie	Indonésie	Oman	Finlande
Lesotho	Ukraine	Iran	Panama	France
Libéria	Venezuela	Jamaïque	Pologne	Grèce
Madagascar	Vietnam	Jordanie	Slovaquie	Hong Kong
Malawi		Macédoine	Turquie	Irlande
Mali		Monténégro	Uruguay	Islande
Mauritanie		Maroc		Israël
Moldavie		Namibie		Italie
Mozambique		Paraguay		Japon
Népal		Pérou		Luxembourg
Nicaragua		République dominicaine		Malte

Ouganda		Salvador		Norvège
Pakistan		Serbie		Nouvelle-Zélande
Rwanda		Sri Lanka		Pays-Bas
Sénégal		Thaïlande		Portugal
Sierra Leone		Tunisie		Qatar
Tadjikistan				République tchèque
Tanzanie				Royaume-Uni
Tchad				Singapour
Yémen				Slovénie
Zambie				Suède
Zimbabwe				Suisse
				Taiwan
				Trinité-et-Tobago

Observons maintenant les piliers pris en compte et les critères qu'ils comportent. Les pourcentages représentant le poids des critères et des piliers que nous allons exposer sont invariables, même s'ils se situent à l'intérieur de sous-index dont le poids varie. Une bonne partie des critères est issue de sondages, dont nous reparlerons dans la prochaine sous-partie. Nous avons indiqué l'énoncé du questionnaire, que nous avons librement traduit. Nous y indiquons aussi la nature des évaluations de données quantifiables.

Les quatre premiers piliers font partie du sous-ensemble « besoins de base », dont le poids varie de 60 à 20 pour cent dans la production de l'indice dépendamment du stade de développement du pays.

Se trouve, en premier lieu, l'environnement institutionnel, valant 25 pour cent des « besoins de base ». Celui-ci « dépend de l'efficience et du comportement des intervenants publics et privés[759] » et dont la mobilisation, par le Forum dans le cadre de son étude annuelle, n'est pas sans rappeler le concept de gouvernance :

> The institutional environment of a country depends on the efficiency and the behavior of both public and private stakeholders. The legal and administrative framework within

[759] Traduction libre.
Ibid., p. 35

> which individuals, firms, and governments interact determines the quality of the public institutions of a country and has a strong bearing on competitiveness and growth. It influences investment decisions and the organization of production and plays a key role in the ways in which societies distribute the benefits and bear the costs of development strategies and policies. Good private institutions are also important for the sound and sustainable development of an economy. The 2007–08 global financial crisis, along with numerous corporate scandals, has highlighted the relevance of accounting and reporting standards and transparency for preventing fraud and mismanagement, ensuring good governance, and maintaining investor and consumer confidence.[760]

Voici les critères pris en compte et leur pondération. Les tableaux sont de nous. Les critères issus des sondages sont mis en relief par la reproduction de leur énoncé. Nous avons aussi indiqué la source des données quantifiables, et recopié en langue originale les énoncés des sondages.

Premier pilier : Institutions (25 pour cent)		
A. Institutions publiques (75 pour cent)		
1. Droits de propriété		20 pour cent
1.01. Droits de propriété	Énoncé du sondage : In your country, to what extent are property rights, including financial assets, protected? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
1.02. Protection de la propriété intellectuelle	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is intellectual property protected? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
2. Éthique et corruption		20 pour cent
1.03. Détournement des fonds publics	Énoncé du sondage : In your country, how common is illegal diversion of public funds to companies, individuals, or groups? [1 = very commonly occurs; 7 = never occurs]	
1.04. Confiance publique envers les politiciens	Énoncé du sondage : In your country, how do you rate the ethical standards of politicians? [1 = extremely low; 7 = extremely high]	
1.05. Irrégularité des paiements et pots-de-vin	Moyenne des notes aux cinq réponses à la question suivante : In your country, how common is it for firms to make undocumented extra payments or bribes connected with (a) imports and exports; (b) public utilities; (c) annual tax payments; (d) awarding of public contracts and licenses; (e) obtaining favorable judicial decisions? Pour toutes ces questions : [1 = very common ; 7 = never occurs]	
3. Influence indue		20 pour cent
1.06. Indépendance	Énoncé du sondage : In your country, how independent is the	

[760] *Ibid.*

judicaire	judicial system from influences of the government, individuals, or companies? [1 = not independent at all; 7 = entirely independent]	
1.07. Favoritisme dans les décisions gouvernementales	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do government officials show favoritism to well-connected firms and individuals when deciding upon policies and contracts? [1 = show favouritism to a great extent; 7 = do not show favoritism at all]	
4. Performance du secteur public		20 pour cent
1.08. Gaspillage dans les dépenses gouvernementales	Énoncé du sondage : In your country, how efficiently does the government spend public revenue? [1 = extremely inefficient; 7 = extremely efficient in providing goods and services]	
1.09. Fardeau des charges gouvernementales	Énoncé du sondage : In your country, how burdensome is it for companies to comply with public administration's requirements (e.g., permits, regulations, reporting)? [1 = extremely burdensome; 7 = not burdensome at all]	
1.10. Efficacité du cadre légal dans le règlement des différends	Énoncé du sondage : In your country, how efficient are the legal and judicial systems for companies in settling disputes? [1 = extremely inefficient; 7 = extremely efficient]	
1.11. Efficacité du cadre légal dans la contestation des régulations	Énoncé du sondage : In your country, how easy is it for private businesses to challenge government actions and/or regulations through the legal system? [1 = extremely difficult; 7 = extremely easy]	
1.12. Transparence du processus de conception des politiques gouvernementales	Énoncé du sondage : In your country, how easy is it for companies to obtain information about changes in government policies and regulations affecting their activities? [1 = extremely difficult; 7 = extremely easy]	
5. Sécurité		20 pour cent
1.13. Conséquences du terrorisme sur le monde des affaires	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does the threat of terrorism impose costs on businesses? [1 = to a great extent, imposes huge costs; 7 = no costs at all]	
1.14. Conséquences du crime et de la violence sur le monde des affaires	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does the incidence of crime and violence impose costs on businesses? [1 = to a great extent, imposes huge costs; 7 = no costs at all]	
1.15. Crime organisé	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does organized crime (mafiaoriented racketeering, extortion) impose costs on businesses? [1 = to a great extent, imposes huge costs; 7 = no costs at all]	
1.16. Fiabilité des services policiers	Énoncé du sondage : In your country, to what extent can police services be relied upon to enforce law and order? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	

B. Institutions privées (25 pour cent)		
1. Éthiques corporatives		50 pour cent
1.17.Comportements éthiques des firmes	Énoncé du sondage : In your country, how do you rate the corporate ethics of companies (ethical behavior in interactions with public officials, politicians, and other firms)? [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = excellent—among the best in the world]	
2. Comptabilité		50 pour cent
1.18. Force des normes d'audit et de comptabilité	Énoncé du sondage : In your country, how strong are financial auditing and reporting standards? [1 = extremely weak; 7 = extremely strong]	
1.19. Efficacité des conseils d'entreprises	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is management accountable to investors and boards of directors? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
1.20. Protection des intérêts des actionnaires minoritaires	Énoncé du sondage : In your country, to what extent are the interests of minority shareholders protected by the legal system? [1 = not protected at all; 7 = fully protected]	
1.21. Force de la protection des investisseurs	Combinaison d'indices multiples	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*

Quant à l'infrastructure, elle est considérée comme étant « critique pour assurer un fonctionnement efficient de l'économie[761] » :

> Effective modes of transport—including high-quality roads, railroads, ports, and air transport—enable entrepreneurs to get their goods and services to market in a secure and timely manner and facilitate the movement of workers to the most suitable jobs. Economies also depend on electricity supplies that are free from interruptions and shortages so that businesses and factories can work unimpeded. Finally, a solid and extensive telecommunications network allows for a rapid and free flow of information, which increases overall economic efficiency by helping to ensure that businesses can communicate and decisions are made by economic actors taking into account all available relevant information.[762]

Second pilier (25 pour cent)	
A. Infrastructures de transport (50 pour cent)	
2.01. Qualité de l'infrastructure globale	Énoncé du sondage : How do you assess the general state of infrastructure (e.g., transport, communications, and energy) in your country? [1 =

[761] Traduction libre.
Ibid., p. 35
[762] Traduction libre.
Ibid.

	extremely underdeveloped—among the worst in the world; 7 = extensive and efficient—among the best in the world]	
2.02. Qualité des routes	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of road infrastructure [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = extremely good—among the best in the world]	
2.03. Qualité de l'infrastructure ferroviaire	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of the railroad system [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = extremely good—among the best in the world]	
2.04. Qualité de l'infrastructure portuaire	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of seaports (for landlocked countries, assess access to seaports) [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = extremely good—among the best in the world]	
2.05. Qualité de l'infrastructure aérienne	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of airports [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = extremely good—among the best in the world]	
2.06. Kilomètres de sièges aériens disponibles	Nombre de sièges disponibles sur chaque avion multiplié par le nombre de kilomètres de trajet	Source : International Air Transport Association et SRS Analyser
B. Infrastructure électrique et téléphonique (50 pour cent)		
2.07. Qualité de l'approvisionnement en électricité	Énoncé du sondage : In your country, how reliable is the electricity supply (lack of interruptions and lack of voltage fluctuations)? [1 = extremely unreliable; 7 = extremely reliable]	
2.08. Abonnements au téléphone cellulaire	Nombre d'abonnements au téléphone cellulaire pour 100 personnes	Source : International Telecommunication Union, *ITU World Telecommunication/ICT Indicators*
2.09. Lignes téléphoniques fixes	Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants	Source : International Telecommunication Union, *ITU World Telecommunication/ICT Indicators*

L'environnement macroéconomique, lui, « est important pour les affaires et pour la compétitivité générale d'un pays[763] » :

> Although it is certainly true that macroeconomic stability alone cannot increase the productivity of a nation, it is also recognized that macroeconomic disarray harms the economy, as we have seen in recent years, conspicuously in the European context. The government cannot provide services efficiently if it has to make high-interest payments on its past debts. […] Firms cannot operate efficiently when inflation rates are out of hand. In sum, the economy cannot grow in a sustainable manner unless the macro environment is stable.[764]

Troisième pilier : environnement macroéconomique (25 pour cent)		
3.01. Solde budgétaire gouvernemental	Solde budgétaire (revenus moins dépenses) comme pourcentage du PIB	Source : Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Database*
3.02. Épargne nationale brute	Épargne nationale brute comme pourcentage du PIB	Source: Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Database* ; US Central Intelligence Agency, *The World Factbook*
3.03. Inflation	Évolution du pourcentage annuel dans l'indice des prix à la consommation	Source : Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Database*
3.04. Dette gouvernementale	Dette gouvernementale brute comme pourcentage du PIB	Source : Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Database*
3.05. Notation de credit pour le pays	Note entre 0 et 100	Source : Institutional Investor, *Country Credit Ratings*

L'éducation primaire et la santé se justifie, naturellement, par le fait qu'une « force de travail en santé est vitale à la compétitivité et la productivité d'un pays[765] » :

[763] Traduction libre.
Ibid., p. 35
[764] *Ibid.*
[765] Traduction libre.
Ibid., p. 35

Workers who are ill cannot function to their potential and will be less productive. Poor health leads to significant costs to business, as sick workers are often absent or operate at lower levels of efficiency. Investment in the provision of health services is thus critical for clear economic, as well as moral, considerations. In addition to health, this pillar takes into account the quantity and quality of the basic education received by the population, which is increasingly important in today's economy. Basic education increases the efficiency of each individual worker.[766]

Quatrième pilier : éducation primaire et santé (25 pour cent)		
A. Santé (50 pour cent)		
4.01. Importance de la malaria	Nombre estimé de cas de malaria pour une population de 100 000 habitants	Sources : Organisation mondiale de la santé, *World Malaria report* ; United States Centers for Disease Control and Prevention, *Malaria Information and Prophylaxis information*
4.02. Impact de la malaria sur le monde des affaires	Énoncé du sondage : How serious an impact do you consider malaria will have on your company in the next five years (e.g., death, disability, medical and funeral expenses, productivity and absenteeism, recruitment and training expenses, revenues)? [1 = a serious impact; 7 = no impact at all]	
4.03. Importance de la tuberculose	Nombre estimé de cas de tuberculose pour 100 000 personnes	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
4.04. Impact de la tuberculose sur le monde des affaires	Énoncé du sondage : How serious an impact do you consider tuberculosis will have on your company in the next five years (e.g., death, disability, medical and funeral expenses, productivity and absenteeism, recruitment and training expenses, revenues)? [1 = a serious impact; 7 = no impact at all]	
4.05. Importance du VIH	Pourcentage des adultes de 15 à 49 ans à être atteints du VIH	Sources : Banque mondiale, *World Development Indicators* ; UNAIDS, *UNAIDS Global Report on the Global AIDS Epidemic* ;

[766] *Ibid.*, p. 35-36

		UNAIDS, *IUNAIDS Gap Report* ; sources nationales
4.06. Impact du VIH/SIDA sur le monde des affaires	Énoncé du sondage : How serious an impact do you consider HIV/AIDS will have on your company in the next five years (e.g., death, disability, medical and funeral expenses, productivity and absenteeism, recruitment and training expenses, revenues)? [1 = a serious impact; 7 = no impact at all]	
4.07. Mortalité infantile	Mortalité infantile (enfants de 0 à 12 mois) pour 1000 naissances	Sources : Banque mondiale, *World Development Indicators* ; sources nationales
4.08. Espérance de vie	Espérance de vie à la naissance, en années	Sources : Banque mondiale, *World Development Indicators* ; sources nationales
B. Éducation primaire (50 pour cent)		
4.09. Qualité de l'éducation primaire	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the quality of primary education [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = excellent among the best in the world]	
4.10. Taux d'inscription à l'enseignement primaire	Ratio d'enfants à être inscrits à l'école primaire	Sources : Institut de la statistique de l'UNESCO, *Data Centre* ; OCDE, *Education at a Glance* ; UNICEF, sources nationales

Nous passons désormais au second sous-ensemble « améliorateurs d'efficacité », dont le poids dans l'indice varie entre 35 et 50 pour cent en fonction du stade d'avancement du pays traité.

Le cinquième pilier est celui de l'enseignement supérieur et de la formation, lesquels sont « cruciaux pour les économies qui veulent améliorer leur position dans la chaîne de valeur, au-delà des produits et des procédés de production de base[767] » : « [T]oday's globalizing economy requires

[767] Traduction libre.
Ibid., p. 36

countries to nurture pools of well-educated workers who are able to perform complex tasks and adapt rapidly to their changing environment and the evolving needs of the production system.[768] »

Cinquième pilier : Éducation supérieure et formation (17 pour cent)		
A. Valeur quantitative de l'éducation (33 pour cent)		
5.01. Taux d'inscription à l'école secondaire	Ratio du nombre total d'inscriptions à l'école secondaire au groupe d'âge correspondant au niveau secondaire	Sources : Institut de la statistique de l'UNESCO, *Data Centre* ; sources nationales
5.02. Taux d'inscription à l'enseignement tertiaire	Ratio du nombre d'inscrits avec le groupe d'âge correspondant officiellement au niveau tertiaire	Sources : Institut de la statistique de l'UNESCO, *Data Centre* ; sources nationales
B. Qualité de l'éducation (33 pour cent)		
5.03. Qualité du système d'éducation	Énoncé du sondage : In your country, how well does the education system meet the needs of a competitive economy? [1 = not well at all; 7 = extremely well]	
5.04. Qualité des mathématiques et de la science	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the quality of math and science education? [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = excellent—among the best in the world]	
5.05. Qualité des écoles de management	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the quality of management schools? [1 = extremely poor among the worst in the world; 7 = excellent—among the best in the world]	
5.06. Accès à internet dans les écoles	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is the Internet used in schools for learning purposes? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
C. Formation en milieu de travail (33 pour cent)		
5.07. Disponibilité des services de recherche spécialisée et de formation	Énoncé du sondage : vIn (sic) your country, how available are high-quality, professional training services? [1 = not available at all; 7 = widely available]	
5.08. Degré de formation du personnel	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies invest in training and employee development? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	

[768] *Ibid.*

L'efficience des marchés des biens place les pays en bonne position pour « produire le bon mélange de produits et services, conformément à leur condition propre en termes d'offre et de demande[769] » :

> Countries with efficient goods markets are well positioned to produce the right mix of products and services given their particular supply-and-demand conditions, as well as to ensure that these goods can be most effectively traded in the economy. Healthy market competition, both domestic and foreign, is important in driving market efficiency, and thus business productivity, by ensuring that the most efficient firms, producing goods demanded by the market, are those that thrive. Market efficiency also depends on demand conditions such as customer orientation and buyer sophistication. For cultural or historical reasons, customers may be more demanding in some countries than in others. This can create an important competitive advantage, as it forces companies to be more innovative and customer-oriented and thus imposes the discipline necessary for efficiency to be achieved in the market.[770]

Notons que les points 1 et 2 sont pondérés de manière variable. Leur poids dépend de l'importance de la concurrence domestique versus la concurrence avec l'étranger. L'interaction entre les deux marchés est déterminée par des formules menant à l'établissement de leur importance respective. La concurrence domestique est considérée comme l'addition de la consommation (C), de l'investissement (I), des dépenses gouvernementales (G) et des exportations (X), tandis que la concurrence étrangère équivaut aux importations (M). Le poids de la compétition domestique est déterminé par la formule (C + I + G + X)/(C + I + G + X + M), tandis que celui de la concurrence étrangère est calculé par M/(C + I + G + X + M).[771]

Sixième pilier : efficience du marché des biens (17 pour cent)	
A. Concurrence (67 pour cent)	
1. Concurrence domestique	Variable
6.01. Intensité de la concurrence locale	Énoncé du sondage : In your country, how intense is competition in the local markets? [1 = not intense at all; 7 = extremely intense]
6.02. Étendue de la domination du marché	Énoncé du sondage : In your country, how do you characterize corporate activity? [1 = dominated by a few business groups; 7 = spread among many firms]
6.03. Efficacité des politiques anti-monopole	Énoncé du sondage : In your country, how effective are anti monopoly policies at ensuring fair competition? [1 = not effective at all; 7 = extremely effective]
6.04. Effet du système d'imposition sur l'incitation à	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do taxes reduce the incentive to invest? [1 = to a great extent; 7 = not

[769] Traduction libre.
Ibid., p. 36
[770] *Ibid.*
[771] *Ibid.*, p. 41

l'investissement	at all]	
6.05. Taux de taxation totale	Combinaison de la taxe sur les profits, la taxe sur le travail et les cotisations, et autres taxes, toutes comptées en pourcentages des profits	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*
6.06. Nombre de procédures requises pour lancer une entreprise	Nombre de procédures requises pour lancer une entreprise	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*
6.07. Temps requis pour lancer une entreprise	Nombre de jours requis pour débuter une entreprise	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*
6.08. Coût des politiques agricoles	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the agricultural policy? [1 = excessively burdensome for the economy; 7 = balances well the interests of taxpayers, consumers, and producers]	
2. Concurrence étrangère		Variable
6.09. Prévalence des barrières commerciales	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do non tariff barriers (e.g., health and product standards, technical and labeling requirements, etc.) limit the ability of imported goods to compete in the domestic market? [1 = strongly limit; 7 = do not limit at all]	
6.10. Barrières commerciales	Moyenne pondérée de tous les tarifs douaniers, incluant les taux préférentiels qu'un pays applique au reste du monde.	Source : International Trade Centre, *Trade Competitiveness Map*
6.11. Prévalence des possessions étrangères	Énoncé du sondage : « Dans votre pays, à quel point les possessions étrangères de compagnies sont-elles fréquentes ? » [1 = extrêmement rares ; 7 = extrêmement fréquentes]	
6.12. Impact des règles et régulations sur les IDI sur le monde des affaires	Énoncé du sondage : In your country, how restrictive are rules and regulations on foreign direct investment (FDI)? [1 = extremely restrictive; 7 = not restrictive at all]	
6.13. Lourdeur de procédures douanières	Énoncé du sondage : In your country, how efficient are customs procedures (related to the entry and exit of merchandise)? [1 = extremely inefficient; 7 = extremely efficient]	
6.14. Importations comme pourcentage du PIB	Importations des biens et services comme pourcentage du PIB	Sources : Organisation mondiale du commerce, *Online Statistics Database* ; Fonds monétaire

		international, *World Economic Outlook Database*
B. Qualité des conditions de la demande (33 pour cent)		
6.15. Niveau de l'orientation client	Énoncé du sondage : In your country, how well do companies treat customers? [1 = poorly—mostly indifferent to customer satisfaction; 7 = extremely well—highly responsive to customers and seek customer retention]	
6.16. Sophistication de l'acheteur	Énoncé du sondage : In your country, on what basis do buyers make purchasing decisions? [1 = based solely on the lowest price; 7 = based on sophisticated performance attributes]	

L'efficience et la flexibilité du marché du travail « sont fondamentales pour assurer que les travailleurs soient utilisés de la manière la plus efficace dans l'économie et bénéficient d'incitatifs pour offrir leurs meilleurs efforts dans leurs emplois[772] » :

> Labor markets must therefore have the flexibility to shift workers from one economic activity to another rapidly and at low cost, and to allow for wage fluctuations without much social disruption. Efficient labor markets must also ensure clear strong incentives for employees and promote meritocracy at the workplace, and they must provide equity in the business environment between women and men. Taken together these factors have a positive effect on worker performance and the attractiveness of the country for talent, two aspects of the labor market that are growing more important as talent shortages loom on the horizon.[773]

Septième pilier : efficience du marché du travail (17 pour cent)		
A. Flexibilité (50 pour cent)		
7.01. Collaboration dans les relations entre travailleurs et employeurs	Énoncé du sondage : In your country, how do you characterize labor-employer relations? [1 = generally confrontational; 7 = generally cooperative]	
7.02. Flexibilité dans la détermination de la rémunération	Énoncé du sondage : In your country, how are wages generally set? [1 = by a centralized bargaining process; 7 = by each individual company]	
7.03. Pratiques d'embauches et de licenciements	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do regulations allow flexible hiring and firing of workers? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
7.04. Coûts de	Variable –estimée en	Sources : Banque

[772] Traduction libre.
Ibid., p. 36
[773] *Ibid.*

licenciement	salaires hebdomadaires-évaluant le coût des préavis, des indemnités de départ et des pénalités en cas de licenciement d'un travailleur.	mondiale, *Doing Business* ; calculs du Forum économique mondial
7.05. Effet de la fiscalité sur les incitations au travail	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do taxes and social contributions reduce the incentive to work? [1 = to a great extent; 7 = not at all]	
B. Utilisation efficace du talent (50 pour cent)		
7.06. Paye et productivité	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is pay related to employee productivity? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
7.07. Dépendance à la gestion professionnelle	Énoncé du sondage : [1 = usually relatives or friends without regard to merit; 7 = mostly professional managers chosen for merit and qualifications]	
7.08. Capacité du pays à retenir les talents	Énoncé du sondage : To what extent does your country retain talented people? [1 = not at all—the best and brightest leave to pursue opportunities abroad; 7 = to a great extent—the best and brightest stay and pursue opportunities in the country]	
7.09. Capacité du pays à attirer les talents	Énoncé du sondage : To what extent does your country attract talented people from abroad? [1 = not at all; 7 = to a great extent—the country attracts the best and brightest from around the world]	
7.10. Participation féminine à la force de travail	Ratio des femmes aux hommes dans la force de travail	Sources : Organisation internationale du travail, *Key Indicators of the Labour Markets* ; sources nationales

Un secteur financier efficient « alloue les ressources épargnées par une population, de même que celles qui proviennent de l'extérieur, aux projets entrepreneuriaux ou d'investissements qui le plus de chances de fonctionner[774] » :

> Business investment is critical to productivity. Therefore economies require sophisticated financial markets that can make capital available for private-sector

[774] Traduction libre.
Ibid., p. 36

investment from such sources as loans from a sound banking sector, well-regulated securities exchanges, venture capital, and other financial products. In order to fulfill all those functions, the banking sector needs to be trustworthy and transparent, and—as has been made so clear recently—financial markets need appropriate regulation to protect investors and other actors in the economy at large.[775]

Huitième pilier : développement du marché financier (17 pour cent)		
A. Efficacité (50 pour cent)		
8.01. Conformité des services financiers aux besoins du monde des affaires	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does the financial sector provide the products and services that meet the needs of businesses? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
8.02. Accessibilité financière des services financiers	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does the cost of financial services (e.g., insurance, loans, trade finance) impede business activity? [1 = impedes business to a great extent; 7 = not at all]	
8.03. Financement par le biais du marché boursier local	Énoncé du sondage : In your country, to what extent can companies raise money by issuing shares and/or bonds on the capital market? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
8.04. Facilité d'accès aux prêts	Énoncé du sondage : In your country, how easy is it for businesses to obtain a bank loan? [1 = extremely difficult; 7 = extremely easy]	
8.05. Disponibilité de capital de risque	Énoncé du sondage : In your country, how easy is it for start-up entrepreneurs with innovative but risky projects to obtain equity funding? [1 = extremely difficult; 7 = extremely easy]	
B. Fiabilité et confiance (50 pour cent)		
8.06. Solidité des banques	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the soundness of banks? [1 = extremely low—banks may require recapitalization; 7 = extremely high—banks are generally healthy with sound balance sheets]	
8.07. Réglementation des bourses de valeurs	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do regulators ensure the stability of the financial market? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
8.08. Indice des droits légaux	Niveau de protection légale des droits des emprunteurs et des prêteurs (échelle de 0 à 12)	Source : Banque mondiale, *Doing Business*

La préparation technologique renvoie à

[775] Traduction libre.
Ibid.

The technological readiness pillar measures the agility with which an economy adopts existing technologies to enhance the productivity of its industries, with specific emphasis on its capacity to fully leverage information and communication technologies (ICTs) in daily activities and production processes for increased efficiency and enabling innovation for competitiveness. Whether the technology used has or has not been developed within national borders is irrelevant for its ability to enhance productivity. The central point is that the firms operating in the country need to have access to advanced products and blueprints and the ability to absorb and use them. Among the main sources of foreign technology, FDI often plays a key role, especially for countries at a less advanced stage of technological development.[776]

Neuvième pilier : préparation technologique (17 pour cent)		
A. Adoption technologique (50 pour cent)		
9.01. Disponibilité des plus récentes technologies	Énoncé du sondage : In your country, to what extent are the latest technologies available? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
9.02. Absorption technologique au niveau de l'entreprise	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do businesses adopt the latest technologies? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
9.03. IDI et transferts technologiques	Énoncé du sondage : To what extent does foreign direct investment (FDI) bring new technology into your country? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
B. Utilisation des TIC		
9.04. Utilisateurs d'internet	Pourcentage d'individus utilisant internet	Source : International Telecommunication Union, *ITU World Telecommunication/ICT Indicators*
9.05. Abonnements à internet	Nombre d'abonnements à internet pour 100 personnes	Source : International Telecommunication Union, *ITU World Telecommunication/ICT Indicators*
9.06. Bande passante	Bande passant (kb/s) par utilisateur d'internet	Source : International Telecommunication Union, *ITU World Telecommunication/ICT Indicators*
9.07. Haut débit mobile	Abonnements à haut débit mobile pour 100 personnes	Source : International Telecommunication Union, *ITU World Telecommunication/ICT*

[776] *Ibid.*, p. 36

		Indicators

La taille des marchés touche « à la productivité étant donné que de grands marchés permettent aux firmes de profiter d'économies d'échelle[777] » :

> Traditionally, the markets available to firms have been constrained by national borders. In the era of globalization, international markets have become a substitute for domestic markets, especially for small countries. Thus exports can be thought of as a substitute for domestic demand in determining the size of the market for the firms of a country. By including both domestic and foreign markets in our measure of market size, we give credit to export-driven economies and geographic areas (such as the European Union) that are divided into many countries but have a single common market.[778]

Dixième pilier : taille du marché (17 pour cent)		
A. Taille du marché domestique 75 pour cent)		
10.01. Indice de la taille du marché domestique	Somme de la production domestique brute et de la valeur des importations de biens et services, moins la valeur des exportations de biens et services. Indice normalisé sur une échelle de 1 à 7	Source : Forum économique mondial
B. Taille du marché étranger (25 pour cent)		
10.02. Taille du marché étranger	Valeur des exportations de biens et services. Indice normalisé sur une échelle de 1 à 7	Source : Forum économique mondial

Le troisième et dernier bloc de pilier, constituant le sous-indice « innovation et sophistication », vaut a une valeur de 5 à 30 pour cent de l'indice, dépendamment du stade de développement du pays étudié.

La sophistication des affaires « concerne deux éléments qui intrinsèquement liés : la qualité du réseau des affaires d'un pays et la qualité des stratégies et opérations des firmes[779] » :

> These factors are especially important for countries at an advanced stage of development when, to a large extent, the more basic sources of productivity improvements have been exhausted. The quality of a country's business networks and

[777] Traduction libre.
Ibid., p. 36
[778] *Ibid.*
[779] Traduction libre.
Ibid., p. 36

supporting industries, as measured by the quantity and quality of local suppliers and the extent of their interaction, is important for a variety of reasons. When companies and suppliers from a particular sector are interconnected in geographically proximate groups, called clusters, efficiency is heightened, greater opportunities for innovation in processes and products are created, and barriers to entry for new firms are reduced.[780]

Onzième pilier : sophistication des affaires (50 pour cent)	
11.01. Quantité de fournisseurs locaux	Énoncé du sondage : In your country, how numerous are local suppliers? [1 = largely nonexistent; 7 = extremely numerous]
11.02. Qualité des fournisseurs locaux	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the quality of local suppliers? [1 = extremely poor quality; 7 = extremely high quality]
11.03. État du développement des grappes d'activités	Énoncé du sondage : In your country, how widespread are well-developed and deep clusters (geographic concentrations of firms, suppliers, producers of related products and services, and specialized institutions in a particular field)? [1 = nonexistent; 7 = widespread in many fields]
11.04. Nature de l'avantage compétitif	Énoncé du sondage : On what is the competitive advantage of your country's companies in international markets based? [1 = primarily lowcost labor or natural resources; 7 = primarily unique products and processes]
11.05. Chaîne de valeur	Énoncé du sondage : In your country, how broad is companies' presence in the value chain? [1 = narrow, primarily involved in individual steps of the value chain (e.g., resource extraction or production); 7 = broad, present across the entire value chain (e.g., including production, marketing, distribution, design, etc.)] | 2015–16 weighted average
11.06. Contrôle de la distribution internationale	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do domestic companies control the international distribution of their products? [1 = not at all; 7 = to a great extent]
11.07. Sophistication du processus de production	Énoncé du sondage : In your country, how sophisticated are production processes? [1 = not at all—production uses labor-intensive processes; 7 = highly—production uses latest technologies]
11.08. Étendue du marketing	Énoncé du sondage : In your country, how successful are companies in using marketing to differentiate their products and services? [1 = not successful at all; 7 = extremely successful]

[780] *Ibid.*, p. 36-37.

11.09. Volonté de déléguer le pouvoir décisionnel	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the willingness to delegate authority to subordinates? [1 = not willing at all—senior management takes all important decisions; 7 = very willing— authority is mostly delegated to business unit heads and other lower-level managers]

Finalement, l'innovation est « particulièrement importante pour les économies quand elles approchent des frontières de la connaissance, et que la possibilité de générer plus de valeur en intégrant et adaptant les technologies exogènes tend à disparaître[781] » :

> In these economies, firms must design and develop cutting-edge products and processes to maintain a competitive edge and move toward even higher value-added activities. This progression requires an environment that is conducive to innovative activity and supported by both the public and the private sectors. In particular, it means sufficient investment in research and development (R&D), especially by the private sector; the presence of high-quality scientific research institutions that can generate the basic knowledge needed to build the new technologies; extensive collaboration in research and technological developments between universities and industry; and the protection of intellectual property.[782]

Douzième pilier : innovation en recherche et développement (50 pour cent)	
12.01. Capacité à innover	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies have the capacity to innovate? [1 = not at all; 7 = to a great extent]
12.02. Qualité des institutions de recherche scientifique	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the quality of scientific research institutions ? [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = extremely good—among the best in the world]
12.03. Dépenses des entreprises en R&D	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies invest in research and development (R&D)? [1 = do not invest at all in R&D; 7 = invest heavily in R&D]
12.04. Collaboration entre universités et industries dans la R&D	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do business and universities collaborate on research and development (R&D)? [1 = do not collaborate at all; 7 = collaborate extensively]
12.05. Approvisionnement public de produits technologiques de pointe	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do government purchasing decisions foster innovation? [1 = not at all; 7 = to a great extent]

[781] Traduction libre.
Ibid., p. 37.
[782] *Ibid.*

12.06. Disponibilité des scientifiques et ingénieurs	Énoncé du sondage : In your country, to what extent are scientists and engineers available? [1 = not available at all; 7 = widely available]	
12.07. Demandes de brevets PCT	Nombre de demandes de brevets dans le cadre du Patent *Cooperation Treaty*, pour un million de personnes	Sources : World Intellectual Property Organization (WIPO) PCT Data, base sur l'OCDE, *Patent Database* ; Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Database* ; calculs du FEM

7.3. UNE MESURE DE L'OPINION DU MILIEU DES AFFAIRES

Nous avons donc vu, jusqu'à ce stade, ce qui est pris en compte dans le classement étudié. Les critères traités sont tous conformes à la définition de la compétitivité comme nous en avons synthétisé la définition officielle. Avant d'observer l'objectivité des critères de son évaluation, nous souhaitions démontrer que la compétitivité n'était pas, en elle-même, un concept pouvant être considéré comme objectif, mais bien plutôt un projet néolibéral de transformation de l'État.

Nous ignorons toujours, cependant, les modes d'évaluation et de calcul. Il nous faut ici éviter de tomber dans une analyse trop poussée de la méthodologie qui nous détournerait de notre objet. Le travail visant à en démontrer les faiblesses méthodologiques et conceptuelles a déjà été réalisé.[783] La dimension méthodologique est cependant très loin d'être exempte d'intérêt pour comprendre l'idéologie derrière les mesures.

Jusqu'à présent, nous avons vu que, par les critères employés, se construisait un idéal de l'État parfaitement compétitif, présentant même un imaginaire évolutionniste avec des stades successifs de développement. En considérant négativement les déficits publics, en évaluant positivement la flexibilité du marché du travail, en saluant la faiblesse du taux d'inflation et la stabilité des prix, en félicitant le système d'éducation lorsque celui-ci fournit le capital humain exigé par les entreprises, pour ne mentionner que ces exemples, le mode d'évaluation est directement fondé sur une conception néolibérale.

[783] On recommandera:
Sanjaya Lall, "Competitiveness Indices and Developing Countries: An Economic Evaluation of the Global Competitiveness Report", *World Development* 29(9):1501-1525 , septembre 2001.

Plusieurs de ces indicateurs sont quantifiables, et fondés sur des données statistiques. Le Forum économique mondial a des partenaires dans chacun des pays visés,[784] en plus d'employer des données provenant de sources internationales. Ces données quantifiables, pourtant très hétérogènes, car couvrant des réalités de nature fort différente, sont toutes ramenées sur une échelle de 1 à 7, 7 étant la meilleure note et 1 la moins bonne. Cependant, la grande majorité des indicateurs sont fondés sur des sondages.

En effet, 80 des 114 indicateurs vus précédemment,[785] soit soixante-dix pour cent d'entre eux, proviennent de résultats d'enquêtes d'opinions appelées *Executive Opinion Survey* et se présentant ouvertement comme « la voix de la communauté des affaires[786] ». L'objectif officiel est de « permettre la surveillance, au fil du temps, des secteurs les plus problématiques de la compétitivité des pays[787] » en plus de favoriser « un dialogue public-privé[788] » et d'« aider les décideurs à choisir leurs priorités[789] ».

Dans le cas de l'édition 2016-2017, 14 723 dirigeants d'entreprises de 141 pays ont reçu le questionnaire, disponible en 39 langues. Au cours du processus d'édition, où les formulaires complétés à cinquante pour cent et moins et ceux affichant des réponses identiques à quatre-vingts pour cent et plus sont éliminés, 13 877 questionnaires de 135 pays ont été conservés.[790] Ledit questionnaire est divisé en quinze sections, au sein desquelles se retrouvent les questions liées aux indicateurs touchés par l'exercice :

1. À propos de votre compagnie
2. Les facteurs les plus problématiques pour faire des affaires
3. Infrastructure
4. Technologie
5. Environnement financier
6. Commerce avec l'étranger et investissement
7. Concurrence domestique

---

[784] Klaus Schwab, *The Global Competitiveness Report. 2016-2017*, op. cit., p. v-x
[785] *Ibid.*, p. 63-75
[786] World Economic Forum, *The Voice of the Business Community*. Disponible en ligne: http://reports.weforum.org/global-competitiveness-index/the-executive-opinion-survey-the-voice-of-the-business-community/
[787] Traduction libre.
World Economic Forum, *Insights from the Executive Opinion Survey 2016*. Disponible en ligne: http://reports.weforum.org/global-competitiveness-index/box-2-insights-from-the-executive-opinion-survey-2016/
[788] Traduction libre.
Ibid.
[789] Traduction libre.
Ibid.
[790] World Economic Forum, *The Voice of the Business Community*, op. cit.

8. Opérations et innovation
9. Sécurité
10. Gouvernance
11. Éducation et capital humain
12. Santé
13. Voyages et tourisme
14. Environnement
15. Risques[791]

Les dirigeants d'entreprises sont, sur les indicateurs sur lesquels ils sont questionnés, invités à donner une note allant entre 1 et 7, 1 étant la pire réponse possible et 7 la meilleure. Notons que ce sont les instituts faisant partie du réseau des partenaires du Forum qui sont chargés de faire acheminer les questionnaires et de sélectionner les sondés. Ainsi, pour pouvoir évaluer les évolutions d'année en année, les instituts partenaires sont tenus de trouver de nouveaux sondés, mais aussi de conserver une part du même échantillon qui puisse répondre aux mêmes questions. Cependant, il importe de savoir que les dirigeants d'entreprises appelés à livrer leurs impressions n'ont pas nécessairement de point de comparaison hors de leur cadre national, n'ayant pas automatiquement conscience de la situation prévalant dans les autres pays. Par exemple, le « top business executive » du pays X pourrait, par effet de perception, décrire fort négativement une situation objectivement bien moins déplorable que celui du pays Y, où le dirigeant d'entreprise aurait plutôt accordé une note plus généreuse. Ce sont là les conséquences potentiellement perverses d'une évaluation fondée sur la subjectivité pure. Une moyenne est réalisée –depuis la méthodologie revue en 2014- entre les différentes réponses, donnant à chaque opinion émise le même poids. Puis, la moyenne de l'année en cours est combinée à une partie de la moyenne de l'année précédente dans le but de nuancer les conceptions du strict moment présent.

Chacun des pays est aussi présenté à la pièce, contenant chiffres et graphiques pour lui indiquer là où il erre et là où il performe, autrement dit, lui montrer précisément ce qui joue sur sa position dans le classement. Chaque pays peut alors constater son rang, à l'échelle mondiale, dans chacun des piliers, et l'évolution de sa performance par rapport à l'année précédente. Un indicateur de sa « distance par rapport au meilleur » est aussi présent. Puis, le niveau de détail se rend jusqu'à lui montrer sa note et son évolution dans chacun des 114 indicateurs. Basé sur l'enquête d'opinions, chaque pays a aussi droit à un graphique sur ses principaux problèmes pour permettre un climat optimal pour le milieu des affaires.

[791] *Ibid.*

Cette part –fortement majoritaire- de la production de l'index de la compétitivité mondiale étant consacrée à des sondages peut d'abord laisser perplexe. On peut d'abord y voir une défaillance méthodologique grave, négligeant la réalité objective au profit d'impressions dont il est difficile de savoir si elles sont véritablement fondées. Or, la compétitivité repose précisément sur la capacité d'un État à attirer des investisseurs, il est donc logique que les mesures se penchent sur le niveau de séduction de ces derniers, et tentent de le traduire en statistique. Cela nous mène à conclure que le Rapport du Forum économique mondial est un outil utile pour capter la représentation du monde des classes d'affaires des différents pays.

7.4. MODE DE CALCUL

Observons maintenant comment l'indice est calculé. Nous avons déjà pu observer les différentes pondérations en fonction des stades de développement du pays. Rappelons-nous donc que l'importance des sous-ensembles n'est pas la même d'un État à l'autre.

Ce rappel étant fait, on se demande tout de même comment s'opère le mélange entre les données quantifiables et les appréciations par sondage, ces dernières étant, à l'instar des résultats finaux du classement, sur une échelle de 1 à 7. Comment, dès lors, les données n'étant pas issues des enquêtes d'opinions sont-elles ramenées sur cette même échelle ? Par le calcul suivant : 6 * (résultat du pays – minimum de l'échantillon/maximum de l'échantillon – minimum de l'échantillon) + 1.

Le « minimum de l'échantillon » constitue le plus faible résultat qu'a eu un pays dans la recherche, tandis que le « maximum de l'échantillon » correspond au meilleur résultat obtenu par un pays.

Dans le cas où il s'agit d'indicateur dont une augmentation de valeur est foncièrement négative, comme une augmentation de la malaria ou de la dette gouvernementale, la formule diffère légèrement pour donner tout de même une échelle où 1 est la pire note et 7 la meilleure : -6 * (résultat du pays – minimum de l'échantillon/maximum de l'échantillon – minimum de l'échantillon) + 7.

Les résultats, pour chaque donnée, sont alors présentés, dans le classement, pays par pays. Pour ce qui est de l'indice global, il s'agit d'une moyenne de l'ensemble des critères.

7.5. VERS UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE

Pour sa prochaine édition (2017-2018), la méthodologie promet d'être améliorée, selon les dires des chercheurs Xavier Sala-I-Martin de l'Université Columbia, Robert Crotti, Silja Baller, Atilio di

Battista, Margareta Drzeniek-Hanouz, Thierry Geiger, Daniel Gomez Gaviria et Gaëlle Martin du Forum économique mondial.[792] Cette « amélioration » des critères est expliquée dans l'édition 2016-2017 par la nécessité de s'adapter davantage à la « quatrième révolution industrielle[793] ». Des données sont présentées, issues de cet *Updated Global Competitiveness Index*, mais ne sont pas employées dans le calcul du classement de 2016-2017.

Les implications concrètes de la « quatrième révolution industrielle » tiennent, pour le FEM, en cinq points clés. Premièrement, la productivité demeure le moteur clé de la prospérité ; deuxièmement, l'orientation future est centrale, l'entreprise devant être en mesure de s'adapter rapidement aux chocs technologiques ; troisièmement, la signification de l'innovation n'est plus la même ; quatrièmement, les infrastructures en technologies de l'information sont incontournables ; cinquièmement, le monde est davantage nivelé qu'auparavant.[794]

> It is tempting to assume that the competitiveness factors that matter the most for firms and countries looking to benefit from the Fourth Industrial Revolution are linked primarily to measures of technological sophistication and innovation. […] [W]hile the Fourth Industrial Revolution will feature technologies such as the blockchain that can support both private and public governance, these technologies alone will not replace the importance of an enabling environment.[795]

Formant le chapitre 1.2 du rapport 2016-2017, le lecteur peut être confondu et croire que cette méthodologie est employée pour cette édition du rapport et non en vue de la prochaine. Or, comme nous l'a écrit Katharine Shaw, spécialiste travaillant pour le FEM sur la compétitivité mondiale et les risques, « les trouvailles du Rapport 2016-2017 n'incluent pas [ces] indicateurs[796] ».

Nous présenterons ici, en traduction libre, les futurs critères. Il ne faut cependant pas tenir pour acquis qu'ils seront tous employés dans le cadre de l'édition à paraître. Comme nous l'affirmait également Katharine Shaw, malgré le fait que « pour l'an prochain, nous changerons la méthodologie et nous nous convertirons à l'Updated Global Competitiveness Index décrit au chapitre 1.2 de la présente édition[797] », « nous ne serons peut-être pas en mesure d'inclure tous les indicateurs décrits au chapitre 1.2., dépendamment de la capacité à couvrir les pays[798] ». Nous avons encore une fois fait ressortir les questions pour les enquêtes d'opinion. Nous constatons encore une

[792] Klaus Schwab, *The Global Competitiveness Report. 2016-2017*, op. cit., p. 51
[793] *Ibid.*
[794] *Ibid.*, p. 53-54
[795] Encadré rédigé par Nicholas Davis, *ibid.*, p. 52.
[796] Katharine Shaw, courriel du 3 avril 2017.
[797] Traduction libre.
Ibid.
[798] Traduction libre.
Ibid.

fois que la part consacrée à ces dernières est prépondérante. Dans le cas où il s'agit d'une donnée ferme, nous indiquons dans une autre case l'origine de la source employée par le FEM.

Premier pilier : les institutions		
Droits de propriété	Énoncé du sondage : In your country, to what extent are property rights, including financial assets, protected? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Protection de la propriété intellectuelle	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is intellectual property protected? [1 = not at all; 7 = To a great extent]	
Coûts du crime et de la violence sur le monde des affaires	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does the incidence of crime and violence impose costs on businesses? [1 = to a great extent, imposes huge costs; 7 = no costs at all]	
Taux d'homicide	Nombre d'homicides pour 100 000 habitants	Source : Office des Nations unies contre la drogue et le crime
Crime organisé	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does organized crime (mafia-oriented racketeering, extortion) impose costs on businesses? [1 = to a great extent, imposes huge costs; 7 = no costs at all]	
Conséquences du terrorisme	Indice (note entre 1 et 7) de la moyenne des victimes du terrorisme (morts et blessés) et du nombre d'attaques terroristes.	Calculs du FEM, basés sur les données du National Consortium for the Study of Terrorisme and Responses to Terrorism, Global Terrorisme Database
Fiabilité des services policiers	Énoncé du sondage : In your country, to what extent can police services be relied upon to enforce law and order? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Irrégularités des paiements dans les exportations et les importations	Énoncé du sondage : In your country, how common is it for companies to make undocumented extra payments or bribes in connection with the imports and exports [1 = very common; 7 = never occurs]	
Irrégularités des paiements dans les services publics	Énoncé du sondage : In your country, how common is it for companies to make undocumented extra payments or bribes in connection with the public utilities (e.g., telephone, electricity) [1 = very common; 7 = never occurs]	
Irrégularités des paiements dans la perception des impôts	Énoncé du sondage : In your country, how common is it for companies to make undocumented extra payments or bribes in connection with tax payments [1 = very common; 7 = never occurs]	

Irrégularités des paiements dans les contrats publics	Énoncé du sondage : In your country, how common is it for companies to make undocumented extra payments or bribes in connection with awarding of public contracts and licenses [1 = very common; 7 = never occurs]	
Irrégularités des paiements dans les décisions judiciaires	Énoncé du sondage : In your country, how common is it for companies to make undocumented extra payments or bribes in connection with obtaining favorable judicial decisions [1 = very common; 7 = never occurs]	
Détournement de fonds publics	Énoncé du sondage : In your country, how common is illegal diversion of public funds to companies, individuals or groups? [1 = very commonly occurs; 7 = never occurs]	
Favoritisme dans les décisions gouvernementales	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do government officials show favoritism to well connected firms and individuals when deciding upon policies and contracts? [1 = show favoritism to a great extent; 7 = do not show favoritism at all]	
Sondage budgétaire ouvert	Indice (0-100) de la transparence budgétaire des gouvernements centraux. Il s'agit d'une moyenne des résultats à 109 questions évaluant la facilité d'accès et la rapidité d'information sur huit documents budgétaires clés	Source : International Budget Partnership
Indépendance judiciaire	Énoncé du sondage : In your country, how independent is the judicial system from influences of the government, individuals, or companies? [1 = not independent at all; 7 = entirely independent]	
Efficacité du cadre légal dans le défi face aux règlements	Énoncé du sondage : In your country, how easy is it for private businesses to challenge government actions and/or regulations through the legal system? [1 = extremely difficult; 7 = extremely easy]	
Liberté de la presse	Indice (0-100) mesurant l'indépendance des médias, la qualité de l'infrastructure soutenant la production de nouvelles, ainsi que l'information et les actes violents perpétrés contre les journalistes. L'indice est basé sur deux instruments : une base de données du niveau des abus et de la violence	Reporters sans frontières.

	contre les journalistes et les médias, de même qu'un sondage mené auprès d'experts sur la diversification des médias, leur indépendance, l'autocensure, la transparence et l'infrastructure dans chaque pays	
Fardeau des réglementations gouvernementales	Énoncé du sondage : In your country, how burdensome is it for companies to comply with public administration's requirements (e.g., permits, regulations, reporting)? [1 = extremely burdensome; 7 = not burdensome at all]	
Service gouvernemental en ligne	Indice (0-1) mesurant la portée et la qualité des services gouvernementaux en ligne	Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
Efficacité du cadre légal dans le règlement des différends	Énoncé du sondage : In your country, how efficient are the legal and judicial systems for companies in settling disputes? [1 = extremely inefficient; 7 = extremely efficient]	
Efficacité dans la disposition des biens et services publics	Énoncé du sondage : In your country, how efficient is the government in providing public goods and services? [1 = extremely inefficient; 7 = extremely efficient]	
Garantie gouvernementale de la stabilité politique	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does the government ensure a stable policy environment for doing business? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Droits des travailleurs	Indice (0-97) mesurant le niveau de protection des normes du travail reconnues à l'échelle internationale incluant les droits civiques, le droit de négocier, le droit de grève, le droit à l'association, ainsi que l'accès aux droits de procédure régulières	International Trade Union Confederation, *Global Rights Index*
Comportements éthiques des firmes	Énoncé du sondage : In your country, how do you rate the corporate ethics of companies (ethical behavior in interactions with public officials, politicians, and other firms)? [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = excellent—among the best in the world]	

Force des normes d'audit et de comptabilité	Énoncé du sondage : In your country, how strong are financial auditing and reporting standards? [1 = extremely weak; 7 = extremely strong]	
Efficacité des conseils d'entreprises	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is management accountable to investors and boards of directors? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Étendue de la réglementation des conflits d'intérêts	Indice (0-10) mesurant le niveau de protection des actionnaires contre le détournement d'actifs corporatifs par les administrateurs à des fins personnelles. Il s'agit d'une moyenne de trois sous-indices : un indice de la transparence des transactions, un indice de la responsabilité de l'administrateur, de même qu'un indice de la capacité des actionnaires de poursuivre les administrateurs pour mauvaise conduite	Source : Banque mondiale/International Finance Corporation, rapport *Doing Business*, lequel sera l'objet du chapitre VII.
Étendue de la gouvernance actionnariale	Indice (0-10) mesurant le niveau des droits des actionnaires dans les conseils d'entreprises. Il s'agit d'une moyenne de trois sous-indices : un indice du rôle des actionnaires dans les décisions corporatives majeures, un indice de l'étendue des garanties contre le contrôle excessif du conseil, ainsi qu'un indice de la transparence corporative.	Source : Banque mondiale/International Finance Corporation, rapport *Doing Business*

Deuxième pilier : Infrastructure et connectivité		
Réseau routier	Moyenne de mesures de distances : la première est le ratio entre la longueur de la rue qui connecte les dix plus grandes villes d'un pays et leur distance géographique. La seconde est le ratio entre la longueur de la rue qui connecte les extrémités d'un pays et leur distance géographique	Calculs du Forum économique mondial basé sur les cartes d'OpenStreetMap et les données de Google Directions

Vitesse routière	Moyenne de deux mesures : la vitesse moyenne pour rejoindre les dix plus grandes villes dans un pays en suivant un itinéraire non optimisé, et la vitesse moyenne pour connecter les extrémités polaires d'un pays	Calculs du Forum économique mondial basé sur les cartes d'OpenStreetMap et les données de Google Directions
Qualité de l'infrastructure routière	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of transport infrastructure for roads [1 = extremely underdeveloped—among the worst in the world; 7 = extensive and efficient—among the best in the world]	
Efficacité du transport terrien	Énoncé du sondage : In your country, how efficient (i.e., frequency, punctuality, speed, price) are the following transport services? a. Ground transportation (buses, subways, taxis) [1 = extremely inefficient—among the worst in the world; 7 = extremely efficient— among the best in the world]	
Densité de la voie ferrée	Kilomètres de chemin de fer pour 100 km^2	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Qualité de l'infrastructure ferroviaire	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of transport infrastructure for railroads [1 = extremely underdeveloped—among the worst in the world; 7 = extensive and efficient— among the best in the world]	
Efficacité des services de train	Énoncé du sondage : In your country, how efficient (i.e., frequency, punctuality, speed, price) are the train services [1 = extremely inefficient—among the worst in the world; 7 = extremely efficient—among the best in the world]	
Connectivité aérienne	Indice mesurant la connectivité aérienne, prenant en compte une gamme complète d'interactions entre les points du réseau de transport aérien, même s'il n'y a pas de vol direct entre eux	Source : Banque mondiale
Qualité de l'infrastructure aérienne	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of air transport [1 = extremely underdeveloped—among the worst in the world; 7 = extensive and efficient—among the best in the world]	
Efficacité des services de transport aérien	Énoncé du sondage : In your country, how efficient (i.e., frequency, punctuality, speed, price) are air transport services [1 = extremely inefficient—among the worst in the world; 7 = extremely efficient—among the best in the world]	
Connectivité des lignes d'expédition	Indice (0-100) du niveau de connectivité des pays aux réseaux mondiaux d'expédition. Il est basé sur cinq éléments liés au secteur du transport maritime : le nombre de navires, leurs capacités en matière de	Source : Statistiques de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

	porte-conteneurs, la grandeur du plus grand navire, le nombre de services, et le nombre de compagnies à envoyer des bateaux-conteneurs dans les ports du pays	
Qualité de l'infrastructure portuaire	Énoncé du sondage : In your country, how is the quality (extensiveness and condition) of seaports (for landlocked countries, assess access to seaports) [1 = extremely underdeveloped—among the worst in the world; 7 = extensive and efficient—among the best in the world]	
Efficacité des services portuaires	Énoncé du sondage : In your country, how efficient (i.e., frequency, punctuality, speed, price) are seaport services (ferries, boats) (for landlocked countries, assess access to seaport services) [1 = extremely inefficient—among the worst in the world; 7 = extremely efficient—among the best in the world]	
Taux d'électrification	Part de la population à avoir accès à l'électricité	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Pertes de puissance électrique	Pertes de transmission et de distribution de pouvoir électrique en pourcentage de sortie. Incluant les pertes en transmission entre les sources de fourniture et les points de distribution, ainsi que dans la distribution aux consommateurs	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Qualité des fournitures en électricité	Énoncé du sondage : In your country, how reliable is the electricity supply (lack of interruptions and lack of voltage fluctuations)? [1 = extremely unreliable; 7 = extremely reliable]	
Fiabilité des fournitures en eau	Énoncé du sondage : In your country, how reliable is the water supply (lack of interruptions and flow fluctuations)? [1 = extremely unreliable; 7 = extremely reliable]	
Accès à l'eau potable améliorée	Pourcentage de la population utilisant une source d'eau potable améliorée (eau courante ou puits protégés)	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Taux de couverture du réseau mobile	Part de la population couverte par un réseau de téléphone cellulaire	Source : International Telecommunication Union, World Telecommunication/ICT Indicators Database

Troisième pilier : Contexte macroéconomique		
Ratio de couverture de la dette	Dette brute des administrations publiques en pourcentage des	Calculs du Forum économique mondial, basé sur le document *World*

	recettes publiques générales	*Economic Outlook* du Fonds monétaire international
Solde budgétaire du gouvernement	Moyenne du solde budgétaire des administrations publiques sur 10 ans, calculé comme la soustraction des dépenses totales des recettes administrations publiques, en pourcentage du PIB	Source : Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*
Dette publique en monnaie étrangère	Dette brute des administrations publiques contractée en monnaie étrangère, en pourcentage de la dette publique brute	Sources : Banque mondiale, *Quarterly Public Sector Debt* ; Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*
Dette gouvernementale extérieure	Dette brute des administrations publiques appartenant à des créanciers étrangers en monnaie locale, en pourcentage de la dette publique brute	Sources : Banque mondiale, *Quarterly Public Sector Debt* ; Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*
Épargne nationale brute	Épargne nationale brute, en pourcentage du PIB.	Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*
Inflation	Variation annuelle en pourcentage de l'indice des prix à la consommation	Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*

Quatrième pilier: Santé		
Année de vie ajustée en fonction de l'incapacité	Mesure du nombre d'années de vie « en santé » perdues dans la population de 15 à 69 ans en raison de maladies ou de blessures. Il s'agit d'un écart entre l'état de santé actuel et une situation de santé idéale où la population entière vit à un âge avancé, sans maladie et sans invalidité.	Institute for Health Metrics and Evaluation
Mortalité infantile	Nombre d'enfants mourant avant d'atteindre l'âge d'un an pour 1000 naissances dans l'année donnée	Banque mondiale, *World Development Index*
Coûts, pour le monde des affaires, d'absences pour	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does health-related absence cost on businesses (consider both communicable and non-communicable diseases)? [1 = to a	

des raisons de santé	great extent; 7 = not at all]

Cinquième pilier : Éducation et qualifications		
A. Qualifications de l'actuelle force de travail		
Années moyennes de scolarité	Nombre moyen d'années d'éducation complétées pour la population de plus de 25 ans et plus.	Source : UNESCO, *Institute for Statistics*
Degré de formation du personnel	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies invest in training and employee development? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Qualité de la formation professionnelle	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the quality of vocational training? [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = excellent—among the best in the world]	
Qualifications des diplômés du niveau secondaire	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do graduating students from secondary education possess the skills needed by businesses? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Qualifications des diplômés universitaires	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do graduating students from university possess the skills needed by businesses? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
B. Qualifications de la future force de travail		
Espérance de vie scolaire	Nombre total d'années à l'école qu'un enfant peut espérer recevoir, en supposant que la probabilité d'être inscrit à l'école à un âge futur en particulier soit égale au taux de scolarisation à ce même âge	Source : UNESCO, *Institute for Statistics*
Qualité de l'éducation primaire	Énoncé du sondage: In your country, how do you assess the quality of primary schools [1 = extremely poor—among the worst in the world; 7 = excellent—among the best in the world]	
Utilisation d'internet dans les écoles	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is the Internet used in schools for learning purposes? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Pensée critique dans l'enseignement	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the style of teaching? [1 = frontal, teacher based, and focused on memorizing; 7 = encourages creative and critical individual thinking]	

Sixième pilier : Efficacité du marché des produits

Étendue de la domination du marché	Énoncé du sondage : In your country, how do you characterize corporate activity? [1 = dominated by a few business groups; 7 = spread among many firms]	
Efficacité des politiques anti-monopole	Énoncé du sondage : In your country, how effective are anti monopoly policies at ensuring fair competition? [1 = not effective at all; 7 = extremely effective]	
Concurrence dans les services professionnels	Énoncé du sondage : In your country, how competitive are the provisions of professional services (legal services, accounting, engineering, etc.) [1 = not at all competitive; 7 = extremely competitive]	
Concurrence dans les services de détail	Énoncé du sondage : In your country, how competitive are the provision of the retail services [1 = not at all competitive; 7 = extremely competitive]	
Concurrence dans les services de réseau	Énoncé du sondage : In your country, how competitive are the provisions of the network sector services (telecommunications, utilities, postal, transport, etc.) [1 = not at all competitive; 7 = extremely competitive]	
Prévalence des barrières non tarifaires	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do non tariff barriers (e.g., health and product standards, technical and labeling requirements, etc.) limit the ability of imported goods to compete in the domestic market? [1 = strongly limit; 7 = do not limit at all]	
Tarifs commerciaux	Taux moyen des tarifs pondéré sur le marché. Il s'agit d'un droit de douane perçu sur les importations de marchandises, calculé comme une moyenne pondérée de tous les taux de tarifs appliqués, y compris les taux préférentiels qu'un pays applique au reste du monde. Les poids sont déterminés pour chacun des groupes de référence définis par l'International Trade Centre. Ils sont calculés sur la base des modèles commerciaux (volume des importations de chaque catégorie de produit) du groupe de référence du pays importateur	Source : International Trade Centre, *Trade Competitiveness Map*
Complexité des droits des tarifs	Indice (1-7) mesurant la complexité d'un régime tarifaire, basé sur trois critères : la dispersion tarifaire, la prévalence du tarif et des tarifs spécifiques, et le nombre de tarifs distincts	Source: Forum économique mondial, *The Global Enabling Trade Report*
Fardeau des procédures aux frontières	Énoncé du sondage : In your country, how efficient are customs procedures (related to the entry and exit of merchandise)? [1 = extremely inefficient; 7 = extremely	

	efficient]	
Restrictivité du commerce des services	Indice (0-100) évaluant l'ouverture globale du secteur des services d'un pays sur cinq secteurs majeurs des services (services financiers, télécommunications, distribution du détail, transport, services professionnels) et trois modes de fourniture (fourniture transfrontalière, fourniture de services par la présence commerciale, et présence temporaire de personnes physiques)	Source : Banque mondiale, *Service Trade Restrictiveness Index Database*
Taux d'imposition total hors travail	Somme de la taxe sur les profits et autres taxes payées par les commerces	Calculs du FEM basé sur le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale
Effet de distorsion sur la concurrence des taxes et des subventions	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do fiscal measures (subsidies, tax breaks, etc.) distort competition? [1 = distort competition to a great extent; 7 = do not distort competition at all]	

Septième pilier : Fonctionnement du marché du travail		
Coûts de redondance	Coût (en salaires hebdomadaires) des exigences de préavis, des indemnités de départ et des pénalités dues lors de la cessation d'un travailleur licencié	Source : Banque mondiale, *Doing Business*
Pratiques de recrutement et de licenciement	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do regulations allow flexible hiring and firing of workers? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Coopération dans les relations entre employeur et employé	Énoncé du sondage : In your country, how do you characterize labor-employer relations? [1 = generally confrontational; 7 = generally cooperative]	
Flexibilité dans la détermination du salaire	Énoncé du sondage : In your country, how are wages generally set? [1 = by a centralized bargaining process; 7 = by each individual company]	
Politiques actives du travail	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do labor market policies help unemployed people to reskill and find new employment (including skills matching, retraining, etc.)? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Facilité à trouver des travailleurs qualifiés	Énoncé du sondage : In your country, to what extent can companies find people with the skills required to fill their vacancies? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	

Facilité à embaucher des travailleurs étrangers	Énoncé du sondage : In your country, how restrictive are regulations related to the hiring of foreign labor? [1 = highly restrictive; 7 = not restrictive at all]	
Mobilité du travail interne	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do people move to other parts of the country for professional reasons? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Dépendance de la gestion professionnelle	Énoncé du sondage : In your country, who holds senior management positions in companies? [1 = usually relatives or friends without regard to merit; 7 = mostly professional managers chosen for merit and qualifications]	
Paye et productivité	Énoncé du sondage : In your country, to what extent is pay related to employee productivity? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Salaire féminin et travailleuses salariées	Pourcentage de femmes d'entre 15 et 64 ans participant à la force de travail en tant que travailleuses salariées, divisé par le pourcentage d'hommes âgés de 15 à 64 ans participant à la force de travail en tant que travailleurs salariés	Calculs du FEM, basés sur l'Organisation internationale du travail
Taxation totale sur le travail	Montant des taxes et des contributions obligatoires sur le travail, payées par l'entreprise, en pourcentage des bénéfices commerciaux	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*

Huitième pilier : Développement des marchés financiers		
Crédit intérieur au secteur privé	Ratio des ressources financières fournies par le secteur privé par des sociétés financières au PIB. Les ressources sont des prêts, des achats de titres autres que des titres de participation et des crédits commerciaux et autres comptes débiteurs qui établissent une demande de remboursement. Il s'agit d'une mesure de la profondeur du marché du crédit	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Financement des PME	Énoncé du sondage : In your country, to what extent can small and medium-sized enterprises (SMEs) access finance they need for their business operations through the financial sector? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Disponibilité de	Énoncé du sondage : In your country, how easy is it for start-up entrepreneurs with innovative but risky projects to obtain equity	

capital de risque	funding? [1 = extremely difficult; 7 = extremely easy]	
Volume d'émission d'obligations des sociétés	Ratio des nouvelles émissions d'obligations de sociétés en pourcentage du PIB. Cela prend en compte uniquement les obligations émises par des entités privées, à l'exclusion des sociétés de financement, de holdings d'assurances. C'est une mesure de la profondeur du marché des obligations	Source : Banque mondiale, *Global Financial Development Database*
Financement par le marché boursier	Énoncé du sondage : In your country, to what extent can companies raise money by issuing shares and/or bonds on the capital market? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Capitalisation boursière des sociétés cotées	Valeur totale des sociétés cotées au PIB. La valeur totale est calculée comme le prix de toutes les sociétés cotées domestiques multiplié par le nombre de leurs actions en circulation. Il s'agit d'une mesure de la profondeur du marché boursier	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Solidité des banques	Énoncé du sondage : In your country, how do you assess the soundness of banks? [1 = extremely low—banks may require recapitalization; 7 = extremely high—banks are generally healthy with sound balance sheets]	
Prêts bancaires non performants	Valeur des prêts improductifs divisée par la valeur totale du portefeuille de prêts (y compris les prêts improductifs avant déduction des provisions spécifiques sur les emprunts). Il s'agit d'une mesure d'un aspect de la solidité du secteur bancaire et de la crise du crédit	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Écart de crédit	Différence entre le crédit intérieur le plus récent au secteur privé (en pourcentage du PIB) et sa tendance sur vingt ans. Il s'agit d'une mesure de l'accumulation de vulnérabilités financières	Calculs du FEM, basés sur la Banque mondiale, *World Development Indicators*
Réglementation des échanges de titres	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do regulators ensure the stability of the financial sector? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Part de l'actif détenue par les cinq premières banques	Actifs détenus par les cinq plus grandes banques comme part des actifs totaux détenus par les banques commerciales. Les actifs comprennent l'actif total généré, les liquidités et les	Source : Banque mondiale, *Global Financial Development*

	arriérés des banques, l'immobilier, les actifs immobilisés, les écarts d'acquisition, les autres actifs intangibles, les actifs d'impôts courants, les opérations différées, et les autres actifs. Il s'agit d'une mesure de la concentration du secteur bancaire	*Database*
Ratio des liquidités des banques	Ratio de la valeur des liquidités des banques à leur financement à court terme, plus les dépôts totaux. Les actifs liquides sont en espèces, négocient des titres à la juste valeur par le biais de revenus, de prêts et d'avances aux banques, de reprises de créances et de garanties en espèces. Les dépôts et le financement à court terme comprennent les dépôts totaux de clients et les emprunts à court terme. Il s'agit d'une mesure de la liquidité du secteur bancaire	Source : Banque mondiale, *Global Financial Development Database*
Ratio de capital réglementaire des banques	Ratio du capital réglementaire total des banques à leurs actifs, pondéré en fonction du risque de ces actifs. Il mesure un aspect de la solidité des banques	Source : Banque mondiale, *Global Financial Development Database*
Part des adultes à avoir un compte bancaire	Pourcentage de la population de quinze ans et plus à avoir un compte. Il s'agit d'une mesure d'un aspect de l'accès des individus à la finance	Source : Banque mondiale, *Global Findex*
Succursales bancaires commerciales	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes.	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*
Profondeur des informations de crédit	Indice (0-8) mesurant la couverture, la portée et l'accessibilité de l'information sur le crédit. Il évalue les règles et pratiques pour accéder à l'information disponible dans un registre de crédit public ou un bureau de crédit privé	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*
Force des droits légaux	Indice (0-12) mesurant la protection des emprunteurs et des prêteurs dans les lois sur les garanties et les faillites. Il s'agit d'une mesure de la facilité du prêt	Source : Banque mondiale, rapport *Doing business*
Couverture publique	Nombre d'individus et de firmes enregistrés dans un registre de crédit	Source : Banque mondiale, *Doing*

de registre de crédit	public avec informations sur leur historique d'emprunteurs dans les cinq dernières années, en pourcentage de la population totale de plus de quinze ans	*Business*
Couverture du bureau de crédit privé	Nombre d'individus et de compagnies enregistrées par un bureau de crédit privé avec informations sur leur historique d'emprunteurs pour les cinq dernières années, en pourcentage de la population totale de plus de quinze ans	Source : Banque mondiale, *rapport Doing Business*

Neuvième pilier : adoption de la technologie		
Part des machines et des produits technologiques dans le commerce	Ratio du commerce des machines et de la technologie au commerce total	Calculs du FEM, basés sur le COMTRADE
Adoption technologique par les entreprises	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do businesses adopt the latest technologies? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
IDI et transfert technologique	Énoncé du sondage : To what extent does foreign direct investment (FDI) bring new technology into your country? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
IDI et investissement réel	Moyenne, sur les cinq plus récentes années disponibles, en dollars américains, de l'investissement réel (impliquant la construction physique d'une nouvelle base d'activités) reçu par chaque pays	Source : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, *World Investment Report*
Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour les transactions entre entreprises	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do businesses use ICTs for transactions with other businesses? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Utilisation d'internet pour les transactions entre commerces et consommateurs	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do businesses use the Internet for selling their goods and services to consumers? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Abonnements au téléphone cellulaire	Nombre d'abonnements à un téléphone portable pour 100 personnes.	Source: International Telecommunication Union, *World Telecommunication/ICT*

		Indicators Database
Abonnements sur internet à large bande fixe	Nombre d'abonnements à internet à haut débit pour 100 habitants	Source: International Telecommunication Union, *World Telecommunication/ICT Indicators Database*
Abonnements à large bande mobile	Nombre d'abonnements à large bande mobile pour 100 habitants	Source: International Telecommunication Union, *World Telecommunication/ICT Indicators Database*
Abonnements à internet par fibre optique	Nombre d'abonnements internet par fibre optique pour 100 habitants	Source: International Telecommunication Union, *World Telecommunication/ICT Indicators Database*

Dixième pilier : Taille du marché		
Potentiel du marché réel	Taille des marchés domestique et extérieur, mesurés comme moyenne pondérée des dépenses de l'accès au marché, y compris la propre demande intérieure	Calculs du FEM, basés sur la *United Nations Commodity Trade Statistics Database* et la *CEEPI gravity dataset*

Onzième pilier : dynamisme des affaires		
Coûts pour lancer une compagnie	Ratio du coût total pour lancer une compagnie au revenu par habitant. Le coût total comprend les frais officiels et les frais pour services juridiques ou professionnels si ces services sont exigés par la loi, ou couramment utilisés	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*
Temps requis pour lancer une compagnie	Nombre de jours requis pour lancer une compagnie. Il s'agit du temps médian que les avocats d'incorporation considèrent comme nécessaire pour compléter une procédure, avec un suivi minimum et sans paiement supplémentaire, auprès des organismes gouvernementaux	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*
Coûts des procédures	Coût moyen des procédures de	Source : Banque

de faillite	faillite comme pourcentage de la valeur de la succession	mondiale, rapport *Doing Business*
Force du cadre d'insolvabilité	Indice (0-16) mesurant la pertinence et l'intégrité du cadre applicable aux procédures de liquidation et de réorganisation.	Source : Banque mondiale, rapport *Doing Business*
Attitudes vis-à-vis du risque entrepreneurial	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do people have an appetite for entrepreneurial risk? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Croissance des entreprises innovantes	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do new companies with innovative ideas grow rapidly? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Volonté de déléguer l'autorité	Énoncé du sondage : In your country, to what extent does senior management delegate authority to subordinates? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	

Douzième pilier : capacité d'innovation		
Utilisateurs d'internet	Pourcentage d'individus utilisant internet	Source : International Telecommunication Union, *World Telecommunication/ICT Indicators Database*
Étape du développement des grappes	Énoncé du sondage : In your country, how widespread are well developed and deep clusters (geographic concentrations of firms, suppliers, producers of related products and services, and specialized institutions in a particular field)? [1 = nonexistent; 7 = widespread in many fields]	
Collaboration au sein de l'entreprise	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do people collaborate and share ideas within a company? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Collaboration entre les entreprises	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies collaborate in sharing ideas and innovating? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Collaboration entre universités et entreprises dans la recherche et le développement	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do business and universities collaborate on research and development (R&D)? [1 = do not collaborate at all; 7 = collaborate extensively]	
Encouragement à la conception de nouvelles idées	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies encourage employees to generate new ideas? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Exposition à de	Énoncé du sondage : In your country, to what extent are people	

nouvelles idées	exposed to ideas from outside their environment/community? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Technologies d'information et de communication et création de modèles d'entreprise	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do ICTs enable new business models? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Entreprises adoptant des idées perturbatrices	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies embrace risky or disruptive business ideas? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	
Nombre d'articles scientifiques et techniques	Nombre d'articles scientifiques pour une population de 1000 personnes	Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, et Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*
Demandes de brevets	Nombre de demandes faites sous le Système international des brevets, pour une population d'un million	Source : OCDE *patent database*, et FMI, *World Economic Outlook*
Dépenses des entreprises en recherche et développement	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies invest in research and development (R&D)? [1 = do not invest at all in R&D; 7 = invest heavily in R&D]	
Sophistication de l'acheteur	Énoncé du sondage : In your country, on what basis do buyers make purchasing decisions? [1 = based solely on the lowest price; 7 = based on sophisticated performance attributes]	
Marques internationales	Énoncé du sondage : In your country, how successful are domestic companies at building international brands? [1 = not successful at all; 7 = extremely successful]	
Demande de marque déposée	Nombre de demandes de marque déposée issues directement du Système de Madrid, ou passant par ce dernier, par pays d'origine, pour 1000 personnes	World Intellectual Property Organization, *Statistics Database*, et Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*
Capacité à commercialiser de nouveaux produits	Énoncé du sondage : In your country, to what extent do companies turn ideas into commercially successful new products, services, or business models? [1 = not at all; 7 = to a great extent]	

7.6. RÉGIONS FORTES ET RÉGIONS FAIBLES

L'indice de compétitivité, pays par pays, juxtapose donc à la fois des données quantifiables et des appréciations personnelles, toutes les deux étant comptées, indicateur par indicateur, entre 1 et 7.

Les données statistiques sont ramenées à un chiffre entre 1 et 7 par le calcul suivant : 6 x (Valeur de X pour le pays P – valeur minimale mondiale de X/valeur maximale mondiale de X – valeur minimale mondiale de X) + 1. Les données résultant de sondages et celles qui sont calculées sur la base de données statistiques sont alors ramenées au sein de la même échelle, puis combinées.

C'est pourquoi la note finale des pays en est une entre 1 et 7. La dernière version du classement comptait 138 pays étudiés, la Suisse ayant obtenu la première position avec la note de 5,81 et le Yémen la dernière place, avec 2,74.[799] Si la dernière place est peu enviable, il existe un statut, au sein du Rapport, qui soit encore plus déplorable : celui de ne pas être pris en compte. Une exclusion du classement est synonyme d'une insuffisance d'information, c'est-à-dire de l'absence d'institut partenaire sur le territoire en question. Sachant que le Rapport présente la compétitivité comme une évolution linéaire, où les pays en queue de peloton sont au premier stade de la compétitivité, ne pas y figurer implique que l'État n'y est même pas encore rendu.

Cette conception évolutionniste, que le mode de pondération cherche à atténuer tout en étant une reconnaissance explicite des inégalités mondiales, se traduit bien dans la représentation géographique. Ainsi, la seule carte disponible[800] propose cinq nuances de couleur, allant d'un gris légèrement bleuté à un bleu foncé, du « pire » au « meilleur », pour reprendre les termes employés dans la légende. Ainsi, on constate que les régions les plus fortes sont indéniablement l'Amérique du Nord (exception faite du Mexique) et l'Europe de l'Ouest, en bleu foncé. L'Afrique et l'Amérique du Sud font piètre figure.[801] La vision colportée est ainsi foncièrement hiérarchique.

7.7. NOTE SUR LE RAPPORT DOING BUSINESS DE LA BANQUE MONDIALE

L'étude de la Banque mondiale a une certaine importance, selon les dires de l'organisme, dans l'imposition de l'importance de la réglementation pro-affaires comme paradigme dominant. Dans le rapport *Doing Business*, dix-sept indices sont présentés comme utilisant les trouvailles du document annuel. C'est le cas du Rapport du Forum économique mondial, comme nous avons pu le voir dans la sous-partie précédente, et c'est pourquoi nous présentons ici cette note sur le rapport *Doing Business*.

> *Doing Business* data are widely used by think tanks and other research organizations, both for the development of new indexes and to produce research papers. Many research papers have shown the importance of business regulation and how it relates to

[799] Traduction libre.
Ibid., p. xiii
[800] World Economic Forum, *The Competitiveness World Map*. Disponible en ligne: http://reports.weforum.org/global-competitiveness-index/heat-map/
[801] World Economic Forum, *Global Competitiveness Report 2015-2016*, Genève, World Economic Forum, 2016.

> different economic outcomes. One of the most cited theoretical mechanisms on how excessive business regulation affects economic performance and development is that it makes it too costly for firms to engage in the formal economy, causing them not to invest or to move to the informal economy. […] *Doing Business* measures aspects of business regulation affecting domestic firms. However, research shows that better business regulation—as measured by *Doing Business*—is associated with higher levels of foreign direct investment. Furthermore, foreign direct investment can either impede or promote domestic investment depending on how business friendly entry regulations are in the host economy. In fact, foreign direct investment has been shown to crowd out domestic investment in economies with costly processes for starting a business. Another study showed that economies with higher international market integration have, on average, easier and simpler processes for starting a business.[802]

La Banque mondiale fait partie des institutions nées de l'illustre rencontre de Bretton Woods en 1944, laquelle fut le théâtre d'un affrontement entre les délégations britannique et américaine, la première étant représentée par John Maynard Keynes et la seconde par Harry Dexter White. Dès les débuts des travaux, qui débutèrent le 3 juillet 1944, la question de la Banque pour la reconstruction et le développement était l'objet d'une des trois commissions -les deux autres étant consacrées respectivement au Fonds monétaire international, présidée par White, et aux autres formes de coopération financière, présidée par Eduardo Suarez de la délégation mexicaine- entre lesquelles se répartissaient les délégués.

L'Histoire a retenu que le système monétaire de l'après-guerre y a été finalement été façonné en faveur des États-Unis, encore que, comme Gilles Dostaler l'a bien expliqué, il s'agisse davantage d'un compromis entre les positions de White et de Keynes que d'une victoire pure et simple du premier sur le second.[803] Cela n'enlève rien au fait que les événements ont beaucoup contribué à l'épuisement de Keynes et à sa mort prématurée, deux ans plus tard. Rappelons brièvement que les résultats des négociations furent la parité-or du dollar comme base du système monétaire international et la libéralisation totale de la finance. L'enjeu du commerce fut quant à lui évacué de Bretton Woods pour être remis à la conférence de La Havane, prévue pour novembre 1947. Mais une idée phare de Keynes a été mise de côté, soit la pénalisation des excédents et des déficits commerciaux.

En 1941, Keynes prônait une politique de contrôle des capitaux. Celle-ci passait par un contrôle des changes s'appliquant à l'ensemble des transactions, interdisant la fuite de capitaux pour des raisons politiques ou dans un but d'évasion fiscale, et empêchant également que tout pays puisse abriter ces capitaux fuyants.[804] Keynes défendait la souveraineté des États, considérée comme le cadre

---

[802] *Ibid*., p. 21-22

[803] Gilles Dostaler, *Keynes et ses combats*, op. cit, p. 382-403

[804] Telles étaient les propositions de Keynes liées à la mise en place d'une monnaie mondiale.
John Maynard Keynes, « Proposals for an International Currency Union – Second draft, November 18, 1941 » dans Donald Moggridge (dir.), *Collected Writings of John Maynard Keynes*, vol. 25, Londres, Mac Millan, 1980, p. 42-66.

nécessaire de mise en place des politiques publiques. En 1944, à Bretton Woods, il porta l'idée que la décision d'avoir recours au contrôle des changes, dans le cas où un pays voit ses réserves d'or et de devises diminuer, soit assurée par chaque pays membre du FMI et non par le FMI lui-même. C'est aussi dans cette optique que Keynes condamnait la circulation totalement libre des capitaux, laquelle confisque aux États bon nombre de leurs pouvoirs décisionnels en nuisant au fonctionnement de leur démocratie interne. Dès 1933, dans un article au titre évocateur pour le Yale Review, « National Self-Sufficiency », Keynes approuvait fermement que les États maintiennent le contrôle de leurs instruments financiers :

> I sympathise, therefore, with those who would minimise, rather than with those who would maximise, economic entanglement between nations. Ideas, knowledge, art, hospitality, travel - these are the things which should of their nature be international. But let goods be homespun whenever it is reasonably and conveniently possible; and, above all, let finance be primarily national. Yet, at the same time, those who seek to disembarrass a country of its entanglements should be very slow and wary. It should not be a matter of tearing up roots but of slowly training a plant to grow in a different direction. For these strong reasons, therefore, I am inclined to the belief that, after the transition is accomplished, a greater measure of national self-sufficiency and economic isolation between countries than existed in 1914 may tend to serve the cause of peace, rather than otherwise.[805]

À Bretton Woods, Keynes se fera le porte-parole d'un modèle de coopération internationale respectant les souverainetés nationales, craignant les empiétements des instances mondiales sur les volontés des États. Si Keynes faisait la promotion d'instances mondiales de régulations, le FMI et ce qui sera appelé à devenir la Banque mondiale, celles-ci avaient des formes bien différentes de ce qui est advenu. Comme l'écrit Dostaler dans sa monographie sur Keynes, les structures internationales qu'ils prônaient se virent détournées par le double pouvoir des États-Unis et d'une nouvelle classe d'experts :

> L'accord qui donne naissance au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), aujourd'hui Banque mondiale, est paradoxal. […] Keynes en est l'artisan principal, des débuts à la fin. Mais en même temps […] cet accord est très éloigné des intentions exprimées par Keynes dans ses premières ébauches de construction d'un nouvel ordre monétaire international, destiné à favoriser le plein-emploi et la croissance et à préparer un monde sans guerre. Non seulement l'accord est-il beaucoup plus proche des idées américaines que de celles de leur allié européen, mais l'évolution ultérieure des organismes créés et de leur pratique les éloignera toujours plus des visées de Keynes. Cela illustre la prédominance des rapports de force politique, économique et militaire, les trois dimensions étant évidemment intimement liées. […] Depuis la Première Guerre mondiale, et même avant, le leadership mondial était passé de l'Angleterre aux États-Unis. […] Les événements […] illustrent une autre réalité. C'est le pouvoir grandissant des experts non élus en particulier dans le domaine des relations financières internationales. […] Ce

[805] John Maynard Keynes, « National Self-Sufficiency », *Yale Review*, Vol. 22, no. 4 Juin 1933, pp. 755-769

> pouvoir technocratique transcende en partie les frontières nationales. C'est une véritable internationale d'experts, surtout économistes, qu'on voit à l'œuvre dans l'histoire qui mène à Bretton Woods.[806]

Le Groupe de la Banque mondiale, faisant partie des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations unies, est effectivement un regroupement basé principalement sur la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui servait avant tout à la reconstruction post-Seconde Guerre mondiale. S'y sont ajoutées l'Association internationale de développement, visant l'apport d'aide et de financement aux États, la Société Financière Internationale, l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements, ainsi que le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Par l'intitulé même des groupes membres, on voit que la Banque mondiale aspire à concilier l'investissement en contexte de libre-marché au développement, les percevant comme indissociables.

Pour revenir sur la mention, par Dostaler, de l'influence des États-Unis, il faut dire que cette dernière ne s'est pas uniquement limitée au processus décisionnel menant à la création de la Banque. Celle-ci ne s'est pas dissipée au sein de l'institution naissante. Le pouvoir de décision est fondé sur la taille de la participation au capital, fonctionnant comme une assemblée des actionnaires, où les pays sont représentés par un Conseil des gouverneurs, « organe de décision suprême de la Banque mondiale[807] », généralement composé des ministres des Finances des pays membres. Cela signifie donc que, comme une assemblée des actionnaires, le poids du vote de chaque pays soit corrélé avec l'importance économique, grosso modo au prorata du PIB. Qui plus est, ces « gouverneurs délèguent certains aspects de leur mandat à 25 Administrateurs […] qui sont en poste au siège de la Banque. Les cinq principaux actionnaires nomment chacun un administrateur, et les autres pays membres sont représentés par des administrateurs élus.[808] » Les plus importants actionnaires sont donc assurés de détenir un poids prépondérant dans les décisions de la Banque. En 1946, les États-Unis détenaient 42 pour cent du capital, et donc des votes. Aujourd'hui, ce chiffre est beaucoup plus bas, à environ 16 pour cent, mais les États-Unis demeurent l'actionnaire principal de la Banque.[809] Il faut également noter que le siège de la Banque mondiale est situé à Washington, favorisant une surreprésentation des Américains dans le personnel administratif.[810]

---

[806] Gilles Dostaler, Keynes et ses combats, op. cit., p. 401-402

[807] Banque mondiale, À propos, Organisation. Disponible en ligne : http://www.banquemondiale.org/fr/about/leadership

[808] *Ibid.*

[809] Walden Bello, *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, Paris, Éditions du Rocher, 2011. [2002] p. 148

[810] Richard Feinberg, « An Open Letter to the World Bank's New President », dans Richard Feinberg et autres (dir.), *Between Two Worlds : The World Bank's Next Decade*, New Brunswick, New Jersey, Transaction Books, 1986, p. 2.

Ajoutons que, depuis la création de la Banque, tous les présidents de la Banque mondiale sont américains.[811] Il est aussi intéressant d'observer le profil type de ceux qui ont occupé ce poste, provenant presque tous du monde des affaires, à l'exception de Barber B. Conable (1986-1991), Paul Wolfowitz (2005-2007), Robert Zoellick (2007-2012) et Kim Yong Kim (depuis 2012), qui étaient respectivement membre du Congrès, sous-secrétaire d'État à la défense sous George W. Bush, secrétaire d'État adjoint sous George W. Bush, et président du Darthmouth College. Tous les autres dirigeants de la Banque mondiale étaient issus du monde des affaires ou de la finance avant d'entrer en fonction : Eugene Meyer (1946) était banquier d'affaire à Wall Street, John J. McCloy (1947-1949) dirigeait la Chase National Bank, Eugene R. Black (1949-1962) était vice-président de la Chase Manhattan Bank, George D. Woods (1963-1968) présidait la First Boston, Robert McNamara (1968-1981) était à la tête de la Ford avant d'être le célèbre secrétaire d'État à la Défense pendant la guerre du Vietnam, Alden W. Clausen (1981-1986) présidait la Bank of America, Lewis T. Preston (1991-1995) était à la tête de J-P Morgan, tandis que James Wolfensohn (1995-2005) a présidé les banques H Schroder et Salomon Brothers.

Au début des années 1980, un rapport du Trésor américain se penchait sur les objectifs et les résultats effectifs de l'implication américaine au sein des banques multilatérales de développement (« Multilateral Development Banks » ou « MDBs »). Entre autres choses, ce rapport exposait les mécanismes de la domination exercée par les États-Unis et l'intérêt, pour Washington, d'employer convenablement cet instrument transnational. On remarquera, au passage, qu'il est évocateur que ce rapport émane du Trésor, voué à l'état des finances américaines, et non d'un secrétariat/ministère centré sur les affaires étrangères ou le commerce international. Selon le rapport, trois grands objectifs justifient l'implication des États-Unis dans les banques multilatérales de développement, soit le renforcement de la place des États-Unis comme meneurs du monde non communiste, la propagation du modèle du marché libre à travers les politiques de développement, ainsi que l'amélioration du niveau de vie des populations des pays en développement.

> The United States has pursued three broad policy objectives through its participation in the MDBs. The first of these, political/ strategic, is based on the u.s. foreign policy role as leader of the non-Communist world. Fulfillment of this role has several specific dimensions as it relates to our participation in the MDBs. The long term dimension calls for the development of a more secure and stable world through the promotion of steady economic growth. The medium term dimension calls for effective development assistance programs in those countries which are of ongoing political/strategic importance. The short term dimension calls for rapid economic support for key countries which are in need of immediate assistance.

[811] Notons que James Wolfensohn, président de la Banque mondiale de 1995 à 2005, était d'abord australien, né à Sydney, mais était citoyen américain (depuis 1980) lors de sa nomination.

> The second, and closely related, broad policy objective has to do with the preservation and growth of a free, open, and stable economic and financial system through the promotion of economic and social development. The MDBs work to achieve this objective by strengthening the ability of the LDCs[812] to participate more fully in an international system based on liberalized trade and capital flows. The MDBs do this by acting as a catalyst for private investment and other private capital flows, as well as trade and technology flows; mobilizing and transfering (sic) government backed capital directly to developing countries; and encouraging rational LOC economic policies under free market concepts and global economic efficiency.
>
> The third broad policy objective has to do with our humanitarian concern with alleviating poverty and improving the material well-being of the poor in developing countries. The MDBs are able to assist in the achievement of this objective by promoting overall economic growth and productivity in developing countries and by pursuing programs targeted directly on the poor. The banks can also provide emergency relief and/or reconstruction assistance.[813]

Ces banques multilatérales de développement sont perçues comme un véhicule favorisant les intérêts des États-Unis, tout en servant d'outil de diffusion, à l'ensemble du monde, du modèle politique et économique américain, le capitalisme étant présenté comme un facteur de stabilité si un maximum de pays en vient à l'adopter. Les pays les moins développés sont alors des cibles de choix, représentant les États les plus susceptibles d'adopter des systèmes à l'américaine grâce à l'intervention des banques de développement.

> From the start, the United States has viewed the MDBs [Multilateral Development Banks] as an important multilateral foreign policy vehicle to enhance our security, economic, and humanitarian interests. The basic long term, systemic goal has been to build and to maintain an international economic framework that is open, predictable, growing, and characterized by increased efficiency and output. Such an international economic system was expected to encourage the development of democratic, pluralistic and capitalistic societies similar to ours. The hope has been that economic growth and improvements in the quality of life for poverty stricken people would contribute toward a more stable international political environment. In both a long and short term sense, the MDBs were considered to be a vehicle for moving toward this broad goal. U.S. leadership of the non-Communist world has been a consistent objective of U.S. foreign policy since World War II. To the developing world, our willingness and ability to assist in their highest national priority -- economic and social development -- has been an important factor in their acceptance of U.S. leadership. Partly as a result of playing the most significant role of any single country in the creation and functioning of the MOBs, the United States has been able to retain a strong leadership in the management of the international economic system while at the same time serving a number of its own specific interests. There has been a general view that by assisting LDC development we could encourage policies and actions by those countries more consistent with long-term U.S. strategic and political interests.[814]

---

[812] LDC: Least Developed Countries.

[813] US Treasury Department, *Assessment of US Participation in the Multilateral Development Banks in the 1980s*, Washington DC, US Treasury Dept, 1982, p. 6.

[814] *Ibid.*, p. 47-48

Pour le Trésor, la Banque mondiale a certes commis l'erreur de soutenir parfois, dans certains pays, des politiques de redistribution plutôt que des réformes économiques profondes,[815] elle n'en demeure pas moins une instance fondamentale pour influencer la politique interne des États. Selon le rapport, la relation se développant entre la Banque et ses créanciers offre à la première cinq outils pour établir et maintenir son influence sur les seconds. Les modes d'intervention et d'influence sont à la fois directs et indirects, reposant principalement sur l'établissement de conditions de transformation profonde avant d'accorder une aide quelconque.

> The first instrument is its continuing dialogue on development policy issues with borrower-country nationals. The Bank's usual procedure is to discuss micro or project-specific issues, macroeconomic policy issues, and broader questions of the country's fundamental development strategy with technical, managerial, and policy making personnel in the borrower's government. The Bank's objective is to build a consensus through this dialogue on the need for economic policy changes and on the nature of the changes required. In one case, the Bank's dialogue with members of the country's academic community and with private sector business leaders was also found to be influential in producing a broader political consensus on the nature of necessary policy changes. Second, the Bank's economic and sector work (ESW) is the source of its knowledge concerning its borrowers and provides the basis for dialogue on policy. Instruments of ESW include basic economic reports, up-dating economic memoranda, reviews of the borrower's investment plans, special sectoral missions and reports, and aide-memoires for, and correspondence with, high level officials. Third, the process of project selection, appraisal, negotiations, approval, and supervision also provides the opportunity for policy dialogue, usually at a fairly specific micro level. Policy changes are sometimes the condition for project appraisal, approval, or disbursement. Fourth and less frequently, the Bank uses the size and sectoral composition of the country lending program to influence policy. In some instances, the Bank has delayed project appraisal or made project approval contingent upon specific, usually micro policy changes. The Bank has increased lending in particular sectors as a response to policy changes agreed to by the borrower and has decreased and even terminated lending to a sector as a result of the lack of such changes. Sometimes, the entire country lending program has been used in the same fashion, in accordance with the Bank's judgment of the impact of the borrower's overall macro-economic policy framework on its ability to use the Bank's resources productively. Finally, the Bank has sought to influence borrowers' policies indirectly through the establishment of inter-governmental Consultative Groups on particular borrowing countries. Through these groups, the Bank attempts to rally other donors around its recommendations.[816]

La Banque mondiale, qui accorde plusieurs milliards de dollars de prêts chaque année, continue aujourd'hui d'établir des conditions à ses créanciers liées à la corrélation faite, dans l'idéologie officielle de l'institution, entre la libéralisation des échanges et la sortie de crise des pays. Rien ne l'illustre mieux que les « ajustements structurels », représentant ces programmes de réformes

[815] « In certain specific countries, however, the World Bank may have overemphasized redistribution considerations at the expense of sound economic policy reforms which would have represented the best approach to poverty elimination »
Ibid., p. 44

[816] *Ibid.*, p.31-32

économiques alliant des propositions anticorruptions,[817] de « bonne gouvernance[818] », de privatisations de sociétés d'État, de mesures d'austérité budgétaire, et, immanquablement, de libéralisation des mouvements de capitaux. Le FMI a été étroitement associé à la promotion de ces « ajustements structurels » pendant la décennie 1990, suivant la chute du communisme et en plein essor de la mondialisation. Les pays en difficulté négociaient avec le FMI par rapport à leur dette, et avec la Banque mondiale du financement de ces « ajustements structurels ». Ils furent au cœur des crises que connurent des pays tels que l'Argentine et la Russie en 1999, et furent l'objet de plusieurs critiques de Joseph Stiglitz, ancien employé de la Banque mondiale.[819] Comme on peut le lire dans le rapport annuel du FMI pour 1997-1998, le mode d'imposition du programme de libéralisation des échanges vise ouvertement à limiter « le pouvoir discrétionnaire » des États :

> Les administrateurs ont estimé que la libéralisation des échanges doit compléter les politiques macroéconomiques et structurelles et occuper une place de plus en plus grande dans les programmes appuyés par le FMI et destinés à encourager une croissance durable et de haute qualité; ils ont aussi estimé qu'une coopération plus étroite avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce est importante pour réaliser cet objectif. Le FMI doit également promouvoir par sa surveillance la libéralisation des échanges dans les pays qui n'appliquent pas de programme. La réforme du régime de commerce est très utile pour encourager la transparence et la bonne gestion publique, et limiter ainsi le pouvoir discrétionnaire de l'administration, les pressions en faveur du protectionnisme et la recherche de rentes. Comme la plupart des pays passés en revue appliquaient au départ un régime de commerce restrictif, il était à l'évidence nécessaire de libéraliser les échanges.[820]

On percevra donc l'action du FMI et de la Banque mondiale comme un soutien au développement conditionnel à l'adhésion au néolibéralisme. Or, plusieurs moyens non contraignants de diffusion de ce néolibéralisme ont été mis en œuvre. Un de ses éléments a été le modèle Linkage, utilisé par la Banque mondiale au début des années 2000. Tout comme le Global Trade Analysis Project (GTAP) de l'Université Purdue, le modèle Linkage cherchait à chiffrer les gains anticipés de la libéralisation commerciale à venir.[821] En 2003, à la veille du sommet de l'OMC à Cancun, Linkage prévoyait un gain de 832 milliards de dollars sur cinq milliards. La statistique et le calcul offraient ainsi un argument scientifique pour inciter les pays à opter pour le modèle promu. En 2005, à la veille du

---

[817] La Banque mondiale a toutefois pendant longtemps entretenu une relation de forte proximité avec l'Indonésie de Suharto.

[818] Nous avons vu, au chapitre IV, les positions de la Banque mondiale sur la question.

[819] Joseph Stiglitz, *La grande désillusion*, op cit.

[820] Fonds monétaire international, *Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 1998*, Washington, 1998, p. 58.

[821] Ces modèles sont très fortement critiques par les économistes Frank Ackerman et Kevin P. Gallagher dans : « Computable abstraction : general equilibrium models of trade and environment », dans Frank Ackerman et Alejandro Nadal (dir.), *The Flawed Foundations of General Equilibrium. Critical essays on economic theory*, Londres et New York, Routledge, 2004, p.

sommet d'Hong Kong de l'OMC, le modèle Linkage –réformé entre temps-[822] estimait ces mêmes gains de « libéralisation totale » à environ 287 milliards de dollars, près de 600 milliards de dollars de moins que ce qu'on anticipait à peine deux ans plus tôt.[823]

Le rapport annuel *Doing Business* s'inscrit dans cette dynamique. Il s'agit d'un document à saveur juridique se penchant sur l'aspect réglementaire des pays étudiés. Il aspire donc à évaluer et à classer chaque État en fonction de l'environnement légal qu'il offre aux entreprises. Ce rapport s'inscrit donc lui aussi clairement dans une perspective attractiviste et libre-échangiste de la compétitivité, soit dans la nécessité, pour chaque territoire, d'attirer et de garder le plus longtemps possible un capital de plus en plus mobile. La dernière édition du rapport est la quatorzième en date, et étudie 190 pays à travers onze aspects, dont dix sont pris en compte dans le calcul menant au classement.

> Doing Business 2017 is the 14th in a series of annual reports investigating the regulations that enhance business activity and those that constrain it. Doing Business presents quantitative indicators on business regulation and the protection of property rights that can be compared across 190 economies—from Afghanistan to Zimbabwe—and over time.
>
> *Doing Business* measures aspects of regulation affecting 11 areas of the life of a business. Ten of these areas are included in this year's ranking on the ease of doing business: starting a business, dealing with construction permits, getting electricity, registering property, getting credit, protecting minority investors, paying taxes, trading across borders, enforcing contracts, and resolving insolvency. *Doing Business* also measures features of labor market regulation, which is not included in the ranking.[824]

S'il ne contient pas le nom compétitivité dans son titre, cette dernière est tout de même mentionnée comme l'objectif ultime d'un cadre réglementaire optimal :

> Over the past decade governments have increasingly turned to *Doing Business* as a repository of actionable, objective data providing unique insights into good practices worldwide as they have come to understand the importance of business regulation as a driving force of competitiveness.[825]

Dans sa préface à l'édition 2017, l'économiste en chef de la Banque mondiale, Paul M. Romer, estimait que le rapport a eu un effet transformateur pour les économies du monde, et donc que le document n'a pas eu qu'un rôle d'évaluation, mais qu'il a aussi une fonction prescriptive. Romer dresse un parallèle avec une expérience menée au Pérou en 1983 par un petit groupe de chercheurs autour de l'économiste libéral Hernando de Soto Polar, dont les travaux portent sur le rôle

---

[822] Kim Anderson et Will Martin (dir.), *Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda*, Washington et New York, Banque mondiale et Palgrave Macmillan, 2006, p. 342
[823] *Ibid.*, p. 361
[824] World Bank Group, *Doing Business 2017. Equal opportunity for all*, Washington, International Bank for Reconstruction and Development et The World Bank, 2017, p. iii
[825] *Ibid.*, p.20-21

prétendument émancipateur de l'accès à la propriété privée. De Soto avait alors voulu tester le temps requis pour obtenir l'ensemble des permis permettant la création d'une petite entreprise. La popularisation du résultat de son expérience, qui évaluait le nombre de jours à 289, a imposé une pression considérable au gouvernement péruvien pour remédier à la situation, si bien qu'aujourd'hui une seule journée est nécessaire. C'est précisément ce qui inspire Romer à assumer le rôle prescriptif de la mesure :

> In the summer of 1983, a group of researchers working with Hernando de Soto got all the permits required to open a small garment business on the outskirts of Lima, Peru. Their goal was to measure how long this took. I read de Soto's book, *The Other Path*, decades ago, but I was so astonished by the answer it reported that I remember it today: 289 days. De Soto's conjecture, which turned out to be right, was that measuring and reporting would create pressure for improvements in the efficiency of government. In the foreword to the revised edition of his book that he wrote in 2002, de Soto reports that because of changes to regulations and procedures, the same business could get all the required permits in a single day. […] The *Doing Business* report has had the same effect on policy in many economies that de Soto's initial effort had in Peru. In 2005, it was possible to get the permits to start a business in less than 20 days in only 41 economies. In 2016, this is possible in 130 economies. This history should give us the optimism and impatience to keep launching new ideas and to keep striving for better results. The progress to date should give us optimism. The large amount that remains to be done should make us impatient.[826]

Pour pouvoir se muter en nouvelle norme à fixer, la mesure doit être diffusée par le biais d'une importante constellation de réseautages :

> The story I told above about an idea launched in 1983 in Peru by Hernando de Soto reminds us that ideas gain power as they pass from person to person, each of whom improves, extends, or challenges the contributions of others. In the best case, this process of exchange and improvement connects professors in universities, employees of organizations such as the World Bank, government officials, members of civil society organizations, business owners and ordinary citizens. Ideas about improving our institutions will themselves improve only if they keep circulating through this network of people.[827]

Il est réitéré plus loin que la mission consiste en grande partie à influencer les décideurs publics : « *Doing Business* was designed with two main types of users in mind : policy makers and researchers. It is a tool that governments can use to design sound business regulatory policies.[828] »

Conformément à la doctrine de l'attractivité, le rapport présente l'interventionnisme de l'État, ici à travers les réglementations, comme pouvant être foncièrement négatif lorsque mal employé, mais comme étant nécessaire pour soutenir le marché s'il est bien utilisé. Et cette bonne utilisation repose

[826] World Bank Group, *Doing Business 2017*, op. cit, p. IV
[827] *Ibid*, p. VI
[828] *Ibid*., p. 20

en un soutien indirect au secteur privé, soit à travers la construction d'un environnement favorable aux investisseurs.

> At its core, *Doing Business* seeks to provide quantitative measures of business regulation in 11 regulatory areas that are central to how the private sector functions. A growing body of literature shows that government action to create a sound, predictable regulatory environment is central to whether or not economies perform well and whether that performance is sustainable in the long run. Regulation can aid to correct and prevent traditional types of market failures, such as negative externalities, incomplete markets and information asymmetries. However, regulation can also be used as an intervention when market transactions have led to socially unacceptable outcomes such as improper wealth distribution and inequality. Governments have the ability to design and enforce regulation to help ensure the existence of a level playing field for citizens and economic actors within a society. Business regulations are a specific type of regulation that can encourage growth and protect individuals in the private sector. The role of the private sector is now almost universally recognized as a key driver of economic growth and development. […] Governments can work together with the private sector to create a thriving business environment. More specifically, effective business regulation can encourage firm start-up and growth as well as minimize the chance for market distortions or failures. Of course, a discussion of the benefits of business regulation must be accompanied by a parallel discussion of its costs. Many businesses complain about the negative impacts of excessive regulation—or as it is more commonly known, "red tape." The answer is not always more regulation; rather, the more effective answer advocated by *Doing Business* is smarter regulation, that aims to strike a balance between the need to facilitate the activities of the private sector while providing adequate safeguards for the interests of consumers and other social groups.[829]

Le périmètre de l'étude se limite clairement à la facilité réglementaire à faire des affaires et exclut délibérément plusieurs objets traités par les autres rapports, et ne tente pas non plus d'enquêter sur les effets de chaque régulation évaluée.

> Many important policy areas are not covered by *Doing Business*; even within the areas it covers its scope is narrow […]. *Doing Business* does not measure the full range of factors, policies and institutions that affect the quality of an economy's business environment or its national competitiveness. It does not, for example, capture aspects of macroeconomic stability, development of the financial system, market size, the incidence of bribery and corruption or the quality of the labor force. […] *Doing Business* does not attempt to quantify all costs and benefits of a particular law or regulation to society as a whole. The paying taxes indicators measure the total tax rate, which, in isolation, is a cost to businesses. However, the indicators do not measure—nor are they intended to measure—the benefits of the social and economic programs funded with tax revenues. Measuring the quality and efficiency of business regulation provides only one input into the debate on the regulatory burden associated with achieving regulatory objectives, which can differ across economies. *Doing Business* provides a starting point for this discussion and should be used in conjunction with other data sources.[830]

[829] *Ibid.*, p. V
[830] Ibid., p. 15-16

Outre la focalisation sur le seul niveau légal, justifiées par la nécessité de présenter des indicateurs pouvant être modifiés par les décideurs,[831] d'autres limitations sont clairement exprimées quant à la nature de la recherche : la standardisation des cas étudiés, dans le but de rendre les données entre les pays comparables[832] ; la focalisation sur les plus grandes villes d'affaires, encore une fois dans un objectif de comparabilité, mais aussi dans le but de faciliter la collecte de données[833] ; l'attention accordée au secteur domestique et formel, afin de se concentrer sur le secteur où les règles sont concrètes[834] ; la dépendance aux répondants détenant une expertise dans le domaine, afin d'assurer une certaine qualité dans les réponses[835].

> The *Doing Business* methodology offers several advantages. It is transparent, using factual information about what laws and regulations say and allowing multiple interactions with local respondents to clarify potential misinterpretations of questions. Having representative samples of respondents is not an issue; *Doing Business* is not a statistical survey, and the texts of the relevant laws and regulations are collected and answers checked for accuracy. The methodology is inexpensive and easily replicable, so
>
> data can be collected in a large sample of economies. Because standard assumptions are used in the data collection, comparisons and benchmarks are valid across economies. Finally, the data not only highlight the extent of specific regulatory obstacles to business but also identify their source and point to what might be reformed.[836]

Il n'est pas anodin de constater que le rapport présente lui-même un parallèle avec le benchmarking, procédure dont nous avons brièvement parlé dans l'introduction de cette thèse, et qui consiste à analyser les pratiques de meilleures entreprises pour en imiter le fonctionnement :

> *Doing Business* offers policy makers a benchmarking tool useful in stimulating policy debate, both by exposing potential challenges and by identifying good practices and lessons learned. Despite the narrow focus of the indicators, the initial debate in an economy on the results they highlight typically turns into a deeper discussion on areas where business regulatory reform is needed, including areas well beyond those measured by *Doing Business*. Many *Doing Business* indicators can be considered actionable. For example, governments can set the minimum capital requirement for new firms, invest in company and property registries to increase their efficiency, or improve the efficiency of tax administration by adopting the latest technology to facilitate the preparation, filing and payment of taxes by the business community. And they can undertake court reforms to shorten delays in the enforcement of contracts. But some *Doing Business* indicators capture procedures, time and costs that involve private sector

[831] « Makes indicators "actionable" – because the law is what policy makers can change ».
Ibid., p. 16
[832] « Makes data comparable accross economies and methodology transparent, using case scenarios that are common globally »
Ibid., p. 16
[833] « Makes data collection manageable (cost-effective) and data comparable ».
Ibid., p. 16
[834] « Keeps attention on formal sector – where regulations are releveant and firms are most productive ».
Ibid., p. 16
[835] « Ensures that data reflect knowledge of those with most experience in conducting types of transactions measured ».
Ibid., p. 16
[836] *Ibid.*, p. 114

> participants, such as lawyers, notaries, architects, electricians or freight forwarders. Governments may have little influence in the short run over the fees these professions charge, though much can be achieved by strengthening professional licensing regimes and preventing anticompetitive behavior. And governments have no control over the geographic location of their economy, a factor that can adversely affect businesses.[837]

Comme dans les rapports précédemment traités, la démonstration des orientations foncièrement néolibérales que recèle *Doing Business* ne se lit pas uniquement en filigrane, mais est assez explicite dans ses énoncés de principes figurant en introduction. Cependant, à la différence des travaux du Forum économique mondial et de l'International Institute for Management Development, elles ne se trouvent pas tant dans la méthode d'enquête que dans le choix des critères.

Le rapport présente, au premier chef, un classement, le *Ease of doing business ranking*.[838] Comme son nom l'indique avec limpidité, celui-ci évalue la facilité à faire des affaires. Dans sa dernière édition, c'est la Nouvelle-Zélande, pays généralement adulé comme modèle néolibéral, qui arrivait en tête de peloton. La Somalie, quant à elle, fermait la marche en 190e position. *Doing business* offre aussi des rapports très détaillés sur les tendances, les pays qui s'améliorent et ceux qui sont les moins rigoureux à appliquer les recommandations.

Onze sphères sont étudiées pour en arriver là. Les critères sont choisis en fonction de sondages auprès d'entrepreneurs de plus de 130 000 entreprises dans le monde, et de recherches économiques. Précision importante : si la sélection des critères s'opère par des sondages auprès des entrepreneurs, ceux-ci ne sont pas impliqués dans l'obtention des résultats. Les résultats annuels sont plutôt le fait de questionnaires soumis à des spécialistes. Plus de 39 000 professionnels de 190 économies ont contribué en fournissant les données requises au rapport depuis 14 ans, sélectionnés sur la base de leur expertise dans les domaines concernés. La plupart sont des avocats, des juges ou des notaires. Des « officials of credit bureau or registry » se chargent du questionnaire sur le crédit. Des comptables, des architectes, des ingénieurs et des transitaires répondent aux questionnaires liés au paiement des taxes, aux permis de construction, au commerce transfrontalier et à l'obtention d'électricité. Certains représentants du secteur public sont aussi mobilisés, comme des registraires des compagnies.[839]

Les données suivantes, présentant la répartition des répondants, sont issues du rapport pour l'année 2017,[840] mais nous avons utilisé les termes en français, qui ne se trouvent pas dans le Rapport, mais sur le site internet de la Banque mondiale

[837] *Ibid.*, p. 20
[838] *Ibid.*, p. 7
[839] *Ibid.*, p. 19
[840] *Ibid.*, p. 115

Indicateurs	Nombre de répondants
Création d'entreprises	2 120
Obtention des permis de construire	1 368
Raccordement à l'électricité	1 154
Transfert de propriété	1 363
Obtention de prêts	1 815
Protection des investisseurs minoritaires	1 305
Paiement des taxes et impôts	1 467
Commerce transfrontalier	1 063
Exécution des contrats	1 600
Règlement de l'insolvabilité	1 196
Régulation du marché du travail	1 293
Total	**15 744**

Les enquêtes auprès des firmes sont exclues, ce qui marque une différence majeure avec les deux rapports que nous étudions dans le détail. La raison évoquée est que la distance de l'expert offre une meilleure perspective que les acteurs entrepreneuriaux. Par exemple, une entreprise est une « start-up » seulement une fois dans son existence. Les règlements ont pu changer depuis, et les souvenirs du fondateur de l'entreprise peuvent être anciens, donc faussés. À la différence d'une simple perception, un avocat corporatif peut gérer la mise sur pied d'une dizaine de « start-up » par mois, le rendant donc mieux placé pour en parler.

> The incorporation lawyers and other experts providing information to Doing Business are therefore better able to assess the process of starting a business than are individual firms. They also have access to current regulations and practices, while a firm may have faced a different set of rules when incorporating years before.[841]

Le manque d'expertise des firmes sur l'information légale rend également leur contribution moins utile que celle des spécialistes. Dans les procédures visant à résoudre un différend commercial à

[841] *Ibid.*, p. 20

travers les cours, par exemple, un avocat en litiges peut en parler beaucoup plus facilement qu'une entreprise, même si celle-ci est déjà passée par là.[842]

Les spécialistes contactés sont appelés à répondre à un certain nombre d'hypothèses, par le biais d'un questionnaire, dans le but d'assurer la comparabilité entre les économies. Ils doivent ensuite offrir des données sur certains aspects traités. Sans présenter les méthodologies –diverses et complexes- de chaque indice, nous montrerons ici les éléments de chacun des dix indicateurs habituels dans le but d'indiquer les aspects couverts.

Création d'entreprise[843]	
Procédures	« Une procédure est définie comme toute interaction entre les fondateurs de l'entreprise et des tierces parties (des organismes publics, des avocats, des commissaires aux comptes ou des notaires, par exemple), ou les conjoints (si la loi l'exige). »
Délais	« Les délais sont exprimés en jours civils. La mesure correspond à la durée médiane nécessaire en pratique pour accomplir une procédure, selon les juristes spécialisés dans la constitution de sociétés ou des notaires, avec un minimum de modalités complémentaires auprès des organismes publics et aucun paiement supplémentaire. »
Coût	« Le coût est exprimé en pourcentage du revenu par habitant de l'économie. Il comprend tous les frais officiels, frais de justice ou honoraires de professionnels, si ces services sont une obligation légale ou correspondent à la pratique communément observée. »
Versement du capital minimum requis	«Le versement obligatoire d'un capital minimum correspond à la somme que l'entrepreneur doit déposer dans une banque ou chez un notaire avant d'entamer la procédure d'enregistrement de l'entreprise, cela jusqu'à trois mois après la constitution en société, le montant enregistré étant exprimé en pourcentage du revenu par habitant de l'économie. Ce montant est fixé par le code du commerce ou le droit des sociétés. »
Réformes	« L'indicateur de création d'entreprise recense les changements relatifs à la facilité d'enregistrement et de début officiel d'activité d'une société à responsabilité limitée chaque année. »

Obtention des permis de construire[844]	
Procédures	« Une procédure est définie comme toute interaction entre les employés de la société de construction, ou les responsables de entreprise ou encore tout autres personnes (sic) agissant au

[842] *Ibid.*, p. 20-21
[843] Banque mondiale, « Création d'entreprise ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Starting-a-Business
[844] Banque mondiale, « Obtention des permis de construire ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Dealing-with-Construction-Permits

	nom de l'entreprise avec des tierces personnes, notamment des organismes publics, des notaires, le bureau d'enregistrement des titres de propriété, le cadastre, les sociétés de services publics et les inspecteurs publics. De plus, l'embauche d'inspecteurs privés, et d'experts techniques, sont aussi comptés comme des procédures. »
Délais	« Les délais sont exprimés en jours calendaires. La mesure correspond à la durée médiane indiquée par les experts locaux, comme étant nécessaire pour l'accomplissement d'une procédure. »
Coût	« Les coûts sont exprimés en pourcentage de la valeur de l'entrepôt, considérée comme étant équivalente à 50 fois le revenu par habitant. Seuls les coûts officiels sont pris en compte. »
Contrôle Qualité de la Construction	« L'indicateur contrôle qualité de la construction est constitué de six indices : la qualité de la réglementation en matière de construction, le contrôle qualité avant, pendant et après la construction, les régimes de responsabilité et d'assurance, et la certification professionnelle. »
L'indice de qualité de la réglementation en matière de construction	« L'indice de qualité de la réglementation en matière de construction comprend deux composantes : • Si la réglementation sur la construction est facilement accessible. […] • Si les conditions à remplir pour obtenir un permis de construire sont clairement précisées. »
Indice de contrôle qualité avant la construction	« Si la loi prévoit qu'un architecte ou un ingénieur diplômé doit siéger au sein du comité/équipe chargé d'examiner et d'approuver les demandes de permis de construire et a le pouvoir d'arrêter la délivrance du permis de construire si les plans ne sont pas conformes à la réglementation. »
Indice de contrôle qualité pendant la construction	«L'indice de contrôle qualité pendant la construction est constitué de deux composantes : • Obligation légale d'effectuer des inspections en cours de construction. […] • Conduite effective des inspections en cours de construction. »
Indice de contrôle qualité après la construction	« L'indice de contrôle qualité après la construction est constitué de deux composantes : • Obligation légale de procéder à une inspection finale pour vérifier la conformité de la construction avec les plans approuvés et la réglementation en vigueur en matière de construction. […]

	• Réalisation effective de l'inspection finale. »
Indice relatif aux régimes de responsabilité/assurance	« L'indice relatif aux régimes de responsabilité/assurance comprend deux composantes : • Responsabilité légalement imputée à l'une quelconque des parties impliquées dans le processus de construction pour les failles ou vices structurels (responsabilité décennale) du bâtiment une fois celui-ci occupé. […] • Obligation légale faite à l'une quelconque des parties impliquées dans le processus de construction de souscrire une assurance visant à couvrir d'éventuels défauts ou vices structurels dans le bâtiment une fois celui-ci occupé (assurance décennale). »
Indice de certification professionnelle	«L'indice de certification professionnelle est constitué de deux composantes : • Qualifications exigées du professionnel chargé de vérifier que les dessins ou plans architecturaux sont conformes à la réglementation sur la construction. […] • Qualifications exigées du professionnel chargé de superviser la construction sur le terrain ou de procéder aux inspections. »
Indicateur de contrôle qualité des constructions	« L'indicateur de contrôle qualité des constructions est la somme des notes attribuées au titre des indices de qualité de la réglementation sur la construction, de contrôle qualité avant, pendant et après la construction, de régimes de responsabilité/assurance et de certification professionnelle. »
Réformes	«Chaque année, l'indicateur sur l'obtention d'un permis de construire recense les changements qui ont eu lieu pendant une période bien spécifique et qui sont directement liés à la qualité et l'efficacité des administrations charges de délivrer des permis de construire. […] Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile (sic). L'indicateur Obtention d'un permis de construire n'utilise qu'un seul critère pour reconnaître une réforme. »

Raccordement à l'électricité[845]	
Procédures	« Une procédure est définie comme toute interaction entre les employés de la compagnie ou son principal électricien ou l'ingénieur électricien (c'est-à-dire celui qui peut avoir effectué le câblage interne) et des tiers extérieurs, notamment la société de distribution d'électricité, les sociétés d'approvisionnement en électricité, les organismes publics, les entrepreneurs en électricité et les entreprises d'électricité. »

[845] Banque mondiale, « Raccordement à l'électricité ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Getting-Electricity

Délais	« Les délais sont exprimés en jours calendaires. La mesure correspond à la durée médiane nécessaire pour s'acquitter, dans la pratique, d'une procédure avec un minimum de suivi et sans frais supplémentaires, selon la société d'électricité et les experts, plutôt que selon la loi. »
Coûts	« Les coûts sont exprimés en pourcentage du revenu par habitant de l'économie. Les coûts sont recensés sans tenir compte de la taxe sur la valeur ajoutée. Tous les frais associés à la réalisation des procédures afférentes au branchement d'un entrepôt au réseau électrique sont pris en compte, y compris les coûts relatifs à l'obtention des autorisations auprès des organismes publics, à la présentation de la demande de branchement, aux inspections du site et du câblage interne, à l'achat du matériel, aux travaux de branchement effectifs et au paiement d'un dépôt de garantie. »
Dépôt de garantie	« Les sociétés de service public peuvent exiger des dépôts servant de garantie dans le cas où les clients ne s'acquitteraient pas de leurs factures de consommation. Pour cette raison, le dépôt de garantie d'un nouveau client est souvent calculé en fonction de la consommation estimée de celui-ci. »
Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs .	« Doing Business utilise l'indice de durée moyenne des interruptions de service (IDMIS) et l'indice de fréquence moyenne des interruptions de service (IFMIS) pour mesurer la durée et la fréquence des coupures d'électricité dans la plus grande métropole d'affaires de chaque économie. […] L'indice IDMIS correspond au nombre moyen total d'interruptions sur un an par abonné du réseau d'électricité, tandis que l'IFMIS est le nombre moyen d'interruptions de service qu'un abonné a subies en une année. […] • Les valeurs de l'IDMIS et de l'IFMIS. […] • l'indice de surveillance des interruptions de service par le fournisseur d'électricité. […] • l'indice de suivi du rétablissement de l'électricité par le fournisseur. […] • l'indice de suivi de la performance du fournisseur d'électricité par un régulateur indépendant. […] • l'indice sur les moyens de dissuasion financiers existant pour limiter les pannes. […] • l'indice sur la transparence et l'accessibilité des tarifs d'électricité. […] »
Prix de l'électricité	« Le prix de l'électricité est mesuré en cents U.S par kilowatt-heure. »

Réformes	« L'indicateur sur le raccordement à l'électricité recense les changements relatifs à l'efficacité du processus de connexion, ainsi que la fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs. […] Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile (sic). L'indicateur sur le raccordement à l'électricité utilise deux critères pour reconnaître une réforme. Premièrement, l'écart global sur le score «distance de la frontière» de cet indicateur sert à évaluer l'impact des changements sur les données. […] Deuxièmement, pour être considérés comme une réforme, les changements dans les données doivent être liés à une initiative menée par le fournisseur ou par le gouvernement et non pas survenu suite à un événement exogène. »

Transfert de propriété[846]	
Procédures	« Une procédure est définie comme toute interaction entre l'acheteur ou le vendeur, leurs agents (si un agent est requis par la loi ou utilisé dans la pratique) et des tierces parties, en l'occurrence des organismes publics, des inspecteurs, des notaires et des juristes. »
Délais	« Les délais sont exprimés en jours calendaires. La mesure correspond à la durée médiane indiquée par les juristes spécialisés en droit foncier, les notaires ou les agents de la conservation foncière, comme étant nécessaire pour l'accomplissement d'une procédure. »
Coûts	« Le coût est exprimé en pourcentage de la valeur de la propriété, considérée comme étant équivalente à 50 fois le revenu par habitant. »
Qualité de l'administration foncière	« L'indicateur sur la qualité de l'administration foncière est constitué de cinq autres indices : la fiabilité des infrastructures, la transparence de l'information, la couverture géographique, la résolution des litiges fonciers et l'égalité d'accès aux droits de propriété. Les données sont recueillies pour la plus grande métropole d'affaires de l'économie. Pour 11 pays, elles sont également collectées pour la deuxième plus grande ville d'affaires. »
Indice de fiabilité des infrastructures	« L'indice de fiabilité des infrastructures comprend six composants : • Mode de conservation des titres fonciers par les services de la conservation foncière de la plus grande métropole d'affaires

[846] Banque mondiale, « Transfert de propriété ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Registering-Property

	de l'économie. […] • Existence d'une base de données électronique permettant de vérifier les charges. […] • Mode de conservation des plans cadastraux de la plus grande métropole d'affaires de l'économie. […] • Existence d'un système d'information géographique (SIG - base de données électronique pour l'enregistrement des limites d'un terrain, la vérification des plans et l'accès à l'information cadastrale). […] • Liaison entre les bases de données de la conservation foncière et le cadastre. […] • Mode d'identification des biens immobiliers. […] »
Indice sur la transparence de l'information	« L'indice sur la transparence de l'information est constitué de dix composants: • Accès public à l'information sur la propriété foncière. […] • Accès public à la liste des documents exigés pour un quelconque type de transaction foncière. […] • Accès public au barème des droits à s'acquitter pour un quelconque type de transaction foncière. […] • Engagement de la conservation foncière à délivrer dans un délai prescrit, un document exécutoire prouvant la propriété des biens immobiliers. […] • Existence d'un mécanisme distinct et dédié au dépôt de plaintes en cas de litiges avec la conservation foncière. […] • Accès public à des statistiques officielles sur le nombre de transactions réalisées par la conservation foncière. […] • Accès public aux plans cadastraux. […] • Accès public au barème des frais de consultation des cartes. […] • Engagement du service du cadastre à délivrer des cartes actualisées dans un délai prescrit. […] • Existence d'un mécanisme distinct et dédié au dépôt de plaintes concernant des problèmes impliquant le cadastre. […] »
Indice sur la couverture géographique	« L'indice de couverture géographique est constitué de quatre composants : • Couverture de la conservation foncière pour la plus grande métropole d'affaires de l'économie. […] • Couverture de la conservation foncière à l'échelle du pays. […] • Couverture de la cartographie pour la plus grande métropole d'affaires de l'économie. […]

	• Couverture de la cartographie à l'échelle du pays. […] »
Indice sur la résolution des litiges fonciers	« L'indice de résolution des litiges fonciers évalue le cadre juridique de l'enregistrement des biens immobiliers et la facilité d'accès aux mécanismes de règlement des différends. Il comprend huit composants : • Obligation d'enregistrer toutes les ventes de biens immobiliers au registre foncier pour que ces transactions soient opposables aux tiers. […] • Garantie du système officiel d'enregistrement des biens immobiliers. […] • Existence d'un mécanisme spécifique d'indemnisation pour toutes pertes encourues par des parties engagées de bonne foi dans une transaction foncière sur la base d'informations erronées certifiées par la conservation foncière. […] • Obligation de vérifier la validité légale des documents exigés en vue d'une transaction foncière. […] • Obligation réglementaire de vérifier l'identité des parties engagée dans une transaction foncière. […] • Existence d'une base de données nationale permettant de vérifier l'exactitude des documents d'identité. […] • Délai d'obtention d'une décision d'un tribunal de première instance (hors appel) dans un litige foncier standard entre deux entreprises locales au sujet des droits relatifs à une propriété d'une valeur égale à 50 fois le revenu par habitant, située dans la plus grande ville d'affaires de l'économie. […] • Existence de statistiques en libre accès sur le nombre de litiges fonciers portés devant les tribunaux de première instance. […] »
Indice sur l'égalité d'accès aux droits de propriété	« L'indice sur l'égalité d'accès aux droits de propriété comprend deux composantes : • L'égalité d'accès aux droits de propriété pour les célibataires, homme ou femmes. […] • L'égalité d'accès aux droits de propriété pour les hommes et femmes mariés. […] Les droits de propriété garantissent le droit de gérer, contrôler, administrer, accéder, grever, hériter, disposer et de transférer des biens immobiliers. »
Indicateur sur la qualité de l'administration foncière	« L'indicateur sur la qualité de l'administration foncière est constitué par la somme des scores obtenus au titre de cinq indices: la fiabilité des infrastructures, la transparence de l'information, la couverture géographique, la résolution des

	litiges fonciers et l'égalité d'accès aux droits de propriété. »
Réformes	« Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile (sic). L'indicateur transfert de propriété, utilise deux critères pour reconnaître une réforme. »

Obtention de prêts[847]	
Droit légaux des emprunteurs et prêteurs	« Les données relatives à la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs sont recueillies par le biais d'une enquête effectuée auprès de juristes spécialisés dans la finance. Elles sont par ailleurs vérifiées par l'analyse des lois et réglementations, et s'appuient sur des sources d'information publiques concernant les lois sur le gage, le nantissement et la faillite. Les données de l'enquête sont aussi corroborées par le biais de téléconférences ou de visites sur le terrain dans toutes les économies. »
La force de l'indice de fiabilité des garanties	« Cet indice mesure la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs, et évalue dans quelle mesure les lois sur le nantissement et la faillite facilitent le prêt. […] L'indice de fiabilité des garanties comprend 10 aspects liés à la protection juridique accordée par le droit des sûretés et deux aspects liés au droit de la faillite. […] • L'économie dispose d'un cadre juridique intégré ou unifié pour les opérations garanties qui s'étend de la création, la publicité et l'exécution de 4 équivalents fonctionnels garantissant des biens meubles: transferts fiduciaires de titre, crédit-bail, cessions de créances et ventes avec réserve de propriété. • La loi permet à une entreprise d'accorder une sûreté sans dépossession dans une seule catégorie de biens meubles (tels que les machines ou l'inventaire), sans exiger une description spécifique de la garantie. • La loi permet à une entreprise d'accorder une sûreté sans dépossession pour la quasi-totalité de ses actifs combinés, sans exiger une description spécifique de la garantie. • Une sûreté peut porter également sur des biens futurs ou acquis par la suite, et s'appliquer automatiquement aux fruits, produits ou remplacements du bien d'origine. • Une description générale de la dette ou de l'obligation est permise dans les accords de garantie et les documents d'enregistrement, tous les types de créances et d'obligations peuvent être garantis entre les parties prenantes et l'accord de

[847] Banque mondiale, « Obtention de prêts ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Getting-Credit

	garantie peut comprendre un montant maximum de nantissement des actifs. • Un registre des garanties ou institution d'enregistrement de sûretés sur biens meubles des personnes morales et physiques doivent être opérationnel(le), unifié(e) sur le plan géographique et relié(e) à une base de données électronique organisée par nom du débiteur. • Le registre des garanties est un registre de notification. Aucun type de document (la copie notarié (sic) ou pas du contrat etc.) ne doit être déposé et le registre ne vérifie pas la légalité des opérations. Les équivalents fonctionnels garantissant des biens meubles sont également inscrit (sic) au registre. • Le registre des garanties dispose d'équipements modernes tels que ceux qui permettent aux créanciers garantis (ou leurs représentants) d'enregistrer, rechercher, modifier ou d'annuler les intérêts de sécurité en ligne. • En cas de défaut de paiement en dehors d'une procédure d'insolvabilité, la priorité est accordée aux créanciers garantis (avant le paiement des impôts et des salariés par exemple). • En cas de liquidation d'une entreprise, la priorité est accordée aux créanciers garantis (avant le paiement des impôts et des salariés par exemple). • Lorsqu'un débiteur entame une procédure de redressement judiciaire, les créanciers munis d'une sûreté mobilière sont soumis à une suspension automatique /sur les procédures d'exécution, néanmoins la loi prévoit des causes concrètes pour demander l'arrêt d'une telle suspension (par exemple, l'existence du bien se trouve en danger) ou encore la loi limite la durée de celle-ci. • La loi permet aux parties de convenir, dans le cadre d'un accord de garantie, que le prêteur puisse faire valoir l'exécution de ses sûretés par voie extrajudiciaire. La loi permet la vente de l'actif aux enchères publique ou privée et permet également l'appropriation par le créancier garanti du bien grevé en cas de défaillance du débiteur. »
Réformes	«Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile (sic). L'indicateur sur l'exécution des contrats utilise trois critères pour reconnaître une réforme. Toutes les modifications apportées aux lois et règlements qui ont eu un impact sur le score de l'indice relatif à l'existence d'un cadre juridique intégré ou unifié pour les opérations garanties qui s'étend de la création, la publicité et l'exécution des équivalents fonctionnels garantissant des biens meubles, sont classés comme des réformes. Chaque année, de nouvelles

	lois et amendements sont évalués pour voir si elles facilitent l'obtention de crédit par les petites et moyennes entreprises, permettant une flexibilité maximale dans le choix des actifs qui peuvent être utilisés comme garantie. Les lignes directrices, les règles types, les principes, les recommandations et la jurisprudence sont exclus. Les réformes impactant la force de l'indicateur sur l'obtention de prêts comprennent la modification ou l'introduction d'une loi sur les opérations garanties, le code de l'insolvabilité ou le code civil, ou encore la création ou la modernisation de l'une des caractéristiques d'un registre de garanties, tel que mesuré par les indicateurs. Par exemple, l'introduction d'une loi qui prévoit et effectivement crée un registre des garanties géographiquement centralisé, unifié pour tous les types de biens mobiliers et pour entités incorporées et non incorporées et également consultables en ligne par nom du débiteur - représenterait une réforme qui augmenterait le score de l'indice de 1 point et qui serait donc publiée dans le rapport. »
Information sur le crédit	« Les données relatives au partage des informations sur le crédit sont collectées en deux étapes. En premier lieu, les autorités de contrôle bancaire et les sources d'information publiques sont consultées afin de confirmer l'existence d'agences d'évaluation du crédit, tels que les bureaux de crédit ou les registres de crédit. En second lieu, une enquête approfondie sur la structure des bureaux de crédit ou des registres de crédit, de la législation et des règles afférentes est effectuée auprès de l'entité concernée. Les réponses à l'enquête sont vérifiées par le biais de plusieurs séries de communications destinées à en assurer le suivi auprès des personnes interrogées ; des personnes extérieures et des sources publiques sont également consultées. Les données de l'enquête sont aussi corroborées par le biais de téléconférences ou de visites sur le terrain dans toutes les économies. »
Étendue de l'information sur le crédit	« Cet indice évalue les règles et pratiques qui affectent la couverture, l'étendue et l'accessibilité de l'information sur le crédit qu'il est possible de trouver dans les bureaux de crédit ou les registres de crédit. […] • Les informations sur le crédit octroyées aux entreprises, comme aux particuliers, sont diffusées. • Les informations aussi bien positives (comme par exemple les montants des emprunts et les modalités de remboursement à l'échéance) que négatives (concernant par exemple les paiements en retard et le nombre et le montant des défauts de remboursement) sont diffusées. • Les données statistiques provenant de détaillants et de sociétés de services d'utilité publique en plus des institutions financières sont diffusées.

	• Un historique des données statistiques sur un minimum de deux années est diffusé. […] • Les données statistiques sur les prêts inférieurs à 1 % du revenu par habitant sont diffusées. • En vertu de la loi, les emprunteurs ont le droit d'accéder à leur dossier dans le principal registre public ou privé sur le crédit de l'économie. • Selon la loi, les emprunteurs ont le droit d'accéder à leurs données dans le plus grand bureau de crédit ou registre dans leur pays. […] • Les banques ou autres institutions financières ont accès en ligne aux informations de crédit des emprunteurs (par exemple, via une plate-forme en ligne, une connexion de système à système ou les deux). • Les scores des bureaux ou registres de crédit sont offerts en tant que service à valeur ajoutée afin d'aider les banques et autres institutions financières à évaluer la solvabilité des emprunteurs. »
La couverture du bureau de crédit	« La couverture du bureau de crédit indique le nombre de personnes et d'entreprises répertoriées dans la base de données du bureau de crédit au 1er Janvier 2016, avec des renseignements sur leur historique d'emprunt sur les 5 dernières années, ainsi que le nombre d'individus et d'entreprises qui n'ont aucun historique d'emprunt dans les 5 dernières années, mais pour qui, un prêteur a sollicité au bureau un dossier de crédit entre le 2 Janvier 2015 et le 2 janvier 2016. Ce nombre est exprimé en pourcentage de la population adulte. »
La couverture du registre de crédit	« La couverture du registre de crédit indique le nombre de personnes et d'entreprises répertoriées dans la base de données d'un registre de crédit au 1er Janvier 2016. »
Réformes	« Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile (sic). L'indicateur sur l'exécution des contrats utilise trois critères pour reconnaître une réforme. Premièrement, toutes les modifications apportées aux lois et règlements qui ont eu un impact sur le score de l'indice relatif à l'information sur le crédit sont classés comme des réformes. […] Deuxièmement, les changements qui augmentent la couverture du plus grand bureau ou d'un registre de crédit dans une économie de plus de 5% de la population adulte peuvent également être classés comme des réformes. […] En troisième lieu, il peut parfois arriver que l'indicateur sur l'information sur le crédit reconnaisse des modifications législatives comme étant des réformes, alors même que ces modifications n'ont

	aucun impact actuel sur les données. Cette option est généralement réservée à des modifications législatives d'une ampleur exceptionnelle, telle que l'introduction d'une législation permettant la protection des données personnelles de crédit par les bureaux de crédit.

Protection des investisseurs[848]	
La protection des actionnaires contre les conflits d'intérêts	« L'indice relatif à la réglementation des conflits d'intérêts mesure la protection des actionnaires minoritaires contre les abus de biens sociaux des administrateurs. Trois dimensions de cette réglementation sont étudiées : la transparence des transactions avec les parties liées (indice mesurant l'étendue de la divulgation), la possibilité pour les actionnaires de poursuivre en justice les administrateurs responsables des opérations d'initiés (indice mesurant l'étendue de la responsabilité des administrateurs) et l'accès aux éléments de preuve et la répartition des frais de justice dans les litiges d'actionnaires (indice mesurant la facilite des actions en justice des actionnaires). Afin de rendre les données comparables entre les économies, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise et la transaction sont utilisées. »
Indice de divulgation de l'information	« L'indice de divulgation de l'information comprend les 5 éléments suivants: • Quel organe de l'entreprise peut fournir une approbation légale suffisante pour la transaction. […] • Si un organisme extérieur, par exemple un commissaire aux comptes, doit examiner la transaction avant qu'elle n'ait lieu […] • Si M. James[849] est tenu de divulguer son intérêt dans la transaction au conseil d'administration ou l'autorité de contrôle. […] • Si la divulgation immédiate de la transaction au public, aux autorités de contrôle ou aux actionnaires est obligatoire. […] • Si la divulgation dans le rapport annuel est obligatoire. […]
Indice mesurant la responsabilité des dirigeants	« La mesure de l'indice de la responsabilité des administrateurs comprend les 7 éléments suivants: • La possibilité pour les actionnaires demandeurs d'intenter, personnellement ou au nom de la société, une

[848] Banque mondiale, « Protection des investisseurs ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Protecting-Minority-Investors

[849] Nom fictif employé dans le texte.

	action en justice en raison du préjudice subi par l'entreprise du fait de la transaction. […] • La possibilité pour l'actionnaire demandeur de poursuivre en justice M. James pour les dommages causés à l'entreprise du fait de la transaction. […] • La possibilité pour l'actionnaire demandeur de poursuivre en justice l'organe de l'entreprise ayant autorisé la transaction (PDG ou membres du conseil d'administration ou les membres de l'autorité de contrôle) pour les dommages causés à l'entreprise du fait de la transaction. […] • Si M. James paie des dommages-intérêts pour le préjudice subi par l'entreprise par suite d'une plainte remportée par un actionnaire demandeur. […] • Si M. James rembourse les bénéfices qu'il a dégagés de la transaction par suite d'une plainte remportée par un actionnaire demandeur […]. • Si M. James peut être passible d'une amende et d'une peine de prison en cas de succès de la réclamation de l'actionnaire demandeur. […] • La possibilité pour l'actionnaire demandeur de demander l'annulation de la transaction. […]
Indice mesurant la facilité des poursuites par les actionnaires	« L'indice de facilité des poursuites par les actionnaires comprend les 6 éléments suivants: • Les actionnaires qui détiennent une part inférieure ou égale à 10 % du capital social de l'entreprise ont le droit d'examiner les documents de la transaction avant de déposer plainte ou s'ils peuvent demander la nomination d'un inspecteur pour enquêter sur la transaction entre Acheteur et Vendeur avant de déposer une plainte auprès du tribunal compétent. […] • Les documents mis à la disposition de l'actionnaire demandeur par le défendeur et les témoins au cours du procès. […] • Si le demandeur peut obtenir divers documents pertinents provenant du défendeur sans en préciser la nature […]. • Si le demandeur a la possibilité d'interroger directement le défendeur et les témoins au cours du procès. […] • L'étendue de la charge de la preuve est la même au civil qu'au pénal […]. • Les demandeurs peuvent se faire rembourser leurs frais de justice par la société […]. »

Indice mesurant la réglementation relative aux conflits d'intérêts	« L'étendu (sic) de l'indice mesurant la réglementation relative aux conflits d'intérêts correspond à la somme des indices relatifs à la divulgation de l'information, à la responsabilité des dirigeants et à la facilité des poursuites par les actionnaires. »
Indice mesurant les droits des actionnaires	« L'indice comporte les 10 éléments suivants: • Si la vente de 51% des actifs de l'Acheteur exige l'approbation des actionnaires. • Si les actionnaires qui détiennent 10% du capital de l'Acheteur ont le droit de convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires. • Si l'Acheteur doit obtenir l'approbation des actionnaires chaque fois qu'il émet de nouvelles actions. • Si les actionnaires reçoivent automatiquement un droit de préemption ou de souscription à chaque fois que l'Acheteur émet de nouvelles actions. • Si l'élection et la révocation du commissaire aux comptes doivent être approuvées par les actionnaires. • Si les modifications apportées aux droits de vote d'une catégorie d'actions doivent être approuvées que par les détenteurs des actions concernées. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si la vente de 51% des actifs de l'Acheteur exige l'approbation des actionnaires. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si les actionnaires représentant 10% du capital de l'Acheteur ont le droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si l'Acheteur doit obtenir l'approbation des actionnaires chaque fois qu'il émet de nouvelles actions. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si les actionnaires reçoivent automatiquement un droit de préemption ou de souscription à chaque fois que l'Acheteur émet de nouvelles actions. »
Indice mesurant l'étendue de la détention et du contrôle	« L'indice comporte les 10 éléments suivants: • Si le PDG n'est pas autorisé à être en même temps président du conseil d'administration. • Si le conseil d'administration doit inclure des membres indépendants et non exécutifs. • Si les membres du conseil d'administration de l'Acheteur

	peuvent être renvoyés sans motifs par les actionnaires avant la fin de leur mandat. • Si le conseil d'administration de l'Acheteur doit inclure un comité de vérification distinct pour la vérification des comptes. • Si un acquéreur potentiel doit faire une offre publique d'achat à tous les actionnaires lors de l'acquisition de 50% de l'Acheteur. • Si l'Acheteur doit verser des dividendes dans un délai maximum fixé par la loi après la date de déclaration. • Si une filiale n'est pas autorisée à acquérir des actions émises par sa société mère. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si les membres du conseil d'administration de l'Acheteur peuvent être renvoyés sans motifs par les actionnaires avant la fin de leur mandat. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si un acquéreur potentiel doit faire une offre publique d'achat à tous les actionnaires lors de l'acquisition de 50% de l'Acheteur. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si l'Acheteur doit verser des dividendes dans un délai maximum fixé par la loi après la date de déclaration. »
Indice mesurant la transparence des entreprises	« L'indice comporte les 10 éléments suivants: • Si l'Acheteur doit divulguer des participations directes et indirectes représentant 5%. • Si l'Acheteur doit fournir des informations sur d'autres mandats des membres du conseil ainsi que des informations sur leur emploi principal. • Si l'Acheteur doit divulguer la rémunération des gestionnaires. • Si une description détaillée de l'assemblée générale doit être envoyé (sic) 30 jours avant la réunion. • Si les actionnaires représentant 5% du capital de l'Acheteur peuvent inscrire des points à l'ordre du jour pour l'assemblée générale. • Si l'Acheteur doit avoir ses états financiers annuels vérifiés par un commissaire aux comptes. • Si les rapports d'audit doivent être communiqués au public. • Si l'Acheteur doit divulguer des participations directes et

	indirectes représentant 5%. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si une description détaillée de l'assemblée générale doit être envoyé (sic) 30 jours avant la réunion. • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si les actionnaires représentant 5% du capital de l'Acheteur peuvent inscrire des points à l'ordre du jour pour l'assemblée générale. » • En supposant que l'Acheteur est une société anonyme, si l'Acheteur doit avoir ses comptes annuels vérifiés par un commissaire aux comptes.
Indice mesurant la gouvernance des actionnaires	« La mesure de l'indice relatif à la gouvernance des actionnaires correspond à la somme des indices suivants : les droits des actionnaires, la force de la gouvernance d'entreprise et la transparence des entreprises. »
Réformes	« Tous les changements législatifs et réglementaires qui affectent le score assigné à une économie dans l'une des 48 questions, comprises dans les 6 indices sur la Protection des investisseurs minoritaires, sont considérés comme des réformes. Le changement doit être obligatoire, ce qui signifie que le non-respect de l'obligation en cause offre la possibilité aux actionnaires d'engager des poursuites devant les juridictions concernées ou permet à une autorité de contrôle, comme le Registre des sociétés, l'Autorité des marchés de capitaux ou la « Securities and Exchange Commission » des États-Unis, de prendre des sanctions. […] »

Paiement des taxes et impôts[850]	
Paiement des taxes et impôts	« L'indicateur de paiement des taxes et impôts indique le nombre total de taxes, impôts et cotisations payés, le mode de paiement, la fréquence des paiements, la fréquence de déclaration et le nombre d'organismes concernés pour l'entreprise faisant l'objet de l'étude de cas type au cours du deuxième exercice. »
Délais	« Les délais sont exprimés en heures par exercice. L'indicateur évalue le temps nécessaire à la préparation, à la déclaration et au paiement de trois principaux impôts, taxes et cotisations: l'impôt sur le revenu des entreprises, la taxe sur la valeur ajoutée ou taxe sur les ventes, les impôts liés à l'emploi, notamment l'impôt sur les salaires à la

[850] Banque mondiale, « Paiement des taxes et impôts ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Paying-Taxes

	charge de l'employeur et les cotisations sociales. »
Taux d'imposition total	« Le taux d'imposition total évalue le montant des taxes, impôts et cotisations obligatoires, dont l'entreprise doit s'acquitter au cours de sa deuxième année d'exercice, et est exprimé sous forme de part des bénéfices d'activité. »
Indice des procédures postérieures à la déclaration	« L'indice des procédures postérieures à la déclaration se compose de quatre éléments – le temps passé à effectuer les formalités de remboursement de la TVA ou de la TPS, le délai d'obtention du remboursement de la TVA ou de la TPS, le temps passé à s'acquitter des formalités de contrôle de l'impôt sur le revenu des sociétés et le temps passé à effectuer un contrôle de l'impôt sur les sociétés. »
Délai pour obtenir le remboursement de la TVA	« Le temps est exprimé en semaines. Cet indicateur mesure le temps d'attente total avant de recevoir un remboursement de TVA ou de TPS à partir du moment où la demande a été transmise. »
Temps nécessaire pour effectuer un contrôle de l'impôt sur les sociétés	« Le temps est exprimé en semaines. Sont pris en compte dans le calcul du temps le temps passé par TaxpayerCo. en interactions avec l'inspecteur entre le moment où un contrôle débute et le dernier contact entre TaxpayerCo. et l'inspecteur (y compris les différentes séries d'interactions entre TaxpayerCo. et l'inspecteur). Est également compris le temps d'attente jusqu'à ce que l'inspecteur des impôts émette son évaluation finale – à partir du moment où TaxpayerCo. a transmis toutes les informations et documents utiles jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'interactions entre TaxpayerCo. et l'inspecteur. »
Réformes	« L'indicateur de paiements de taxes et impôts fait un suivi des changements intervenus concernant les différents impôts et cotisations obligatoires dont une entreprise de taille moyenne doit s'acquitter pour une année donnée, la charge administrative que représente le paiement de ces impôts et cotisations, et la charge administrative de se conformer aux deux procédures postérieures à la déclaration (remboursement de la TVA et contrôle fiscal) par année civile. […] Les réformes sont divisées en deux types : celles qui améliorent la facilité de faire des affaires et celles qui détériorent la facilité de faire des affaires. »

Commerce transfrontalier[851]	
Délais	« Le temps est mesuré en heures, une journée représentant 24 heures »

[851] Banque mondiale, « Commerce transfrontalier ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Trading-Across-Borders

Coûts	« Les coûts d'assurance et les paiements informels pour lesquels aucun reçu n'est délivré sont exclus des coûts pris en compte. »
Respect des exigences en matière de documentation	« Cette notion recouvre les délais et coûts associés à la compilation de la documentation exigée par toutes les agences gouvernementales de l'économie d'origine, de l'économie destinataire et de toutes les économies de transit. L'objectif est de mesurer la charge totale de travail dédiée à la préparation de tous les documents nécessaires pour procéder à une transaction commerciale internationale impliquant le produit et le partenaire considérés par l'étude de cas. »
Respect des procédures de commerce transfrontalier	« Cette notion recouvre le délai et le coût associés au respect des réglementations douanières et autres réglementations imposant de procéder à des contrôles pour qu'une cargaison puisse passer les frontières de l'économie, ainsi que le délai et le coût de manutention au port ou à la frontière. Le délai et le coût de ce segment incluent également le délai et le coût consacrés à l'obtention, la préparation et la remise de documents lors des procédures de manutention au port ou à la frontière, du dédouanement et des contrôles. »
Transport intérieur	« Le transport intérieur rend compte du délai et du coût associés à l'acheminement de la cargaison depuis un entrepôt situé dans la plus grande métropole d'affaires de l'économie vers le port maritime, l'aéroport où la frontière terrestre les plus fréquemment empruntés de l'économie. »
Réformes	« L'indicateur sur le commerce transfrontalier, recense les changements relatifs au processus logistique lié à l'exportation et l'importation de marchandises chaque année. […] Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile (sic). L'indicateur sur le commerce transfrontalier utilise un critère pour reconnaître une réforme. »

Exécution des contrats[852]	
Efficacité de la résolution des litiges commerciaux	« Les données sur le temps et le coût correspondent à l'évolution, étape par étape, d'un litige commercial. Les données sont recueillies pour un tribunal spécifique pour chaque ville couverte. »

[852] Banque mondiale, « Exécution de contrats ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Enforcing-Contracts

Délais	« Les délais, exprimés en jours civils, couvrent la période entre le moment où le demandeur décide d'intenter le procès et le règlement du litige. Ce délai comprend à la fois les jours d'audience et les périodes d'attente entre les différentes phases du procès. »
Coût	« On relève trois types de coûts: les frais de justice, les frais d'exécution et les honoraires moyens d'avocats. Les frais de justice comprennent tous les frais de justice que le vendeur (le demandeur) doit verser en acompte au tribunal, indépendamment des frais finaux à la charge du vendeur. Les frais d'exécution sont tous les frais que le vendeur (demandeur) doit verser en acompte pour l'exécution du jugement par le biais d'une vente publique des biens meubles de l'acquéreur, indépendamment du coût final à la charge du vendeur. Les honoraires moyens d'avocats sont ceux que le vendeur (demandeur) doit verser en acompte à un juriste local qui représentera le vendeur dans le litige type. Les pots-de-vin ne sont pas pris en considération. »
Qualité des procédures judiciaires	« L'indicateur de qualité des procédures judiciaires mesure dans chaque pays, l'existence d'une série de bonnes pratiques au sein de l'appareil judiciaire et ce, dans quatre domaines : structure des tribunaux et procédures judiciaires, gestion des affaires, automatisation du système judiciaire et modes alternatifs de règlement des litiges. »
Indicateur relatif à la structure des tribunaux et aux procédures judiciaires	« Cet indicateur est constitué de cinq composantes : • Existence d'une juridiction spécialisée dans les affaires commerciales ou d'une section dédiée à la résolution des litiges commerciaux. […] • Existence d'un tribunal compétent ou d'une procédure simplifiée pour le règlement des petits litiges. […] • Possibilité de saisie conservatoire des biens meubles du défendeur sur requête du demandeur lorsque celui-ci a matière à craindre que ces actifs soient transférés hors de la juridiction ou dissipés d'une quelconque autre manière. […] • Attribution aléatoire et automatique des affaires aux magistrats du tribunal compétent. […] • Lorsque le témoignage d'une femme a le même poids devant un tribunal que celui d'un homme. »
Indicateur relatif à la gestion des affaires	« L'indicateur de gestion des affaires comprend six composantes : • Définition, dans les lois ou réglementations applicables, de normes de service pour au moins trois des événements judiciaires

	clés suivants : i) procédure de signification ; ii) première audience ; iii) dépôt de la déclaration de la défense ; iv) clôture de la période d'établissement de la preuve ; et v) prononcé du jugement final. […] • Existence de dispositions légales définissant le nombre maximum d'ajournements ou de prorogations pouvant être accordés, limitant les ajournements aux circonstances imprévues et exceptionnelles, et respect de ces dispositions dans plus de 50 % des cas. […] • Possibilité de générer des rapports pour mesurer la performance du tribunal compétent, suivre l'évolution des affaires et veiller au respect des normes de service. […] • Recours aux conférences préparatoires, entre autres méthodes de gestion des affaires utilisées par le tribunal compétent, et examen d'au moins trois des questions suivantes lors des conférences préparatoires : i) planification des échéances, dont les délais de dépôt des requêtes et autres documents auprès du tribunal) ; ii) complexité de l'affaire et durée prévue du procès ; iii) possibilité de règlement amiable ou autres modalités de règlement des litiges ; iv) échange des listes de témoins ; v) preuve ; vi) compétence et autres questions de procédure ; et vii) réduction des points en litige. […] • Existence d'un système de gestion électronique des affaires permettant aux magistrats du tribunal compétent d'effectuer au moins quatre des actions suivantes : i) consulter les lois, les réglementations et la jurisprudence ; ii) générer automatiquement un calendrier des audiences pour toutes les affaires inscrites au rôle ; iii) envoyer des notifications (par exemple des courriels) aux avocats ; iv) suivre le statut d'une affaire qui leur incombe ; v) afficher et gérer les documents d'instance (conclusions, requêtes) ; vi) faciliter la rédaction des jugements ; vii) générer des ordonnances de manière semi-automatique ; et viii) afficher les ordonnances et les jugements rendus dans une affaire donnée. […] • Existence d'un système de gestion électronique des affaires permettant aux avocats d'effectuer au moins quatre des actions suivantes : i) consulter les lois, les réglementations et la jurisprudence ; ii) accéder aux formulaires à produire devant le tribunal ; iii) recevoir des notifications (par exemple des courriels) ; iv) suivre le statut d'une affaire ; v) afficher et gérer les documents d'instance (conclusions, requêtes) ; vi) déposer des conclusions et des documents auprès du tribunal ; et vii) afficher les ordonnances et décisions rendues par le tribunal dans une affaire donnée. […]
Indicateur relatif à l'automatisation des tribunaux	« L'indicateur d'automatisation des tribunaux est constitué de quatre composantes : • Possibilité de déposer la plainte initiale par voie électronique

	au moyen d'une plateforme dédiée (hors courriel ou télécopie) du tribunal compétent. […] • Possibilité de signifier la plainte initiale au défendeur par voie électronique, au moyen d'une plateforme dédiée ou par courriel, télécopie ou par le service de messagerie SMS. […] • Possibilité de règlement des frais de justice par voie électronique, au moyen d'une plateforme dédiée ou par des services de banque en ligne. […] • Mise à disposition publique des jugements rendus par les juridictions locales par publication au Journal officiel, dans la presse ou sur l'Internet. […]
Indicateur relatif aux modes alternatifs de règlement des litiges	« Cet indicateur est formé de six composantes : • Existence d'un texte de loi consolidé ou d'un chapitre/section consolidé du code de procédure civile régissant l'arbitrage dans les affaires commerciales intérieures et couvrant l'essentiel de ses aspects. […] • S'il existe des différends commerciaux – autres que ceux traitant de l'ordre public ou de la politique publique – qui ne peuvent pas être soumis à l'arbitrage. […] • Exécution des clauses ou accords d'arbitrage valides par les tribunaux locaux dans plus de 50 % des cas. […] • Reconnaissance des procédures volontaires de médiation, de conciliation ou des deux en tant que moyen valide de règlement des litiges commerciaux. […] • Existence d'un texte de loi consolidé ou d'un chapitre/section consolidé du code de procédure civile régissant les procédures volontaires de médiation, de conciliation ou des deux et couvrant l'essentiel de leurs aspects. […] • Existence de mesures d'incitation financière encourageant les parties à tenter une médiation ou une conciliation (par exemple, remboursement des frais de dépôt, crédit au titre de l'impôt sur le revenu ou autre incitation financière si la médiation ou la conciliation aboutit). […]
Indicateur relatif à la qualité des procédures judiciaires	« L'indicateur de qualité des procédures judiciaires est la somme des notes attribuées au titre des indicateurs de structure des tribunaux et procédures judiciaires, de gestion des affaires, d'automatisation du système judiciaire et de modes alternatifs de règlement des litiges. »
Réformes	« Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile. (sic) L'indicateur sur l'exécution des contrats utilise trois critères pour reconnaître une réforme. Premièrement, toutes les modifications apportées aux lois et règlements qui ont eu un impact sur le score de l'indice

	relatif à la qualité du système judiciaire d'une économie. […] Deuxièmement, les changements qui ont un impact sur le temps et le coût pour régler un litige peuvent également être classés comme des réformes en fonction de l'ampleur des changements. […] En troisième lieu, il peut parfois arriver que l'indicateur sur l'exécution des contrats reconnaisse des modifications législatives comme étant des réformes, alors même que ces modifications n'ont aucun impact actuel sur les données. »

Règlement de l'insolvabilité[853]	
Recouvrement de créances en cas d'insolvabilité	« Le taux de recouvrement est calculé sur la base des délais, du coût et résultat des procédures d'insolvabilité dans chaque économie. Afin d'assurer la comparabilité des données relatives au temps, au coût et au résultat des procédures d'insolvabilité entre les économies, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise sont utilisées. »
Délais	« Les délais de recouvrement de leur créance par les créanciers sont exprimés en années. Le délai évalué par Doing Business part de l'incident de paiement dans le remboursement du prêt de l'entreprise jusqu'au paiement de tout ou partie des sommes dues à la banque. Sont prises en compte les stratégies visant potentiellement à retarder la procédure, auxquelles ont parfois recours les parties, comme les appels dilatoires ou les demandes de prorogation. »
Coût	« Le coût d'une procédure d'insolvabilité est exprimé en pourcentage de la valeur du patrimoine du débiteur. Le coût est calculé à partir des réponses aux enquêtes, et comprend les frais de justice et les prélèvements dus à l'État ainsi que les frais engagés pour payer les administrateurs judiciaires, les commissaires-priseurs, les experts et juristes indépendants et tous les autres frais et coûts. »
Dénouement	« Le recouvrement de créance par les créanciers varie selon que l'entreprise hôtelière puisse ou non, à l'issue de la procédure, continuer ses activités ou que ses actifs soient vendus de façon parcellaire. »
Taux de recouvrement	« Le taux de recouvrement est exprimé en cents par dollar recouvré par les créanciers garantis dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou d'exécution de la dette (saisie ou mise sous séquestre). »
Indice relatif à l'ouverture de la procédure	« L'indicateur relatif à l'ouverture de la procédure est composé des trois éléments suivants : • Si les débiteurs peuvent demander l'ouverture des procédures

[853] Banque mondiale, « Règlement de l'insolvabilité ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Resolving-Insolvency

	de liquidation et de réorganisation judiciaires. […] • Si les créanciers peuvent demander l'ouverture des procédures de liquidation et de redressement judiciaires. […] • Les critères utilisés pour l'ouverture de la procédure d'insolvabilité. […]
Indice sur la gestion des actifs du débiteur	« L'indicateur relatif à la gestion des actifs du débiteur est composé des six éléments suivants : • Si le débiteur (ou un représentant de l'insolvabilité en son nom) peut continuer l'exécution de contrats essentiels à la survie de l'activité du débiteur. […] • Si le débiteur (ou un représentant de l'insolvabilité en son nom) peut rejeter les contrats excessivement onéreux. […] • Si les transactions conclues avant le début de la procédure d'insolvabilité qui privilégient un ou plusieurs créanciers peuvent être dénoncées après l'ouverture de la procédure. […] • Si les opérations sous-évaluées conclues avant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité peuvent être dénoncées après son ouverture. […] • Si le cadre juridique de l'insolvabilité comporte des dispositions spécifiques qui permettent au débiteur (ou un représentant de l'insolvabilité en son nom), après le début de la procédure d'insolvabilité, d'obtenir le financement nécessaire à la continuité de son activité au cours de la procédure. […] • Si le financement postérieur à l'ouverture de la procédure d'insolvabilité reçoit la priorité sur les créanciers chirographaires ordinaires lors de la distribution des actifs. »
Indice sur la procédure de redressement judiciaire	« L'indice mesurant la procédure de redressement judiciaire est composé des trois éléments suivants : • Si le plan de redressement est voté seulement par les créanciers dont les droits sont modifiés ou affectés par le plan. […] • Si les créanciers habilités à voter le plan sont divisés en classes, chaque classe vote séparément et les créanciers au sein de chaque classe sont traités de manière égale. […] • Si le cadre juridique de la procédure d'insolvabilité prévoit que les créanciers qui s'opposent au plan reçoivent autant dans le cadre du plan de redressement que ce qu'ils auraient reçu en cas de liquidation. »
Indice mesurant la participation des créanciers	« L'indice mesurant la participation des créanciers est composé des quatre éléments suivants : • Si les créanciers participent à la sélection du représentant de l'insolvabilité. […]

	• Si les créanciers doivent approuver la vente d'importants actifs du débiteur dans le cadre de la procédure d'insolvabilité. […] • Si un créancier, individuellement, a le droit d'accéder aux informations financières du débiteur durant les procédures d'insolvabilité soit en faisant la demande au représentant de l'insolvabilité ou en examinant les documents officiels. […] • Si un créancier, individuellement, peut s'opposer à une décision du tribunal ou du représentant de l'insolvabilité relative à l'approbation ou le rejet des réclamations formulées à l'encontre du débiteur, apportées par le créancier lui-même ou par d'autres créanciers. »
Indice sur la solidité du cadre juridique de l'insolvabilité	« L'indice sur la solidité du cadre juridique de l'insolvabilité est la somme des scores des indices mesurant l'ouverture de la procédure, la gestion des actifs du débiteur, la procédure de redressement et la participation des créanciers. »
Réformes	«Il y a deux types de réformes : celles qui facilitent les affaires et celles qui les rendent plus difficile (sic). L'indicateur Règlement de l'insolvabilité utilise trois critères pour reconnaître une réforme. Premièrement, tous les changements concernant des lois et réglementations qui impactent le score d'une économie sur l'indice solidité du cadre juridique de l'insolvabilité sont considéré (sic) comme des réformes. […] Deuxièmement, tous les changements des lois et réglementations qui ont un impact sur les délais, le coût et le résultat des procédures d'insolvabilité peuvent être considéré (sic) comme des réformes selon leur ampleur. […] Troisièmement, l'indicateur Règlement de l'insolvabilité reconnaît occasionnellement en tant que réforme des changements législatifs qui n'ont aucun impact direct sur ses données. […] »

Contrairement aux documents du Forum économique mondial et de l'International institute for management development, le rapport annuel de la Banque mondiale ne s'appuie pas sur les perceptions du milieu des affaires, mais sur la volonté des experts. Il ne prétend pas, non plus, capturer la compétitivité. Cependant, la focalisation sur la facilité à faire des affaires, comme son nom –Doing Business- l'indique, et sur l'absence de contraintes étatiques légales, en fait un outil évaluant une part précise de la compétitivité.

CHAPITRE VIII : LE *WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK* DE L'INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT

L'International Institute for Management Development est une école de commerce très réputée située à Lausanne, en Suisse. En 2014 et en 2015, l'IMD était classée première dans la catégorie « Executive Education – Open » pour ce type d'institution d'enseignement par le Financial Times.[854] L'IMD a été créée en 1990, faisant suite à la fusion de deux écoles, l'Institut pour l'Études des Méthodes de Direction de l'Entreprise (IMEDE) et l'International Management Institute. Ces deux institutions étaient des créations de grandes entreprises privées. L'IMEDE a été fondé à Lausanne en 1957 par Nestlé, qui compte parmi les plus grosses entreprises de nourriture et de boissons au monde, tandis que l'IMD a été mis sur pied à Genève en 1946 par Alcan, géant des mines et de l'aluminium.[855] Pour beaucoup de ses programmes, l'IMD conserve un nombre faible d'étudiants. C'est notamment le cas de son programme de maîtrise en administration des affaires, qui ne dépasse pas 90 inscrits. L'école se concentre surtout sur la formation des dirigeants d'entreprise. Selon *The Economist*, « les rapports entre l'IMD et le commerce mondial sont superbes et de nombreux mécènes sont de vifs supporteurs de l'école, y envoyant leurs managers pour y suivre des cours et y recrutant des diplômés de la maîtrise en administration des affaires[856] ». Les relations bidirectionnelles entre le monde des affaires et l'école sont donc claires. En 2012, Nestlé, le Boston Consulting Group, entreprise de consultants en affaires agissant à l'échelle mondiale, ainsi que la pétrolière Shell étaient les principaux recruteurs des diplômés de l'IMD.[857] Le fait d'être une création du privé distingue grandement l'école d'autres instituts, liés à des universités. Il n'y a, par ailleurs, qu'une seule faculté multidisciplinaire, où les professeurs ne détiennent pas de permanence académique et sont des contractuels renouvelables sur une base annuelle.

---

[854] Financial Times, "Financial Time Executive Education Rankings - Open Programs – 2015", disponible en ligne: http://rankings.ft.com/businessschoolrankings/executive-education-open-2015

[855] « Which MBA? » MBA rankings » IMD – International Institute for Management Development », *The Economist*, disponible en ligne: http://www.economist.com/whichmba/imd-international-institute-management-development/2012?tab=3

[856] Traduction libre.

Ibid.

[857] *Ibid.*

Le World Competitiveness Yearbook est le classement annuel de l'IMD, publié depuis 1989, précédant donc de peu la création officielle de l'institut. Il est par ailleurs dirigé par Stéphane Garelli, enseignant à l'IMD et professeur à l'Université de Lausanne, travaillant sur la compétitivité des nations et des entreprises.

À l'instar du classement du Forum économique mondial, l'IMD aspire par son document à indiquer les tendances tout en prétendant être la référence en matière de statistiques et d'opinions.[858]

> The WCY analyzes and ranks how nations and enterprises manage the totality of their competencies to achieve increased prosperity. An economy's competitiveness cannot be reduced only to GDP and productivity because enterprises must also cope with political, social and cultural dimensions. Therefore nations need to provide an environment that has the most efficient structure, institutions and policies that encourage the competitiveness of enterprises.[859]

La définition de la compétitivité d'un État est donc conforme à ce que nous avons pu voir jusqu'à maintenant, présentant un État chargé de mettre en place des conditions favorables aux entreprises et non d'intervenir directement sur elles.

> Countries shape the environment in which enterprises create value. Governments influence competitiveness through legislation and institutional frameworks. At the same time, contextual elements such as technological infrastructure can limit competitiveness. Business efficiency greatly contributes to competitiveness, and economic performance also plays a determinant role. While there may be no linear causality among these elements, they can create a "virtuous cycle" in which one factor feeds into – and strengthens – others. The task then is to identify an effective outcome of these interactions in order to offer a more concrete way to measure competitiveness.[860]

Une définition qui se double d'une mise en garde sur la double-relation entre la performance tant voulue des entreprises et leur cadre de réalisation, la première ne devant pas se réaliser au détriment du second. La durabilité de la création de valeur, corollaire de la durabilité de la compétitivité, n'est possible qu'en minimisant les externalités négatives des activités économiques.

> In applying the definition, we propose to measure sustainable, or long-term, value creation in terms of two elements: the long-term profitability of enterprises and their job-creation levels during the same period. Economic activity and environmental performance are interconnected. Long-term profitability requires that the environment suffer as little as possible from economic activities, otherwise achieving profitability could be detrimental to competitiveness. Job-creation levels could lead to the job satisfaction of the workforce if employment conditions are favorable, by providing, for example, access to continuous training. Those levels then feed into long-term

[858] International Institute for Management Development, « Methodology and principles of analysis », dans *IMD World Competitiveness Yearbook 2016*, Lausanne, IMD Publishing, 2016, p. 484-488.
[859] *Ibid*., p. 484
[860] Arturo Bris et José Caballero, « Revisiting the Fundamentals of Competitiveness. Until now competitiveness has been defined by prosperity creation. The IMD World Competitiveness Center intends to change that. », disponible en ligne : http://www.imd.org/research/challenges/TC028-15-competitiveness-sustainability-bris-caballero.cfm

> profitability by increasing performance and ultimately the quality of life of employees. This definition approaches the sustainability of competitiveness through its outcome: sustainable value creation. Sustainable value creation is "the capacity of enterprises to remain profitable over time while minimizing the environmental impact of their activities and providing an organizational context in which their workforce thrives".[861]

Sylvain Zini synthétise ainsi ce qu'il qualifie de « dix commandements de l'IMD[862] » qui marquent la définition faite de la compétitivité :

1. Créer un environnement légal stable et prévisible
2. Offrir une structure économique flexible et adaptable
3. Investir dans des infrastructures traditionnelles et technologiques
4. Promouvoir l'épargne privée et l'investissement sur le territoire
5. Développer une agressivité sur les marchés internationaux, en même temps qu'une attractivité pour les IDE
6. Mettre l'accent sur la qualité, la vitesse et la transparence de l'administration publique
7. Maintenir une relation étroite entre le niveau des salaires, la productivité et la taxation
8. Préserver la cohésion en réduisant les inégalités salariales et en renforçant la classe moyenne
9. Investir lourdement dans l'éducation, spécialement au niveau du secondaire, et dans l'apprentissage tout au long de la vie
10. Équilibrer les productions économiques locales et globales pour assurer une création de richesse substantielle, pendant que l'on préserve ce que les citoyens souhaitent.

Selon les dires de l'institut, le classement produit est « une référence inestimable, dynamique et constamment mise à jour pour les preneurs de décisions[863] » utilisée, à fins différentes, tant par le monde des affaires que par les gouvernements :

> The business community uses it to help determine and validate investment plans and to assess locations for new operations. Governments find important indicators to benchmark their policies against those of other countries, to evaluate performance over time and to learn from the "success stories" of nations that have improved their competitiveness. The academic world also uses the exceptional wealth of data in the WCY to better understand and analyze how nations (and not only enterprises) compete in world markets.[864]

Si nous choisissons de nous fier aux succès prétendus de l'Institut, leur classement tiendrait donc une fonction essentiellement normative, servant tant de guide géographique aux entreprises

---

[861] *Ibid.*

[862] Sylvain Zini, *Les Indicateurs de compétivité. FEM, IMD, AT Kearney*. Disponible en ligne: https://politique.uqam.ca/upload/files/hiver2008/notes_de_cours/Pol-1900-41_IndicateursCompetitivite2008.pdf

[863] Traduction libre.
International Institute for Management development et IMD World Competitiveness Center, *Methodology and Principles of Analysis. IMD World Competitiveness Yearbook*, Lausanne, IMD Publishing, p. 2.

[864] *Ibid.*

cherchant à optimiser leurs investissements qu'aux gouvernements se livrant à cette course au positionnement avantageux, en plus de contribuer de manière plus générale au savoir académique. Le prix de vente du classement indique également qu'il est réservé aux entités ayant véritablement les moyens de se permettre son achat. Contrairement au rapport du Forum économique mondial, celui de l'International Institute for Management Development coûte 700 francs suisses.[865]

8.1. PILIERS, INDICATEURS ET PONDÉRATION

La méthodologie du classement n'est pas statique et n'est pas exempte de changements en fonction des éditions, mais une certaine constante est perceptible. Le classement se sépare en quatre grands « facteurs de compétitivité » : performance économique, efficience gouvernementale, efficience du milieu des affaires et infrastructure. Chacune de ces quatre catégories est divisée en cinq sous-facteurs. Les sous-facteurs de la performance économique sont l'économie domestique, le commerce international, l'investissement international, l'emploi et les prix. Ceux qui composent l'efficience gouvernementale sont les finances publiques, la politique fiscale, le cadre institutionnel, la législation des affaires et le cadre sociétal. Ceux qui servent à évaluer l'efficience des affaires sont la productivité, le marché du travail, la finance, les pratiques managériales, de même que les attitudes et les valeurs. L'infrastructure, quant à elle, se traduit par l'infrastructure de base, l'infrastructure technologique, l'infrastructure scientifique, la santé et l'environnement, ainsi que l'éducation. Chaque sous-facteur est composé de critères qui ne s'équivalent pas en nombre. Les sous-facteurs sont bien entendu très loin d'être égaux en complexité. L'éducation ne s'évalue pas aussi aisément qu'un aspect aussi aisément quantifiable que les prix. Ainsi en résultent logiquement davantage de critères pour la première que pour la seconde, pour ne nous en tenir qu'à cet exemple.

Performances économiques	**Efficacité des institutions gouvernementales**	**Efficacité du milieu des affaires**	**Infrastructure**
Économie nationale (indicateurs macroéconomiques)	Finances publiques	Productivité et efficacité gouvernementale	Infrastructures de base
Commerce international	Politiques fiscales	Marché du travail	Infrastructures technologiques
Investissement international	Cadre institutionnel	Finance	Infrastructures scientifiques
Emploi	Législation	Pratique de gestion	Santé et

[865] IMD, eshop, disponible en ligne : https://worldcompetitiveness.imd.org/eshop/

	commerciale		environnement
Prix	Cadre sociétal	Attitudes et valeurs	Éducation
83 critères	73 critères	71 critères	115 critères

Malgré ce débalancement au niveau du nombre de critères, chaque facteur représente toujours cinq pour cent. Puisqu'il y a vingt sous-facteurs, on obtient un total de cent pour cent. L'éducation et les prix, par exemple, ont le même poids dans la note finale. L'IMD justifie cette stabilité de la pondération par la nécessité de garder un équilibre entre les aspects sans les discriminer en fonction de leur importance, en plus d'assurer une certaine continuité dans les résultats pour bien saisir les évolutions.

> We believe that this approach improves the reliability of the results and helps ensure a high degree of compatibility with past results. Statistics are sometimes prone to errors or omissions… Locking the weights of sub-factors has the same function as building "fire barriers"; it prevents problems from spreading in a disproportionate way. In addition, the past five years' results are shown for every economy, in order to highlight the evolution of its competitiveness.[866]

Il y a ici une différence non-négligeable vis-à-vis du procédé du classement précédemment étudié, soit le Global Competitiveness Index du Forum économique mondial. Le GCI détenait cinq classes de pondération dans le but d'adapter l'étude au niveau d'avancement du pays, de tenir compte des succès et des échecs de chacun en fonction d'un point de départ qui lui soit propre. Or, l'IMD soumet l'ensemble des pays à la même pondération, quel que soit son niveau de développement économique.

Avant d'observer plus attentivement les critères employés pour construire chaque sous-facteur, mentionnons deux éléments. Tout d'abord, il faut savoir que depuis 2003 les économies régionales, comme la Bavière ou la Catalogne, sont aussi couvertes. Cela se comprend directement à la lumière de la définition répandue de la compétitivité, opérant un dépassement de l'État-nation (par le pouvoir grandissant des villes et des régions) au profit d'une mise en valeur de l'attractivité d'entités plus petites. La seconde, c'est que 87 critères ne sont traités qu'à titre indicatif et ne sont pas pris en compte par le calcul final, qui comptabilise, quant à lui, 255 critères. Parmi ces 255 critères, 137 proviennent de données quantifiables tandis que 118 proviennent d'enquêtes d'opinion auprès des dirigeants d'entreprises.

Les données statistiques sont issues d'organisations nationales, régionales ou internationales, d'institutions privées, ainsi que d'un réseau de cinquante-cinq instituts partenaires de l'IMD.

[866] *Ibid.*, p. 4

L'IMD opère ainsi de la même manière que le FEM. Les sondages d'opinions, quant à eux, n'occupent pas une position majoritaire dans le calcul, contrairement au classement du FEM, mais n'en détiennent pas moins une place prépondérante en représentant environ un tiers de l'indice. Le sondage vise à « mesurer la compétitivité telle qu'elle est perçue[867] ». Sur une question comme l'évasion fiscale, les dirigeants d'entreprises sont appelés à évaluer s'il s'agit d'une menace, eux qui peuvent pourtant être grandement portés à en profiter. Ils sont aussi appelés à se prononcer sur les nuisances occasionnées par la pollution sur leur entreprise alors qu'elle est souvent une conséquence de la recherche de la productivité maximale.

> The survey was designed to quantify issues that are not easily measured, for example: management practices, labor relations, corruption, environmental concerns or quality of life. The survey responses reflect present and future perceptions of competitiveness by business executives who are dealing with international business situations. Their responses are more recent and closer to reality since there is no time lag, which is often a problem with Hard Data that shows a "picture of the past".[868]

Pour transformer une évaluation qualitative en chiffre, chaque répondant fournit son appréciation entre 1 et 6. La moyenne des répondants pour chaque économie nationale est alors calculée. Nous reparlerons plus loin du calcul. Voici comment l'Institut décrit son mode d'échantillonnage :

> In order to be statistically representative, we select a sample size which is proportional to the GDP of each economy. The sample of respondents are representative of the entire economy, covering a cross-section of the business community in each economic sector: primary, manufacturing and services, based on their contribution to the GDP of the economy. The survey respondents are nationals or expatriates, located in local and foreign enterprises in the economy and which, in general, have an international dimension. They are asked to evaluate the present and expected competitiveness conditions of the economy in which they work and have resided during the past year, drawing from the wealth of their international experience, thereby ensuring that the evaluations portray an in-depth knowledge of their particular environment. We try to contact most IMD alumni and all responses returned to IMD are treated as confidential. The surveys are sent in February and are returned in April; in 2016, we received more than 5,400 responses from the 61 economies worldwide.[869]

Voyons maintenant, facteur par facteur, ce qui est observé.

8.2. Les critères étudiés

Nous avons choisi de construire des tableaux pour chacun des sous-facteurs traités inclus dans l'indice composite, afin de bien indiquer les critères qui sont mobilisés. Pour les critères évalués par

[867] Traduction libre.
Ibid., p. 4
[868] *Ibid.*, p. 4-5
[869] IMD et World Competitiveness Center, *IMD World Competitiveness Yearbook 2016*, op. cit, p. 486.

les sondages, nous avons reproduit l'énoncé que les dirigeants d'entreprises sont appelés à noter entre 1 et 6. Nous avons aussi indiqué si le critère en question est pris en compte par le calcul ou s'il ne s'y trouve qu'à des fins d'information pour le lecteur.[870]

Nous constatons une fois de plus que ce classement correspond à la vision du monde des affaires et que l'État, pour être adéquatement compétitif, doit avoir une fiscalité avantageuse, des frontières ouvertes, favoriser des relations de travail qui ne nuisent pas aux volontés des patrons, fournir une main-d'œuvre qualifiée et disponible, etc. La financiarisation de l'économie y est aussi hautement encouragée. La grande majorité des indicateurs quantifiables sont aussi basés sur le PIB malgré les limites inhérentes à celui-ci.

Débutons par le facteur de la performance économique, qui totalise 78 critères. Rappelons tout d'abord les cinq sous-facteurs qui la composent, valant chacun 5 pour cent : l'économie nationale, le commerce international, l'investissement international, l'emploi et les prix. Nous les traiterons dans cet ordre.

1.1. Économie nationale (25 critères)			
Catégorie	**Critère**	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
Taille	1.1.01. Produit intérieur brut	Milliards de dollars américains	Oui
	1.1.02. PIB (parité de pouvoir d'achat)	Estimations : Milliards de dollars américains à parité de pouvoir d'achat	Oui
	1.1.03. Contribution au PIB mondial	Part du PIB mondial en pourcentage	Non
	1.1.04. Dépenses de consommation des ménages	Milliards de dollars américains	Non
	1.1.05. Dépenses de consommation des ménages (en %)	Pourcentage du PIB	Non
	1.1.06. Dépenses gouvernementales en consommation	Milliards de dollars américains	Non
	1.1.07. Dépenses gouvernementales	Pourcentage du PIB	Non

[870] Catherine Jobin, « Order & Sales Administrator » à l'IMD World Competitiveness Center, m'a envoyé la liste départageant les critères pris en compte de ceux qui ne le sont pas. Courriel du 19 mars 2017.

	en consommation (en %)		
	1.1.08. Épargne intérieure brute	Milliards de dollars américains	Non
	1.1.09. Épargne intérieure brute (en %)	Pourcentage du PIB	Non
	1.1.10. Formation brute de capital fixe	Milliards de dollars américains	Non
	1.1.11. Formation brute de capital fixe (en %)	Pourcentage du PIB	Non
	1.1.12. Secteurs économiques	Répartition des secteurs économiques, pourcentage du PIB	Non
	1.1.13. Diversification de l'économie	Diversification of the economy (industries, export markets, etc.) is extensive	Oui
Croissance	1.1.14. Croissance du PIB	Évolution du pourcentage, basé sur la devise nationale en prix constants	Oui
	1.1.15. Croissance du PIB par habitant	Évolution du pourcentage, basé sur la devise nationale en prix constants	Oui
	1.1.16. Croissance des dépenses de consommation des ménages	Évolution du pourcentage, en prix constants	Non
	1.1.17. Dépenses gouvernementales dans la consommation	Évolution du pourcentage, en prix constants	Non
	1.1.18. Croissance de la formation du capital brut	Évolution du pourcentage, en prix constants	Non
	1.1.19. Résilience de l'économie	Resilience of the economy to economic cycles is strong	Oui
Richesse	1.1.20. PIB par habitant	Dollars américains par habitant	Oui
	1.1.21. PIB (parité de pouvoir d'achat)	Estimations ; dollars par habitant à parité de pouvoir	Oui

	par habitant	d'achat	
Anticipations	1.1.22. Anticipation : croissance du PIB	Évolution du pourcentage, basé sur la devise nationale en prix constants	Non
	1.1.23. Anticipations : inflation	Évolution du pourcentage	Non
	1.1.24. Anticipations : chômage	Pourcentage de la force de travail totale	Non
	1.1.25. Anticipations : solde du compte courant	Pourcentage du PIB/PNB	Non

1.2. Commerce international (26 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
1.2.01. Solde du compte courant	Milliards de dollars américains (un chiffre négatif indique un déficit)	Non
1.2.02. Solde du compte courant (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
1.2.03. Balance commerciale	Milliards de dollars américains (un chiffre négatif indique un déficit)	Non
1.2.04. Balance commerciale (en %)	Pourcentage du PIB	Non
1.2.05. Balance des services commerciaux	Milliards de dollars américains (un chiffre négatif indique un déficit)	Non
1.2.06. Balance des services commerciaux (en %)	Pourcentage du PIB	Non
1.2.07. Contribution aux exportations mondiales	Pourcentage de la part de l'économie donnée dans les exportations mondiales (biens et services commerciaux)	Non
1.2.08. Exportations de biens	Milliards de dollars américains	Oui
1.2.09. Exportations de biens (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
1.2.10. Exportations de biens par habitant	Dollars américains par habitant	Oui

1.2.11. Croissance des exportations de biens	Évolution du pourcentage, valeurs en dollars américains	Oui
1.2.12. Exportations de services commerciaux	Milliards de dollars américains	Oui
1.2.13. Exportations de services commerciaux (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
1.2.14. Croissance des exportations de services commerciaux	Évolution du pourcentage, valeurs en dollars américains	Oui
1.2.15. Exportations de biens et services commerciaux	Milliards de dollars américains	Non
1.2.16. Répartition des exportations par secteur économique	Pourcentage des exportations totales	Non
1.2.17. Concentration des exportations par partenaire	Exportations aux cinq meilleurs pays, pourcentage des exportations totales	Oui
1.2.18. Concentration des exportations par produit	Cinq meilleurs produits, pourcentage des exportations totales	Oui
1.2.19. Importations de biens et services commerciaux	Milliards de dollars américains	Non
1.2.20. Importations de biens et services commerciaux (en %)	Pourcentage du PIB	Non
1.2.21. Croissance des importations de biens et services commerciaux	Valeurs en dollars américains	Non
1.2.22. Répartition des importations par secteur économique	Pourcentage des importations totales	Non
1.2.23. Rapport commerce/PIB	(Exportations + importations) / (2*PIB)	Oui
1.2.24. Indice des termes de l'échange	Unité de valeur des exportations sur unité de valeur des importations	Oui
1.2.25. Recettes touristiques	Recettes du tourisme international en pourcentage du PIB	Oui

1.2.26. Taux de changes	Support the competitiveness of enterprises	Oui

1.3. Investissement international (17 critères)			
Catégorie	**Critère**	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
Investissement	1.3.01. Flux d'investissements directs à l'étranger	Milliards de dollars américains	Oui
	1.3.02. Flux d'investissements directs à l'étranger (en pourcentage)	Pourcentage du PIB	Oui
	1.3.03. Investissements directs à l'étranger	Milliards de dollars américains	Oui
	1.3.04. Investissements directs à l'étranger (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
	1.3.05. Flux d'investissements directs à domicile	Milliards de dollars américains	Oui
	1.3.06. Flux d'investissements directs à domicile (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
	1.3.07. Investissements directs à domicile	Milliards de dollars américains	Oui
	1.3.08. Investissements directs à domicile (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
	1.3.09. Balance des flux d'investissements directs	Milliards de dollars américains (un chiffre négatif indique une dominante de l'investissement étranger à domicile sur l'investissement à l'étranger)	Non
	1.3.10. Balance des flux d'investissements directs (en %)	Pourcentage du PIB (un chiffre négatif indique une dominante de l'investissement étranger à domicile sur	Non

		l'investissement à l'étranger)	
	1.3.11. Position nette dans les investissements directs	Milliards de dollars américains (un chiffre négatif indique une dominante de l'investissement étranger à domicile sur l'investissement à l'étranger)	Non
	1.3.12. Position nette dans les investissements directs (en %)	Pourcentage du PIB (un chiffre négatif indique une dominante de l'investissement étranger à domicile sur l'investissement à l'étranger)	Non
	1.3.13. Menaces de délocalisation de la production	Relocation of production	Oui
	1.3.14. Menaces de délocalisations d'installations en recherche et développement	Relocation of R&D facilities	Oui
	1.3.15. Menaces de délocalisations des services	Relocation of services	Oui
Finance	1.3.16. Actifs de placement de portefeuille	Milliards de dollars américains	Oui
	1.3.17. Passifs d'investissement de portefeuille	Milliards de dollars américains	Oui

1.4. Emploi (8 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
1.4.01. Emploi	Emploi total en millions	Oui
1.4.02. Emploi (en %)	Pourcentage de la population	Oui
1.4.03. Croissance de	Estimations de l'évolution du pourcentage	Oui

l'emploi		
1.4.04. Emploi par secteur	Pourcentage de l'emploi total	Non
1.4.05. Emploi dans le secteur public (en %)	Pourcentage de l'emploi total	Non
1.4.06. Taux de chômage	Pourcentage de la force de travail	Oui
1.4.07. Chômage de longue durée	Pourcentage de la force de travail	Oui
1.4.08. Chômage chez les jeunes	Pourcentage de la force de travail de moins de 25 ans	Oui

Prix (7 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
1.5.01. Inflation des prix à la consommation	Taux annuel moyen	
1.5.02. Inflation ajustée des prix à la consommation	Taux d'inflation moins taux de remise	Oui
1.5.03. Loyers des appartements	Rente mensuelle d'un appartement à trois pièces dans la principale ville, en dollars américains	Oui
1.5.04. Indice du coût de la vie	Indice d'un panier de biens et services dans la principale ville, incluant le logement	Non
1.5.05. Location de bureaux	Coût total d'occupation (dollars américains par mètre carré, par année)	Oui
1.5.06. Coûts de la nourriture	Pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages	Oui
1.5.07. Prix de l'essence	Supercarburant sans plomb (95 Ron), dollars américains par litre	Oui

Le second facteur est celui de l'efficacité gouvernementale et prend compte de 73 critères. Ses sous-facteurs sont les finances publiques, la politique fiscale, le cadre institutionnel, la législation commerciale et le cadre sociétal.

2.1. Finances publiques (12 critères)

Critère	Chiffré en	Pris en compte dans le calcul
2.1.01. Surplus/déficit budgétaire	Milliards de dollars américains	Non
2.1.02. Surplus/déficit budgétaire (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
2.1.03. Dette gouvernementale totale	Milliards de dollars américains	Non
2.1.04. Dette gouvernementale totale (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
2.1.05. Croissance de la dette gouvernementale	Évolution du pourcentage, basé sur la devise nationale en prix constants	Oui
2.1.06. Dette domestique	Pourcentage du PIB	Non
2.1.07. Dette extérieure	Pourcentage du PIB	Non
2.1.08. Paiement des intérêts	Pourcentage des recettes courantes	Oui
2.1.09. Finances publiques	Public finances are being efficiently managed	Oui
2.1.10. Évasion fiscale	Tax evasion is not a threat to your economy	Oui
2.1.11. Fonds de pension	Pension funding is adequately addressed for the future	Oui
2.1.12. Dépenses gouvernementales générales	Pourcentage du PIB	Oui

2.2. Politique fiscale (13 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
2.2.01. Total des recettes fiscales	Pourcentage du PIB	Oui
2.2.02. Impôt sur le revenu des particuliers	Sur les profits, le revenu et les gains en capital, en pourcentage du PIB	Non
2.2.03. Impôts sur les sociétés	Sur les profits, le revenu et les gains en capital, en pourcentage du PIB	Non

2.2.04. Recettes fiscales indirectes	Taxes sur les biens et services en pourcentage du PIB	Non
2.2.05. Taxe foncière et taxe sur le capital	Pourcentage du PIB	Non
2.2.06. Contribution à la sécurité sociale	Contribution obligatoire des salariés et des employeurs en pourcentage du PIB	Non
2.2.07. Taux effectif d'impôt sur le revenu des particuliers	Pourcentage d'un revenu égal au PIB par habitant	Oui
2.2.08. Taux d'imposition des sociétés sur les bénéfices	Taux maximal d'imposition, calculé sur le bénéfice avant impôt	Oui
2.2.09. Taux d'imposition sur la consommation	Taux normal de taxation sur la consommation	Oui
2.2.10. Contribution de l'employé à la sécurité sociale	Contribution obligatoire en pourcentage d'un revenu égal au PIB par habitant	Oui
2.2.11. Contribution de l'employeur à la sécurité sociale	Contribution obligatoire en pourcentage d'un revenu égal au PIB par habitant	Oui
2.2.12. Impôts personnels réels	Real personal taxes do not discourage people from working or seeking advancement	Oui
2.2.13. Impôts corporatifs réels	Real corporate taxes do not discourage entrepreneurial activity	Oui

2.3. Cadre institutionnel (15 critères)			
Catégorie	**Critère**	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
	2.3.01. Taux d'intérêt réel à court terme	Réduction réelle/taux bancaire	Non
	2.3.02. Coût du capital	Cost of capital encourages business development.	Oui
	2.3.03. Écart du taux d'intérêt	Taux de prêt moins taux de dépôt	Oui
	2.3.04. Crédit-pays	Note de 0 à 100 donnée par l'Institutional Investor Magazine	Oui
	2.3.05. Politique de la	Énoncé du sondage : « La	Oui

Banque centrale	banque centrale	politique de la banque centrale a un impact positif sur le développement économique »	
	2.3.06. Réserves en devises	Milliards de dollars américains	Non
	2.3.07. Réserves en devises par habitant	Dollars américains par habitant	Oui
	2.3.08. Stabilité des taux de change	Fluctuations de la parité de la monnaie nationale avec les droits de tirage spéciaux	Oui
Efficacité de l'État	2.3.09. Cadre légal et réglementaire	The legal and regulatory framework encourages the competitiveness of enterprises.	Oui
	2.3.10. Adaptabilité de la politique gouvernementale	Adaptability of government policy to changes in the economy is high.	Oui
	2.3.11. Décisions gouvernementales	Government decisions are effectively implemented	Oui
	2.3.12. Transparence	Transparency of government policy is satisfactory	Oui
	2.3.13. Bureaucratie	Bureaucracy does not hinder business activity	Oui
	2.3.14. Pots-de-vin et corruption	Bribing and corruption do not exist	Oui
	2.3.15. État de droit	Indice de l'État de droit	Oui

2.4. Législation commerciale (20 critères)			
Catégorie	**Critère**	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
	2.4.01. Barrières tarifaires	Ratio droits de douane sur les importations et taux moyen « nation la plus favorisée »	Oui
	2.4.02. Autorités douanières	Customs' authorities do facilitate the efficient transit of goods	Oui

Ouverture	2.4.03. Protectionnisme	Protectionism does not impair the conduct of your business	Oui
	2.4.04. Contrats du secteur public	Public sector contracts are sufficiently open to foreign bidders	Oui
	2.4.05. Investisseurs étrangers	Foreign investors are free to acquire control in domestic companies	Oui
	2.4.06. Marchés des capitaux	Capital markets (foreign and domestic) are easily accessible	Oui
	2.4.07. Incitatifs à l'investissement	Investment incentives are attractive to foreign investors	Oui
Réglementations et concurrence	2.4.08. Subventions gouvernementales	Aux compagnies privées et publiques en pourcentage du PIB	Oui
	2.4.09. Subventions	Subsidies do not distort fair competition and economic development	Oui
	2.4.10. Possession étatique de compagnies	State ownership of enterprises is not a threat to business activities	Oui
	2.4.11. Législation concurrentielle	Competition legislation is efficient in preventing unfair competition	Oui
	2.4.12. Économie parallèle	Parallel (black-market, unrecorded) economy does not impair economic development	Oui
	2.4.13. Facilité à faire des affaires	Ease of doing business is supported by regulations	Oui
	2.4.14. Création d'entreprises	Creation of firms is supported by legislation	Oui
	2.4.15. « Jeunes pousses » (jours)	Nombre de jours pour lancer une nouvelle entreprise	Oui
	2.4.16. « Jeunes pousses » (procédures)	Nombre de procédures pour lancer une nouvelle entreprise	Oui
Réglementations du travail	2.4.17. Réglementations du	Labor regulations (hiring/firing practices, minimum wages, etc.) do not	Oui

	travail	hinder business activities	
	2.4.18. Législation sur le chômage	Unemployment legislation provides an incentive to look for work	Oui
	2.4.19. Lois sur l'immigration	Immigration laws do not prevent your company from employing foreign labor	Oui
	2.4.20. Frais de redondance	Nombre de semaines salariées	Oui

2.5. Cadre sociétal (13 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
2.5.01. Justice	Justice is fairly administered	Oui
2.5.02. Sécurité personnelle et droits à la propriété privée	Personal security and private property rights are adequately protected	Oui
2.5.03. Vieillissement	Ageing of society is not a burden for economic development	Oui
2.5.04. Risques d'instabilité politique	The risk of political instability is very low	Oui
2.5.05. Cohésion sociale	Social cohesion is high	Oui
2.5.06. Coefficient de Gini	Égalité de répartition des revenus avec 0 pour une égalité absolue et 100 pour une inégalité totale	Oui
2.5.07. Distribution des revenus – les 10% les plus faibles	Pourcentage des revenus des ménages allant aux 10% des ménages les plus bas	Non
2.5.08. Distribution des revenus – les 10% les plus élevés	Pourcentage des revenus des ménages allant aux 10% des ménages les plus élevés	Non
2.5.09. Égalité des chances	Equal opportunity legislation in your economy encourages economic development	Oui
2.5.10. Présence féminine au Parlement	Pourcentage des sièges au Parlement	Oui

2.5.11. Présence féminine sur les conseils d'administration	CA de toutes les compagnies analysés par GMI Ratings[871]	Oui
2.5.12. Inégalité des genres	Gender Inequality Index, produit par le Programme des Nations Unies pour le développement	Oui
2.5.13. Revenu disponible	Ratio hommes-femmes	Oui

Le facteur suivant, celui de l'efficacité des affaires, se décline dans les sous-facteurs suivants : la productivité et l'efficacité, le marché du travail, la finance, les pratiques managériales, ainsi que les attitudes et les valeurs. Il contient 71 critères.

3.1. Productivité et efficacité (11 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
3.1.01. Productivité globale (parité du pouvoir d'achat)	Estimations : PIB (parité du pouvoir d'achat) par employé, en dollars américains	Oui
3.1.02. Productivité globale	PIB par employé, en dollars américains	Non
3.1.03. Croissance réelle de la productivité globale	Estimations : évolution du pourcentage du PIB réel par personne embauchée	Oui
3.1.04. Productivité du travail (parité du pouvoir d'achat)	Estimations : PIB (parité du pouvoir d'achat) par employé par heure, en dollars américains	Oui
3.1.05. Productivité agricole (parité du pouvoir d'achat)	Estimations : PIB relatif (parité du pouvoir d'achat) par employé agricole, en dollars américains	Non
3.1.06. Productivité industrielle (parité du pouvoir d'achat)	Estimations : PIB relatif (parité du pouvoir d'achat) par employé industriel, en dollars américains	Non
3.1.07. Productivité des services (parité du pouvoir d'achat)	Estimations : PIB relatif (parité du pouvoir d'achat) par employé dans les services, en dollars américains	Non
3.1.08. Productivité de la force de travail	Is competitive by international standards	Oui

[871] GMI Ratings est basé à New York et est le résultat de la fusion, en 2010, de GovernanceMetrics International, de Corporate Library et de Audit Integrity. GMI Ratings étudie la gouvernance de plus de 5 480 compagnies dans le monde.
« GMI Ratings », *Business Insider*, disponible en ligne : http://www.businessinsider.com/author/gmi-ratings

3.1.09. Grandes entreprises	Large corporations are efficient by international standards	Oui
3.1.10. Petites et moyennes entreprises	Small and medium-size enterprises are efficient by international standards	Oui
3.1.11. Productivité des entreprises	Productivity of companies is supported by global strategies (supplies, offshoring, outsourcing)	Oui

3.2. Marché du travail (24 critères)			
Catégorie	**Critère**	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
Coûts	3.2.01. Niveaux de compensation	Total de la rémunération horaire dans la fabrication (salaires et bénéfices supplémentaires), en dollars américains	Oui
	3.2.02. Coûts unitaires de main-d'œuvre pour l'ensemble de l'économie	Évolution du pourcentage	Non
	3.2.03. Rémunération des professions du secteur des services	Revenu annuel brut comprenant des suppléments tels que les primes, en dollars américains	Oui
	3.2.04. Rémunération de la direction	Salaire de base total plus primes et incitatifs à long terme, en dollars américains	Oui
	3.2.05. Répartition des rémunérations	Ratio chef de la direction-assistants personnels sur la rémunération	Non
Relations	3.2.06. Heures de travail	Nombre moyen d'heures de travail par année	Oui
	3.2.07. Relations de travail	Labor relations are generally productive	Oui
	3.2.08. Motivation des travailleurs	Worker motivation in companies is high	Oui
	3.2.09. Conflits	Jours de travail perdus par 1000	Non

	industriels	habitants par années	
	3.2.10. Apprentissage	Is sufficiently implemented	Oui
	3.2.11. Formation des employés	Employee training is a high priority in companies	Oui
Disponibilité des compétences	3.2.12. Force de travail	Employés et sans-emploi enregistrés (en millions)	Oui
	3.2.13. Force de travail (en %)	Pourcentage de la population	Oui
	3.2.14. Croissance de la force de travail	Évolution du pourcentage	Oui
	3.2.15. Emploi à temps partiel	Pourcentage de l'emploi total	Oui
	3.2.16. Force de travail féminine	Pourcentage de la force de travail totale	Oui
	3.2.17. Force de travail étrangère	Pourcentage de la force de travail totale	Non
	3.2.18. Travail qualifié	Skilled labor is readily available	Oui
	3.2.19. Compétences financières	Finance skills are readily available	Oui
	3.2.20. Attraction et retenue des compétences	Attracting and retaining talents is a priority in companies	Oui
	3.2.21. Exode des cerveaux	Brain drain (well-educated and skilled people) does not hinder competitiveness in your economy	Oui
	3.2.22. Travailleurs étrangers hautement qualifiés	Foreign high-skilled people are attracted to your country's business environment	Oui
	3.2.23. Expérience internationale	International experience of senior managers is generally significant	Oui
	3.2.24. Cadres supérieurs compétents	Competent senior managers are readily available	Oui

3.3. Finance (20 critères)			
Catégorie	**Critère**	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
Efficacité bancaire	3.3.01. Atouts du secteur bancaire	Pourcentage du PIB	Oui
	3.3.02. Cartes financières en circulation	Nombre de cartes par habitant	Non
	3.3.03. Transactions financières par cartes	Dollars américains par habitant	Oui
	3.3.04. Risque d'investissement	Évalué sur une échelle de 0 à 100 par le magasine d'informations financières Euromoney	Oui
	3.3.05. Services bancaires et financiers	Banking and financial services do support business activities efficiently	Oui
	3.3.06. Régulation financière et bancaire	Finance and banking regulation is sufficiently effective	Oui
	3.3.07. Facteur de risque financier	The risk factor in the financial system is adequately addressed	Oui
	3.3.08. Conformité réglementaire	Is sufficiently developed	Oui
Efficacité boursière	3.3.09. Marchés boursiers	Stock markets provide adequate financing to companies	Oui
	3.3.10. Capitalisation boursière	Milliards de dollars américains	Oui
	3.3.11. Capitalisation boursière (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
	3.3.12. Valeur négociée sur les marchés boursiers	Dollars américains par habitant	Non
	3.3.13. Sociétés nationales cotées	Nombre de sociétés nationales cotées	Oui
	3.3.14. Indice boursier	Évolution du pourcentage de l'indice, en devise nationale	Oui

	3.3.15. Droits des actionnaires	Shareholders' rights are sufficiently implemented	Oui
	3.3.16. Offres publiques initiales	Moyenne 2011-2013, millions de dollars américains	Oui
Gestion financière	3.3.17. Crédit	Credit is easily available for business	Oui
	3.3.18. Capital-risque	Venture capital is easily available for business	Oui
	3.3.19. Fusions et acquisitions	Par acquéreur (moyenne 2011-2013), millions de dollars américains	Oui
	3.3.20. Dette d'entreprise	Does not restrain the ability of enterprises to compete	Oui

3.4. Pratiques managériales (9 critères)		
Critère	**Chiffré en**	
3.4.01. Adaptabilité des entreprises	Adaptability of companies to market changes is high	Oui
3.4.02. Pratiques éthiques	Ethical practices are implemented in companies	Oui
3.4.03. Crédibilité des gestionnaires	Credibility of managers in society is strong	Oui
3.4.04. Conseils d'entreprises	Corporate boards do supervise the management of companies effectively	Oui
3.4.05. Pratiques d'audit et de comptabilité	Auditing and accounting practices are adequately implemented in business	Oui
3.4.06. Satisfaction des consommateurs	Customer satisfaction is emphasized in companies	Oui
3.4.07. Entreprenariat	Entrepreneurship of managers is widespread in business	Oui
3.4.08. Responsabilité sociale	Social responsibility of business leaders is high	Oui
3.4.09. Santé, sécurité et environnement	Health, safety & environmental concerns are adequately addressed by management	Oui

3.5. Attitudes et valeurs (7 critères)

Critère	Chiffré en	Pris en compte dans le calcul
3.5.01. Attitudes vis-à-vis de la mondialisation	Attitudes toward globalization are generally positive in your society[872]	Oui
3.5.02. Image à l'étranger ou *branding*	The image abroad of your country encourages business development	Oui
3.5.03. Culture nationale	The national culture is open to foreign ideas	Oui
3.5.04. Flexibilité et adaptabilité	Flexibility and adaptability of people are high when faced with new challenges	Oui
3.5.05. Besoin de réformes économiques et sociales	The need for economic and social reforms is generally well understood	Oui
3.5.06. Système de valeurs	The value system in your society[873] supports competitiveness	Oui
3.5.07. Valeurs corporatives	Corporate values take into account the values of employees	Oui

Le quatrième et dernier facteur est celui de l'infrastructure. Comme tous les autres, il est composé de cinq facteurs (infrastructure de base, infrastructure technologique, infrastructure scientifique, santé et environnement, ainsi qu'éducation). Il comporte 115 critères et est donc le plus important en nombre, bien que son poids soit le même que tous les autres, soit de 5 pour cent par sous-facteur pour un total de 25 pour cent pour le facteur en entier.

4.1. Infrastructure de base (25 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
4.1.01. Terre	Kilomètres carrés	Non
4.1.02. Terre arable	Mètres carrés par habitant	Oui
4.1.03. Ressources en eau	Total internal renewable per capita in cubic meters	Oui

[872] Il est à noter que le mot « société » renvoie ici à la collectivité et non pas à une entreprise.
[873] Voir note précédente.

4.1.04. Accès à l'eau	Access to water is adequately ensured and managed	Oui
4.1.05. Accès aux produits	Access to commodities (basic resources, food, etc.) is adequately addressed	Oui
4.1.06. Gestion des villes	Management of cities supports business development	Oui
4.1.07. Population – taille du marché	Estimations en millions	Oui
4.1.08. Population de moins de 15 ans (en %)	Pourcentage de la population totale	Non
4.1.09. Population de plus de 65 ans (en %)	Pourcentage de la population totale	Non
4.1.10. Ratio de dépendance	Population de moins de 15 ans et de plus 64 ans, divisée par la population active (de 15 à 64 ans)	Oui
4.1.11. Routes	Densité du réseau, km de route/km^2 de terre	Oui
4.1.12. Chemins de fer	Densité du réseau, nombre de km de chemins de fer sur la superficie du territoire (en km^2)	Oui
4.1.13. Transport aérien	Nombre de passagers transportés par les principales compagnies, en centaines	Non
4.1.14. Qualité du transport aérien	Quality of air transportation encourages business development	Oui
4.1.15. Distribution de l'infrastructure	The distribution infrastructure of goods and services is generally efficient	Oui
4.1.16. Gestion de la logistique	Supports business development	Oui
4.1.17. Transport d'eau	Water transportation (harbors, canals, etc.) meets business requirements	Oui
4.1.18. Entretien et développement	Maintenance and development of infrastructure are adequately planned and financed	Oui
4.1.19. Infrastructure énergétique	Energy infrastructure is adequate and efficient	Oui
4.1.20. Approvisionnement énergétique futur	Future energy supply is adequately ensured	Oui
4.1.21. Production énergétique locale totale	Million de tonnes d'équivalent pétrole	Non

4.1.22. Production énergétique locale totale (en %)	Pourcentage des besoins totaux en tonnes d'équivalent pétrole	Oui
4.1.23. Consommation énergétique finale totale	Million de tonnes d'équivalent pétrole	Non
4.1.24. Consommation énergétique finale totale par habitant	Million de tonnes d'équivalent pétrole par habitant	Non
4.1.25. Coûts en électricité pour les clients industriels	Dollars américains par kWh	Oui

4.2. Infrastructure technologique (21 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
4.2.01. Investissement dans les télécommunications (en dollars américains)	Dépenses en immobilisation annuelles agrégées	Non
4.2.02. Abonnés à un téléphone cellulaire à haut débit	Marché des 3G et 4G,[874] pourcentage du marché du cellulaire	Oui
4.2.03. Coûts de la téléphonie mobile	Revenu moyen mensuel par utilisateur en dollars américains	Oui
4.2.04. Technologies de communications	Communications technology (voice and data) meets business requirements	Oui
4.2.05. Connectivité	Connectivity of people and firms (telecom, IT, etc.) is highly extensive	Oui
4.2.06. Ordinateurs en usage	Part des ordinateurs du monde entier, évalué par le Computer Industry Almanac	Oui
4.2.07. Ordinateurs par habitant	Nombre d'ordinateurs pour 1000 personnes, évalué par le Computer Industry Almanac	Oui
4.2.08. Utilisateurs d'internet	Nombre d'utilisateurs d'internet pour 1000 personnes, évalué par le Computer Industry Almanac	Oui
4.2.09. Abonnés à haut débit	Nombre d'abonnés pour 1000 habitants	Oui
4.2.10. Rapidité de bande	Vitesse moyenne (Mbps)	Oui

[874] Les 3G et les 4G sont les plus récentes générations de téléphones cellulaires.

passante internet		
4.2.11. Compétences en technologies de l'information	Information technology skills are readily available	Oui
4.2.12. Ingénieurs qualifiés	Qualified engineers are available in your labor market	Oui
4.2.13. Coopération technologique	Technological cooperation between companies is developed	Oui
4.2.14. Entreprises du secteur public et du secteur privé	Public and private sector ventures are supporting technological development	Oui
4.2.15. Développement et utilisation de la technologie	Development and application of technology are supported by the legal environment	Oui
4.2.16. Financement du développement technologique	Funding for technological development is readily available	Oui
4.2.17. Réglementation technologique	Technological regulation supports business development and innovation	Oui
4.2.18. Exportations de haute technologie	Millions de dollars américains	Oui
4.2.19. Exportations de haute technologie (en %)	Pourcentage des exportations manufacturières	Oui
4.2.20. Exportations de services en technologies de l'information et de la communication	Pourcentage des exportations de services	Oui
4.2.21. Cyber sécurité	Cyber security is being adequately addressed by corporations	Oui

4.3. Infrastructure scientifique (25 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
4.3.01. Dépenses totales en recherche et développement	Millions de dollars américains	Oui
4.3.02. Dépenses totales en recherche et	Pourcentage du PIB	Oui

développement (en %)		
4.3.03. Dépenses totales en recherche et développement par habitant	Dollars par habitant	Non
4.3.04. Dépenses du milieu des affaires en recherche et développement	Millions de dollars américains	Oui
4.3.05. Dépenses du milieu des affaires en recherche et développement (en %)	Pourcentage du PIB	Oui
4.3.06. Personnel travaillant dans la recherche et le développement	Équivalent temps plein	Oui
4.3.07. Personnel travaillant dans la recherche et le développement par habitant	Équivalent temps plein pour 1000 personnes	Oui
4.3.08. Personnel travaillant dans la recherche et le développement dans l'entreprise	Équivalent temps plein	Non
4.3.09. Personnel travaillant dans la recherche et le développement dans l'entreprise par habitant	Équivalent temps plein pour 1000 personnes	Non
4.3.10. Chercheurs en recherche et développement par habitant	Par millions de personnes	Oui
4.3.11. Diplômes en sciences	Pourcentage des premiers diplômes universitaires en sciences et en génie	Oui
4.3.12. Articles scientifiques	Articles scientifiques publiés en fonction de l'origine de l'auteur	Oui
4.3.13. Prix Nobel	Lauréats en physique, chimie, physiologie ou médecine et économie depuis 1950	Non

4.3.14. Prix Nobel par habitant	Lauréats en physique, chimie, physiologie ou médecine et économie depuis 1950, par million d'habitants	Oui
4.3.15. Demandes de brevets	Nombre de demandes faites pour les résidents et les non-résidents	Oui
4.3.16. Demandes de brevets par habitant	Nombre de demandes faites par 100 000 habitants	Oui
4.3.17. Brevets	Nombre de brevets octroyés en fonction de l'origine du demandeur (moyenne de 2010 à 2012)	Oui
4.3.18. Nombre de brevets en vigueur	Pour 100 000 habitants	Oui
4.3.19. Valeur ajoutée des industries KTI	Pourcentage du PIB	Oui
4.3.20. Recherche scientifique	Scientific research (public and private) is high by international standards	Oui
4.3.21. Chercheurs et scientifiques	Researchers and scientists are attracted to your country	Oui
4.3.22. Législation liée à la recherche scientifique	Laws relating to scientific research do encourage innovation	Oui
4.3.23. Droits de propriété intellectuelle	Intellectual property rights are adequately enforced	Oui
4.3.24. Transfert de connaissances	Knowledge transfer is highly developed between companies and universities	Oui
4.3.25. Capacité innovatrice	Innovative capacity of firms (to generate new products, processes and/or services) is high	Oui

4.4. Santé et environnement (26 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
4.4.01. Dépenses totales en santé	Pourcentage du PIB	Oui
4.4.02. Dépenses totales en santé par habitant	Dollars américains par habitant	Non
4.4.03. Dépenses publiques en santé	Pourcentage des dépenses totales en santé	Non

4.4.04. Infrastructures en santé	Health infrastructure meets the needs of society	Oui
4.4.05. Espérance de vie à la naissance	Estimation moyenne	Oui
4.4.06. Espérance de vie en bonne santé	Estimation moyenne	Non
4.4.07. Mortalité infantile	Mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances	Non
4.4.08. Assistance médicale	Nombre d'habitants par physicien et par infirmier	Oui
4.4.09. Population urbaine	Pourcentage de la population totale	Non
4.4.10. Indice de développement humain	Produit par le Human Development Report du Programme des Nations Unies pour le développement	
4.4.11. Problèmes de santé	Health problems (sicknesses, AIDS, alcohol,...) do not have a significant impact on companies	Oui
4.4.12. Intensité énergétique	Consommation d'énergie commerciale par dollar du PIB en kilojoules	Oui
4.4.13. Taux de recyclage du papier et du carton	Pourcentage de la consommation apparente	Non
4.4.14. Stations d'épuration des eaux usées	Pourcentage de la population à être desservie	Non
4.4.15. Intensité de la consommation d'eau	Retrait d'eau pour chaque 1000 dollars américains du PIB en mètres cubes	Oui
4.4.16. Émissions de CO2	Tonnes métriques de dioxyde de carbone	Non
4.4.17. Intensité des émissions de CO2	Émissions industrielles de CO2 en tonnes métriques pour un million de dollars américains du PIB	Oui
4.4.18. Énergies renouvelables	Part des énergies renouvelables dans les besoins énergétiques totaux, en pourcentage	Oui
4.4.19. Technologies vertes	Renewable technologies are quickly turned into competitive advantages	Oui
4.4.20. Biocapacité totale	Hectares d'espaces biologiquement productifs, par habitant	Non
4.4.21. Empreinte écologique	Hectares mondiaux par personne	Non
4.4.22. Balance écologique	Biocapacité totale moins empreinte	Oui

(réserve ou déficit)	écologique totale en hectares	
4.4.23. Développement durable	Sustainable development is a priority in companies	Oui
4.4.24. Problèmes de pollution	Pollution problems do not seriously affect your economy	Oui
4.4.25. Lois environnementales	Environmental laws and compliance do not hinder the competitiveness of businesses	Oui
4.4.25. Qualité de vie	Quality of life is high	Oui

4.5. Éducation (18 critères)		
Critère	**Chiffré en**	**Pris en compte dans le calcul**
4.5.01. Dépenses publiques totales en éducation	Pourcentage du PIB	Oui
4.5.02. Dépenses publiques totales en éducation par habitant	Dollars par habitant	Non
4.5.03. Dépenses publiques en éducation par élève (niveau secondaire)	Pourcentage du PIB par habitant	Oui
4.5.04. Ratio élèves-professeurs (niveau primaire)	Ratio du nombre d'étudiants au personnel enseignant	Oui
4.5.05. Ratio élèves-professeurs (niveau secondaire)	Ratio du nombre d'étudiants au personnel enseignant	Oui
4.5.06. Inscription à l'école secondaire	Pourcentage du groupe d'âge recevant une formation à temps plein	Oui
4.5.07. Réussite dans l'enseignement supérieur	Pourcentage de la population ayant atteint au minimum l'enseignement tertiaire pour les 25 à 34 ans	Oui
4.5.08. Femmes avec des diplômes avancés	Pourcentage des diplômés avec un baccalauréat ou une maîtrise à être des femmes	Oui
4.5.09. Mobilité étudiante (entrante)	Nombre d'étudiants étrangers au niveau tertiaire pour 1000 habitants	Oui
4.5.10. Mobilité étudiante	Nombre d'étudiants nationaux à étudier à	Non

(sortante)	l'étranger au niveau tertiaire, pour 1000 habitants	
4.5.11. Évaluation éducationnelle	Sondage mené auprès des jeunes de 15 ans par l'OCDE dans le cadre du programme PISA (Program for International Student Assessment)	Oui
4.5.12. Maîtrise de l'anglais	Résultats au test TOEFL	Non
4.5.13. Système éducatif	The educational system meets the needs of a competitive economy	Oui
4.5.14. Science dans les écoles	Science in schools is sufficiently emphasized	Oui
4.5.15. Éducation universitaire	University education meets the needs of a competitive economy	Oui
4.5.16. Éducation managériale	Management education meets the needs of the business community	Oui
4.5.17. Alphabétisation	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans comme pourcentage de la population	Oui
4.5.18. Compétences linguistiques	Language skills are meeting the needs of enterprises	Oui

Il nous faudra immédiatement souligner quelques points de divergence avec le GCI du FEM, malgré des similarités plus qu'évidentes sur le plan du procédé comme des objectifs. Il y a assurément plus de variables chez l'IMD que chez le FEM, et celles-ci sont plus ou moins qualitatives dans leur nature, étant plus quantitatives que celles observées dans le GCI du FEM. Cet écart est assurément favorisé par la plus grande part accordée aux sondages d'opinion, appelant les chefs d'entreprises à se livrer à des évaluations qualitatives, dans le GCI que dans le WCY. Une autre différence majeure transparaît, soit l'absence de catégories de pondération en fonction du niveau de développement des pays, comme le FEM s'y livrait pour le GCI. Tous les pays sont ainsi soumis à la même évaluation sans prise en considération de leur « stade » de développement. Dernière observation, pour le moment : moins de pays sont traités par l'IMD que par le FEM.

8.3. Mode de calcul

Une autre différence notable existe entre ce classement et celui que nous avons présenté dans le chapitre précédent. Le GCI du FEM plaçait l'ensemble des pays sur une échelle de 1 à 7, où ces deux valeurs sont des idéaux types, vers lequel un pays ne peut que tendre. Dans sa dernière édition, par exemple, le pays le mieux noté obtenait 5,81 et le plus malchanceux 2,74. Le calcul du WCY de

l'IMD, à l'inverse, ne positionne pas les pays sur une échelle, mais est plutôt construit pour que le pays le plus performant obtienne nécessairement la note de 100. On pourrait donc dire que le classement de l'IMD place le pays le plus « compétitif » en modèle à suivre. Par conséquent, le calcul est plus complexe que celui du classement précédent.

Traitons tout d'abord de la part consacrée aux sondages d'opinion. Rappelons-le, les sondés sont appelés à accorder une note entre 1 et 6 aux énoncés qui leur sont soumis. La moyenne de chaque pays est ensuite calculée et convertie sur une échelle de 0 à 10 selon le calcul qui suit.

$$(x * 2) - 2$$

Avec x = valeur moyenne.

Puis, les réponses sont converties en leur valeur d'écart-type. Le même calcul d'écart-type s'applique aux données quantifiables. Le but est d'harmoniser des données comptabilisées dans des échelles fort différentes, et donc de mesurer la différence relative entre les performances économiques. Pour chaque critère, la valeur moyenne de toutes les économies est calculée selon la formule suivante :

$$S = \sqrt{\frac{\sum (x - \bar{x})^2}{N}}$$

X = valeur originale ; $\bar{X}$ = valeur moyenne de toutes les économies ; N = nombre d'économies ; S = écart-type.

Puis, les valeurs standardisées de chacune des économies sont calculées en soustrayant la valeur moyenne des 61 économies traitées de la valeur originale du pays (ou de la région) en question. Puis, le résultat est divisé par l'écart-type.

$$(\text{STD value})_i = \frac{x - \bar{x}}{S}$$

X = valeur originale ; $\bar{X}$ = valeur moyenne de toutes les économies ; S = écart-type ; STD value = valeur standardisée.

La valeur standardisée de chaque critère est calculée. Les classements de sous-facteurs –qui, rappelons-le, n'ont pas le même nombre de critères, mais pèsent tous le même poids- résultent d'une moyenne des valeurs standardisées des critères. Chaque critère issu des données quantifiables vaut pour 1, tandis que chaque critère provenant des sondages a une valeur de 0,51. Cette méthode, calculant la moyenne de chaque sous-facteur, vise à ce que chacun des vingt d'entre-deux ait le même poids (5 pour cent de la note totale), indépendamment du nombre de critères composant le sous-ensemble. Puis, les valeurs standardisées des sous-facteurs sont agrégées pour obtenir celles

des facteurs. Bien entendu, les valeurs standardisées des facteurs sont finalement agrégées pour obtenir la note globale du pays ou de la région donnée.

Que ce soit au niveau de la note globale, ou au niveau des quatre grands facteurs, seul un pays (ou une région) obtiendra la note de 100. Dans sa dernière édition, les États-Unis obtenaient la première position tandis que le Vénézuéla fermait la marche, en 61e position. La représentation cartographique fait ressortir les mêmes régions fortes et faibles que le classement du FEM.

CONCLUSION

Comme l'exige généralement la coutume universitaire dans le cadre d'une thèse, nous en arrivons ainsi à l'étape où il faut tirer les bilans et conclusions de nos recherches. Ultimement, comme le veut tout exercice doctoral, il nous faudra élargir la problématique et ouvrir la voie à de futures réflexions. Mais, avant toute chose, nous aimerions rappeler les idées maîtresses guidant cette thèse, tant au niveau des objectifs que des traditions intellectuelles dans lesquelles nous avons voulu nous inscrire.

L'importance des normes véhiculées par le langage et par les nombres est à l'étude depuis longtemps. Plusieurs auteurs en sont venus à conclure, à leur façon et selon leurs angles et démonstrations bien à eux, que les procédés de classification ne menaient pas tant à une évaluation des réalités sociales, mais bien à la construction de nouveaux modèles devant être appliqués par les objets étudiés sous peine d'être considérés comme de mauvais élèves. Autrement dit, la prétendue mesure peut avoir vocation à être une prophétie autoréalisatrice. La mesure de la performance est aujourd'hui généralisée à la quasi-totalité des sphères et entités composant la vie sociale. Les États n'y échappent pas, ayant régulièrement recours à de telles analyses de leurs propres performances internes sur un sujet donné, ou en se comparant avec les autres entités. Une telle dynamique incarne avec éloquence la culture concurrentielle qui règne à l'ère du néolibéralisme, où chacun doit se dépasser et doit évaluer cet autodépassement en se comparant à son prochain, le tout sous la gouverne de normes prédéterminées. La mobilisation de ces outils de classification n'est pas donc pas aussi désintéressée qu'il n'y paraît, et sert à légitimer une politique bien précise, présentée comme reposant sur l'unique vérité neutre, objective, et même scientifique.

En tenant pour acquis que cette lecture était juste, nous avons voulu creuser les deux principaux rapports voués à l'évaluation de la compétitivité des États. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur le recours au benchmark à l'intérieur de l'État, notamment dans le cadre du nouveau management public, officialisant la vocation des institutions publiques à y appliquer une logique concurrentielle issue de l'entreprise privée de par la croyance dans le caractère optimal de cette dernière. Il nous a semblé qu'il fallait aussi creuser la question des normes produites par des instances externes à l'État national, de même que celle des instruments disciplinaires mis en place. Nous voulions donc

observer les critères employés par le Forum économique mondial et par l'International Institute for Management Development pour calculer l'indice de compétitivité des États, et ainsi savoir en vertu de quoi certains étaient plus élevés que d'autres dans les classements annuels.

Rappelons ici brièvement la procédure à laquelle nous nous sommes livrés.

Notre première partie était vouée à la déconstruction conceptuelle et théorique du concept même de compétitivité. Il nous fallait comprendre ce dont il retourne, à travers ses principaux théoriciens, ses critiques, et ses promoteurs au sein des organismes supranationaux.

Notre chapitre II s'intéressait aux origines du paradigme. Nous avons tout d'abord montré que, malgré son caractère omniprésent, la compétitivité était, au final, un concept assez flou pouvant être accolé à bien des projets ou des réalités. Puis, après avoir rappelé, avec Aristote et Marcel Mauss, que la concurrence n'a pas toujours nécessairement été au centre du fonctionnement des collectivités, nous avons expliqué en quoi Bernard Mandeville et le marquis de Sade ont jeté les bases philosophiques d'un ordre, prétendument optimal, où chacun se laisse aller, comme il l'entend, à ses désirs. La récupération tronquée de la « main invisible » d'Adam Smith appliqua ce principe à l'économie. Sera ensuite théorisé le modèle de la « concurrence pure et parfaite » où règne une parfaite harmonie, laquelle sera critiquée par Friedrich Hayek comme étant anticoncurrentielle. Nous avons ensuite abordé la question de la compétitivité lorsqu'elle est devenue un enjeu gouvernemental. Comme le montraient sans aucun doute les différentes commissions du gouvernement américain et les rapports produits par ces dernières, la compétitivité a d'abord été un paradigme étroitement lié à l'exportation. Encore aujourd'hui la balance commerciale et la part de marché sont des indicateurs employés pour la mesurer. Pourtant, cette définition ne satisfait guère et n'est pas tout à fait celle des institutions mondiales.

C'est pourquoi, dans notre chapitre III, nous avons tenté de démontrer que l'État compétitif reposait plutôt, aujourd'hui, sur une logique d'attractivité. Nous avons tout d'abord rappelé les débats universitaires du début des années 1990, alors que la mondialisation semblait triomphante et hégémonique. Puis, après avoir rappelé la trajectoire et le statut social de la multinationale, nous avons indiqué, à travers les textes officiels des organismes supranationaux, quelle était la nouvelle fonction des États à leur endroit.

Dans le chapitre IV, nous aspirions à démontrer que le libre-échange, comme paradigme de mise en concurrence des espaces, était en fait une forme de constitutionnalisme économique. Nous avons analysé cette dernière idéologie, puis nous avons montré en quoi le libre-échange, à travers ses différentes formes, relevait de cette dernière.

Dans le chapitre V, il nous incombait de démontrer que l'État contemporain était en phase de dépolitisation et de technicisation. Après avoir théorisé le concept de technique, nous avons rappelé brièvement l'histoire doctrinale de la neutralité axiologique appliquée à l'État par le biais des principales productions intellectuelles qui ont mené à son établissement, pour, enfin, aborder le problème de la gouvernance.

Au cours de la seconde partie, nous nous sommes penchés sur les grands classements en eux-mêmes. Nous avons tout d'abord exposé succinctement un certain nombre de rapports et d'indicateurs chargés de mesurer certains pans liés à la compétitivité de l'État, comme la « liberté économique », la faible fiscalité ou l'environnement juridique offert aux entreprises. Notre chapitre VI fut consacré au *Global Competitiveness Report* du Forum économique mondial et notre chapitre VII au *World Competitiveness Yearbook* de l'International Institute for Management Development. Dans les deux cas, notre démarche a été la même : après avoir présenté les organismes qui les réalisent, nous avons décrit les critères et méthodologies employées.

Arrivés au bout de cette recherche, nous pouvons nous poser la question fondamentale : que signifie donc, concrètement, pour un État, être compétitif ?

La première conclusion à laquelle nous devons arriver, c'est que l'idée d'un « État compétitif » est résolument néolibérale. Elle signifie essentiellement que chaque État est en concurrence avec les autres quant à sa la rapidité et à l'intensité qu'il emploie pour réaliser sa mission de transformer sa société interne afin que la concurrence y règne maximalement. L'État qui rayonnera le plus, dans le monde, à titre d'État compétitif, sera donc celui qui se sera le mieux voué à sa compétitivité intérieure. Si le terme de compétitivité est employé pour de multiples usages, ayant notamment d'abord désigné la capacité d'une nation à exporter, elle est, telle que traitée par les organismes supranationaux étudiés, synonyme d'« attractivité ». La compétitivité attractiviste signifie que la force d'un État repose sur sa capacité à héberger des capitaux et des investissements, à une époque où ceux-ci circulent de plus en plus librement, et, surtout, avec une rapidité inédite. Pour ce faire, l'État compétitif devra être le moins exigeant possible à l'endroit des entreprises.

La doxa de la compétitivité remet ainsi à l'avant-plan un vieux mythe libéral, celui de l'addition des intérêts individuels comme voie optimale pour atteindre du bien commun. Par conséquent, le capital est à libérer maximalement, tandis que l'entreprise est perçue comme la seule véritable créatrice de richesse ; les rendements de cette dernière seraient en parfaite adéquation avec le développememt général d'une collectivité. Ce paradigme est, dans les faits, une reprise de la théorie du ruissellement voulant que les rendements des entreprises aient ipso facto des retombées bénéfiques à l'ensemble de la société, par le biais de la consommation, des investissements et des embauches

d'employés. Une théorie qui, en somme, néglige le phénomène de l'accumulation du capital, lequel ne sera jamais réinvesti. L'État compétitif s'abstient donc d'imposer de trop grandes exigences aux entreprises, à l'instar de la lourdeur de la bureaucratie, du code du travail ou de la fiscalité, pour ne donner que ces exemples.

L'État compétitif est cependant, sans aucun doute, interventionniste. Si l'entreprise est la véritable créatrice de richesse, et si la réalisation de sa mission ne doit d'aucune manière subir d'empiétement de la part de l'État, ce dernier n'en a pas moins pour mission de rassembler les conditions optimales pour que l'entreprise puisse performer comme elle l'entend. C'est ensuite à elle seule que revient la responsabilité d'utiliser convenablement ou non les moyens mis à sa disposition. L'État compétitif est donc chargé d'offrir des infrastructures, des ressources mises en innovation, et une main-d'oeuvre qualifiée et en santé, exigeant dès lors des systèmes de santé et d'éducation dignes de ce nom. Le système d'éducation est tout particulièrement chargé de former des techniciens capables de combler les besoins des entreprises en innovation. Cette dernière donne est majeure à l'ère du capitalisme technologique, ou capitalisme des plateformes, symbolisant par ailleurs éloquemment son idéal sans-frontiériste. Encore une fois, cette petite liste d'exemples est loin d'être exhaustive.

La compétitivité ne se traduit donc pas par le règne d'un marché prétendument intégralement libre, mais par une transformation radicale, du haut vers le bas, des mécanismes inhérents à la société pour les conformer à la raison de la concurrence. Il ne s'agit donc pas strictement d'interdire à l'État d'agir sur un certain nombre de plans, bien que cela soit aussi le cas par la loi supranationale du libre-échange, mais de confier à l'État la tâche de procéder à une métamorphose sociale totalisante, en fonction du seul objectif de se conformer aux standards de la concurrence mondialisée. L'école elle-même se voit réorientée dans le but de former les futurs agents de la concurrence transnationale plutôt que de transmettre un monde commun aux apprenants. Au Japon, en 2015, vingt-six facultés de sciences humaines et sociales ont été fermées pour cause d'inutilité, suite à une lettre du ministre de l'Éducation demandant de « favoriser les disciplines qui servent mieux les besoins de la société[875] ». Au Québec, en 2016, la rectrice de l'Université McGill, Suzanne Fortier, défendait l'idée d'une concertation accrue entre l'enseignement et les entreprises dans le but de relever le défi de la « quatrième révolution industrielle », désignant ce nouveau stade de fusion des « sciences physiques avec le numérique et la biologie ». Dans son texte,[876] ponctué de citations du président du Forum économique mondial, Suzanne Fortier souhaitait pousser « nos entreprises à accélérer le rythme en matière d'innovation ». Le Conseil du patronat du Québec, de son côté, réclamait en

[875] Matteo Maillard, « Le Japon va fermer 26 facs de sciences humaines et sociales, pas assez "utiles". Cette décision intervient suite à une lettre du ministre de l'éducation demandant de "favoriser les disciplines qui servent mieux les besoins de la société" », *Le Monde*, 19 septembre 2015.
[876] Suzanne Fortier, « Quatrième révolution industrielle: le Québec est-il prêt? », *Le Devoir*, 22 janvier 2016.

2017 que l'apprentissage technologique fasse « partie des compétences de base » et qu'on puisse « raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté » des affaires.[877] Puis, également en 2017, un article du *Journal de Montréal* concernant l'apprentissage du codage et de la programmation informatique en Colombie-Britannique altertait contre le retard du Québec en la matière.[878]

À travers cette instance de reproduction sociale qu'est l'école, le néolibéralisme assure sa retransmission culturelle perpétuelle. En Occident, les réformes pédagogiques qui se succèdent ont presque toujours comme but de renforcer l'idée, au sein du système d'éducation, que l'individu s'autocrée, un système où la culture générale a une place de plus en plus anecdotique, associée à un caprice passéiste. L'importance centrale de l'éducation dans le système de la concurrence mondialisée pourrait être l'objet de futures recherches.

La question du commun est totalement remise en question par l'hégémonie des indicateurs de performance. Les identités nationales se trouvent complètement recadrées, ne renvoyant plus à la mémoire ou à une conscience commune, mais bien à la tentative de faire bonne figure dans les classements. On peut parler ici d'un nouveau nationalisme de concurrence, lequel est la définition même de la politique économique américaine. Comme en ce qui a trait à bien des plans de la mondialisation néolibérale, des pans entiers du modèle américain sont ici propagés à l'ensemble du globe en tant qu'idéal à atteindre. Aux États-Unis, où les grands groupes industriels et économiques détiennent une place prépondérante dans les processus de prises de décisions politiques, la liberté individuelle est érigée en absolu. Mais cette liberté individuelle s'y trouve campée dans une manifestation bien précise, celle de l'*American way of life*, soit sur la libre utilisation de ses avoirs dans un régime de consommation en expansion constante, et c'est pourquoi les Microsoft, Coco-Cola et McDonald ont une place aussi prépondérante que les Rockefeller. L'entrepreneur y a quasiment un statut héroïque. On qualifiera cela de patriotisme postnational, si tant est que ce patriotisme soit vidé de sa substance et se contente de n'être que rhétorique et symbolique. Ce discours paradoxal stimule l'adhésion commune à un projet reposant sur la fragmentation du sujet commun en individus et en entités privées. Christopher Lasch le notait en 1991 :

> La défense rhétorique par Reagan de « la famille et du quartier » ne pouvait s'accorder avec sa défense de la dérégulation du marché, qui avait remplacé les quartiers par des centres commerciaux et des hypermarchés. Une société dominée par l'économie de marché, où le rêve américain dégénérait en une pure avidité compulsionnelle et un pur

[877] Yves-Thomas Dorval, Andrée-Lise Méthot, Stéphane Leduc et Denis Deschamps, « Rentrée scolaire: la réussite de nos jeunes comme projet de société », *Le Devoir*, 30 août 2017.

[878] Daphné Dion-Viens, « L'école du futur en place en Colombie-Britannique. Cette province va de l'avant avec l'enseignement du codage et de la programmation informatique à l'école alors que le Québec traîne de la patte », *Le Journal de Montréal*, 30 août 2017.

> égoïsme, n'avait aucune place à laisser aux « valeurs familiales ». Non seulement l'administration Reagan, mais la nouvelle droite dans son ensemble étaient prisonnières de cette contradiction fondamentale.[879]

Il serait par ailleurs simple de remplacer, dans cette citation, Ronald Reagan par Bill Clinton, George W. Bush ou Donald Trump, tellement elle s'applique à tous ces chefs de l'État américain voués à libérer le capital tout en agitant le drapeau. Cette transmutation du patriotisme est le résultat logique des mutations des États contemporains, qui ne sont plus ceux du système westphallien.

Il nous faut également tirer les conclusions qui s'imposent concernant les classements en eux-mêmes, c'est-à-dire ceux du Forum économique mondial et de l'International Institute for Management Development, auxquels, parce qu'ils aspirent à évaluer la compétitivité des États, nous nous sommes attardés avec beaucoup plus d'attention que plusieurs autres rapports du même genre qui couvraient des domaines connexes précis. La principale remarque sera, en apparence, d'ordre méthodologique : par la place prépondérante accordée aux sondages d'opinion des dirigeants d'entreprises dans la construction des indices, ces classements sont en vérité des indicateurs des perceptions du monde des affaires.

On pourrait être rapidement porté à crier au travers méthodologique : comment peut-on prétendre rendre un indice, en apparence objectif, en se basant sur des enquêtes d'opinions auprès d'une catégorie particulière des sociétés étudiées ? Comment les chefs d'entreprises pourraient-ils, par leur seul verdict, rendre compte de l'état de la compétitivité de leur nation ? Est-il par ailleurs pertinent de mélanger les notes chiffrées résultant de ces sondages avec des données quantifiables ? La réponse courte est que non, il n'y a pas de problème avec le recours à ces sondages. Puisque la compétitivité d'un État repose sur la capacité, pour ce dernier, à attirer les investisseurs et les entreprises, il va de soi qu'il s'agit donc avant tout d'une opération de charme auprès de ceux qui possèdent le capital. Ainsi, évaluer le niveau d'envoûtement de ceux-ci apparaît plutôt comme étant la méthodologie la plus adéquate pour mesurer la compétitivité d'une société donnée. Douter de ce procédé revient plutôt à remettre en question le concept de compétitivité en lui-même.

Considérer, comme nous le faisons, que le problème des indices de la compétitivité des pays n'est pas lié à leur construction mais à la nature conceptuelle de ce qu'ils cherchent à mesurer n'empêche pas, par ailleurs, de se questionner sur l'emploi des indicateurs de manière générale. Si nous avons paru nous inscrire dans la tradition universitaire consistant à mettre en lumière l'emploi idéologique des nombres et des statistiques, nous tenons à préciser que nous ne souhaitons nullement leur élimination pure et simple du débat public. Malgré leurs travers, ceux-ci sont indispensables. Il

[879] Christopher Lasch, *Le Seul et Vrai Paradis. Une histoire de l'idéologie du progrès et de ses critiques*, Flammarion, 2006. [1991] p. 638-639.

faudra, pour développer un véritable regard critique, utiliser les outils à notre disposition, y compris logiques, mathématiques, informatiques, statistiques, en les améliorant substantiellement. Si les données chiffrées sont des outils de domination des plus employés, ils peuvent aussi servir les mouvements sociaux. Au XIXe siècle, le politicien martiniquais anti-escalavagiste Victor Schœlcher employait des éléments quantitatifs pour défendre les droits des noirs.[880] Notre position épistémologique se rapproche de celle du courant statactiviste, militant pour la constitution d'indicateurs alternatifs.[881] Si les actuels indices de productivité, comme le taux de croissance du PIB, omettent d'en mesurer les conséquences graves comme la destruction de la planète à différentes échelles, le statactivisme propose certains calculs pour en arriver à obtenir une évaluation plus proche de la réalité effective, à l'instar du BIP 40, établissant une relation entre les succès boursiers et les inégalités sociales.[882] Un indicateur alternatif nous semble cependant difficilement concevable quant à la compétitivité des États.

Pour revenir à ceux-ci, comment peut-on dès lors parler de scientisme et de confiscation technicienne du domaine politique si les nouvelles normes émanent de simples opinions des non-spécialistes que sont les hommes et femmes d'affaires ? Il faudra ici rappeler deux choses. La première, c'est que la conviction scientiste néolibérale est précisément celle que les succès des entreprises agiront de facto sur le développement de l'ensemble de la collectivité. Si les entrepreneurs ne sont pas eux-mêmes les experts autoproclamés, ce sont ceux qui produisent les rapports qui en sont, et le monde des affaires devient alors l'objet d'étude par lequel le niveau de compétitivité devient mesurable. Il n'y a donc, encore une fois, aucune incohérence. La seconde, c'est que la production et la diffusion de ces indices apparaissent comme des instruments de classe, servant à asseoir la légitimité de cette classe supranationale dominante, où règnent un important réseautage et une étroite interconnexion. Ces classements servent alors les intérêts du monde des affaires en véhiculant normativement le modèle néolibéral tout autant que ce même milieu cautionne les organismes produisant les indices en les aidant à construire leur autorité scientifique.

Une autre réflexion s'impose ici quand on observe cette industrie du palmarès. L'ordre néolibéral, qui prétend se fonder sur la liberté totale de tout un chacun, porte plutôt les habits du préfet de discipline. La « main invisible » acquiert ici une pertinence tout à fait nouvelle et insoupçonnée par son concepteur. Tous sont dans l'illusion d'être libres de refuser de respecter les normes officielles, mais tout en devant s'attendre à des conséquences graves et innombrables que l'ordre néolibéral s'assure d'expliciter autant que possible. Nous savions d'emblée que les entreprises étaient

[880] Isabelle Bruno, Emmanuel Didier et Julien Prévieux, *Statactivisme. Comment lutter avec des nombres*, Paris, Éditions Zones, 2014.
[881] *Ibid.*
[882] *Ibid.*

perpétuellement évaluées afin de tester leur soumission au diktat de la performance. Nous avons ensuite vu que cette culture a été appliquée aux États, depuis l'intérieur comme, et ce fut l'objectif de notre thèse que de le démontrer, depuis l'extérieur par le biais de la comparaison entre les uns et les autres. Le néolibéralisme apparaît alors comme un « abîme de la liberté[883] » plutôt que d'être le monde libre qu'il promettait d'être.

Le capitalisme technologique, par ses plateformes informatiques, a aussi favorisé la diffusion de ce modèle auprès des individus. Dans les différents réseaux de covoiturage, le passager note le conducteur, et vice-versa. En quelques clics, le propriétaire d'un téléphone intelligent note l'hôtel où il loue une chambre et le restaurant où il mange. Tout et chacun est donc appelé à être encatalogué et doit alors se déployer à travers une logique de *branding* et d'*automarketing*. Cette réalité est d'autant plus flagrante dans l'univers de la séduction, des applications pour téléphone intelligent, à l'instar de la célèbre Tinder, produisent de véritables catalogues d'êtres humains où chaque utilisateur a à classer, en fonction de la seule apparence physique, ceux ou celles qui lui plaisent. En cas d'attirance mutuelle, la géolocalisation est activée et les deux individus peuvent aller se retrouver sans autre forme préalable d'échange humain. Nous avons là une illustration puissante du rêve de Milton Friedman d'un ordre contractuel où l'échange est mutuellement bénéfique « sans exiger que les gens se parlent[884] ».

Les exigences disciplinaires colportées par les normes accompagnent nécessairement le néolibéralisme, qui menace de saper les bases de la société. Comme nous le mentionnions au cours du second chapitre lorsque nous traitions de l'oeuvre sadienne, la libération des pulsions et l'assomption pleine et entière des égoïsmes, si elle passe par l'élimination de la morale publique et de ses codes communément appelés « règles de la vie en société », mène à de nouveaux rapports de domination où règne la loi du plus fort. Dans *Les Cent Vingt Journées de Sodome*, c'est à l'abri des lois et des contraintes communes que les quatre aristocrates se livrent à leurs crimes et à leurs fantasmes les plus dégradants envers leurs victimes, femmes et enfants. Leur pouvoir d'exercer leurs désirs s'appuie sur leur richesse, leur puissance, et peut-être surtout sur leur isolement : en choisissant un château au milieu de la forêt pour exprimer leur rapport de domination et d'exploitation sur leurs proies, ceux que Sade surnomme les « quatre scélérats[885] » sont à l'abri, par éloignement géographique, du regard de la société.

La question de la discipline se substituant nécessairement à la société lorsqu'on en vient à en supplanter les codes est centrale à un autre grand roman, celui-là à forte connotation hobbesienne.

---

[883] Michel Freitag, *L'abîme de la liberté. Critique du libéralisme*, Montréal, Liber, 2011.
[884] Milton et Rose Friedman, *La liberté du choix*, op cit., p. 26
[885] Sade, *Les Cent Vingt journées de Sodome*, op. cit., p 193

Dans *Sa Majesté des Mouches,*[886] paru en 1954, l'écrivain britannique William Golding racontait l'histoire d'un avion transportant de riches enfants anglais s'écrasant sur une île déserte. De la part la mort du pilote et des adultes, les jeunes garçons se trouvent sans repères sur leur île paradisiaque. Ils tentent au départ d'appliquer les règles d'organisations héritées de leur éducation dans les collèges britanniques, élisant comme chef le plus intelligent du groupe. Le procédé retenu est donc démocratique, et leur choix d'individu pour les diriger se fonde sur la raison. Cependant, très jeunes, âgés de six à douze ans, ces enfants ont par définition bénéficié d'un processus de socialisation encore très limité. C'est pourquoi la cohésion du groupe s'effritera, et les schémas sociaux intégrés seront peu à peu mis à de côté. Un chef rival à celui qui a été choisi par le groupe parvient à se constituer une bande dissidente, d'une grande agressivité. La société se dissout alors en violence tribale où règne les sacrifices et les chasses à l'homme, et où certains garçons y laisseront leur vie. L'état de nature s'y est installé. Or, cette guerre de tous contre tous n'était pas une forme de liberté totale, mais d'anomie où un nouvel ordre disciplinaire est en vigueur.

À l'instar du château sadien, l'île –idéalement déserte car véhiculant un imaginaire de table rase- est porteuse d'une symbolique percutante pour son isolement au milieu de ces zones ne relevant pas de la juridiction des États, étant donc le lieu par excellence de la fuite face aux contraintes sociales. On rappellera, à ce titre, que la fameuse histoire de Robinson Crusoé[887] a été récupérée par les penseurs libéraux. Le roman de 1719 du pamphlétaire anglais Daniel Defoe, racontant l'histoire d'un navigateur dont le navire s'échoit sur une île déserte, a alimenté le mythe libéral d'un individu pouvait vivre complètement seul, déraciné de toute société et de toute assise collective. Robinson n'appartiendrait pas à une quelconque société, et ne serait, au final, que lui-même. Cette interprétation de la grande œuvre de Dafoe nous semble, au passage, erronée. La préface du livre est très claire : son auteur a produit un ouvrage religieux. Son but est précisément de montrer que Robinson n'est jamais véritablement seul, même avant de rencontrer son compagnon Vendredi, car il est toujours accompagné de Dieu. Quoi qu'il en soi, le mythe est commode pour représenter un fétiche, voire un fantasme. Il n'est, à ce titre, pas étonnant qu'une bonne partie des paradis fiscaux soient des îles éloignées et ensoleillées. Ces paradis fiscaux ne sont pas des anomalies en contexte de mondialisation, mais l'aboutissement philosophique logique de cet ordre global. Pourquoi la fortune devrait-elle s'arrêter là où frontière se dresse ?

L'OCDE parle, à juste titre, de « société compétitive » plutôt que d'État compétitif, pour rendre compte de cette véritable *Fable des abeilles* érigée en système. Or, il est pourtant ardu de pouvoir considérer l'ordre rêvé des néolibéraux, menant inévitablement à l'anomie, comme une société. On

[886] William Golding, *Sa Majesté des Mouches*, Paris, Gallimard, 1956. [1954]
[887] Daniel Defoe, *Robinson Crusoé*, Montréal, Éditions Cataractère inc., 2014. [1719]

y verra plutôt les bases d'une « dissociété[888] », pour reprendre l'expression de Jacques Généreux. Comme l'explique Généreux, « la dissociété apparaît comme une force centrifuge qui isole et décompose en éléments toujours plus restreints ce qui constituait le tout indissociable d'une société humaine[889] » :

> Les divers indices de dissolution de la société et du vivre-ensemble […] sont alors ordonnés comme un processus de dissociation à tous les étages de la société : dissociation intercommunautaire : séparation et mise en rivalité des « communautés » qui constituent (ou décomposent ?) la société ; dissociation intra-communautaire : séparation et mise en rivalité des sous-groupes composant les diverses communautés ; dissociation interpersonnelle : repli sur soi et rivalité directe entre les individus ; dissociation personnelle : dislocation intime de l'individu, rendu incapable de concilier ses aspirations ontogénétiques.[890]

Ces réflexions nous mènent de facto à la question de la crise du politique. Le fameux cynisme ambiant est aujourd'hui souligné par la plupart des analystes de la scène politique. Ceux-ci se penchent tout particulièrement sur la génération Y, celle des « milléniaux », qui exerce de moins en moins son droit de vote et ne se reconnaît pas dans les partis politiques. « Les "milléniaux" ont grandi dans une société où tout, des chaînes de télé aux amis Facebook en passant par la musique, est choisi à la carte, en mode personnalisé. Il en va de même des causes à défendre, qu'ils segmentent. Ils préfèrent mener leurs batailles au sein de groupes moins hiérarchisés et moins formels que les partis politiques », pouvait-on lire dans le magazine *L'actualité* le 30 mars 2017.[891] En 2016, le sondeur québécois Jean-Marc Léger s'était risqué à l'exercice d'enquêter sur la jeune génération. Il avait alors conclu qu'il s'agit d'une génération peu portée sur les divisions politiques, et avant tout intéressée par le succès individuel. d'une génération d'individualistes motivés par leur succès personnel et peu enclin aux chicanes politiques. « Les moins de 35 ans sont les enfants rois qui sont devenus des consommateurs rois qui deviennent des citoyens rois. Il n'y a rien qui leur résiste. Ils n'ont pas de complexes. Les gens plus âgés ont perdu beaucoup de batailles. Les jeunes, eux, sont plus ambitieux, entrepreneurs, et n'ont pas peur de l'argent[892] », disait-il. Une telle généralisation comporte son lot de risques, mais il reste que la faible participation politique de la jeune génération est un phénomène bien réel. Elle est se dit également « citoyenne du monde », indiquant ainsi que ses référents et son terrain d'action ne sont pas ceux d'un État-nation aux contours définis. Dans un monde qu'on dit sans-frontière, où les nouvelles technologies permettent d'échanger avec l'Afrique ou l'Amérique latine et de commander en ligne des produits qui seront

---

[888] Jacques Généreux, *La dissociété. À la recherche du progrès humain*, Paris, Éditions du Seuil, 2011. [2006]
[889] *Ibid.*, p. 21
[890] *Ibid.*
[891] Alec Castonguay, « La fin des partis politiques? Les jeunes ne leur font plus confiance pour porter leurs idées et changer le monde. Fauchés, désertés, les partis sont-ils encore capables de se réinventer? », *L'actualité*, 30 mars 2017.
[892] Marco Fortier, « Portrait d'un peuple décomplexé. Avec "Le Code Québec", Jean-Marc Léger sonde l'âme des Québécois », *Le Devoir*, 25 septembre 2016.

directement livrés à notre porte, les repères traditionnels des générations précédentes revêtent des apparences archaïques. Les « milléniaux », qu'on dit indépendants et capables de trouver leur bonheur individuel sans devoir quoi que ce soit à quiconque, en viennent à se dire qu'il vaut mieux changer son propre monde plutôt que de changer le monde. L'atteinte du bonheur est devenue une stricte affaire de responsabilité personnelle. À l'époque d'Uber et des emplois précaires, la concurrence est présentée comme un synonyme d'excellence, et la « coolitude des start-up se transforme en prolétariat nouvelle génération[893] ». La jeune génération, conditionnée à se sentir autonome des pouvoirs publics, en est venue à se réfugier dans l'économique –une institution ne reposant pas sur les principes démocratiques- au détriment du politique.

La trajectoire de la jeune génération apparaît comme étant la pointe de l'iceberg d'un processus de neutralisation de l'État, de plus en plus impuissant et privé de ses leviers. La crise du politique en est au final une de son régime. L'État n'est plus à proprement parler une instance politique. Le débat électoral est en cela révélateur, présentant un affrontement entre gestionnaires d'une formule unique plutôt qu'entre visionnaires opposant des projets de société réellement différents. Cet état de fait est la conséquence logique de l'hégémonie, dans l'espace public, des experts techniciens, des puissances privées et des organismes mondiaux. Si l'État néolibéral est post-national, post-politique et post-social, ne peut-on pas se demander, à la suite d'Emmanuel Todd,[894] s'il n'est pas entré dans l'ère de la post-démocratie ?

[893] Nous reprenons ici le titre d'un article du magazine Challenges.
Marion Perroud, « Quand la coolitude des start-up se transforme en prolétariat nouvelle génération », Challenges, 5 juillet 2017.
[894] Emmanuel Todd, *Après la démocratie*, Paris, Gallimard, 2008.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Marc Abélès, *Des anthropologues à l'OMC. Scènes de la gouvernance mondiale*, CNRS Éditions, Paris, 2011.

Theodor W. Adorno, *Minima Moralia. Réflexions sur la vie mutilée*, Paris, Payot, 2003. [1980]

Kim Anderson et Will Martin (dir.), *Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda*, Washington et New York, Banque mondiale et Palgrave Macmillan, 2006.

Stanislav Andreski, *Les Sciences sociales, sorcellerie des temps modernes*, Paris, PUF, 1975.

Gilles Ardinat, *Géographie de la compétitivité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Flammarion, 2008. [249 av. JC]

Aristote, *La politique*, Paris, Gonthier, 1971. [quatrième siècle av. JC]

Kenneth J. Arrow, *Social Choice and Individual Values*, Yale University Press, 2012. [1951]

Arnaldo Bagnasco et Carlo Triglia, *La Construction sociale du marché. Le défi de la troisième Italie*, Paris-Cachan, ENS, 1993.

Normand Baillargeon, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, Montréal, Lux Éditeur, 2005.

Frédéric Bastiat, *L'État*, Paris, Institut Coppet, 2011. [1848]

Walden Bello, *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, Paris, Éditions du Rocher, 2011. [2002]

Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

Isaiah Berlin, *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1969. [1988]

Joel Best, *Damned Lies and Statistics. Untangling numbers from the Medias, Politicians and Activists*, Berkeley, University of California Press, 2001.

Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011. [1999]

Gillian Bristow, *Critical Reflections on Regional Competitiveness, Theory, Policy, Practice*, Londres-New-York, Routeledge, 2010.

Isabellle Bruno et Emmanuel Didier, *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, Éditions Zones, 2013.

Isabelle Bruno, Emmanuel Didier et Julien Prévieux, *Statactivisme. Comment lutter avec des nombres*, Paris, Éditions Zones, 2014.

Zbigniew Brzezinski, *The Grand Chessboard: American Primacy and Its Geostrategic Imperatives*, Basic Books, 2016. [1997]

James Buchanan et Gordon Tullock, *The Calculus of Consent. Logical Foundations of Constitutional Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 1962.

James Buchanan, *The Limits of Liberty*, Chicago, Chicago University Press, 1975.

James Buchanan et Geoffrey Brennan, *The Reasons of Rules : Constitutional Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

James Buchanan, *Freedom in Constitutional Contract*, College Station, Texas A&M University Press, 1977.

Bryan Caplan, *The Myth of the Rational voter : Why Democracies Choose Bad Policies*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

Élie Cohen, *L'ordre économique mondial, Essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 2000.

Maxime Combes, Thomas Coutrot, Frédéric Lemaire, Dominique Plihon et Aurélie Trouvé, *Les naufragés du libre-échange. De l'OMC au Tafta*, Paris, Éditions Les Liens qui Libèrent, 2015.

Philip. G. Cerny, *The Changing Architecture of Politics : Structure, Agency, and the Future of the State*, London, Sage, 1990

Robert Charvin, *Vers la post-démocratie?*, Montreuil, Le Temps des cerises, 2006, p. 65-66

Auguste Comte, *Système de politique positive ou Traité de sociologie, Instituant la Religion de l'HUMANITÉ*, Tome quatrième et dernier, Paris, Chez l'auteur, 1854.

Benjamin Constant, *Principes de politique*, Paris, Édition Guillaumin, 1872, [1806]

Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2006.

Victor Cousin, *Œuvres. Tome deuxième. Cours histoire de la philosophie morale. Fragments philosophiques*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1841.

Emeric Crucé, *Le Nouveau Cynée ou Discours d'Etat : Représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale et liberté du commerce par tout le monde*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. [1623]

Serge d'Agostino, Philippe Deubel, Marc Montoussé et Gilles Renouard, *Dictionnaires des Sciences économiques & sociales*, Rosny-sous-Bois, Bréal éditions, 2002.

Robert A. Dahl, *Pluralist Democracy in the United States: Conflict and Consent*, Chicago, Rand McNally, 1967.

Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2010.

Daniel Defoe, *Robinson Crusoé*, Montréal, Éditions Cataractère inc., 2014. [1719]

Alain Deneault, *Gouvernance. Le management totalitaire*, Montréal, Lux, 2013, 194 p.

Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010. [1993]

Alain Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014.

Gilles Dostaler, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, 2005.

Dany-Robert Dufour, *Le divin marché : la révolution culturelle libérale*, Paris, Gallimard, 2007, 340 p. [2012]

Dany-Robert Dufour, *La cité perverse : libéralisme et pornographie*, Paris, Gallimard, 2009, 519 p. [2012]

Marie-Anne Dujarier, *Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*, Paris, La Découverte, 2017. [2015]

François Dupuy, *Lost in Management. La vie quotidienne des entreprises au XXIe siècle*, Paris, Seuil, 2011.

John Harry Dunning, *Alliance Capitalism and Global Business*, Londres-New York, Routeledge, 1997.

Cédric Durand, *Le capital fictif : Comment la finance s'approprie notre avenir*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2014.

Gilles Duranton, Philippe Martin, Thierry Mayer et Florian Mayneris, *Les Pôles de compétitivité. Que peut-on en attendre ?*, Paris, Rue d'Ulm, 2008.

Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires françaises, 1968 [1895]

Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires françaises, 2007. [1893]

Jacques Ellul, *La Technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Economica, 1990.

Jacques Ellul, *Métamorphose du Bourgeois*, Paris, La table ronde, 1998.

Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, éditions du Seuil, 2004a.

Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France (1978-1979)*, Éditions du Seuil, 2004b.

Michel Freitag et Éric Pineault (dir.), *Le monde enchainé*, Montréal, Nota Bene, 2000.

Michel Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, Montréal, Écosociété, 2008, 415 p.

Michel Freitag, *L'abîme de la liberté. Critique du libéralisme*, Montréal, Liber, 2011.

Milton Friedman, *Capitalisme et liberté*, Paris, Éditions Leduc.s., 2010. [1962]

Milton et Rose Friedman, *La liberté du choix*, Paris, Pierre Belfond, 1980.

Thomas L. Friedman, *The Lexus and the Olive Tree : Understanding Globalization*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 1999. p. 244

Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 2009. [1992]

John Kenneth Galbraith, *Le nouvel État industriel. Essai sur le système économique américain*, Paris, Gallimard, 1989. [1989]

John Kenneth Galbraith, *L'Ère de l'opulence*, Paris, Calmann-Levy, 1970. [1958]

John Kenneth Galbraith, « Anatomie du pouvoir », dans John Kenneth Galbraith, *Économie hétérodoxe*, Paris, Seuil, 2007 [1983], p. 21-195

John Kenneth Galbraith, *Brève histoire de l'euphorie financière*, Éditions du Seuil, 1992.

James K. Galbraith, *L'État prédateur. Comment la droite a renoncé au marché libre et pourquoi la gauche devrait en faire autant*, Éditions du Seuil, 2009, 312 p. [2008]

Marcel Gauchet, *La condition politique*, Paris, Gallimard, 2005.

Vincent de Gaulejac et Fabienne Hanique, *Le capitalisme paradoxant. Un système qui rend fou*, Éditions du Seuil, 2015.

Jacques Gautron, *Le Guide du benchmarking*, Paris, Éditions d'Organisation, 2003, p. VII-VIII.

Jacques B. Gélinas, *Le néolibre-échange. L'hypercollusion business-politique*, Montréal, Écosociété, 2015.

Jacques Généreux, *Introduction à l'économie*, Paris, Éditions du Seuil, 2001. [1992]

Jacques Généreux, *Introduction à la politique économique*, Paris, Éditions du Seuil, 1999. [1997]

Jacques Généreux, *La dissociété. À la recherche du progrès humain*, Paris, Éditions du Seuil, 2011. [2006]

Jacques Généreux, *explique l'économie à tout le monde*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

Stephen Gill, *Power and resistance in the New World Order*, Londres et New York, Macmillan-Palgrave, 2003.

Maurice Godelier, *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, François Maspero, 1966.

Michel Godet (dir.), *Créativité et innovation dans les territoires*, Paris, CAE, 2010.

William Golding, *Sa Majesté des Mouches*, Paris, Gallimard, 1956. [1954]

Corinne Grenouillet et Catherine Vuillermot-Febvet, *La Langue du management et de l'économie à l'ère néolibérale. Formes sociales et littéraires*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2015.

Claude Hagège, *Contre la pensée unique*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2012.

Serge Halimi, *Le Grand Bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde*, Paris, Agone, 2012, 780 p. [2004]

Friedrich A. Hayek, « Economic conditions of interstate federalism », *The New Commonwealth Quarterly*, vol. 2, septembre 1939, p. 131-150

Friedrich A. Hayek, *La route de la servitude*, Paris, Presses universitaires françaises, 1985. [1946]

Friedrich A. Hayek, *Individualism and Economic Order*, Chicage, University of Chicago Press, 1980. [1948]

Friedrich A. Hayek, *La constitution de la liberté*, Paris, Litec, 1994. [1960]

Ellen Hazelkorn, *Rankings and the reshaping of higher education. The battle for world-class excellence*, New York, Palgrave and MacMillan, 2012.

Paul Hirst and Grahame Thompson, *Globalization in Question: The International Economy and the Possibilities of Governance*, Cambridge, Polity Press, 1999.

Thomas Hobbes, *Le Citoyen ou les Fondements de la politique*, Paris, Flammarion, 1993. [1642]

Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Folio, 2000. [1651]

Michael Howlett et Keith Brownsey (dir.) , *The Post-Staples State: The Political Economy of Canada's Primary Industries*, UBC Press, 2005, 618 p.

Darrell Huff, *How to lie with statistics*, New York, W. W. Norton & Company, 1954.

David Hume, *On the balance of trade*, New York, Wallachia Publishers, 2015.

Harold A. Innis, *Essays in Canadian economic history*, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

Florence Jany-Catrice, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.

Bob Jessop, *The Future of the Capitalist State*, Cambridge, Polity, 2002.

Bob Jessop, *The State. Past, Present, Future*, Cambridge, Polity, 2016.

Emmanuel Kant, *Métaphysique des mœurs. Première partie. Doctrine du droit*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1971. [1785]

Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1970. [1795]

Stéphane Kelly, *La Petite Loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, éditions du Boréal, 1997.

Clark Kerr, *The Future of Industrial Societies: Convergence or Continuing Diversity?*, Cambridge, Harvard University Press, 1983.

John Maynard Keynes, *Lettre à nos petits enfants*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017. [1930]

Charles Kindleberger, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, Hendaye, Valor Éditions, 2005. [1978]

Franck Knight, *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston, Houghton Mifflin, 1957. [1921]

Paul Krugman, *Geography and trade*, Louvain-Cambridge, Leuven University Press et MIT Press, 1991.

Philip Kotler, Donald H Haider, Irving Rein, *Marketing Places : Attracting Investment, Industry and Tourism to Cities, States and Nations*, New York, Free Press, Toronto, Maxwell Macmillan, New York, Maxwell Macmillan International, 1993.

Édouard Lambert, *Le gouvernement des juges et la lutte contre la législation sociale aux États-Unis : l'expérience américaine du contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois*, Paris, Dalloz, 2005. [1921]

Christopher Lasch, *La culture du narcissisme : la vie américaine à un âge de déclin des espérances*, Paris, Flammarion, 2014. [1979]

Christopher Lasch, *Le Seul et Vrai Paradis. Une histoire de l'idéologie du progrès et de ses critiques*, Flammarion, 2006. [1991]

Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, 2004.

Serge Latouche, *Bon pour la casse. Les déraisons de l'obsolescence programmée*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

Walter Lippmann, *The New Imperative*, Londres, Macmillan, 1935.

Walter Lippmann, *The Good Society*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2005. [1937]

François L'Italien, *Béhémoth Capital. Genèse, développement et financiarisation de la grande corporation*, Montréal, Nota Bene, 2016.

Ernst Lohoff et Norbert Trenkle, *La Grande Dévalorisation*, Paris, Post-éditions, 2014, 350 p. [2012]

Frédéric Lordon, *Les Quadratures de la politique économique*, Paris, Albin Michel, 1997.

Frédéric Lordon, *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

Fritz Machlup, *The Production and Distribution of Knowledge in the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1972. [1962]

Joan Magretta, *La méthode Michael Porter. Déjouer la concurrence et élaborer les meilleures stratégies d'affaires avec le plus expert en compétitivité de Harvard*, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 2012.

Bernard Mandeville, *Un traité des passions hypochondriaques et hystériques*, Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble, 2012. [1711]

Bernard Mandeville, *La fable des abeilles suivi de Recherches sur l'origine de la vertu morale*, Institut Coppet, Paris, janvier 2011, p. 8 Disponible en ligne : www.institutcoppet.org

Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Fayard, 2012.

Bernard Marois, *Le Risque-Pays*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

Christian Marouby, *L'économie de la nature*, Éditions du Seuil, 2004.

Alfred Marshall, *Principles of Economics. An introductory volume*, Londres, Macmillan and Co., 1920. [1890]

Roger Martelli, *La Bataille des mondes. "Pour la démondialisation, tapez 1 ; pour la mondialité, tapez 2"*, Paris, Éditions François Bourin, 2013

Armand Mattelard, *Histoire de l'utopie planétaire. De la cité prophétique à la société globale*, Paris, La Découverte, 2000.

Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012. [1923-1924]

Marcel Mauss et Émile Durkheim, *De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017. [1903]

Charles-Albert Michalet, *Le Capitalisme Mondial*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.

Charles-Albert Michalet, *La Séduction des nations ou comment attirer les investissements*, Paris, Economica, 1999.

Jean-Claude Michéa, *Orwell éducateur*, Paris, Climats, 2009. [2003]

Jean-Claude Michéa, *L'empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Paris, Climats, 2007.

Jean-Claude Michéa, *La double pensée. Retour sur la question libérale*, Paris, Flammarion, 2008.

Jean-Claude Michéa, *Impasse Adam Smith : Brèves remarques sur l'impossibilité de dépasser le capitalisme sur sa gauche*, Paris, Flammarion, 2010.

Charles-Louis Montesquieu, *Esprit des lois, livres I-V*, Paris, Hachette Livres BNF, 2012. [1758]

Peggy Noonan, *What I Saw at the Revolution : A Political Life in the Reagan Era*, New York, Random House, 1990.

Bertil Ohlin, *Interregional and International Trade*, Cambridge, Harvard University Press, 1933.

George Orwell, *Collected Essays, Journalism And Letters Of George Orwell, Volume 4, In Front of Your Nose, 1945-1950*, Londres, Martin Secker and Warburg Limited, 1968.

George Orwell, *1984*, Paris, Gallimard, 1972. [1948]

Maxime Ouellet, *La révolution culturelle du capital. Le capitalisme cybernétique dans la société globale de l'information*, Montréal, Ecosociété, 2016.

Ronen Palan et Jason Abbot, *State Strategies in the Global Political Economy*, Londres, Pinter, 1996.

Gilles Paquet, *Gouvernance collaborative. Un antimanuel*, Montréal, Liber, 2011, p. 30.

Vilfredo Pareto, *Manuel d'économie politique*, Genève, Droz, 1966.

François Perroux, *Dialogue des monopoles et des nations: équilibre ou dynamique des unités actives ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1982.

Tom Peters et Robert H. Waterman, Jr., *In Search of Excellence. Lessons from America's Best Runned Compagnies*, New York, HarperBusiness Essentials, 2004. [1982]

Arthur Pigou, *The Economics of Welfare*, Londres, Macmillan, 1932. [1920]

Karl Polanyi, *La Grande Transformation: Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 2009. [1944]

Thomas Porcher, *Traité d'économie hérétique*, Paris, Fayard, 2018.

Michael Porter, *L'avantage concurrentiel. Comment devancer ses concurrents et maintenir son avance*, Paris, Dunod, 1999. [1986]

Michael Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, Paris, InterÉditions, 1993. [1990]

Joseph Prokopenko, *La mondialisation, la compétitivité et les stratégies de productivité. Document préparé pour le Séminaire national sur la Productivité au Sénégal*, Bureau international du Travail, Genève, 1997.

Jeremy A. Rabkin, *Law Without Nations ?*, New Haven, Princeton University Press, 2005, p.l8-24.

Dennis C. Rasmussen, *The Infidel and the Professor David Hume, Adam Smith, and the Friendship That Shaped Modern Thought*, Princeton, Princeton University Presse, 2017, p. 87

Robert Bernard Reich, *The Work of Nations : Preparing ourselves for XXIth century Capitalism*, New York, Alfred A Knopf, 1991.

Claude Revel, *La Gouvernance mondiale a commencé. Acteurs, enjeux, influences… et demain?*, Paris, Ellipses, 2006.

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2011. [1762]

David Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1999. [1817]

Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010. [2005]

Hartmut Rosa, *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris, La Découverte, 2014. [2010]

David Rothfopf, *Superclass : The Global Power Elite and the World They Are Making*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2008.

François Alphonse Donatien de Sade, *Justine ou Les Malheurs de la vertu*, Paris, Librairie Générale Française, 1973. [1791]

François Alphonse Donatien de Sade, *Les Cent Vingt Journées de Sodome, ou L'école du libertinage*, dans *Oeuvres*, tome 1, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1990, p. 13-383. [1904]

Milton Santos, *Economia espacial*, Sao Paulo, Edusp, 2003.

Jacques Sapir, *Les économistes contre la démocratie*, Paris, Albin Michel, 2002.

Jacques Sapir, *Les trous noirs de la science économique. Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*, Éditions du Seuil, 2003.

Jacques Sapir, *Le nouveau XXIème siècle. Du siècle « américain » au retour des nations*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.

Jacques Sapir, *La démondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.

Jacques Sapir, *Souveraineté, démocratie, laïcité*, Paris, Éditions Michalon, 2016.

Saskia Sassen, *A Sociology of Globalization*, New York, W.W. Norton, 2007.

Simon-Pierre Savard-Tremblay, *L'État succursale. La démission politique du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2016.

Simon-Pierre Savard-Tremblay, *Despotisme sans frontières. Les ravages du nouveau-libre-échange*, Montréal, VLB Éditeur, 2018.

Jean-Jacques Servan-Schreiber, *Le Défi américain*, Paris, Éditions Denoël, 1967.

Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, Paris, Presses universitaires de France, 2008. [1928]

Aurel Schubert, *The Credit-Anstalt Crisis of 1931*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

Joseph Schumpeter, *Business Cycles*, New York, Mac Graw Hill, 1939, 2 vol.

Joseph Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Harper & Brothers, 1950

Joseph Schumpeter, *The theory of economic development : an inquiry into profits, capital, credit, interest, and business cycle*, New York, Oxford University Press, 2011. [1934]

Jean-Jacques Simard, *La Longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979.

Leslie Sklair, *The Transnational Capitalist Class*, Oxford, Blackwell, 2001.

Assen Slim & Marc Prieto, *Consommer moins pour vivre mieux, idées reçues sur la décroissance*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2010.

Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014. [1759]

Adam Smith, *Recherche sur la Nature et les Causes de la La Richesse des nations, Livres III et IV, Paris, Economica*, 2002. [1776]

Herbert Spencer, *Le Droit d'ignorer l'Etat*, Institut Coppet, 17 mars 2012. [1850] Disponible en ligne : http://www.institutcoppet.org/2012/03/17/herbert-spencer-le-droit-dignorer-letat-1850

Baruch Spinoza, *Œuvres*, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1954.

Baruch Spinoza, *Éthique. Tome premier*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1977. [1677]

Joel M. Sters et Donald H. Chew Jr. (dir.), *The Revolution in Corporate Finance*, Maleden, Blackwell Publishing, 2003.

Wolfgang Streeck, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2014. [2012]

Joseph Stiglitz, *La Grande Désillusion*, Paris, Fayard, 2002, 407 p.

John Stuart Mill, *De la liberté*, Paris, Éditions Gallimard, 1990. [1859]

Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché global*, Paris, Seuil, 2010

Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres*, Paris-Nantes, Institut d'Études avancées de Nantes et éditions Fayard, 2015.

Peter J. Taylor, *World City Network: A Global Urban Analysis*, New York, Routledge, 2003.

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, Paris, Flammarion, 1981. [1835]

Emmanuel Todd, *L'illusion économique*, Paris, Folio, 1999.

Emmanuel Todd, *Après la démocratie*, Paris, Gallimard, 2008.

Claude Vaillancourt, *L'empire du libre-échange*, Montréal, M éditeur, 2014.

Pierre Veltz, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris, PUF, 2005. [1996]

Max Weber, *Le savant et le politique : une nouvelle traduction. La profession et la vocation de savant : la profession et la vocation de politique*, Paris, La Découverte, 2003.

Michael Wheeler, *Lies, Damn Lies, and Statistics. The Manipulation of Public Opinion in America*, New York, Dell Publishing Co., 1977.

John Williamson, *Trade and Payments After Soviet Disintegration*, Washington, Institute for International Economics, 1992.

John Williamson, *The Political Economy of Policy Reform*, Washington, Institute for International Economics, 1993.

John Williamson, *Economic Consequences of Soviet Disintegration*, Washington, Institute for International Economics, 1993.

Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard, 2002.

Slavoj Zizek, *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Paris, Climats, 2004.

Slavoj Žižek, *La nouvelle lutte des classes. Les vraies causes des réfugiés et du terrorisme*, Paris, Fayard, 2016.

Rapports et documents officiels

« Press Release – Secret Trade Agreement (TISA) – Financial Services Annex 2014-06-09 », *WikiLeaks*, 19 juin 2014.

Jack Anderson, « 2009 Tax Misery & Reform Index », site internet de Forbes, 4 mars 2009. Disponible en ligne : https://www.forbes.com/global/2009/0413/034-tax-misery-reform-index.html

Eduardo Aninat, "Countries Can't Go It Alone", *OECD Observer*, 228, 2001, p. 5

AT Kearney, « The 2017 A.T. Kearney Foreign Direct Investment Confidence Index », disponible en ligne : https://www.atkearney.com/foreign-direct-investment-confidence-index/article?/a/glass-half-full-2017-foreign-direct-investment-confidence-index-article

Silja Baller, Soumitra Dutta et Bruno Lanvin (dir.), *The Global Information Technology Report 2016. Innovating in the Digital Economy*, World Economic Forum, Genève, 2016.

Banque mondiale, *Doing Business 2016. Mesuring Regulatory Quality and Efficiency*, 2016, 338 p. Disponible en ligne: http://www.doingbusiness.org/~/media/GIAWB/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/English/DB16-Full-Report.pdf

Banque monidale, *Doing Business 2017. Equal opportunity for all*, Washington, International Bank for Reconstruction and Development et The World Bank, 2017.

Gregory Bateson et Jurgen Ruesch, *Therapeutic Communication, the Social Matrix of Psychiatry*, New York, W.W. Norton and Company Inc, 1951.

William J. Baumol, John C. Panzar et Robert D. Willig, *Contestable Markets and the Theory of Industry Structure*, New York, Harcourt Brace Jovanovitch, 1982.

Jacques Beauchemin, *La société des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna Éditions, 2007.

Jean Baudrillard, *La société de consommation*, Paris, Gallimard, 1996.

Maya Beauvallet, *Les Stratégies absurdes. Comment faire pire en croyant faire mieux*, Paris, Points, 2014. [2009]

Jimmy Carter, *Report of the President on U.S. competitiveness : together with the study on U.S. competitiveness : transmitted to the Congress September 1980.*, Washington : Office of Foreign Economic Research, U.S. Dept. of Labor, 1980, 110 p.

Daniel Cohen et Orsetta Causa, *The Ladder of Competitiveness. How to Climb it*, OECD Development Centre, 2006.

Commission européenne, « Concurrence. La politique de concurrence de l'Union européenne vise à garantir une concurrence juste et équitable entre les entreprises dans le marché intérieur européen », *Comprendre les politiques de l'Union européenne*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2016.

Commission européenne, « Recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la France pour 2017 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2017 », *Commission européenne*, Bruxelles, 22 mai 2017.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, Conférence des Nations-Unies sur le commerce et l'emploi tenue à La Havane, Cuba, du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948, *Acte final et documents connexes*, Lake Success, New-York, États-Unis, avril 1948.

Commission on Global Governance, *Our Global Neighborhood : The Report of the Commission on Global Governance*, 1995. Disponible en ligne : http://www.gdrc.org/u-gov/global-neighbourhood/

Communication de la Commission, du 25 juillet 2001, « Gouvernance européenne - Un livre blanc » [COM(2001) 428 final - Journal officiel C 287 du 12.10.2001].

Competitiveness Policy Council, *"Building A Competitive America," First Report to the President and Congress*, March 1992.

Competitiveness Policy Council, *"A Competitiveness Strategy for America," Second Report to the President & Congress*, March 1993.

Competitiveness Policy Council, *"Promoting Long-Term Prosperity," Third Report to the President & Congress*, May 1994.

Competitiveness Policy Council, *"Saving More and Investing Better: A Strategy for Securing Prosperity," Fourth Report to the President & Congress*, September 1995.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, « About UNCTAD », disponible en ligne : http://unctad.org/fr/Pages/aboutus.aspx

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, *The competitiveness challenge : transnational corporations and industrial restructuring in developing countries*, New York, United Nations, 2000.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, *The relationship between competition, competitiveness and development. Issues note prepared by the UNCTAD Secretariat*, New York, United Nations, 2009.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, « Recent Developments in Investor-State Dispute Settlement (ISDS) », UNCTAD *IIA Issues Note*, N. 1, Avril 2014.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report 2017. Investment and the digital economy*, Genève, United Nations, 2017.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, *Methodological Note. World Investment Report 2017*, Genève, United Nations, 2017.

Congrès de Vienne, Articles 108 à 117 (Liberté de navigation fluviale). Actes du Congrès de Vienne, Imprimerie royale, 1816 (pp. 72-75).

Cour suprême du Canada, *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 RCS 217, 1998 CanLII 793 (CSC), <http://canlii.ca/t/1fqr2>, consulté le 2016-12-19

Michel Crozier, Samuel P. Huntington et Jojo Watanuki, *Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, New York, New York University Press, 1973.

Direction générale des politiques externes de l'Union européenne, *Investor-State Dispute Settlement (ISDS) Provisions in the EU's International Investment Agreements. Volume 1 – Workshop, Parlement européen*, septembre 2014.

Aisha Dodwell, « Corporations running the world used to be science fiction - Now it's a reality », *Global Justice Now*, 12 septembre 2016. Disponible en ligne : http://www.globaljustice.org.uk/blog/2016/sep/12/corporations-running-world-used-be-science-fiction-now-its-reality

Laura Edgar, Claire Marshall et Michael Basset, « Partnerships : Putting Good Governance Principles in Practice », Ottawa, *Institut sur la gouvernance*, 2006.

Équipe Gouvernance, « Indicateurs de gouvernance, diagnostics par pays et assistance technique pour la gouvernance » *Institut de la Banque mondiale*, Octobre2005. Disponible en ligne : http://siteresources.worldbank.org/INTWBIGOVANTCOR/Resources/Presentation_MADA_10_19_WBI.pdf

Pia Eberhardt et Cecilia Olivet, avec la contribution de Tyler Amos et Nick Buxton, « Les profiteurs de l'injustice : comment les cabinets juridiques, les arbitres et les financiers alimentent un boom de l'arbitrage d'investissement », *Corporate Europe Observatory* et *Transnational Institute*, novembre 2012.

Fonds monétaire international, « Good Governance. The IMF's Role », Washington, FMI, 1997.

Fonds monétaire international, *Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 1998*, Washington, 1998.

Fonds monétaire international, *Qu'est-ce que le Fonds monétaire international ?*, FMI, Washington, 2004.

Fonds monétaire international, « Exchange rates and trade flows: disconnected ? », dans Fonds monétaire international, *World Economic Outlook. Adjusting to Lower Commodity Prices*, Washington, FMI, octobre 2015, p. 105-142.

Fonds monétaire internationale, « Le FMI et la bonne gouvernance ». Fiche Technique. Le 14 mars 2016. Disponible en ligne : http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/govf.htm

Stéphane Garelli, "Competitiveness of Nations: The Fundamentals", dans IMD, *The World Competitiveness Yearbook 2000*, Lausanne, IMD, 2005, p. 610-619.

Thomas Hebling, « Qu'entend-on par externalités ? Ce qui se produit quand les prix n'intègrent pas complètement les coûts », *Finances et développement*, Fonds monétaire international, décembre 2010, p. 48-49.

Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), « Gouvernance démocratique et coopération internationale », avis du Haut Conseil de la coopération internationale, adopté le 24 septembre 2002, p. 6

Jeremy Hurst (dir.), *Être à la hauteur. Mesurer et améliorer la performance des systèmes de santé dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2002.

International Institute for Management Development, *Methodology and Principles of Analysis. IMD World Competitiveness Yearbook*, Lausanne, IMD Publishing.

International Institute for Management Development, *IMD World Competitiveness Yearbook 2016*, Lausanne, IMD Publishing, 2016.

Alexis Jacquemin et Lucio Pench, *Pour une compétitivité européenne. Rapports du Groupe consultatif sur la compétitivité*, Paris, De Boeck, 1997.

International Institute for Management development et IMD World Competitiveness Center,

Robert Kennedy, «Remarks at the University of Kansas, March 18, 1968 », *John F. Kennedy Presidential Library and Museum*, disponible en ligne : https://www.jfklibrary.org/Research/Research-Aids/Ready-Reference/RFK-Speeches/Remarks-of-Robert-F-Kennedy-at-the-University-of-Kansas-March-18-1968.aspx

Pascal Lamy, « Vers une gouvernance mondiale? », allocution à l'Institut d'Études Politiques de Paris, Organisation mondiale du commere, 21 octobre 2005. Disponible en ligne : https://www.wto.org/french/news_f/sppl_f/sppl12_f.htm

Pascal Lamy, « La gouvernance mondiale exige de rapporter les problèmes mondiaux à l'échelle locale », allocution à la Oxford Martin School de l'Université d'Oxford, Organisation mondiale du commerce, 8 mars 2012.

MEAH, « Temps d'attente aux urgences », *Rapport de synthèse*, mai 2005.

Simon Nora et Alain Minc, *L'informatisation de la Société*, Paris, La Documentation française, 1978.

Organisation de coopération et de développement économique, *La Compétitivité industrielle*, Paris, OCDE, 1996a.

Organisation de coopération et de développement économique, *L'économie fondée sur le savoir*, OCDE, Paris, 1996b.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Les services et la croissance économique. Emploi, productivité et innovation. Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel de 2005*, OCDE, 2005. Disponible en ligne : https://www.oecd.org/fr/economie/34752900.pdf

Organisation de coopération et de développement économique, *A policy framework for investment: investment promotion and facilitation*, dans le cadre de la conférence « Investment for development: making it happen », 25-27 Octobre 2005, Rio de Janeiro.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Droit et politique de la concurrence en Europe*, Paris, éditions de l'OCDE, 2005

Organisation de coopération et de développement économique, *Comment rester compétitif dans une économie mondiale: progresser dans la chaîne de valeur*, Paris, OCDE, 2007.

Organisation de coopération et de développement économique, *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*, Paris, OCDE, 2008.

Organisation de coopération et de développement économique, *OECD Regulatory Policy Outlook 2015*, Paris, OECD Publishing, 2015.

Organisation internationale de normalisation, *Stratégie de l'ISO. 2016-2020*. Disponible en ligne : http://www.iso.org/iso/fr/home/iso_strategy_2016-2020_en_-_lr.pdf (p. 7)

Organisation mondiale du commerce, « DS412 : Canada – Certaines mesures affectant le secteur de la production d'énergie renouvelable » et « DS426 : Canada – Mesures relatives au programmes de tarifs de rachat garantis », Disponible en ligne : www.wto.org

Organisation mondiale du commerce, *Accord du cycle d'Uruguay, Annexe 2. Mémorandum d'Accord sur les Règles et Procédures Régissant le Règlement des Différends*, avril 1994.

Organisation mondiale du commerce, Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, *Les principes fondamentaux de la politique de la concurrence. Note d'information du Secrétariat*, 7 juin 1999, WT/WGTCP/W/127.

Organisation mondiale du commerce, *Report of the Working Group on the Interaction between Trade and Competition Policy to the General Council*, WT/WGTCP/4, Genève, OMC, 2000.

Parlement européen, « Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services », *Journal officiel des Communautés européennes*, 21 janvier 1997, N° L 18/1- N° L 18/6.

Ronald Reagan, *Executive Order 12428 - President's Commission on Industrial Competitiveness*, 28 juin 1983. Disponible en ligne : http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=41529

Klaus Schwab, *The Global Competitiveness Report. 2016-2017*, Genève, World Economic Forum, 2016.

Secrétariat de l'ALÉNA, Accord de libre-échange nord-américain, Chapitre 11 : Investissement, Partie V : Investissement, services et questions connexes, Section A – Investisssement, Article 1110 : Expropriation et indemnisation.

Horst Siebert (dir.), *Locational Competition in the World Economy: Symposium 1994*, Kiel, Kiel Inst of World Economics, 1996.

Scott Sinclair et Hadrian Mertins-Kirkwood, « Rapport special de la PSI : L'Accord sur le commerce des services (ACS) et l'agenda corporatiste. L'ACS contre les services publics », *Internationale des services publics*, 28 avril 2014.

Michel Soudais, « Juncker dit « non » à la Grèce et menace la France. « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens », affirme notamment le président de la Commission européenne », *Politis*, 29 janvier 2015.

P.J. Taylor « A Brief Guide to Quantitative Data Collection at GaWC, 1997-2001 », *Globalization and World Cities Research Network*. Disponible en ligne: http://www.lboro.ac.uk/gawc/guide.html

The Group of Lisbon, *Limits to competition*, Londres, The MIT Press, 1995.

US Treasury Department, *Assessment of US Participation in the Multilateral Development Banks in the 1980s*, Washington DC, US Treasury Dept, 1982

John Williamson, « What Should the World Bank Think about the Washington Consensus? Paper prepared as a background to the World Bank's World Development Report 2000 », *Peterson Institute for International Economics*, 1er juillet 1999.
Disponible en ligne : https://piie.com/commentary/speeches-papers/what-should-world-bank-think-about-washington-consensus

World Economic Forum, *Global Competitiveness Report*, Genève, World Economic Forum, 1996, p. 19.
World Economic Forum, *Global Competitiveness Report 2015-2016*, Genève, World Economic Forum, 2016.

World Economic Forum, *The Global Gender Gap Report 2016*, World Economic Forum, Genève, 2016.

World Economic Forum, *The Global Risks Report 2016. 11th Edition*, World Economic Forum, Genève, 2016.

World Economic Forum et Global Alliance for Trade Facilitation, *Global Enable Trade Report 2016*, World Economic Forum, Genève, 2016.

World Economic Forum, *The Traval & Tourism Competitiveness Report 2015. Growth through Shocks*, World Economic Forum, Genève, 2015.

Articles

Michel Aglietta, « Genèse des banques centrales et légitimité de la monnaie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1992, Volume 47, Numéro 3, p. 675-698.

Kenneth J. Arrow et Gerard Debreu, “Existence of an equilibrium for a competitive economy”, *Econometrica. Journal of the Econometric Society*, Vol. 22, No. 3, Juillet 1954, Université de Chicago, p. 265-290.

Richard Bellamy, « ‘Dethroning Politics’: Liberalism, Constitutionalism and Democracy in the Thought of F. A. Hayek », *British Journal of Political Science*, Volume 24, Issue 4, October 1994, pp. 419-441

Gillian Bristow, « Everyone’s a ‘winner’ : problematizing the discourse of regional competitiveness », *Journal of Economic Geography*, juin 2005, vol. 5 (3), p. 285-304

Roberto Camagni, « Compétitivité territoriale : la recherche d’avantages absolus », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 1/2006, t. XLV, p. 95-115.

Xun Cao, “Global Networks and Domestic Policy Convergence: A Network Explanation of Policy Changes”, *World Politics*, Volume 64, numéro 03, Juillet 2012, p. 375 – 425.

Avshalom Caspi, Renate M. Houts, Daniel W. Belsky, Honalee Harrington, Sean Hogan, Sandhya Ramrakha, Richie Poulton et Terrie E. Moffitt, « Childhood forecasting of a small segment of the population with large economic burden », *Nature Human Behaviour* 1, article 0005 (2016).

Philip. G. Cerny, « Paradoxes of the Competition State : The Dynamics of Political Globalization », *Government and Opposition*, 32 :2 (1997), pp. 251-274.

Ronald H. Coase, « The Nature of the Firm », *Economica*, volume 4, numéro 16, Novembre 1937, p. 386–405.

Marcus Dejardin, « Compétitivité structurelle », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 2006/1, XLV, p.5-13

Frank Dobbin, Beth Simmons et Geoffrey Garrett, "The Global Diffusion of Public Policies: Social Construction, Coercion, Competition, or Learning?", *Annual Review of Sociology*, 2007. No. 33, p. 449–472

Olivier Dollfus, « Mondialisation, compétitivité, territoires et marchés mondiaux », *L'Espace géographique*, 1995, n. 3, p. 270-279.

David P. Dolowitz et David Marsh, "Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making", *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, Vol. 13, No. 1, Janvier 2000, p. 5–24.

Faye Duchin, « International Trade: Evolution in the Thought and Analysis of Wassily Leontief », 19 août 2000. Disponible en ligne : www.wassily.leontief.net/PDF/Duchin.pdf, p. 3.

Farid El Alaoui et Assen Slim, « Le cadre théorique de l'économie internationale », *Economie internationale*, Paris, Ellipse, 2006.

Ulrich F.W. Ernst, "The Tao of Competitiveness", *Development Alternatives*, 9:1, 2003, p. 1

Peter Evans, "Development as institutional change: The pitfalls of monocropping and the potentials of deliberation", *Studies in Comparative International Development*, décembre 2004, Volume 38, numéro 4, p. 30–52

Morceai Ezechiel, « The Cobweb Theorem », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 52, n 1, 1937-1938, p. 255-280

Jan Fagerberg, « International competitiveness », *The Economic Journal*, juin 1988, n. 98, p. 355-374

Tore Fougner, « The state, international competitiveness and neoliberal globalisation : is there a future beyond 'the competition state? », *Review of International Studies*, 2006, 32, p. 165-185

Gilles Gagné, « L'État commercial ouvert », *Conjonctures et politique. Revue québécoise d'analyse et de débat*, no 6 (La politique en excursion), printemps 1985, Études et documents. (pp. 51 à 81), Montréal, Les Éditions Saint-Martin.

Stephen Gill, "Constitutionalizing Inequality and the Clash of Globalizations", *International Studies Review*, 4:2, 2002, p. 47–65

Yves Gingras, « Du mauvais usage de faux indicateurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2008/5 (n° 55-4bis), p. 67-79.

Roland Gori et Marie-José Del Volgo, « L'idéologie de l'évaluation : un nouveau dispositif de servitude volontaire? », *Nouvelle revue de psychosociologie* 2009/2 (n 8), p. 11-26

Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain », *Comparative Politics*, Vol. 25, No. 3, Avril 1993, p. 275-296.

Thomas Hertel, David Hummels, Maros Ivanic et Roman Keeney, « How Confident Can We Be In CGE Based-Assessments of Free-Trade Agreements ? », *GTAP Working Paper*, n. 23, West-Lafayette, Université Purdue, 2004.

Katharina Holzinger & Christoph Knill, “Causes and conditions of cross-national policy convergence”, *Journal of European Public Policy*, 2005, 12:5, p. 775-796.

John Maynard Keynes, « Alfred Marshall (1842-1924) », *Economic Journal*, vol. 34, septembre 1924, p. 311-372.

John Maynard Keynes, « National Self-Sufficiency », *Yale Review*, Vol. 22, no. 4, Juin 1933, pp. 755-769.

Christoph Knill, “Introduction: Cross-national policy convergence: concepts, approaches and explanatory factors”, *Journal of European Public Policy,* 12:5 Octobre 2005: 764–774

Paul Krugman, ”Competitiveness: A Dangerous Obsession”, *Foreign Affairs*, mars-avril 1994, p. 28-44.

Maurice Lagueux, « Qu’est-ce que le néo-libéralisme ? », édition électronique réalisée à partir du texte de Maurice Lagueux, « Qu’est-ce que le néo-libéralisme ? », Montréal, Département de philosophie de l’Université de Montréal, *Les Cahiers virtuels*, janvier 2004.

Odile Lakomski-Laguerre et Stéphane Longuet, « De l’approche subjectiviste de la démocratie : l’analyse de J.A. Schumpeter », *Cahiers d’économie politique*, Paris, L’Harmattan, 2004/2 n. 47, p. 29-52.

Sanjaya Lall, « Competitive Indices and Developing Countries: an Economic Evaluation of the Global Competitiveness Report », *World Development*, 29:9, 2001.

André Lévy, « L’évaluation créatrice de valeur », *Nouvelle revue de psychosociologie* 2009/2 (n 8), p. 93-103

David L. Lévy, “Offshoring in the new global political economy”, *Journal of Management Studies*, mai 2005, vol. 42, no. 3, p. 685-693.

David L. Lévy, « Vers la fin des avantages comparatifs? », *Problèmes économiques*, 25 octobre 2006, no. 3909, p. 2-9.

Jacques Lévy, « La mondialisation est un phénomène géographique », *L’Information géographique*, 2007, no. 2, p. 6-31.

Stéphane Longuet, « Les economistes autrichiens (1870-1940) », *Cahiers d’économie politique*, Paris, L’Harmattan, 2006/2 n° 51, p. 7-25.

Stéphane Longuet, « L’entrepreneur et la coordination. Les limites paradoxales des approches autrichiennes », *Revue Française de Socio-Économie* 2011/1 (n° 7), p. 103-121.

Neil Lunt, « Winning Hearts and Minds for the Competition State », *Policy Studies*, 31 (1): p. 23–37.

James R. Markusen, Anthony J. Venables, Denise Eby Konan, Kevin H. Zhang, « A Unified Treatment of Horizontal Direct Investment, Vertical Direct Investment, and the Pattern of Trade in Goods and Services », *National Bureau of Economic Research*, Cambridge, NBER Working Paper No. 5696, août 1996.

Anthony McGrew, “The Globalisation Debate: Putting the Advanced Capitalist State in Its Place”, Global Society, 12:3 (1998), pp. 299–321.

Ross McKitrick, “The Econometric Critique of Computable General Equilibrium Modeling: The Role of Parameter Estimation.”, *Economic Modeling, 1998,* 15: p. 543-573.

Ronen Palan, “Luring Buffaloes and the Game of Industrial Subsidies: A Critique of National Competitive Policies in the Era of the Competition State”, *Global Society*, 12:3 (1998)

Andrea Paracchini, « Communauté d’agglomération, faire d’un nom une marque, les critères changent, la nécessité de plaire persiste », *Le Nouvel Économiste*, du 9 au 15 juin 2011, n 1570, p. 19

François Perroux, « Note sur la notion de pôle de croissance ». *Économie appliquée*, 8, 1955, p. 307-320.

Erik S. Reinert, ‘Competitiveness and Its Predecessors – a 500-year Cross-National Perspective’, *Structural Change and Economic Dynamics*, 6:1 (1995), p. 23-42.

Ann Schneider et Helen Ingram, « Social construction of target populations : implications for politics and policy », *American Political Science Review*, Vol. 87, No. 2, Juin 1993, p. 334-347

Wolfgang F. Stolper et Paul A. Samuelson, « Protection and Real Wages », *Review of Economic Studies*, n° 9, novembre 1941, p. 58-67.

Jomo Kwame Sundaram et Rudiger von Arnim, “Trade Liberalization and Economic Development”, *Science*, Vol. 323, No. 5911, p. 211-212.

Roland Vaubel, ‘Enforcing Competition among Governments: Theory and Application to the European Union’, *Constitutional Political Economy*, 10:4 (1999)

Jean-Benoît Zimmermann, « Le territoire dans l’analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée », *La Revue française de gestion*, 2008/4, n. 184, p. 105-118.

Chapitres dans un ouvrage

Frank Ackerman et Kevin P. Gallagher, « Computable abstraction : general equilibrium models of trade and environment », dans : Frank Ackerman et Alejandro Nadal (dir.), *The Flawed Foundations of General Equilibrium Theory. Critical Essays on Economic Theory*, New York et Londres, Routledge, 2004, p. 168-180.

Monica Araya, « FDI and the environment: What empirical evidence does – and does not – tell Us », dans Lyuba Zarsky, *International Investment for Sustainable Development*, Londres, Earthscan Publications, 2005.

Bertrand Bellon, « La compétitivité », dans Arena, *Traité d’économie industrielle*, Paris, économica, 1991, p. 482.

Pierre Bourdieu, « L’opinion publique n’existe pas », dans Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2003, p. 222-235. [1972]

Daniel Bourmaud, « La gouvernance contre la démocratie représentative ? Concept mou, idéologie dure », dans Rafaâ Ben Achour, Gicquel et Slobodan Milacic (dir.), *La Démocratie représentative dans un défi historique*, Bruxelles, Bruylant, 2006

Thierry Brugvin, « La gouvernance par la société civile : une privatisation de la démocratie ? », dans : Alain Caillé (dir.), *Quelle démocratie voulons-nous? Pièces pour un débat*, Paris, La Découverte, 2006.

Richard Feinberg, « An Open Letter to the World Bank's New President », dans Richard Feinberg et autres (dir.), *Between Two Worlds : The World Bank's Next Decade*, New Brunswick, New Jersey, Transaction Books, 1986, p. 2.

Michel Foucault, « L'extension sociale de la norme », dans :
Michel Foucault, *Dits et écrits, tome III*, Paris, Gallimard, 1994, p. 74-79.

Philipp Genschel et Laura Seelkopf, « The Competition State. The Modern State in a Global Economy », dans: Stephan Leibfried, Evelyne Huber, Matthew Lange, Jonah D. Levy et John D. Stephens (dir.), *The Oxford Handbook of Transformations of the State*, New York, Oxford University Press, 2015, p. 234-249.

Bruce R. Scott et George C. Lodge (dir.), « Introduction », *US Competitiveness in the World Economy*, Cambridge, MAL Harvard Business School, 1985.

Stephen Holmes, "Gag-Rules or the Politics of Omission", dans Jon Elster et Rune Slagstad (dir.), *Constitutionalism and Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

Robert Howse et Kalypso Nicolaidis, "Legitimacy and Global Governance: Why Constitutionalizing the WTO is a Step Too Far", dans Roger B. Porter, Pierre Sauvé, Arvind Subramanian et Americo Beviglia-Zampetti (dir.), *Efficiency, Equity, and Legitimacy: The Multilateral Trading System at the Millennium*, Washington, Brookings Institution, 2001, p. 227–52.

John Maynard Keynes, « Proposals for an International Currency Union – Second draft, November 18, 1941 » dans Donald Moggridge (dir.), *Collected Writings of John Maynard Keynes*, vol. 25, Londres, Mac Millan, 1980, p. 42-66.

Israel Kirzner, « Uncertainty, Discovery and Human Action », dans Israel Kirzner, *Method, Process and Austrian Economics: Essays in Honor of Ludvig von Mises*, Lexington, Lexington Books & DC Health and Co, 1982

Paul Lannoye, « Le libre-échange contre l'écologie et la santé », dans Inès Trépant et Paul Lannoye (dir.), *Commerce mondial : La démocratie [confisquée]. Le rouleau compresseur du libre-échange*, Gap, Éditions Yves Michel, p. 57-78.

Pierre Legendre, « Communication dogmatique », dans Lucien Sfez (dir.), *Dictionnaire critique de la communication*, vol 1, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

Denis Maillat, Michel Quévit, et Lanfranco Senn, « Réseaux d'innovation et milieux innovateurs », dans Denis Maillat, Michel Quévit et Lanfranco Senn (dir.). *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs: un pari pour le développement régional*, Neuchâtel, EDES, 1993, p. 1-13.

Dennis C. Mueller, "A Global Competition Policy for a Global Economy", dans Herbert Giersch (dir.), *Merits and Limits of Markets*, Berlin, Springer, 1998, pp. 211–235.

Joseph Nye, « The information revolution and American soft power », dans Joseph Nye (dir.), *Power in the Global Information Age : from Realism to Globalization*, New York, Routeledge, 2004, p. 81-96.

Jean-Claude Perrot, « La Main invisible et le Dieu caché », dans J-C Galley (dir.), *Différences, valeurs, hiérarchie. Textes offerts à Louis Dumont*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1984, p. 151-181.

Ernst-Ulrich Petersmann, "Constitutionalism and WTO Law: From a State-Centered Approach towards a Human Rights Approach in International Economic Law", dans Daniel L. M. Kennedy et

James D. Southwick (dir.), *The Political Economy of International Trade Law: Essays in Honor of Robert E. Hudec*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 32-36.

Jacques Rancière, « Politique/Polémique/Possible », dans : Rencontres de Châteauvallon, *Pour une utopie réaliste. Autour d'Edgar Morin*, Paris, Arléa, 1996, p. 55.

Amartya Sen, « Adam Smith and Economic Development » dans Ryan Patrick Hanley (dir.), *Adam Smith, His Life, Thought and Legacy*, Princeton, Princeton Universty Press, 2016, p. 281-301.

Susan Strange, "The Name of the Game", dans Nicholas S. Rizopoulos (dir.), *Sea-Changes: American Foreign Policy in a World Transformed*, New York, Council on Foreign Relations Press, 1990, pp. 238–73.

Lance Taylor et Rudiger von Arnim, « Modelling the Impact of Trade Liberalisation: A Critique of Computable General Equilibrium Models », *Oxfam*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

Eliot Roy Weintraub, « Methodology doesn't Matter, but History of Thought Might », dans Seppo Honkapohja (dir.), *Wither Macro-economics*, Oxford, Basil Blackwell, 1989.

Articles de journaux ou de revues non-scientifiques, lettres ouvertes, communiqués de presse, reportages journalistiques

« Allemagne - La Bundesbank, modèle de la BCE, fête ses cinquante ans », *Le Devoir*, 6 août 2007.

« Benchmarking. Learning from the best », *The Healthcare Forum Journal*, vol. 36, n 1, janvier-février 1993.

« Les répercussions négatives sur la santé seront énormes » : Déclaration de MSF sur la conclusion des négociations du Partenariat Transpacifique à Atlanta », *Médecins Sans Frontières*, 5 octobre 2015.

« Editorial : Revive plain packaging law for cigarettes », *The Dominion Post*, 28 décembre 2015.

Emiliano Arpin-Simonetti et Catherine Caron, « Extractivisme et nation-building. Entrevue avec Éric Pineault », DOSSIER : « 150e du Canada : ce qu'on ne fêtera pas », *Revue Relations*, no 791, juillet-août 2017.

Frédéric Bastiat, « Justice et fraternité », *Journal des Économistes*, n° du 15 juin 1848. Disponible en ligne : http://bastiat.org/fr/justice_fraternite.html

Éric Bédard, « Souveraineté et hypermodernité. La trudeauisation des esprits », *Revue Argument*, Vol. 10 no. 1, Automne 2007 - Hiver 2008.

Jörg Bibow, « Comment l'anti-keynésianisme allemand a mis l'Europe à genoux », *L'Économie politique*, numéro 75, juillet 2017, p. 84-103.

Mathieu Bock-Côté, « Le multiculturalisme champêtre », *Le Devoir*, 1er juin 2010.

Samuel Brittan, « Thatcher was right – there is no 'society'. Aid for the poor, or distressed regions, must come from the citizens of the country concerned », *Financial Times*, 18 avril 2013.

Alain Caillé, « Démocratie, totalitarisme et parcellisation », *Revue du MAUSS*, 1ère semaine, 2005.

Alec Castonguay, « La fin des partis politiques? Les jeunes ne leur font plus confiance pour porter leurs idées et changer le monde. Fauchés, désertés, les partis sont-ils encore capables de se réinventer? », *L'actualité*, 30 mars 2017.

Denis-Martin Chabot, « Les lois interdisant les déficits sont-elles efficaces? », *Radio-Canada*, mercredi 8 avril 2015.

Christian Chavagneux, « 'La modélisation est un espace de laïcité intellectuelle'. Entretien avec Roger Guesnerie, titulaire de la chaire de théorie économique et organisation sociale au Collège de France », *Alternatives Économiques*, Hors-série n° 057 - mai 2003, p. 25-27.

Charles-Philippe Courtois, « Qu'est-ce que le trudeauisme », note de recherche, *Institut de recherche sur le Québec*, octobre 2011.

Marie-Soleil Desautels, « Savoir dès l'âge de 3 ans si un enfant sera un fardeau pour la société », *La Presse*, 14 décembre 2016.

Daphné Dion-Viens, « L'école du futur en place en Colombie-Britannique. Cette province va de l'avant avec l'enseignement du codage et de la programmation informatique à l'école alors que le Québec traîne de la patte », *Le Journal de Montréal*, 30 août 2017.

Jacques Donzelot, « Refonder la cohésion sociale », *Esprit*, décembre 2006, p. 12.

Yves-Thomas Dorval, Andrée-Lise Méthot, Stéphane Leduc et Denis Deschamps, « Rentrée scolaire: la réussite de nos jeunes comme projet de société », *Le Devoir*, 30 août 2017.

Jean-Baptiste Duval et Matthieu Balu, « À Davos, Macron ne tient pas le même discours en français qu'en anglais (et même les Américains ne sont pas dupes). Lost in translation. », *Huffpost*, 25 janvier 2018.

Marco Fortier, « Portrait d'un peuple décomplexé. Avec "Le Code Québec", Jean-Marc Léger sonde l'âme des Québécois », *Le Devoir*, 25 septembre 2016.

Suzanne Fortier, « Quatrième révolution industrielle: le Québec est-il prêt? », *Le Devoir*, 22 janvier 2016.

Sunny Freeman, « NAFTA's Chapter 11 Makes Canada Most-Sued Country Under Free Trade Tribunals », *The Huffington Post Canada*, 14 janvier 2015.

Deirdre Fulton, « Groups Issue Warning: Pro-Corporate TPP Could Kill the Internet. "What we're talking about here is global Internet censorship" », *Common Dreams*, 6 octobre 2015.

Jean Gadrey, « La finance pèse-t-elle 100 fois plus que l'économie réelle ? 10 fois plus ? Bien moins ? » blog pour la revue *Alternatives économiques*, 13 septembre 2014. Disponible en ligne : https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/09/13/la-finance-pese-t-elle-100-fois-plus-que-l-economie-reelle-10-fois-plus-bien-moins

Blayne Haggart, "TPP is about many things, but free trade? Not so much", *The Globe and Mail*, 9 novembre 2015.

Daniel Hust, «Australia wins international legal battle with Philip Morris over plain packaging. Tobacco giant fails in its bid to overturn laws using clause in 1993 Hong Kong bilateral trade deal after arbitration court rules it does not have jurisdiction », *the guardian*, 17 décembre 2015.

Ahmet Insel, « La postdémocratie. Entre gouvernance et caudillisme », *Revue du MAUSS*, 2ème semaine, 2005. p. 129

Pierre Jacquet, « Pour une mondialisation keynésienne », *L'Économie politique* 2006/3 (no 31), p. 39-50

Frédéric Lemaître, « Forum économique mondial : des élites en quête de sens. Le 38ème sommet de Davos réunit 2 400 dirigeants économiques, politiques et religieux, du mercredi 23 au dimanche 27 janvier. Ce symposium est le principal événement d'une fondation devenue un véritable réseau mondial », *Le Monde*, 22 janvier 2008. Disponible en ligne : http://www.lemonde.fr/economie/article/2008/01/22/forum-economique-mondial-des-elites-en-quete-de-sens_1002232_3234.html

Noëlle Lenoir, « Concurrence et compétitivité : les ruptures de Lisbonne », *La Tribune*, 12 janvier 2010.

Ivan Letessier, « Paquet neutre : les cigarettiers prêts à réclamer 20 milliards », *Le Figaro*, 25 septembre 2014.

Claude Lévesque, « Discours sur l'état de l'Union - Obama déclare la guerre au chômage Les Américains doivent être plus compétitifs, fait valoir le président », *Le Devoir*, 26 janvier 2011.

Alexandre L. Maltais, « AÉCG Canada-Union européenne: les offres finales », Montréal, *Institut de recherché en économie contemporaine*, note d'intervention du 28 novembre 2013.

Matteo Maillard, « Le Japon va fermer 26 facs de sciences humaines et sociales, pas assez "utiles". Cette décision intervient suite à une lettre du ministre de l'éducation demandant de "favoriser les disciplines qui servent mieux les besoins de la société" », *Le Monde*, 19 septembre 2015.

Lélia De Matharel, « Classement d'entreprises : les plus riches, les plus profitables », *Le Journal du Net*, 26 août 2016.

Patrick McClain, "Top 100 monographic records in OCLC libraries", *OCLC Newsletter*, 227 (May/June) 1997, OCLC Research. Disponible en ligne : http://www.oclc.org/research/top1000/monographs97.html

Fannie Olivier, « Dommages réclamés pour le moratoire du Québec sur le gaz de schiste », *La Presse*, 3 octobre 2013.

RFI Afrique, « Le FMI salue les efforts de bonne gouvernance du Mali », 6 décembre 2015. Disponible en ligne : http://www.rfi.fr/afrique/20151205-fmi-mali-efforts-bonne-gouvernance-aide

Marion Perroud, « Quand la coolitude des start-up se transforme en prolétariat nouvelle génération », Challenges, 5 juillet 2017.

Benjamin Polle, « Auditeurs : des ambitions de croissance « à deux chiffres » dans le conseil en stratégie », *Consultor*, 21 janvier 2013.

Amel Saadi et Valentin Bontemps, « Économistes et patrons appellent le monde à "résister au nationalisme" », *Agence France-Presse*, 9 juillet 2017.

Simon-Pierre Savard-Tremblay, « Le libre-échange « nouvelle génération » : nouvelle ère du despotisme éclairé », *Revue Argument*, Exclusivités web 2016. Disponible en ligne : http://www.revueargument.ca/article/1969-12-31/670-le-libre-echange-nouvelle-generation--nouvelle-ere-du-despotisme-eclaire.html

Simon-Pierre Savard-Tremblay, « Le libre-échange n'est pas l'ouverture », *Blogue du Journal de Montréal*, Mercredi, 19 octobre 2016.

Joseph Stiglitz, « Tricks of the Trade Deal: Six Big Problems with the Trans-Pacific Partnership », New York, *Roosevelt Institute*, 28 mars 2016.

Strobe Talbott, « The Birth of the Global Nation », *Time Magazine*, 20 juillet 1992.

Daniel Thibeault, « Le libre-échange pourrait faire grimper le prix des médicaments », *Radio-Canada*, 28 septembre 2014.

Anna Villechenon, « Six questions autour du statut de « travailleur détaché ». Les ministres du travail européens tentent, lundi, de s'accorder sur l'épineux dossier de ces salariés low cost. », *Le Monde*, 2 décembre 2013.

Éric Verhaeghe, « Compétitivité, un pari risqué », *Alternatives économiques*, mars 2011, n 300, p. 22.

Sites web consultés et textes disponibles en ligne

« Discours de clôture de Martine Ouellet », *Université d'été du Bloc québécois, d'Option nationale et de la Ligue d'Action nationale*, 26 août 2017. Disponible en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=7Gz80koaOEg

« Compétitivité », *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible en ligne : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/comp%c3%a9titivit%c3%a9/17654?q=comp%c3%a9titivit%c3%a9#17523

Compétitif », *Dictionnaire Larousse en ligne*. Disponible en ligne : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/comp%C3%A9titif_comp%C3%A9titive/17652

« GMI Ratings », *Business Insider*, disponible en ligne : http://www.businessinsider.com/author/gmi-ratings

« Which MBA? » MBA rankings » IMD – International Institute for Management Development », *The Economist*, disponible en ligne: http://www.economist.com/whichmba/imd-international-institute-management-development/2012?tab=3

« The World According to GaWC ». Disponible en ligne: http://www.lboro.ac.uk/gawc/gawcworlds.html

Nancy Alexander, « Juge et jury : la fiche d'évaluation de la Banque mondiale pour les gouvernements emprunteurs », *Citizens' Network on Essential Services*, 2004. Disponible en ligne : http://www.socialwatch.org/sites/default/files/pdf/en/2thematiques2004_fran.pdf

Brad Amburn, « How the Index is Calculated », *Foreign Policy*, 29 octobre 2009. Disponible en ligne : http://foreignpolicy.com/2009/10/29/how-the-index-is-calculated/

AT Kearney, « Who We Are », disponible en ligne : http://www.atkearney.fr/about-us/who-we-are

Banque mondiale, « Création d'entreprise ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Starting-a-Business

Banque mondiale, « Obtention des permis de construire ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Dealing-with-Construction-Permits

Banque mondiale, « Raccordement à l'électricité ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Getting-Electricity

Banque mondiale, « Transfert de propriété ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Registering-Property

Banque mondiale, « Obtention de prêts ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Getting-Credit

Banque mondiale, « Protection des investisseurs ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Protecting-Minority-Investors
Banque mondiale, « Paiement des taxes et impôts ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Paying-Taxes

Banque mondiale, « Commerce transfrontalier ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Trading-Across-Borders

Banque mondiale, « Exécution de contrats ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Enforcing-Contracts

Banque mondiale, « Règlement de l'insolvabilité ». Disponible en ligne : http://francais.doingbusiness.org/Methodology/Resolving-Insolvency

Banque mondiale, « Gouvernance - Vue d'ensemble », 28 mars 2017. Disponible en ligne : http://www.banquemondiale.org/fr/topic/governance/overview

Banque mondiale, « Organisation », 27 juin 2017, Disponible en ligne : http://www.banquemondiale.org/fr/about/leadership

Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques*, 1850. Disponible en ligne : http://bastiat.org/fr/harmonies.html

Frits Bolkestein, « Construire l'Europe libérale du XXIe siècle », *Institut Walter Eucken*, Fribourg, le 10 juillet 2000. Disponible en ligne : http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-00-260_fr.htm

Arturo Bris et José Caballero, « Revisiting the Fundamentals of Competitiveness. Until now competitiveness has been defined by prosperity creation. The IMD World Competitiveness Center intends to change that. », disponible en ligne : http://www.imd.org/research/challenges/TC028-15-competitiveness-sustainability-bris-caballero.cfm

John Brown, « De la gouvernance ou la constitution politique du néolibéralisme », *ATTAC-France*. Disponible en ligne : http://hack.tion.free.fr/mvtsoc/Attac/www.attac.org/fra/list/doc/brown.htm

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes. Discours prononcé à l'Athénée royal à Paris en 1819*. Disponible en ligne : http://www.catallaxia.org/wiki/Benjamin_Constant:De_la_libert%C3%A9_des_Anciens_compar%C3%A9e_%C3%A0_celle_des_Modernes

EY, « Chiffres et données clés », disponible en ligne : http://www.ey.com/fr/fr/newsroom/facts-and-figures

EY, « Regional and country surveys/reports ». Disponible en ligne : http://www.ey.com/gl/en/issues/business-environment/ey-attractiveness-surveys-country-surveys

EY, « EY's Attractiveness Survey Europe », Mai 2017. Disponible en ligne : http://www.ey.com/gl/en/issues/business-environment/ey-attractiveness-survey-europe-may-2017

Financial Times, “Financial Time Executive Education Rankings - Open Programs – 2015”, disponible en ligne: http://rankings.ft.com/businessschoolrankings/executive-education-open-2015

GfK, *About NBI. Place Branding*. Disponible en ligne : http://nation-brands.gfk.com/

Globalization and World Cities Research Network, site officiel. Disponible en ligne: http://www.lboro.ac.uk/gawc/

Heritage Foundation, *2016 Index of economic freedom*. Disponible en ligne: http://www.heritage.org/index/

IMD World Competitiveness Center, « Methodology », disponible en ligne : http://www.imd.org/wcc/research-methodology/

IMD et World Competitiveness Center, “IMD World Competitiveness Yearbook: Executive Opinion Survey 2016”, disponible en ligne: http://www.imd.org/uupload/imd.website/wcc/Survey_Explanation.pdf

IMD, *eshop*, disponible en ligne : https://worldcompetitiveness.imd.org/eshop/

Organisation de coopération et de développement économique, « Gouvernance publique ». Disponible en ligne : http://www.oecd.org/fr/gouvernance/

Organisation de coopération et de développement économique, Indicators of Regulatory Policy and Governance. Disponible en ligne : http://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/indicators-regulatory-policy-and-governance.htm

Organisation internationale de normalisation. Normes. Disponible en ligne : http://www.iso.org/iso/fr/home/standards.htm

Organisation internationale de normalisation, *À propos de l’ISO*. Disponible en ligne : http://www.iso.org/iso/fr/home/about.htm

Organisation mondiale du commerce, « Ce que nous défendons ». Disponible en ligne : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/what_stand_for_f.htm. Consulté le 30 novembre 2016.

Organisation mondiale du commerce, *L'Accord sur les marchés publics*. Disponible en ligne : https://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/gp_gpa_f.htm. Consulté le 19 mai 2017.

Organisation mondiale du commerce, *Comprendre l’OMC : questions transversales et nouvelles. Investissement, concurrence, marchés publics, procédures simplifiées*. Disponible en ligne : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/bey3_f.htm#investment.

Ron Paul, *On the issues, Free Trade*. Disponible en ligne : http://www.ronpaul.com/on-the-issues/free-trade/

World Economic Forum, *Leadership and Governance*, Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/leadership-and-governance

World Economic Forum, *World Economic Forum Annual Meeting, About*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/events/world-economic-forum-annual-meeting-2017/about

World Economic Forum, *History*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/history

World Economic Forum, *Our Members and Partners*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/our-members-and-partners

World Economic Forum, *Communities*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/communities

World Economic Forum, *Insights from the Executive Opinion Survey 2016*. Disponible en ligne: http://reports.weforum.org/global-competitiveness-index/box-2-insights-from-the-executive-opinion-survey-2016/

World Economic Forum, *Our Mission*. Disponible en ligne : https://www.weforum.org/about/world-economic-forum

World Economic Forum, *The Voice of the Business Community*. Disponible en ligne: http://reports.weforum.org/global-competitiveness-index/the-executive-opinion-survey-the-voice-of-the-business-community/

World Economic Forum, *The Competitiveness World Map*. Disponible en ligne: http://reports.weforum.org/global-competitiveness-index/heat-map/

Sylvain Zini, *Les Indicateurs de compétivité. FEM, IMD, AT Kearney*. Disponible en ligne: https://politique.uqam.ca/upload/files/hiver2008/notes_de_cours/Pol-1900-41_IndicateursCompetitivite2008.pdf

Documentaire télévisuel

Cosima Dannoritzer, *Prêt à jeter*, documentaire allemand produit par Arte France, Radio Televisión Española, Televisió de Catalunya, en coproduction avec Article Z, Media 3.14, 2010.

Échange par courriel

Katharine Shaw, courriel du 3 avril 2017.